Quatre siècles d'histoire marocaine : au Sahara de 1504 à 1902, au Maroc de 1894 à 1912 : d'après archives et [...]



Martin, Alfred-Georges-Paul (1863-1938). Auteur du texte. Quatre siècles d'histoire marocaine : au Sahara de 1504 à 1902, au Maroc de 1894 à 1912 : d'après archives et documentations indigènes / par A.-G.-P. Martin,.... 1923.

QUATRE SIÈCLES
D'HISTOIRE MAROCAINE

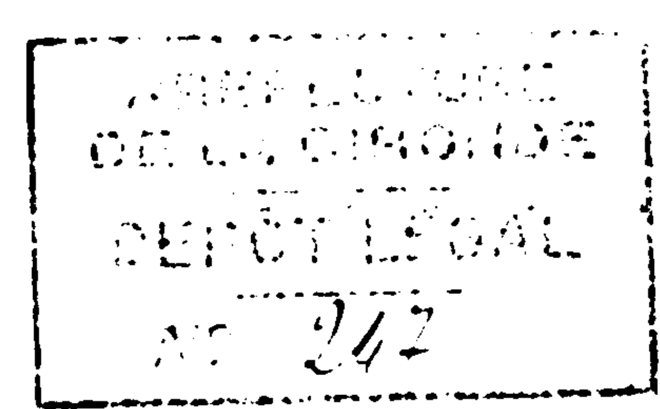
AU SAHARA de 1504 à 1902
AU MAROC de 1894 à 1912

D'APRÈS ARCHIVES ET DOCUMENTATIONS INDIGÈNES

PAR

A.-G.-P. MARTIN,
ANCIEN OFFICIER INTERPRÈTE DE L'ARMÉE D'AFRIQUE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, ETC.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
[illegible]



QUATRE SIÈCLES

D'HISTOIRE MAROCAINE

DU MÊME AUTEUR :

Les Oasis sahariennes, 404 pages, 1 carte inédite, 12 photogravures *(Épuisé)*.

Géographie nouvelle de l'Afrique du Nord, 177 pages, 4 cartes inédites (*Épuisé*).

Précis de sociologie nord-africaine, *Première partie*, VIII-208 pages (E. LEROUX, Paris).

Même ouvrage, *Seconde partie*, XII-259 pages (E. LEROUX, Paris).

Méthode déductive d'arabe nord-africain, XVI-396 pages, 3 gravures (E. LEROUX, Paris).

QUATRE SIÈCLES

D'HISTOIRE MAROCAINE

AU SAHARA de 1504 à 1902
AU MAROC de 1894 à 1912

D'APRÈS ARCHIVES ET DOCUMENTATIONS INDIGÈNES

PAR

A.-G.-P. MARTIN,

ANCIEN OFFICIER INTERPRÈTE DE L'ARMÉE D'AFRIQUE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, ETC.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, VIe

1923

Au Docteur FÉLIX LAGRANGE

PROFESSEUR D'OPHTALMOLOGIE
A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE BORDEAUX

Quand, en mai 1911, j'arrivai dans votre clinique, je venais du Val-de-Grâce où un médecin à képi enguirlandé de chêne m'avait déclaré doctoralement : « Vous faites un glaucome, vous aurez perdu l'œil droit dans huit jours et le gauche dans deux mois : rien à faire !...

— Mais, objectai-je, j'ai contracté ce mal dans le service et l'Etat me doit des soins, et j'ai entendu parler d'une certaine sclérecto-iridectomie...

— Nous n'y croyons pas et ne la pratiquons pas !

— Faites-la-moi, au moins, à mes risques et périls?

— Si vous la voulez, répliqua le... *sieur* professeur, allez la demander ailleurs !.....

De me l'avoir faite et de m'avoir ainsi évité la cécité prétendue inévitable, votre meilleure récompense est que j'ai pu, depuis, fournir au pays cinq années de services militaires et cinq autres de professorat, en publiant, avant cet ouvrage, les autres mentionnés d'autre part, qui sont utiles à quelques Français.

Grâces vous en soient rendues !

A.-G.-P. MARTIN.

PRÉFACE

Je publiai, au début de 1908, un ouvrage intitulé *Les Oasis sahariennes* [1], qui débutait par l' « Avertissement » suivant :

Quand j'arrivai aux Oasis, en 1904, on pensait tout savoir sur cette conquête déjà vieille de quatre années.

Pendant des mois et des mois, j'errai d'oasis en oasis, de ksar en ksar, interrogeant les gens, fouillant les vieilles maisons et les coffres antiques où, depuis de très longs ans, les termites mangeaient tout doucement les papiers des ancêtres : j'observai, j'écoutai, je dénombrai.

De tout cela, j'ai fait ce livre, m'appliquant à éviter toute idée préconçue, toute thèse personnelle; à percevoir l' « *âme* » *des populations sahariennes, à rapporter sincèrement, exactement, les faits appris, les choses vues.*

Je me suis efforcé à faire revivre un passé disparu et dont les traces avaient été perdues même par ceux qui en avaient hérité; j'ai inventorié un présent dont les éléments n'avaient encore été qu'incomplètement dégagés et appréciés : ainsi ai-je, en deux parties, conçu mon livre.

Cependant, pour des raisons de politique extérieure, la

(1) De 406 pages, avec 12 gravures et 1 carte, chez l'Imprimerie Algérienne, à Alger, et A. Challamel, à Paris. Edition épuisée depuis longtemps.

publication des chapitres qui traitent de l'histoire chérifienne sera « suspendue pendant quelque temps ».

Je présente donc aujourd'hui, au public, l'Histoire ancienne, la Conquête française et l'Inventaire économique; le reste suivra en un second volume dès que la situation politique le permettra.

C'était là tout ce que ma fonction militaire me permettait alors de dire, mais, aujourd'hui, il m'est possible de conter comment fut décidée cette « suspension » et à quel genre de « politique » elle donnait satisfaction.

Rentrant du Sahara avec les documents que j'y avais recueillis *en dehors de ma fonction militaire d'interprète du Commandement et avec l'assentiment de celui-ci* représenté par le colonel Laperrine, j'arrivai à Alger, au mois d'août 1906, et je me présentai au commandant N. Lacroix, directeur des Affaires indigènes au Gouvernement général de l'Algérie, auquel je demandai de me faciliter le travail de mise au jour de mes documents.

Cet officier supérieur m'accueillit aussitôt et me donna, dans ses bureaux, un local où il vint bientôt s'enquérir de ce que j'allais produire : je satisfis si pleinement sa curiosité que deux réformes, dont l'opportunité ressortait de mes renseignements, furent par lui réalisées dès avant la parution de mon livre : la réforme de l'impôt et celle de l'organisation administrative des Oasis.

Un certain jour, il m'apporta là deux documents manuscrits qu'il me tendit en disant : « Mon cher, le livre que je vous vois préparer va être de tout premier intérêt, et je veux y contribuer; voici d'abord deux petites machines que je vous ai apportées de ma bibliothèque personnelle et je vous en apporterai d'autres : voyez-les, et, si cela

vous va, incorporez-les dans votre livre, vous n'aurez qu'à y mettre mon nom à côté du vôtre. » [1]

Je réfléchis pendant quelques jours, après quoi je rendis ses documents à mon chef en déclinant l'honneur qu'il m'avait offert.

— « A votre aise », me dit-il.

Plus d'un mois s'écoula, et, un beau jour, le commandant N. Lacroix me fit part de certains doutes nés sur l'opportunité de mon projet de publication, et d'appréhensions sur les suites qu'elle pourrait avoir dans la période de compétitions diplomatiques alors suscitées par l'Allemagne à propos du Maroc.

Puis il me notifia un ordre du Gouverneur général me prescrivant de faire la remise de tous les documents, par moi rapportés du Sahara, à la bibliothèque du Gouvernement général où je serais admis à les utiliser plus tard, quand la situation extérieure se serait éclaircie.

Je m'efforçai en vain de faire valoir devant mon chef tous les arguments que je voyais de nature à calmer les appréhensions gubernatoriales, et, de guerre lasse, j'offris de ne rien publier jusqu'à nouvel ordre à la condition que je resterais dépositaire et gardien, sur mon honneur, des documents que j'avais eu l'heur de découvrir et réunir : cette satisfaction me fut aussi refusée.

Je me décidai alors à m'adresser au Gouverneur général, M. Jonnart lui-même.

Au palais de Mustapha, un matin, je fus seulement reçu par M. Aynard, chef du Cabinet, qui me signifia que

(1) N. Lacroix était, en l'occurrence, un « récidiviste », car on peut trouver, dans la *Bibliographie de la France*, au moins trois ouvrages pour lesquels il a réussi à faire accepter, sur la même base, sa « collaboration » aux véritables auteurs qui ont utilisé des documents que sa fonction de Directeur des Affaires indigènes lui rendait faciles à réunir de tous les coins de l'Algérie.

l'ordre gubernatorial de verser mes documents était irrévocable, puis me fit, d'un coup de téléphone, réitérer cet ordre, dès mon retour dans les bureaux de la Direction des Affaires indigènes, par le commandant Lacroix lui-même, lequel crut pouvoir faire allusion à l'offre de collaboration que j'avais déclinée et ajouta :

— « *Vous aviez la prétention de marcher seul, voilà* « *ce que cela vous coûte.* »

Pour parler à M. Jonnart en personne, dont on faisait peser l'autorité sur moi, j'allai, d'une course d'auto, sonner à une villa qu'il occupait à Gouraya, près Cherchell : je ne fus pas reçu, mais seulement renvoyé à M. Aynard.

J'enfermai alors mes documents dans une valise avec le manuscrit de mon livre déjà aux trois quarts fait et je vins porter le tout à Paris, devant le Ministre de la Guerre.

Là, on examina manuscrit et documents, et, au bout de trois semaines, le colonel Toutée, chef de Cabinet du Ministre, général Piquart, me déclara à peu près mot pour mot ce qui suit :

— « Je vous restitue vos papiers après examen de gens compétents qui les ont trouvés intéressants et pas dangereux. Cependant, Jonnart a écrit d'Alger le contraire, tout au moins quant au second point; or Jonnart est un « pilier de la République » et l'on ne marche pas contre Jonnart. Adoncques, mon cher et téméraire camarade, je vous invite à opérer vous-même, là où vous le voudrez, une coupure sérieuse dans votre manuscrit et à publier le reste en annonçant celle-ci pour plus tard. Vous aurez donné satisfaction à Jonnart. Une autorisation ministérielle, dans ce sens, va partir vers vous par la voie hiérarchique, allez et... soyez sage. »

Je m'inclinai devant cette décision non sans exprimer

l'appréhension que mon retour en Algérie ne fût bientôt suivi de la râfle de mes documents, ce qui pourrait m'être évité si le Ministre m'envoyait à Tunis par exemple.

— « Je ne pense pas que vous ayez rien à craindre, conclut le chef du Cabinet du Ministre, mais, s'il en était autrement, vous... sauriez sans doute le dire ! »

L'audience était terminée et j'étais de retour quelque temps après à Alger où je reçus aussitôt mon affectation à l'annexe d'El-Aricha (Oran).

Là, deux mois après, vers mars 1907, vint me trouver un ordre signé « Jonnart », d'avoir à opérer sans délai la remise de mes documents sahariens entre les mains du chef d'annexe qui les expédierait à Alger; cet ordre avait reçu, d'abord à Alger, une transmission du Commandant du 19e corps d'armée, puis, à Oran, une transmission du général Lyautey, dont la signature en coup de trique soulignait une mise en demeure impérative.

C'était donc un *ordre militaire,* dont le refus d'exécution devait déclancher une action de la justice militaire.

Je fis la remise de mes documents, numérotés et inventoriés, — mais... je « le dis » à Paris, et... six mois après, je fus envoyé à la Résidence générale de Tunisie, sans autre nouvelle des fameux documents *dont un grand nombre restait à examiner et utiliser.*

Cependant mon manuscrit était fait; je publiais le volume de 1908 dont la page 133 donne la liste et les titres des chapitres VII à XIV « Réservés ».

Ces chapitres « réservés », le jour où la défaite allemande est apparue certaine, devant ainsi faire tomber l'objection officielle à leur publication, j'ai voulu réaliser celle-ci.

Pour ce, j'ai sollicité l'autorisation ministérielle à la date du 17 novembre 1916, et j'ai reçu..... douze mois et

vingt jours après....., la réponse ministérielle datée du 4 décembre 1917, me « priant de ne publier qu'après la conclusion de la paix ».

Mais ce disant, le Ministre, toutefois, « estime opportunes les modifications suggérées par M. Lutaud, Gouverneur général de l'Algérie (à ma publication), dans la limite et la forme « que je jugerai réalisables ».

Et ces « modifications » sont indiquées dans une lettre de ce haut fonctionnaire, datée du 20 novembre 1917, et que le Ministre me communique en copie.

Je ne la reproduirai pas *in extenso*, car c'est un copieux factum de quatre grandes pages, un long chapelet de spéculations de politique intérieure, bien éloignée des « raisons de politique extérieure » de M. Jonnart et de l'initiale machination du vindicatif N. Lacroix.

Au reste, tout cela tombe à côté de mon ouvrage qui est purement *documentaire*.

M. Lutaud m'y reproche de m'être « placé à un point de vue trop marocain », et, plus loin encore, de m'être « fié à des sources trop exclusivement chérifiennes ».

Ma réponse se trouve, par avance, dans l' « Avertissement » de mon premier volume *Les Oasis sahariennes*, reproduit en tête de la présente préface, comme elle ressortait de l'exposé géographique par quoi débutait ce premier volume, et comme, encore, elle va ressortir de l'Introduction et de tous les chapitres qui vont suivre : procéder sans parti pris, sans idée préconçue, et rapporter fidèlement, tout ce que j'ai vu et lu, qu'il s'agisse des Algériens, des Turcs, des Tunisiens, des Tripolitains, des Sahariens du Sud et de ceux du Sahel sénégalais, des Soudanais, des Français, et même... de certains Anglais !

M. Lutaud termine en me conseillant d'arrêter mon volume « à une date différente : soit l'arrivée en Afrique

des Français, soit le moment où l'action avisée et féconde du commandant Laperrine unissait glorieusement notre empire africain et terminait cette poussée traditionnelle par cet admirable épanouissement national (*sic*), soit même l'époque de la grande guerre actuelle... »

Je demande révérencieusement au phraséologue pompeux que paraît être l'ancien Gouverneur de l'Algérie, de rester, quant à moi, plus strictement objectif.

D'abord, je compléterai la tranche d'histoire réservée, comme je l'avais déjà fait en 1908 — ce qui est la condamnation de tous ceux qui ont mis des empêchements à sa publication — par la conquête française du pays saharien dont je découvre ici le passé, puis par l'acte international dans quoi le sultan du Maroc a transmis sa souveraineté saharienne à la France : par les accords franco-marocains de 1901 et de 1902.

Et enfin, par les mêmes méthodes d'information indigène que j'ai pu appliquer en dernier lieu au Maroc même, je fixerai la figure et les gestes du sultan qui consentit ces accords et je montrerai l'enchaînement des événements qui, bientôt après le Sahara, ont entraîné tout le reste de l'empire sous l'autorité et le protectorat de la France.

Cette histoire toute récente et celle du passé des Oasis touatiennes s'éclairent l'une par l'autre, et c'est ce qui m'a rendu facile leur présentation, d'abord envisagée en deux ouvrages distincts, dans ce volume unique.

LISTE DES OUVRAGES EUROPÉENS

DONT LES AUTEURS SERONT CITÉS DANS CE VOLUME

N. B. — Les citations et traductions d'ouvrages musulmans seront accompagnées du titre de l'ouvrage et du nom de son auteur.

Quant aux noms arabes cités en notes de bas de page, ce sont ceux des auteurs de chroniques locales trouvées par moi-même comme les feuillets anonymes qui seront cités de même : les uns et les autres permettront de se reporter aux divers documents que j'ai inventoriés avant d'en effectuer le dépôt à la bibliothèque du Gouvernement général d'Alger, en 1907.

BASSET (René) : *Notes de lexicologie berbère.*

BERNOIN : *Correspondance des ères hégirienne et grégorienne.*

BOURDON : *Les journées de Casablanca.*

BRUNEL (Camille) : *La question indigène en Algérie.*

COLONIEU : *Voyage au Gourara.*

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE : *Bulletin.*

DEPONT ET COPPOLANI : *Les Confréries religieuses musulmanes.*

DOUTTÉ (E.) : *Les Marabouts.*

DUBOIS ET A. TERRIER : *Un siècle d'expansion coloniale.*

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE : *Rapport du général d'Amade sur la campagne de 1908.*

FLAMAND (G.-B.-M.) : *De l'Oranie au Gourara.*

FOUCAUD (DE) : *Reconnaissance au Maroc, 1883-1884.*

GOUVERNEMENT FRANÇAIS : *Livre jaune sur les affaires marocaines (1905).*

HESS (Jean) : *La question du Maroc.*

D° : *La vérité sur l'Algérie* (1).

(1) En faisant état des abondantes documentations de Jean Hess dans l'ordre politique et économique, on doit faire toutes réserves sur ses enquêtes sociales et morales qui marquent un parti-pris haineux contre les antijuifs d'Algérie qui venaient de troubler la colonie quand l'auteur écrivit.

La Martinière (De) et N. Lacroix : *Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest africain.*

Le Chatelier (A.) : *Les Medaganat.*

Mercier : *Histoire de l'Afrique septentrionale.*

Quedenfelt : *Division et répartition de la population berbère au Maroc.*

Rinn : *Marabouts et Khouan.*

Roches (Léon) : *Trente-deux ans à travers l'Islam.*

Rohlfs (Gerhard) (1) : *Mein erster Aufenthalt in Marokko und Reise südlich von Atlas durch die Oasen Draa und Tafilelt.*

D° : *Reise durch Marokko. Ubersteigung des grossen Atlas. Exploration der Oasen von Tafilelt, Tuat und Tidikelt, und Reise durch die grosse Thiste über Rhadames nach Tripoli* (Traduction partielle en français dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, année 1910).

Tillion : *La conquête des Oasis sahariennes.*

Veyre (G.) : *Dans l'intimité du sultan.*

Voinot : *Opérations dans les Oasis sahariennes.*

Wachi (P.) : *L'insurrection de Bou-Amama.*

Weisgerber : *Trois mois de campagne au Maroc.*

(1) Rohlfs est un Allemand offrant cette particularité qu'il jugea bonne l'œuvre de la France en Afrique et conseilla aux Français de s'y agrandir encore.

ERRATA ET ADDENDA

Page :	ligne :	au lieu de :	lire :
18	36	E. ARNAUD	E. ARNAUD *ap.* DOUTTÉ
23	15	foggaras	foggara
24	8	zekkat	zekat
46	3	le ksour	les ksour
51	35	zekkat	zekat
109	29	majesteuse	majestueuse
208	35	gros	groupe
245	18	*gnes*	*gens*
274	8	le remonta	le côtoya
299	25	ZEKKAT	ZEKAT
368	9	et l'Iguidi	de l'Iguidi
383	23	pillée à	volée à
409	18	les puissances	ces puissances
516	34	rejoinrde	rejoindre
516	34	Melilla	Mellila

N. B. — On pourra relever dans les noms arabes de fréquentes variantes qui s'expliquent par les particularités phonétiques tant de l'arabe que du français :

1° L'arabe possède dix consonnes qui n'ont pas de correspondantes en français et doivent être représentées approximativement, et encore, parmi les consonnes communes aux deux langues, certaines ont en français des valeurs variables, telle l's qui tourne au z assez souvent; ainsi on trouvera *Yousef* et *Youcef*;

2° Les consonnes arabes sont parfois interchangeables : *Djilani* et *Djilali*;

3° Les voyelles arabes varient suivant les consonnes qui les modulent, et souvent même elles s'éliminent; on trouvera donc *Amrani* et *Omrani*; *Rachid*, *Rechid* ou *Rached*;

4° L'arabe ne possède ni majuscules, ni traits d'union et parfois ses mots s'accolent; on trouvera donc *Abd-El-Hafidh* et *Abdelhafidh* et c'est par convention française que *oued Drâ* désigne un cours d'eau et *Oued-Drâ* une région d'oasis située sur une portion de ce cours d'eau.

Par ailleurs, on trouvera les leçons arabes *Aïoun-Salah* et *Aïn-Salah*, et aussi la leçon berbère *In-Salah*.

INTRODUCTION

Le Sahara. — Notions générales sur les Oasis. — Le Gourara. — Le Touat. — Le Tidikelt. — Les Monnaies, Poids et Mesures.

Le Sahara. — Dès qu'on passe des zones maritimes aux hauts plateaux intérieurs de l'Afrique du Nord, on entend les Arabes distinguer les contrées ou la terre *âamra*, « cultivée », des contrées ou de la terre *sahra*, « inculte », tandis que pour eux le désert est le *khela*, et, plus spécifiquement, les régions de désert absolu qu'on trouve beaucoup plus au Sud, vers les pays des Touareg et des Nègres, sont du *kifar* ou des *fiafi*.

Les Européens, au contraire, ont adopté le qualificatif « Sahara » comme terme géographique excluant les hauts plateaux nord-africains et désignant le « Grand Désert » entre l'Atlas saharien et le Soudan, depuis l'Atlantique jusqu'aux confins égyptiens.

Cette immense étendue, dont le desséchement et le processus désertique ont été expliqués ailleurs [1], est loin d'être uniformément « inculte », et elle nourrit des habitants, les uns en tribus nomades et clairsemées, les autres groupés en des lieux cultivés, désignés par les Arabes sous le nom générique *blad* que les Français, au contraire, emploient pour nommer le pays vide et inculte, en réservant aux localités cultivées et habitées le vocable grec *ôasis* dont la première syllabe, *ôa*, a fourni, d'après certains étymologistes, le vocable berbère *oua*, au singulier précisé *touat*, par ex. : *Touat'n Ebbou*, qui sera citée plus loin et signifie, en berbère, « oasis de l'eau ».

C'est la région ainsi dite, par un véritable pléonasme,

(1) *Géographie nouvelle de l'Afrique du Nord*, pp. 15 à 50

« Oasis du Touat », chez les géographes, et désignée couramment par les Français sous le nom d'*Oasis sahariennes*, qui a fourni les archives utilisées dans cet ouvrage.

Ces oasis se trouvent groupées dans la partie la moins pauvre en eaux du Sahara : un bassin hydrographique qui déversa, aux âges préhistoriques, une bonne part des ruissellements de l'Atlas jusqu'au Niger, ou tout au moins jusqu'à la cuvette lacustre de Taodenni [1].

Ces oasis se divisent traditionnellement en trois parties : le *Gourara* (du berbère *Tegrart*, pluriel *Tigourarine*, campements), le *Touat* proprement dit, le *Tidikelt* (du berbère *idikel*, creux de la main).

Notions générales sur les Oasis. A part quelques-unes situées en pleine dune dans le Haut-Gourara, telles Talmine, Haïha et le Tinerkouk, les oasis affectent entre elles une ressemblance générale qui frise l'uniformité.

Elles sont presque toujours situées en plaine, sur la rive est d'une sebkha ; elles en garnissent les pentes et s'étendent plus ou moins dans la sebkha elle-même.

Cette disposition permet de faire déboucher, dans les cultures dont vivent les habitants, les eaux souterraines drainées en des cotes supérieures à celles des terrains cultivés, par des galeries à évents ou regards, dénommées *foggara* ; supplétivement, dans ce pays totalement dépourvu d'eaux courantes et très peu arrosé par les pluies, on emploie des puits ordinaires, munis d'appareils à bascule.

Une oasis est constituée par un groupe de jardins irrigués, plantés de palmiers, — c'est l'oasis proprement dite, — et par une zone adjacente de palmeraies non irriguées et non closes, qui porte le nom de *bour*, — mot arabe qui signifie « terre inculte ».

Les habitations forment, dans chaque oasis, un ou plusieurs villages (en arabe : *ksour*, singulier *ksar*) ; de plus, quelques familles importantes habitent des châteaux (en arabe : *kasba*) ; ces deux vocables arabes sont passés dans l'usage.

Les oasis sont habitées, les unes par des Berbères, les autres

1. *Géographie nouvelle de l'Afrique du Nord*, pp. 32 à 34.

par des Arabes; toutes possèdent, en plus, des nègres et des métis nombreux, dits *harratines* (singulier : *hartani*).

Chacune comporte, au moins, un ksar ou village, mais dès que cette agglomération atteint seulement une importance moyenne, qu'elle soit arabe ou berbère, elle est munie d'une kasba.

Si elle est berbère, le ksar est peuplé des habitants de toute condition, depuis les notables jusqu'aux moindres métis ou nègres, et la kasba, normalement inhabitée, renferme uniquement les magasins de vivres des habitants du ksar, lesquels s'y réfugieront en cas d'exigence de la défense contre une attaque ennemie : elle est un quartier public.

Dans les agglomérations arabes, au contraire, la kasba est la propriété privée de la famille ou des familles alliées maîtresses de l'oasis; elles y habitent seules. Le ksar est formé par la réunion, auprès de cette kasba seigneuriale, des habitations des gens de roture, métayers et affranchis, noirs et métis, qui composent la « clientèle », le personnel agricole ou artisan des seigneurs du lieu; il s'y joint parfois des commerçants, qui vivent sous la même dépendance et la même protection : la ressemblance est complète avec ce qu'étaient les bourgades de la France du moyen âge, abritées sous les remparts de leur château.

Une oasis peut ainsi comprendre une ou plusieurs agglomérations distinctes, disséminées au travers des palmeraies ou établies sur leur lisière.

Le type commun de toutes les kasbas est la forme carrée, ou plutôt rectangulaire, avec tours carrées d'angle, reliées par des courtines qui sont les faces; le rempart est constitué par un haut mur à deux ou trois étages de feux, construit en briques crues comme toutes les habitations du pays; ce mur est presque toujours entouré d'un fossé extérieur avec glacis.

Le même dispositif est répété plus en grand pour les ksour; font seuls exception à cette règle quelques kasbas et quelques ksour berbères, qui ont épousé le relief de leur emplacement.

Cependant, au Tidikelt, plusieurs ksour sont dépourvus d'appareil défensif, et c'est précisément ce détail qui a rendu la prise d'In-Salah facile à une troupe française peu nombreuse et dépourvue de canon.

On peut rencontrer dans une localité plusieurs kasbas avec ou sans ksar attenant, puisque chaque famille de quelque importance peut avoir la sienne ou s'en bâtir une; elles sont toutes dénommées, bien entendu, car on est bien obligé de dire : « château d'un tel », et c'est en les citant toutes, une par une, que certains auteurs sont parvenus à donner des listes interminables de ksour; mais nombre de ces noms ne désignent parfois que quelques dizaines d'habitants, un ou deux ménages; nous considérerons de telles nomenclatures comme dépourvues d'intérêt au point de vue général : conçoit-on le géographe qui nous présenterait chaque commune de France ou d'Algérie avec l'énumération de tous les villages ruraux, hameaux, châteaux, fermes isolées qui la composent ?

Nous ne citerons donc que les localités qui forment véritablement un centre de population ayant une vie politique ou économique particulière, et, dans ces localités, les principaux « quartiers », les ksour qui ont la prépondérance.

Mais nous ne nommerons les kasbas que quand s'en présentera une raison précise et spéciale.

Ajoutons encore que le pays est couvert de ruines, la plupart banales; on peut dire que, dans presque toutes les oasis, la masse des constructions en ruines et désertes est une, deux et même trois fois plus importante que celle des constructions habitées; nous ne parlerons que de celles qui méritent une mention particulière.

Le Gourara. — Dans la sebkha du Gourara, les indigènes reconnaissent trois grandes cuvettes : les chotts Dahrani, Chergui et Guebli, qui se succèdent dans le sens nord-sud.

Or, le chott Dahrani reçoit, venant du nord-est, une importante gouttière quaternaire qui, d'après les indigènes, serait un thalweg de l'oued Meguiden, et est connue d'eux sous le nom d'oued Salah.

En augmentant de ce vocable nouveau... pour les Français — et de quelques autres qui vont suivre — la toponymie des Oasis sahariennes, il convient de préciser ce que, dans ce pays, on entend par « oued ».

Ce n'est pas seulement, comme en terminologie générale,

une gouttière apparente, délimitée par des berges que mouille parfois une crue passagère.

Le travail d'érosion et de transport, dont nous avons voulu donner une idée en présentant le « Sahara fauve » (1), et qui, depuis de longs siècles, modifie le relief orographique et hydrographique pour donner à cette contrée son aspect particulier, qui a été dénommé le *facies désertique* (2), ce travail, disons-nous, a forcé les Sahariens à étendre le terme « oued » à des vallées larges parfois de plusieurs kilomètres, dépourvues de gouttière, de thalweg apparent : nous le voyons déjà pour l'oued Righ, l'oued Meguiden.

Ici, aux Oasis, on élargit encore le sens, et on dénomme « oued » même l'oued Salah, que les dunes ont presque totalement enseveli, sauf son estuaire et, par places, sa rive gauche ; même, encore, l'Oued-er-Remel, l'Oued-el-Hadjar, que nous verrons plus loin et qui ne sont pas, surtout ce dernier, des vallées continues, mais seulement des alignements de bas-fonds sans liaison appréciable pour l'œil inexpérimenté de l'Européen ; le Saharien les distingue et les suit par instinct, comme l'indication superficielle de lignes d'eaux souterraines où il trouvera souvent un peu de végétation spontanée ou la possibilité d'en provoquer lui-même, de créer des oasis.

Revenons maintenant à l'oued Salah.

Sur le parcours *probable* de la vallée d'érosion qui porte ce nom et qui, aujourd'hui, disparaît, en grande partie, sous les masses sableuses de l'Erg, se trouvent les premières oasis du système.

C'est le district du **Tinerkouk**, très épars, sur 50 kilomètres est-ouest, et dont les oasis principales sont : *Tabelkoza* (3), *Fatis*, *Oudghagh*, *Taânstast*, *Zaouïet-Debbagh*, *In-Hammou*, *Inguellou*.

Ce district est habité par les Arabes de la tribu des Meharza.

L'oued Salah oblique ensuite vers le Sud-Ouest et, bordé par les ruines nombreuses des *Ksour-Yahia*, il vient déboucher, par un bel estuaire, dans le chott Dahrani, à *El-Mebrouk* (ruiné).

(1) *Vid. Les Oasis sahariennes*, p. 2.
(2) G.-B.-M. FLAMAND.
(3) Forme arabisée de *tabelkozt*, nom berbère de l'arbuste *zeïta* (F. FOUREAU).

Ce chott et le chott Chergui sont bordés, sur leur rive est, d'une série d'oasis tantôt arabes, tantôt berbères : elles sont groupées en deux districts se chevauchant selon la race des habitants, savoir :

1° Les **Khenafsa du Gourara** (arabes), dont les principaux ksour sont : *El-Hadj-Guelmane*, *El-Kef*, *Taghïart*, *Yeghzer* et *Mâmoura* ;

2° Le district berbère de **Telalet**, comprenant, outre le ksar de ce nom, les ksour de *Badriane*, *Azekkour*, *Alamellal*, etc.

Les rives ouest du même chott Chergui présentent deux autres districts : 1° l'importante oasis des **Oulad-Saïd**, peuplée d'un millier d'habitants, et à laquelle se rattachent d'autres oasis situées plus en aval, et 2° **Kali**.

Passant maintenant au chott Guebli, nous voyons se dérouler, sur ses bords orientaux, une série d'oasis, dont les unes sont rattachées au district des Oulad-Saïd, comme *Beni-Mehlal*, *Lichta*, et les autres forment le district de **Timmimoun**.

Timmimoun est un gros ksar d'un millier d'habitants, poste français, chef-lieu de l' « Annexe du Gourara-Touat », avec, dans son oasis, d'autres villages et les ruines de *Tahtaït*, ancien village judéo-berbère antérieur à Timmimoun lui-même.

Il est suivi des oasis de *Beni-Mellouk*, *Taoursit*, *El-Ouadjda*, puis des ruines d'*Abbou-Aïdane* et de *Bel-Ghazi*, échelonnées dans une longue « ghaba » dont la végétation arbustive couvre les berges du chott.

A l'ouest de celui-ci, et à petite distance, court une autre ligne d'oasis parallèle, mais plus clairsemée et peu importante : ces palmeraies sont installées dans les effondrements d'un haut plateau aride, d'où sortirent jadis de petits ruissellements tributaires de la grande sebkha. Ce sont : *Ifi* et *Cemdjane*, à l'ouest des Oulad-Saïd, *Tinezzi*, *Aguentour*, qui dépend de Kali, *Sidi-Abed*, *Tasfaout*, *Beni-Islem*.

C'est à l'Ouest du haut plateau que nous venons de mentionner que passa l'oued Namous quaternaire ; après avoir abreuvé les deux *Adjdir* sur sa rive droite, l'oasis des **Oulad-Aïssa** et celle de **Haïha** sur sa rive gauche, il continue vers le Sud, disent les indigènes qui distinguent la végétation provoquée par lui au travers des chaînes de dunes, fournit ses eaux à *Touat-en-Tebbou* et au grand district de **Charouine**.

d'où, dessinant une légère boucle vers le Sud-Ouest, il retourne enfin à gauche et débouche dans les bas-fonds de l'extrême corne sud-ouest de la grande sebkha.

Tel est le bassin supérieur de la sebkha gourarienne.

Avant de continuer à suivre en aval les oasis qui s'en éloignent, nous devons signaler qu'à l'ouest de cette région se trouvent deux oasis rattachées politiquement au bassin gourarien, mais établies sur une ligne d'eaux tributaire de l'oued Saoura, qu'elle rejoint par une « teïra » — couloir entre des alignements de dunes ; ce sont : *Taghouzi et Talmine*, dont la teïra aboutit vers Foum-el-Kheneg.

Si nous revenons maintenant à la sebkha, nous la voyons bordée, au sud, par les oasis des *Zoua*, avec les ksour de *Barka, Toukki, Igosten*, et, en aval de ceux-ci, par le district de **Deldoul**.

De là se continue, vers le Sud, un système de dépressions d'aspect assez mal défini, se suivant parfois sans paraître se joindre, bordées d'escarpements bientôt interrompus pour reparaître plus loin, ou indiquées seulement par quelques talus à longues pentes douces : c'est ce que les indigènes connaissent sous le nom d'Oued-er-Remel.

Il est jalonné par les oasis des *Oulad-Rached*, de *Sahela*, de *Metarfa*, et gagne le grand district du **Teçabit**, dont les ksour principaux sont : *Brinken*, avec 450 habitants ; *El-Maïz*, 650 habitants ; *El-Hebla* et *Ariane-er-Ras*.

De là, l'Oued-er-Remel, s'accusant par une série de bas-fonds couverts d'arbustes, une « ghaba », atteint, vers le Sud-Ouest, le district de **Bouda**, où il se joint au plus oriental des bras de l'oued Saoura, venu lui-même de Foum-el-Kheneg, en alimentant les puits de : *Zemla, Tilemsi, Zouarz, Ghezel*, où eut lieu le combat de 1903, *Djahbel, Decheira* (ancien ksar ruiné) et *Hammouda*.

Avant de quitter le Gourara, nous devons nous reporter à une autre ligne d'eaux sortie des pentes ouest du Tâdmaït, juste pour former les sebkhas et le district de l'**Aougrout**, principaux ksour : *Tiberghamine, El-Hadj, Tala* et *Bou-Guemma* (rattaché au district de Timmimoun).

C'est de là que part l'Oued-el-Hadjar, plus difficile encore à suivre sur le terrain que l'Oued-er-Remel, car il traverse des

plaines de graviers complètement dénudées ; il suit une direction générale Nord-Sud, avec coude vers l'Ouest, et alimente successivement les oasis de : *Oufrane*, rattachée au Deldoul, *Oulad-Mahmoud*, *Lalla-Rabha* (en ruines), *Kaberten*, rattachée au Deldoul, *Sebâ* et son annexe *Guerrera*, *Meraguen* et *Tinilane*. Il disparaît enfin dans la grande sebkha du Timmi.

Le Touat. — Nous avons mentionné la rencontre d'un bras de l'oued Saoura, ou *Messâoud*, avec l'Oued-er-Remel au Bouda : le Bouda est le premier des districts que l'on considère habituellement comme faisant partie du Touat ; on y voit : *El-Mansour*, ksar principal ; *Ben-Drâo*, *Adrar* (ne pas confondre avec celui du Timmi) ; *Gharmali*, corruption d'*Aghrem-Ali* ; *Zaouïet-Sidi-Haïda*, etc.

A faible distance de ce district et relié à lui par l'Oued-el-Hadd, avec des palmiers isolés et des canalisations ruinées, on trouve le **Timmi**, grand district comprenant une vingtaine de ksour, parmi lesquels *Adrar* (520 habitants), dont le nom, par une fantaisie inexpliquée, a été donné au poste français voisin, naguère chef-lieu de l'annexe du Touat et de tout le « Territoire des Oasis sahariennes ».

Parmi les autres ksour de ce district, citons encore : *Oulad-Oungal*, dont faisait partie la kasba devenue le poste français, *Ouinna*, *Beni-Tamert*, *Zaouïet-Sidi-el-Bekri*.

A ce district, ont été administrativement rattachées Meraguen et Tinilane, déjà citées, et *Tasfaout*, qui le sera plus loin.

Au sud-est de la sebkha du Timmi, on trouve le **Tamentit**, avec le ksar important du même nom, puis, vers l'Ouest, *Amguid* et l'oasis de *Bou-Faddi*, aussi dénommée « district des Oulad-El-Hadj » ; enfin, plus à l'ouest encore, l'oasis de *Tasfaout*.

Comme la sebkha du Gourara, celles d'Aougrout, de Teçabit et de Bouda, la sebkha de Timmi se trouve suivie, vers le Sud, de dépressions peu accentuées et incohérentes, mais qui s'élargissent bientôt en une grande vallée d'érosion dont les berges est sont mal définies, mais dont les falaises ouest sont très accentuées.

On y trouve successivement : le district de **Fenoughil**,

avec *Abbani*, *Oudghagh*, **Makra**, ancien ksar de premier ordre, aujourd'hui en ruines, *Zaouïet-Sidi-Abdelkader*, *Sidi-Youcef*, etc. ; le district de **Tamest**, avec *Ba-Amor*, *El-Ahmar*, etc. ; un chapelet de petites oasis isolées : *Mekkid*, *Tiouririne*, *Adrar*.

Les falaises de la rive ouest se terminent brusquement, à hauteur de cette dernière oasis, par un promontoire de 50 mètres de hauteur, arrêté net en face d'une large vallée, qui est une succession de sebkhas s'en allant vers le Sud, avec, sur la droite, dans l'Ouest, une rive lointaine plate, fermée à l'horizon par de grandes dunes, et, sur la gauche, une ligne de hauteurs presque escarpées venant du Nord-Est, qui prend maintenant le bord est des sebkhas et fuit vers le Sud, tout enchevelée de palmeraies, sur ses crêtes et sur ses pentes, jusqu'à perte de vue.

Mais, avant de nous y engager, il convient de nous reporter à l'extrémité sud des derniers palmiers de Tamentit : là, prend naissance une autre ligne d'eaux qui alimente la série d'oasis de : *Noum-en-Nas*, *Izeggaren*, en ruines ; *Titaf*, avec trois ksour, dont un assez grand, et *Gharmïanou*, altération d'*Aghrem-Iannou*.

Cette dépression, à talus plats et mal définis vers l'Ouest, semble se confondre par là avec la vallée du Fenoughil et du Tamest, éloignée de quatre à six kilomètres à peine ; mais, à l'Est, elle est limitée par une série de petites hauteurs, qui vont parfois s'accentuant et la déterminent à aller déboucher, comme nous l'avons vu, en face du grand promontoire d'Adrar.

Les oasis qui, depuis Timmi, ont été situées en plaine, dans des paysages rappelant de façon frappante l'oued Righ, vont maintenant reprendre l'aspect que nous leur avons vu sur les bords de la sebkha du Gourara : le paysage de Timmimoun va se répéter : des ksour bâtis sur la crête des falaises, où semblent accrochées des palmeraies qui pendent au long des escarpements, pour aller traîner leurs franges sur les fonds plats des sebkhas.

Nous allons trouver une forêt presque ininterrompue sur une longueur de 60 kilomètres, et dont les principaux ksour sont : *Zaglou*, *Oulad-El-Hadj-El-Bordja*, **Zaouïet-Kounta**, très connue, chef-lieu de district ; *El-Menacir*, *Takhfif*, la plus ancienne station juive connue ; *Tazoult*, avec une ruine judéo-

berbère; *Bou-Ali*, où est la zaouïa du cheïkh El-Meghili; **Inzegmir** chef-lieu de district; *El-Mahfoud*, *Tidmaïne*, les *Titaouïne* et les *Tilouline*; c'est l'Oued-el-Henné.

Ici, les falaises de la rive est s'adoucissent en des pentes mamelonnées et s'éloignent vers la gauche, s'encombrant de petits ergs, à l'ouest desquels on trouve bientôt la grande oasis de **Sali**, avec une douzaine de ksour.

Vers la corne sud-ouest de la sebkha de Sali recommencent des dépressions bientôt redevenues sebkhas, avec falaises riveraines à l'Est; s'y accrochent les oasis de : *Tinnourt*, *Berrich*, *Oulad-Baho*, *El-Mestour*, *Zaouïet-el-Hachef*; puis, s'ensablant comme les précédentes, l'oasis d'*Inzeglouf*.

Enfin, dans un fond de plaine fermé, à l'Est, par le premier gradin du Baten, et qui se perd, à l'Ouest, dans des sebkhas bordées de grandes dunes, on aperçoit, comme en un cirque, de l'Est à l'Ouest, les oasis de : *Aït-Messâoud*, *En-Nefis*, chef-lieu de district; *Taârrabt* et *Tinoulaf*.

En y arrivant, on voit les hauteurs du Baten s'élever un peu sur la gauche et aller se terminer, dans l'Est, par un promontoire suivi d'un piton isolé — le site d'El-Goléa, — c'est *Taorirt* (comme l'ancien El-Goléa berbère).

Dans l'Ouest, on aperçoit *Timadanine*, comme une ligne sombre sur la terre fauve, et dans le Sud-Ouest, la dernière oasis du **Reggane**, celle après laquelle la bande de pays habité, la « rue de palmiers », est terminée, et qui, de ce verbe en arabe, a été dénommée *Entehet*.

Entehet contient deux petits ksour et une zaouïa dite *Zaouïet-Reggane*, qui jouit d'une grande influence, non seulement dans la région, mais dans une grande partie du Sahara central et méridional.

Là, l'oued Messâoud, qui passe à quelques kilomètres dans l'Ouest, continue à courir vers le Sud, mais il sera bientôt envahi par les sables des premiers chaînons de l'Erg-Chach, lequel remonte vers le Nord-Ouest, allant à la rencontre de l'Iguidi.

Par là aussi conflue l'oued Botha venu de l'Est, et dont les affluents portent les oasis du Tidikelt.

Notons cependant que l'Annexe française du Tidikelt a déjà, contrairement au Tidikelt arabe, commencé depuis Sali.

Le Tidikelt. — Nous gagnons cette région en contournant le piton de Taorirt et en montant, à *Aïn-Chebbi*, oasis récemment ruinée, sur le gradin mentionné plus haut, constitué par les vallées supérieures servant de talus vers le Sud au Tâdmaït, et traversées du Nord au Sud par les lignes d'eaux sorties de ce massif pour affluer vers le Botha.

La première de ces lignes s'élargit, en face de Foum-Talha, en une grande sebkha où est installé le district d'**Aoulef**

Autour d'un piton érigé au milieu de la sebkha, et portant le ksar ruiné de *Charef* — un autre Taorirt, — prennent place les trois oasis d'*Aoulef-el-Arab* (1.100 habitants), *Aoulef-Chorfa* (1.500 habitants) et *Timokten*.

En continuant sur l'Est, avec sur la gauche la corniche du Baten, on arrive à **Tit**, qui a deux ksour.

On a laissé, à quelque 25 kilomètres dans le Sud, le district d'**Akabli**, avec quatre ksour, des kasbas et des zaouïas : cette oasis partage avec le Reggane et In-Salah la fonction de port d'arrivée des caravanes des Touareg et de Tombouctou.

A l'Est de Tit s'étend à perte de vue la « ghaba » du Tidikelt, plaine relativement riche en végétation, toujours surveillée du Nord par les falaises du Baten ; celui-ci va d'ailleurs gagner le Nord-Est pour ouvrir la large vallée du Mâder-es-Souf qui va déboucher sur l'oasis d'**Inghar**

Inghar est descendu dans la cuvette qu'il bordait naguère à l'Est et a rebâti ses sept ksour à l'ouest des palmeraies : les plus importants sont *Oulad-Hadegga* et *Oulad-Ahmed-Djelloul*.

De là, on se guide sur un curieux promontoire du Baten, Ang-el-Mehari, au delà duquel s'allongent, toujours du Nord au Sud, la grande sebkha et l'oasis d'**In-Salah**, avec dix ksour, parmi lesquels : *Ksar-El-Arab*, *Oulad-Badjouda*, *Deghamcha*, *Oulad-Bel-Kassem* et *Oulad-El-Hadj*.

Sur une croupe qui commande l'oasis à l'Est est établi le poste français, chef-lieu de l'Annexe du Tidikelt, laquelle, tandis que l'Annexe du Gourara-Touat dont il a été parlé relève du Territoire d'Aïn-Sefra, dépend du Territoire des Oasis sahariennes dont le siège est à Ouargla depuis 1908 : telle est en effet la réforme administrative dont il a été fait mention (1) et qui

(1) Sup. p. VI.

s'est basée sur la raison déjà exposée ailleurs que les relations économiques du Gourara comme de la partie septentrionale du Touat dépendent des nomades du Sud oranais, tandis que le Tidikelt, comme Ouargla et les Touareg, ont leurs marchés préférés à Sfax et à Gabès.

Un peu à l'Est d'In-Salah, c'est encore un alignement de petites oasis comprenant les deux *Sahela*, *Igosten* et *Foggaret-El-Arab*; elles sont les points d'attache d'un des derniers groupes nomades du Tidikelt, les *Oulad Dahhane*.

Puis, encore plus à l'Est, le dernier district du système : *Foggaret-Zoua*, avec quatre ksour.

Pour compléter cette description, si d'In-Salah nous regagnons le Timmi vers le Nord-Ouest, par une ligne droite qui suit l'*oued Tilia*, nous trouvons, à peu près à moitié chemin, dans un large effondrement du massif du Tâdmaït, deux petites oasis qui sont connues sous le nom d'*El-Kscïrat* (les petits ksour) et qui sont habitées par quelque six douzaines de pauvres gens; ce sont : *In-Belbal* et *Matriouen*.

C'est d'Akabli jusque dans ces parages et dans l'Oued-Miah — une des gouttières du bassin de l'Est, — que déambulent les groupes nomades des *Oulad-Zennane*, des *Oulad-Dahhane*, des *Oulad Ba-Hammou* et des *Zoua*; parfois même, telle est la pénurie de pâturages, ils doivent traverser tout le Tâdmaït et se retrouver vers *Bejouen* avec les Khenafsa d'Aougrout.

Les Monnaies, Poids et Mesures. — Pour l'intelligence de cet ouvrage, nous devons dès maintenant donner un aperçu des monnaies, poids et mesures en usage dans les Oasis.

Il faut, pour cela, partir du système général établi par la législation musulmane, et dont la base est le poids d'un certain nombre de grains d'orge de grosseur moyenne :

1° Soixante-douze grains d'orge donnent le poids du *dinar* d'or;

2° Cinquante grains d'orge et un cinquième de grain donnent le poids du *dirhem* d'argent.

Voilà les monnaies musulmanes légales [1].

(1) IBN KHALDOUN, EL-KOULBI (*El-Kouanine el-fekehïa*), etc. KHELIL (trad. Perron) indique, pour le dirhem, 50 grains d'orge et 2/5, ou 14 grains de caroube et 17/20; on sait que le grain de caroube n'est autre que le *kirat* (carat).

Nous allons voir maintenant ce qu'elles sont devenues, pratiquement, aux Oasis.

D'abord, le dinar légal ayant fait défaut dans cette région écartée, lointaine, on l'a remplacé par un poids fixé de cette poudre d'or *(tebcr)* que les caravanes apportaient du Soudan en abondance.

Or, il est curieux de noter qu'on n'a pas fixé ce poids de poudre d'or d'après le poids du dinar légal, qui, pour 72 grains d'orge, est, ainsi que chacun peut s'en rendre compte, de 3 gr. 2; on est parti, au contraire, du poids du dirhem légal, qui est, pour 50 grains d'orge et 1/5, de 2 gr. 25: on en a pris le double, c'est-à-dire le poids de 2 dirhem légaux, soit 4 gr. 50.

Ce poids de 4 gr. 50 de poudre d'or a donc constitué, aux Oasis, une sorte de monnaie de compte, supplétive du dinar légal absent, et on l'a dénommé *metkal d'or*.

Nous avons pu, en effet, nous procurer, auprès d'un chérif du Timmi [1], le petit poids de cuivre nommé *metkal* qui servait à peser la poudre d'or, et il nous a donné, à la balance, un poids de 4 gr. 50 exactement.

L'équivalent en monnaie d'argent du metkal-or — le cours — a varié d'après l'ordre du prince ou de son représentant local.

Quant au dirhem d'argent, il a été frappé en abondance par les différents souverains qui se sont succédé : émirs, khalifes ou sultans; il a été parfois de forme carrée [2], mais presque toujours de forme ronde, portant à l'avers l'indication du lieu de sa frappe (Tétouane, Rabat, Merrakech, Fès) et au revers le millésime; les émissions les plus abondantes ont été celle de Moulaï-Rachid, au XVIIIe siècle, et celle de Moulaï-Slimane, à la fin de ce même siècle.

Ce dirhem aurait dû présenter un poids d'argent de 50 grains 1/5 d'orge, c'est-à-dire 2 gr. 25 environ; mais, dans la pratique, après qu'il eut fourni quelques bénéfices au souverain ou aux fonctionnaires chargés de la frappe, il ne parut jamais dans la circulation avec son poids légal; il descendit parfois à un poids effectif de 1 gr. 5, et même moins; ce dirhem

(1) Le vieux Moulaï-Ali-Chérif, ancien nekib des Chorfa du Timmi.

(2) Nous avons trouvé, à Tamentit, un dirhem de cette forme portant les devises des souverains mouhhides, ou « almohades ».

amaigri, illégal, fut dénommé *dirhem sultanien*, ou bien, du nom du sultan régnant : *dirhem Rachidien, dirhem Ismaïlien, dirhem Slimanien.*

Cette unique monnaie, aidée de quelques rares *flès*, oboles d'airain ou de cuivre, et de la *mouzouna*, fragment du dirhem coupé en quatre [1], satisfit à tous les besoins pendant toute l'époque ancienne, jusqu'à l'apparition de la pièce d'argent de frappe turque, qui, sous le nom de *metkal*, valut 10 dirhem.

En dehors de ces monnaies « nationales », arrivèrent peu à peu les pièces étrangères de toutes provenances, qui prirent une valeur correspondant à leur dimension, et qui ont été, dans le patois administratif français, confondues avec les monnaies sultaniennes sous le nom d'*argent gourari*; nous ne parlons de ces pièces étrangères que pour mémoire, car elles ne furent jamais mentionnées dans les actes publics du pays touatien, ni dans la comptabilité fiscale chérifienne.

Le système monétaire que nous venons d'exposer se maintint jusqu'au règne de Moulaï-Hassane : il peut se résumer ainsi :

Monnaies sultaniennes :	Valeur en monnaie française
La *mouzouna*, ou *oudjh* (le quart du dirhem), environ....	0 fr. 05
Le *dirhem*, valant, selon son poids d'argent, environ.....	0 fr. 20
Le *metkal*, valant 10 dirhem ou 40 mouzounas, environ .	2 fr. »
Monnaies de compte :	
Le *metkal*-or (valeur variable).	
Le *kintar*, valant 400 metkal-argent, environ.............	800 fr. »

Moulaï-Hassane, dont le règne a débuté en 1873, fit, le premier, frapper ses monnaies en Europe et changea les valeurs du système, car il ramena le dirhem à son poids légal de 2 gr. 25 d'argent et lui donna ainsi la valeur des pièces de 50 centimes françaises ; depuis son règne jusqu'à nos jours, la nouvelle échelle s'établit ainsi :

Monnaies hassaniennes.	Valeur en monnaie française
Le *demi-dirhem légal*, pesant 1 gr. 125 d'argent, valant..	0 fr. 25
Le *dirhem légal*, pesant 2 gr. 25 d'argent, valant........	0 fr. 50
Le *metkal*, valant 5 dirhem, ou........................	2 fr. 50

(1) Cependant, nous trouvons, une fois, l'expression *mouzouna soltanïa* (mouzouna sultanienne), ce qui implique, qu'au moins une fois, un sultan a fait frapper des mouzounas.

C'est surtout depuis cette nouvelle frappe que l'on a pris l'habitude de désigner le dirhem ancien sous le nom d'*oukïa* [1], pour le distinguer du dirhem légal dont la valeur est plus que double.

Il y aura donc lieu, au cours de cet ouvrage, de remarquer la différence de valeur du dirhem et du metkal suivant l'époque ancienne ou moderne, comme aussi de tenir compte, dans chaque cas spécial, de l'indication du cours du metkal qui pourra être donnée.

Comme mesures de capacité, nous n'aurons guère à nous occuper que de la *charge*, c'est-à-dire la charge de chameau, de la *guessâa*, du *zeguen* et de la *gharara*.

Ces mesures sont purement locales et ne tiennent en rien des mesures légales de l'Islam.

Comme, pour cette raison même, elles varient selon les districts et d'une oasis à l'autre, nous nous en épargnerons une étude complète, qui serait oiseuse.

Nous adopterons l'un d'entre les types, le plus fréquemment employé dans les chroniques, celui dont se servirent les représentants locaux des princes musulmans, le type de Timmi :

Le *zeguen* 2 lit. ½ ;
La *guessâa* 12 zeguen ;
La *gharara*, qui vaut 35 zeguen ou 3 guessâa
La *charge* 2 gharara et 1 demie (*âlona*).

Ces mesures de capacité s'employèrent aux lieu et place des mesures de poids, dans ce pays où si peu d'ouvriers étaient capables de construire ou d'entretenir des balances et des mesures de poids.

Les seules mesures de poids employées dans le pays, au long des temps, furent celles qui servirent à peser la poudre d'or, avec de petites balances semblables à celles de nos anciens bijoutiers chrétiens ; ces mesures avaient pour base le *metkal* de 4 gr. 5, que nous avons vu à propos des monnaies, complété par une série duodécimale de multiples et de sous-multiples.

(1) *Oukïa*, en dehors de cette acception locale, signifie en langue générale once, 600 grains d'orge. Pour Khelil (trad. Perron), l'*oukïa* vaut 40 dirhem ou 2 008 grains d'orge.

Restent maintenant les mesures de jauge pour les eaux d'irrigation.

Dans les temps anciens, ce jaugeage se fit « à l'œil », sans instrument spécial; c'est, d'après la tradition locale, justifiée d'ailleurs par les données documentaires qui suivront au cours de cet ouvrage, sous le sultan Moulaï-Rachid que le fonctionnaire envoyé pour faire le recensement des eaux, pour l'impôt zekkat, arriva aux Oasis muni d'une planche en cuivre, trouée pour le jaugeage des eaux, qui était alors déjà en usage dans d'autres régions de l'empire chérifien; telle est l'origine du mode actuel de mesurage connu sous le nom d'*El-Kil-el-Asfar*, — le « mesurage au cuivre jaune ».

L'unité de ce système de mesure est la *habba*, ou *sebâ*, quantité d'eau passant, en une nuit et un jour, dans un trou d'une dimension donnée, à peu près de la grosseur du bout du petit doigt, percé dans la planche de cuivre.

La dimension de ce trou varie dans quelques districts; elle est de 9 millimètres au Tamest et de 27 millimètres à Sali; d'aucuns ont même pris l'habitude de se servir d'un autre terme que *habba* : on dit *kirat* au Timmi, *sebâ* (doigt) au Teçabit et ailleurs, *kherga* (trou) à Aoulef et à Tit.

On peut évaluer le débit *moyen* de la habba à 3 lit. 50 à la minute [1].

L'unité habba se subdivise :

Elle vaut 24 *kirat*, ou 96 *dirhem* (4 au kirat), ou 144 *kharrouba* (6 au kirat), ou 576 *mouzouna* (6 au dirhem ou 4 à la kharrouba), ou 2.304 *farfouria* (4 à la mouzouna).

Ce fractionnement extrême des 3 lit. 50 à la minute, obtenu dans des rigoles d'argile bâties à la main et fragiles comme les travaux des enfants sur le sable des plages de France, est singulièrement éloquent et indicatif du soin invraisemblable apporté à répartir les filets d'eau rare et précieuse pour ces pauvres gens.

Pour la concordance des ères hégirienne et chrétienne, nous avons suivi les ouvrages de M'hamed bel Khodja et de Charles Bernoin.

1. Donnée adoptée par l'autorité locale française.

CHAPITRE PREMIER

(CHAPITRE VII des *Oasis Sahariennes*)

Les « Missi »... chérifiens ? [1]

1504-1604

Les Chorfa. — Les Saâdiens et les Filaliens. — Un chérif filalien fonde Zaouïet-Reggane à Entehet (Touat). — Les Chorfa et les Merabtines du Touat. — La roture et les harratines. Les esclaves. — La prospérité des Oasis au XVIe siècle. — Les premiers souverains saâdiens. — Mohammed El-Kaïm. — Ses deux fils se disputent le pouvoir : l'un d'eux, Ahmed El-Aredj, se réfugie au Touat. — Chronique locale. — Le « bey Hammou » règle une réclamation des Touatiens. — Les premiers « caïds » venus en mission aux Oasis. — Seuls, les deux émirs chérifiens, fils d'El-Kaïm, étaient en mesure d'envoyer ces caïds. — Les Oasis indépendantes ont des émirs à Tahtaït. — Incursions des Kounta et autres tribus du Sud saharien. — Alger puis Tripoli envoient des expéditions aux Oasis. — Le caïd Hammou ben Barka restaure l'autorité chérifienne. — L'expédition chérifienne de 1590 au Soudan ne passe pas au Touat. — Dans l'Etat chérifien, les Chorfa et les Merabtines sont exemptés d'impôt. — L'impôt en 1591. — Chronique locale. — Chronologie des caïds chérifiens en mission aux Oasis, sous la dynastie saâdienne.

Les Chorfa. — Au commencement du XVIe siècle, les dynasties berbères qui, jusqu'ici, ont successivement régné sur l'Afrique musulmane sont en pleine décadence ; les Portugais et les Espagnols, après avoir reconquis leur péninsule, se sont emparés de presque toutes les côtes africaines ; les Turcs vont y débarquer à leur tour et, à l'intérieur, l'anarchie règne partout et va permettre à un nouvel élément d'entrer en scène : ce sont les Chorfa (au singulier : Chérif).

(1) Pour les origines, la formation et la vie antérieure de l'Empire marocain, voir mon *Précis de Sociologie nord-africaine* (Première partie), pp. 9 à 97.

« Est Chérif quiconque descend du Prophète par sa fille Fatima-Zohra. » (1)

Telle est, du moins, la conception nord-africaine ; au Soudan, d'après des renseignements récents, on semble vouloir élargir cette noblesse : « Les Chorfa, ou descendants du prophète Mohammed, ne se rattachent à lui que par sa fille Fatima, qui, mariée à Ali ibn Abou-Taleb, eut deux fils : Hassane et Hoçeïn ; outre les Hassani et les Hoçeïni, doivent être qualifiés Chorfa les descendants d'Abdallah ibn Djâfar, mari de Zeïneb, fille de Fatima, et ceux du khalife Othmane, mari de Rekeïa, fille du Prophète. » (2).

Les Saâdiens et les Filaliens. — Ce n'est pas que cet élément noble soit nouveau venu au Maghreb ; ainsi, Idris, le fondateur de Fès et de la dynastie idrisside qui régna jadis, était un chérif, et sa descendance, devenue nombreuse, augmentée encore d'adjonctions fallacieuses, s'est éparpillée aux quatre coins du Maghreb : nous avons vu, par exemple, l'idrisside Moulaï-Slimane (3) venir s'installer au Touat au XIIe siècle et fonder le ksar des Aït-Ouchen en Timmi, où il est enterré ; nous avons vu aussi l'arrivée des Chorfa Hamoudites.

Mais le renouveau de ferveur religieuse que causent maintenant les victoires des Chrétiens en Espagne et en Afrique va pousser l'Islam maghrebin à s'éloigner définitivement de ses souverains impuissants à le défendre, et à offrir les premiers rôles à ceux qui personnifient la religion : les Chorfa, descendants du Prophète et héritiers de ses grâces, et les Merabtines, — les Marabouts, — professionnels de piété, de guerre sainte et de toutes les vertus.

L'un de ces descendants du Prophète, Hassane ben Kassem, qui « demeurait à Yenbouâ, dans l'Yémen », avait quitté cette ville vers la fin du XIIIe siècle, avec une caravane de pèlerins, et était venu se fixer à Sidjilmassa (4), où bientôt ses descendants se multiplièrent ; de son nom, ceux-ci ont été appelés les Chorfa hassanites ; on les connaît aussi sous le nom de Chorfa filaliens,

(1) E. DOUTTE.
(2) E. ARNAUD.
(3) *In Les Oasis sahariennes.*
(4) Fondée, d'après Ibn Khaldoun, en 140 de l'hég. (758 de J.-C.).

parce que la région d'oasis où est située Sidjilmassa porte un vieux nom berbère, Tafilelt, dont les Arabes ont fait : Tafilala et Filala (du berbère *filal*, canalisation).

Nous aurons à nous occuper un peu plus tard de ces Chorfa filaliens.

Une autre famille chérifienne, parente de la précédente, avait été fondée dans le Sud-Ouest maghrebin par un propre neveu de Hassane ben Kassem, venu avant lui d'Yenbouâ [1] ; ses descendants étaient répandus, à l'époque où nous sommes arrivés, dans la vallée de l'oued Drâ : l'histoire les connaît sous le nom de Chorfa saâdiens.

L'un d'entre eux fut prié, un jour (1509), par les gens du Sous, de servir d'intermédiaire entre eux et les Portugais, maîtres de la côte, pour un échange de prisonniers : il inaugura ainsi le rôle politique de sa famille ; ses fils conduisirent ensuite les Musulmans au combat contre l'envahisseur chrétien, puis ils entamèrent la lutte contre les derniers Merinides et leur disputèrent l'Empire du Maghreb [2].

Un chérif filalien fonde Zaouiet-Reggane à Entehet, dans le Touat. — Cependant, des Chorfa filaliens vinrent s'installer au Touat, par individualités ou par petits groupes, au hasard des compétitions ou des querelles qui les divisaient dans leur pays, ou bien au hasard des voyages.

Ainsi, l'un de ces Chorfa, du nom de Moulaï-Ali [3], qui vivait au Tafilelt dans la seconde moitié du XVe siècle, entreprit un voyage à Tombouctou et eut l'occasion de vendre à crédit des marchandises à un Arabe du Reggane.

Plus tard, repartant du Tafilelt pour un autre voyage au Soudan, il passa au Touat, afin de se faire payer par son débiteur, mais celui-ci se refusa à rien lui verser.

(1) Ez-Ziani.
(2) E. Mercier.
(3) Moula, en arabe, signifie « maître » ; on en fait précéder les noms des chorfa par marque de déférence ; si l'on parle d'un seigneur de peu d'importance, on dit : Moulaï, Mon Maître ; si l'on veut marquer un respect plus profond, pour un sultan par exemple, on dit : Moulana, Notre Maître. L'usage a fixé, pour nous Français, l'expression « Moulaï », et nous en faisons précéder invariablement les noms de tous les chorfa, quel que soit leur rang.

Sollicité de s'installer dans le pays par les gens qui espéraient ainsi profiter de ses grâces de descendant du Prophète et s'attirer la bénédiction divine, Moulaï-Ali se décida à demander en mariage la fille du cheïkh de Taorirt, comptant bien que son beau-père lui ferait ensuite recouvrer sa créance : ainsi fut fait.

Quelque temps après, il annonça son départ pour un voyage d'affaires à Tombouctou, et, en son absence, son épouse lui donna un fils, qui fut nommé Abdallah.

Moulaï-Ali étant mort pendant son voyage, son fils Moulaï-Abdallah partit, dès qu'il fut pubère, pour aller au Tafilelt réclamer à ses frères sa part d'héritage ; mais, après de longues contestations, il ne reçut d'eux, pour cette part, que le tapis de prière et le bâton de son défunt père.

En regagnant le Reggane, il s'arrêta chez le cheïkh Ben Abdelkerim El-Meghili [1], qui était alors maître du ksar de Bou-Ali, et qui lui fit bon accueil ; avec les cadeaux qu'il reçut de lui, il put bientôt acquérir plusieurs jardins dans cette oasis, et quand il parla de se remettre en route pour le Reggane, le cheïkh l'engagea à conserver ces jardins et à revenir près de lui si les gens de ce pays ne lui réservaient pas un accueil convenable.

Les Boramik [2] l'ayant bien reçu, il ne revint pas à Bou-Ali ; il fit bâtir, dans une petite oasis située à l'ouest de Taorirt, et connue sous le nom d'Entehet, — parce que là se termine le Touat [3], — la zaouïa, qui a été dénommée depuis Zaouïet-Er-Reggani, ou encore Zaouïet-Reggane.

Il fit, plus tard, un autre voyage à Kenadsa, où il reçut, du cheïkh Si Mohammed Bou-Zïane, l' « ouerd » qu'il transmit à ses descendants [4].

(1) *Vid. Les Oasis sahar.*, chap. VI.

(2) *Vid. Les Oasis sahar.*, chap. V.

(3) *Entehet* est, en arabe, un verbe à la troisième personne du singulier féminin du prétérit de la VIIIe forme, et signifie : « a été terminée » ; noter que Touat (le sujet) est, en arabe, du féminin ; on emploie quelquefois la corruption « Tehent », qui offre une consonnance berbère, et dans laquelle certains ont cru retrouver le mot berbère Tehent (entrée, porte). On dit aussi Intehent ou Entehent.

(4) On désigne sous le nom d' « ouerd » les formules de prière spéciales à chaque confrérie religieuse (*Vid. Précis de Sociol. nord-af.*).

Les Chorfa et les Merabtines du Touat. — Peu à peu, les Oasis se garnirent ainsi de nombreuses familles de Chorfa, venues au gré de l'occasion et dispersées dans les différents ksour, où la noblesse de leur origine leur procura une sorte de prédominance.

On voit, à cette époque, se dessiner dans ce pays — déjà pourvu, comme nous avons eu l'occasion de le dire ailleurs [1], de tous les éléments de sa population actuelle — la hiérarchie de castes que nous y trouvons aujourd'hui et à la tête de laquelle se placent les Chorfa, tant de la descendance d'Idris que de celle de Hassane l'Yenboïte.

En dessous de cette noblesse, la caste des Merabtines présente, elle aussi, des individualités ou des familles éparpillées, comme les familles chérifiennes, dans les différents ksour, où elles exercent une influence locale et restreinte.

Au cours de ces quatre siècles écoulés, le sens de l'éthique « Merabtine » s'est considérablement élargi et modifié.

Les gens pieux qu'il servit jadis à dénommer ne se tiennent plus à l'écart, en état de belligérance habituelle, dans les « ribat », qui, eux mêmes, ont cessé peu à peu d'être des forts isolés sur les frontières ; la plupart de ces ribat ont vu se grouper autour d'eux quelques résidents, parents ou clients de ses garnisaires, et sont devenus des « zaouïa » ; d'aucuns ont amené la fondation de véritables villes, comme : Ribat-Taza, la Taza actuelle ; Ribat-El-Fetah, la ville de Rabat [2].

A l'époque où nous sommes parvenus, on appelle Merabtines les gens des zaouïas, les gens qui se « tiennent à l'écart » des luttes, des intrigues, des compétitions et des jouissances de ce monde, pour se livrer à l'exercice de la piété et au culte de la vertu.

Ceux du Touat se sont formés sur place ; ils ne sont pas un élément ethnique spécial, mais ils sont, dans chaque ksar, ceux ou les descendants de ceux qui ont voulu rester en dehors des discordes qui ont sans cesse déchiré le pays ; ils sont, de père en fils, des gens notoirement vertueux et justes ; ils vivent et s'allient entre eux, formant un milieu fermé, inaccessible à

(1) *In Les Oasis sahar.*
(2) E. DOUTTE

toute influence et resté en dehors des deux clans Ihamed et Sefiane [1]; aussi, ceux-ci comme ceux-là leur vouent le respect que méritent leurs vertus et la façon charitable dont ils intervinrent souvent pour arrêter les luttes et les guerres.

On distingue, parmi eux, les Oulad Sidi Moussa, de Tasfaout, et les groupes par ceux-ci essaimés, qui sont installés à El-Ouadjda, à Talmine, à Timmimoun et à Charouine; ce sont eux les plus honorés de tout le Touat [2].

La roture et les harratines. Les esclaves. — En dessous de la noblesse chérifienne et de cette élite pieuse que sont les Merabtines, reste la roture, ou plèbe [3], le menu peuple de race blanche et de condition libre, arabe ou zénète; à côté de cette roture, se trouve une quatrième classe dénommée les « harratines », ce qui signifie « libres aussi », ou, plus exactement, « libres-seconds » [4]; ce sont des nègres affranchis, ou fils de tels, plus ou moins métissés par les unions que nombre d'entre eux contractent avec des femmes « libres » roturières.

Enfin, au dernier degré de l'échelle sociale, vivent les « nègres », c'est-à-dire les nègres possédés *(memlouk)*, les esclaves, car à lui seul le mot arabe « âbid » comporte cette signification.

Cette classification sociale, dont nous venons de donner le détail, n'était d'ailleurs pas spéciale au Touat, où d'aucuns ont cru la découvrir comme un état local; elle fut celle de tout le Maghreb musulman à l'époque où nous sommes arrivés; elle s'est peu modifiée ensuite : à peine la seconde classe d'hommes libres s'est-elle partiellement confondue avec la première, entrant ainsi dans la roture et perdant sa dénomination particulière, dans les régions du Nord où la vie plus active a déterminé une évolution plus marquée; mais, dans tous les pays de la lisière nord-saharienne, cette classification s'est conservée, souvent avec ses dénominations, toujours en fait.

Il est vrai que, parfois, les harratines, ces métis libres, ont été

(1) *Vid. Les Oasis sahar.*, chap. V.

(2) EL-OUADJDI.

(3) En arabe « âouam », nom d'unité « âami », ou « horr », libre.

(4) En arabe « horr tani »; ces deux mots ont fini par constituer un vocable unique, muni d'un pluriel : « harratine »; ce que nous disons ici est la leçon de tous les lettrés indigènes.

présentés comme une race à part, soit « berbère-nègre », soit « garamantique », soit mélano-gétule [1], mais toutes les thèses ethnologiques, même les plus attrayantes, tombent à plat devant l'observation directe qui est devenue facile à tous depuis la conquête française des Oasis : les harratines se recrutent tous les jours devant nos yeux, tant par les affranchissements volontaires ou judiciaires [2] que par les naissances consécutives aux unions mixtes ; voilà le fait.

La prospérité des Oasis au XVIe siècle. — L'ère de prospérité que nous avons déjà constatée dans les Oasis s'est continuée et parfaite à la faveur de la tranquillité relative assurée par le Gouvernement merinide ; les nombreuses immigrations des siècles précédents ont peuplé le pays et l'ont mis en valeur ; en plus des canalisations souterraines pour le captage des eaux connues sous le nom de « foggaras », beaucoup d'oasis sont pourvues de puits jaillissants.

« Dans les contrées du désert situées derrière l'Erg, on voit employer un procédé singulier pour obtenir les sources jaillissantes. On creuse un puits très profond, dont on a soin d'étayer les parois, et l'on continue ce travail jusqu'à ce qu'on atteigne une couche de pierre très dure. On entame cette couche avec des pics et des pioches, afin de l'amincir ; alors, les ouvriers remontent et jettent au fond de l'excavation une masse de fer. La couche de roc se brise et laisse monter les eaux qu'elle recouvrait ; le puits se remplit, l'eau en déborde et forme un ruisseau sur le sol. Quelquefois, l'eau monte avec tant de vitesse que rien ne peut lui échapper. Ce phénomène se voit aux bourgades de Touat, de Tigourarine, d'Ouargla et de Righ. » [3].

Abondamment arrosées, les palmeraies ont pris un grand développement ; les ksour sont nombreux et populeux et certains d'entre eux possèdent jusqu'à 2.000 et 3.000 habitants [4].

(1) De Foucaud la signale dans le Sous, le Drâ ; Quedenfelt, à Figuig ; dans le Righ, les harratines sont dénommées Rouagha.

(2) La législation musulmane prévoit des cas où le juge prononce l'affranchissement de droit.

(3) IBN-KHALDOUN.

(4) L'estimation approximative en est facile sur l'examen des ruines très bien conservées qui nous restent de ces ksour.

méritant presque le nom de villes; tels sont : Oudghagh en Tinerkouk, Timmimoun, Brinken, Tamentit, Makra en Fenoughil; Adghar en Timmi est moins populeux, mais il fait partie du quadrilatère Adghar-Oulad-Aïssa-Oulad-Brahim-Oulad-Ouchen, qui représente un groupement d'au moins 5.000 âmes.

Par les caravanes, l'or et les esclaves du Soudan affluent : la « zekkat » — l'impôt d'obligation religieuse — est versée en poudre d'or.

Mais cette prospérité ne va pas se maintenir : elle va fléchir peu à peu, à mesure que va disparaître la tranquillité et augmenter la turbulence des grandes tribus nomades du Nord et de l'Ouest, turbulence favorisée par l'espèce de féodalité religieuse qui s'établit au profit de nombreuses familles de Chorfa et de Merabtines; à mesure aussi, ajouterons-nous, — et la suite de cette histoire le montrera, — à mesure aussi que se prononcera dans ce pays l'action des sultans chérifiens, que s'appesantira sur lui leur régime rapace et ruineux, encore que prétendûment paternel.

Les premiers souverains saâdiens. — Sidjilmassa et le Touat lui-même sont directement intéressés aux compétitions armées des premiers souverains saâdiens, que nous conte Ez-Zïani dans son « Alfïa » :

« Les seigneurs Zeïdanides, dit-il [1], communément connus sous le nom de Saâdiens, sont véritablement des Chorfa.

» Leur ancêtre est venu d'Yenbouâ et s'est fixé dans le Drâ en 1233, au temps d'Idris-El-Mamoun ben El-Mansour, le Mouhhide, avant que ne se fût installé à Sidjilmassa son propre oncle, qui a été la souche des Chorfa âlouyites; ceci ressort du texte d'Ibn El-Cadhi, dans « El-Djedoua », et de ceux d'El-Fichtali dans « Mesahel-Es-Sofa », d'El-Kadri dans la notice « Ed-Derr-El-Hasni », et d'autres auteurs encore. Il ne faut tenir aucun compte de l'opinion de ceux qui leur dénient la

(1) Nous donnons cette citation entière, parce que nous la croyons encore intraduite, comme l'ouvrage dont nous l'extrayons. Elle peut être rapprochée des leçons bien plus détaillées de la « Nozhet-El-Hadi » et de divers autres auteurs que rapporte Mercier.

qualité chérifienne ou les rattachent aux Abbassides ou aux Saâdiens.

» Quand la notoriété de ces Chorfa s'est accrue, j'ai eu l'occasion de rapporter à notre maître, le Prince-des-Croyants Sidi Mohammed ben Abdallah, — que Dieu l'ait en sa miséricorde ! — les allégations des Chorfa de Sidjilmassa, qui leur contestaient leur origine.

— « Tais-toi, me dit le défunt prince, et ne tiens pas compte » de ces dires, car ces Chorfa sont nos cousins et nous avons » avec eux un ancêtre commun ; les Koreïchites d'Yenbouâ sont » une seule famille : on les nomme les Beni-Ibrahim ; nous » connaissons, par nos frères d'Yenbouâ, leur filiation, et ils y » ont encore leur souche originelle. »

» Le prince me dit aussi le motif des contestations des Chorfa de Sidjilmassa, et j'en parle avec plus de détails qu'ici, dans mon livre « Et-Tordjemane » ; que le lecteur s'y reporte. »

Mohammed El-Kaïm. — « Mohammed El-Kaïm, continue notre auteur, est l'un de ces Zeïdanides ; il est le fils d'Abderrahmane, fils d'Ali, qui est venu jadis du Drâ au Sous pour enseigner, et auquel, quand son influence fut établie et augmenté le nombre de ses disciples, les gens du pays bâtirent une zaouïa à Tidsi, au pays des Haouara ; cet Ali était fils de Makhlouf, fils de Zeïdane, fils d'Ahmed, fils de Mohammed qui, le premier, se fixa dans le Drâ.

» Et lorsque l'autorité des Beni-Ouattas (Merinides), se restreignant, cessa de se faire sentir dans la région du Sous, au temps de Mohammed ben Mohammed-Ech-Cheïkh El-Ouattassi, les gens de ce pays chargèrent Mohammed ben Abderrahmane de *veiller aux affaires du Sous* (en arabe : el-kïam biçlah Sous) ; c'était en 915 (1509) ; il fonda la ville forte de Tildhi, au pays des Meskina, près d'Agadir, et il en fit la capitale de son émirat. »

Ses deux fils se disputent le pouvoir. L'un d'eux, Ahmed-El-Aredj, se réfugie au Touat. — « A la mort d'El-Kaïm (surnom du nouvel émir découlant de l'expression arabe rapportée plus haut), en 923 (1518), les gens du Sous

investirent à sa place Ahmed El-Aredj, qui s'empara de Merrakech en 927 (1521).

» Son frère, Mohammed Ech-Cheïkh, était son chef de guerre et le caïd de ses troupes, et il livra plusieurs combats aux Beni-Ouattas, à Bou-Ogba, Aderna et Tadla; mais, en 951 (1544), il se révolta contre son frère Ahmed El-Aredj, le vainquit, le chassa de Merrakech et le dépouilla du pouvoir souverain; puis, à sa place, il fut lui-même reconnu pour chef par les gens de ce pays et du Sous.

» Il envoya alors son frère Ahmed El-Aredj et le fils de celui-ci, Zeïdane, dans la province du Drâ; ils s'y rendirent, puis passèrent à Sidjilmassa, tandis que Mohammed Ech-Cheïkh s'employait de toutes ses forces à la guerre contre Ahmed le Merinide; mais, chaque fois que Mohammed Ech-Cheïkh sortait de Merrakech pour aller combattre son adversaire, Ahmed El-Aredj lui suscitait des embarras en envoyant son fils Zeïdane provoquer des désordres dans la Faïdja et dans le Sous; il agissait d'accord avec le Merinide, et il lui venait en aide par ces désordres qui troublaient le pays et rendaient la guerre difficile.

» Poussé à bout par ces procédés, Mohammed Ech-Cheïkh conduisit ses soldats contre Sidjilmassa, y assiégea son frère et le contraignit à prendre la fuite.

» Ahmed El-Aredj gagna le désert et alla résider au pays de Touat (1548). » [1]

Il n'y resta d'ailleurs pas longtemps, car, dès 1550, il entrait à Merrakech, qui venait de se révolter contre son frère en faveur du fils de celui-ci.

Chronique locale. — Que se passa-t-il aux Oasis pendant ce demi-siècle de luttes entre les derniers champions du Gouvernement merinide croulant et les protagonistes du nouveau pouvoir politique chérifien ?

D'abord, à Tamentit, nous voyons Sidi Salem, neveu de Sidi Abdallah El-Asnouni, l'adversaire du cheïkh El-Meghili, prendre, en 1509, les fonctions de cadhi que son oncle abandonne.

(1) Ez-Ziani.

En cette même année, les Oulad Ali ben Moussa et les Oulad Sâoud ben Amor, qui, réunis, forment les Oulad Mamet Limen, soutiennent une lutte contre plusieurs autres fractions coalisées et perdent dans un combat de nombreux tués [1].

En 1510, la zaouïa de Mimoun, dans le Timmi, est fondée par des Merabtines émigrés de Tlemcen [2] à la suite de la soumission de cette ville aux Chrétiens [3], et qui se prétendent d'origine idrisside [4].

En 1513, Sidi Salem résigne les fonctions de cadhi et part

(1) Et Tamentiti.

(2) El-Oucheni.

(3) Cf. in Mercier, la soumission de Tlemcen aux Espagnols, en 1510.

(4) Voici la traduction des deux titres de noblesse qu'ils possèdent aujourd'hui :

Premier document :

Sache celui qui verra le présent que l'Emir de son époque, le fils d'Yâkoub ben Mansour, successeur du sultan El-Mansour, eut, après la conquête de Tlemcen, vingt et un fils.

De leurs descendants, les uns sont restés à Tlemcen, d'autres en ont émigré le jour de la guerre et de la conquête par les Roumis (chrétiens).

Ceux-ci se mirent à la recherche de leurs cousins en tous pays et arrivèrent ainsi jusqu'au Touat, où ils trouvèrent quelques-uns de leurs parents à Tidhlest.

Ils se dispersèrent ensuite : les uns s'installèrent à Tin-Ouenza, un autre à Taâbedt, un autre chez les Zoua, à Abbad, un autre à Deldoul et un autre à Mimoun, dans le Timmi.

De celui-ci sont sortis les Oulad Sidi Hadj Ahmed ben Mohammed ben Moussa ben Hassane ben Ahmed ben Yâkoub El-Mansour; c'est Yâkoub El-Mansour qui tua Ibrahim ben Youcef ben Abdallah ben Messâoud.

Quant à notre aïeul, Sid Ali ben Mohammed El-Madhmadhi, il laissa cinq fils, dont Sid Ahmed ben Ali, qui laissa Abdallah, qui laissa, entre autres, Mohammed ben Mohammed Abdessemed, qui laissa son fils Mohammed, qui laissa Mohammed Abdelâziz, qui laissa, entre autres, Hadj Mohammed, qui laissa Mohammed Abdeldjebbar et Mohammed Abdelkerim et Abdelkader et Abderrahmane et Ahmed; Ali, frère de Hadj Mohammed, laissa Mohammed Abdelâziz et Ahmed et Hadj Mohammed Abdelkerim et Mohammed Abdeldjebbar.

Ainsi copié sur ce qui a été trouvé écrit, sans modification, à la demande qui nous en a été faite, en l'année 1268 (1852).

Signé : *Le serviteur de son Dieu Ahmed ben Ahmed ben Hadj Mohammed.*

Second document (relatant la fondation de l'é...

Sache celui qui lira le présent que la généalogie des ... de Mimoun s'établit par Sid Mohammed Dine-Allah (le fondateur de la zaouïa), fils de Saïd, fils d'Abdallah, fils d'Yâkoub, fils de Nacer, fils de Mansour, fils d'Yâkoub El-Mansour, fils d'Abdallah, fils d'Ali, fils d'Abderrahmane, fils d'El-Hoceïn, fils d'Abdallah, fils d'Ahmed, fils d'Idris, fils d'Idris le Grand, fils d'Abdallah El-Kamel.

Lorsqu'Idris vint au Maghreb, il s'arrêta à Tanger pendant six mois, puis

au Pèlerinage..., et, ajoute la chronique sans plus préciser, « les Mehadjerïa ont une guerre » [1]; on a donné ce nom de Mehadjerïa aux Juifs islamisés, qui forment une collectivité à part et s'abstiennent d'unions ou de mélanges avec les autres tribus; ce nom appartient à tous les groupements semblables, soit dans le Touat, soit dans les autres pays sahariens; on en retrouve à Touggourt; il signifie « les émigrés » (de leur religion à l'Islam).

C'est en 1513 également qu'El-Hadj Ahmed ben Youcef quitte le ksar des Oulad Oungal en Timmi, et va bâtir une zaouïa à Tinilane; il jouissait dans tout le Touat d'une haute réputation de science et écrivit une histoire très complète des origines des Touatiens; mais ce livre n'a pu encore être retrouvé, quoiqu'il en ait été, dit-on, établi huit copies du vivant de son auteur [2].

En 1516, des pèlerins rentrant de l'Est apportent à Tamentit la peste, qui dure deux ans et fait de nombreuses victimes.

En 1523, création de l'oasis et du ksar de Meraguen; Sidi Salem El-Asnouni rentre à Tamentit, de retour du Pèlerinage, mais il se refuse à rentrer dans son ancienne demeure; il se retire à Beni-Tamert, dans une propriété qu'il y possède. Disons tout de suite qu'il restera dans cette résidence jusqu'à sa mort, qui arrivera en 1562.

il alla à Oulili, ville d'Abou'l-Maâli, aussi nommée ville de Ferâoun, au pays de Zerhoun; il y trouva son oncle Moulaï-Rachid ben Rachid, le Koreïchi, ou son ministre Abdelmadjid.

Il en repartit deux mois après et, étant parvenu sur des terres abondamment arrosées par les pluies, garnies de rivières et d'arbres de toute espèce, il les acquit de leurs propriétaires, moyennant une somme de 6.000 dinars d'or, puis il fonda la ville de Fès — que Dieu la protège!

Il en fit commencer les constructions le premier jeudi de rebiâ Ier 212 de l'hégire (827 de J.-C.) *et il y régna trente-trois ans.*

Sa mort fut causée par un grain de raisin.

Il laissa douze fils, à chacun desquels il donna un pays dans le Maghreb; seuls Yâkoub et son frère (sic) *restèrent sous la tutelle de son ministre Omer.*

Ainsi déclaré par Mohammed Dine-Allah et établi par les écrits trouvés entre ses mains.

Copie faite en 1268 (1852) *et signée par le serviteur de son Dieu, Mohammed-ben Ahmed El-Habib El-Belbali* (cadhi de Koussane en Timmi).

(1) ET-TAMENTITI.

(2) Nous en avons donné un fragment (*in Les Oas. sahar.*); c'est le contenu d'un unique feuillet retrouvé dans un autre livre, au Bouda. Il paraîtrait que le dernier exemplaire connu aurait été emporté d'Aoulef au Soudan.

Il eut, comme cadhi, une grande réputation de science et d'intégrité, et il instruisit un de ses fils, du nom d'Ahmed, qui devint par la suite, paraît-il, cadhi au Caire.

« J'ai vu, écrit le jurisconsulte Sidi Taïeb, ses « Jugements », et j'ai compris, à les lire, qu'il était (pour sa science) comme une mer sans rivages. »

Son oncle Sidi Abdallah et son père Sidi Mohammed étaient partis de Tlemcen; ils faisaient remonter leur famille tantôt à Abou'l-Abbas, tantôt à Hassane ben Ali, et ils possédaient leur généalogie (1).

Le Bey Hammou règle une réclamation des Touatiens (2). — *Louange à Dieu seul!*

A tous les habitants du Touat, que le salut soit sur vous, avec la miséricorde de Dieu et ses bénédictions !

Et ensuite, votre lettre concernant les Arabes d'Angad est parvenue à notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — qui s'est entretenu de l'affaire avec leurs notables et leur a prescrit de ne pas recommencer à vous faire subir de dommage, jamais.

Salut de la part du caïd Hadjou, serviteur du bey Hammou.

Ecrit en redjeb 927 (1521).

Copié sur l'original, mot pour mot, par Kassem ben Mohammed, le 1er dou'l-Hidja 1101 (5 septembre 1690).

Il est assez embarrassant de classer ce trop court document; il semble bien devoir être attribué à l'émir ziânite Abou Hammou III, qui, après la mort d'Aroudj et de ses Turcs, régna à Tlemcen de 1518 à 1528 (3); l'écrivain lui aurait donné le titre de Bey, peut-être pour obéir à une mode nouvelle importée dans le pays par ses derniers conquérants, de même qu'à la Cour chérifienne de Fès, nous n'allons pas tarder à le voir, on commença dès lors à employer le titre de Pacha, emprunté aux mêmes. Nous ne voyons pas d'autre hypothèse plus vraisemblable.

(1) Et-Tamentiti.
(2) Traduction d'un feuillet ms trouvé au Timmi.
(3) E. Mercier.

Les premiers « Caïds » venus en mission aux Oasis. — Les chroniques vont nous donner maintenant les noms de plusieurs « Caïds » venus au Touat, sans d'ailleurs indiquer le nom du souverain qui les y envoyait :

« En 1526, Moulaï-Heïbet-Allah a été envoyé du Gharb (1) par le souverain *(sultan)*, à la suite de plaintes portées par les gens du Touat, contre les attaques et les pillages des gens du Tafilelt, auprès des Chorfa de ce pays qui les avaient fait parvenir au Sultan.

» Cette même année, meurent le cheïkh Amor ben Abderrahmane, de Tamentit, et le cheïkh Rahho ben Belkassem (2).

» En 1528, arrive le caïd El-Amri.

» En 1530, vient le caïd Mohammed ben Ahmed.

» En 1532, arrive, d'après Et-Tamentiti, le caïd El-Alladj, et d'après Sidi-Bahaïa, El-Aredj (*sic*). »

Faut-il voir ici le nom d'Abou'l-Abbas-Ahmed-ben-El-Aredj, dont nous avons raconté, avec Ez-Zïani, les aventures, et qui, se trouvant à Sidjilmassa, serait venu dès lors faire un voyage au Touat ? A cette époque (1532), Ez-Zïani nous le montre encore à Merrakech, mais Mercier, qui se guide sur la « Nozhet-El-Hadi », nous le présente comme se trouvant déjà à Sidjilmassa en 1530.

La même année (1532), à Tamentit, les Oulad Ali ben Moussa infligent une défaite à Sidi Abderrahmane ben Abdelkerim, au ksar des Oulad Ismaïl, et les Oulad Mamet Limen battent les Oulad Yahia (3).

« En 1532, arrive le caïd Abbou, puis, en 1533, le caïd Ali (4).

» En 1535, aussi à Tamentit, guerre du cheïkh Ali ben Amor contre les Oulad Ali ben Moussa, et mort du cheïkh Ali ben Amor; son fils, Abdallah ben Ali, prend le pouvoir et fait de grandes dépenses pour l'agrandissement de Tamentit : il ne garde, de tous ses biens, qu'un jardin et un cheval; cette famille était originaire des Beni-Meniâr, du Tell oranais, qui sont les frères des Djaâfra; elle s'était installée en premier lieu, cent ans

(1) *Gharb* se dit couramment, aux Oasis, pour désigner le Maroc en général, le Maghreb El-Aksa (*Vid. Précis de Soc. n.-a.*).

(2) Et-Tamentiti; Sidi-Bahaia.

(3) Et-Tamentiti.

(4) Et-Tamentiti; Sidi-Bahaia.

auparavant, à l'ouest de Tamentit, à Tadjaâfert [1]; ils y avaient été attaqués, vers 1510, par les Oulad Neslam et s'étaient réfugiés à Tasfaout; c'est là que vinrent, un jour, les chercher les Oulad Ali ben Moussa qui les amenèrent à Tamentit, leur firent don du quart des jardins et les reconnurent pour cheïkhs du pays [2].

» En 1536, le caïd Taïeb arrive au Touat et fait rentrer les impôts.

» En 1537, c'est le caïd Mansour.

» En 1540, le caïd El-Addaï « refait » le recensement pour l'impôt et *dresse la liste de toutes les eaux d'irrigation;* il séjourne dans le pays pendant trois années [3].

» En 1542, le souverain envoie un nouveau caïd, qui était originaire du Touat même : c'était le caïd Amor Et-Tamentiti; il ne réclama aucun impôt aux habitants.

» Il fut suivi, en 1545, par son fils, le caïd Ahmed ben Amor Et-Tamentiti [4].

» Ce caïd séjourna à Timmimoun pendant une année, puis se rendit à son pays d'origine, Tamentit; il ne réclama à nos ancêtres aucune imposition.

Deux mois après son retour au Gharb, il revint au Touat à la tête d'une troupe; il atteignait à peine El-Amira que nos ancêtres en recevaient avis par les Oulad ben Taïâ; craignant une agression, nos pères décampèrent avec tout ce qu'ils possédaient : ils étaient au nombre de 260 hommes, dont 100 cavaliers, et ils avaient 60 chamelles pour porter leurs tentes; ils gagnèrent Haci-Bou-Khenafis, où ils trouvèrent les Oulad Hoçeïn, les Oulad Atïa, les Oulad Abid, les Oulad Slimane, et ils s'installèrent là avec eux.

» Le caïd, qui ne savait pas leur départ, s'approcha de l'oasis (de Deldoul) et coupa les foggaras; les Oulad Meriem et les Merabtines sortirent alors, se rendirent auprès de lui et l'informèrent du départ de nos pères » [5].

» En 1546 arriva le caïd Messâoud qui fit rentrer tous les

(1) Forme berbérisée de Djaâfer, « lieu où habite Djaâfer », quelque chose comme « Mas-Djaâfer » du Midi de la France.

(2) ET-TAMENTITI.

(3) SIDI-BAHAIA; ET-TAMENTITI; AHMED BEN MOHAMMED BEN ABDERRAHMANE.

(4) SIDI-BAHAIA; AHMED BEN MOHAMMED BEN ABDERRAHMANE.

(5) Feuillet ms., fourni par le caïd de Deldoul en 1905.

impôts du Touat et du Tigourarine; chaque *difa* [1] fut taxée à 4 metkals sultaniens; mais, à notre époque (XVIIIe siècle), le metkal sultanien vaut 4 metkals argent; c'est le metkal d'or qu'on connaît sous le nom de metkal sultanien. » [2]

Seuls, les deux émirs chérifiens, fils d'El-Kaïm, étaient en mesure d'envoyer ces Caïds. — Si nous essayons de raccorder ces trop brèves notes avec les données de l'histoire générale, nous ne voyons guère que le chérif saâdien de Merrakech, nommé Mohammed Ech-Cheïkh par Ez-Ziani, et Mohammed-Ech-Cheïkh-El-Mehdi par Mercier, d'après la « Nozhet-El-Hadi », qui ait pu alors se trouver en mesure d'envoyer ces caïds successifs au Touat, de faire rentrer des impôts et même de faire « refaire » le recensement des matières imposables.

En effet, Mercier nous le présente comme un véritable colonisateur, qui avait doté Taroudant de constructions magnifiques et propagé la culture de la canne à sucre dans le Sous, malgré tous les soucis de la lutte contre le sultan merinide de Fès et contre son frère et compétiteur El-Aredj.

« Il s'appliqua, dit encore Mercier, à refondre et à réorganiser le système des impôts que l'impuissance des derniers Merinides avait laissé tomber en désuétude. Il se rappela que le cadastre avait été établi par Abdelmoumen, sur les terres du Maghreb, et frappa d'un impôt foncier toutes les parties productives. »

Par contre, des autres souverains maghrebins, le Merinide de Fès lutte, au Sud, contre le chérif saâdien et, au Nord, contre les Espagnols; ceux-ci disputent aux pachas turcs d'Alger la suprématie sur Tlemcen et ses émirs dégénérés, et à Tunis, le hafside Hassen est le tributaire de Charles-Quint, qui le « protège » contre les Turcs.

A moins, cependant, que tous ces « caïds » n'aient été les envoyés de l'émir saâdien de Sidjilmassa, Ahmed El-Aredj, frère de l'émir saâdien de Merrakech, car voici maintenant comment continue la chronique :

(1) On trouvera plus loin la liste des circonscriptions pour la « difa », pour l'année 1671.

(2) AHMED BEN MOHAMMED BEN ABDERRAHMANE.

« En 1552, viennent au Touat les fils du sultan, Moulaï-Zeïdane et son frère Moulaï-Nacer ; ils subissent une défaite à Kaberten. »[1]

Or, Moulaï-Zeïdane, nous le connaissons déjà, c'est le fils et l'auxiliaire fidèle d'Ahmed El-Aredj, qui règne en ce moment à Sidjilmassa[2].

Quoi qu'il en soit, à partir de cette défaite de Moulaï-Zeïdane, toute intervention extérieure s'interrompt aux Oasis, et nous voyons bientôt le chérif de Merrakech, devenu maître de Fès, puis de Tlemcen, — bientôt reperdues toutes les deux à la suite de l'intervention des Turcs, — venir assiéger et capturer son frère El-Aredj et les fils de celui-ci, dans Sidjilmassa ; puis, après avoir repris Fès et Tlemcen, où il installe comme gouverneur le caïd El-Mansour, — peut-être celui-là même qui vint au Touat quinze ans auparavant, — Mohammed Ech-Cheïkh tombe enfin assassiné par un émissaire des Turcs (1557), laissant le pouvoir souverain à son fils Moulaï-Abdallah.

Les Oasis indépendantes ont des émirs à Tahtaït. — Pendant ce temps de véritable indépendance, qui commence en 1552, les Oasis obéirent d'abord au caïd Ahmed ben Amor Et-Tamentiti, devenu indépendant depuis la défaite de Moulaï-Zeïdane à Kaberten[3], mais bientôt l'unité de commandement se rompit, et des personnalités diverses se formèrent des zones d'influence dont nous n'avons pas le détail ; la prépondérance appartint jusqu'en 1584 à une série de sept « sultans » successifs qui résidèrent à Tahtaït (Timmimoun) et se maintinrent indépendants des sultans de Fès[4].

Incursion des Kounta et autres tribus du Sud saharien[5]. — « J'ai appris, de Sidi Ou-Ali ben Abdallah, qu'en 1551 les notables des Kounta arrivèrent au Touat, s'installèrent

(1) El-Tamentiti.
(2) Mercier.
(3) Sidi Bahaia.
(4) Sidi Bahaia ; Cf. Colonieu, *Voyage au Gourara*, la tradition concernant les sultans gourariens qui auraient été en mesure de mettre sous les armes 800 cavaliers et plusieurs milliers de fantassins.
(5) Traduction d'un feuillet ms. trouvé au Timmi

chez le cheïkh Moussa ben Lahsen et imposèrent aux gens de Timmi une contribution de 100 metkals.

› Le cheïkh Ben Khedda dut, pour acquitter sa part, vendre pour 26 metkals un jardin qui en valait 200.

› Cette fois, les Kounta étaient venus en gens de guerre et non comme des Merabtines ; ils commandaient à une troupe de 1 000 hommes recrutés chez les Arabes du Désert ; c'est ainsi que le Timmi fut contraint à verser la somme en question.

› L'année suivante, les Oulad Ben Ali vinrent de l'Azaouad, au nombre de 2.500 hommes, et campèrent dans l'Oued-El-Henné ; ils envoyèrent une députation sommer le Timmi et le Bouda de leur fournir la difa ; ces deux districts s'imposèrent chacun de 300 metkals, soit un total de 600 metkals, qu'ils apportèrent à la députation ; mais celle-ci refusa cette somme comme insuffisante et regagna l'Oued-El-Henné ; toute l'expédition se mit alors en route pour venir attaquer le Timmi.

› Ils étaient à peine arrivés au Tamest que le Timmi, prévenu, avisait à son tour le Bouda, et les forces réunies des deux districts s'avancèrent au-devant de l'ennemi jusqu'à Tamentit ; les alliés reçurent, près de là, un émissaire du Fenoughil et, finalement, ils rencontrèrent l'expédition ennemie non loin d'El-Bouzidia.

› Un combat s'engagea ; le Bouda perdit 60 tués et le Timmi 40, mais l'ennemi fut défait et réduit à prendre la fuite, perdant lui-même 150 combattants ; le reste regagna l'Oued-El-Henné.

› De plus, le Bouda appela à son aide les Oulad Djerrar de l'Oued-Saoura et le Timmi convoqua, de son côté, les Meharza de l'Oued-Salah, les Oulad Mohammed, les Khenafsa, les gens d'Aïn-Salah et ceux de l'Ahnet.

› Tous ces contingents se concentrèrent quelques mois après dans le Tamest, puis ils allèrent attaquer les Oulad Ben Ali dans El-Bali, l'un des ksour de Bou-Ali ; ils les en chassèrent et détruisirent les maisons, puis ils poursuivirent leurs débris dans Ben-Kedad, où ils s'étaient réfugiés, et les exterminèrent.

› D'un autre côté, en 1590, des Oulad Hennach (Henancha) vinrent de l'Oued-Righ à El-Mansour du Sali, et se mêlèrent aux Boramik, et, en 1592, les Oulad Ben Abid vinrent de Ghat au Reggane et contraignirent les Guedouâ à leur payer tribut.

« Ecrit pour éviter l'oubli des temps, au milieu de châbane 1143 (19-28 février 1731) par le serviteur de son Dieu Abdallah ben Ali ben Ahmed, du Timmi. »

Alger puis Tripoli envoient des expéditions aux Oasis. — En 1578, une expédition organisée par les tribus du pays de Tafilelt, vint ravager le Touat depuis l'Oued Salah jusqu'à Aïn-Salah (?) [illegible] enlevant une quantité de femmes et d'enfants et tuant plus de 1.500 hommes.

Tous les notables des Oasis se rassemblèrent et décidèrent d'implorer l'intervention du dey d'Alger.

Celui-ci écrivit aussitôt des lettres de menaces aux nomades et envoya une expédition turque qui arriva au Touat l'année suivante ; elle s'établit dans les ruines de Cheddrine (?) d'où elle envoya des détachements faire des reconnaissances dans toutes les Oasis, puis peu après elle repartit pour le Nord sans laisser personne derrière elle [1].

Voilà pour les Turcs d'Alger ; voici maintenant le rapport qui concerne ceux de Tripoli.

En 1582, le fils du bey [illegible] de Tripoli arriva et parcourut le Touat ; il était accompagné de six savants dont chacun connaissait par cœur El-Khordi, El-Kebir, Khelil, El-Biane, Et-Tahaïl, la rhétorique et l'éloquence ; ils eurent des conférences avec les savants du Touat, Sidi Ali ben Abdallah, Sidi Mohammed ben El-Alem et Sidi Mebarek ben Ahmed.

Ceux-ci les accompagnèrent jusqu'à Badriane où ils séjournèrent jusqu'à l'année suivante.

En 1584 arriva du Fezzane Abdallahou ben Taïeb qui s'installa au Timmi ; tous les lettrés du pays se réunirent auprès de lui et il leur fit un cours d'éloquence [2].

Nous allons voir, en cette même année 1584, se manifester l'action des souverains du Maghreb-Extrême.

Le caïd Hammou ben Barka restaure l'autorité chérifienne. — A cette époque, le « collier » chérifien est passé de

(1) El-Amouri. — Le dey d'Alger devait être alors Hassane [illegible] ben Djâfer-Pacha.

(2) Traduction d'un feuillet ms. trouvé au Gourara.

Moulaï-Abdallah à Moulaï-Mohammed, puis à Moulaï-Abdelmalek, pour revenir enfin, après la bataille d'El-Ksar El-Kebir, ou « bataille des trois rois ». à Abou'l-Abbas-Ahmed El-Mansour, dit Ahmed Ed-Dehbi.

« Depuis longtemps, la vaste région d'oasis de Touat et de Tigourarine, au centre du Sahara, avait secoué toute autorité, à la suite de l'affaiblissement de la puissance merinide, et cessé de servir aucun tribut au Gouvernement du Maghreb ; ce fut vers ces régions lointaines que le chérif se décida à porter ses armes.

» Ayant formé un corps expéditionnaire nombreux et bien pourvu d'armes à feu, il en confia le commandement à ses généraux Ahmed [1] ben Barka et Ahmed ben Haddad, et le lança dans le Sud ; les soldats chérifiens atteignirent la région du Touat en soixante-dix étapes et sommèrent les habitants de rentrer dans le devoir : ce fut en vain ; il fallut prendre d'assaut chaque oasis »... [2].

» Le 20 djoumada seconde, ajoute notre chroniqueur, le caïd Hammou ben Barka livra un combat aux gens de Timmimoun, puis il s'empara de leur ksar et y séjourna quinze jours.

» Il se rendit ensuite au Touat, dont il incorpora de nombreux habitants parmi ses troupes, puis il alla camper auprès du Chott-Dahrani, en amont des Oulad-Sâïd ; il s'y installa en ramdhane de la même année.

» De là, il dévasta et ruina le pays des Oulad Abdelli Cheraga, non sans éprouver, de la part de ceux-ci, une vive résistance qui amena de nombreuses pertes des deux côtés.

» Il séjourna dans le pays jusqu'à dou'l-Kâda (c'est-à-dire pendant cinq mois), puis il s'en retourna au Gharb ; pendant son séjour au Chott, il fixa le cours du metkal d'or à 8 metkals d'argent (1585). » [3]

L'expédition chérifienne de 1590 au Soudan ne passe pas au Touat. — « Plusieurs caïds se succédèrent

(1) Ainsi le nomme Mercier, mais sa propre signature, que nous présenterons, montre qu'il se nommait lui-même Hammou, diminutif de Mohammed.

(2) MERCIER. — *Vid.*, in op. c., le curieux détail de l'organisation de l'armée chérifienne en 1585.

(3) SIDI-BAHAIA.

ensuite jusqu'en 1604, époque où les sultans cessèrent d'en envoyer dans le pays. »[1]

Notre chroniqueur ne savait pas, au moment où il écrivait ces lignes, que, juste en cette année 1604, mourait le sultan El-Mansour, le conquérant du Touat et du Soudan, et que ce fut précisément sa mort qui mit fin à l'envoi des caïds.

Quant à la grande expédition chérifienne qui conquit le Soudan en 1590, sous les ordres du pacha Djouder, elle ne passa pas par les Oasis touatiennes; elle partit du Maghreb par le Tensift, le Teniet-El-Kelaoui, le Drâ, traversa le désert par la ligne Tindouf-Taodenni et atteignit Tombouctou en cent étapes[2].

Il convient de retenir que cette expédition comprit 20.000 combattants et, d'après ce que l'on sait sur le désert, il est permis de croire que son passage ne fut possible que parce que le désert était moins dénudé à cette époque que de nos jours.

Dans l'État chérifien, les Chorfa et les Merabtines sont exempts d'impôt. – Dès leur arrivée aux Oasis, les caïds chérifiens établirent des impôts, dont furent exemptés les Chorfa et les Merabtines, et qui, par conséquent, incombèrent seulement à la troisième classe sociale, la roture; c'est, d'ailleurs, un principe qui, comme nous le verrons, a été suivi jusqu'à nos jours par tous les gouvernements successifs.

Nous donnons la traduction d'un brevet d'exemption d'impôt, délivré, dès leur arrivée, par les deux chefs de l'expédition chérifienne au fils du fondateur de la zaouïa de Mimoun, et cette exemption est confirmée, dès l'année suivante, par un brevet chérifien, dont nous donnons aussi la traduction :

1° Brevet de Hammou ben Barka.

Louange à Dieu...

Le porteur du présent, Sidi Youcef ben Mohammed-Eddine[3]*, est prévenu par nous que nous le maintenons dans sa situation honorable et privilégiée, afin qu'il ne soit atteint par aucune mesure nouvelle*...........................

(1) Sidi-Bahaia.
(2) *Kitab El-Istiksa*.
(3) Pour : Mohammed Dine Allah, qui va être rétabli plus loin.

sur lui de tous les corvéables et des gens du peuple ; sa personne sera respectée, de même que sa maison située au-dessus de son jardin, entre Adrar et Oudjine [1], *et tous les siens profiteront de sa considération.*

Ecrit sur...

(Signé :) *Hammou ben Barka.*

(En marge :) *Ahmed ben Haddad a signé lui-même pour l'exemption de toutes les contributions, en vue de Dieu puissant.*

L'esclave de notre Maître — que Dieu le fasse victorieux ! — (Signé) *Hammou.*

2° Brevet du sultan :

En vertu de l'ordre élevé, obéi, de l'Imam .... hassanite, — que Dieu lui soit en aide et lui donne la victoire !

Il est renouvelé, par la puissance de Dieu, au porteur du présent, au jurisconsulte, au merabet dévoué Abou-Yâkoub Youcef ben Mohammed-Dine-Allah, le Touatien, que nous le maintenons dans sa situation honorable et privilégiée et dans l'exemption de toutes les contributions......................
On se présente à lui en contradiction de notre présent ordre .... de la religion.

Et ceux qui verront le présent ordre devront s'y conformer .... Salut.

De la dernière décade de djoumada Ire 994 (1586).

L'impôt en 1591. — Nous pouvons présenter ici un document retrouvé à Tamentit, qui montre ce que donnèrent, en ces années, les impôts de ce district :

« *Louanges à Dieu...*, etc.

» *Les soussignés portent témoignage de l'accord et du règlement de compte passés par les notables de Tamentit, après relevé du montant de toutes les impositions versées au représentant du Makhzen* [2] *depuis l'arrivée au Touat du caïd Hammou ben Barka, c'est-à-dire depuis sept ans.*

(1) Deux ksour du Bouda, dont le premier est totalement ruiné, et le second n'est plus habité, en 1905, que par un ménage de Merabtines et six autres de Harratines.

(2) On remarque que, dès lors, ce mot signifie « gouvernement ».

» *Ils ont constaté qu'il a été versé, pour chaque habba*[1] *d'eau, une somme totale de 13 metkals.* »

Suivent les noms des notables de chaque fraction qui ont assisté au règlement de compte ; les noms de ces fractions, seuls intéressants, sont :

Les Oulad Yahia ben Mohammed;
Les Oulad Daoud ben Amor;
Les Oulad Yâkoub;
Les Oulad Mimoun;
Les Oulad Neslam.

*Cet acte a été dressé, par l'ordre des susnommés, à la date des jours de la décade médiane de djoumada II*e *999* (avril 1591).

Ont signé : *Mohammed-Abderrahmane ben Boubeker ben Mohammed ben Mimoun; Mohammed ben Abderrahmane ben El-Moudden, et Abdallah ben Mohammed ben Bouzid.*

L'impôt chérifien était donc ressorti à 13 metkals pour sept ans, soit annuellement 1 metkal 86 par habba.

Il est infiniment regrettable que les rédacteurs de ce document n'aient pas précisé s'il était question de metkals argent, monnayés, ou bien de metkals d'or poids ; dans le premier cas, l'impôt de la habba ressortirait à environ 3 fr. 75 de notre monnaie, tandis que dans le second cas, il ressortirait à environ 5 metkals argent, soit environ 10 francs de notre monnaie [2].

Plusieurs lettrés du pays, auxquels cette observation a été faite, nous ont déclaré qu'à leur sens la question ne se posait pas, parce qu'il est de notoriété publique que, de tout temps, l'impôt a été payé par les Oasis aux différents gouvernements musulmans en poudre d'or (teber) ; qu'à son défaut seulement, l'argent monnayé a été accepté, et qu'il l'était alors au cours fixé par le caïd percepteur, taux qui était communément de 3 à 6 d'argent pour 1 d'or, mais qui monta parfois à 30, 40 et 70 pour 1, comme nous le verrons plus loin ; la seule expli-

(1) Vid. sup. p. 36.
(2) Le metkal poids d'or se vendait aux Oasis, au prix moyen de 3 metkals de monnaie d'argent, soit environ 6 francs de notre monnaie.

cation de la possibilité de pareils abus est que l'impôt n'était peut-être pas perçu régulièrement tous les ans.

L'admission exclusive du metkal or pour le paiement de l'impôt va, d'ailleurs, nous être affirmée un peu plus tard par un chroniqueur local en termes explicites.

Chronique locale. — Si nous reprenons les chroniques locales, nous y voyons qu'en 1594, une grande caravane, comprenant 1.600 chameaux escortés par 93 cavaliers des Mehaïa et des Angad, vint camper entre le Bouda et le Teçabit; elle y commerça pendant deux ans, puis s'en retourna dans son pays.

En 1599, le chérif Moulaï-Ahmed, d'Ouazzane, vint faire une tournée dans les Oasis, mais il fut, pendant son retour vers le Nord, attaqué par les Ghenanma qui lui enlevèrent tout ce que les Touatiens lui avaient offert comme cadeaux, et il dut se réfugier à Kerzaz; le cheïkh de cette zaouïa lui fit cependant rendre son bien et il put regagner le Gharb.

En 1600, une expédition de Beraber Aït-Youssi vint du Tafilelt et livra aux Touatiens quelques combats heureux, où elle leur tua près de deux cents hommes; mais les Meharza et les Khenafsa, ayant pris les armes, vinrent attaquer les Aït-Youssi à Feguiguira; ceux-ci, surpris pendant la nuit, furent complètement défaits et s'enfuirent en désordre, abandonnant leur butin que les Khenafsa restituèrent aux différents ksour auxquels l'ennemi l'avait enlevé.

En 1602, le cheïkh Bou-Ali ben Hammou-Dahmane, d'Aïn-Chaïr, arriva avec une suite de 60 cavaliers et s'installa au ksar de Bel-Ghazi; les notables de tous les districts vinrent l'y saluer et lui fournir la difa; il acquit l'alliance des Oulad Mohammed et fut considéré comme l'arbitre du Touat; mais, deux ans après, les notables de son pays arrivèrent à leur tour, présentés par Sidi Mhammed Bou-Ziane, de Kenadsa, et le supplièrent de retourner à Aïn-Chaïr : il partit avec eux.

En 1604, les fils du cheïkh Daho vinrent, du pays de Taodenni, avec leurs frères les Oulad El-Kraoui, et ils campèrent près de Bouzane en Timmi (1).

(1) Feuillet ms. trouvé au Timmi.

Chronologie des caïds (chérifiens ?) en mission aux Oasis sous la dynastie saâdienne.

Moulaï-Heïbet-Allah	1526
El-Amri	1528
Mohammed ben Ahmed	1530
El-Aredj (ou El-Alladj)	1532
Abbou	1532
Ali	1533
Taïeb	1536
El-Mansour	1537
El-Addaï	1540
Amor Et-Tamentiti	1542
Ahmed ben Amor Et-Tamentiti	1545
Messâoud	1546
(Indépendance de 1552 à 1584.)	
Hammou ben Barka	1584
Plusieurs autres, mentionnés mais non dénommés, jusqu'en	1604

CHAPITRE II

(CHAPITRE VIII des *Oasis Sahariennes.*)

..... Sous les Sultans filaliens.

(1604-1692)

Chronique locale. — Fondation de Zaouïet-Sidi El-Bekri. Relations avec les princes soudanais. — Guerre entre Tamentit, aidé par des alliés nomades de l'Ouest, et le Timmi. — Razia des Oulad Ba-Hammou et des Touareg. — Des commerçants anglais viennent au Touat. — Razia des Chaânba. Création d'un marché à Tamentit. — Les Oasiens nomades se partagent les puits du Meguiden. — Le Maghreb à la mort du Saâdien Moulaï-Ahmed-Dehbi. — Les Chorfa filaliens sont les maîtres au Tafilelt. — Moulaï-Mhammed ben Chérif, premier sultan filalien, prend possession du Touat. — Moulaï-Mhammed, maître de presque tout le Maghreb, transporte sa capitale de Sidjilmassa à Fès. — Sidi El-Hadj Bou-Hafs chez les Khenafsa. — La grande famine de 1659 aux Oasis. — Débuts de la prépondérance des Beraber et des Ghenanma sur les Oasis. — Le voyageur El-Aïachi traverse le Touat en 1663. — Le commerce des Oasis avec le Soudan, Tombouctou et Agadez. — Traversée des Oasis par les Deghamcha et l'Aougrout. — Au sujet d'émirs indépendants au Gourara en 1650. — Règne de Moulaï-Rachid. Il envoie aux Oasis le caïd En-Nacer, qui « réorganise » le pays. — L'impôt en 1672. — Avènement de Moulaï-Ismâïl. Ses frères sont exilés au Touat. — Une vieille prédiction annonçait le règne de Moulaï-Ismâïl. — Moulaï-Hamed, frère du sultan, soumet le Touat. — Gracieuseté chérifienne. — L'impôt des Oasis en 1688. — Révolte des gens de Timmimoun. — Mission des caïds Messâoud et Mohammed-Saffar. — Chronologie des caïds chérifiens en mission aux Oasis sous la dynastie filalienne.

Chronique locale. — En 1605, la foudre tomba dans le Touat-El-Henné, brûlant tous les arbres. « Le henné ne repoussa que l'année suivante. » En cette même année, il y eut aussi une grande invasion de sauterelles, et une razia fut opérée par des nomades du Sahel (1).

(1) Note ms. trouvée au Timmi. Dans la langue locale, le Sahel, c'est tout l'Ouest et le S.-d-Ouest sahariens.

En 1607, une épidémie de peste sévit aux Oasis et spécialement dans le Timmi, où meurent 460 personnes; l'année suivante, la disette survient et les gens en sont réduits à manger le cœur des palmiers.

Et comme un malheur n'arrive jamais seul, un parti d'Arib, venu de l'Ouest, campe à Tasfaout en Timmi, puis attaque et ruine Ben-Heni, Oudghagh, Azzi et le gros village de Makra en Fenoughil; Makra ne s'est jamais relevé depuis, et ses ruines se voient encore aujourd'hui; presque tous ses habitants se dispersèrent dans les ksour voisins.

Après leurs succès, les Arib emmenèrent dix chameaux chargés de butin de toute espèce et séjournèrent à Bou-Faddi et à Tamentit.

En 1608 encore, Mansour ben Raho vint d'Oran aux Oulad-Hoceïn en Timmi, où étaient déjà les Oulad Slimane ben Ahmed, et la tribu des Oulad Belal vint s'installer à Baho, chez le cheïkh Bou-Hafs.

En 1612, les caravanes des Mehaïa vinrent camper à El-Malah, avec les Oulad Belal; les Selamna, du Souf, arrivèrent aux Oulad-Ouchen et y restèrent trois ans, puis ils passèrent chez les Oulad-Ahmed.

En 1613, une expédition des Douï-Belal pilla les ksour du Reggane, de Sali et le ksar de Bou-Ali; ils passèrent au Tamest et repartirent dans l'Ouest sans avoir visité le Timmi.

En 1619, une expédition, formée par les Hassasna, arriva à Bouzane et tua, dans un combat, 60 hommes aux contingents du Timmi, mais elle dut reculer jusqu'au Bouda; les gens de ce pays ne se joignirent pas à ceux du Timmi qui la poursuivaient et durent la combattre seuls. Mais, à la suite de cette affaire, Bouda et Timmi conclurent une alliance.

En 1620, un groupe, composé de notables riches des Kounta, vint, chassé de l'Azaouad par la disette, camper auprès de Djedid en Tamest et y resta une année entière, puis retourna dans son pays [1].

Fondation de Zaouiet-Sidi-El-Bekri. Relations avec les princes soudanais. — Une famille de Merabtines vivait,

(1) Notes mss. trouvées au Timmi.

à cette époque, au ksar Oulad-Mhammed en Tamentit, où elle était venue quelque cent cinquante ans auparavant : les Oulad Sidi El-Bekri.

Leur origine était assez obscure, mais certains d'entre eux s'étaient acquis quelque distinction, pendant le XVIe siècle, par leur science et leur piété; plusieurs étaient allés au Pèlerinage et s'étaient ainsi créé des relations qui les mettaient en valeur; l'un d'eux avait même exercé les fonctions de cadhi à Agadez, dans l'Aïr, et y était mort en odeur de sainteté; ils s'étaient alors rattachés, par des généalogies, aux princes merinides et aux Chorfa idrissides.

Le chef de la famille se trouve être, à l'époque où nous sommes parvenus, Sidi Mohammed El-Bekri : il a fait le Pèlerinage et séjourné au Caire; il jouit d'une grande notoriété et correspond avec plusieurs savants des divers pays musulmans; vers 1618 ou 1620, à la suite de démêlés avec ses parents et avec les habitants de Tamentit, il achète des foggaras et des jardins situés près de l'ancienne Tezdaïa et y fonde une zaouïa qui est bientôt le but de visites nombreuses et un centre de lettrés renommés : elle porte le nom Zaouïet-Sidi-El-Bekri.

Nous la verrons plusieurs fois influer sur la vie politique de ce pays.

Elle est aussi en relations avec les pays soudanais, où se rendent fréquemment ses représentants, car nous trouvons dans ses archives deux lettres, dont voici la première :

Ceci est une copie d'une lettre émanant d'un sultan d'entre les sultans du Soudan, Prince des Croyants, et qui commence par la formule « Louange à Dieu! » et l'appel des bénédictions de Dieu sur le Prophète.

« Sache celui qui verra le présent, d'entre les représentants de l'autorité, cadhis, gouverneurs, muftis, que le Prince des Croyants, Protecteur de la Religion, Mohammed-Guemma, fils d'El-Moumen, fils du sultan Mohammed-Ahmed, fils du sultan Mohammed-Embarek, fils du sultan Youcef, fils d'El-Hadj-Mohammed, fils d'El-Hadj-Abcha — que Dieu lui donne la victoire! — attribue un rang honorable à Sidi Mohammed ben Cheïkh El-Bekri, à ses cousins et à ses proches, de même que nos ancêtres l'ont attribué à leurs ancêtres, en toutes circonstances.

Ainsi concédé par le sultan Mohammed-Guemma et écrit par le serviteur de son Dieu — qu'il soit exalté! — El-Hassane, fils du jurisconsulte Ahmed-Goggo ben El-Hoceïn, — que Dieu, etc... »

Cette copie est faite mot pour mot et sans modification (de l'original) *qui porte en bas un sceau au nom du sultan, avec, en exergue, une inscription dont on peut déchiffrer ceci :* « *Le Roi, par la puissance de Dieu l'Unique, le Dominateur de tous ceux qui verront le présent, d'entre les sultans, vizirs et autres* »...

Copié par le serviteur de son Dieu Mohammed El-Bekri.

La seconde copie présente le même préambule, le même texte, la même... absence de date; elle est adressée au même Sidi Mohammed El-Bekri par *le sultan d'entre les sultans du Soudan, Prince des Croyants, le sultan Mohammed El-Bakher, fils du sultan Mohammed El-Addal, fils du sultan Mohammed-Hamed, fils du sultan Mohammed-Embarek, fils du sultan Youcef, fils d'El-Hadj Mohammed ben El-Hadj Abcha;* elle est écrite par le « secrétaire » Mohammed-Saïd et la copie est signée de Sidi Mohammed El-Bekri.

On voit que les deux « sultans » ont leur deuxième ascendant commun, Mohammed-Hamed, et il se peut que le bisaïeul de celui-ci, El-Hadj Mohammed, soit ce même roi nègre qui, étant allé au Pèlerinage vers la fin du XVe siècle, reçut du khalife abbasside d'Egypte le titre de « Lieutenant du Prince des Croyants dans le Soudan ».

Cependant, comme le successeur de celui-ci fut Askïa-Daoud, le « sultan Youcef » de nos lettres serait le chef d'une branche cadette et ses arrière-petits-fils Mohammed-Guemma et Mohammed-El-Bakher seraient, en réalité, des gouverneurs de provinces plus ou moins indépendants (1).

Guerre entre Tamentit, aidé par des alliés nomades de l'Ouest, et le Timmi. — En 1622, la djemaâ de Tamentit se réunit et, voulant se venger des gens du Timmi avec lesquels elle avait eu des contestations, imposa un dirhem par tête dans

(1) Cf. MERCIER et *Tarikh-Es-Soudane* (traduction Houdas)

tout son district : elle réunit ainsi une forte somme qu'elle envoya par un émissaire; celui-ci revint bientôt de l'Ouest, guidant une expédition nombreuse qui tomba sur le ksour du Timmi, ruina Zanfous, Djabech, Allouch, le ksar Yahïa-ou-Mohammed, les ksour de Tanfa, Bankous, Ksar-El-Melah, Ksar-Es-Sebkha et Bouzane; puis, suivant les falaises de Souireg, elle atteignit Deffa, Oudjine, Adrar et Ksar-Moussa, qui lui résistèrent avec succès; elle revint alors sur Amar-Youcef qu'elle ruina, ainsi que Ba-Anbor et Dahho; parvenue à Taorirt, elle reçut le choc des gens du Timmi, qui s'étaient enfin mobilisés et qui lui tuèrent 360 hommes, perdant eux-mêmes une centaine de tués (1).

Les gens du Bouda arrivèrent bientôt à leur tour et joignirent leurs efforts à ceux des gens du Timmi; l'expédition ennemie, désemparée, recula jusqu'à Takhfift (2), à l'entrée des palmeraies qui sont en aval d'Akbour; là, elle fut attaquée par une nouvelle troupe formée par les gens d'Akbour, d'Azerfen, de Tit, de Charef et de Cheïkh-Bou-Hafs (3); cette nouvelle troupe combina son attaque avec celles du Timmi et du Bouda, et l'expédition nomade, quoique soutenue par un renfort de Tamentit, dut reculer, en perdant du monde, jusqu'à Ksar-Moussa, à droite de la sebkha et près du chemin de Mehdïa.

Là sortit le cheïkh Moussa, qui, avec ses gens, se joignit à la troupe du Timmi, et tous reprirent ensemble leurs attaques, poussant l'ennemi et lui tuant du monde, jusqu'à Tehta, au delà de Tamentit, puis jusqu'au ksar de Maghrès-Aggou, entre Tamentit et Noum-en-Nas (4).

Enfin, des Merabtines et des Chorfa intervinrent et firent réfugier les survivants à Tamentit, où ils exigèrent d'eux l'abandon du butin qu'ils avaient conservé; les Merabtines de Maghrès-Aggou conduisirent devant la djemâa du Timmi une

(1) Tous ces ksour appartenaient, les uns au Timmi actuel, les autres au Bouda actuel, d'autres encore à la région actuellement déserte entre ces deux districts; les gens du pays ignorent les emplacements qu'ils occupaient, car presque tous les ksour ont été pillés au moins une fois, beaucoup de documents ont été détruits comme beaucoup de traditions perdues.

(2) Ne pas confondre ce ksar du Timmi ancien avec le Takhfift actuel des Oulad Sidi Hammou ben Hadj.

(3) Autres ksour du Timmi aujourd'hui disparus.

(4) Maghrès-Aggou est également disparu.

députation de Tamentit, qui égorgea des moutons en signe de soumission et implora la paix.

Le Timmi et le Bouda, à la suite de cette guerre, contractèrent une alliance contre les « étrangers »[1].

Razia des Oulad Ba-Hammou et des Touareg. — « En 1625, une troupe des Oulad Ba-Hammou vint tomber, auprès du Bouda, sur une caravane des Meradine qu'elle pilla, puis elle se réfugia à Tamentit ; les gens du Bouda l'y poursuivirent et l'attaquèrent sans parvenir à reprendre les chameaux et les marchandises de la caravane pillée.

» De leur côté, les gens de Tamentit empêchèrent les Oulad Ba-Hammou de rentrer dans leurs palmeraies, et ceux-ci durent se retirer jusqu'à Noum-En-Nas, mais ils revinrent dès le lendemain surprendre l'oasis de Tamentit et parvinrent à s'emparer de 34 ânes et de 12 jeunes âniers harratines.

» Les gens de Tamentit leur donnèrent la poursuite et les atteignirent près de la foggara Tagouza de Titaf, mais les gens de ce dernier ksar sortirent et négocièrent la paix entre les deux partis ; ils achetèrent, avec leurs propres deniers, des Oulad Ba-Hammou, les jeunes harratines et leurs ânes au prix de 20 metkals chacun des premiers et de 12 metkals chacun des derniers, et ils rendirent les uns et les autres aux gens de Tamentit, qui rentrèrent chez eux[2].

» En 1628, les Touareg, qui avaient déjà, deux ans auparavant, razié les Oulad Yâïch et les Khenafsa dans le Tâdmaït, reformèrent un autre rezou, qui enleva tout ce qu'il put surprendre dans l'Oued-Mïah, à El-Mongar, à Haci-Meriem, à Haci-Benkor, à Haci-Seder, à Haci-Messâoud et jusqu'à Ouallen.

» Après toutes ces opérations, l'expédition touareg vint séjourner à El-Hadjeb, puis elle se porta sur le Meguiden.

» Tandis que les notables des Khenafsa parcouraient toutes les tribus arabes de la région pour implorer leur aide, les Touareg poussèrent chaque matin, pendant vingt et un jours, leurs attaques dans toutes les parties de l'Oued-El-Hadjar jusqu'à Kaberten.

(1) Feuillet ms. trouvé au Timmi.
(2) Feuillet ms. trouvé à Beni Tamert

« Les Khenafsa réussirent cependant à rassembler des gens des Meharza, des Oulad Daoud, Oulad Talha, Oulad Yâïch, Oulad Aïach, Oulad Sâdoun, Oulad Mohammed, Oulad Tebbou, Oulad Ben-Abbou, Oulad Saboun, Oulad Kheirallah, Oulad Mebrouk et Oulad Er-Rih, puis ils tombèrent sur l'expédition touareg, qui était forte de 1.060 hommes, et lui firent 250 tués, ne perdant eux-mêmes que 60 hommes. » (1)

Des commerçants anglais viennent au Touat. — « En 1631, une caravane arriva au Tidikelt, venant de Ghadamès ; elle était accompagnée de dix individus de nationalité anglaise, qui étaient porteurs d'une lettre du bey pour le gouverneur de Tripoli (*sic*), invitant les gens du Gharb (*sic*) à bien traiter ces Anglais, à les respecter et à faire des opérations de commerce avec eux.

» Du Tidikelt, trois d'entre eux vinrent au Timmi avec Sid El-Hadj El-Mârouf ben Youcef, frère de Sid Ahmed ; Sid El-Hadj El-Mârouf avait connu ces Anglais à Tripoli, où ils étaient installés comme négociants.

» Ils vendirent et achetèrent dans le Touat et s'y rencontrèrent avec une caravane qui comprenait des Oulad Ahmed Belal, des Oulad Cheïkh Sellam et des gens de l'Oued-Noun, tous campés à Tasfaout.

» Les trois Anglais furent reçus au Timmi, chez le cheïkh Bahaïa et son cousin, le cheïkh Ba-Khedda, des Oulad-Ahmed, et ils firent connaissance avec eux ; le cheïkh El-Medir reconnut l'Anglais Hicks (2), qu'il avait rencontré au Caire comme négociant.

» Ils retournèrent ensuite au Tidikelt.

» J'ai entendu conter par Mohammed-Ahmed, de Chebani, qu'il connaissait Sid Sâïd, de Ghat, lequel apportait au Touat toutes sortes de marchandises, ainsi que des lettres du bey Hammou-Agha (*sic*), gouverneur de Tripoli.

» Mais le plus grand commerce du Touat était avec le Soudan. » (3)

(1) Feuillet ms. trouvé à l'Aougrout.
(2) Le texte arabe porte « Iks langlézi ».
(3) Feuillet écrit en 1826 par Embarek ben Azzouz, du Timmi.

Razia des Chaânba. Création d'un marché à Tamentit. — En 1632, une caravane de gens du Touat, qui partait au Pèlerinage, fut pillée par un parti de Chaânba d'Ouargla dans l'Oued-Meguiden ; ils lui enlevèrent dix chameaux et 240 metkals en argent, ainsi que des étoffes et des tapis ; mais les Merabtines du Timmi s'adressèrent aux tribus chaânba et obtinrent la restitution.

En 1636, le cheïkh Abdallah, de Tamentit, fils du cheïkh Ali ben Amor, institue un marché auprès de son ksar, dénommé ksar des Oulad Abderrahmane ; ce marché est inauguré le vendredi 7 ramdhane (1).

En 1639, arrive au Touat une fraction appartenant aux Metaher, qui s'installe à Bou-Ali, et, d'autre part, une lutte a lieu entre les Oulad Mohammed et les Guedouâ ; dans un combat qu'ils se livrent, les premiers perdent 30 hommes tués et les seconds 60 (2).

Les Oasiens nomades se partagent les puits du Meguiden. — Nous trouvons aussi un acte passé en 1639, constatant qu'après des querelles prolongées, motivées par l'usage des puits du Meguiden, réconciliation est opérée entre, d'une part, les Oulad Mellouk, Mehaia, Oulad Ali ben Hariz et Oulad Maâmmar et, d'autre part, les Khenafsa, Oulad Yaïch « et autres ».

Cet acte mentionne que tous les puits ont été nommément répartis entre les tribus, suivant une liste dressée à part ; malheureusement, cette liste n'a pu être retrouvée, et comme elle était écrite sur un feuillet volant, il ne serait pas surprenant qu'elle restât définitivement introuvable.

Mais voici revenir les sultans.

Le Maghreb à la mort du Saâdien Moulaï-Ahmed Ed-Dehbi. — Après Moulaï-Ahmed Ed-Dehbi (3), l'empire chérifien est tombé en décomposition : El-Mamoun, Zeidane, les autres fils du défunt et ses frères s'en disputent les provinces

(1) Et-Tamentiti.
(2) Feuillet ms. trouvé au Timmi.
(3) Mort en 1604 (sup. p. 37).

avec des alternatives de succès et de revers; l'élément merabtinien se mêle de la partie, les Merabtines entraînent dans les luttes politiques les étudiants de leurs zaouïas et les affiliés des confréries religieuses qui, en ce temps, se sont beaucoup étendues dans le Maghreb, spécialement la confrérie des Rahmania.

Chaque grande ville a un chef chérifien, chaque grande zaouïa un chef merabtinien, et chacun d'eux a son heure de succès et de revers : pendant que les fils d'Ahmed-Dehbi se battent et se tuent, le merabet Abou-Mahalli, maghraouïte d'origine, commande à Sidjilmassa puis à Merrakech, mais il est tué par le merabet Yahïa, du Sous, et Fès repasse aux Chorfa; un autre chérif règne à Meknès, un merabet règne à Salé, un autre conduit la guerre sainte contre les chrétiens d'El-Araïch; un autre, chef de la zaouïa de Dela, dans l'Atlas, devient le maître de Fès, de Meknès, du Tadla, et le suzerain des petits-fils d'Ahmed-Dehbi [1].

Les Chorfa filaliens sont les maîtres au Tafilelt. — Le Tafilelt est divisé en deux camps : les Chorfa hassanides, ou *filaliens*, s'étaient depuis longtemps multipliés, et un petit-fils de Hassane l'Yenboïte, du nom d'Ali, avait acquis sur eux tous une influence prépondérante que ses propres descendants, les « Alouyites », se sont transmise de père en fils; l'un de ceux-ci, Moulaï-Chérif, chef de cette famille des Alouyites, est devenu le maître de Sidjilmassa, sous la protection d'un merabet du Sous, tandis que l'oasis voisine, Tabouâçamt, tient pour le merabet de Dela; et la lutte est âpre entre les deux partis.

Un fils de Moulaï-Chérif, Moulaï-Mhammed, réussit à vaincre les gens de Tabouâçamt et pille leur ville; mais voici que ceux-ci virevoltent et font appel au propre protecteur de Moulaï-Chérif contre les cruautés que son fils commet en son nom; puis, sur le conseil du merabet, ils dissimulent leurs desseins et offrent à Moulaï-Chérif de venir visiter leur ville; quand il se rend à leur invitation, ils s'emparent de sa personne par trahison et le remettent au merabet du Sous, qui l'interne dans une forteresse (1637).

(1) Mercier.

Moulaï-Mhammed rejette alors la tutelle du merabet et se proclame émir indépendant; il s'organise une armée et lutte avec succès contre les troupes des zaouïas du Sous et de Dela, puis il fait la conquête des oasis du Sahara, « à l'est de Sidjilmassa » [1].

Moulaï-Mhammed ben Chérif, premier « sultan » [2] filalien, prend possession du Touat. — Nos chroniques nous rapportent qu'en 1645, le « sultan » Moulaï-Mhammed ben Chérif vint, en personne, de Sidjilmassa au Touat avec une grande armée.

« Il fit son entrée à Tamentit le 22 djoumada II° 1053 (1645), le soleil étant dans la mansion Ouatira (formée de quelques étoiles de la constellation du Cancer) [3], et il y séjourna pendant sept jours.

» Il resta dans le Touat pendant quatre mois et fixa le cours du metkal d'or à 1 pour 9.

» Pendant les années qui suivirent, il envoya plusieurs fois ses caïds dans les Oasis [4].

» L'un de ces caïds en mission fut le caïd Ali, qui, pendant son séjour au Touat, eut à lutter contre un agitateur du nom

(1) E. MERCIER.

(2) Le mot arabe « sultan » a pour équivalent « souverain politique », désigna tout d'abord les premiers souverains turcs sous le Khalifes abbassides et est impropre dans l'expression consacrée, autant qu'inexacte, « Sultan du Maroc »; le traduire en français par « empereur » est un pur contre-sens, c'est le contraire de la conception musulmane que voici : les difficultés provenant du développement de l'Etat islamique, la « Maison de l'Islam », et de l'éloignement de ses différentes régions, des nécessités particulières ou simplement l'influence exagérée de certains personnages, peuvent causer la constitution de groupements particuliers obéissant à des chefs locaux; c'est à la condition que ces chefs, dont le titre exact est « émirs » (princes) et qui sont des « sultans » (souverains), ne perdent jamais de vue qu'il sont, *d'obligation absolue*, subordonnés à l'Emir-El-Moumenine (Prince-des-Croyants), qui est le Khalife de l'époque, l'Imam, et doit (Coran, sour. 23, vers. 25) exiger, même par les armes, la « purification » (zekkat) et l'obéissance de tous les Musulmans, princes ou autres; notre chroniqueur peut donc, à bon droit, qualifier le prince de Sidjilmassa « sultan », tandis que le chef de l'Islam africain — dont le domaine réel est aujourd'hui réduit au Maghreb-Extrême et que la seule impuissance matérielle excuse de ne pas le ramener à ses anciennes limites — existe comme Imam, Emir-El-Moumenine : il n'est pas « sultan de Merrakech », il est bien plus haut, il est l'Imam du Maghreb, le Prince des Croyants, le Khalife.

(3) Identification de C. Durand.

(4) SIDI-BAHAIA; ET-TAMENTITI.

d'Abdallah, venu de l'Oued-Souf; cet homme, qui se prétendait l'Imam des Musulmans, fut fait prisonnier et envoyé à notre seigneur Moulaï-Mhammed ben Chérif.

» Vint aussi le caïd Ahmed ben Abbou, qui perçut les impôts et repartit ensuite. » [1]

A cette époque vint, au Touat, le cheïkh Sidi Ahmed ben Mohammed Er-Reggadi, de l'Adghagh; il fonda la zaouïa qui a gardé le nom de Zaouïa-Reggadia et près de laquelle, plus tard, viendront s'installer les Chorfa, qui resteront définitivement les maîtres de Zaouïet-Kounta. Sidi Ahmed Er-Reggadi est mort là vers 1651 [2].

Moulaï-Mhammed, maître de presque tout le Maghreb, transporte sa capitale de Sidjilmassa à Fès. — Ce prince avait, un moment, porté l'Etat de Sidjilmassa à un haut degré de prospérité, car il y avait incorporé non-seulement le Touat, mais encore le Drâ, la Haute-Moulouïa, le territoire de Tlemcen avec les Beni-Snous, les Beni-Mathar, les Hameïanes, les Mehaïa, les Ahrar, les Soueïd, les Hachem, le Djebel-Rached, Aïn-Madhi et Laghouat; il reçut, à Sidjilmassa, des ambassadeurs turcs avec lesquels il fixa la Tafna comme limite de ses possessions [3].

En 1649, Moulaï-Mhammed attaqua Fès, où le merabet de la zaouïa de Dela avait un gouverneur, mais il fut battu et regagna Sidjilmassa.

De là, il partit une seconde fois, en 1652, pour une expédition dans le Touat, à la tête de troupes nombreuses, au moment même où y arrivaient de grandes caravanes d'Arabes du Nord, qui vendirent le mouton pour 4 zeguen [4] de dattes, le beurre pour 6 zeguen, la laine à 48 toisons pour une charge de dattes, et qui acquirent ainsi une telle quantité de dattes qu'après leur départ, la disette régna dans le pays et fit renchérir les dattes et l'orge.

Quant au prince, il fit dans les Oasis un séjour de sept mois, remettant le cours du metkal-or à 1 pour 9; il repartit ensuite,

(1) Note ms. trouvée au Timmi.
(2) *Kitab Et-Taraïf.*
(3) MERCIER.
(4) *Vid sup* Introduction.

mais ne manqua pas d'y envoyer des caïds pendant chacune des années qui suivirent, jusqu'à sa mort (1).

Sidi El-Hadj Bou-Hafs chez les Khenafsa (2). — « Pris note que la djemaâ des Oulad-Hoceïn-Douacen, en 1651, comprend :

» Les Oulad Slimane ;
» Les Oulad Habbas ;
» Les Oulad Abid.

» Les Oulad Hoceïn se divisent en deux fractions : les Douacen et les Oulad Atïa ; de même, les Oulad Slimane se forment des Oulad El-Hadj Ali et des Oulad Brahim

» Les Oulad Habbas se rattachent aux Oulad Hoceïn et les Oulad Abid aux Oulad Slimane (3).

» L'état de ces tribus a été ainsi noté par le soussigné à la date de fin choual 1061 (octobre 1651).

» Ces tribus, qui se trouvaient dans l'Oued-Meguiden, étaient en état d'hostilité avec les autres tribus de l'Oued, savoir : les Oulad Yâïch, les Oulad Mohammed, les Oulad Ali, les Oulad Maâmmar, les Oulad Ali ben Hariz et toutes les autres, lorsqu'arriva le Pôle, le Pur, Sidi El-Hadj Bou-Hafs.

» Les tribus invoquèrent son intervention.

» Il les convoqua toutes au Haci-Bou-Khenafis, à l'est d'El-Aggaïa, et il les réconcilia.

» Les Oulad Hoceïn, les Douacen, les Oulad Atïa, les Oulad Slimane, les Oulad El-Hadj Ali et les Oulad Brahim vinrent tous camper autour du Saint, et quand celui-ci partit au Pèlerinage, ils continuèrent à camper autour du puits de Bou-Khenafis : on prit ainsi l'habitude de les dénommer, d'après ce puits, les Khenafsa, — c'est-à-dire « ceux qui sont vers » Bou-Khenafis ».

» C'est de cette époque que ces Arabes sont devenus les serviteurs religieux de Sidi El-Hadj Bou-Hafs.

» Depuis lors, ces tribus ont quitté cette région pour venir

(1) Sidi-Bahmia.
(2) Traduction d'un feuillet ms. trouvé en Aougrout.
(3) Remarquons le peu de clarté de cette énumération à rapprocher de ce que dit, sur les mêmes tribus, un autre document trouvé ailleurs et déjà mentionné (sup. p. 31).

s'installer dans les ksour de l'Aougrout, en surnombre des Zénètes qui les habitaient quand elles y sont arrivées. » (1)

La grande famine de 1659 aux Oasis. — En 1659, l'année même où Moulaï-Mhammed renouvelait son entreprise contre la vieille capitale de Moulaï-Idris et y entrait, enfin, en maître (2), une famine terrible survenait au Touat, selon ce que nous rapporte Abou-Zid Abderrahmane ben Omar Et-Touati (3) :

« Les sauterelles ayant envahi tout le pays restèrent pendant quatre mois entiers à dévorer les dattes qui mûrissaient sur les palmiers; elles ne laissèrent pas une feuille aux arbres ni une plante dans les jardins.

» Les habitants tombèrent dans la détresse la plus profonde; les dattes se vendirent 1 metkal d'or ½ la livre.

» Pendant trois années, les sauterelles restèrent dans le pays, ne partant parfois que chassées par un coup de vent passager pour revenir peu de temps après; et pendant ces trois années, il fut impossible de rien récolter, ni céréales ni dattes.

» Aussi, dès la fin de la première année, la mort commença de faucher parmi les malingres, les femmes veuves, les orphelins et les enfants; dans le Timmi seul, on inhuma certains jours 1.000 morts; à Makra, dans l'Efel-Neghil (*sic*), on enterra en un jour 50 hommes et 120 femmes de la roture, plus 370 personnes, tant hommes que femmes, harratines ou nègres.

» Il devint impossible d'enterrer tous ceux qui mouraient, et les survivants furent aveuglés par les puanteurs des cadavres, qui empestèrent l'air.

» On mangea d'abord tous les animaux domestiques, puis on en vint aux cadavres humains.

» L'intensité du fléau sévit surtout sur le Bouda, le Timmi, le Tamentit et le Tamest; de ces pays, les gens émigrèrent sur le Deghamcha, le Tigourarine, où ils furent accueillis et

(1) Feuillet ms. trouvé chez le caïd d'Aougrout.

(2) MERCIER.

(3) Ce chroniqueur, décédé le dernier dimanche de safar 1139 (1775), mentionne qu'il copia ce qui va suivre sur une note laissée par El-Hadj Bou-Beker ben Belkassem Ez-Zeglaoui, qui avait vécu avant lui.

secourus ; — que Dieu récompense ces cantons et rende leurs terres fertiles !

» Dans la seconde année du fléau, des caravanes des Khenafsa apportèrent, de l'Oued-Mzab, d'Ouargla, de Touggourt, de Biskra, des dattes qu'elles vendirent à bas prix et dont les gens se sustentèrent ; — que Dieu leur réserve la plus belle des récompenses !

» Peu après, arrivèrent au Bouda d'autres caravanes des Arib et des autres Arabes de l'Oued-Drâ, au nombre de 160 hommes et un millier de chameaux chargés de dattes, d'orge et de laine.

» Puis vinrent encore des Filaliens amenant des chameaux chargés d'orge, des ânes et des moutons.

» Pendant que les gens souffraient de cette famine, des Beraber vinrent opérer une attaque sur le Bouda, où ils pillèrent quelques ksour dont ils emmenèrent les habitants en esclavage. Ces ksour n'ont jamais été relevés ; on cite, parmi eux : Beni-Dahïane, Beni-Lahmar, Ksar-Halouane et Ksar-Ben-Dahmane.

» Enfin, Dieu accorda sa miséricorde aux Musulmans et chassa du pays les sauterelles ; alors les palmiers reverdirent et les jardins redonnèrent des récoltes d'orge et de légumes ; des quatre coins de l'horizon, les caravanes apportèrent des grains et des dattes ; — louanges à Dieu pour la fin de la disette et le retour de l'abondance ! » (1)

Débuts de la prépondérance des Beraber et des Ghenanma sur les Oasis. — « C'est à cette époque que les Beraber et les Ghenanma devinrent les suzerains, en quelque sorte, du Touat, car ils imposèrent des contributions à tous les ksour ; ce devint un usage que chacun payât pour sa sauvegarde ; ceux qui payèrent furent protégés et ceux qui s'y refusèrent furent pillés, ruinés, capturés eux-mêmes, ainsi que leurs enfants, emmenés et vendus comme esclaves. » (2)

« En 1660, un parti nombreux de Beraber parcourt le Touat et pille ou rançonne de nombreux ksour ; les Khenafsa, les Meharza et les Oulad Mohammed combinent leurs contingents,

(1) Et-Touati.
(2) Et-Touati.

atteignent les Beraber à Bel-Ghazi, les battent et les mettent en déroute, leur reprenant le butin qu'ils avaient fait et qui est rendu à ses propriétaires : il se composait d'ânes et de gens emmenés pour la vente comme esclaves. » (1)

Mais, malgré certains insuccès comme celui-là, les Nomades étrangers répéteront leurs entreprises contre les Oasis et nous verrons peu à peu le développement de leur mainmise sur celles-ci.

Le voyageur El-Aïachi traverse le Touat en 1663. — Le voyageur El-Aïachi passe au Touat en 1663, se rendant au Pèlerinage ; il arrive de l'Ouest par l'Oued Saoura et pénètre, par Kesibat (Ksabi), dans la région des Oasis, muni de lettres de recommandation de l'émir Moulaï-Mhammed ben Chérif pour ses gouverneurs du Touat (*sic*) (2).

... « De ce lieu, nous dit le voyageur, nous campâmes au bout de l'oued, là où il est obstrué par les sables. Puis nous marchâmes sur la hammada (3) qui se trouve entre l'oued et le Touat et nous campâmes en un lieu dit Ed-Demirna (4).

» Nous marchâmes ensuite pendant une journée entière et nous ne parvînmes que vers le premier tiers de la nuit à El-Mehoua (lieu aride et désert), qui est un défilé, à l'extrémité de la hammada, à l'entrée du pays de Touat ; ce fut une journée de marche très fatigante et qui affama nos chameaux.

» Enfin, nous entrâmes dans la province (amalat) du Touat, qui commence aux villages du Teçabit ; dans le premier de ces villages, nous visitâmes le tombeau du saint Sidi Mhammed ben Salah, surnommé Arïane-Er-Ras (Tête-Nue), disciple du saint Sidi Abou-Douaïne, enterré à Meknaça, dans notre Maghreb.

» Nous y arrivâmes dans la matinée et nous y séjournâmes six jours ; nous vendîmes nos chevaux et ceux de nos chameaux qui étaient fatigués, et nous fîmes les achats de dattes qui nous étaient nécessaires, car celles-ci s'y trouvaient d'espèces variées et à bas prix.

(1) El-Amouri.
(2) El-Aiachi.
(3) Hammada, plateau aride et caillouteux.
(4) Demirna, diminutif de « damrane », plante du désert.

» Nous ne vîmes là personne qui s'attribuât le commandement ou qui fût lettré; la plupart des habitants étaient des gens de commerce dont la nourriture était surtout la datte.

» Aux alentours du village, se trouvaient de beaux pâturages où se refirent les chameaux des pèlerins.

» Le change du metkal (argent) était, dans ce village, à 24 mouzounas; les gens donnent au metkal de 40 (mouzounas) le nom de metkal chérifien, du nom de l'*émir chérifien, souverain de Sidjilmassa, sous l'autorité duquel se trouve tout ce pays.*

» Nous avons fait la prière du vendredi le lendemain de notre arrivée; le khetib fit, dans son prône, des exhortations au bien, qu'il lut sur un feuillet en faisant des fautes nombreuses; en voici la fin : « ... Il vous est donné de bons » conseils, ô Musulmans; suivez-les, salut ! »

» Un homme de notre caravane qui assistait à ce prône se mit à pleurer abondamment : je pensai que la cause de ses pleurs était sa franche résolution de suivre ces bons conseils, mais j'ignore encore aujourd'hui s'il en était vraiment ainsi. » (1)

Le Commerce des Oasis avec le Soudan, Tombouctou et Agadez.— « La cause de notre si long séjour dans ce lieu était que nombre de pèlerins, vu la cherté de l'or au Tafilelt, avaient remis à changer à leur arrivée au Touat, où l'or était bon marché, de même que l'orge et les dattes; en effet, c'est en ce pays que se rencontrent les caravanes venant du pays de Tombouctou, du pays d'Agadez et des régions du Soudan, et tous les objets ou marchandises qui viennent de ces pays s'y trouvent en abondance; les marchandises qui viennent des pays du Maghreb, hormis le Soudan, y sont, au contraire, à haut prix, telles les chevaux, les vêtements de drap et de soie; quand notre caravane y arriva, il s'y tenait un marché très important. » (2)

Traversée des Oasis par les Deghamcha et l'Aougrout. — « Nous quittâmes le Touat, accompagnés de ceux de ce pays qui s'étaient joints à nous pour aller au Pèlerinage.

(1) EL-AIACHI.
(2) EL-AIACHI.

le jeudi 7 djoumada Ier, et, laissant les villages du Touat derrière nous, nous obliquâmes sur la gauche pour gagner le pays d'Aougrout ; nous campâmes dans les villages des Deghamcha, dans les environs de la zaouïa de Sidi Abdallah ben Tomtom.

» Quand nous partîmes de cet endroit, notre émir (*emir-er-rekeb*, chef de la caravane) se sépara de nous avec quelques pèlerins pour aller visiter ce saint homme.................. et il ne nous rejoignit que lorsque nous fûmes campés en un village nommé Oulad-Mahmoud, qui est, d'ailleurs, un des villages des Deghamcha.

» De là, nous arrivâmes au pays d'Aougrout la nuit tombée ; il y a là de nombreux villages et de très grandes palmeraies ; ce pays est compté comme dépendant du Tigourarine ; nous y séjournâmes deux jours pour acheter des provisions pour notre route jusqu'à Ouargla............. Nous campâmes près de la zaouïa de Sidi Amor ben Mohammed-Salah El-Ansari..., qui, nous dit-on, est mort en l'année 1008 (1660).

» Le mardi 12 djoumada Ier, nous quittâmes l'Aougrout, qui est *le plus oriental des pays soumis à l'autorité du chérif de Sidjilmassa*.

» Nous nous dirigeâmes sur Ouargla, augmentés des gens du pays qui s'étaient joints à nous, et nous prîmes par l'Oued Meguiden, sous la conduite d'un guide des Khenafsa que notre émir avait pris à gages ; les eaux sont, dans cette région, très abondantes, et on ne passe pas un jour sans rencontrer un abreuvoir ; cependant, la plupart de ceux que nous avons rencontrés avaient été recouverts de terre par les Oulad Mohammed, qui sont des Arabes du Touat.

» Ils agissent ainsi pour rendre difficile l'accès de leur pays à leurs ennemis des Sâïd, qui souvent viennent les attaquer chez eux. » (1)

Au sujet d'émirs indépendants au Gourara en 1650. — El-Aïachi conte plus loin une anecdote qui, mal interprétée, a fait admettre par certains auteurs que le Gourara possédait, vers 1650, un émir « plus ou moins indépendant » ; elle montre d'ailleurs que les Oasiens, quoique le chroniqueur en ait dit

(1) EL-AIACHI.

plus haut, étaient arrivés à un haut degré de culture littéraire, puisque certains pouvaient posséder des bibliothèques de 1.500 volumes. Voici, au surplus, cette anecdote :

« Je trouvai, dans la zaouïa de Sidi Moussa (à Ouallen), un volume.......... et aussi une « idjaza » (ou certificat de capacité) en écriture orientale........ Je pensai que ces objets pouvaient provenir de la bibliothèque de Sidi Mohammed ben Ismâïl, qui était mort au Tigourarine en 1065 (1653-54)........

» Après sa mort, les gens de la ville exécutèrent ses dispositions testamentaires........ On enterra donc Sidi Mohammed au Tigourarine, et ses livres y restèrent plusieurs années. On les transporta par la suite à El-Goléa, attendu que l'*émir du Tigourarine* voulait s'en emparer....... Le propriétaire lui-même m'en avait dit le compte : il y avait alors près de 1.500 volumes. » [1]

Mais il est bon de se rappeler, avant de s'arrêter à cette expression « émir du Tigourarine », que quatre pages auparavant, le voyageur a dit : « *Nous quittâmes l'Aougrout qui dépend du Tigourarine et se trouve le plus oriental des pays soumis à la souveraineté du chérif de Sidjilmassa* » (*sup.* p. 58).

Il n'y a eu très probablement pas d'autres émirs *indépendants* au Tigourarine que ceux que nous avons vus à Tahtaït, après la bataille de Kaberten en 1552, c'est-à-dire cent ans plus tôt, et celui dont parle El-Aïachi était, on le voit dans ce récit même, un vassal du sultan filalien.

Règne de Moulaï-Rachid. Il envoie aux Oasis le caïd En-Nacer qui « réorganise » le pays. — Moulaï-Rachid, succédant à son frère Moulaï-Mhammed, contre lequel il s'était révolté et qu'il venait de battre et de tuer, entra à Sidjilmassa en 1665 et s'occupa aussitôt d'assurer son autorité sur les anciens sujets de son frère [2], tandis que « le fils de Moulaï-Mhammed venait au Touat en 1666 et y séjournait un an ». [3]

(1) EL-AÏACHI, trad. Berbrugger.
(2) MERCIER.
(3) SIDI-BAHAIA.

En ce moment même, un sieur Roland Fréjus, de Marseille, arrivait à Sidjilmassa pour essayer de conclure un traité de commerce avec le sultan filalien [1].

Non seulement Moulaï-Rachid parvint à conserver sous son autorité toutes les régions qu'avait conquises son frère, mais, transportant le siège de son gouvernement à Fès, il entreprit la conquête de tout le Maghreb; il soumit d'abord le Gharb, le Riff et Tétouane; puis il se retourna contre les Merabtines de Dela, les battit, les dispersa et détruisit leur zaouïa dont le chef alla mourir à Tlemcen.

Il s'empara ensuite de Merrakech, revint par l'Atlas sur le haut Guir, et soumit la puissante tribu berbère des Aït-Aïach en 1669.

De là, il envoie le caïd En-Nacer « réorganiser » le Touat; au bout de deux ans de séjour dans les Oasis, en 1671, ce caïd fait exécuter en trois mois un nouveau recensement des eaux et rétablit sur de nouvelles bases l'assiette des impôts [2].

L'impôt en 1672. — Nous avons vu ailleurs, en les comparant avec ceux d'un recensement de 1906, les résultats de ce recensement des eaux [3], mais il nous a laissé, de plus, l'énumération détaillée des districts du Touat proprement dit à cette époque, avec l'indication de ce qu'ils redevaient, décompté par unité de « difa » (*cf.* p. 32);

1° TEÇABIT : 1 difa et 1/3 et 9 metkals;
2° BOUDA : 1 difa et 1/4, moins 18 metkals;
3° TIMMI : 2 difas moins 1/4 et 1 metkal et 1/2;
4° TAMENTIT : 1 difa et 18 metkals et 1/3;
5° AFIL-NEGHIL [4] : 1 difa;
6° TAMEST : 1 difa et 32 metkals;
7° OULAD YADELTEN : 1 difa et 1/8 et 4 metkals;
8° BORMATA [5] : 2 difas moins 31 metkals moins 1/6;
9° OULAD OUDREN : 1 difa et 1/4 et 34 metkals [6].

(1) MERCIER.
(2) SIDI-BAHAIA.
(3) *Les Oasis Sahariennes*, pp. 242 et suivantes.
(4) Forme berbère originelle de *Fenoughil*.
(5) On dit indifféremment Bormata, Boramik ou Boramka.
(6) SIDI-BAHAIA.

Voici maintenant, pour le Gourara, la *liste de ce qui revient au makhzen sur la récolte de dattes de la présente année 1082* (mai 1671-2) [1] ;

Il lui est dû par :

Les Meharza	*10 charges*
Talmine	*10 —*
Charouine	*12 —*
Tasfaout, Touat-En-Tebbou, Oulad-Aïssa, Haïha, Aguentour, Kali, Tala-Hammou et Aghlad	*29 —*
Oulad-Sâïd	*43 —*
D'El-Hadj-Guelmane à El-Hadj-Rached	*30 —*
De Moulaï-Hassane-Chérif à El-Ouadjda	*60 —*
De Bel-Ghazi à Metarfa	*98 —*
De Charef à Kaberten	*100 —*
D'Ariane-Er-Ras à Guerrara	*66 —*
Au total	*458 charges*

Dans les mêmes ksour, le recensement des eaux a donné un total de 6250 « doigts », qui ont été imposés à 2 mouzounas l'un.

Enfin, il a été recensé dans l'Oued Meguiden et chez les Oulad Sidi El-Hadj Yahïa :

250 chameaux,

160 chamelles.

Chaque chameau a été imposé de 4 oukïas et chaque chamelle de 8 mouzounas.

Enfin, chaque pays (bled), petit ou grand, a été imposé de :

4 charges de paille,

2 guesâas de dattes communes,

1 guesâa d'orge,

1/2 guesâa de blé.

Le « takhris », ou évaluation de la récolte pendante, qui sert à fixer le dixième (ou « âchour ») s'était élevé à 4.066 charges, mais le caïd prescrivit que l'âchour serait versé en argent, à raison de 2 metkals par charge.

(1) Feuillet ms trouvé dans l'Aougrout.

« Les gens du Touat portèrent plainte contre le caïd devant notre Seigneur et Maître Rachid, qui envoya, l'année suivante, le caïd Ali. » (1)

« Après En-Nacer vint le caïd Ali, qui établit le cours du metkal à 1 pour 2 et ensuite à 1 pour 5. » (2)

En 1672, le sultan Moulaï-Rachid venait, par la conquête du Sous, de terminer la série des guerres qui le faisaient le maître de tout le Maghreb-Extrême, de Tlemen à l'Oued Noun; se trouvant à Merrakech, il mourut des suites d'un accident de cheval.

Avènement de Moulaï-Ismâïl. Ses frères sont exilés au Touat. — Le 11 avril 1672, le frère du sultan défunt, Abou-Nacer-Ismâïl, fut solennellement proclamé sultan du Maghreb en présence des délégués de toutes les provinces; il eut, c'était de tradition, à lutter contre des compétiteurs : son frère, Moulaï-Harroun, se jeta dans le Sud et, s'étant emparé de Sidjilmassa, étendit son autorité sur les régions sahariennes (3). Nous aurons bientôt à nous occuper de lui.

Une vieille prédiction annonçait le règne de Moulaï-Ismâïl. — Mais les Musulmans virent sans surprise le nouvel émir rester presque aussitôt vainqueur de ses adversaires, car une vieille prédiction d'origine touatienne avait annoncé sa venue depuis un temps immémorial.

Voici quelle était cette prédiction qui, comme nous pourrons en juger, se trouve concorder assez bien avec les événements postérieurs, non seulement pour l'avènement de Moulaï-Ismâïl, mais encore pour les différentes phases par lesquelles sont passées depuis lors les Oasis; à ce titre, elle vaut d'être rapportée (4) :

Il est écrit dans les livres (sic) *qu'à la fin des temps viendra*

(1) Feuillet ms. trouvé dans l'Aougrout.
(2) Sidi-Bahaia.
(3) Mercier.
(4) La copie traduite ici a pour auteur Sidi-Bahaïa, mort du 2 au 12 août 1799 et enterré à Ba-Abdallah en Timmi; il certifie l'avoir copiée sur une copie antérieure, écrite par Sidi Abdallah ben Sidi Ahmed El-Habib, mort vers 1610. (Sidi-Bahaïa se nommait réellement Moulaï-Hachem ben Ahmed et son descendant direct était, en 1905, secrétaire du caïd du Timmi.)

un sultan du nom d'Ismâïl, de la descendance de Hassane, qui régnera pendant quarante ou cinquante-six ans et sera remplacé par un de ses fils puis par un autre, et ainsi de suite jusqu'à six ou, dit-on encore, sept.

Après eux, la souveraineté sera abolie et la puissance prépondérante appartiendra aux Beraber; leur autorité sera indiscutée et les Musulmans se mettront sous leur protection.

Il y aura des désordres, des morts, des luttes; les ksour du Sahara seront ruinés; toutes les choses défendues seront commises, — nous, nous sommes à Dieu et nous retournons à lui! — tellement, que la nouvelle de tout cela parviendra jusqu'aux gens d'Oran, qui en seront abasourdis.

Puis un sultan viendra de l'Est; il se servira de l'appui des Chrétiens contre les Turcs, puis des Turcs contre eux-mêmes, et il s'emparera des ksour du Mzab, d'Ouargla, de Ghadamès et de Tunis.

Ensuite, il descendra jusqu'à Merrakech.

Le voyageur isolé pourra aller seul depuis l'Occident jusqu'à l'Orient sans rien craindre.

Puis un roi viendra, avec des troupes, de l'Orient jusqu'en Occident, jusqu'à Merrakech, au Drâ et à l'Adrar, jusqu'au pays de Sidjilmassa; il commandera aux Beraber et aux Arabes, à tous.

Sous son règne, la prospérité sera générale, mais des temps durs se poursuivront pour les Beraber pendant sept ans, au point que mourront les Beraber et les Arabes et disparaîtront toutes les villes du Gharb et les ksour; la puissance de ce roi viendra jusqu'au Sahara.

Avant sa venue, les Beraber étaient arrogants, personne ne les commandait; ils font (sic) *des expéditions dans le Sahara et contre les Arabes qui y vivent; ils coupent les routes, tuent les chérifs, détruisent les ksour et les pillent.*

Les Beraber deviennent assez puissants pour atteindre un pays nommé Aïn-Salah; ils tuent des gens et détruisent des ksour plus loin encore vers le Sud.

Mais alors apparaît cet émir.

Tout cela se produira dans le XIII[e] *siècle* (1883-1983), *en son milieu, entre la quarantième année et la cinquantième, apparaîtra l'Emir, le Sultan; — que Dieu le fasse victorieux!*

Moulaï-Hamed, frère du sultan, soumet le Touat. -- Moulaï-Harroun, maître à Sidjilmassa, se résigna bientôt à aller faire sa soumission au souverain son frère, pour obtenir son assistance contre un autre frère commun, Moulaï-Hammadi, qui lui disputait l'autorité dans le Sahara ; mais, effrayé par la rigueur déployée par Moulaï-Ismâïl contre d'autres perturbateurs, il prit la fuite et revint se réfugier dans son oasis de Sidjilmassa, où une armée le poursuivit [1].

La chronique de Sidi-Bahaïa offre, sur ce qui précède, cette légère variante que Moulaï-Hamed (*alias* Hammadi) dut venir à Sidjilmassa avec l'armée chérifienne qui poursuivit Moulaï-Harroun, puis, celui-ci vaincu, prit le commandement de la province pour le compte du sultan.

« En 1676, dit cette chronique, arriva au Touat Moulaï-Hamed, frère du sultan, qui fit rentrer l'impôt et fixa le cours du metkal à 30 oukïas-mouzounas (*sic*), dont 24 revenaient au souverain et 6 lui étaient réservées à lui-même. » [2]

» Quant à Moulaï-Harroun, le sultan lui fit grâce de la vie et l'exila au désert. » [3]

Il vint s'établir au Touat, dans le Fenoughil, où il fut enterré et où se trouvent encore aujourd'hui ses descendants.

Ces péripéties n'empêchent pas la perception plus ou moins régulière des impôts, car les Merabtines comme les Chorfa prennent leurs précautions pour en faire exempter leurs biens ; un titre d'exemption en fait foi, délivré le 29 redjeb 1089 (1678), sous le sceau chérifien de Moulaï-Ismâïl, au bénéfice des Merabtines de la zaouïa de Mellouka en Timmi [4].

En 1678, trois caïds arrivent ensemble au Touat, envoyés par Moulaï-Ismâïl ; ce sont : Hamdane, El-Mehdi et Ali ; Moulaï-Harroun, frère du sultan, — celui que nous avons déjà vu révolté et qui a dû rentrer en grâce, — qui vint les rejoindre, prit le commandement de l'expédition et fixa le metkal à 120 mouzounas de la frappe de Moulaï-Rachid, plus la nourriture fournie en nature [5].

(1) Mercier.
(2) Sidi-Bahaia.
(3) Mercier.
(4) Ancêtres du cadhi de Mellouka de 1905
(5) Et-Tamentiti.

» En 1680, vinrent le caïd Moussa ben Bou-Retma puis le caïd Ahmed El-Amri; ils furent suivis, en 1682, par le caïd Ahmed ben Ahmed qui, à son retour au Maghreb, fut destitué, puis, en 1685, par le caïd Ahmed Ez-Zerhouni. » (1)

Gracieuseté chérifienne. — *A nos sujets fidèles, à tous les habitants du Tigourarine, du Touat, du Tidikelt, de l'Ahnet, aux Oulad Sidi El-Hadj Yahïa et aux Arabes du Meguiden; — que le salut, etc...*

Ensuite, notre serviteur (le caïd) *nous a fait connaître votre dévoûment et votre habituelle obéissance: — que Dieu vous protège et vous garde!*

Avec l'aide de Dieu, certes, nous parviendrons à faire votre bien et votre bonheur.

Nous avons mandé à notre serviteur de rendre à chaque district la moitié de ce qui a été versé à titre de zekkat.

Ceci est un effet de notre bonté pour vous; acceptez-le avec joie, et que Dieu réalise vos désirs!

Salut.

Ecrit en chábane 1096 (juillet 1685) (2).

En 1688, au moment où le sultan rentre à Meknès, de retour de sa campagne dans le Sous et de la prise de Taroudant, il envoie au Touat une troupe nombreuse, commandée par le caïd Ahmed ben Ali Er-Roussi, qui traite les Oasis avec brutalité, ruine les Oulad-Abdelli et plusieurs autres ksour; il exige, pour les dépenses de son armée, un kintar (3) par jour, non compris, pour ses dépenses personnelles, un autre kintar tous les sept jours; cela montre le malheur de ce temps (*sic*); il mit le metkal d'or à 1 pour 73 (4).

L'impôt des Oasis en 1688. — Voici la traduction d'un document trouvé au Timmi :

Répartition de la difa fournie au caïd Ahmed Er-Roussi à son arrivée, à la fin de rebiâ Ier, opérée par l'assemblée des

(1) SIDI-BAHAIA.
(2) Traduction d'une lettre chérifienne trouvée en Aougrout.
(3) *Vid. sup.* Introd., page 14.
(4) SIDI-BAHAIA.

notables du Touat, du Tidikelt et du Tigourarine, Ihamed et Sefianes, tenue au Timmi.

Il incombe aux gens du Tidikelt :

	mk.
Oulad Zennane, de Timokten à Akabli	*150*
Tit, Chorfa et Merabtines	*20*
Inghar	*25*
Aïn-Salah, de Deghamcha à Haci-El-Hadjar	*260*
Aux gens de l'Oued-Salah, d'Oudghagh à Tabelkoza.	*113*
Oulad Sâïd, compris leurs frères Oulad Daoud et Beni-Mehlal	*193*
Aux gens de Charouine	*60*
Aux Khenafsa du Gourara	*54*
Oulad Talha	*20*
District de Timmimoun, depuis El-Hadj Rached à El-Ouadjda	*283* 5
Oulad Yâïch, jusqu'à la zaouïa de Sidi Amor ben Salah en Aougrout	*168*
Depuis Aboud jusqu'à la zaouïa de Sidi Abdallah en Aougrout	*168*
Bel-Ghazi	*10*
Aux gens d'Oufrane	*50*
Oulad Mahmoud	*35*
Oulad Mohammed (de Deldoul)	*150*
Zoua	*79*
Oulad Rached	*30*
Oulad Ali El-Kerrach	*15*
Sahela	*30*
Metarfa	*45*
Kaberten	*15*
Zaouïet-Rabha	*5*
Aux gens du Teçabit, d'Arïan-Er-Ras à Oudjlane	*215*
El-Maïz, El-Hebla, Sebâ et Guerrara	*199*
Bouda	*278*
Timmi	*233*
Tamentit	*115*
Bou-Faddi	*120*
Fenoughil, de Tasfaout à Sidi-Youcef	*210*
Tamest, de Ba-Amor à Aghil et Titaf	*216*
A reporter	*3.564* 5

	mk.
Report	*3.564 5*
Oulad Sidi Hammou bel-Hadj, de Mekkid à Titaouine	*298*
Inzegmir, jusqu'à Titaouine	*133*
Aux gens de Sali, de Tilouline à Inzeglouf	*293*
Reggane, de Tinnourt à Taorirt	*295*
Au total, en metkals	*4.583 5*

Quant à l'âchour, il ne fut pas réclamé pour cette année, mais l'année suivante, le sultan ayant mandé au caïd de se rendre auprès de lui, celui-ci demanda au pays une contribution volontaire pour l'aider à se munir du présent d'usage, et chaque circonscription de difa s'imposa de 10 metkals, savoir :

Timmi,	Tamest,
Fenoughil,	Oulad Sidi Hammou bel-Hadj,
Inzegmir,	Khenafsa du Gourara,
Sali,	Timmimoun,
Reggane,	Aougrout
Aoulef,	Zoua,
Tit et Inghar,	Deldoul,
Aïoun-Salah,	Oued-El-Hadjar,
Oued-Salah,	Deghamcha,
Oulad-Saïd,	Teçabit,
Charouine,	Bouda.

Soit, au total : 220 metkals.

Au cours de 1 metkal-or pour 73, qui, nous l'avons vu plus haut, avait été fixé par le caïd Ahmed Er-Roussi, sa difa s'éleva donc à : 4.583 × 73 = 334.559 metkals, soit environ 660.000 francs.

Et la contribution « volontaire » pour le cadeau du souverain s'éleva, l'année suivante, à 220 × 73 = 16.060 metkals, soit environ 30.000 francs.

Quoiqu'il ne le dise pas expressément, ce document implique que, non seulement l'âchour, mais aussi l'impôt sur les eaux ne furent pas réclamés, en 1688, par le caïd Ahmed Er-Roussi, satisfait sans doute de la forte somme extorquée sous la rubrique « difa », car c'est sûrement pour s'informer de l'impôt dont il ne voyait rien rentrer que le souverain le manda auprès de lui dès l'année suivante, ce qui motive la seconde contribution « volontaire » des Oasiens.

Révolte des gens de Timmimoun. Mission des caïds Messâoud et Mohammed-Saffar. — Il était venu au Touat, en 1690, un caïd du nom d'Abdelâziz qui pressura les ksour sans mesure et provoqua un mécontentement général ; les gens de Timmimoun se révoltèrent et l'assiégèrent dans la kasba où il se trouvait, auprès de leur ksar ; il put, grâce à la pénurie d'armes à feu de ses adversaires, soutenir le siège assez longtemps pour permettre aux secours qu'il avait demandés d'arriver.

Les caïds Messâoud et Mohammed-Saffar, qui les lui amenèrent, vinrent camper aux Oulad-Sâïd, d'où ils tombèrent sur les gens de Timmimoun qu'ils battirent ; ils vinrent ensuite séjourner un mois à Telalet ; ils attaquèrent aussi le ksar de Ghïat, qui avait suivi Timmimoun dans sa révolte, et y tuèrent 16 hommes.

Les gens de Timmimoun s'étant enfermés dans leur ksar, le caïd Mohammed-Saffar vint les assiéger et les força à capituler ; il détruisit les ksour de l'Est (*sic*) et rasa leurs palmeraies.

Il mit le cours du metkal à 1 pour 90.

Ce caïd retourna au Maghreb en 1692, à l'arrivée du caïd Ahmed ben Amor, puis vint à son tour remplacer celui-ci en 1693 (1).

Chronologie des caïds chérifiens en mission aux Oasis sous la dynastie filalienne :

Sous Moulai-Mhammed ben Chérif :

Ali	1647
Ahmed ben Abbou	1650
Plusieurs autres non dénommés jusqu'en	1655

(*Emir vassal au Gourara,* vers 1655.)

Sous Moulai-Rachid :

En-Nacer	1669
Ali	1672

(1) SIDI-BAHAIA.

Sous Moulaï-Ismâïl :

(Insurrection de Moulaï-Harroun.)

Moulaï-Hamed, *ou* Hammadi................	1676
Moulaï-Harroun (rentré en grâce).............	1678
Mousa ben Bou-Retma......................	1680
Ahmed El-Amri............................	1681
Ahmed ben Ahmed.........................	1682
Ahmed Ez-Zerhouni........................	1685
Ahmed ben Ali Er-Roussi..................	1688
Abdelâziz................................	1690
Messâoud et Mohammed-Saffar...............	1691
Ahmed ben Amor..........................	1692

CHAPITRE III

(CHAPITRE IX des *Oasis Sahariennes.*)

Les Gouverneurs chérifiens (1re série).

(1692-1795)

Gouvernement de Mohammed-Saffar depuis 1693. — Des inspecteurs venaient au Touat. — Un voyageur touatien en 1705. — L'impôt aux Oasis en 1708. — Visites des cousins du sultan. — Insurrection des Oulad Mohammed de Deldoul. — Le gouverneur et les députés du Touat vont saluer le sultan. — Le caïd Mahmoud El-Ghandjaoui. — Moulaï-Ismaïl divise l'empire en grands commandements. — Premier gouvernement de Djilali-Saffar. — Le caïd Hamdoun Er-Roundi. Sa difa. — Youcef, « Fils du Prince des Croyants », lieutenant chérifien à Sidjilmassa. — Mort de Moulaï-Ismaïl. Révolte contre le gouverneur chérifien. — Moulaï-Abdelmalek, Prince des Croyants, provoque et obtient l'adhésion des Oasis. — Les cheïkhs touatiens reconnaissent Moulaï-Abdallah. Le caïd Baho-ou-Ali. — Expédition contre les Touareg. — Abou'l-Hassane ben Ali, Prince des Croyants. — Deuxième gouvernement de Djilali-Saffar. Siège de Taorirt. Expédition du Tidikelt. — L'impôt d'Oudjlane sous Moulaï-Abdallah. — Les cheïkhs du Touat envoient au sultan une députation qui est pillée par les Ghenanma. — Lettre d'un chérif à un cadhi du Touat. — Moulaï'l-Abbès soulève les Oasis. — Règne de Sidi-Mohammed. — L'impôt sur les eaux est-il légal? — Le sultan désavoue le gouverneur et fait remise aux Touatiens de l'impôt sur les eaux. — Sauterelles et famine. — Expédition chérifienne contre les tribus révoltées du Meguiden. — Caravanes du Sahel. — Le cheïkh Abdelmoula fait entrer Deldoul et les Meharza dans le clan Ihamed. — Règne de Moulaï-Slimane. — Gouvernement du caïd Ali, fils de Djilali-Saffar. — Chronologie des gouverneurs chérifiens (1re série), sous la dynastie filalienne.

Gouvernement de Mohammed-Saffar depuis 1693. — « Mohammed-Saffar, contrairement à ses prédécesseurs, qui, jusque là, avaient borné leur séjour au temps nécessaire pour rassembler l'impôt des Oasiens, s'installa cette fois à demeure ; il remit à neuf et agrandit la kasba que, depuis longtemps, les gens du Timmi avaient bâtie à la lisière de leur oasis pour

y recevoir les fonctionnaires chérifiens, et créa près de cette kasba de grands jardins; il affranchit de l'impôt quelques zaouïas qui y étaient astreintes et il administra le pays avec sollicitude.

» Il fit de fréquents séjours dans les différents districts pour surveiller partout ce qui se passait » (1).

Liste de la difa du caïd pour l'année 1108 (1696) : *1 metkal* ½ (sic).

Imposé sur les propriétés des Merabtines pour la difa : 6 metkals.

Imposé sur les Arabes, depuis Timokten jusqu'à Akabli : 170 metkals.

Imposé sur ceux qui sont absents au Soudan : .... (papier mangé par les termites).

Imposé sur les Merabtines qui ont des biens en dehors du district : ...... metkals; ceux qui possèdent dans le district ne doivent rien.

Et tous ceux dont il est fait mention ci-dessus ont versé ce qui leur a été imparti : 6 metkals ½ au représentant du sultan, le caïd Mohammed ben Saffar.

Les Merabtines se sont présentés en personne, en même temps que les roturiers.

Ecrit dans la première décade de rebiâ Ier 1108 (1er-8 octobre 1696) (2).

Voici un document daté de 1698, qui mentionne ce que fit au Tinerkouk ce gouverneur chérifien :

« Lorsque notre Seigneur et Maître Moulaï-Ismâïl — que Dieu le fasse victorieux ! — eut ordonné de régulariser la situation de tout le Tigourarine, le recensement et le mesurage des eaux et des récoltes ont été opérés sous la direction d'un représentant du caïd Mohammed-Saffar et d'après les ordres de celui-ci.

» A la suite de ces opérations, les impositions des gens de Souani et du Tinerkouk ont été fixées à 440 metkals sultaniens (3).

(1) SIDI-BAHAIA.

(2) Feuillet ms. trouvé à Aoulef.

(3) Environ 900 francs. Bien entendu, l'impôt âchour en nature sur les dattes n'est pas compris.

» Sur cette somme totale, la part incombant aux gens de Souani est de 120 metkals.

» Le reste, soit 320 metkals, a été imputé au Tinerkouk ainsi qu'il suit :

» Oulad Ali ben Aïssa............	43 mk. 1/2
» Taântast......................	15 metkals
» In-Hammou....................	10 —
» Ben-Zeït......................	1 mk. 1/2
» Tafersent......................	1 metkal
» Tabelkoza.....................	78 mk. 1/4
» Fatis.........................	71 — moins 1/4
» Oudghagh.....................	84 — 1/2
» Sid El-Hadj Mohammed.........	5 metkals
» Djemâa des Oulad El-Merabet...	4 mk. moins 1/4
» Gens d'El-Kalâa (peut-être : El-Goléa, sinon un ksar disparu)..	7 — 1/2

» Quant à ce qui se trouve être la propriété de Sidi Abou-Mohammed ben Mohammed, à El-Kalâa et à Charouine, cela n'a pas été compris dans le recensement ni dans la répartition.

» Si les gens du Tinerkouk veulent modifier la répartition faite entre eux, ils pourront le faire, mais en s'abstenant de faire contribuer ce qui a été exclu, c'est-à-dire ce qui appartient à Sidi Abou-Mohammed nommé plus haut.

» Tout ceci a été arrêté en présence des notables de la région, arabes et autres, de Sidi El-Hadj Boubeker ben Sidi Mohammed et du cheïkh Ahmed Seghir ben Bou-Djemâa.

» A la date de la décade médiane de châbane 1109 (février 1698).

» Ont signé : Ahmed ben Mohammed ben Salhane et Belkassem ben Ali ben Abderrahmane.

» Visé par le cadhi Sidi Slimane ben Mohammed El-Djouzi. »

Mohammed-Saffar ne faisait, en travaillant à recenser les eaux et à fixer l'assiette de l'impôt, que son devoir de représentant du souverain; voici, cependant, un document qui montre que ce brave caïd ne dédaignait pas les « petits profits ».

C'est daté au Teɣabit, de 1708 (1) :

(1) Communiqué par Sid Mohammed Abdallah El-Barka, d'Oudjlane.

Sache celui qui verra le présent, d'entre nos seigneurs les imams des Musulmans, lettrés, gens d'autorité chargés du gouvernement du pays de Touat, caïds, ouzirs et autres, dont le but est de le pacifier et faire prospérer,

Que le caïd Mohammed Bel-Ghazi Es-Saffar, venu au pays de Touat pour y recenser les eaux, par ordre du sultan, — que Dieu le fasse victorieux! — ayant, cette opération terminée, demandé aux gens de lui faire don de quelques habbas d'eau pour sa récompense, il lui a été attribué, à ce titre, « deux doigts » d'eau à prendre au Teçabit, dans le pays d'Oudjlane, sur les eaux appartenant à Sidi Mohammed ben Ahmed ben Ghazi, de cette fraction.

Celui-ci a alors racheté du caïd susnommé ces deux doigts d'eau, moyennant un prix de 60 metkals sultaniens en monnaie de l'époque, que le caïd reconnaît avoir reçus de lui.

Cette eau est, par suite, redevenue la propriété de l'acquéreur, et elle a été exemptée de toutes les impositions et charges publiques, selon qu'y ont consenti les notables du pays de Teçabit, actuellement chargés des affaires de ce pays.

Ces derniers ont eux-mêmes reçu de l'acquéreur une somme de 11 metkals sultaniens moins 6 mouzounas, laquelle a été versée dans les mains du chef de la djemâa du Teçabit, le cheïkh Mohammed ben Belkassem El-Oudjlani, qui devra l'employer pour l'utilité de tout le pays de Teçabit.

Par suite, les deux doigts d'eau en question ont été retranchés de la liste de recensement des eaux du Teçabit, et ils ne seront pas compris comme contribuant aux frais et charges de la difa, et les notables se sont portés garants envers l'acquéreur qu'il en serait ainsi pendant une période de soixante-dix ans.

Nous avons, sur ce point, requis le témoignage du caïd Mohammed susnommé; et, de plus, nous avons fait remise de nos pouvoirs de notables au cheïkh Mohammed ben Belkassem, le chargeant d'agir en notre nom dans ces affaires.

Fait, à la date de choual 1119 (janvier 1708).

Signé : *le serviteur de son Dieu Ahmed ben Ali; Mohammed ben Ahmed ben Ghazi Es-Saffar* (1).

(1) C'est la propre signature du caïd chérifien.

Des inspecteurs venaient au Touat. — Pendant qu'il avait ainsi un gouverneur résidant aux Oasis, le souverain y envoyait de temps en temps des fonctionnaires en mission temporaire, soit pour recueillir l'impôt, soit pour inspecter le pays. Voici la lettre de service de l'un d'entre eux, ornée en tête du cachet de Moulaï-Ismâïl :

Louange à Dieu, etc...

A tous nos serviteurs dévoués, à tous les cheïkhs de l'Oued-Salah, du Tigourarine, de l'Aougrout: à tous les Oulad Mohammed, aux gens de Deghamcha, de l'Oued El-Hadjar, du Teçabit, du Bouda, du Timmi, et à tous ceux du Touat, — salut, etc...

Et ensuite nous vous envoyons notre représentant, notre serviteur le caïd Ibrahim : conduisez-vous bien envers lui.

Nous lui prescrivons de n'exiger rien de vous; ne lui donnez que ce que Dieu vous prescrit de donner, et seulement dans la mesure où vous pourrez le faire, après que vous aurez réservé pour secourir vos pauvres; — que Dieu vous soit secourable!

Nous vous recommandons, à vous gens de roture, le respect des gens de piété et des gens de noblesse (id est : *les Merabtines et les Chorfa) qui sont parmi vous; Dieu a parlé des gens de piété, il veut que cesse votre irrespect à leur égard, vous serez ensuite purifiés; au sujet des gens de noblesse, il a dit : « Celui qui vénérera la noblesse de Dieu fera une bonne action ». Le Prophète a dit : « D'après la façon dont vous traiterez vos pauvres, vous serez considérés ».*

Continuez à faire des vœux pour notre Majesté en Dieu. Salut.

Du 10 safar 1111 (7 août 1699).

Un voyageur touatien en 1705. — Voici la relation, très instructive sur l'état du pays, d'un voyage fait dans le Touat par le chérif Moulaï-Ahmed ben Hachem [1], des Oulad-Amor en Timmi, en 1705 :

« Je demandai à mon père de me permettre d'aller visiter El-Mestour (en Reggane), pays où nos ancêtres s'installèrent dès leur arrivée au Touat; il y consentit et me remit un écrit

(1) Aïeul de notre chroniqueur Sidi-Bahaïa.

où cette arrivée était datée de l'année 993 (1522); je partis alors du ksar des Oulad-Amor, le dimanche 20 djoumada Ire 1113 (1705), et j'allai coucher, avec mon compagnon, chez notre oncle Moulaï-Abderrahmane, à Baho, l'un des ksour d'Akbour.

» Au matin, nous gagnâmes le bord de la sebkha et nous passâmes la journée chez Sid Abdelouahad, à Amguid; nous quittâmes Ba-El-Hadj (1) le 23 du même mois et nous allâmes à Tasfaout, chez Sidi Mohammed ben Toudji; je trouvai, en feuilletant des livres, qu'en 891 (1486) une famille de Chorfa saâdiens était arrivée au Touat et s'était installée au ksar de Bou-Yahïa (en Tamest), que le propre aïeul de mon hôte était arrivé à Tasfaout en 823 (1421), et que le merabet Sid El-Hadj Mohammed y était venu du pays d'Alger en 840 (1437).

» Je vins, le jeudi, coucher chez le merabet El-Hadj Mhammed, à Azzi, mais il était ruiné par la disette et ne put me recevoir; heureusement les gens de Ben-Drâo vinrent me chercher et me reçurent dans leur ksar; je leur demandai quelle était leur origine : ils me dirent que leurs pères étaient venus du Sud au nombre de 1.000 cavaliers, et leur imam ajouta que cette expédition, dont ils n'avaient pas de mention écrite et dont ils ignoraient la date, était repartie en laissant à Azzi 6 hommes dont ils se trouvaient être les descendants; ces gens, d'après l'imam, étaient du Takrour.

» Je suis reparti le matin du vendredi et je suis arrivé chez le taleb Messâoud, à Makra.

» De là je vins chez le chef de caravanes de pèlerins, Sidi Abdelkader ben Ouâr (2), qui me reçut dans sa zaouïa (Zaouïet-Abdelkader en Fenoughil); il est l'un des fidèles de notre cheïkh Sidi Amor ben Abdelkader ben Ahmed ben Youssef, de Tinilane, et l'ami de mon grand-père Moulaï-Ahmed ben Abderrahmane, enterré à Ba-Abdallah en Timmi.

» J'allai ensuite à Djedid, où les lettrés me demandèrent de leur lire le « Menhadj El-Abidine »; je leur commençai cette lecture le dimanche matin et la terminai le mercredi soir; ils me firent ensuite rédiger une quantité d'actes de toute

(1) Ksar disparu, dont il ne reste que quelques palmiers, entre Amguid et Bou-Faddi.

(2) Huitième aïeul du caïd du Fenoughil, en 1905, dont le dixième aïeul était venu de l'Azaouad.

espèce et de consultations sur des points de droit; de leurs papiers, il ressort qu'en l'année 1021 (1611), les Kounta sont venus à Tasfaout, Amguid, Azzi et Zaouïet-Kounta.

» J'allai de là chez les Oulad-Antar (en Tamest) puis à El-Ahmar, chez Moulaï-Abdallah ben Hoceïn, qui nous reçut avec joie et nous montra sa généalogie établie en 931 (1525).

» Le lendemain, je passai à la roudha de Bou-Tedara et j'allai m'arrêter à Temaseght, pour la raison spéciale que je savais que ce ksar avait été jadis un village juif, dépendant encore, au VIIe siècle (XIVe s. julien), des Juifs qui habitaient à Tamentit, Tasfaout et El-Homer.

» Mon hôte, le merabet Sidi Youssef, avait appris de son aïeul que ces Juifs avaient été les premiers habitants du Touat et qu'ils y existaient comme nation en 260 (905); j'ai pu voir moi-même leurs synagogues et leurs boutiques à arcades.

» Je suis reparti le lendemain matin; j'ai rencontré en route un envoyé de Sid Khelifa, de Tamal (en Tamest), à qui j'ai promis d'accepter son invitation au retour, et j'ai atteint le village des Oulad-Moudden (Zaglou), où j'ai été très bien reçu; j'y ai trouvé une lettre antérieurement écrite par mon père, portant qu'une fraction de la tribu des Metâïne était venue s'installer au ksar de Deffa (Timmi) et avait beaucoup augmenté la puissance des gens d'Oudji (Bouda), qui étaient de la même origine : elle ne s'était, d'ailleurs, installée en Timmi que parce que les notables de ce district lui avaient envoyé une députation au-devant d'elle pour l'en prier. J'écrivis à mon père pour lui faire part de cette trouvaille et je reçus sa réponse en arrivant chez les Oulad El-Hadj (El-Bordja), dont le ksar est extrêmement ancien et possède des livres très nombreux.

» Là, j'ai vu l'histoire des Khalifes, l'histoire d'Ibn Es-Sebki et celle d'Ibn Khaldoun, ainsi qu'une géographie et aussi les registres des foggaras (1) de ces gens; ils ont un écrit de Ben Abdelkerim El-Meghili, daté de 1040 (1641); ils m'ont dit qu'Ed-Dermakchi (2) était venu rejoindre ses frères à Djedid (Tamest) en 918 (1513).

» J'allai de là chez Sid Mohammed ben Abdelmoumen, à

(1) Ces registres sont exclusivement des listes de noms et de parts d'eau, sans dates ni aucun renseignement complémentaire.

(2) Dermakcha ou Dermechga, tribu de l'Adghagh soudanais.

El-Menacir (Zaouïet-Kounta) et j'y séjournai du 10 au 15 de ce mois; et comme je lus à mon hôte trois chapitres d'El-Bokhari, ma lecture lui ayant plu, il me voulut garder jusqu'à la fin du mois, mais je refusai; il avait alors chez lui des délégués de tous les ksour dépendant de Zaouïet-Kounta; les Chorfa n'avaient aucune autorité, ils étaient opprimés par les Arabes.

» Pendant que j'étais là vint la nouvelle de l'arrivée aux Oasis d'un très grand savant, accompagné de gens des Douaïr d'Oran; on ignorait au juste s'il venait d'Oran, d'Alger ou de Constantine, mais il apportait de nombreux livres du cheïkh Sidi Abderrahmane Et-Taâlebi, d'Alger; il se trouvait au village de Baghïoul, dans le Teçabit.

» J'allai ensuite à la zaouïa de Ben Abdelkerim, à Bou-Ali; j'y vis beaucoup d'écrits de ce cheïkh : l'un portait qu'à l'arrivée de celui-ci dans le pays, il ne s'y trouvait aucun gouverneur et on n'obéissait à aucun sultan; chaque oasis était commandée par un Juif, qui était obéi et respecté.

» De là j'allai chez Sidi Abderrahmane, jurisconsulte et juge pour tous les ksour de l'Oued-El-Henné, puis à Sali, d'où je gagnai El-Mestour, le pays de mes pères.

» Après y avoir séjourné un mois, que j'employai à l'étude d'El-Bokhari, j'allai avec mes parents à la fête de la zaouïa du Reggane; c'est là que je trouvai l'histoire de l'arrivée au Touat de la grande tribu des Dehahna, qui occupent encore aujourd'hui (1705) le village d'Ikkis en Tamest : ils étaient arrivés en 1061 (1651).

» Comme mon séjour s'était prolongé, je partis avec mes parents à la fin de choual, pour aller visiter nos cousins de Chebbi, où se trouvent un grand ksar et des palmeraies irriguées par des puits jaillissants.

» A mon retour vers mon pays, m'étant arrêté à El-Mansour, dans le Sali, je vins ensuite à Tamal, où je trouvai des renseignements sur les Zénètes : ils sont arrivés dans les déserts de ce pays avant les Arabes.

» Quand ces derniers eurent augmenté leur nombre par des arrivées successives, les Oulad Mohammed, qui avaient la prépondérance, vinrent mettre le siège devant Tamentit, avec l'aide des Meharza, des Khenafsa, des Oulad Ali ben Hariz et des contingents du Timmi.

» C'est le pacha Hamdane qui exonéra les zaouïas.

» Quand le caïd El-Barka avait réclamé aux Touatiens la zekkat et l'âchour, ceux-ci refusèrent d'abord et se réunirent chez leur cadhi, lequel émit l'avis que ni la zekkat ni l'âchour n'étaient dus au souverain en l'absence de celui-ci, mais seulement quand il envoyait ses fonctionnaires pour les percevoir; ils soumirent la question aux juristes de Fès, qui donnèrent droit aux cadhis du Touat, ajoutant toutefois que les gens de ce pays devaient rassembler leur impôt et le déposer entre les mains d'un homme de leur choix jusqu'à ce que vinssent les représentants du souverain. »

L'impôt aux Oasis en 1708. — « En cette année 1708, l'impôt fut exigé : 1° sur la récolte de dattes; 2° sur les eaux.

» L'âchour des dattes produisit 1.309 charges, qui furent vendues, à 2 metkals l'une, au profit du Trésor chérifien.

» Pour les eaux, l'impôt fut d'un demi-dirhem par doigt; or, il y eut 200.956 doigts, défalcation faite des eaux des mosquées, des zaouïas et des Chorfa.

» Il ne fut pas exigé de difa.

» Le cours du metkal d'or fut à 10 metkals sultaniens. » [1]

Si nous traduisons ces renseignements de notre chroniqueur en notre langage monétaire actuel, étant donné qu'en monnaie ancienne, antérieure au sultan Moulaï-Hassane [2], on comptait 10 dirhems pour 1 metkal, nous trouvons, pour 200.956 doigts à ½ dirhem, 10.046 mk. 8; et comme l'impôt était toujours exigible en metkal-or, comme ici le cours de l'or est à 1 pour 10, notre produit des eaux est réellement de 10.046,8 metkals-or, c'est-à-dire, en mon-

naie d'argent..........................	100.468 metkals
et si l'on y joint le produit des dattes......	2.618 —
l'on arrive à un total de..................	103.086 metkals

soit environ, de notre monnaie actuelle, 210.000 francs.

Visites des cousins du sultan. — En 1709, un chérif filalien, Moulaï-Embarek ben Moulaï-Mamoun, vint du Tafilelt au Touat avec une suite de 30 cavaliers des Beni-Mhammed :

(1) Sidi-Bahaia.
(2) *Vid. sup.* Introd., p. 14.

c'était la première fois que des gens de cette tribu venaient aux Oasis.

Par ordre chérifien, chaque circonscription de difa dut lui verser 20 metkals pour lui et autant pour son escorte.

L'année suivante arriva un autre chérif, Moulaï-Mhammed ben Moulaï-Ali, accompagné de 40 cavaliers des Beraber; mais il parcourut tout le Touat sans réclamer aucune contribution, réglant, au contraire, les différends et faisant passer des traités d'amitié par plusieurs districts avec les notables des Beraber.

Insurrection des Oulad Mohammed de Deldoul. — Cependant, le long commandement du caïd Mohammed-Saffar n'a pas été sans nuage.

Sans nous dire pour quel motif, notre chroniqueur rapporte que les Oulad Mohammed, qui occupent le Deldoul, se révoltent, en 1711, contre Mohammed-Saffar; ils l'attaquent par surprise, le contraignent à s'enfuir de sa résidence du Timmi et, dans la poursuite, lui tuent quelques cavaliers et enlèvent leurs chevaux.

Le gouverneur mobilise contre eux les gens de Timmimoun, ceux des Oulad-Saïd et des Beni-Mehlal, mais quand cette troupe vient camper à la zaouïa de Bel-Ghazi, les Oulad Mohammed l'attaquent de nuit et la mettent en fuite, après quoi ils se répandent dans le pays et vont piller différents ksour.

Mais bientôt arrive du Gharb le caïd El-Ghazi Abou-Hafra, envoyé par le sultan au secours de Mohammed-Saffar; El-Ghazi joint aux troupes qu'il a amenées tous les contingents du Gourara et poursuit dans l'Aougrout les insurgés; il parvient à les enfermer dans le ksar d'Akbour, les réduit par la famine et les emmène enchaînés à Timmimoun, où il les fait décapiter : 400 têtes sont exposées sur les remparts de la kasba chérifienne de Timmimoun.

Le gouverneur fait exécuter de même quelques notables zénètes, dont El-Hadj Ali Baho, de Timmimoun, et ses deux fils, qui ont intrigué avec les Arabes, et il accroche leurs têtes aux remparts [1].

(1) SIDI-BAHAIA.

Cette relation du chroniqueur se trouve appuyée par un témoignage direct de la marche du caïd El-Ghazi sur l'Aougrout, par la route d'Oufrane :

Louange à Dieu, etc...

Le soussigné porte témoignage, au sujet de la kasba du Ksar-Djedid, d'Oufrane, que lorsqu'en a été effectuée la démolition, par ordre du représentant de notre Seigneur, — que Dieu le fasse victorieux! — le caïd El-Ghazi, — que Dieu le protège! — celui-ci a, de sa personne, pénétré dans cette kasba, ainsi que Sid Mohammed El-Meniâï et Abdelmoumen El-Meknassi, et qu'ils l'ont trouvée complètement vide de tout objet.

Dont témoignage a été dressé dans la dernière décade de redjeb l'unique 1128 (3-13 septembre 1711).

(Suivent des signatures et des paraphes.) (1)

Mohammed-Saffar rentré au Timmi, El-Ghazi reste spécialement chargé de terminer la répression : il pressure le Tigourarine de toutes les façons; il détruit le ksar de Taoursit et ruine ses palmeraies; il détruit aussi le ksar d'Akbour, le ksar Amlal et le ksar Teharoun aux Oulad-Sâïd, et il rase la palmeraie d'Oudghagh dans l'amalat de Tabelkoza.

Personne n'échappe à ses violences, ni au Gourara, ni au Touat, ni les Chorfa, ni les Merabtines, ni la roture, à l'exception des Oulad El-Hadj Hassane, des Oulad-Moulaï-Slimane, dont l'ancêtre est enterré aux Oulad-Ouchen, et des zaouïas des Oulad-Aïssa et des Oulad-Ali en Timmi; à part ces quelques exceptions, le pays de Timmi tout entier souffre des exactions du caïd El-Ghazi, de Taâtar à Tiouririne et à El-Djir (2).

A cette époque, le metkal-or fut à 1 pour 20; l'orge se vendit 4 mouzounas le zeguen, le blé de même et les dattes 1 mouzouna (3).

(1) Document trouvé à Oufrane.

(2) Taâtar était situé au delà de Zaouïet-Sidi-El-Bekri, vers Tamentit, et Tiouririne ainsi qu'El-Djir se trouvaient au delà d'Ouïnna et voisinaient avec les palmeraies du Bouda.

(3) SIDI-BAHAIA.

Le gouverneur et les députés du Touat vont saluer le sultan. — En 1712, les deux caïds El-Ghazi et Mohammed-Saffar partirent pour Meknès, où résidait le sultan.

Mohammed-Saffar laissait son frère et khelifa El-Hadj Abdelouahad en résidence dans la kasba du Timmi, et emmenait avec lui son fils Djilali, né au Touat, ainsi que tous les cheïkhs des Oasis et des députations des Chorfa et des Merabtines; il les présenta au sultan qui, après les avoir bien traités, les congédia.

Mohammed-Saffar et son fils rentrèrent au Touat avec tous ces députés et reprirent le gouvernement du pays, qui resta en dehors des agitations et des révoltes dont fut troublée la fin de ce long règne.

Cependant, on ne sait pour quelle raison, Mohammed-Saffar reçut, en 1716, sa révocation et fut remplacé par le caïd Mahmoud El-Ghandjaoui [1].

Le caïd Mahmoud El-Ghandjaoui. — Ce nouveau gouverneur employa d'abord la manière douce, mais les difficultés qu'il éprouva dans la rentrée des impôts, qu'il dut aller surveiller lui-même dans différents districts, l'amenèrent bientôt à se montrer plus sévère; l'impôt rentré, il alla lui-même le porter au souverain et dut se plaindre de l'insuffisance de ses moyens de gouvernement, car il revint avec un détachement d'Abid-El-Bokhari, avec lequel il attaqua de nuit, à l'improviste, les ksour des Oulad-Sâïd, qui s'étaient signalés parmi les récalcitrants.

Cependant il dut, pour les réduire, convoquer tous les contingents du Touat et du Gourara, et livrer un combat qui fut très meurtrier pour les deux partis et se termina par la déroute des troupes du caïd.

Peu après, il reforma une nouvelle troupe avec des contingents locaux joints à ses âbid, et il alla attaquer Taoursit; il détruisit le ksar et la palmeraie, et tua beaucoup de monde, particulièrement son parent (*sic*) Sidi Hammou bel-Hadj et quelques personnes de Timmimoun qui s'étaient jointes aux rebelles.

(1) Sidi-Bahaïa; El-Foullani.

Malgré toutes ses violences, le gouverneur Mahmoud El-Ghandjaoui ne parvint pas à réunir même la moitié de l'impôt; il fit une expédition dans l'Aougrout pour punir les récalcitrants et détruisit quelques ksour, puis, emportant les sommes ramassées, il s'en alla par le Teçabit vers la Cour chérifienne.

Mais le sultan le rendit responsable de ce qui manquait sur l'impôt, le jeta en prison et confisqua ses biens; puis il le remplaça par le caïd Djilali, fils du caïd Mohammed-Saffar, qui se mit en route vers les Oasis avec une escorte de 20 cavaliers seulement.

Le caïd Mahmoud n'avait occupé son poste que pendant deux ans (1717 et 1718) [1].

Moulaï-Ismâïl divise l'empire en grands commandements. — Si nous jetons un coup d'œil vers le souverain, nous voyons qu'à cette époque il a divisé l'empire en plusieurs grands commandements, parmi lesquels les historiens mentionnent Sidjilmassa comme attribuée à El-Mamoun, qui réside à Touzounine, dans le Drâ, mais on peut douter que Moulaï-Ismâïl, qui avait su si admirablement organiser ses possessions, ait pu rattacher le Touat à ce gouverneur lointain, d'autant que nous voyons le sultan correspondre directement avec nos Oasis, par exemple pour les exemptions d'impôt que prononcent certaines de ses lettres chérifiennes datées de 1719; on peut donc admettre qu'en ce moment le Touat est détaché de son presque millénaire chef-lieu, Sidjilmassa, et constitue, sous Mohammed-Saffar, un gouvernement distinct en relation directe avec le souverain.

Premier gouvernement de Djilali-Saffar. — Le caïd Djilali-Saffar, arrivé au Touat en 1719, fut bien accueilli par les gens du Timmi; ils l'installèrent eux-mêmes dans la kasba chérifienne, où vinrent se présenter à lui tous les cheïkhs des Oasis, en même temps qu'ils lui versèrent la totalité de l'impôt; le cours, cette année-là, « fut fixé à 2 mk. ½, c'est-à-dire que celui qui doit 1 metkal et peut verser 1 metkal en or, le verse

(1) SIDI-BAHAIA.

et est quitte, mais celui qui n'a pas d'or doit verser, en équivalence, 2 mk. ½ d'espèces d'argent; ce taux varie d'une année à l'autre, suivant l'ordre du caïd.

« Mais le caïd Djilali ne tarda pas à augmenter ses exigences : en 1720, il fixa le cours du metkal-or à 3 ½, puis, en 1721, à 4; en 1721, il fut remplacé par le caïd Hamdoun Er-Roundi. » (1)

D'après une autre chronique (2), « il perçut, pour les impôts de trois années, 31 metkals et 7 mouzounas moins 1/3, puis il fut révoqué ».

Le caïd Hamdoun Er-Roundi. Sa difa. — Dans l'acte de répartition de la « mouna » de ce caïd, nous trouvons l'énumération des districts qui faisaient alors partie du soff Ihamed, avec le montant de leur contribution :

De la part de toutes les djemâas des Meharza, Oulad Sâïd, Oulad Daoud (de Haïha), *Charouine, Khenafsa, Oulad Mohammed et gens des Deghamcha.*

A toutes les djemâas du Timmi, Chorfa du Fenoughil, Tamest, Chorfa de Sali, Chorfa d'Aoulef, Oulad Yahia, Inzegmir, Oulad Zennane et Oulad Amor Mellouk,

Le salut, etc...

Nous vous informons — et ce sera le bien et la paix — de l'arrivée chez nous du caïd Hamdoun, envoyé par la Haute Personne de notre Maître, — que Dieu le fasse victorieux! — avec une suite de 13 cavaliers.

Il s'est arrêté à Timmimoun, où il nous a convoqués et où il nous a donné connaissance des lettres de notre Seigneur victorieux.

Nous avons fait la répartition de sa mouna et de celle de ses cavaliers, et nous vous envoyons par nos délégués le compte de ce qui incombe à chacune des fractions Ihamed; remettez-le à nos envoyés; quand ils reviendront, nous conduirons le caïd aux Oulad Sâïd, mais nous ne lui remettrons pas d'autre contribution que ce que nous avons fixé.

Les Sefianes ont déjà fait leur répartition et en ont envoyé le décompte dans tous leurs districts.

(1) Sidi-Bahaia.
(2) Ali ben Abderrahmane El-Macini.

Veillez sur nos délégués dans toutes les oasis où ils iront, jusqu'à leur retour au Timmi; cette année, le caïd restera ici, il n'ira pas à la kasba de Timmi.

Si le caïd Hamdoun n'était pas arrivé, il allait se produire chez nous une guerre, car quelques nègres de Timmimoun avaient pénétré, le jour de la fête votive de Zaouïet-Sidi-Belkassem, dans les jardins des Beni-Mehlal et y avaient volé des plantes de « kif » (1)*; les gens des Beni-Mehlal suivirent les traces de ces nègres, qui les conduisirent dans les jardins de leurs maîtres : ils les saccagèrent.*

Les gens de Timmimoun appelèrent aussitôt leurs alliés des Oulad Saïd pour aller attaquer chez eux les Beni-Mehlal, mais les Merabtines intervinrent et, par leurs négociations, firent retarder l'ouverture des hostilités; c'est alors que le caïd arriva et rendit, par sa présence, la lutte impossible.

Il serait bon qu'avec nos délégués vinssent des députations de chaque district, à moins que nos frères du Tidikelt se trouvent dans l'impossibilité de venir.

Dans cette difa, dont la répartition est faite pendant le mois de safar 1134 (décembre 1721), *incombe à chaque fraction la contribution suivante, en metkals-or :*

	mk.
Meharza	*4*
Oulad-Saïd	*35*
Oulad-Daoud	*30*
Charouine	*25*
Khenafsa	*63*
Oulad Mohammed et leurs alliés	*80*
Deghamcha	*71*
Timmi, avec El-Maïz et El-Hebla	*121*
Tamest	*43*
Inzegmir	*50*
Sali et dépendances	*136*
Chorfa d'Aoulef	*30*
Oulad Yahia	*20*
Oulad Zennane et leurs alliés	*165*
Amor-Mellouk et leurs alliés	*189*
Au total	*1.062 mk. or.*

(1) *Alias* « hachich », *chanvre indien qu'on fume et dont on s'enivre.*

Dressé sur l'ordre des djemâas, par El-Hadj Mohammed El-Mahfoudh El-Djouzi.

P.-S. — Entendez-vous avec vos voisins et que vos délégués viennent avec les nôtres.

Youcef, « fils du Prince des Croyants », lieutenant chérifien à Sidjilmassa. — En 1725, un des fils du sultan Moulaï-Ismâïl, du nom de Moulaï-Youcef, se trouve, nous ignorons d'ailleurs depuis quelle date, commander pour le souverain à Sidjilmassa ; cela ressort du titre suivant, qui porte en tête le sceau de Moulaï-Ismâïl (1) :

A notre fils, marchant dans la voie droite, Youcef ; — que Dieu, etc...

Et ensuite, sache que les porteurs du présent, les Merabtines de la descendance de Sidi Ahmed ben Bouzid El-Belbali, qui sont venus jusqu'à notre Personne élevée par Dieu, ont été reçus par nous avec joie, car ce sont des Merabtines vertueux, ne s'occupant que de chercher le nécessaire pour leur subsistance et de pratiquer la religion.

Toi, traite-les bien, accueille-les avec bonté et générosité ; s'ils te demandent quelque chose, accorde-le ou fais-le accorder par celui qui commande dans leur pays, et écris-lui de bien les traiter ; — Dieu, etc...

Ecrit le 7 dou'l-kâda 1137 (18 juillet 1725).

La dernière phrase de cette lettre implique la subordination du gouverneur du Touat au prince qui représente le souverain à Sidjilmassa.

Nous apprenons ainsi que le grand gouvernement du Sahara, composé quelque vingt ans auparavant pour le prince El-Mamoun a été depuis scindé : Sidjilmassa est devenue le chef-lieu du prince Youcef, et celui-ci se trouve être l'intermédiaire entre le souverain, d'une part, et d'autre part, les Touatiens et le caïd qui les gouverne.

Voici maintenant ce qui va nous montrer comment fut exécuté l'ordre chérifien :

(En marge, un cachet portant : *Youcef, fils du Prince des Croyants*, et une exergue illisible.)

(1) Communiqué par Si El-Hadi, cadhi de Mellouka en Timmi en 1906

Au nom de la bonté de Dieu et des vertus bienfaisantes de notre Maître, — que Dieu le fasse victorieux et lui accorde une longue vie pour la prospérité des Musulmans!

A été délivré le présent brevet d'honneur et de considération à son bénéficiaire et détenteur Abdelkader El-Belbali, de la zaouïa de Mellouka.

Et nous prescrivons à tous ceux qui le rencontreront de l'honorer et de le respecter, ainsi que l'a ordonné notre Seigneur victorieux par Dieu.

Il ne versera aucune contribution et les gens du Timmi devront s'abstenir de lui rien réclamer; le doigt d'eau qu'il possède à Brinken est aussi exonéré d'impôt.

Que chacun obéisse au présent. Salut.

Du 6 rebiâ IIe 1138 (12 décembre 1725).

Mort de Moulaï-Ismâïl. Révolte contre le gouverneur chérifien. — Le sultan Moulaï-Ismâïl s'éteignit le 22 mars 1727, dans un empire pacifié, qu'une Juive pouvait traverser seule, d'Oudjda à l'Oued-Noun, sans devoir rien craindre [1], après qu'il eut appelé auprès de lui, à Meknès, son fils Ahmed-Dehbi, héritier dès longtemps désigné, et qu'il lui eut passé les rênes du gouvernement.

Le Touat se trouvait alors dans la cinquième année du gouvernement du caïd Hamdoun El-Ournadi [2].

Dès que cette mort est connue, les Touatiens se soulèvent, depuis Timmimoun jusqu'à Tamentit, et expulsent le gouverneur de sa kasba [3].

Ici, nous avons deux versions.

D'après Et-Tamentiti, le cheïkh Omer ben Mhammed, qui avait alors une autorité indiscutée à Tamentit et y avait « bâti des prisons », se mit à la tête des révoltés, poursuivit le caïd Hamdoun, le força à combattre et le tua de sa main, dispersant son escorte de gens du Gharb et d'Abid-El-Bokhari, ainsi que quelques cheïkhs du pays qui étaient restés fidèles à sa cause.

(1) Et-Tordjemane, ap. Mercier.

(2) Autre leçon d' « Er-Roundi » (originaire des Beni-Ournid) ou bien de Rounda (Espagne). Cet ethnique n'est peut-être autre qu'Er-Roussi, qui a été porté, à cette époque, par plusieurs personnages cités par Ez-Zïani et qui aurait été défiguré ici par des copistes ignorants.

(3) Et-Tamentiti : Sidi-Bahaia.

D'après Sidi-Bahaïa, au contraire, les Ghenanma descendirent de l'Oued-Saoura au-devant du gouverneur fugitif, le recueillirent avec les siens et l'escortèrent jusqu'à Kenadsa, d'où le merabet Sidi Mhammed Bouzïane le fit reconduire dans son pays.

Moulaï-Abdelmalek, Prince des Croyants, provoque et obtient l'adhésion des Oasis. — A la mort de Moulaï-Ismâïl, pendant que l'héritier présomptif désigné, Moulaï-Ahmed, venait d'être proclamé à Meknès, un de ses frères, Abdelmalek, gouverneur du Sous, était reconnu, de son côté, à Taroudant.

Il marcha aussitôt sur Meknès, où il fit son entrée en mars 1728, et il interna son frère Ahmed à Sidjilmassa (1).

Or, voici un message émanant de lui, à la date de la décade médiane de rebiâ IIe 1140 (26 novembre-5 décembre 1727) :

Aux gens du Touat, et spécialement aux Oulad Sidi El-Bekri, à Sidi Mohammed, de Zaouïet-Kounta, aux gens d'Arïane-Er-Ras, aux Oulad Cheïkh Ben Abdelkerim, au cheïkh Belkassem, aux fils du cheïkh Ali ben Moussa (de Tamentit) et à tous les Merabtines, — que le salut, etc...

Apprenez que les gens du Sous, de la montagne et de la plaine, Arabes et Berbères, et que tout le pays de Gharb, de droite à gauche, ont proclamé le Coran et la Sonna, s'en faisant un collier à leur cou et un moyen d'intercession auprès de leur souverain, et qu'ils se sont rangés sous notre autorité sans avoir été achetés, ni priés, ni vaincus par les armes, mais de leur plein gré, tant Chorfa que lettrés, Merabtines et tout le peuple.

Ils ont proclamé leur soumission, stipulant — ce à quoi nous avons accédé — que nous n'exigerions d'eux que la zekkat et l'âchour, qui sont d'institution divine.

Nous nous sommes mis d'accord avec eux sur ce point, et maintenant, nous ordonnons qu'au reçu de ce message vous vous réunissiez, Chorfa, lettrés et notables, et qu'en présence du cadhi et des témoins valables, vous proclamiez votre adhésion à nous, vous joignant ainsi au restant du peuple musulman

(1) MERCIER.

Et vous nous enverrez sans aucun retard l'acte qui en sera dressé [1].

Trois mois plus tard, en réponse à ce manifeste, les Oasiens rédigeaient l'acte de soumission qui leur était demandé :

Louange à Dieu qui nous a envoyé le Prophète généreux pour la rédemption de tout l'univers, qui nous a donné les souverains du peuple musulman et les chefs de la religion mohammedienne... et, parmi eux, le Prince des Croyants, Protecteur de la religion, Khalife du Maître des mondes, notre Maître Abdelmalek, fils du Prince des Croyants, notre Maître Ismaïl...

Nous remercions Dieu de ce bienfait qui est de nous avoir donné ce prince...

Les Oulad Sidi El-Bekri, Sidi Mohammed et Sidi Mohammed-Abdelkerim, ayant convoqué par lettres tous les habitants du Touat et dépendances, tous les notables se sont réunis... et tous ont décidé de proclamer leur adhésion au Prince avec joie et reconnaissance...

Ils déclarent se ranger sous l'autorité du Prince des Croyants, notre Seigneur et Maître Abdelmalek, de par leur foi en le Coran et la Sonna, dont ils se font un collier à leur cou et un moyen d'intercession auprès de leur souverain, selon les expressions mêmes du message chérifien...

Dont acte dressé en redjeb 1140 (février 1728).

Les cheïkhs touatiens reconnaissent Moulaï-Abdallah. Le caïd Baho-ou-Ali. — Mais les royautés musulmanes sont entre toutes éphémères, et spécialement dans ce Maghreb éloigné du berceau de la religion et rempli de nombreux Chorfa prompts à mettre en avant leur qualité de descendants du Prophète, tous parents des souverains en titre et tous leurs compétiteurs peu ou prou. Aussi dans l'intervalle de l'aller et du retour de sa correspondance avec le Touat lointain, Abdelmalek, abandonné par les Abid-el-Bokhari, était déjà disparu pour faire place à un autre de ses frères, que bientôt le Touat comme le reste de l'empire reconnut à son tour.

1. Communiqué par la zaouia de Sidi El Bekri.

En effet, les notables touatiens ayant, au cours de l'assemblée dont il a été parlé, décidé de percevoir dans tous les ksour un impôt spécialement destiné à acquérir les présents destinés au souverain, purent acheter 50 négresses, 50 derrâa (1) et 50 kella (2) du Soudan, valant au Touat 60 metkals l'une ; puis, vers la fin de 1728, ils se mirent en route, escortés d'une trentaine de cavaliers des Doui-Meniâ qui leur facilitèrent le passage de l'Oued-Saoura menacé par les Ghenanma, et ils allèrent, munis de ces cadeaux, présenter eux-mêmes au sultan le texte de la délibération que nous avons rapporté plus haut.

Ils durent en route bifurquer de Meknès sur Fès où un nouveau sultan, Moulaï-Abdallah, proclamé au Tafilelt, venait d'arriver peu de jours auparavant, pour prendre la succession de ses frères Ahmed-Dehbi et Abdelmalek (1729).

Moulaï-Abdallah accueillit avec faveur la soumission et les présents primitivement destinés à son frère et donna immédiatement aux députés le caïd Baho-ou-Ali avec 20 cavaliers, pour les accompagner au retour et prendre ensuite le gouvernement des Oasis.

Arrivé au Touat, le caïd Baho-ou-Ali fixe une contribution destinée à fournir une indemnité journalière d'un metkal d'argent à chacun de ses cavaliers, à titre de mouna, et il active l'exécution de cette mesure par désir de voir les Oasiens traiter ses cavaliers comme son maître avait lui-même traité leurs députés, lorsqu'à Fès, il les avait fournis d'armes, de vêtements et de montures.

Après un court séjour à Timmimoun où il s'est rendu d'abord, le gouverneur passe au Timmi, puis il descend tout le long du Touat et continue ensuite par le Tidikelt jusqu'à Aïoun-Salah, où il arrive dans les derniers jours de 1729 (3).

Expédition contre les Touareg. — Peu de temps après son arrivée à Aïoun-Salah, le gouverneur apprend que de

(1) Vêtement qui ressemble à une gandoura, mais qui est ouvert sur les côtés et dont les bords recouvrent jusqu'au bout des mains ; en cotonnade blanche ou bleue, la derrâa est souvent ornée, sur les épaules, d'une grande broderie de soie, qui porte sa valeur à 80 francs et plus.

(2) Sorte de couverture en coton, à raies blanches et bleues.

(3) SIDI-BAHAIA.

grandes caravanes parties pour le Soudan quelques jours auparavant ont été pillées par les Touareg; il réunit aussitôt tous les contingents du Tidikelt et, à leur tête, il se met à la poursuite des Touareg qu'il atteint à El-Hadjira, il leur tue une centaine d'hommes, mais il est blessé lui-même et perd 203 tués; il continue néanmoins la répression en se renforçant des contingents des Meharza et des Khenafsa qui, sur son ordre, vont le rejoindre.

Il finit par obtenir la soumission des tribus touareg, dont les notables l'accompagnent au retour jusqu'au Timmi; là, il leur fait préparer des lettres de soumission et de nombreux présents qu'il envoie en leur nom au sultan par l'intermédiaire du cheïkh El-Hadj El-Abbès, du Timmi.

Cette année 1730, le gouvernement chérifien fait remise aux Oasis de l'impôt sur les eaux et de celui sur les dattes, en récompense de l'expédition faite au pays touareg [1].

Abou'l-Hassane ben Ali, Prince des Croyants. — La chronique omet de nous dire ce que devient ensuite le caïd Baho-ou-Ali, peut-être a-t-il été chassé par une de ces révoltes fréquentes qui se produisent à cette époque autant dans les Oasis que dans le reste de l'empire, nous voyons seulement des brevets d'exemption d'impôt délivrés à certains Merabtines par Abou'l-Hassane ben Ali, « Prince des Croyants », pendant les années 1734 et 1736.

Devons-nous voir là un fils de ce Moulaï-Ali, que l'histoire nous montre [2], pendant ces années-là, comme un des nombreux frères et compétiteurs de Moulaï-Abdallah ? Quoi qu'il en soit, cet Abou'l-Hassane a, lui aussi, un sceau et exerce le pouvoir souverain, — d'où et jusqu'où ? nous l'ignorons, et très probablement cette question restera insoluble, mais, comme on va le voir, le Touat est à lui.

Un contemporain nous le présente, sous le nom de Moulaï-Ahmed ben Ali (Abou'l-Hassane est un surnom), comme ayant déjà fait reconnaître son autorité dans une partie du Sahara dès avant la mort de Moulaï-Ismaïl.

1 Sidi-Bahaia.
2 Mercier.

« Les gens du Touat, dit-il, se plaignirent à notre Seigneur et Maître Ahmed ben Ali des fréquents coups de main qu'opérèrent sur les Oasis, dans ces années troublées, les tribus du Sahara : Aït-Atta, Aït-Kerouane, Aït-Youssef, Aït-Zïane et Sebbah; mais il ne réussit pas à faire rentrer ces tribus dans l'ordre. » (1)

Deuxième gouvernement de Djilali-Saffar. Siège de Taorirt. Expédition du Tidikelt. — Moulaï-Abdallah envoya au Touat, en 1737, une expédition commandée par le caïd Djilali-Saffar, qui avait sous ses ordres 5 caïds des Oulad Djerrar (2), 100 Abid-El-Bokhari et 1.000 cavaliers.

Djilali-Saffar commença ses opérations au Touat et installa un de ses lieutenants dans la kasba de Timmi, puis il alla attaquer Timmimoun, dont il emporta la kasba en un seul jour de lutte : ainsi, il restaura l'autorité chérifienne qui avait disparu devant Abou'l-Hassane ben Ali.

Il se fixa, pour ses frais personnels, 7 mk. ½, et pour ses chevaux, 24 metkals par jour; ces contributions étaient spécifiées en metkals-argent.

Les Meharza lui ayant refusé obéissance, il envoya contre eux un de ses caïds, qui les soumit aussitôt; mais, lui parti, ils se remirent en révolte et y restèrent.

Le gouverneur réunit ensuite une expédition et la conduisit lui-même contre les ksour du Reggane, dans le Touat inférieur.

Les gens de ce pays se réfugièrent à Taorirt, où se trouvait une forteresse imprenable.

Le gouverneur vint mettre le siège devant ce ksar, mais il le pressa pendant vingt et un jours sans succès; enfin, il fit sauter à coups de mine quatre bastions et força les défenseurs à capituler; il leur imposa le paiement de leurs contributions arriérées plus une forte amende, puis il gagna le Tidikelt.

A son approche, les Oulad Zennane décampèrent et quittèrent le pays; il n'y resta que les Chorfa du ksar de Moulaï-Abdallah ben Heïba et leur clientèle, ainsi que le cheïkh des caravanes, El-Hadj Mohammed ben Abdallah, à Akabli.

(1) EL-FOULLANI.
(2) Tribu de la confédération des Chebanat du Sous.

Le gouverneur lança des détachements jusqu'à Aïn-Salah, mais tous les habitants du pays avaient fait le vide, à l'exception des Merabtines Ahl-Azzi, des Oulad Belkassem et de leurs frères, les Zouata.

Il s'installa de sa personne dans la kasba des Oulad El-Hadj Bou-Djemâa, pendant que ses cavaliers, en de journalières expéditions, raflaient les chameaux découverts dans les pâturages écartés et les grains cachés dans les silos, et enlevaient même les gens pour les mettre en vente comme esclaves (1).

Il mit le cours du metkal à 1 pour 23 (2).

L'impôt d'Oudjlane sous Moulaï-Abdallah. — Voici un document, que nous reproduisons bien qu'une partie en manque, parce qu'il montre avec quel soin et quelle précision l'impôt était réparti à cette époque :

Liste des impositions dues par le pays d'Oudjlane à notre Seigneur le sultan Moulaï-Abdallah; — que Dieu le fasse victorieux!

Les Oulad Mohammed Bel-Ghazi doivent, pour 14 doigts et 1/6 et 1/2 ḳirat d'eau, une somme de 370 metḳals moins 18 mouzounas; ce sont : le taleb Salah, Si Mohammed-Salah, Belḳassem ben Moussa et Abderrahmane ben Mohammed.

Les Oulad Ali Bel-Ghazi doivent, pour 9, ou plutôt 10 (sic) *doigts et 1/6 et 1/2 ḳirat, 240 mḳ. ½ et 6 mouzounas; ce sont Abdelgheffar et ses frères.*

Sidi Hammou et ses frères, ainsi qu'El-Hadj Mohammed, doivent, pour 9 doigts et 1/8, 280 metḳals et 16 mouzounas... (Le reste du papier manque.)

Ce n'est pas là l'apparence d'un système qui n'aurait fonctionné qu'accidentellement, au hasard des mentions que les rares sources d'information demeurées jusqu'à nos jours nous permettent d'en faire; on y voit, au contraire, la préoccupation d'exactitude et de clarté qui préside à une organisation dont le fonctionnement est normal et régulier.

Dès lors, peut-on dire, les années où on payait l'impôt étaient la règle et celles où l'on s'en dispensait, à la faveur de quelque désordre, étaient l'exception.

(1) Sidi-Bahaia.
(2) Ali ben Abderrahmane El-Macini.

Les cheïkhs du Touat envoient au sultan une députation qui est pillée par les Ghenanma. — Pendant que le gouverneur des Oasis guerroyait ainsi au Tidikelt, les cheïkhs du Touat ayant envoyé des députations au sultan, celui-ci chargea les envoyés, à leur retour, d'un coffret rempli de lettres destinées à son caïd, aux notables du Touat, à ses Chorfa, à ses Merabtines, à ses cadhis.

Cette caravane tomba, dans la Saoura, sur un parti de Ghenanma qui la pilla, mais ceux-ci, rentrés chez eux, trouvant, entre autres objets enlevés, ce coffret rempli de lettres chérifiennes, craignirent la colère du sultan et s'empressèrent d'aller restituer les lettres à leurs destinataires touatiens; mais ils implorèrent en vain le pardon de toutes les zaouïas du pays en vain encore ils firent intervenir le merabet de Kerzaz, les gens du Touat se plaignirent au sultan.

Une expédition d'Oulad Djerrar fut lancée contre eux, leurs principaux chefs furent saisis et envoyés au souverain, qui les fit jeter en prison [1].

Lettre d'un chérif à un cadhi du Touat. — Voici une lettre de l'époque, qui montre avec quelle arrogance agissaient et menaçaient alors les Chorfa filaliens, parents du souverain.

Elle porte, d'une écriture large et hardie, la propre signature de Zine-El-Abidine, « Fils du Prince des Croyants », — ce même prince qui fut un jour, par ordre de son père le sultan El-Mostadi, roué de coups en place publique de Sidjilmassa, puis devint sultan lui-même [2] :

Au cadhi intègre, au parfait jurisconsulte Sid Abdelkerim ben Sid El-Bekri, — que le salut, etc...

Nous t'écrivons au sujet des sommes d'argent pour lesquelles notre serviteur Sâïd, des Haouara, avait cité en justice Abou'l-Anouar ben Abdelkerim, le Touatien, et qui me reviennent, ainsi que l'ont déclaré les juristes de Tombouctou, du Sahel et du Tafilelt, et aussi le cadhi de ce dernier pays.

Nous t'envoyons le texte de toutes ces consultations, que

(1) Sidi-Bahaia.
(2) Mercier; El-Istiksa.

tu ne pourras que confirmer, car le droit ne modifie pas ses bases d'un pays à l'autre.

Si Abou'l-Anouar se soumet à ces décisions, fais remettre à notre frère Moulaï-Abderrahmane ben Abou-Farès ben Harroun, le Hassanide, le Filalien, ce qui nous revient, ou bien la même valeur en immeubles; si le défendeur émet une prétention contraire, nous te prescrivons de le contraindre à venir ici chez nous, afin de comparaître en justice comme il le doit; s'il refuse ensuite de se soumettre, il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même de ce qui lui arrivera.

Mais si tu es impuissant à le faire, nous viendrons de notre personne avec de nombreux cavaliers et des lances. Salut.

Des premiers jours de moharrem 1151 (21-30 avril 1738).

On se figure ce qui pouvait attendre le pauvre diable devant la justice du prince. D'ailleurs, on peut rapprocher de ce procédé le fait suivant :

« En 1741, le chérif Moulaï-Mostâïne ben Moulaï-Tâïa arriva du Tafilelt à Timmimoun, avec l'ordre du souverain de sévir contre les gens des Oasis en général; il imposa dans tous les districts une contribution de 100 metkals par « difa »; puis, étant tombé dangereusement malade, il repartit. » [1]

Moulaï'l-Abbès soulève les Oasis. — « En 1744, le chérif Moulaï'l-Abbès ben Moulaï-Ismâïl arriva aux Oasis et s'installa à Semmota, où il convoqua les notables des Meharza, puis il se rendit avec eux chez les Khenafsa et, avec le concours des uns et des autres, il alla attaquer Timmimoun.

» Le caïd Djilali ben Mohammed-Saffar étant venu au secours de la place, Moulaï'l-Abbès lui livra un combat près d'El-Hadj-Rached et le mit en déroute, lui et les contingents de Timmimoun : il resta ainsi maître de la région, et les cavaliers des Meharza et des Khenafsa multiplièrent leurs attaques contre Timmimoun pendant plusieurs années.

» Après sa défaite, le caïd Djilali avait écrit au sultan Moulaï-Abdallah; celui-ci envoya, en 1756, une colonne importante, mais le Touat se souleva tout entier et le caïd Djilali dut quitter le pays.

(1) Feuillet ms. trouvé au Timmi.

» Pendant toutes ces années, Moulaï'l-Abbès resta le véritable souverain : il fut même reconnu par les Oulad Mohammed.

» L'année suivante (*sic*), une autre expédition arriva de Fès, à l'automne, et occupa Timmimoun; Moulaï'l-Abbès vint l'y attaquer avec ses tribus fidèles.

» En 1758, je quittai le Timmi et rentrai dans mon pays d'Akabli; j'appris en route la mort de Moulaï-Abdallah et l'avènement de son fils Sidi-Mohammed; j'appris aussi que Moulaï'l-Abbès s'était retiré dans le Meguiden; des Chorfa d'Ouazzane vinrent l'y chercher en 1759 et l'emmenèrent à Merrakech, dont il fut nommé gouverneur par le sultan Sidi-Mohammed. » [1]

Règne de Sidi-Mohammed. — En 1757, Moulaï-Abdallah mourut, terminant un long règne rempli par ses luttes contre ses frères nombreux, interrompu par les succès de ceux-ci à plusieurs reprises, et laissant le pouvoir souverain à son fils Sidi-Mohammed [2].

Le nouveau Prince des Croyants envoya au Touat des caïds qui maltraitèrent leurs administrés, réclamèrent les impôts arriérés et n'eurent d'égards pour personne : seules les zaouïas échappèrent à leurs tracasseries [3].

Nous allons voir plus loin ce qui arrivera à l'un de ces gouverneur, le pacha Tahar.

Comme témoin direct de l'action chérifienne au Touat à cette époque, nous trouvons un brevet d'exemption d'impôt portant l'empreinte d'un sceau, dans lequel on distingue « Mohammed », et mentionnant la date du 17 safar 1172, qui correspond à notre 20 octobre 1758.

L'impôt sur les eaux est-il légal ? — Au sujet de l'impôt sur les eaux, dont sont exonérés les Chorfa et une quantité de Merabtines et de zaouïas, et qui est sans doute très

(1) EL-FOULLANI.

(2) MERCIER. — *Vid.*, in DOUTTE, *Les Marabouts*, comment, lorsqu'un chérif a nom Mohammed, on lui donne le titre de Sidi, Sidna, par évocation respectueuse du souvenir du Prophète Mohammed, auquel on donnait ce titre.

(3) SIDI-BAHAIA.

discuté dans le pays, un juriste touatien de l'époque [1] nous a laissé la curieuse consultation suivante :

A été questionné celui qui écrit le présent, au sujet de la convention adoptée par les gens du Touat de répartir l'impôt sur les eaux, à savoir si ceci est légal ou non, et aussi au sujet des ventes qui ont été conclues, cette année, d'eaux prises à la tête des foggaras, même lorsqu'il y a hobous ou autre charge préalable, appartient-il aux âdoul de porter témoignage de ces ventes ?

Réponses : Sur le premier point, la répartition de l'impôt sur les eaux est-elle légale ? Non. Cependant, cette solution a convenu aux gens du Touat, qui y ont trouvé leur avantage pour l'impôt; depuis longtemps, ils répartissent celui-ci selon ce qui a été trouvé d'eau dans chaque foggara, avec la jauge en cuivre [2], soit peu, soit beaucoup; et cela est évidemment près de la vraie équité pour les intéressés.

Quant au deuxième point, il est contraire à la légalité et au bon droit pour une autre raison, qui est que, ainsi, l'eau est vendue malgré le plus faible et quoiqu'il puisse se trouver en mesure de payer sa part d'impositions, et l'eau de hobous est vendue malgré que l'impôt ne soit dû que pour la récolte ou le profit qu'elle donne et que la propriété de l'eau elle-même ne doive pas être vendue.

Le cheïkh El-Hadj Abderrahmane El-Djentouri dit que ce genre de vente est nul et non avenu.

En résumé, tout ce que font les gens de ce pays dans ce sens est contraire à la bonne jurisprudence, — et Dieu le sait le mieux!

Signé : *Mohammed ben Abderrahmane ben Amor.*

Le sultan désavoue le gouverneur et fait remise aux Touatiens de l'impôt sur les eaux. — « En 1760, alors que la caravane pour le Pèlerinage se rassemble à Aïn-Salah, le cheïkh El-Hadj El-Abbès, du Timmi, qui s'y trouve, reçoit la lettre suivante du sultan Sidi-Mohammed :

« *A nos serviteurs les gens du Touat, Chorfa, Merabtines et roture, — que le salut, etc...*

(1) Sid Mohammed Abderrahmane ben Amor, de Tinilane, mort en 1775.
(2) Cette jauge existait encore en 1906 dans chaque district.

» *Et ensuite est parvenue à notre connaissance chérifienne la nouvelle des exactions qu'a commises dans votre pays notre serviteur le pacha* [1] *Tahar et de la contrainte qu'il vous a imposée en soumettant au fisc les eaux d'irrigation malgré votre opposition.*

» *Ne versez aucun impôt pour ces eaux, nous vous en dispensons; versez seulement l'âchour pour vos dattes, ou bien pour les orges si vous faites des orges, comme, par exemple, El-Hadj El-Abbès, le cheïkh Ali El-Aroussi, le cheïkh Bahammou Brahim, El-Hadj Ahmed Bakhi (de Beni-Tamert), le cheïkh Ben Khedda, le cheïkh Ghendjour (des Oulad-Ouchen), le cheïkh Daho (des Oulad-Oungal) et autres.*

» *Et ce qui vous incombera comme âchour des orges ou des blés, versez-le tout en orge pour la nourriture des chevaux du Makhzen; quant à l'argent monnayé, nous savons qu'il n'y a pas parmi vous de commerçants qui en aient beaucoup.*

» *Ce que nous voulons vous affirmer, c'est que nous n'avons envoyé notre serviteur résider parmi vous que pour apaiser les discordes qui s'élèvent entre vous, entre vous Ihamed et vos frères Sefianes.*

» *Dieu a dit, etc...*

» *Du milieu de dou'l-hidja 1172* (4-14 août 1759).

« El-Hadj El-Abbès répondit aussitôt au souverain ce qui suit :

« *Nous avons reçu la lettre de ta Personne chérifienne; nous nous en sommes réjouis et nous avons obéi à ses prescriptions.*

» *Ton serviteur El-Abbès et tous ses compagnons se mettent en route pour aller visiter ton ancêtre* [2] *; prie Dieu d'assurer la réalisation de leur désir, de même que nous prierons Dieu pour toi dans les lieux où vécut ton ancêtre.*

» *Salut.* »

« Après avoir ainsi répondu à l'émir, nous quittâmes Aïn-Salah pour le Fezzane, où nous arrivâmes après un mois de route, puis nous continuâmes sur Le Caire et les lieux saints. » [3]

(1) Le Gouvernement chérifien avait adopté l'usage de ce titre depuis que les Turcs d'Alger étaient devenus ses voisins.

(2) Les Chorfa sont, comme nous l'avons vu, les descendants du Prophète.

(3) EL-FOULLANI.

Sauterelles et famine. — En 1761, les sauterelles envahissent les Oasis; elles apparaissent le lendemain d'une éclipse de lune qui avait eu lieu dans la nuit du 14 choual (19 mai) et elles dévorent presque toutes les dattes, encore petites à cette époque de l'année; elles ne laissent rien sur les palmiers dans certains districts.

Une famine s'ensuivit, qui fut particulièrement rigoureuse au Teçabit, au Bouda, au Timmi, au Tamentit, au Fenoughil; beaucoup de gens émigrèrent aux Deghamcha, à Deldoul et au Tigourarine; d'autres moururent, surtout les pauvres, qui ne purent acheter ce qui était nécessaire à leur subsistance; la disette atteignit son maximum d'intensité en automne, époque où arrivèrent du Tafilelt deux caravanes apportant de l'orge et du blé; elles furent bientôt suivies par d'autres, qui apportèrent des dattes; les Khenafsa fournirent aussi des dattes de l'Aougrout et des Deghamcha.

La récolte des céréales ayant été bonne à la fin du printemps 1762, l'aisance revint dans les ksour [1].

Expédition chérifienne contre les tribus révoltées du Meguiden. — Cependant, le départ du chérif Moulaï'l-Abbès n'avait pas mis fin à la révolte des Arabes du Meguiden, qui multipliaient les coups de main contre les ksour; ceux-ci implorèrent l'assistance du sultan Sidi-Mohammed, qui, en 1772, envoya une expédition pour les réduire; elle leur livra un combat à Zaouïet-Sidi-El-Bekri et les défit; elle gagna encore contre eux un second combat aux Oulad-Mahmoud, mais elle fut ensuite battue à Bel-Ghazi.

Des renforts arrivèrent et les Arabes s'enfuirent vers les Oulad-Sâïd.

Les troupes du Makhzen se divisèrent : une partie vint construire une nouvelle kasba au Timmi et les autres allèrent bâtir à Timmimoun.

Des postes et des patrouilles surveillèrent l'Oued-Meguiden.

Les Arabes avaient gagné le Sahara de l'Est, mais quand ils voulurent revenir, pensant les troupes reparties, ils furent faits prisonniers en grand nombre et emmenés à Timmimoun;

[1] ABDERRAHMANE BEN AMOR EL-BELBALI, mort en 1730 à Tinilane.

les notables furent décapités et leurs têtes exposées sur les remparts [1].

Caravanes du Sahel. — Aux Oasis, on désigne sous le nom de Sahel (en français : rivage, littoral), non seulement les régions qui, à l'Ouest, bordent l'Atlantique, mais encore celles qui, vers le Sud-Ouest, précèdent les vallées nigériennes ou sénégalaises.

En 1779, les tribus des Sekarna, Abda, Oulad Delim, Arib et Berabich, du « Sahel », arrivèrent au Touat avec 1.000 chameaux et campèrent à Tasfaout ; elles se répandirent, de là, dans toutes les oasis et firent des achats de dattes jusqu'à complet chargement de leurs chameaux, puis elles formèrent une expédition qui tomba dans le Tamest et pilla beaucoup de ksour, parmi lesquels les Oulad Yahia Foukania, Ba-Amor, Sidi-Youcef ; elle passa ensuite au Fenoughil, où elle pilla Kasbet-El-Harar, Azzi, Abbani et Tasfaout.

Les pillards rejoignirent ensuite leurs caravanes et tous retournèrent dans leur pays ; mais, pendant de nombreuses années, personne de chez eux ne revint plus au Touat [2].

Et comme, dans le milieu dont nous nous occupons, le merveilleux ne perd jamais ses droits, voici comment termine notre chroniqueur : « En 1796, le sultan Moulaï-Slimane envoya ces gens du Sahel au Touat, munis d'une lettre de lui intercédant pour eux, car on constatait chez eux les suites de la malédiction lancée contre eux par les gens du Touat et ils s'étaient présentés au souverain en repentants ; il les accueillit et leur fit grâce, après qu'ils lui eurent rapporté une lettre des gens du Touat lui expliquant ce qui s'était passé entre eux. »

Nous verrons, en effet, plus loin une mention de la venue au Touat de gens de ces parages à l'époque indiquée, mais elle nous montrera leur séjour aux Oasis comme beaucoup plus fertile en incidents que ne nous l'indique le chroniqueur de Beni-Tamert.

Le cheikh Abdelmoula fait entrer Deldoul et les Meharza dans le clan Ihamed. — Parmi les notables

(1) ABDERRAHMANE EL-BELBALI.
(2) EMBAREK BEN AZZOUZ, de Beni-Tamert en Timmi.

les plus influents de cette époque, on cite le cheïkh Abdelmoula, qui était le fils du cheïkh Guennoun et le petit-fils de Sidi Mhammed de Ghezzaf (?), dont le tombeau se trouve dans l'Oued Meguiden.

Fils de nomades, il acquit d'abord des palmiers aux Oulad-Mahmoud et à Kaberten, puis il vint à Deldoul, où il s'installa dans une kasba qu'il fit bâtir au sud de l'Oasis, dans les « bour », près de la foggara Amradj.

Cette kasba prit le nom de Kasba-Djedida.

Il devint peu à peu acquéreur de quatre des ksour de Deldoul : les Oulad-Abbou, les Oulad-Aziz, Ksar-Ourir et El-Hadbane.

Il eut deux fils : Aziz, qui donna son nom au ksar où sont encore ses descendants, et Mohammed-Tahar, qui habita les Oulad-Abbou.

Voici, d'après la tradition, comment le cheïkh Abdelmoula et ses gens entrèrent dans le clan Ihamed :

Les Oulad Hariz, de Kaberten, étaient allés attaquer les Oulad Yâïch de Bou-Guemma (Aougrout); les ayant surpris dans leur mosquée, où ils faisaient la prière du vendredi, ils réussirent à leur tuer sept hommes; mais, craignant leur vengeance, ils allèrent prier le cheïkh Abdelmoula de s'entremettre pour obtenir la paix.

Le cheïkh n'était jusqu'alors d'aucun soff; il monta à cheval et se rendit chez les Oulad Yâïch, mais ceux-ci le reçurent mal et l'accusèrent de tenir pour les Oulad Hariz.

— Attendez, dit le cheïkh, je vais vous montrer ce qu'il en est.

Et il écrivit secrètement à son épouse, qui se rendit dans l'Oued-Saoura et en revint avec 400 Ghenanma, qui attaquèrent Bou-Guemma, le détruisirent et comblèrent ses foggaras.

Le cheïkh compta depuis lors dans le soff Ihamed; voici comment il s'y prit pour y faire entrer les Meharza.

Il se rendit dans leurs campements et leur demanda de devenir Ihamed.

— Nous ne serons, dirent-ils, ni Ihamed ni Sefianes.

Le cheïkh leur montra sa faible escorte de six hommes, incapable de le garantir d'une insulte pendant qu'il passerait, au retour, devant Timmimoun, et il leur demanda de le faire

accompagner : ils lui donnèrent 40 hommes, qui le conduiraient jusqu'aux Beni-Mehlal, d'où, le danger passé, ils le laisseraient continuer vers Deldoul et rentreraient au Tinerkouk.

Mais quand le cheïkh et ses compagnons furent parvenus à hauteur de Timmimoun, ils furent attaqués par les habitants sortis en foule ; un violent combat s'ensuivit, les Meharza eurent 14 tués, et ce fut avec peine que le cheïkh et les survivants se réfugièrent aux Beni-Mehlal.

Aussitôt informés de cette agression, les Meharza réunirent 700 combattants et marchèrent sur Timmimoun, dont ils dévastèrent les jardins.

Depuis lors, ils sont restés Ihamed [1].

Règne de Moulaï-Slimane. — Après un règne heureux, au cours duquel il avait favorisé l'extension du commerce français dans le sud du Maghreb, sous les auspices de notre consulat de Salé, Sidi-Mohammed mourut en 1790.

Il avait eu, avant sa mort, la douleur de voir les Turcs, commandés par le bey de Mascara, s'emparer des provinces orientales de son empire : les Mehaïa, les Hachem, les Harar, les ksour du Sud-Oranais, Chellala, Aflou, Aïn-Madhi et Laghouat.

A l'exception des Mehaïa, ces tribus et ces régions, qui étaient incorporées depuis cent cinquante ans au Maghreb chérifien, devaient en rester définitivement séparées [2].

A la mort de Sidi-Mohammed, son fils Yazid fut d'abord proclamé, mais il mourut, un an après, d'un accident de chasse, et Moulaï-Slimane fut proclamé à Fès en 1792 ; le Sud-Ouest resta quelque temps livré aux compétitions de ses frères, mais le Touat lui obéit dès le premier jour.

Gouvernement du caïd Ali, fils de Djilali-Saffar. — En 1784, le souverain avait envoyé aux Oasis le caïd Ali, fils de Djilali et petit-fils de Mohammed-Saffar, en lui prescrivant de résider au Timmi et de placer ses lieutenants à Timmimoun et à Aïn-Salah ; ce nouveau gouverneur refit la

(1) Tradition rapportée par le caïd de Deldoul.
(2) MERCIER.

vérification du recensement des eaux et aussi la répartition de l'âchour; il remania les circonscriptions de « difa » [1].

« Il nomma un cadhi, continue Sidi-Bahaïa, et me donna à moi-même la fonction d'imam et celle de suppléant de mon père, le cadhi Moulaï-Ahmed ben Abderrahmane, fonction que je conservai jusqu'à la mort de celui-ci, décrétée par Dieu en ramadhane 1199 (juillet 1785).

A son inhumation, que conduisit le cadhi Sidi Abdelkerim, de Tamentit, assista une foule de gens venus de tous les ksour, depuis le Fenoughil jusqu'à Kasbet-Sidi-Sâïd.

Je demeurai le conseil et l'aide de Sidi Abdelkerim jusqu'à ce qu'il atteignît un âge avancé et se fît remplacer par son fils Sidi Abdelhak.

J'écrivis à la Majesté chérifienne pour l'informer de la mort de mon père, — que Dieu garde son âme! — et la tenir au courant de la façon dont son représentant gouvernait le Touat, en recensant les eaux et en imposant les fruits; je reçus alors de l'émir — que Dieu le fasse victorieux! — une lettre dont voici la teneur :

« A notre cousin, le cadhi Moulaï-Hachem ben Ahmed, de Timmi, — que le salut, etc...

Et ensuite, nous avons reçu ta lettre nous informant de la mort de ton père, — que Dieu garde son âme et te fasse son digne héritier!

Nous te donnons son emploi et sa fonction, et t'ordonnons de t'entendre avec le taleb Amor et avec Abdelhak; nous te prescrivons aussi de nous tenir au courant de ce que fait celui qui gouverne le Touat, car nous avons confiance en toi. Salut.

Des derniers jours de safar 1210 (4-14 septembre 1795). »

Chronologie des gouverneurs chérifiens (1re série) sous la dynastie filalienne.

Sous Moulaï-Ismâïl :

Mohammed-Saffar	1693-1711
Mohammed-Saffar et El-Ghazi	1712-1713

1. Sidi Bahaia.

Sous Moulaï-Ismâïl (Suite) :

Mohammed-Saffar (seul)........ 1713-1716
Mahmoud El-Ghandjaoui........ 1716-1718
Djilali-Saffar........ 1719-1722
Hamdoun Er-Roundi........ 1722
Subordonné au Lieutenant chérifien de Sidjilmassa, en........ 1725
Expulsé par les Touatiens en........ 1727

Sous Moulaï-Abdallah :

Baho-ou-Ali........ 1729- ?
(Abou'l-Hassane ben Ali, Prince des Croyants, de 1734 à 1736.)
Djilali-Saffar (2e fois)........ 1737
Expulsé par les Touatiens........ 1756
(Insurrection de Moulaï'l-Abbès au Gourara, de 1741 à 1759.)

Sous Sidi-Mohammed :

Plusieurs, dont le « pacha » Tahar........ 1758-1784
Ali ben Djilali-Saffar........ 1784

Sous Moulaï-Slimane :

Le même, maintenu........ 1790
Rappelé, comme on va le voir, par le souverain, en........ 1795

CHAPITRE IV

(CHAPITRE X des *Oasis Sahariennes*.)

L'Autonomie.

(1795-1842)

Le gouverneur chérifien est rappelé par le souverain. Un des cheïkhs du Timmi est « chargé des affaires du Touat » sous le contrôle de deux juristes du pays. — Berabich raziés au Timmi. Rezou des Sekarna. — Les cadeaux du sultan à ses cousins âlouyites du Touat. — Révolte des Khenafsa, Meharza et Oulad Mohammed. — Le cadhi Moulaï-Hachem établit l'assiette de l'impôt en 1797. — Le dénombrement des Chorfa âlouyites du Touat en 1797. — L'impôt en 1798. — Les Oasis par districts de difa. — Les Oulad-Sâïd passent des Sefianes aux Ihamed. — Le Lieutenant chérifien dans le Sahara confirme les pouvoirs du Chargé d'affaires du Touat. — Le sultan supprime la fonction de gouverneur et donne l'autonomie. — Les Oasiens font la police chez eux. — Le prétendant El-Hoceïn ben Sidi-Mohammed. — Expédition du sultan Moulaï-Slimane au Touat en 1808. — Les impositions du Timmi en 1808. — La décadence des Oasis. — Traité de paix entre Ihamed et Sefianes sous les auspices des Beraber. — Guerre entre le Bouda, aidé des Ghenanma, et le Timmi. — Le départ au Pèlerinage des gens des Oasis est soumis à l'autorisation chérifienne. — Les Oasis se désagrègent. — Traité d'alliance entre les Ghenanma Mâdid et Tâantast. — Le Bouda constitue son unité. — Traité entre le Bouda et les Beraber Aït-Atta. — Avènement de Moulaï-Abderrahmane. — Velléités turques sur les Oasis. — La guerre de 1827 entre les Sefianes et les Ihamed. — Les cadeaux du sultan aux sanctuaires et aux Chorfa du Touat. — Les Oulad-Hoceïn, de l'Aougrout, élisent un cheïkh. — Expédition du Bouda et des Beraber contre le Timmi. Siège d'Adrar. — Les Beraber traitent avec les Chorfa de Zaouïet-Kounta et du Reggane, puis avec les Sefianes du Gourara. — Le sultan confirme l'autonomie et l'exonération d'impôt déjà accordées aux Oasis. — Le commerce avec le Soudan. — Confédération touatienne. — La sollicitude du sultan pour les Touatiens. — Incursions des Beraber au Gourara et au Tidikelt. — Réprimandes chérifiennes condamnant les désordres du temps. — La « guerre sainte » contre les Beraber.

Le gouverneur chérifien est rappelé par le souverain. Un des cheïkhs du Timmi est « chargé des affaires du Touat » sous le contrôle de deux juristes du pays. — « Je restai donc, continue Sidi-Bahaïa, rendant louanges à Dieu, chargé de me tenir auprès du gouverneur du Touat et de l'empêcher de commettre des injustices, jusqu'au

jour où vinrent s'adresser à moi les cheïkhs du Gourara, les Merabtines, les Chorfa et les cadhis, se plaignant tous du gouverneur chérifien.

» J'écrivis à celui-ci à ce sujet sans qu'il modifiât sa manière de faire.

» J'écrivis alors à la Majesté en Dieu et en son Prophète. Elle rappela le petit-fils de Mohammed-Saffar, et le Touat tout entier resta sans gouverneur jusqu'à ce que je me sois entendu avec le taleb Amor et le cadhi Sid Abdelhak. »

Il semble même que le chroniqueur, quoiqu'il ne le dise pas expressément, forma avec les deux personnages qu'il vient de nommer une sorte de triumvirat qui administra le pays pendant quelque temps; cela ressort de la lettre suivante, adressée par lui aux gens de Tamentit :

De la part de l'auteur de cette lettre, Hachem ben Ahmed ben Abderrahmane El-Hassani, à toute la djemâa de Tamentit, — que le salut, etc...

Remettez à notre fils Sidi Mohammed ben Abdallah, qui se présentera à vous avec les serviteurs de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — ce dont vous êtes redevables, soit un metkal par doigt d'eau, ainsi que la valeur de l'âchour des dattes.

Nous lui avons prescrit, pour le cas où vous lui verseriez cela, d'attribuer à chaque moudden, à chaque imam, à chaque pédagogue de votre pays, une somme de trois metkals: si ces paiements sont faits, notre confrère, le cadhi Abdelhak, apposera sa signature au bas de cette lettre, pour acquit, avant que notre fils ne nous la rapporte. Salut.

Du commencement de moharrem 1211 (7-17 juillet 1796).

P. S. — Sache, ô cadhi (Abdelhak) *que nous avons envoyé notre fils Moulaï-Ahmed avec Moulaï-Abdelâziz, au Gourara, munis de la liste des difas et de celle de l'âchour des dattes.*

Mais revenons maintenant à notre chronique :

« J'écrivis à la Majesté qu'il importait que le gouvernement du Touat ne fût confié qu'au cheïkh Mhammed ben El-Hadj El-Abbès [1], du Timmi; le sultan me répondit en écrivant ce qui suit aux gens du Touat :

(1) Le fils de celui dont nous avons vu la correspondance avec le sultan au chapitre précédent (p. 97). Le titre de cheïkh n'était pas alors, dans ce pays, de concession gouvernementale, mais bien d'attribution populaire, soit dans un ksar, soit dans une oasis entière, soit dans la totalité d'un district.

« *A nos serviteurs les gens du Touat, aux notables et aux kebar d'entre les Chorfa, les gens du peuple et les Merabtines, — que Dieu, etc...*

Ensuite nous plaçons à votre tête notre serviteur, le caïd Mhammed ben El-Hadj El-Abbès, et nous le chargeons de vos affaires.

Nous lui prescrivons, par la puissance de Dieu, de tenir compte de votre situation précaire, et nous ordonnons à notre cousin, le cadhi Moulaï-Hachem ben Moulaï-Ahmed et au taleb Amor de renseigner notre Personne chérifienne et de se tenir d'accord avec le nouveau caïd. — Que Dieu vous rende heureux par lui et lui par vous! Salut.

Ainsi ordonné le premier jour de moharrem 1211 (7 juillet 1796).

Les messagers du souverain qui apportèrent cette lettre reçurent la difa.

En cette année 1211 (automne 1796), *en présence du soussigné, la djemâa du Timmi a opéré la répartition de la difa des gens du Makhzen qui ont apporté la lettre de notre Seigneur et Maître Moulaï-Slimane — que Dieu le fasse victorieux! — de la façon suivante :*

	mk.
Adrar	*100*
Berrebâat	*30*
Mellouke	*60*
Mimour	*10*
Ouinna	*80*
Bouzane	*20*
Oulad-Aroussa et Oulad-Aïssa	*60*
Oulad-Brahim, Oulad-Amor, Oulad-ben-Abbou	*100*
Akbour, Oulad-Bou-Hafs et Mansouria	*100*
Beni-Tamert	*100*
Tezdaïa, Sidi-El-Bekri, Tinilane, Mehdia et Meraguen	*150*
Oulad-Ahmed, Taridalt et Oulad-Ali	*160*
Oulad-Ouchen et Oulad-Oungal	*160*
Bouda, Tamentit, Oulad-El-Hadj, Abbani, Allouchïa, Gharmïannou, Oudrar, Ben-Hemi	*800*
Fenoughil, Tasfaout, Azzi, El-Mansour, Makra, Oulad-Moulaï-Ahmed-ben-Rachid, Kasbet-El-Harar, Zaouïet-Abdelkader et Sidi-Youcef	*435*
Tamest, de Ba-Amor à Aghil	*370*

Oulad-Sidi-Hammou-bel-Hadj, de Mekkid à Titaouine-Chorfa	mk. 700
Inzegmir, jusqu'à Tilouline, et Sali, jusqu'à Inzeglouf.	1060
De Tinnourt à Taorirt des Guedouâ	900
De Timokten à Tit	1100
D'Aïn-El-Hadj-Cheïkh à Foggaret-Ez-Zoua	1300

Cela constitue la moitié du Touat (sic).

Sur ces sommes il sera prélevé par les gens du Makhzen un metkal par chaque pays, et le restant reviendra à l'Emir, — que Dieu le fasse victorieux!

Cela a été décompté à raison d'un metkal par doigt d'eau.

(Signé) *Hachem ben Ahmed.*

La difa ainsi détaillée se monte à un total de 7.795 metkals, évidemment en surplus des impositions normales que le caïd Moulaï-Hachem avait envoyé recouvrer quelques semaines auparavant; et, d'après ce texte même, nous connaissons en même temps le nombre de « doigts » des eaux d'irrigation imposables de chacun des districts cités.

Si, comme le dit le chroniqueur, nous sommes ainsi renseignés pour la moitié environ des Oasis, il s'en suit que le total des eaux soumises à l'impôt dans le pays tout entier serait, à cette époque, d'environ 15.000 doigts, 20.000 au plus; quelle déchéance n'apparaît pas si l'on se souvient qu'en 1708 [1], le pays disposait d'un total de plus de 200.000 doigts imposables!

La déchéance est encore plus flagrante en face de la prospérité observée aux Oasis pendant l'époque mérinide et du XIVe au XVIe siècle [2], mais il serait injuste de ne voir ici que l'unique résultat du régime politique, alors que, pour une forte part, il faut incriminer le dessèchement grandissant, — générateur des famines que nous avons enregistrées, dans ce pays encore pourvu de nappes lacustres au XIVe siècle [3], — le *processus désertique* [4].

Berabich raziés au Timmi. Rezou des Sekarna. — « Au mois de choual 1210 (avril-mai 1796), une tribu des

(1) *Vid sup.*, p. 78.
(2) *Vid. Les Oas. sahar.*, p. 117 et 118; et *sup.*, p. 23.
(3) *Ibid.*, p. 87.
(4) *Sup.*, p. 1 et in *Géograp. nouvelle de l'Afr. du Nord.*

Berabich étant venue au Touat se vit razier tous ses chameaux par le cheïkh Ben Khedda (des Oulad-Ahmed en Timmi), mais la djemâa du Timmi désavoua celui-ci, et Moulaï-Hachem écrivit à notre Seigneur Moulaï-Slimane qui envoya du Tafilelt le caïd Hammou Ech-Cherradi pour faire restituer les chameaux raziés et s'emparer de la personne du ravisseur.

» Mais le cheïkh Ben Khedda se réfugia dans le sanctuaire de Moulaï-Slimane [1], aux Oulad-Ouchen, et évita ainsi d'être arrêté; les chameaux furent seulement restitués et, pour cela, la djemâa du Timmi loua un homme des Oulad-Hemmali, du nom d'Ali, qui résidait à Djedid, et qui, moyennant une somme de 20 metkals, se chargea de conduire les chameaux jusqu'à Taodenni pour les remettre là à leurs propriétaires; la même année, des caravanes du Soudan vinrent commercer au Touat. » [2]

En ce temps séjournait à Abbani, où il était venu en 1786, un groupe du pays d'Adghagh comprenant une cinquantaine d'hommes et dont le chef se nommait Mahmoud; ce groupe alla de là à Azzi d'où il repartit tout entier pour rentrer dans son pays, à la fin de 1797.

En automne de cette même année, un rezou des Sekarna, fort de 65 hommes, tomba dans l'oasis de Tamentit; il tua six personnes, en perdant trois lui-même, mais il réussit à emmener 6 chèvres, 7 nègres et 10 harratines; les gens de Tamentit suivirent les agresseurs jusqu'au Bouda, où ils parvinrent à racheter les nègres, les harratines et les ânes, moyennant une somme de 270 metkals; « contrairement à la coutume faisant loi entre les districts sefianes, les gens de Bouda et de Bou-Faddi refusèrent en cette occasion toute aide à ceux de Tamentit ».

A cette époque, nous apprend encore le chroniqueur, il y avait à Tamentit, chez les Oulad-Mimoun, une mosquée dont le « mihrab » [3] portait la date de l'an 106 (725); une autre mosquée, celle des Oulad-Hemmal, portait une inscription relatant que ce ksar avait été bâti cent cinq ans avant l'hégire (517) [4].

(1) Il ne s'agit pas ici du sultan alors régnant, mais bien de l'Idrisside du même nom venu au Touat au XIIe siècle (*Les Oas. sahar.*, p. 86).

(2) MOULAÏ-HACHEM.

(3) Mihrab, alcôve creusée dans le mur Est des mosquées et à laquelle l'imam fait face pour la prière.

(4) Feuillets mss. communiqués par Mohammed ben Mahdjoub, de Tamentit.

Les cadeaux du sultan à ses cousins âlouyites du Touat. — Les sultans filaliens n'ont jamais cessé de considérer tous les Chorfa âlouyites comme leurs parents, leurs cousins ou arrière-cousins; ils sont en effet les uns et les autres des Alouyites, des Hassanides, deux dénominations d'une seule et même lignée, car Ali fut, comme nous l'avons vu, un petit-fils de Hassane l'Yenboïte venu à Sidjilmassa au XIII[e] siècle.

Les princes se ménagent ainsi un instrument utile pour leur politique, car ils trouvent à l'employer dans toutes les parties de l'empire où la famille âlouyite est disséminée. De là ce traitement de faveur que nous avons vu se perpétuer depuis que dure la dynastie, et qui a toujours maintenu les Chorfa à l'abri de l'autorité des gouverneurs, — faisant d'eux, pour ceux-ci, des témoins parfois gênants, par exemple le chérif Sidi-Bahaïa qui se fait le porte-voix des plaintes du Touat contre le dernier gouverneur chérifien et provoque ainsi l'installation d'un fonctionnaire indigène qu'il est chargé de surveiller.

Voici qui va montrer que, dans cette noble famille, « les petits cadeaux entretiennent l'amitié » : nous rendons la parole au chroniqueur :

« L'Emir — que Dieu le fasse victorieux ! — m'écrivait aussi ce qui suit :

» *A notre cousin, le cadhi Moulaï-Hachem ben Moulaï-Ahmed, — que Dieu, etc...*

» *Et ensuite tu recevras, avec la bénédiction divine, par l'intermédiaire du taleb Amor, une somme de 2.500 metkals* (environ 5.000 francs), *dont tu feras la répartition entre tous les Chorfa âlouyites du Touat: fais flotter l'étendard de notre Personne majestueuse en Dieu!*

» *Envoie à notre Seuil le compte de ce qu'a perçu notre serviteur, le caïd Mhammed ben El-Abbès sur les contributions du pays.*

» *Reste avec le bien. Salut.*

» *Ainsi ordonné par nous au commencement de redjeb l'unique 1211* (1-10 janvier 1797). »

Révolte des Khenafsa, Meharza et Oulad Mohammed. — Pendant ce temps les Arabes, Khenafsa, Meharza et Oulad Mohammed, sont en insurrection, et le sou-

verain écrit, à la date des 15-25 juin de la même année, ce qui suit :

A tous nos serviteurs dévoués, les gens du Gourara, du Touat et du Tidikelt, — que le salut, etc...

La nouvelle est parvenue à notre Personne majestueuse de la persistance des Khenafsa, Meharza et Oulad Mohammed à entretenir le désordre et à se maintenir hors de notre autorité.

Nous vous ordonnons en conséquence de n'être qu'une seule main et une seule et même personne pour les combattre, et de les frapper sur la main jusqu'à ce qu'ils cessent leurs entreprises de pillage et de meurtre, et ensuite vous rendrez compte à notre Personne élevée en Dieu des coups que vous leur aurez portés pour les contraindre à cesser leur manière de se conduire.

Quant à notre serviteur Mhammed ben El-Hadj El-Abbès, nous lui prescrivons de surveiller tous nos sujets en faisant des tournées au milieu d'eux, d'amont en aval et réciproquement.

Que Dieu vous soit propice!

Nous envoyons le salut à notre cousin le cadhi Moulaï-Hachem, à qui nous recommandons de veiller à ce qui se passe dans le pays. Salut.

De la fin de dou'l-hidja 1211 (15-25 juin 1797).

Le cadhi Moulaï-Hachem établit l'assiette de l'impôt en 1797. — *De la part du serviteur de son Dieu, Hachem ben Ahmed El-Hassani, à tous les habitants du Touat et du Tidikelt, — que le salut, etc...*

Et ensuite notre fils Moulaï-Ahmed devra, en arrivant dans chaque district, trouver les notables prêts à l'aider pour établir la liste de l'âchour, car moi, je suis en ce moment malade.

Vous lui verserez, contre quittance signée de lui, le montant de ce que vous restez devoir pour l'année écoulée, car le taleb Amor projette de se rendre prochainement auprès de l'Emir — que Dieu le fasse victorieux! — lequel m'a écrit ce qui suit :

« *A notre cousin fidèle, le cadhi Moulaï-Hachem,*

» *Nous te prescrivons de n'être pas négligent vis-à-vis des* » *gens du Touat... Veille sur eux toi-même ou charge de cela*

» *ton fils Moulaï-Ahmed; nous avons appris qu'il est l'un des*
» *premiers lettrés de l'époque, et qu'il est apte à expédier les*
» *affaires si tu as cessé de pouvoir servir toi-même notre Per-*
» *sonne chérifienne, à cause de ton âge plus que centenaire.*

» *Si vraiment tu as connu notre Seigneur et Ancêtre Moulaï-*
» *Abdallah, souhaite-nous le bien : notre serviteur t'apportera*
» *un vêtement brillant et un autre pour notre fils Moulaï-Ahmed*
» *— que Dieu le guide! — ainsi qu'une collection de soixante*
» *livres.*

» *Un peu plus tard, tu verras arriver notre serviteur Moham-*
» *med ben Djilali-Saffar avec une suite de quinze âbid (El-*
» *Bokhari) : ils sont munis de tout ce qu'il leur faut et ils*
» *n'ont rien à exiger de vous; ils inspecteront le pays et revien-*
» *dront, et vos notables viendront avec eux.*

» *Ecrit dans les derniers jours de djoumada Ire 1212*
» (21-31 octobre 1797). »

Voici maintenant la liste établie par le cadhi-administrateur, à la suite des opérations de son fils dans le Gourara, le Tidikelt et le Touat :

Assiette de l'impôt sur les dattes en 1212 (fin 1797) :

Tamentit	*120*	*charges.*
Oulad-El-Hadj (Bou-Faddi)	*140*	—
Fenoughil, de Tasfaout à Sidi-Youcef.	*260*	—
Tamest, de Ba-Amor à Aghil	*280*	—
Oulad-Sidi-Hammou-Bel-Hadj	*210*	—
Inzegmir, jusqu'à Tilouline	*300*	—
Sali	*265*	—
Reggane	*339*	—
Tidikelt, de Timokten à Tit	*1016*	—
D'Aïn-El-Hadj-Cheïkh à Foggaret-Zoua	*1600*	—
De Tabelkoza à Semmota	*1000*	—
Talmine	*116*	—
Haïha	*50*	—
Charouine	*100*	—
Oulad-Saïd	*166*	—
Khenafsa du Gourara	*130*	—
Oulad-Talha, jusqu'à El-Ouadjda	*207*	—
De Bou-Guemma jusqu'à Sidi-Abdallah, Khenafsa et Zenata	*400*	—

Oulad-Abdessemed, jusqu'à Metarfa...	*1070*	charges
Oufrane, jusqu'à Kaberten..........	*160*	—
D'Ariane-Er-Ras jusqu'à Guerrara....	*900*	—
Bouda..........................	*1000*	—
Timmi..........................	*1012*	—
Soit un total de......	10841	charges.
Dont l'âchour revenant au souverain, soit le dixième, était de................	1084	charges.

Le dénombrement des Chorfa âlouyites du Touat en 1797. — Nous avons laissé Moulaï-Hachem, *alias* Sidi-Bahaïa, recevant du sultan la mission de répartir une somme de 2.500 metkals entre ses « cousins » du Touat ; voyons donc comment va procéder notre chroniqueur-cadhi-administrateur : il est amené à faire le recensement des Chorfa.

« La population, nous dit-il, se montait, pour les Chorfa, en hommes, femmes et enfants, aux chiffres suivants :

» Chorfa de Tit......................	56	personnes.
» Chorfa d'Aoulef....................	616	—
» Chorfa des Oulad Er-Reggani, d'El-Mestour, de Berrich, Oulad Moulaï-Mhammed........................	1.020	—
» Chorfa de Sali.....................	2.018	—
» Chorfa des Oulad Sidi Hammou-Bel-Hadj, de Titaouine à Mekkid, avec leurs frères, les Oulad Sidi Mohammed-Seddik qui demeurent au Timmi.	2.700	—
» Chorfa du Tamest, non compris leurs frères résidant au Timmi..........	46	—
» Chorfa du Fenoughil (compris leurs frères de Tidmaïne et de Tamentit)...	1.076	—
» Chorfa de Timmi, Taridalt, Mehdïa, Oulad Abdelhakk, Ougueddim, Oulad Moulaï-Kacem et Ouinna (non compris leurs frères résidant à Tit, ni les Oulad Moulaï-Mhammed).	300	—
» Chorfa d'El-Hebla..................	256	—
(Soit un total de..........	8.088	âmes.)

» Nous fîmes donc, le taleb Amor, le cadhi Abdellakk et

moi, le partage entre tous ces Chorfa de la somme envoyée par le sultan, lequel, lorsque je lui en rendis compte, m'écrivit ceci :

« A notre cousin, le cadhi Moulaï-Hachem, et au taleb » Amor, — que le salut, etc...

» Est arrivée à notre Seuil chérifien votre lettre nous informant de la distribution de la somme que nous vous avons envoyée pour nos frères les Chorfa âlouyites, et de la jalousie de leurs frères idrissides, laquelle a été telle que des lettres nous sont parvenues de ces derniers mêmes à ce sujet.

» Nous vous ordonnons formellement de faire rendre par les gens du pays aux Chorfa, aux faibles et aux pauvres, le montant de la zekat et de l'âchour qu'ils ont versé.

» Ainsi ordonné au milieu de choual 1213 (18-23 mars 1799).

L'impôt en 1798.— Comme nous avons affaire ici à un système fiscal qui admet la variation de l'assiette de l'impôt d'une année à l'autre, suivant évaluation de la récolte, il est intéressant de présenter, chaque fois qu'on le peut, les résultats de cette opération annuelle, laquelle a, par ailleurs, l'avantage de montrer année par année l'importance de la récolte, et par suite de donner une idée précise de la fertilité du pays.

Nous allons donc voir maintenant le recensement établi pour l'âchour de l'année 1798 : il sera intéressant de le comparer avec le recensement de 1797 que nous avons rapporté plus haut.

Assiette de l'impôt sur les dattes au Touat [1].

Timmi	*1506*	*charges.*
Non compris les biens du taleb Amor et de celui qui a écrit le présent.		
Tamentit et Oulad-El-Hadj	*1600*	—
Fenoughil	*2003*	—
Tamest	*1002*	—
Taberkant, ou plutôt de Mekkid à Titaouine	*1003*	—
Inzegmir à Titaouine	*1001*	—

(1) Original communiqué par Si Mohammed ben Hachem (Timmi), propre descendant du rédacteur de ce document.

De Tilouline à Tinnourt	*2008*	*charges.*
De là (sic) à Taorirt	*1800*	—
De Chebbi à Zaouïet-Bou-Nâama	*2935*	—
Tit	*100*	—
D'Aïn-El-Hadj-Cheïkh à El-Kahal	*1000*	—
D'El-Barka à Haci-El-Hadjar	*4604*	—

Le suppléant de mon père[1] *au Tigourarine, le jurisconsulte Sid Mohammed ben Mebrouk ben Yeddou, a envoyé la liste pour l'âchour du Gourara, savoir :*

D'El-Mebrouk à Tabelkodha	*1005*	*charges.*
Après défalcation de la moitié pour les outils, pour les puits à puisage à la main.[2]		
Oulad-Saïd, jusqu'à Telalet-N-Hammou.	*2600*	—
Aussi après défalcation de la moitié pour les outils.		
De là jusqu'à Takerroumt	*1008*	—
D'El-Hadj Guelmane à El-Hadj Rached.	*2900*	—
De Moulaï-Hassane-Chérif à El-Ouadjda.	*3900*	—
De Bel-Ghazi à Kaberten	*4900*	—
De Bou-Guemma à Zaouïet-Sidi-Abdallah	*5600*	—
D'Oufrane à Zaouïet-Sida-Rabha	*800*	—
D'Ariane-Er-Ras à Guerrara	*8900*	—
Bouda	*5000 et 1600* (sic)	

Là se trouve le mokaddem Sid El-Mebrouk.

Dressé par Ahmed ben Hachem, en safar 1213 (12 juillet-12 août 1798).

A la fin de ce même mois d'août 1798, Moulaï-Hachem mourut et fut enterré à Ba-Abdallah en Timmi.

Ce qui explique la différence entre les 59.775 charges de dattes recensées pour l'impôt de cette année 1798 et les 10.841 charges recensées en 1797 (*sup.* p. 112), c'est que le palmier ne donne une pleine récolte qu'une année sur deux ou sur trois[3].

(1) C'est le fils du cadhi Moulaï-Hachem qui écrit.

(2) Les récoltes de cette catégorie ne paient donc que 1/20.

(3) *Les Oas. sah.*, p. 291 *et seq.*

Les Oasis par districts de difa. — *Liste des difas (cf. p. 60) dues par les gens du Touat, depuis l'Oued-Salah jusqu'à Aïn-Salah, réparties d'après leurs palmiers et leurs eaux pour le service de notre Maître le Sultan, notre Seigneur Slimane ben Sidi-Mohammed ben Abdallah.*

	difas.
District du Tinerkouk	*3*
District des Oulad-Sâïd	*2*
District des Khenafsa du Gourara et Oulad-Talha	*3*
District de Timmimoun	*2*
Ksar des Beni-Mehlal et leurs frères des Oulad-Sâïd	*0 2/3*
District d'Aghlad, avec les ksour de l'Erg, jusqu'à Tasfaout	*1 1/2*
Talmine, avec Taorirt	*1*
Charouine	*2*
Bel-Ghazi	*0 1/6*
D'El-Ouadjda à Beni-Mellouk de Timmimoun	*2 1/3*
District de l'Aougrout	*3 7/8*
District de l'Oued-El-Hadjar, d'Oufrane aux Oulad-Mahmoud, à Zaouïet-Sida-Rabha et Kaberten	*3 1/4*
District des Zoua	*4*
Annexer, au précédent, les gens de Takroumt.	
District de Deldoul	*3*
District de Deghamcha	*4*
D'Ariane-Er-Ras à Oudjlane (1)	*1 7/8*
District du Timmi, d'El-Maïz à Aghil, c'est-à-dire les ksour lhamed de cette région	*6 1/3*
District de Bouda, depuis Kasbet-Sidi-Sâïd jusqu'à Gharmiannea	*6 7/8*
Annexer au précédent ses frères de Ben-Hemi à Kasbet-Ahmed-Abbou, pour	*0 5/6*
Annexer au Timmi de Tasfaout à Azzi et à Sidi-Youcef, pour	*2 1/2 1/8*
District des Oulad-Sidi-Hammou-Bel-Hadj, de Mekkid à Titaouine-Chorfa	*4 1/4*
District d'Inzegmir, de Bou-Andji à Tilouline	*3*

(1) Pour les districts du Touat propre, *cf.* p. 60.

	difas
District de Sali	5
Reggane	6 1/2
En exempter ce qui est aux Chorfa de Sali, soit une demi-difa moins 1/8.	
District du Tidikelt, de Timokten à Akabli et à Tit	8
Inghar	1 1/6
District d'Aïn-Salah	7 1/8

Dressé par Hachem ben Ahmed et Mohammed ben Amor, et certifié par le cadhi Sid Amor et par Abdelhak ben Abdelkerim.

Les Oulad-Sâïd passent des Sefianes aux Ihamed. — Vers 1800, les notables des Oulad-Sâïd, mécontents de leur cheïkh, se réunirent un jour et lui désignèrent un remplaçant.

Peu de temps après, le cheïkh Mohammed ben Abdelmoula, de Deldoul, vint chercher l'ancien cheïkh et l'emmena; il lui donna l'hospitalité pendant un an, puis l'arma, lui donna un cheval et le congédia en lui disant :

— Si tu veux redevenir cheïkh de ton pays, va tuer un homme de Timmimoun.

Ainsi fit l'autre; les gens de Timmimoun allèrent aussitôt attaquer les Oulad-Sâïd, mais les hostilités se prolongèrent, et les Meharza venant à l'aide des Oulad-Sâïd, attaquèrent avec eux la ville de Timmimoun.

C'est à partir de cette époque que les Oulad-Sâïd sont devenus Ihamed [1].

On sait que les gouverneurs chérifiens s'abstenaient en principe d'intervenir dans les querelles de district à district et de ksar à ksar, et, dans cette circonstance, le « chargé d'affaires » intervint d'autant moins qu'étant lui-même du Timmi, qui comptait dans le clan Ihamed, il vit non sans satisfaction une recrue entrer dans son groupement.

Le Lieutenant chérifien dans le Sahara confirme les pouvoirs du Chargé d'affaires du Touat. — C'est une lettre datée du 25 choual 1214 (27 février 1800), et portant

(1) Tradition rapportée par le caïd de Deldoul en 1905.

le cachet de Mohammed Es-Soueïdi [1], le vice-roi qui maintint l'autorité du sultan dans tout le Sud du Maghreb, le Tafilelt et le Drâ, troublés par des prétendants.

A tous les serviteurs de la Majesté en Dieu, les habitants du Touat, d'amont en aval, — que Dieu, etc...

Vous savez que notre Maître victorieux a chargé de vous commander le caïd Mhammed ben El-Hadj El-Abbès, qui est pourvu d'une lettre de service de notre Maître.

Obéissez-lui, car celui qui lui désobéirait dans le service de la Majesté chérifienne recevrait de nous, par la puissance de Dieu et les grâces de notre Maître, une punition sévère; nous lui avons recommandé de veiller à vos intérêts, de traiter également le faible et le fort, de secourir l'opprimé et de punir l'oppresseur.

Lorsque nous avons connu votre situation précaire et votre pauvreté, nous avons différé l'envoi d'une troupe chérifienne dans votre pays; si vous vous tenez tranquilles dans l'obéissance de notre représentant, vous ne verrez de notre part que des bienfaits et vous vous en réjouirez avec vos enfants.

Si quelqu'un désobéit au caïd, unissez-vous à celui-ci contre lui jusqu'à ce qu'il se soumette; contraignez-le par des coups et par la prison selon ce qu'il aura commis; car le caïd a été chargé par notre Maître victorieux de commander en toutes choses.

Si vous n'agissez pas ainsi, sachez que les troupes viendront dans votre pays et raseront les maisons de ceux qui auront désobéi.

Nous ordonnons que notre présente lettre soit lue en public à Timmimoun, à Timmi et dans tout le Touat.

Et pour tout ce qui sera importé du Soudan, esclaves et ivoire, vous devrez verser au caïd 1 mouzouna pour 1 metkal « ad valorem ».

Le Sultan supprime la fonction de gouverneur et donne l'autonomie. — « Au début, les populations n'avaient eu qu'à se louer du gouvernement du caïd Mhammed ben El-

(1) Mercier le nomme Dahmane Es-Soueïdi, mais le cachet de la lettre que nous citons défend tout doute sur ce point.

Hadj El-Abbès, mais plus tard elles furent amenées à s'en plaindre, et les plaintes se multipliant, il fut destitué par l'émir qui manda aux cheïkhs d'avoir à se charger des affaires de leurs districts et de leur pays, en s'appuyant sur le cadhi et en craignant Dieu ouvertement et secrètement. » [1]

Voici ce qu'à ce sujet écrivit le sultan :

A nos serviteurs du pays de Touat, — que Dieu, etc...

Ensuite apprenez que nous destituons votre gouverneur (âmel) *Mhammed ben El-Hadj El-Abbès; nous lui retirons le commandement du pays à cause de tout ce qui nous est revenu de ses iniquités, de ses exactions et de ses mauvais procédés envers les pauvres gens.*

Nous décidons de ne lui donner pas de successeur, car en ce temps, tous les fonctionnaires, ou du moins la plupart, sont prévaricateurs et injustes envers le pauvre monde qui n'a de refuge qu'en Dieu; ils perdent la notion du licite et de l'illicite lorsqu'ils se trouvent dans un pays éloigné comme le vôtre, où la majorité des habitants est du menu peuple, de ressources modestes, et déjà victime des déprédations de ses voisins, les Sahariens nomades.

Nous décidons de vous envoyer seulement chaque année celui que vous demanderez d'entre nos secrétaires, et dont nous connaîtrons la sollicitude pour nos sujets: quand il arrivera chez vous, vous lui adjoindrez une assemblée [2] *de personnes intègres, pieuses et à l'abri du besoin, et tous ensemble ils opéreront la perception des impositions de la zekat et l'âchour que Dieu a fixées comme obligatoires pour tous les croyants.*

Puis cette opération terminée, ils feront les dons qu'il convient aux faibles, aux pauvres et aux zaouïas qui ne possèdent pas le minimum de biens imposable [3]; *ces catégories de gens resteront exemptes des contributions en nature (mouna) et des corvées, par spéciale gracieuseté envers vous, en considération de ce que vous êtes pauvres, et aussi des gens de bien et de religion* [4] *qui se trouvent dans votre pays en plus grand nombre que dans toute autre région.*

(1) Moulai-Ahmed ben Hachem (fils de Sidi-Bahaïa).

(2) Ici est employé le mot « djemâa » qui, comme celui de « caïd », a, depuis, eu une si belle fortune dans la langue officielle française.

(3) Un revenu de 3 charges et 6 zeguen de dattes.

(4) Id est : les Chorfa et les Merabtines.

Nous espérons, par notre mansuétude envers vous, mériter les bénédictions divines et obtenir notre récompense dans l'autre vie, en même temps que nous vous délivrons des mauvais fonctionnaires, ce qui sera la réalisation de tous vos désirs.

Si quelqu'un vient vous dire que nous l'envoyons commander votre pays, ne le croyez pas, chassez-le et ne tenez aucun compte des écrits qu'il pourra vous présenter.

N'accueillez que celui qui viendra dans les conditions précises que nous avons édictées plus haut, sans aucune modification ni aucune complication.

Telle devra être votre règle de conduite, et que Dieu vous soit en aide! Salut.

Du 22 safar 1215 (5 juillet 1800).

Ainsi fut instituée l'autonomie pour le « Touat » propre, selon la formule d'envoi du message qu'on vient de lire : en effet ici, le gouvernement chérifien fait pour la première fois le départ entre le Touat abondamment garni de « gens de bien et de religion » — de Chorfa et de Merabtines, et le Gourara qui en est à peu près dépourvu.

Au Touat, il a laissé l'autonomie si complète que le pays lui-même fera le choix de l' « assemblée de gens vertueux », qui effectuera l'opération — d'obligation canonique, — du recouvrement et de la répartition de l'impôt; pour le Gourara, au contraire, le souverain prend le soin de désigner lui-même les membres de cette assemblée.

A nos serviteurs, les gens du Gourara, — écrit-il quelques jours plus tard, — *que Dieu,* etc...

Nous désignons dans votre pays, dans vos villages, des « amines » [1], *que nous chargeons de veiller à ce que les gens se conduisent bien, et de défendre ce qui est prohibé; nous les choisissons parmi ceux dont le témoignage, dans les affaires des Musulmans, est admissible devant nous.*

Quand ils porteront témoignage contre une injustice ou une mauvaise action, nous agirons contre son auteur en conséquence.

Ces « amines » sont :

El-Hadj Belkassem,

(1) Amine (pluriel Oumana) : « homme de confiance ».

Son cousin, Sid Otmane,
Sid El-Hadj Abdallah,
El-Hadj Abdelkader ben El-Hadj Belkassem,
Sid Mohammed-Abdelkader ben Abdesseltane,
Sid Mohammed ben Abdelkerim, de Tala,
El-Hadj Abderrahmane ben Abdelfodhil,
El-Hadj Mohammed ben Abdallah,
El-Hadj Mohammed ben Ahmed, des Oulad-Rached.

Lorsqu'arrivera chez vous celui que nous aurons choisi pour présider à la perception des impôts d'institution divine dans votre pays, si les amines que nous venons de désigner témoignent qu'un tel a commis telle action illégitime, l'assemblée lui appliquera les sanctions judiciaires que son action pourra comporter.

Veillez à votre conduite et que Dieu veille sur vous! Salut.

Du 28 safar 1215 (21 juillet 1800).

Il convient de constater ici l'esprit libéral, vraiment extraordinaire pour l'époque et pour le milieu, de la véritable charte que Moulaï-Slimane octroyait ainsi aux habitants des Oasis, et de louer la largeur d'idées et la générosité dont elle témoignait.

Les Oasiens font la police chez eux. — Et de fait, ce nouveau régime fonctionna réellement, car nous apprenons bientôt après, par un document daté de 1805, que des Khenafsa, qui s'étaient sans doute maintenus dans l'état de rébellion où nous les avons vus en 1797, ayant attaqué et pillé certains de leurs voisins, tous les notables du pays se réunirent pour aviser aux mesures qu'il convenait de prendre.

Assistèrent à cette réunion des délégués du Timmi, parmi lesquels le caïd Mhammed ben El-Hadj El-Abbès, ex-Chargé d'affaires, d'autres des Oulad Yâïch, d'Akbour, des Oulad-Sâïd, de Taoursit, de Beni-Mehlal, de Timmimoun, des Oulad Talha, d'El-Maïz, d'Oudjlane, de Metarfa, des Oulad-Rached, de Deldoul, de Tamentit et des Khenafsa mêmes.

Tous ces notables, réunis à Timmimoun, à la zaouïa de Sidi Ahmed ben Otmane, décidèrent que les pillards seraient « attaqués, tués, chassés du territoire, jusqu'à ce qu'ils revinssent à la soumission due au sultan », et ils chargèrent le caïd

Mhammed ben El-Hadj El-Abbès de veiller à l'exécution de cette décision [1].

A ce qui précède, ajoutons que la tradition existe dans le pays, d'un « désordre » [2] qui fut causé, à cette époque, par les Khenafsa du Gourara, augmentés de leurs alliés permanents, les Meharza du Tinerkouk et les Oulad Mohammed du Deldoul.

Le prétendant El-Hoceïn ben Sidi-Mohammed. — Il faut rattacher l'incident qui précède, et qui concerne bien des « révoltés » — puisqu'il est décidé de les contraindre par la force « à revenir à la soumission au sultan », à une révolte à laquelle se livra à la même époque Moulaï'l-Hoceïn, fils du défunt sultan Sidi-Mohammed.

Ce chérif avait été proclamé émir, en 1795, par une partie des tribus de la région de Merrakech, concurremment avec deux autres prétendants [3], mais chassé de ce pays par les troupes de Moulaï-Slimane, il avait été réduit à venir se réfugier au Touat.

On possède en effet une lettre ornée, en haut, d'un large cachet au nom de ce prince, selon l'exclusif usage des souverains, et adressée au chef de la zaouïa de Sidi El-Bekri dont il avait sans doute été l'hôte dès son arrivée dans les Oasis ; il lui dit en effet :

Nous avons atteint notre but par l'efficacité de tes grâces et de celles de tes ancêtres : louanges en soient rendues à Dieu!

Ta zaouïa reste la nôtre, et nous devons être le premier de tous à l'honorer et à la soutenir, et certes nous lui accorderons, s'il plaît à Dieu! les bienfaits les plus précieux, qui nous vaudront ta reconnaissance.

Ne nous oubliez pas dans vos prières, et que Dieu nous réunisse dans une heure heureuse!

Et le fin mot te sera dit par le chérif Sidi-Mohammed El-Mehdi.

Des derniers jours de rebiâ 1221 (7-17 juin 1806) [4].

(1) Feuillet ms. trouvé à Timmimoun.
(2) En arabe : khelat.
(3) *Kitab-el-Istiksa.*
(4) C'est ce même El-Hoceïn que Mercier nous présente comme mort en 1798.

Expédition de Moulaï-Slimane au Touat en 1808. — En reliant les deux paragraphes précédents, nous obtenons l'explication de l'expédition sommairement indiquée par les historiens [1], entreprise par Moulaï-Slimane dans les Oasis touatiennes qu'il venait, peu auparavant, de doter d'un régime politique si favorisé.

Le fils de Sidi-Mohammed, arrivé d'abord en un mince équipage de prétendant battu, et réfugié à la zaouïa de Sidi El-Bekri, avait vite utilisé pour sa cause la révolte déjà en cours des Khenafsa et des autres nomades touatiens; il l'avait aggravée et précisée en s'en faisant le chef, et en reprenant le titre de Prince des Croyants; et quoique la totalité du pays ne l'eût pas suivi, ainsi qu'en témoigne le congrès de Timmimoun, il avait dû maintenir sa situation pendant quelque temps et même l'accroître.

C'est alors que se place sa lettre à la zaouïa.

Le désordre augmentant, le souverain vint lui-même, en 1808, à la tête de ses troupes, combattre son adversaire; on doit admettre au reste qu'il le réduisit et le supprima, car on n'entendra plus parler de lui.

D'autre part, la reprise de la vie régulière et le retour à un ordre relatif ressortent de ce fait qu'en la même année, sans doute après l'heureuse campagne du sultan, l'impôt est régulièrement perçu d'après des bases qui nous sont parvenues en partie.

Les impositions du Timmi en 1808 [2]. — Le taux de l'impôt sur les eaux est de 10 metkals pour 100 kirat, ou bien de 5 metkals de la frappe chérifienne de 1210 (1795) [3].

Dans le tableau suivant, composé avec le contenu des deux feuillets originaux qui rapportent ces renseignements, l'eau est exprimée en kirat, l'orge en zeguen, les dattes et la paille en charges [4].

1 *Et-Tordjemane* et Abbé Godard *ap.* MERCIER, et aussi *Kitab-el-Istiksa.*

2 Feuillets mss. laissés par Moulaï-Ahmed ben Hachem et communiqués par son petit-fils Si Mohammed ben Hachem, du Timmi.

3 Remarquer ici que, par cette dernière stipulation, Moulaï-Slimane favorisait la monnaie de la première frappe de son règne et lui donnait la valeur du dirhem légal quoiqu'elle lui fût beaucoup inférieure en poids (*vid. sup.* p. 13 et 14).

4 *Vid. sup.* p. 15.

Noms des fractions :	Eaux.	Orge.	Dattes.	Paille.
Ouinna	750	10	16	2
Mellouka	1470	17	14	4
Bouzane	500	8	10	3
Koussane	140	6	8	3
Berrebâ	458	16	18	10
Ougueddim	120	7	11	8
Adrar	2150	20	19	15
Oulad-Oungal	1100	11	8	6
Oulad-Ouchen	1600	12	10	10
Oulad-Ali	1600	13	9	10
Oulad-Ahmed	60	11	12	9
Taridalt	500	13	11	10
Beni-Tamert	2200	10	23	8
Tezdaïa (Zaouïa-Sidi-El-Bekri)	exempte	6	20	2
El-Mansouria, Akbour	250			
El-Ghazi (foggara)	100	13	20	10
Oulad-Bou-Hafs, El-Keçeïba	400			
Meraguen (zaouïa)	exempte	2	13	3
Oulad-Brahim, Oulad-Amor	760	18	19	12
Oulad-Aïssa, Oulad-Aroussa et Ba-Abdallah	90	16	15	5
Tinilane	400	14	11	11

Soit au total :

Eaux .... 14648 kirat, ou 610 habbas.
Orge .... 223 zeguen.
Dattes .... 267 charges.
Paille .... 141 charges.

Si l'on tente d'évaluer ces impositions en monnaie d'aujourd'hui, on obtient :

1° Impôt sur les eaux (en comptant par metkals de frappe *ancienne*) 14648 kirat à 10 pour 1 metkal .... 1464 mk.

2° Impôt sur les dattes : 267 charges à 6 metkals l'une .... 1602 —

3° Impôt sur les céréales :
223 zeguen à 6 pour 1 metkal .... 37 —
141 charges de paille, environ .... 3 —

Au total .... 3106 mk.

Le Timmi paya donc, en 1808, une valeur approximative de 6.000 francs de notre monnaie, dont seul l'impôt sur les eaux en espèces, soit environ 3.000 francs.

La décadence des Oasis. — Si l'on veut comparer l'impôt-habba aux deux dates 1708 et 1808, on a, pour cette dernière année, 14.648 kirat, soit 610 habbas, qui ont payé environ 3.000 francs, soit environ 5 francs par habba ou *doigt*.

En 1708, la habba avait payé environ 10 francs (*cf.* p. 78), elle paie donc, cent ans après, la moitié seulement de son taux primitif.

On peut juger par là combien a diminué, durant cette période centenaire, la richesse monétaire du pays, et par suite la prospérité générale dont celle-ci est fonction : le piquant de la chose, c'est que cet appauvrissement considérable, — qui n'échappa pas d'ailleurs au gouvernement chérifien et le réduisit à la concession du nouveau régime institué par les messages chérifiens de 1800, — s'est produit précisément pendant la seule période de tout son passé où ce pays se soit trouvé sous l'administration directe et continue de fonctionnaires servant un gouvernement musulman régulier : il est vrai qu'il y a aussi le *processus désertique* (*cf.* p. 107).

Traité de paix entre Ihamed et Sefianes, sous les auspices des Berabor. — Une chose bien faite pour donner une idée de la façon dont s'entrecroisent et s'enchevêtrent les influences dans ce milieu d'Islam, ondoyant et confus, c'est que ce pays qui, après avoir été favorisé d'un régime politique avantageux par faveur directe et spéciale du souverain, vient d'être visité et pacifié par celui-ci en personne, ce pays va inaugurer la paix entre les deux clans qui le divisent et qui viennent de se battre, en stipulant un dédit au profit, non par exemple de ce souverain bienveillant, mais d'une tribu étrangère dont il reconnaît ainsi la suprématie et le droit d'intrusion dans ses affaires.

Voici ce traité :

Traité de paix imparti par les notables des Beraber Aït-Atta, le cheïkh El-Hassen Baho... (et autres), *entre les notables des Ihamed et les notables des Sefianes réunis à Mimoun* (*en Timmi*).

Etaient présents :

Des notables des Ihamed : El-Hadj El-Hassane ben El-Hadj El-Abbès (frère du dernier gouverneur), (et autres)...

Des notables des Sefianes : le cheïkh El-Barka... (et autres) *du Bouda; les notables des Oulad-Mellouk, de Tamentit et de Bou-Faddi.*

Ils ont déclaré qu'ils ne se causeraient les uns aux autres aucun dommage, et ils se sont pardonné ce qui s'est passé entre les gens du Timmi et ceux du Bouda pendant le mois de djoumada Ier 1223 (juillet 1808), *et qui a causé la mort de 26 hommes des Oulad-Ahmed, Oulad-Aroussa et Beni-Tamert, du côté du Timmi, et 20 autres du côté du Bouda.*

Les notables susnommés des Beraber ont demandé aux deux parties d'effectuer cette réconciliation, et celle des deux qui y contreviendra devra verser aux Beraber susnommés la somme d'un kintar (1), *sans compter que tout le monde se réunira contre elle.*

Fait à la date des derniers jours de safar 1224 (5-15 avril 1809).

Guerre entre le Bouda, aidé des Ghenanma, et le Timmi (2). — « En 1816, ayant reçu un renfort des Ghenanma, les gens du Bouda écrivirent à ceux de Bou-Faddi et de Tamentit, pour leur donner rendez-vous sur les falaises, à l'Ouest des sebkhas.

» C'est seulement quand ceux de Bou-Faddi se mirent en route que l'avis arriva au Timmi qu'une attaque allait être tentée contre Ouinna ou Bouzane.

» Les gens d'Ouinna, prévenus par un des leurs qui se trouvait au Bouda, transmirent la nouvelle au cheïkh El-Hadj El-Hassane qui réunit aussitôt les combattants du Timmi.

» Cependant la troupe de l'attaque, trouvant Ouinna sur ses gardes, se porta sur Bouzane où elle réussit à pénétrer par surprise et massacra tout ce qu'elle trouva; les gens du Timmi survinrent alors et engagèrent le combat, mais ils furent battus et durent se replier en emportant leur chef blessé, Mohammed, fils d'El-Hadj El-Hassane.

» Le pillage opéré par les vainqueurs fut tellement complet

(1) *Vid. sup.* Introd. p. 14.
(2) Feuillets ms. trouvés au Timmi.

que les gens des autres ksour durent ravitailler Bouzane pendant un an et y installer de nouveaux habitants ; presque tout le monde avait péri.

» Trois ans après, les Ghenanma revinrent aux Oasis, et pour la première fois ils opérèrent seuls.

» Ils allèrent jusqu'au Reggane et attaquèrent les ksour des Oulad-Baho, Inzeglouf et Sali ; ils détruisirent Tilouline et s'emparèrent de Titaouine, d'Inzegmir, de Tidmaïne où ils tuèrent un chérif ; puis ils s'en allèrent attaquer Titaf, d'où ils revinrent au Tamest, à Sidi-Youcef, à Zaouïet-Abdelkader, à Kasbet-El-Harar et à Tasfaout.

» De ce dernier ksar, ils écrivirent à El-Hadj El-Hassane, au Timmi, pour le narguer, lui mandant que s'il avait quelque chose à réclamer aux guerriers ghenanma, il pourrait les rencontrer le lendemain, passant par le travers de son oasis.

» El-Hadj El-Hassane réunit cette nuit-là tous les combattants du Timmi et les envoya se poster sur la falaise, sous les ordres de son fils Ahmed.

» Les Ghenanma, prévenus par leur envoyé, firent rejoindre ceux des leurs qui étaient restés isolément dans différents ksour, comme à Tamentit, et ils se présentèrent le lendemain matin devant la troupe du Timmi qui les attendait ; le combat dura jusqu'à midi ; les cavaliers du Timmi chargèrent et tuèrent 23 hommes à l'ennemi, puis ils luttèrent contre les cavaliers ghenanma et eurent 4 tués ; ils furent ramenés au combat par Sid Ahmed, blessé, et perdirent encore 3 tués et 20 blessés, mais les Ghenanma eurent 60 morts.

» Sur ces entrefaites survint une troupe du Touat qui était elle-même à la poursuite des Ghenanma, et le combat reprit de plus belle.

» Les Ghenanma, attaqués de deux côtés, perdirent beaucoup de monde, abandonnèrent leurs ânes et leurs nègres de prise, et poussant devant eux les chameaux qu'ils avaient raziés, ils battirent en retraite, talonnés par ceux du Timmi et du Touat ; ils marchèrent ainsi, perdant toujours du monde, depuis Ouinna jusqu'à Decheïra, où le soir les trouva.

» Mais la lutte fut reprise dès le point du jour ; les Ghenanma furent tous massacrés, à l'exception du fils d'un cheïkh des Graoua que Sid Ahmed, le chef de la troupe du Timmi, prit

sous sa protection et renvoya ensuite dans son pays, muni d'un cadeau de quelques chameaux.

» Les gens du Timmi ravagèrent après le combat les jardins du Bouda, mais sans y tuer de monde. »

Le départ au Pèlerinage des gens des Oasis est soumis à l'autorisation chérifienne. — Un nommé El-Hadj Abedlkader ben Sidi Omer, originaire de Tinilane et habitant à Mehdïa en Timmi, nous a laissé une « Rihla » (1) dans laquelle il nous raconte « qu'en 1230 (1815), beaucoup de gens s'étaient réunis pour partir au Pèlerinage, et, tous préparatifs terminés, la caravane devait se mettre en route le dernier lundi de djoumada seconde, lorsqu'arrivèrent des lettres de l'Emir Hadjih (*sic*), de Sidjilmassa, et du Lieutenant de l'Emir chargé du gouvernement de Sidjilmassa (*sic*) prescrivant de remettre le départ à plus tard, par ordre du Sultan Moulaï-Slimane, qui avait décidé de défendre le Pèlerinage cette année-là.

» Très contrariés, les pèlerins se séparèrent et regagnèrent leurs pays respectifs.

» En 1232 (1817), des lettres arrivèrent de l'Emir El-Moumenine Moulana Slimane et de l'émir de Sidjilmassa, Sidi El-Hachemi, autorisant le départ aux Lieux Saints; les Pèlerins se réunirent et se mirent en route par Bou-Ali et le Tidikelt. »

Notre auteur et la caravane dont il fit alors partie gagnèrent, de Bou-Ali, en trois étapes, Zaouïet-Sidi-Bou'l-Anouar ben Abdelkerim, au Tidikelt.

« Sidi Abdelkerim, dit le voyageur, était né à Tinilane et avait été instruit par Sidi Mhammed-Dine-Allah, de Titaf; il était allé ensuite séjourner quelque temps au Takrour, puis était revenu bâtir cette zaouïa et y était mort en 1168 (1755).

» Les Pèlerins y trouvèrent Moulaï-Heïbet-Allah et ses enfants qui les reçurent bien (2).

» Après y avoir séjourné trois jours, ils se rendirent à Zaouïet-Haïnoun.

» De là ils gagnèrent en deux étapes Akabli et s'arrêtèrent

(1) *Rihla* : relation de voyage.

(2) On a compris qu'il s'agit ici de la zaouïa connue actuellement sous le nom de Zaouïet-Moulaï-Heïba en Aoulef.

chez Sidi Mhammed ben Bou-Nâama ; ils visitèrent le tombeau de Sidi Abdallah Et-Tinilani.

» Deux étapes les conduisirent à Tit et deux autres à Inghar, et ils arrivèrent ensuite à Aïn-Salah où une « foule de cavaliers, de piétons et de femmes » les accueillit ainsi qu'il est d'usage ; ils y séjournèrent neuf jours pour attendre les Pèlerins du Gourara et en repartirent au nombre de 126, prenant par Haci-Aggaïa et l'oued de Tintachet. »

Les Oasis se désagrègent. — Privées de l'arbitre qu'avait été le représentant *permanent* des souverains chérifiens, les les Oasis autonomes se désagrégèrent bientôt.

Chaque district se groupa autour d'une famille influente locale et devint à lui seul un petit Etat que la différence d'origine, les haines de clan, séparèrent des districts voisins ; tout au plus quelque entente se maintint-elle entre les différents districts Ihamed vis-à-vis des Sefianes, et réciproquement, et encore des dissentiments profonds séparèrent-ils les districts de chaque clan entre eux.

Cette rivalité et cette indépendance de district à district amenèrent chacun d'eux à contracter des alliances particulières, quitte à les aller chercher en dehors du pays, parmi les grandes tribus nomades dont, même du temps des gouverneurs chérifiens, les nombreux coups de main avaient démontré la force ; celui qui traita avec elles se mit, d'une part, à l'abri de leurs coups, et, d'autre part, put jeter le poids de leur intervention dans ses démêlés avec les districts voisins et ennemis.

Traité d'alliance entre les Ghenanma Mâdid et Tâantast. — Le premier document témoignant de cette nouvelle situation est une convention portant alliance entre un groupe nomade, les Mâdid, fraction des Ghenanma, et l'oasis de Tâantast en Tinerkouk.

Entre les notables des deux « cœurs » que sont les Mâdid et Tâantast, savoir : le cheïkh Ali ben Mohammed, le cheïkh Ali ben Sâadane et le cheïkh Ahmed ben Rezzouk, pour les Mâdid; le cheïkh Aïssa ben Mohammed, Moussa ben Bou-Djemâa (et autres) *pour Tâantast,*

Il a été convenu et arrêté que les deux pays seront comme

deux membres (d'un même corps), *qu'ils s'aideront et se secourront pour faire prévaloir le bon droit, et non pour imposer l'iniquité.*

Si quelqu'un s'attaque à l'un des contractants injustement et avec arrogance, l'autre interviendra pour secourir son allié et châtier l'agresseur.

Celui des deux contractants qui manquera à cette convention devra verser à l'autre une somme de 400 metkals.

Fait et accepté dans les premiers jours de rebiâ 2e 1235 (17-27 janvier 1820).

Le Bouda constitue son unité. — Voici maintenant le Bouda qui constitue son unité par un contrat daté des 9-19 octobre 1820, passé entre les « notables du haut et du bas Bouda », le cheïkh El-Barka ben Belkassem, le cheïkh El-Hassane ben El-Barbouchi, etc..., « lesquels jurent par le Saint, le Pôle, Sidi Mhammed El-Kerzazi, et son ancêtre, Sidi Ahmed ben Moussa, que l'Assemblée des notables devra connaître de tous les faits qui se passeront dans le pays, d'El-Mansour à El-Khennous (1), et qu'elle aura la direction de tous les ksour. »

Et voici la législation de ce petit Etat :

Celui qui blessera par coup de sabre ou de poignard versera 10 metkals à la communauté, et celui qui blessera par coup de feu versera 50 metkals.

Celui qui, prenant parti pour le précédent, agira de même, paiera les mêmes amendes.

Celui qui frappera de sa main ou de façon semblable versera 5 metkals.

Celui qui tuera un homme sans motif versera 200 metkals.

Toutes ces amendes reviendront à l'assemblée (djemâa) *commune, spécialement et uniquement, en dehors de ce qui pourra être attribué aux victimes des actes visés ci-dessus.*

Les coupables ne pourront, en aucun cas, faire intervenir les Merabtines pour obtenir leur exonération et ceci du consentement même des fils du merabet Sidi Bou-Feldja, de Kerzaz.

Tout cela est arrêté sous la foi du serment et chacun s'en-

(1) El-Khennous était un ksar qui terminait jadis le Bouda vers le Nord et qui, aujourd'hui, est disparu.

gage « sous la menace des punitions de ce monde et de l'autre » à s'y conformer et à y rester fidèle.

Traité entre le Bouda et les Beraber Aït-Atta. — Les 4-14 mai 1821, un traité d'amitié est conclu entre le cheïkh Hammou ben Ibrahim ben Abou-Lemmane, des Beraber Aït-Atta, et les représentants du Bouda, le cheïkh El-Hassane ben El-Barbouchi et ses frères, *et leurs enfants, et leurs neveux et leurs petits-fils, et tous ceux qui se rattacheront à eux jusqu'à la fin du monde.*

Le cheïkh Hammou se porte garant envers eux de tous ceux de sa tribu, les Aït-Atta, qui pourraient leur enlever quelque chose, en quelque lieu que ce soit; il se rend responsable de tout cela et consent à être seul mis en cause à perpétuité; et cela en vue de Dieu, à titre d'amitié et d'affection.

Un post-scriptum ajoute : *Il est entendu que le cheïkh Hammou répond de tous les Aït-Atta jusqu'au jour du Jugement. Ce traité est basé sur l'amitié et la fraternité.*

A l'abri de ce traité le Bouda crut vivre en paix, mais il eut deux harratines tués l'année suivante (1822), pendant qu'ils ramassaient du bois dans l'Oued-Messâoud, par un rezou des Abda de l'Oued-Drâ.

Ceci se passant le jour même où se tenait la fête votive de Sidi-Sâïd, vingt-deux cavaliers qui se trouvaient réunis à cette fête partirent aussitôt à la poursuite des agresseurs; mais ceux-ci, ne pouvant lutter avec leurs mehara [1] contre ce gros peloton de chevaux, employèrent la ruse : ils coupèrent les jarrets à un chameau en signe de soumission et restituèrent les prises qu'ils avaient faites; ils offrirent enfin à manger aux cavaliers qui ne s'étaient pas munis de vivres, et ils s'installèrent tous ensemble pour passer la nuit.

Mais quand les cavaliers furent endormis, les Abda les égorgèrent par traîtrise, emportèrent leurs dépouilles et regagnèrent le Drâ [2].

Le Bouda renforça sa situation, à la suite de cette agression, par un nouveau traité qui lui assura l'amitié des Ghenanma dans

(1) Mehari, pl. mehara : chameau de selle.
(2) Feuillet ms. trouvé au Bouda.

les mêmes conditions que celles arrêtées avec les Beraber Aït-Atta ; nous n'allons pas tarder à le voir faire appel à tous ces alliés.

Avènement de Moulaï-Abderrahmane. — On sait que Moulaï-Slimane abdiqua en 1821, laissant le pouvoir souverain à son neveu Moulaï-Abderrahmane ben Hachem (1).

Or, d'après une tradition touatienne que nous pensons devoir citer, quoique nous n'ayons trouvé à son sujet aucun écrit, parce qu'elle est très répandue dans le pays, Moulaï-Slimane entreprit après son abdication une série de voyages à travers le Maghreb et vint au Tafilelt et au Touat.

Il aurait séjourné, dans cette circonstance, dans la roudha de Sidi Mhammed ben Abdallah, aux Oulad-Oungal en Timmi, et chez un homme du nom d'El-Hadj Abderrahmane ben Abdelkader, des Chorfa de Taridalt ; il aurait gagné ensuite Sidi-Youcef en Fenoughil, El-Djedid en Tamest, Bou-Ali et la zaouïa célèbre du cheïkh Ben Abdelkerim, puis Bou-Andji, Tilouline, Sali et Berrich, d'où il aurait fait retour vers le Nord.

Rentré à Fès, il aurait eu l'occasion de délivrer un hartani touatien arrêté et traîné en justice pour un méfait quelconque, en souvenir de ce que, lors de son passage à Sidi-Youcef, il avait reçu l'hospitalité de cet homme.

Le sultan Moulaï-Abderrahmane annonça son avènement par le message suivant :

A nos serviteurs fidèles, à tous les habitants du Gourara, du Touat, du Tidikelt, et aux Arabes de l'Ahnet (sic), — *que le salut*, etc...

Dieu — qu'Il soit exalté ! — s'est réservé la durée et l'éternité et a décrété pour tout autre que lui l'extinction et l'anéantissement obligatoire et inévitable, car Il a dit : « Tout ce qui est sur la terre disparaîtra, et seule restera la face de ton Dieu, le Dieu de bonté et de générosité ».

Or, parmi ceux qu'atteint ce décret divin s'est trouvé notre Seigneur et Maître, notre aïeul Slimane, — que Dieu purifie son âme !

(1) *Kitab-el-Istiksa*. Mercier, citant Godard, fait durer le règne de Slimane jusqu'à sa mort, en 1822.

Et Dieu — qu'Il soit exalté et que ses louanges soient proclamées! — a daigné reporter sa succession sur Nous, et nous donner la souveraineté et le soin de veiller sur ses serviteurs, aussi loin que s'étendra le domaine (de l'Islam) *et que sera connu le nom musulman, sans en excepter aucun de ceux qu'englobent les limites et qu'atteint le pouvoir du souverain, comme vous par exemple.*

Ainsi vous recevrez Nos serviteurs chargés de ce message : remettez-leur l'acte constatant que vous reconnaissez notre autorité, acte qui est obligatoire pour que vous puissiez prendre place au milieu de la réunion des Musulmans.

Et ceux d'entre les enfants de notre oncle, le cadhi Moulaï-Ahmed, auxquels notre présent ordre parviendra, devront avec nos messagers parcourir le pays, donner lecture à tous de ce que nous mandons et dresser acte de votre adhésion.

Puis ils remettront à nos serviteurs ce qu'ils auront recueilli parmi vous comme âchour et impôt des eaux.

Et toi, cadhi, notre oncle, si ton père Moulaï-Hachem est encore vivant, remets-lui, de notre part (sur l'impôt) *ce qui représente sa subsistance pendant une année; nous te maintenons notre représentant, comme l'avait fait notre Seigneur et Aïeul; reçois le serment de nos serviteurs, et que Dieu te garde et te dirige!*

N'apporte aucune négligence à l'établissement de l'assiette de l'impôt, mesure les eaux qui ont peut-être diminué, et, dans ce cas, ne recense que ce que tu trouveras et non ce qui existait antérieurement; grâce à Dieu, tu discernes les choses; que Dieu te garde ainsi que tout ton pays! Salut.

Du 10 rebiâ Ier 1239 (15 novembre 1823).

Suit cette mention : *Copié sur l'original mot pour mot, dans les derniers jours de djoumada Ire 1239* (21-31 janvier 1824), *par l'humble serviteur de son Dieu Abdallah ben Hachem ben Ahmed.*

Velléités turques sur les Oasis. (1) — *A tous les gens du Touat, et spécialement aux principaux d'entre eux, les Oulad Cheïkh Bou-Beker El-Merini, les Oulad-Djaber El-*

(1) Lettre missive trouvée au Timmi.

Meghaouri, les Oulad Ben-Abbou Ez-Zenati, les Oulad Ben Daoud Ed-Delimi, — le salut, etc...

Et ensuite voici les Oulad Ben-Abdeljebbar qui partent d'Oran pour se rendre dans votre pays : respectez-les, honorez-les et accueillez-les au milieu de vous, car ils sont d'entre les notables des Arabes d'Angad.

Ils ne nous veulent aucun mal, ils fuient seulement le bey Boucha (sic).

Les Oulad Ben Allal, d'Oran, sont venus nous demander de vous écrire à leur sujet, nous leur avons dit que nous vous demanderions d'abord votre avis (pour savoir s'il vous plaît de les accueillir).

Nous vous informons aussi que le gouverneur de ce pays va vous envoyer des gens qui vous feront payer l'impôt, tenez-vous prêts à les recevoir; cela vient de ce que notre frère lui a rapporté que les Beni-Djennas (Beni-Znassen ?) *percevaient chez vous, chaque année, vingt metḳals d'or ou leur change en metḳals d'argent à 6 pour 1.*

Notre frère Moulaï-Ahmed vous envoie le salut; il est maladroit de se montrer et profitable de se tenir coi, nous vous ferons parvenir les nouvelles; mais si les envoyés du bey Boucha parviennent jusque chez vous, faites-leur bon accueil et montrez-leur votre pauvreté et votre dénûment; ils vous porteront des lettres de nous.

Ecrit par votre ami et frère, Tahar ben Ali, le Hassanide, « salarié » de la mosquée de Tlemcen, à la fin chouâl 1241 (26 mai-6 juin 1826).

La guerre de 1827 entre les Sefianes et les Ihamed. (1) — Cette guerre, à laquelle le Touat et le Tidikelt entiers furent amenés à prendre part, eut pour cause une attaque que des gens du Tidikelt opérèrent sur une caravane appartenant aux Oulad El-Hadj de Bou-Faddi, qui rentraient du Tidikelt au Touat.

Les Oulad El-Hadj ripostèrent par le pillage d'une caravane du Tidikelt retour du Gourara.

Les gens du Tidikelt réunirent un gros contingent, et s'aug-

(1) Informateurs : le caïd de Tamest et le kébir de Zaouïet-Sidi-Haïda en Bouda.

mentant au passage des gens de Sali, du Tamest et de ceux du Timmi, ils tombèrent sur les Oulad El-Hadj qui, par ailleurs, avaient déjà reçu dans leurs murs un secours de cavaliers du Bouda.

Pendant plusieurs jours les assiégeants dévastèrent les jardins et coupèrent les palmiers de Bou-Faddi, puis ils se retirèrent dans le Tamest.

Mais peu après, un parti comprenant un homme du Bouda et ceux des Oulad El-Hadj réussit à tuer un homme du clan Ihamed dans les jardins de Ba-Amor en Tamest; la guerre se ralluma aussitôt entre, d'une part, les contingents dont il vient d'être parlé et qui ne s'étaient pas encore disloqués, et, d'autre part, les gens du Bouda et des Oulad El-Hadj auxquels se joignirent quelques groupes de Tamentit.

Les deux troupes se rencontrèrent en amont de Noum-en-Nas (1), en un lieu dit Er-Rahal; le combat s'engagea et la troupe sefiane fut réduite à s'enfuir après avoir perdu 95 hommes; c'était le 5 juillet 1828.

Le cheïkh El-Barka n'avait pas assisté au combat d'Er-Rahal, se trouvant lui-même absent au Tafilelt, où il était allé demander main-forte aux Beraber.

Il en ramena en effet un parti fort de 200 hommes, commandé par le cheïkh Brahim-ou-Khezna; quand il vint à passer avec cette troupe par le travers du Timmi, les gens de ce district sortirent pour le combattre, avec l'aide d'Arabes des caravanes du Nord alors campés auprès de l'oasis; il ne put passer sans combattre qu'en protestant de ses intentions pacifiques et disant qu'il se rendait seulement chez ses frères sefianes de Tamentit.

Il se rendit en effet dans cette oasis, mais de là il gagna le Fenoughil dont les ksour durent payer tribut, puis il passa chez les Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj et alla jusqu'à Tilouline.

Là le cheïkh Brahim-ou-Khezna refusa d'aller plus loin sous le prétexte que son protecteur, Moulaï-El-Mehdi (2), lui avait fait promettre de ne faire aucun mal aux Chorfa du Touat et, en particulier, à ceux de Sali; il consentit seulement à envoyer à

(1) Noum-en-Nas : « l'endroit où dorment les gens », parce que c'était le gîte d'étape ordinaire entre Timmi et Titaf, pour les nombreux voyageurs qui se dirigeaient sur le Tidikelt sans suivre la ligne des oasis.

(2) Chérif du Tafilelt.

ceux-ci huit de ses hommes porteurs d'une lettre du cheïkh El-Barka, lesquels ramenèrent une députation des Chorfa qui versa un kintar et demi.

L'expédition attaqua ensuite le ksar de Titaouine et celui d'Inzegmir qui se défendirent vigoureusement, puis elle pilla El-Ahmar et Oulad-Yahia, dont elle tua les 29 défenseurs, elle alla attaquer Titaf sans succès et vint rançonner Tasfaout.

Elle fit un séjour à Tamentit et se présenta devant Beni-Tamert qui put la repousser avec l'aide du Timmi mais en perdant 92 de ses défenseurs (août 1828).

Tinilane fut pris à son tour et mis à sac, puis l'expédition regagna le Bouda, d'où les Beraber retournèrent dans leur pays.

Mais dès que ses alliés l'eurent quitté, le cheïkh El-Barka eut à subir la riposte de tous les Ihamed, depuis le Tamest jusqu'aux Khenafsa et jusqu'aux Amor-Mellouk d'Aïn-Salah: les Oulad Zennane furent amenés par les Chorfa de Sali; Tamentit assiégé dut payer une grosse rançon, puis la petite armée ihamed vint attaquer le cheïkh El-Barka lui-même dans El-Mansour du Bouda.

Au bout de neuf jours de siège, les assaillants firent sauter à la mine une partie des remparts, prirent le ksar d'assaut et y tuèrent 78 individus.

Ils trouvèrent le cheïkh caché au fond d'un puits, ils l'en tirèrent et lui tranchèrent la tête; ils lui enlevèrent ensuite les deux incisives supérieures et en incrustèrent un bois de fusil, comme de boules d'ivoire.

Dans la prise d'El-Mansour, qui eut lieu dans la matinée du mercredi 9 octobre 1829, les Ihamed perdirent une centaine de combattants [1].

Les cadeaux du sultan aux sanctuaires et aux Chorfa du Touat. [2] — *En présence des envoyés de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — Mohha-ou-Ali Es-Serifi, le cheïkh Embarek El-Bokhari et Ahmed Ech-Cherradi, a été opérée la répartition des cadeaux envoyés par nôtre Seigneur — que Dieu, etc..., par les soins du serviteur*

(1) Moulai-Ahmed ben Hachem; fragment ms. fourni par Si Mohammed ben Aomer, du Bouda.

(2) Trad. de l'original laissé par Moulaï-Ahmed ben Hachem.

de son Dieu Ahmed ben Hachem ben Ahmed, du Timmi, représentant de la Personne chérifienne, à la fin de djoumada Ire 1244 (1-8 décembre 1828).

1°) *Liste des sanctuaires avec les sommes attribuées :*

Au Timmi :

1.	*Moulaï-Slimane, Oulad-Ouchen*	*10* mk.
2.	*Moulaï-Ahmed ben Baho, Ba-Abdallah*	*10* —
3.	*Moulaï-Mhammed-Chérif, Oulad-Ali*	*10* —
4.	*Sidi-Mhammed ben Adallah, Oulad-Oungal.*	*10* —
5.	*Sidi Ba-Allal, Adghagh*	*5* —
6.	*Sidi El-Hadj Mohammed, Adghagh*	*5* —
7.	*Sidi Abderrahmane, Adghagh*	*5* —
8.	*Sidi El-Mehdi Bou-Chentouf, Berrebâ*	*6* —
9.	*Sidi El-Hadj Belkassem, Mellouka*	*6* —
10.	*Sidi Mohammed-Salah ben Abderrahmane, Mimoun*	*8* —
11.	*Sidi Abderrahmane ben Ahmed, Ouinna*	*5* —
12.	*Sidi Abderrahmane, Oulad-Aroussa*	*4* —
13.	*Sidi Behloul, Oulad-Aïssa*	*4* —
14.	*Sidi Omar, Mehdia*	*4* —
15.	*Sidi Lohceïn, Akbour*	*4* —
16.	*Sidi Mohammed El-Bekri, à sa zaouïa*	*6* —
17.	*Sidi Mhammed Aziz, Beni-Tamert*	*6* —
18.	*Sidi El-Hadj Abdallah, Beni-Tamert*	*6* —
19.	*Sidi Mohammed ben El-Hadj, Oulad-Hoceïn.*	*6* —
20.	*Sidi Ahmed ben Youcef, Tinilane*	*6* —
21.	*Sidi Mohammed Salem, Meraguen*	*6* —

A Tamentit :

22.	*Sidi El-Bekri*	*6* —
23.	*Sidi Nadjem*	*6* —
24.	*Cheïkh Ben Amor*	*6* —
25.	*Sidi Youcef*	*6* —
26.	*Sidi Ba-Sidi-Mhammed*	*6* —
27.	*Ba-El-Hadj*	*6* —

Au Fenoughil :

28.	*Ibn-El-Meheïer, Tasfaout*	*4* —
29.	*Et-Toudji, Tasfaout*	*4* —

30. *Et-Taouaïdj, Abbani*	4	mh.
31. *Moulaï-Zouïne, Oudghagh*	4	—
32. *Sidi El-Hadj Mhammed, Azzi*	4	—
33. *Moulaï-Idris, El-Mansour*	4	—
34. *Moulaï-Bou-Farès, Makra*	4	—
35. *Moulaï-Abderrahmane, El-Keseïba*	4	—
36. *Sidi Abdelkader, à sa zaouïa*	4	—
37. *Sidi Youcef*	4	—
Au Tamest :		
38. *Cheïkh Sidi El-Mektar, Djedid*	4	—
39. *Sidi Brahim El-Antri*	4	—
40. *Moulaï-Abdallah ben Hoccïn, El-Ahmar*	4	—
41. *Bou-Tedara, Ikis*	4	—
42. *Sidi Ali Ben Hanini, Zaglou*	6	—
43. *Sidi Mohammed ben Ahmed, Zaouïet-Kounta*	6	—
44. *Cheïkh Ben Abdelkerim, Bou-Ali*	10	—
A Inzegmir :		
45. *Sidi Ben-Hamida, Inzegmir*	10	—
46. *Sidi El-Hadj Mohammed Bou-Ziane, Tilouline*	8	—
47. *Sidi Cheïkh, Sali*	20	—
48. *Berrich*	6	—
49. *Moulaï-Abdelkerim, El-Mestour*	6	—
50. *Moulaï-Abdallah Er-Reggani*	10	—
51. *Son père, Moulaï-Abdelmalek*	10	—
Au Tidikelt :		
52. *Moulaï-Heïbet-Allah, à sa zaouïa*	10	—
53. *Sidi Youcef, Taghraf*	10	—
54. *Bou-Nâama*	10	—
55. *El-Hemmali*	10	—
56. *Tit*	10	—
A Aïn-Salah :		
57. *El-Azzaoui, Oulad Belkassem*	10	—
58. *Ed-Deghamchi*	10	—
59. *Sidi El-Hadj Mhammed ben Sidi Abdelkader ben Mohammed (Sidi-Cheïkh)*	10	—

Au Tinerkouk :

60. *Sidi El-Hadj Bou-Mhammed*	10	mk.
61. *Sidi Mhammed El-Merfouâ*	10	—
62. *Ed-Dâa*	10	—

A Oulad-Sâïd :

63. *Ibn-El-Cadhi*	10	—
64. *Moulaï-Abdelhaï, Kali*	10	—
65. *Moulaï-Bahaïa, Aguentour*	10	—
66. *Sidi Moussa, Tasfaout*	10	—
67. *Sidi Bid-Rïane* (sic)	10	—

A Timmimoun :

68. *Moulaï-Hassane-Chérif*	10	—
69. *El-Macini*	10	—
70. *Bou-Gherara*	10	—
71. *Sidi Bou-Ghar*	10	—
72. *Merroucha*	10	—
73. *Sidi Otmane*	10	—
74. *Sidi El-Hadj Belkassem*	10	—
75. *Sidi Brahim El-Oudjdi*	10	—

En Aougrout :

76. *Sidi Omar ben Salah*	10	—
77. *Sidi Zaïd*	10	—
78. *Moulaï-Mhammed El-Meskine*	10	—

Chez les Zoua :

79. *Ben Abdelfodhil*	10	—
80. *Son fils, à Toukki*	10	—
81. *Son père, à Igosten*	10	—

A Charouine :

82. *Moulaï-Moussa*	10	—
83. *Et-Tekroumi*	10	—

A Deldoul :

84. *Sidi Bou-Sebah*	10	—
85. *Ibn-Sâad*	10	—

Aux Oulad-Rached :

86. *Sidi El-Hadj Mohammed*	*10*	*mk.*
87. *El-Imam, Metarfa*	*10*	—
88. *Ben-Hammad, Metarfa*	*10*	—
89. *Sidi Otmane, Sahela*	*10*	—
A l'Oued-El-Hadjar :		
90. *Abou-Selham, Oufrane*	*10*	—
91. *Sidi Ali, Oulad-Mahmoud*	*10*	—
92. *Rabha*	*10*	—
93. *Sidi Mohammed, Kaberten*	*10*	—
Au Teçabit :		
94. *Ariane-Er-Ras*	*10*	—
95. *Sidi Mohammed ben El-Hadj Omer, El-Maïz*	*10*	—
96. *El-Brinkani*	*10*	—
97. *Sidi El-Hadj Abdallah Es-Sebâï*	*10*	—
98. *Moulaï-Ali ben Bou-Beker*	*20*	—
99. *Sidi Abdallah ben Cheïkh, Guerrara*	*10*	—
Au Bouda :		
100. *Sidi Sâïd*	*4*	—
101. *Sidi El-Ammari*	*4*	—
102. *Sidi El-Hadj Abdallah*	*4*	—
103. *Sidi Abdallah ben Ali*	*4*	—
104. *Ech-Chanâa*	*4*	—
105. *Ibn-Ghammari*	*4*	—
106. *Leffari*	*4*	—
107. *Sidi Mhammed ben Aomer*	*10*	—
108. *Ibn-Sidi-Yebnil*	*4*	—
109. *Zaouïet-Er-Remel*	*10*	—
110. *Abou-Sebâ-Nadjat*	*10*	—
111. *Sidi-Mansour*	*4*	—
Au total	872	mk.

2°) Liste des Chorfa :

a) *Chorfa âlouyites recevant chacun 1 mk. et 1 dirhem :*

Tit	*60*	*personnes.*
Aoulef	*250*	—

Oulad Er-Reggani	*50*	personnes.
Oulad Moulaï-Abdelkerim, El-Mestour	*30*	—
Oulad Moulaï-Ahmed ben Bahaïa, Timmi	*10*	—
Berrich	*40*	—
Sali et Tilouline	*1.016*	—
Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj	*1.030*	—
Oulad Sidi-Mohammed Es-Seddik, Timmi	*8*	—
Tamest	*20*	—
Oulad Sidi Harroun, Fenoughil	*120*	—
Leurs frères, les Oulad Moulaï-Hammadi, Tidmaïne	*60*	—
Oulad Moulaï-Ahmed ben Rachid	*16*	—
Oulad Moulaï-Zouïne	*30*	—
Chorfa de Tamentit	*6*	—
Chorfa du Timmi	*100*	—
El-Hebla	*1.130*	—
Au total	3.976	personnes.

b) *Chorfa idrissides recevant l'un 3 oukïas 2 mouzounas :*

Timmi	*57*	personnes.
Bouda	*12*	—
El-Khechiba et Hammad	*30*	—
Charouine	*160*	—
Aguentour	*30*	—
Kali	*40*	—
Tala	*30*	—
Au total	359	personnes.

Voici maintenant la liste de l'impôt âchour dont le produit dut faire face à ces libéralités :

Etat de l'âchour du Touat et du Gourara perçu par les envoyés de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — à raison de 3 metkals et 1/2 et 1 dirhem par charge :

De Tabelkoza à El-Mebrouk	*30*	charges.
De Semmota à El-Hadj Rached	*12*	—
Des Oulad-Saïd à Aguentour et Tasfaout	*40*	—
Haïha, Talmine et Charouine	*60*	—
De Moulaï-Hassane-Chérif à El-Ouadjda	*80*	—

Aougrout, de Bou-Guemma à Sidi-Abdallah.	*90*	*charges.*
Oued-El-Hadjar, d'Oufrane à Kaberten.....	*40*	—
Des Oulad-Abdessemod à Igosten...........	*30*	—
De Sahela à Hadbane.....................	*18*	—
Des Oulad-Rached à Metarfa.............	*30*	—
D'Arïane-Er-Ras à Guerrara...............	*50*	—
De Kasbet-Sidi-Sâïd à El-Mansour..........	*30*	—
De Meraguen à Zaouïet-Sidi-El-Beḳri.......	*40*	—
Tamentit...............................	*13*	—
Fenoughil, de Tasfaout à Sidi-Youcef........	*43*	—
De Bou-Amor à Aghil...................	*33*	—
De Tiouririne à Titaouine...............	*40*	—
D'Inzegmir à Tilouline....................	*40*	—
Sali...................................	*30*	—
De Tinnourt à Taorirt....................	*40*	—
De Timoḳten à Tit.......................	*80*	—
D'Aïn-El-Hadj-Cheïḳh à Foggara (Ez-Zoua)	*90*	—
Au total	959	charges.

En résumé, les cadeaux du sultan se montèrent :

Pour les sanctuaires, à................	872 mk.	
— les Chorfa âlouyites, à..........	4.373 mk.	6 dirh.
— — idrissides, à.........	197 mk.	4 —
Soit à une somme totale de...........	5.443 mk.	0 dirh.
Or, l'âchour ayant produit...........	3.452 mk.	5 —
Il reste un découvert de..............	1.991 mk.	

On est donc conduit à admettre que le cadeau personnel du sultan, apporté par ses envoyés, dut être de 2.000 metkals, environ 4.000 francs.

Mais on ne peut s'empêcher de s'étonner de la différence considérable qui apparaît entre le recensement des Chorfa en 1797 [1] et celui de cette présente année 1828, effectués cependant avec le même soin apparent d'exactitude : en cette période de trente années, le nombre des Chorfa a subi une diminution de 50 %. Est-ce un cas particulier à cet élément de population, ou bien les autres éléments, merabtines et roture, se sont-ils

(1) *Sup.*, p. 112.

comportés de même, subissant dans leur ensemble les effets du *processus désertique* ? La question est insoluble à jamais !

Les Oulad-Hoceïn, de l'Aougrout, élisent un cheïkh. (1) — *Il est dressé acte, pour que le fait soit mis hors de doute et de contestation, de ce qu'une assemblée générale a été tenue par les Oulad Hoceïn, depuis Tala jusqu'à Tiberghamine.*

Cette assemblée, après s'être placée sous la protection de Dieu, de son Envoyé et du cheïkh Sidi El-Hadj Bou-Hafs, a élu, pour cheikh, El-Mordhi ben Brahim, lequel sera chargé de toutes leurs affaires et donnera tous les ordres qui conviendront.

Le cheïkh El-Mordhi a désigné à son tour des mokaddem qui seront ses intermédiaires dans les différents ksour et qui sont : (suivent les noms des mokaddem).

Ces mokaddem exécuteront toutes les décisions et tous les ordres du cheïkh, et celui d'entre eux qui manquera à cette obligation devra lui verser une amende de 200 metkals.

Ainsi délibéré, consenti par tous et rendu obligatoire pour tous, et écrit par celui qui en a été requis à la date des jours médians de la dernière djoumada 1244 (19-28 décembre 1828).

Expédition du Bouda et des Beraber contre le Timmi. Siège d'Adrar. — La mort du cheïkh El-Barka devait être vengée ; son frère, le cheïkh Mohammed, partit, peu après la prise d'El-Mansour, au Tafilelt, en compagnie des notables du Bouda, de Tamentit et de Bou-Faddi, et recruta une grosse troupe de Beraber, de Beni-Mhammed, de Doui-Meniâ et de Ghenanma, qu'il ramena au Touat à la fin de 1830.

Du puits de Ben-Hamed, à une journée avant d'arriver au Bouda, il fit prévenir les gens de ce district ainsi que ceux de Tamentit et de Bou-Faddi, et la concentration de tout ce monde s'opéra à la zaouïa de Sidi-Haïda.

Mentionnons ici un petit papier qui nous montre qu'aussitôt avisés de cette concentration, les Merabtines de Mellouka en Timmi se mirent en règle avec ceux qui se préparaient à attaquer leurs frères de district.

(1) Document trouvé en Aougrout.

« Dieu, dit ce papier, ayant décrété la venue au Touat des Beraber Aït-Atta en cette année 1246 (1830), le présent traité a été conclu entre les Merabtines de la zaouïa de Mellouka-Belbala, demeurant au Timmi, et Hoceïn-ou-Addou et son frère, représentant les Amraouyines, et les Aït-Ben-Ali.

» Les seconds déclarent s'engager à ce que personne, ni des Beraber ni de leurs alliés, ne cause aucun dommage aux Merabtines susnommés, tant que la lance des Aït-Atta se dressera debout sur sa base, ajoutant qu'ils se chargent du règlement de tout acte de pillage ou autre, contraire à leur engagement.

» De plus, les Merabtines de Mellouka seront exemptés de toute contribution, même de la fourniture de la difa à l'expédition.

» Ainsi traité et arrêté. »

Cependant les gens du Timmi, prévenus secrètement, se préparèrent à la défense ; ils réunirent leurs contingents qui allèrent occuper, en avant de leur oasis, la foggara d'Ougueddim, et ils envoyèrent quelques éclaireurs jusque vers les palmeraies du Bouda, tandis que la population d'Adghagh (1), sous la garde des anciens et de ceux qui ne pouvaient prendre part aux opérations à l'extérieur, se retirait dans les deux kasbas des fils d'El-Hadj El-Abbès, lesquelles se flanquent mutuellement, occupant, l'une, celle de l'ancien caïd Mhammed, la face Nord d'un cimetière dont la seconde, celle d'El-Hadj El-Hassane, occupe la face Est.

L'un des éclaireurs du Timmi, nommé Ba-Didi ben Ahmed, qui se trouvait être l'ami personnel du chef de Zaouïet-Sidi-Haïda, pénétra de nuit jusque dans les « bour » du Bouda, et laissant sa jument cachée dans un fourré de palmiers bas, il s'avança jusqu'à la zaouïa, parcourant les bivouacs de l'expédition ennemie et reconnaissant les différents groupes qui la composaient, après quoi il rejoignit les siens à la foggara d'Ougueddim.

Mais un hartani d'El-Mansour, Yahia, se rendant le lendemain matin à Sidi-Haïda, remarqua les traces fraîches laissées par le cavalier du Timmi et prévint le frère du cheïkh El-Barka et ses guerriers ; ceux-ci, se voyant éventés, se mirent aussitôt en marche sur le Timmi.

(1) Adghagh, nom véritable du ksar dit communément Adrar.

Ils se divisèrent en deux troupes : l'une se dirigea droit sur la troupe du Timmi installée à la foggara ; l'autre exécuta un long détour vers l'Est, et, passant au delà des têtes des foggaras, alla se rabattre sur la rue de la foggara Macine qui donnait à cette époque accès dans l'oasis.

Ayant trouvé ce chemin libre, cette dernière troupe pilla d'abord le ksar inférieur évacué par ses habitants, puis se présenta devant les kasbas où l'accueillit le feu des défenseurs abrités ; mais cette attaque causa la débandade de la troupe timmienne qui avait pris position à la foggara d'Ougueddim ; les gens d'Adghagh lâchèrent les autres contingents pour se précipiter à la défense de leur ksar, ils y pénétrèrent au travers des ennemis au prix d'un court engagement sur le parvis qui est au Sud de la kasba d'El-Hadj El-Hassane et réussirent, après avoir tué à l'ennemi 90 hommes, à entrer dans cette kasba au moment où l'autre tombait aux mains des assaillants.

Cependant la troupe du Timmi postée à la foggara, désemparée par le départ du contingent d'Adghagh, avait résisté sans succès au groupe ennemi qui s'était dirigé sur elle, et quoique lui ayant tué une centaine d'hommes en ne perdant elle-même que 30 tués, elle avait fini par lâcher son abri et s'était dispersée, chaque contingent regagnant son propre ksar.

Les deux échelons de l'attaque purent donc se réunir devant la dernière kasba, mais le feu des défenseurs les empêcha de maintenir un investissement complet ; ils durent installer leurs bivouacs dans le jardin d'El-Berk, situé à l'Ouest de la kasba du caïd Mhammed et défilé par elle hors des vues de la défense ; ils ménagèrent un passage dans le rempart Ouest de cette kasba et, par elle, purent tirailler à l'abri, en face et à 20 mètres de la tour Nord-Ouest de la kasba assiégée.

Ne pouvant attaquer celle-ci de vive force, ils détournèrent et réunirent les eaux de quatre foggaras qui l'avoisinent à l'Est, ils firent déverser Iguernedj-El-Caïd dans Idjelaouine, puis celle-ci dans Iguernedj-Oulad-Oungal puis celle-ci dans Foggaret-Otmane, immédiate voisine de la kasba ; enfin, par une dernière et courte tranchée, ils déversèrent la masse d'eau ainsi obtenue dans le fossé de la place ; ce travail leur avait demandé dix jours.

Pendant les sept jours qui suivirent, les eaux s'accumulèrent dans le fossé, qu'elles remplirent au point que les assiégés pou-

vaient en puiser de la main par les meurtrières inférieures ; mais le rempart, construit en briques crues, s'étant imprégné, s'écroula sur une longueur de 6 à 8 mètres de la courtine Sud, ouvrant une brèche que les assiégés s'empressèrent de fermer par un mur de fortune construit avec toutes les pierres qu'ils avaient sous la main, telles que les pierres préparées de tout temps sur le faîte du rempart pour être précipitées, en cas d'assaut, sur les assaillants, telles encore leurs meules à écraser les dattes, leurs plateaux à piler les épices, etc...

Mais la ruine complète du rempart était néanmoins imminente, lorsqu'un des assiégés, du nom de Rahhal, trouva le moyen de déjouer la ruse ennemie.

Il réussit à sortir la nuit et à gagner un des orifices de la foggara Yekhlef, qui longe la face Ouest de la kasba, à quelques mètres seulement ; puis à l'aide d'une houe dont il s'était muni, il se mit à creuser dans la roche tendre une galerie qu'il conduisit jusqu'au fossé voisin ; il put, ayant foré dans la paroi une étroite ouverture, s'enfuir avant que l'eau eût agrandi celle-ci par son poids et fût arrivée en abondance dans la galerie, s'écoulant dans la foggara Yekhlef et laissant à sec le fossé de la kasba (1).

Le jour venu, les assiégeants eurent bientôt repéré, dans la foggara, l'endroit par où s'écoulaient les eaux, et ils se précipitèrent pour obstruer l'ouverture de la galerie dans le fossé, mais ils vinrent ainsi s'exposer aux coups des défenseurs et se firent fusiller par les meurtrières voisines où ces derniers avaient mis des tireurs de choix, tels Moulaï-Tahar, Ba-El-Hadj Mhammed, et Embarek ben Tahar ; en peu de temps, 25 Beraber tombèrent en cet endroit ; au même moment les contingents du Timmi attaquaient de l'extérieur les bivouacs du jardin d'El-Berk, attirant sur eux une partie des assiégeants et ceux de l'ennemi qui occupaient la kasba du caïd Mhammed ; dans le jardin d'El-Berk l'ennemi perdit 70 hommes.

Les assiégeants avaient institué un héraut qui, chaque fois qu'une entreprise était décidée, s'avançait sur les glacis et l'annonçait à haute voix pour épouvanter les assiégés.

— Ce matin, criait-il, nous avons décidé telle attaque !

(1) On voyait encore, en 1905, à la base de la contrescarpe et en face de la tour d'angle Sud-Ouest, l'orifice de la galerie dont il est question ici.

Mais les assiégés, loin de se laisser effrayer, tiraient profit de ces avis pour les mesures à prendre pour la défense.

Un jour, alors que le fossé était remis à sec, le crieur s'avança :

— Aujourd'hui même, s'écria-t-il, nous allons préparer une mine !

Les autres surveillèrent aussitôt le sol, et dès qu'ils purent percevoir le bruit des coups de pioche des sapeurs, ils commencèrent une contre-mine et la conduisirent jusqu'à la galerie de l'ennemi, puis y brûlèrent une quantité d'épices et de poivre et refermèrent l'ouverture, rendant ainsi la galerie inhabitable.

Les assiégeants, se rendant compte du profit que leurs adversaires tiraient de leurs menaces, cessèrent cette façon de faire et recommencèrent sans rien dire une nouvelle galerie qu'ils conduisirent jusque sous la tour Nord-Ouest, puis la mine prête explosa en même temps que l'ennemi donnait un assaut général.

Mais la chance des assiégés voulut que la tour minée résistât à l'explosion, et les défenseurs réussirent à repousser les assaillants qui laissèrent dans le fossé 260 tués et retrouvèrent, en y rentrant, leur bivouac pillé par les contingents du Timmi qui en avaient battu et dispersé les défenseurs.

La situation se prolongea ainsi, la kasba résistant aux étrangers tandis qu'eux-mêmes avaient à repousser les entreprises des gens du Timmi : des Merabtines du Timmi et du Bouda vinrent, d'un commun accord, implorer le cheïkh Mohammed, chef de la troupe assiégeante ; il se refusa d'abord à accorder la paix, puis finit par y consentir, sous la condition qu'il lui serait versé deux kintars, condition que les assiégés refusèrent.

Un merabet de Mellouka s'entendit même avec les assiégés pour sauvegarder le bien public, en faisant avancer avec lui vers le rempart le cheïkh Mohammed pour fournir aux assiégés l'occasion de tirer sur lui à coup sûr et de mettre ainsi fin à la guerre, mais les gens de l'entourage du cheïkh éprouvèrent quelque défiance et l'empêchèrent d'aller au-devant de la mort.

Dieu voulut que la fin du siège vînt d'un autre côté : une femme du Timmi, nommée Menni-Khali, étant venue avec des Merabtines, ses parents, au camp du cheïkh Mohammed, s'avança vers la kasba assiégée et cria à plusieurs reprises :

— O fils d'Aâïd, Dieu vous soit en aide, à vous tous et à vos enfants !

Elle s'adressait ainsi aux fils d'El-Hadj El-Abbès, lequel était originaire des Oulad Aâïd, fraction des Doui-Meniâ.

Or les Doui-Meniâ de la troupe assiégeante remarquèrent ces cris, s'informèrent et apprirent que la famille des cheïkhs du Timmi était originaire de leur tribu ; les notables de leur contingent, après en avoir délibéré, allèrent trouver le cheïkh Mohammed, lui dirent qu'ils ne voulaient plus combattre des gens dont une partie était de leurs frères et lui demandèrent de lever le siège.

Et comme il s'y refusait, ils montèrent à cheval et vinrent jusqu'au bord du fossé :

— O fils d'Aâïd, s'écrièrent-ils, sachez que les Doui-Meniâ ont cessé de faire partie de vos ennemis, et que Dieu vous débarrasse de ceux qui restent !

Et ils partirent avec tout leur monde.

En passant au Bouda ils attaquèrent la maison de Ben Ahmed, cousin germain du cheïkh Mohammed, dans laquelle celui-ci avait amassé les sommes d'argent, le blé et les dattes qui devaient servir à payer ses alliés Beraber, ils s'en emparèrent et s'en retournèrent dans leur pays.

En apprenant cet incident, les gens de Tamentit et de Bou-Faddi firent à leur tour défection, et le cheïkh Mohammed se trouva contraint de se retirer.

Le contingent beraber résolut alors d'aller tenter fortune dans le Touat ; il alla guerroyer pendant quelque temps sous Tamentit, après avoir pillé Tinilane et Zaouïet-Sidi-El-Bekri et détruit Izeggaren ; ensuite il tira rançon du Tamest et atteignit le territoire des Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj dont le chef était le cheïkh de Zaouïet-Kounta.

Celui-ci les accueillit avec empressement et signa avec eux un traité [1].

Les Beraber traitent avec les Chorfa de Zaouïet-Kounta et du Reggane, puis avec les Sefianes du Gourara. — Le traité de janvier 1830 stipule que le cheïkh Ibrahim, des Aït-Atta, donne sa garantie « à tous les Oulad

(1) Feuillets et notice trouvés au Timmi.

» Sidi Hammou Bel-Hadj, de Mekkid à Titaouine, représentés » par le chef des Chorfa, le chérif Moulaï-Sanbar ben Mohammed El-Mehdi, ainsi qu'aux frères de ceux-là, les Chorfa » de Zaouïet-Reggane qui résident à Entehet, les uns et les autres consentant et acceptant. »

Voici un second traité que passa l'expédition à son retour dans le Nord.

Témoignage a été requis contre lui-même par Bassou ben Cheïkh Ibrahim ben Khadjen, de la tribu des Aït-Atta, fraction des Oulad Mazouz, de ce qu'il se porte garant vis-à-vis de tous les Sefianes, depuis Oudjlane et les ksour du Teçabit jusqu'au pays de Telalet, dans le haut Gourara, compris Sahela des Deghamcha, pour tout ce qui pourrait leur être enlevé par tout homme des Aït-Atta, depuis l'Oued-Drâ jusqu'à Er-Reteb, et pour tout dommage causé soit à leurs biens, soit à leurs personnes, en dehors du vol simple, ordinaire, dont il ne répond pas.

Fait à la date de dou'l-kâda 1246 (13 avril-13 mai 1831).

Le sultan confirme l'autonomie et l'exonération d'impôt déjà accordées aux Oasis. — Pendant que nos Beraber passaient ainsi de Zaouïet-Kounta au Gourara, un message chérifien était arrivé aux Oasis :

A nos serviteurs fidèles, écrivait le sultan Moulaï-Abderrahmane, *à tous les habitants du Gourara et du Touat, Chorfa, Merabtines, roture, cadhis et jurisconsultes, — que le salut,* etc...

Et ensuite vous êtes sans aucun doute partie intégrante de notre peuple fortuné et vous comptez parmi ceux qui se dévouent à notre service chérifien, puisque nos envoyés sont allés au milieu de vous et en sont revenus sans incident, nous rapportant ce dont vous les avez chargés comme produits de l'âchour et autres impositions.

Vous avez bien agi et vous serez félicités pour votre fidélité et votre empressement à verser ce que vous deviez.

Et toi, notre cousin, cadhi Moulaï-Ahmed, sache que tu dois visiter en personne tous ces pays de Gourara, Tidikelt et Touat, et donner lecture à tous de notre présente lettre.

Nous suivons l'exemple de notre Seigneur et Aïeul Slimane en n'exigeant pas votre zekat ni votre âchour, par mesure de

pitié à votre égard; remettez cela aux pauvres et aux faibles, employez-le à l'entretien de vos mosquées, toutes dépenses qui nous incombent : nous prescrivons à chaque chef de district de pourvoir à ces dépenses en notre nom, car nous renonçons de nous-même aux impôts et nous en affectons le produit à ces besoins et à tous ceux d'entre vous qui sont dans le dénûment.

Nous te prescrivons, ô cadhi, de te tenir en correspondance avec notre frère Moulaï-Ahmed ben Abdelouahad qui réside au pays de nos pères, le Tafilelt, et y est notre représentant et lieutenant, de même que notre fils Sidi-Mohammed est notre lieutenant à Tetouane et dans sa province.

Nos envoyés nous ont fait connaître la misère de votre pays; surtout ils nous ont apporté le recensement de vos eaux et de votre récolte; nous y avons constaté une grande diminution par rapport à ce qu'avait donné le recensement fait au temps de notre Seigneur et Aïeul, et nous avons compris ainsi la misère de votre pays. (*Cf. sup.* pp. 107, 124 et 141.)

C'est pour cela que nous cesserons d'envoyer chez vous nos serviteurs qui pourraient avoir vis-à-vis de vous des exigences injustifiées et inconsidérées, ainsi que nous savons qu'ils en montrent envers des populations plus proches de nous; ils garderaient moins encore de mesure vis-à-vis de vous qui êtes éloignés.

Si rien ne s'y oppose, tu recevras de nous, toi cadhi, avec la bénédicton divine, une certaine somme (d'argent) *que tu répartiras entre tes frères les Chorfa âlouyites, et des présents que tu déposeras de notre part dans les sanctuaires et les mausolées de ton pays; tu es notre mandataire.*

Envoie-nous la liste de tous les Chorfa actuellement vivants dans le Touat, — et que Dieu, etc...

Du commencement de redjeb 1245 (1-6 janvier 1830).

Nous n'avons pas trouvé trace de l'envoi des documents que vient de réclamer le souverain, non plus que de l'arrivée ni de la répartition des cadeaux qu'il annonce, mais on peut se figurer comment tout cela a pu se passer d'après ce qui a été rapporté déjà pour les années 1828 et 1797.

Il faut, d'autre part, remarquer dans le message ci-dessus la constatation explicite, par le souverain, de la décadence des Oasis, consécutive au déssèchement grandissant et dont nous avons déjà eu des vues directes.

Le commerce avec le Soudan. — Cependant quelquefois aussi les nomades de l'Ouest viennent combiner des opérations commerciales entre les Oasis et le Soudan ; ainsi, suivant un acte daté des 11-21 juillet 1830, un individu du nom de Balla ben Abbou, des Arib Gouassem, s'engage à transporter pour un marchand de Tamentit dix charges de tabac, « sur » lesquelles cinq appartiennent spécialement au marchand ; » pour ces dernières, le coût du transport a été fixé à 9 metkals » d'or, et le transporteur s'engage à les vendre, soit à Araouane, » soit au Soudan, et à en rapporter fidèlement le produit. »

Il ressort de ce qui précède que le transport d'une charge coûtait alors, du Touat au Soudan, un peu moins de deux metkals d'or dont l'équivalent en poids était d'un peu plus de 8 grammes : environ 32 francs les 100 kilos ; aucun chemin de fer ne soutiendrait la concurrence !

Voici un autre document peu antérieur, qui va confirmer le bon marché des déplacements, car il donne le détail des dépenses d'une famille comptant onze personnes, pour faire le voyage de Tombouctou au Touat ; ce compte a été laissé par le voyageur qui se chargea de diriger cette opération.

Nous sommes sortis de Tombouctou le 27 choual (2 mars 1802), *accompagnés selon l'usage par les Touareg.*

Nous avons payé pour les enfants de Babba (1) *onze metkals d'or, ci* .... 11 »

Payé à Bek, des Khenabcha, trois metkals et un tiers, ci 3 35

Pour leur transport de Bou-Djebiha à El-Mamoun, quatre metkals et demi, ci 4 50

Acheté de la viande, 1/2 metkal, ci 0 50

Part des mêmes pour le salaire de l'homme des Berabich que j'ai envoyé à El-Mebrouk pour préparer les moyens de transport, deux metkals, ci .... 2 »

Payé pour eux, pour leur transport d'El-Mamoun à El-Mebrouk, cinq metkals, ci .... 5 »

Acheté pour eux, au ksar d'El-Mebrouk, pour deux metkals d'orge, plus un metkal et demi aussi d'orge, ci. 4 50

Acheté pour eux, aussi à El-Mebrouk, pour trois metkals de viande et de graisse, ci .... 3 »

(1) Touatien mort à Tombouctou dont on rapatria la famille.

Plus trois outres, pour un metkal et demi, ci...... 1 50
Plus sept metkals d'orge, pour leurs vivres de route, ci. 7 »
Acheté pour eux un chameau pour vingt-trois metkals et demi d'or, ci.................................. 23 50
Pour leur transport d'El-Mebrouk au Touat, trente-sept metkals d'or, ci.............................. 37 »
Versé un metkal et dix kirat (1) *pour la redevance à l'amrar* (cheïkh) *de l'Ahnet,* ci..................... 1 40
Payé trois metkals et un tiers à celui qui a fait leur service, ci.. 3 35
C'était Salah, des Khenafsa,
Payé, pour leur part de rétribution du guide de la caravane et les dépenses des Touareg protecteurs, à El-Mebrouk, douze metkals et demi d'or, ci.......... 12 50
Pour la part leur incombant sur le prix des chamelles qui ont été égorgées à El-Gherg, neuf metkals d'or, ci... 9 »
Ces enfants étaient au nombre de onze.
Nous sommes arrivés dans notre pays le 7 rebiâ Ier 1217 (9 juillet 1802).
(Suivent les signatures de l'intéressé et des témoins.)

Nous trouvons dans ce document que le voyage de ces onze personnes coûta une somme totale de 129 metkals et 1/10 d'or, c'est-à-dire en poids français 580 gr. 95 de poudre d'or, soit par personne 11 mk. 7 équivalant à un peu plus de 52 gr.; comme la poudre d'or, « teber », valait, nous l'avons déjà vu, au moins 2 metkals-espèces, nous pouvons évaluer le voyage de chacune de ces personnes à environ 23 metkals-argent ou 46 francs.

Confédération touatienne. — C'est un acte dressé en mai 1833 :

Alliance est contractée, y est-il dit, *entre :*

1° Les Chorfa des Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj, dont Moulaï-Ali ben Moulaï-Abderrahmane (et autres);

2° Le cheïkh Mohammed ben Belkassem, d'El-Mansour en Bouda;

(1) On comptait 24 kirat au metkal.

3° Le cheïkh El-Hadj ben Amor ben Khelif, de Ben-Drâo en Bouda;

4° Les notables de Tamentit, dont Sidi Mohammed ben Abdallah (et autres);

5° Les notables des Oulad El-Hadj, dont El-Hadj Abdallah ben Mohammed (et autres);

6° Les notables des Guedouâ [1], *dont Sidi Mohammed ben Yâïch* (et autres);

Lesquels déclarent être unis pour la bonne comme pour la mauvaise fortune.

Celui d'entre eux qui manquera envers les autres paiera un kintar d'amende.

Si l'un d'entre eux est attaqué et réclame l'aide de ses frères, celui qui fera défaut paiera 2 kintar.

Quant à celui qui aura attaqué, en plus de l'amende d'un kintar, il sera privé du secours des autres pour sa défense.

Ainsi arrêté, les comparants s'engageant pour leurs frères absents.

Nous allons voir maintenant ce qui arriva à cinq hommes des Guedouâ qui furent convaincus de s'être joints à l'expédition berabère racontée un peu plus haut et d'avoir pris part avec elle à l'attaque de Sidi-Youcef en Fenoughil.

Le cheïkh Mohammed ben Belkassem, « agissant au nom de la confédération », ordonna à la djemâa des Guedouâ d'amener ces cinq hommes devant lui; ainsi fut fait.

« Le cheïkh prescrivit alors que ces hommes fussent battus, molestés et violemment maltraités, et les notables guedouâ exécutèrent cet ordre aussitôt; ils battirent et blessèrent les accusés jusqu'à presque les tuer.

» Le cheïkh fit ensuite apporter, pour le restituer à qui de droit, le butin qui leur était échu pour leur part et qui consistait en trois ânes, un fusil et environ une gharara [2] de blé et d'orge.

» Enfin il exigea d'eux le serment — et ils jurèrent par le saint Sidi Mohammed ben Mansour, — que la peur seule les avait décidés à se joindre aux Beraber, qu'ils avaient été eux-mêmes surpris par ceux-ci dans les « bour » de Sidi-Youcef,

(1) Habitants du Reggane (*cf. Les Oasis sahar.*).

(2) *Sup.* p. 15.

que pour n'être pas dépouillés de leurs armes ils n'avaient eu d'autre alternative que de se joindre à l'ennemi, comptant bien d'ailleurs lui fausser compagnie au moment favorable.

» Ce n'est qu'après ce serment que le cheïkh leur laissa la vie sauve. » (1)

La sollicitude du Sultan pour les Touatiens. — A la suite des pillages commis par l'expédition des Beraber en 1829 et 1830, certains cheïkhs et Chorfa du Touat avaient adressé leurs plaintes au souverain, lui exposant notamment que certains Musulmans les traitaient comme s'ils avaient été simplement des infidèles, ou comme s'ils avaient été mis au ban de l'Islam.

A nos serviteurs fidèles, répondit l'Emir, *à tous les cheïkhs du Gourara, du Touat et du Tidikelt, — que le salut,* etc...

Et ensuite sachez que notre bienveillance et notre main protectrice s'étendent toujours sur vous.

Vous êtes partie intégrante de notre empire fortuné; appliquez-vous à conserver la patience et soyez miséricordieux, — que Dieu vous protège et vous dirige! Salut.

Du 12 ramdhane 1248 (2 février 1833).

Et encore, du même :

A tous nos frères, les Chorfa du Touat, — que le salut, etc...

Et comment êtes-vous, et comment est votre situation dans ce pays béni dont on nous rapporte la résignation de ses habitants?

Il n'est pas douteux qu'ils ne soient de la « partie élue » (2) : il ne peut y avoir d'erreur sur ce point, étant donné ce que l'on connaît de leur résignation à supporter la série de calamités qui les atteint, — et certes nous sommes à Dieu, et à Dieu nous retournons! — ainsi que le dénûment dont ils souffrent; il n'est aucune divergence d'avis à ce sujet.

C'est pour cela que nous vous avons exemptés de contributions et de toutes les charges publiques, et même si nous avons à

(1) Feuillets mss. trouvés à Inzegmir et au Reggane.

(2) On sait qu'il doit être formé, au jour de la Résurrection, trois parties ou lots, savoir : le lot « élu », le lot de « ceux à punir », et enfin le lot des « réprouvés ».

vous envoyer des messagers ou des courriers, ceux-ci auront, par notre ordre, reçu du trésor public tout ce qui leur sera nécessaire pour leurs frais de route, aller et retour, afin qu'ils n'aient rien à se faire fournir dans votre pays; vous nous revaudrez cela par vos prières efficaces.

Pour ce qui est de vous, ô nos frères (Chorfa), *chaque année, notre cousin, le cadhi Moulaï-Ahmed ben Hachem dressera un état numérique de vous tous et vous l'enverrez à nos frères du Tafilelt; ceux d'entre vous qui sont de la descendance de notre oncle Moulaï-Mhammed seront rattachés à leurs frères, et il en sera de même des descendants de Moulaï-Belgheït, de ceux de Moulaï-Harroun et de ceux de Moulaï-Hammadi, de façon que chacun de vos groupes connaîtra ses frères du Tafilelt et pourra se fier à celui d'entre eux qui se trouvera vous apporter ce que Dieu aura écrit en votre faveur* (comme cadeau ou secours).

Quant à nos cousins de la descendance de Moulaï-Idris, ils enverront leur liste à leurs frères de Fès, au cadeau annuel desquels ils prendront part.

Et toi, notre cousin, Moulaï-Ahmed le cadhi, occupe-toi des pauvres et ne néglige pas de recommander aux cheïkhs du pays de s'occuper des faibles, des indigents, des imam, des mouedden, des lettrés enseignants, des lecteurs du Coran, qui sont tous en somme des faibles et des pauvres.

Nous vous recommandons à tous, ô nos frères, d'exalter Dieu et de bien traiter ses créatures, etc... Salut.

Du dernier jour de moharrem 1249 (19 juin 1833).

Incursions des Beraber au Gourara et au Tidikelt. — Pendant l'été de 1833, une expédition nombreuse, formée par les Beraber, descendit l'Oued-Saoura et, longeant la face Sud du Grand-Erg, vint tomber sur la petite oasis de Tebbou qu'elle pilla.

Elle fit ensuite subir le même sort aux ksour de Tasfaout-Sidi-Moussa, Tasfaout-Sidi-Abbad, Aguentour, El-Ahmar, et vint séjourner dans l'oasis des Oulad-Sâïd que les Khenafsa avaient évacuée pour s'enfuir au Sahara.

Au bout de quelques jours, les Beraber marchèrent sur Timmimoun; les gens de ce district se rassemblèrent et allèrent à la rencontre des agresseurs qu'ils trouvèrent auprès du ksar

d'El-Hadj Rached; l'action s'engagea et ceux de Timmimoun furent battus; les Beraber les poursuivirent, entrèrent sur leurs talons dans Timmimoun et la mirent complètement à sac; en s'en allant vers la Saoura, ils détruisirent encore le ksar de Bel-Ghazi.

L'année suivante, ils revinrent et mirent au pillage El-Ouadjda, Taoursit et Akbour en Aougrout; plusieurs autres ksour de ce district leur payèrent tribut; puis ils passèrent à la zaouïa de Lalla-Rabha qu'ils détruisirent de fond en comble, comme ils l'avaient fait l'année précédente à Bel-Ghazi, démolissant les constructions et coupant les palmiers en y mettant le feu [1].

De là ils descendirent le long du Touat, consentirent moyennant rétribution à épouser une querelle survenue entre la zaouïa du Reggane et Aoulef, et vinrent assiéger une des kasbas de ce district, mais ils ne parvinrent pas à la réduire et ils reprirent le chemin du Nord.

Ils passèrent au Teçabit, et nous trouvons, daté des 22-30 novembre 1834, un traité conclu par le cheïkh Mohammed ben Sâïd ben Kherbouch, des Aït-Atta Redjane, et autres, lesquels s'engagent vis-à-vis de Sidi El-Hadj El-Mekki ben Abdelkerim, chef des Merabtines d'Arïane-Er-Ras, et de tous ses parents ou alliés, et se déclarent responsables de tout mal ou dommage que ceux-ci pourraient éprouver de la part des gens des Aït-Atta, Aït-Hebeg et Aït-Aïssa, étant stipulé que les Aït-Sefoul restent en dehors de cette convention.

« Et cela pour la suite des temps, à titre d'amitié, et pour favoriser la prospérité de la zaouïa de notre seigneur Arïane-Er-Ras. »

Réprimandes chérifiennes condamnant les désordres du temps. — Les libertés octroyées par Moulaï-Slimane non seulement aux Oasis mais à différentes parties de l'empire avaient dégénéré en une anarchie à peu près générale qui finit par occasionner des pillages et des dévastations sans nom, comme celles que nous avons vu se produire aux Oasis.

[1] Feuillets mss. trouvés dans les différents ksour mentionnés. Cf. de La Mart nière et Lacroix citant Daumas, pour la mise à sac de Timmimoun.

Maintes fois les Chorfa du Touat adressèrent leurs réclamations au Prince des Croyants, faisant valoir leur piété, leur impuissance à se défendre, et la précarité de leur état qui leur avait mérité la sollicitude toute particulière du sultan précédent.

Moulaï-Abderrahmane s'émut enfin de cette situation intolérable et adressa des admonestations aux auteurs de désordres.

Nous trouvons en effet un long message adressé par lui à « son serviteur », le caïd El-Arbi Er-Rahmani, alors gouverneur du Tafilelt, à la date du 25 décembre 1836.

Il existe, écrit le souverain, *un grand désordre et un grand relâchement............* (passage détérioré).

Il nous revient que les gens négligent la religion de Dieu et oublient leurs devoirs et les prescriptions de la Sonna.

Nous recommandons de ne pas perdre de vue que la profession de foi est la base religieuse qui permet de se séparer des infidèles et des troupes de Satan......(passage détérioré)...... *avec la prière, le versement de l'impôt, le jeûne du Ramdhane, et le Pèlerinage pour ceux qui le peuvent faire.*

Celui qui néglige ces cinq obligations sort de la religion....

Nous avons appris que des gens ont cessé de faire la prière, de fréquenter les mosquées, de veiller à l'entretien des étudiants.....

Nous prescrivons par la présente que les habitants de chaque ksar ou kasba ou groupe de tentes aient à instituer un local pour la prière, avec un imam connu, qu'ils observent les règles de la religion et les prescriptions de la Sonna, et qu'ils fassent la prière aux heures et dans les formes prescrites.

Notre devoir est de maintenir nos sujets dans le droit chemin; ceux qui verseront dans l'erreur, se dispenseront de leurs devoirs et contreviendront aux principes de la religion, nous les punirons par la puissance de Dieu.

Répands des copies de cette lettre dans ton gouvernement, afin que tous en aient connaissance et s'y conforment; et tu aviseras ensuite à punir les délinquants.

Suit une apostille : *Copie prise par le cadhi de Sidjilmassa la Bien-Gardée, Mohammed ben...* (1)

(1) Document trouvé au Bouda.

La « guerre sainte » contre les Beraber. — Cependant ces remontrances ne suffirent pas, non plus que les mesures répressives que put prendre le gouverneur chérifien de Sidjilmassa, tellement qu'à la fin le souverain, exaspéré par tous les crimes des nomades, les rezous, les meurtres et les pillages, les dévastations commises au préjudice des Musulmans, se décida, à la suite d'une dernière attaque commise contre Brinken en Teçabit, à proclamer la « guerre sainte ».

A tous nos serviteurs, écrit-il le 11 septembre 1841, *à tous nos serviteurs, les gens de Brinken, — que le salut*, etc...

Nous avons appris la résistance que vous avez opposée aux ennemis de Dieu, aux Aït-Atta, et vos efforts pour la préservation de votre pays.

Vous avez là fait la guerre sainte dans la voie de Dieu, car, d'après les Hadits, celui qui est tué en défendant son bien est martyr; soyez donc fermes dans cette voie et persistez-y, défendez votre pays, sauvegardez vos biens et vos maisons, refusez maintenant de vendre quoi que ce soit, de façon que vos ennemis ne puissent tirer de chez vous ni orge ni dattes.

Excitez, de votre côté, les Arabes vos voisins, auxquels nous avons écrit nous-même au sujet des ennemis de Dieu, afin qu'ils les haïssent, multiplient contre eux leurs attaques, et aillent les combattre jusque dans le Tafilelt, car ces gens sont des ennemis, et il est licite de leur faire la guerre et de piller leurs biens.

Il est plus méritoire de les exterminer que de tuer des Chrétiens, et la guerre contre eux est la meilleure des guerres saintes, et la plus recommandée.

Nous envoyons d'ailleurs notre armée victorieuse par Dieu, avec mission de poursuivre ces ennemis et de les détruire en tout lieu; nous vous en avisons pour que vous puissiez prendre votre part des mérites de cette guerre sainte et que vous y convoquiez tous vos voisins.

Quand le but sera atteint, venez à nous avec vos délégués et les notables d'entre les Chorfa, et vous ne trouverez auprès de nous que ce qui pourra vous réjouir.

Salut.

Les Beraber se sortirent cependant de ce mauvais pas, et voici comment :

L'expédition chérifienne arrivée à Mezaourou, son chef, le caïd Mohammed El-Youci, voulut tenter de s'emparer des notables beraber par la ruse.

Il fabriqua donc des lettres qu'il leur envoya, par lesquelles le sultan était censé leur accorder l'amane à la condition qu'ils enverraient une délégation le lui demander à lui-même.

Les Beraber réunirent aussitôt des délégués qui se mirent en route pour Fès, pendant que les troupes du caïd Mohammed El-Youci séjournaient à Mezaourou.

Les notables beraber rejoignirent le sultan à Meknès; mais voici que, pendant qu'ils y séjournaient, pensant simplement attendre un jour d'audience, ils apprirent qu'ils se trouvaient prisonniers sans le savoir, et que toutes mesures étaient prises pour les empêcher, le voulussent-ils, de sortir de la ville.

L'un d'eux, Haddou-Soumer, se chargea de dénouer la situation : il alla droit au palais et demanda d'être admis sur l'heure auprès du souverain pour affaire pressée; les gens du palais, gardes et ministres, l'introduisirent, et comme Moulaï-Abderrahmane lui adressait, d'un ton aimable, les longues et répétées salutations en usage entre musulmans :

— O notre Seigneur, dit l'autre, je désire dire à la Personne chérifienne deux choses seulement.

— A ton aise, répondit l'émir en souriant.

— Voici la première : ta famille, Seigneur, tes parents sont, au Tafilelt, dans une demeure dont nous, nomades, nous sommes l'enceinte vivante, la protection.

— Tu as dit vrai, que Dieu te bénisse!

— Voici la seconde : que Dieu maudisse celui qui, ayant la puissance, ment ou dissimule comme le faible!

Moulaï-Abderrahmane saisit l'allusion directe à sa façon d'agir envers ces gens.

— De nouveau tu as dit vrai, fit-il.

Et, l'autre sorti, discrètement il contremanda les ordres qu'il avait déjà donnés pour qu'on s'assurât des personnes des délégués; il congédia ceux-ci quelques jours après, comblés de prévenances et de cadeaux.

CHAPITRE V

(CHAPITRE XI des *Oasis Sahariennes*.)

L'« Amitié » des nomades.

(1842-1882)

L' « Amitié » des Nomades. — Razias dans le Tidikelt. — Le Teçabit s'unifie dans le clan sefiane. — Sefianes contre Ihamed. — Nouvelle confédération touatienne. — Les Ghenanma et Deldoul. — Ihamed contre Sefianes. — Traités des Ghenanma avec le Fenoughil et avec Tasfaout en Gourara. — Expédition des Beraber dans le Touat. — Nouveaux traités d' « amitié ». — Le sultan envoie un cadeau aux enfants des Oasis. — Les droits chérifiens sur les successions. — La Mission Colonieu-Burin au Gourara. — Période de disette. — Combat entre le Timmi et les Ghenanma. — Accords conclus par le Timmi. — Le sultan Sidi-Mohammed envoie le caïd Mansour au Touat. — Razia des Doui-Meniâ sur les Oulad Moulat. — Réprimande chérifienne aux Sefianes. — Le cheïkh Ba-Hassoun, du Timmi, rencontre dans l'Oued-Guir l'expédition de Wimpffen. — Un coup d'œil sur deux grandes familles touatiennes. Leurs relations, leur rôle politique. — Le soff sefiane en 1870. — Les Ghenanma traitent avec Temaseght et Tidmaïne, dans le Touat-El-Henné. — Deux chefs d'insurrections algériennes se réfugient aux Oasis : Bou-Choucha au Tidikelt; Si Kaddour ben Hamza au Gourara. — Admonestation chérifienne aux gens du Tidikelt. — Autres traités d' « amitié ». — Charouine change de soff et traite avec les Doui-Meniâ, puis avec les Ghenanma. — Règne du sultan Moulaï-Hassane. — L' « Amitié » des Doui-Meniâ à Zaouïet-Sidi-El-Bekri, et celle des Ghenanma au Fenoughil et au Tamest. — Traité entre particuliers. — Moulaï-Rachid, Lieutenant chérifien au Tafilelt, s'occupe des Oasis. — Allées et venues des insurgés algériens. — Malgré le sultan, les Oasis ont, avec les Français, des relations correctes et, avec les Algériens, commerce et... difficultés.

L'« Amitié » des nomades. — Le sultan Moulaï-Abderrahmane est toujours le souverain de tout le Maghreb-Extrême, y compris le Tafilelt et le Touat; pour n'en pouvoir douter, il suffit de voir le brevet qu'il signa, le 16 octobre 1837, pour le cadhi Sid Abdelâziz, du Timmi, — aux vues duquel brevet « tous ses serviteurs et fonctionnaires devront se conformer ».

C'est donc sous la suzeraineté lointaine, mais réelle autant qu'inefficace, du Prince des Croyants, que va se poursuivre et se compléter la mainmise des nomades sur les Oasis, mainmise dont l'avortement, vu plus haut, de la répression chérifienne, comportait en soi la consécration.

En effet il s'en suivit aussitôt que leur « amitié », au lieu de s'obtenir gracieusement comme nous l'avons vu en ces dernières années, devient une faveur qui s'achète à prix d'argent, dont il est souvent dangereux de ne pas se munir, et que l'on ne conserve que moyennant rétributions annuelles et cadeaux fréquents.

Dès février 1842, nous trouvons un acte consacrant cette nouvelle situation :

Déclarent les Chorfa Oulad Moulaï-Ahmed ben Rachid (du Fenoughil), *s'engager envers Mhammed ou Sâïd ben Bou-Haïk, des Beraber Aït-Atta Aït-Hebeg, à verser une somme de 15 metkals en monnaie du jour.*

Cette somme sera versée annuellement, à titre d'imposition, pour éviter tout ennui et dommage du fait des Beraber et autres, et obtenir garantie de la restitution de tout ce qui pourrait être enlevé ou pris par quelqu'un des leurs, tel que vêtements, ânes, nègres, harratines, armes, moutons et objets de toute espèce.

Les Merabtines de Zaglou passent l'année suivante un traité identique, comportant l'engagement de verser annuellement une somme de 15 metkals, pour conserver l'amitié du cheïkh El-Arbi El-Graoui, des Ghenanma; et presque tous les groupements touatiens, districts entiers ou ksour isolés, ou familles habitant une kasba particulière, presque tous passeront des traités analogues.

Les Oasiens ont compris qu'il n'y a pas de recours auprès du sultan éloigné, alors que les nomades coupent les routes et obtiennent le dernier mot auprès du souverain lui-même; et alors, pour éviter la mort pour eux-mêmes et la destruction pour leurs palmeraies, — comme à Zaouïet-Lalla-Rabha, où tous les palmiers, coupés à 2 ou 3 mètres au-dessus du sol, dressent toujours, malgré les ans écoulés, leurs tristes moignons témoins de la colère des nomades, — les Touatiens consacrent la suzeraineté de ceux-ci par un impôt qui entretient leur « amitié ».

Et c'est ici une contribution plus régulièrement payée que celles attribuées au souverain par la Loi divine, car lorsque le suzerain nomade est empêché de venir, il ne manque pas de constituer un mandataire chargé de percevoir ce qui lui est dû.

Procuration est donnée par l' « ami » Mhammed ben Bou-Haïk, des Beraber, à son « ami » Moulaï-Sâïd ben Ali, pour percevoir l'impôt qui lui est dû par les Oulad Moulaï-Hamed ben Rachid, lesquels se sont obligés à le lui verser chaque année, impôt s'élevant à la somme de 15 metkals, et que le mandataire touchera l'an prochain en son lieu et place.

Fait dans les derniers jours de kâda 1260 (1-11 décembre 1844).

Quand la contribution est en retard, le bénéficiaire ne manque pas de la réclamer.

Avec le salut et les salutations du cheïkh Hoceïn sur ses « amis », ses frères, les gens de Tamentit,

Nous espérons que vous êtes en bonne santé et nous vous rappelons que nous vous avons déjà réclamé votre contribution en argent, et que vous ne nous avez rien envoyé; voici deux annuités que vous nous devez, envoyez-les l'une et l'autre sans retard par le porteur de la présente, si vous désirez rester en paix avec nous.

Ou bien encore :

De la part du cheïkh Alla, des Ghenanma Graoua (et autres), *à nos Seigneurs les Merabtines de Djedid* (en Fenoughil).

Nous vous rappelons que c'est le moment de verser l'impôt (sic) *que vous nous devez; envoyez-le promptement si vous tenez à éviter toute fatigue à nous et à nos chevaux; nous l'attendons à Abbani.*

Comme on le voit, l' « ami » suzerain peut d'ailleurs être, non une tribu ou fraction de tribu, mais même un simple particulier, à la seule condition qu'il ait dans sa situation personnelle assez de confiance pour s'engager à exercer sa protection au regard de ses contribuables.

A côté des Beraber, de beaucoup prédominants quant au nombre de leurs « amis » ou vassaux, les Doui-Meniâ et les Ghenanma surent se réserver quelques fiefs ; d'ailleurs beaucoup de ksour avaient trouvé avantageux de s'inféoder à deux et même trois « amis » : Beraber, Ghenanma et Doui-Meniâ.

La situation était même reconnue des étrangers; ainsi les

Abda du Drâ étaient restés en hostilité déclarée avec le Bouda depuis le coup de main de 1822, et cela les gênait considérablement car ceux des leurs qui venaient souvent au Touat pour des opérations de commerce étaient parfois victimes de l'hostilité des gens du Bouda; en 1844, il envoyèrent une députation dans l'Oued-Saoura, au cheïkh Mohammed ben El-Hassane, des Ghenanma, pour le prier de les réconcilier avec leurs ennemis.

Le cheïkh monte à cheval aussitôt et conduit au Bouda la députation qui, en arrivant sous les remparts d'El-Mansour, tranche les jarrets à un méhari en signe de soumission.

Les notables sortent, accueillent le cheïkh et les députés et accordent la paix, et pendant plusieurs jours des réjouissances ont lieu pour célébrer cette réconciliation opérée sous les auspices de l' « ami ».

Razias dans le Tidikelt. — En 1846, les Oulad El-Hadj, de Bou-Faddi, augmentés d'un parti d'Arib, vont razier des chameaux au pâturage dans la « ghaba » du Tidikelt; les propriétaires les poursuivent et leur livrent combat à Erg-Er-Rih, dans le Tâdmaït, mais ils ne parviennent pas à reprendre leurs chameaux.

Un parti de 60 hommes des Oulad Moulat renouvelle une attaque semblable deux ans après, raziant les gens d'Inghar et d'In-Salah, puis les Oulad Zennane (1).

Le Teçabit s'unifie dans le clan sefiane. — Les grands ksour du Teçabit étaient depuis longtemps sefianes, tels Arïane-Er-Ras, Brinken, Oudjlane, mais El-Maïz tenait pour les Ihamed, et il s'en suivait entre ce ksar et ses voisins des luttes fréquentes et une hostilité perpétuelle.

Enfin, après de laborieuses négociations, El-Maïz changea de bord et passa aux Sefianes.

L'acte qui le constate, daté de janvier 1846, porte que convention a été conclue entre, d'une part, « la djemâa des Oulad Mellouk, un délégué de Tamentit, et un autre des Oulad El-Hadj » et, d'autre part, « les gens d'El-Maïz », que les uns et

(1) Notes trouvées à Aoulef.

les autres ont juré sur le Coran de « n'être qu'une main pour toutes les affaires », et que celui d'entre les contractants qui manquera à son serment devra verser un kintar à titre d'amende.

L'acte cite, comme ayant assisté en témoins, tous les cheïkhs et toutes les notabilités sefianes du Teçabit, du Bouda, de Tamentit et des Oulad El-Hadj.

« Au Teçabit, les Ghenanma percevaient une contribution de 4 metkals ; un metkal était dû aux Oulad Rezzouk et perçu par Mohammed El-Harcha ; un autre était dû aux Ataouna et perçu par Zerrouk ; les deux derniers étaient dus aux Oulad Djabadani.

» Pour ce qui est des Beraber, vers 1846 vint un groupe commandé par Brahim ou Khezna ; ils demandèrent qu'une contribution à leur profit fût fixée pour tous les ksour sefianes, depuis Telalet jusqu'à Oudjlane ; Brahim stipula qu'on égorgerait le mouton en l'honneur de son fils Bassou, et après convention réglée, il prit femme à Sebâ ; de là il partit avec ses Beraber en expédition contre les Chaânba ; il y mourut avant que la convention eût été arrêtée définitivement ; on fournit cependant 4 ou 6 metkals annuellement, à titre de cadeau amical. » [1]

Sefianes contre Ihamed. — « Les gens de Timmimoun ayant eu une querelle avec ceux des Beni-Mehlal convoquèrent tous leurs frères des Sefianes, puis la troupe ainsi formée alla pendant la nuit détruire les canalisations et piller les jardins des Beni-Mehlal ; les victimes de ce coup de main allèrent se plaindre à la djemâa des Beni-Mehlal et demandèrent qu'on leur fît obtenir une indemnité de 40 metkals (1847).

» La djemâa des Sefianes ayant refusé de rien verser, ceux des Beni-Mehlal vinrent à leur tour ravager pendant la nuit les jardins de Timmimoun.

» Ceux de Timmimoun opérèrent, pour se venger, une attaque sur les jardins des Beni-Mehlal, et ceux-ci étant sortis de leur ksar, un combat eut lieu ; ceux de Timmimoun perdirent quatre tués, mais ils réussirent à combler une foggara des Beni-Mehlal.

(1) Notes et documents trouvés au Teçabit.

» De plus ils envoyèrent quelques-uns de leurs cavaliers qui séjournèrent au Teçabit pendant tout le mois de ramdhane, excitant les gens à prendre part à la lutte contre les Beni-Mehlal; ceux d'El-Maïz refusèrent d'abord et consultèrent les gens du Bouda dont, par traité d' « amitié », ils s'étaient constitués, l'année précédente, les « clients », ainsi que nous l'avons vu plus haut; les gens du Bouda leur donnèrent le conseil d'attaquer ceux de Brinken et leur envoyèrent trois de leurs cavaliers pour les assister; mais les gens d'El-Maïz ne voulurent pas obéir à cette suggestion, et, d'autre part, ils reçurent des députés de Brinken, de Timmimoun et des Oulad Talha, qui leur demandèrent, ainsi qu'aux gens d'Oudjlane et de Sebâ, de marcher avec eux contre ceux des Beni-Mehlal.

» Ils se réunirent donc tous et se mirent en route; parvenus à El-Ouadjda et à Taoursit, ils mandèrent à ceux de Timmimoun d'attaquer les Beni-Mehlal par le Nord pendant qu'eux-mêmes les aborderaient par le Sud; ceux des Beni-Mehlal ne purent résister et se virent combler leurs foggaras et couper leurs palmiers.

» Les alliés gagnèrent ensuite Timmimoun où ils séjournèrent; ils négocièrent la paix avec les Oulad-Sâïd puis se mirent en route pour rentrer dans leur pays.

» En passant aux Oulad-Rached, quelques-uns de leurs ânes étant entrés dans l'oasis, un jeune homme de Brinken y pénétra pour les ramener, mais il se prit de querelle avec un homme de la localité et fut tué par lui; toute la troupe attaqua alors le ksar, y pénétra et s'y empara d'un étendard qu'elle envoya en présent à Moulaï-Ismâïl, de Zaouïet-Kounta.

» Les assaillants ayant eu un homme tué et seize blessés, envoyèrent chercher du renfort dans leur pays du Teçabit et à Sahela, puis ils comblèrent les foggaras des Oulad-Rached, mais ils ne purent les réduire complètement et ils regagnèrent le Teçabit.

» Là un différend s'éleva entre les gens d'El-Mâïz et ceux de Brinken, et ces derniers mandèrent au cheïkh Mohammed et aux gens du Bouda de leur envoyer une députation.

» Quand celle-ci arriva, elle tint une assemblée et se mit au courant des griefs des gens de Brinken, lesquels voulaient entreprendre une expédition contre les Oulad-Rached et contre

Deldoul pour leur faire subir le même sort qu'aux Beni-Mehlal; pendant ce temps ceux d'El-Maïz étaient en pourparlers avec les Chorfa d'El-Hebla.

» Les gens de Sebâ étaient de leur côté en contestation avec ces Chorfa parce qu'un groupe de 31 nègres ou harratines appartenant à ceux-ci s'étaient enfuis au ksar de Sebâ et avaient été remis par les gens de ce ksar à ceux de Brinken qui les avaient vendus; les Chorfa avaient, d'autre part, volé des ânes de Sebâ, puis ils avaient négocié avec les gens d'El-Maïz pour les réconcilier avec ceux de Brinken; le cheïkh Mohammed leur promit son appui et jura de les aider de toutes ses forces.

» Le cheïkh Mhammed ben El-Hadj El-Hassane (du Timmi) écrivit à tous les notables du Teçabit d'avoir à maintenir la paix avec leurs voisins et de respecter les biens des Chorfa, « car, » ajoutait-il, nous sommes d'accord pour le bien, et vous, » vous ne faites que le mal ».

» Ensuite, tout le monde se réunit à El-Hebla, on égorgea un mouton dans le cimetière des Chorfa, ceux-ci sortirent de leur kasba et déclarèrent être, à titre d'amis, prêts à faire tout ce qui leur serait demandé.

» Tout le monde les invita à pardonner aux gens du Teçabit ce qu'ils leur avaient fait en dehors de la présence des gens du Timmi et du Bouda, moyennant quoi ceux de Sebâ leur rendraient les harratines et les nègres qui leur avaient été pris; les Chorfa répondirent qu'ils renonçaient à ce qui leur avait été enlevé et feraient, de plus, ce que l'on désirerait d'eux, mais les autres les assurèrent que ce qui leur avait été pris leur serait rendu.

» Ensuite les gens s'en allèrent tous à El-Maïz où ils passèrent la nuit à délibérer; ils conseillèrent à ceux de Sebâ et de Brinken de restituer les harratines des Chorfa, mais ceux de Brinken ne voulurent consentir à aucun accommodement, disant qu'ils ne pouvaient se séparer de leurs alliés; on leur expliqua que ceux-ci ne cherchaient que le désordre et qu'on désirait au contraire rétablir la bonne entente et éviter un désaccord entre eux et ceux d'El-Maïz; ils déclarèrent alors qu'ils tenaient ceux d'El-Maïz pour des juifs, ainsi que tout le clan des Ihamed-d'Amont, et qu'ils voyaient bien qu'on cherchait seulement à les faire humilier par les Chorfa d'El-Hebla.

» On comprit alors que les gens de Brinken ne voulaient pas agir équitablement.

» Le cheïkh Mohammed leur fit connaître secrètement le serment dont il a été parlé, mais ils refusèrent de rien faire pour régler le différend et le cheïkh renonça à intervenir.

» La querelle s'étendit à tous les Sefianes et à tous les Ihamed, depuis Sebâ jusqu'aux Meharza; plusieurs combats eurent lieu, dans lesquels plus de 450 hommes trouvèrent la mort; Sebâ, Guerrara et El-Maïz furent pillés, ce dernier ksar à deux reprises; le Teçabit et les Deghamcha furent ravagés [1].

» Les Doui-Meniâ, les Beraber et les Ghenanma arrivèrent et poussèrent jusqu'au Tidikelt où ils razièrent des chameaux qu'ils amenèrent à Brinken.

» Les Oulad Zennane vinrent rechercher leurs chameaux et livrèrent un combat où ils eurent un tué et deux blessés; les gens de Brinken sortirent et intervinrent entre les deux partis, puis ils décidèrent les Oulad Zennane à retourner dans leur pays, se chargeant de leur faire eux-mêmes restituer leurs chameaux.

» De là les Doui-Meniâ allèrent exiger une contribution des gens des Oulad-Rached et de ceux des Oulad-Sâïd. » [2] (1847).

Nouvelle confédération touatienne. — A la date du 12 juillet 1847, une assemblée des notables des Oasis se réunit à Zaouïet-Sidi-El-Bekri; on y voit des délégués de :

1° Timmimoun, Oulad-Talha et Oulad-Yâïch, groupés derrière le cheïkh Mohammed-Abderrahmane, de Timmimoun;

2° Khenafsa, avec le cheïkh Kaddour ben Abdallah;

3° Deldoul, avec le cheïkh Mohammed-Abdallah ben El-Hadj El-Mehdi;

4° Teçabit, avec le cheïkh Mohammed El-Mekki;

5° Bouda, Tamentit et Oulad El-Hadj, groupés derrière le cheïkh Mohammed, du Bouda;

6° Timmi, avec le cheïkh Mhammed ben El-Hadj El-Hassane.

Et les six cheïkhs ont juré sur le Coran vénéré d'agir comme une seule et même personne pour faire régner le bon droit, pres-

(1) Cf. G. ROHLFS.
(2) Feuillets mss. trouvés au Teçabit.

crire ce qui est licite et défendre le reste, s'appuyant sur la parole de Dieu qui a dit : « Les musulmans sont frères »... et aussi : « Que le musulman s'appuie sur son frère, comme la » pierre sur la pierre dans une maçonnerie, etc... »

Voilà tout ce que cette assemblée, comprenant l'élite des Oasis, décide de faire enregistrer d'explicite touchant les affaires du pays.

A noter que, dans la circonstance, les Ihamed et les Sefianes sont même mêlés ; ce pourrait être une indication d'un but spécial de résistance contre les « amis » nomades qu'auraient poursuivi, sans le formuler positivement, les confédérés.

Les Ghenanma et Deldoul. — « En 1851 Deldoul fut attaqué par les Ghenanma ; ils enlevèrent dans l'oasis une chamelle dont le propriétaire, Mohammed ben Abdelâli, partit à la poursuite des ravisseurs, comptant sur l' « amitié » qui existait entre Deldoul et leur tribu pour se faire restituer son animal.

» Il les rejoignit et entra en pourparlers avec eux ; il en vint alors à leur demander à boire.

— Nous n'avons pas d'eau, répondirent-ils, va boire au puits.

» Il se rendit au puits suivi par eux, déposa ses armes auprès de son cheval et descendit pour aller puiser de l'eau ; à ce moment les autres firent choir par l'orifice une grosse pierre qui le tua sur le coup, puis ils se saisirent des armes et du cheval et s'enfuirent.

» A la suite de cette trahison, les gens de Deldoul irrités mirent à mort un homme des Ghenanma qu'ils trouvèrent dans le ksar de Toukki.

» De leur côté, les Ghenanma qui se trouvaient au Teçabit, venant à apprendre le passage à Sebâ d'une caravane de Deldoul, en route sur le Timmi, l'attaquèrent par surprise entre Sebâ et Guerrara et lui firent deux tués et trois blessés.

» Telles furent les premières hostilités qui divisèrent ensuite les gens de Deldoul et les Ghenanma. » (1)

Ihamed contre Sefianes. — « Pendant un certain temps, un accord se produisit entre les Ihamed-d'Aval et les Sefianes-d'Amont.

(1) Note trouvée au Deldoul.

» Ceux-ci comprenaient, entre autres, les hommes de Sahela et ceux de Brinken ; quant aux Ihamed-d'Aval, ils comptaient les gens du Timmi, de Sali, les Oulad Zennane, les Oulad Amor Mellouk et leur clientèle ; ces deux groupements furent ensemble dénommés « Yahia ».

» D'autre part les gens du Bouda, de Tamentit, les Oulad El-Hadj et les Guedouâ formaient un autre groupement marchant d'un commun accord, qui engagea la lutte contre les Yahia et leur livra plusieurs combats dans lesquels les Sefianes-d'Amont perdirent une centaine d'hommes.

» Bouda et ses alliés, qui formaient les Sefianes-d'Aval, allèrent assiéger Metarfa où ils rasèrent des palmeraies, ils pillèrent ensuite Charouine puis gagnèrent l'Aougrout où ils rencontrèrent une députation de 24 cavaliers du Timmi qui se trouvaient à Bou-Guemma avec une partie des Oulad Yâïch ; il y eut un combat, mais les Oulad Yâïch, aidés par ceux du Timmi, réussirent à mettre en fuite les assaillants.

» Les groupements restèrent ainsi répartis pendant quelque temps, se livrant des combats et détruisant des ksour, à cause de l'absence de toute autorité qui pût s'imposer dans le pays, puis les Sefianes-d'Aval et les Ihamed-d'Amont s'allièrent contre les Sefianes-d'Amont et les Ihamed-d'Aval qui étaient eux-mêmes alliés, comme nous l'avons dit, formant les Yahia et obéissant au cheïkh Mohammed ben El-Hadj El-Hassane, du Timmi ; celui-ci et son parti allèrent offrir leur alliance aux gens de Brinken qui l'acceptèrent, mais ils refusèrent de s'entendre avec les Ihamed-d'Amont.

» Ensuite arrivèrent les gens de Timmimoun et de Sahela, aidés d'un parti de Ghenanma, ils vinrent assiéger El-Maïz qu'ils voulaient détruire.

» Ceux du Timmi qui étaient encore à Brinken se rendirent à leur camp et leur demandèrent d'aller s'installer, en se divisant, près des trois ksour d'Aïad, de Hammad et de Brinken ; quand les autres eurent accédé à ce désir, ceux du Timmi leur demandèrent d'abandonner toute entreprise et de rentrer chez eux, ils y consentirent, et tous ensemble signèrent un accord stipulant que les gens du Timmi seraient les garants de la paix, et que, si quelqu'un la troublait, ils se mettraient avec les autres contre lui ; Sahela et El-Maïz participèrent à cet accord.

» Mais dès que ceux du Timmi furent parvenus à Sebâ, les gens de Brinken manquèrent à leur parole, attaquèrent El-Maïz par surprise, le pillèrent et lui rasèrent ses palmiers; quand ceux du Timmi apprirent cette nouvelle..... (passage détérioré).

» En définitive, la prépondérance dans le clan des Sefianes-d'Amont resta à Mohammed ben Abdelâziz (cheïkh de Brinken), mais à la suite de ces événements, les gens de Brinken furent connus de tous pour leur traîtrise, leur duplicité, leur goût pour les désordres et les rapines; ils cherchèrent à se joindre aux Sefianes-d'Aval; leurs pères avaient été des hommes de loyauté et d'équité, mais ils s'étaient liés, pour le commerce, avec ceux de Timmimoun et ils étaient devenus leurs clients; depuis, enorgueillis par leurs richesses, ils avaient oublié toute bonne foi; ils s'éloignèrent des Sefianes-d'Amont et recherchèrent l'alliance des Sefianes-d'Aval, qui étaient moins puissants et qu'ils étaient plus sûrs de dominer.

» L'on ne saurait trop en dire sur leur duplicité et leurs intrigues pour entretenir l'animosité entre les ksour.

» Ils eurent l'astuce d'écrire aux gens de Sali, aux Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj, à ceux des Oulad El-Hadj, de Tamentit, du Bouda et même du Timmi, et ils les convoquèrent à Brinken même, à une réunion qu'ils firent présider par les Chorfa des Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj, et pendant laquelle fut décidée une réconciliation générale.

» Mais les députés du Timmi étaient à peine rentrés chez eux, lorsqu'ils apprirent que Brinken et les Sefianes - d'Amont venaient de diriger une nouvelle attaque contre El-Maïz, avaient mis le ksar à sac, abattu les maisons, détruit les palmeraies et comblé les foggaras.

» Le cheïkh Mohammed ben El-Hadj El-Hassane dissimula d'abord sa colère, il convoqua les Oulad Amor Mellouk, les Oulad Zennane, ceux de Sali et du Tamest, et les Ihamed-d'Amont, afin de délibérer sur la situation.

» Les Ihamed-d'Amont lui dirent : « Cherche le moyen de » faire rentrer El-Maïz parmi nous, car les gens de Brinken ne » sont repartis de chez nous qu'après leur avoir imposé un traité » qui les comprend parmi les Sefianes, moyennant quoi ils les » ont même aidés, avant leur départ, à déboucher leurs fogga- » ras. Ceux de Brinken les ont même amenés avec eux dans

» une expédition contre El-Hebla dont ils ont pillé et brûlé les
» jardins. Or El-Hebla ne peut éviter de suivre la fortune d'El-
» Maïz, son voisin.

» Nous te débarrasserons, ajoutèrent-ils, des désordres des
» Sefianes-d'Amont, mais c'est à toi de nous garantir contre les
» entreprises des Sefianes-d'Aval. »

» A la suite de cette conférence, le cheïkh Mohammed écrivit aux Sefianes des Oulad El-Hadj, de Tamentit et du Bouda, pour leur demander de s'employer à restaurer la paix entre les Sefianes du Teçabit et les Chorfa d'El-Hebla, mais cette démarche cachait une ruse de sa part.

» Les notables de ces ksour se réunirent en effet à Brinken, en même temps qu'ils mandaient au cheïkh Mohammed de venir avec ses notables séjourner à Oudjlane.

» Les uns et les autres se réunirent à El-Maïz; le cheïkh Mohammed stipula qu'un petit nombre seulement d'entre les délégués de chaque parti entrerait dans ce ksar et qu'ils iraient de là négocier avec les Chorfa d'El-Hebla.

» Ainsi fut fait, et le lendemain matin, les délégués des Sefianes partirent les premiers, sans attendre les autres, pour se rendre à El-Hebla; aussitôt après leur départ, le cheïkh Mohammed fit acheter un mouton, et il l'emporta quand, à son tour, il se mit en route avec ses compagnons.

» Il rejoignit ainsi les Sefianes arrêtés près du cimetière d'El-Hebla; l'un d'eux s'écria, en apercevant le mouton : « Voici
» bien une ruse de toi, ô cheïkh Mohammed! »

» Ce dernier cependant égorgeait le mouton devant les tombeaux des Chorfa en disant : « Les Chorfa sont nos seigneurs
» et les vôtres, j'égorge ce mouton en l'honneur d'eux! »

» Le cheïkh Ben Aomer, du Bouda, s'écria : « C'est ici la
» rupture de tout traité entre toi et nous! »

— Qu'il en soit ainsi! répartit le cheïkh Mohammed, et, tournant le dos aux Sefianes, il entra, suivi des siens dans le ksar et négocia la réconciliation des Chorfa avec les gens d'El-Maïz.

» Puis aussitôt il écrivit à tous les districts des Ihamed-d'Amont.

» Les Oulad Mohammed se réunirent dès réception de sa lettre et se mirent en route pour venir le rejoindre à El-Hebla;

ils furent suivis quelques jours après par tous les autres Ihamed, depuis les Meharza, les Oulad Sâïd, les Deghamcha, en un mot par tous les contingents des Ihamed-d'Amont, y compris ceux de l'Aougrout et de Metarfa.

» Les Chorfa d'El-Hebla se joignirent à eux, et tout ce monde vint prendre position à El-Maïz, en face des Sefianes qui occupaient Aïad : un grand combat eut lieu, les Sefianes furent battus et poursuivis jusqu'aux portes de Brinken où ils se réfugièrent.

» Les contingents du Timmi ni ceux du Bouda n'avaient assisté à ce combat où seuls se trouvèrent leurs cheïkhs et leurs délégués.

» Les gens de Brinken envoyèrent alors acheter l'intervention des Doui-Meniâ, mais le cheïkh El-Hadj Mhammed, frère et successeur du cheïkh Mohammed, du Timmi, mort subitement dès après ces derniers événements, eut la même idée que ceux de Brinken ; il écrivit aussi aux Doui-Meniâ dont sa famille était originaire, leur mandant : « Envoyez-moi du secours, serait-ce » même vos femmes, cela me suffira ».

» Les émissaires du cheïkh trouvèrent les Doui-Meniâ déjà engagés avec ceux de Brinken, les femmes de la tribu déclarèrent alors qu'en effet elles iraient faire la guerre pour leur parent, le cheïkh du Timmi.

» Les Doui-Meniâ durent ainsi rompre leur engagement vis-à-vis de Brinken et rester chez eux sans prendre part à la lutte.

» Pendant ce temps, le cheïkh El-Hadj Mhammed avait rassemblé tous les Ihamed d'amont et d'aval, depuis les Khenafsa jusqu'aux Oulad Zennane et aux Amor Mellouk, puis à la tête de tout ce monde, il alla attaquer Brinken ; il ne put en réduire la kasba, mais il ruina le ksar, les palmeraies et les foggaras.

» C'était en 1270 (*1854*). » [1]

Traités des Ghenanma avec le Fenoughil et avec Tasfaout en Gourara. — En mars 1855, les Ghenanma imposent à Moulaï-Sâïd ben Ali, chef des Chorfa du Fenoughil, un traité où nous relevons ces clauses nouvelles :

(1) Feuillets mss. trouvés au Timmi.

Si un homme des Ghenanma vient à se réfugier dans le ksar des Chorfa, y est poursuivi et tué par ses ennemis, ce sont les Chorfa qui paieront la « dia » [1] *de cet homme; s'il est blessé dans les mêmes conditions, les Chorfa lui verseront une indemnité : tout homme des Ghenanma qui viendra demander refuge devra être accueilli et mis à l'abri de l'ennemi.*

De même si les Ghenanma poursuivent un ennemi qui parvienne à se réfugier dans le ksar des Chorfa, ils cesseront la poursuite par égard pour ceux-ci.

Tout homme des Ghenanma qui sera de passage chez les Chorfa aura droit à la « mouna », qui sera de quatre mouzounas pour un cavalier et de deux pour un piéton.

Les Ghenanma passent encore un traité d' « amitié » à la date des 16-26 janvier 1857, avec les gens de Tasfaout en Gourara qui devront verser à leur mandataire, Sid Abdallah ben Mohammed ben Affa, « un impôt de quatre metkals par année, plus une charge de dattes et une guesâa de blé ».

On voit que les « amis » vont perfectionnant leur système, car maintenant ils perçoivent les deux impôts islamiques réguliers, zekat en espèces et âchour en nature; on a vu aussi qu'ils exigeaient la difa ou mouna au Fenoughil.

Expédition des Beraber dans le Touat. — Au commencement de l'année 1859, une expédition des Beraber arrive au Timmi; nous trouvons un traité d' « amitié » et de protection qu'elle conclut, au mois de mars de cette année, « avec le Timmi tout entier, de Zaouïet-Sidi-El-Bekri à Ouinna, représenté par le cheïkh El-Hadj Mhammed ben El-Hadj El-Hassane ».

Mais comme cette expédition en prend à son aise avec ses « amis », elle pille aussitôt un des ksour du Timmi, Tinilane; voici comment un habitant de ce ksar nous conte l'aventure.

« Pendant le mois de châbane 1275 (mars 1859), un traité ayant été passé entre les Beraber et le Timmi, nous crûmes notre sécurité assurée, et nous versâmes, pour arriver à ce résultat, tout ce qu'ils nous demandèrent.

» Deux des nôtres, Sid Mohammed-Abderrahmane ben

(1) *Vid. Précis de sociol. n.-afr.*, II, p. 109.

Ahmed et Sid Ahmed ben El-Hassane, ayant rencontré quelques-uns d'entre eux entre Bouda et Ouinna, n'essuyèrent d'eux aucune avanie.

» Quatre jours après cette rencontre, une de leurs troupes arriva ici de nuit; nous n'étions pas sur nos gardes et ils purent percer une ouverture dans le mur d'enceinte de la kasba Sidi-Mansour; ils y pénétrèrent et la fouillèrent sans résultat, car les propriétaires avaient déménagé.

» Personne n'ayant donné l'éveil, ils purent encore fouiller l'autre kasba, Tarahmount, puis ils vinrent au ksar.

» A ce moment, mon frère Mohammed-Abdallah se rendant à la mosquée pour la prière de l'aurore, sortait de sa kasba; les autres y pénétrèrent par la porte qu'il laissait ouverte et allèrent jusqu'à la kasba supérieure (1) à l'entrée de laquelle ils firent la rencontre du jeune Mohammed, fils de Sid Mohammed Hammou; ils lui demandèrent si cette kasba contenait des hommes et des fusils.

— Bien sûr, répondit l'enfant.

— Montre-nous où se trouvent les nègres et les coffres à argent!

— Mais il n'y a, par Dieu, que des hommes et des fusils, répéta l'enfant.

» Les Beraber retournèrent alors jusqu'au pont qui, par-dessus le fossé, donne accès dans la kasba inférieure, tandis que l'enfant s'enfuyait de son côté et venait me trouver, moi qui écris ces lignes, et qui venais alors de terminer ma prière de l'aurore.

— Il y a, me dit-il, à la porte de la kasba des hommes armés de fusils!

» Je l'envoyai prévenir mon frère, Sid Mohammed-Abderrahmane, et Sid Ahmed, et je sortis de ma demeure, le fusil à la main.

» Je trouvai les traces des intrus sur le sol, à l'entrée de la kasba, mais je ne vis là personne; j'allai jusqu'à l'entrée de la

(1) Les kasbas sont fréquemment doubles : la porte extérieure donne accès dans une première kasba où logent les harratines et les nègres, et qu'un fossé, avec un nouveau rempart et une nouvelle porte, sépare d'une seconde kasba ou « kasba supérieure », habitée par les seigneurs de l'endroit, Chorfa, Merabtines ou même simples gens de roture; dans ces cas la seconde sert de « réduit » à la première.

rue Ed-Dolma et ne vis encore personne, mais je me trouvai devant eux en arrivant à la porte de la kasba El-Hadj Abdelkerim.

» Sans qu'aucun d'eux m'ait adressé la parole, ils me tirèrent un coup de fusil et je m'enfuis aussitôt en courant, jusqu'à la porte de notre kasba; je me retournai alors et je mis en joue ceux qui me poursuivaient; ils me tirèrent aussitôt un autre coup de feu.

» Cependant l'enfant était sorti et avait prévenu plusieurs des nôtres qu'il avait trouvés à la mosquée, sortant de la prière, et l'un d'eux, Sid Mohammed-Abdallah, accourut en hâte, mais il trouva les assaillants au débouché de la rue Tinakkour et il s'enfuit jusque dans le quartier Ed-Dolma.

» Ensuite arriva Sid Ahmed ben El-Hassane qui les trouva brandissant leurs fusils, sur le parvis qui précède la kasba; il se précipita et, passant auprès d'eux, il parvint à franchir le pont et la porte; son frère, qui arriva ensuite, fit de même et pénétra aussi dans la kasba.

» Les assaillants retournèrent alors en courant à la kasba El-Hadj Abdelkerim où ils réussirent à entrer.

» Quelques-uns d'entre eux envahirent la maison de Sid Ahmed; ils y trouvèrent seulement l'épouse de son fils, et après avoir fermé la porte derrière eux, ils se mirent à fouiller partout et à interroger cette femme sur la cachette où elle serrait son argent: son mari l'ayant appelée de l'extérieur, elle réussit à leur échapper et à lui ouvrir, mais il essuya un coup de feu dès qu'il parut sur le seuil et il s'enfuit; il gagna les terrasses, descendit par le rempart et courut au ksar d'où il revint accompagné de Mohammed ben Mohammed, mais les assaillants les chassèrent tous deux à coups de pierres, puis sortirent de la kasba et prirent la rue des Harratines où ils pillèrent la maison de Mohammed Abdelkerim puis celle de Mohammed Abdallah.

» Ils rassemblèrent ensuite seize harratines et quatre nègres et ils tuèrent Mohammed ben El-Arbi.

» Pendant ce temps, d'autres qui étaient à cheval retournèrent à Tarahmount où les habitants les laissèrent approcher, croyant avoir affaire à de simples visiteurs; ils pénétrèrent pêle-mêle dans les maisons, arrachèrent aux femmes leurs parures, saisirent les fusils et tout ce qui leur tomba sous la main.

» Ils purent emporter ainsi, en plus des 16 harratines et des 4 nègres, 7 fusils et 3 sabres, appartenant à.... (tel et tel), plus 3 ânes et une ânesse, et tous les bijoux et objets de toute espèce enlevés dans les maisons. — Que Dieu les punisse dans ce monde et dans l'autre, par les grâces du Prophète, etc...

» Ecrit, pour éviter l'oubli des temps, par Mohammed Abdelkerim, de Tinilane. »

Après cet exploit l'expédition des Beraber descend le long du Touat jusqu'à Sali, exigeant contribution de tous les ksour : en revenant vers le Nord, ils font la rencontre d'un homme des Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj et le dévalisent ; cet homme va se plaindre au chef des Chorfa, Moulaï-Chérif ben El-Hoceïn qui réclame aux Beraber les dépouilles emportées.

» Ils lui opposent qu'il n'est pas des Sefianes, mais il leur montre les traités naguère passés entre leurs notables et ceux des Sefianes touatiens, traités qui mentionnent les Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj comme compris parmi les « amis » des Beraber ; ceux-ci consentent alors à restituer, et pour indemniser tous ceux qu'ils ont pillés, de ce district, ils remettent au chérif une somme de cent cinquante metkals. » (1)

Cependant des Chorfa du Timmi écrivirent, à la suite de cette expédition, au sultan Moulaï-Abderrahmane, pour se plaindre du pillage dont la zaouïa de Tinilane avait été victime, et le sultan envoya l'ordre aux Beraber d'avoir à restituer ce qu'ils y avaient pris, mais ils n'en firent rien (2).

Nouveaux traités d'« amitié ». — A la suite de ces incidents et pendant qu'une série d'expéditions de gens du Sahel, Doui Belal, Abda et Oulad Delim, vont pendant deux ans ravager le Tidikelt, un nouveau traité est conclu, en 1859, entre les notables des Beraber d'un côté, et de l'autre, les notables des Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj, du Bouda et de Tamentit, parmi lesquels Moulaï-Chérif, et le cheïkh El-Hadj Belkassem ben El-Barka, du Bouda.

Les 12-22 février 1860, autre traité entre la djemâa des Beraber Aït-Atta et celle des Beni-Mhammed, d'une part, et d'autre

(1) Note trouvée à Zaouïet-Kounta.
(2) Note laissée par Moulaï-Ahmed ben Hachem

part, Moulaï-Abdallah ben El-Habib, « représentant tous ses frères, depuis Inzegmir jusqu'à Inzeglouf et Timadanine ».

Les 18-28 juillet 1861, c'est un traité entre les Doui-Meniâ et Moulaï-Sâïd ben Ali, chef des Chorfa du Fenoughil.

Les 10-20 mars 1864, les Merabtines de Zaouïet-Sidi-El-Bekri traitent à leur tour avec les Ghenanma Graoua, « vu, disent-ils, l'obligation qui existe, pour les faibles comme nous, de rechercher la protection de ceux qui détiennent la puissance, surtout en un temps de désordres comme le nôtre, où l'on voit se multiplier les ennemis et les pillards, où leurs agressions augmentent sans cesse de fréquence contre ceux qui n'ont d'autre protecteur que Dieu »...

Et pour obtenir cette protection nécessaire, ils s'obligent à verser annuellement une somme de 6 metkals.

Le Sultan envoie un cadeau aux enfants des Oasis. — Et pendant que les nomades exploitent ainsi, rançonnent et pillent les malheureuses Oasis, le sultan Sidi-Mohammed, qui a succédé, en 1860, à son père Moulaï-Abderrahmane, continue d'ignorer la situation réelle; il ne voit rien de mieux à faire que de maintenir la politique parternelle d'abstention bienveillante et sereine, et il nous fait assister à ce spectacle imprévu et inimaginable pour l'observateur européen, d'un Etat dont le souverain a retiré d'une de ses provinces, en considération de sa pauvreté, son représentant jugé trop dispendieux pour elle, a même renoncé à y percevoir l'impôt légal, bien mieux encore, s'emploie à soutenir dc ses deniers une partie de ses habitants, pendant que d'autres d'entre ses sujets mettent cette même province en coupe réglée, la rançonnent jusqu'à la ruine, pillent et tuent sans vergogne à l'occasion sans avoir rien à appréhender du prince.

A tous nos serviteurs, écrit celui-ci, *aux habitants du Gourara, du Touat et du Tidikelt, gens de roture, Chorfa, Merabtines, cadhis et lettrés, — le salut,* etc...

Et ensuite nous glorifions pour vous Dieu — en dehors duquel il n'est point de divinité; — nous lui demandons de vous garder, de vous préserver de tout péril et de vous protéger contre tout ennui.

Nous vous considérons d'un œil bienveillant, et selon qu'en

avait décidé notre Seigneur et Père — que Dieu purifie son âme! — nous vous faisons remise de votre âchour et cessons l'envoi chez vous de nos percepteurs, tant par compassion pour vous et l'état précaire où vous vous trouvez qu'à cause des iniquités que vous avez subies jadis de vos gouverneurs.

Nous vous demandons seulement de former des vœux pour nous en terminant chacune de vos prières, et à la fin des séances de lecture de vos enfants.

Quand vous aurez besoin de quelque chose, adressez-vous à notre fils Moulaï-Rachid, qui est notre Lieutenant dans le Sahara, et à l'autorité duquel vous ressortissez.

Nous avons écrit à notre oncle Moulaï-Ismaïl de vous envoyer un cadeau qui sera réparti entre vos enfants quand ils seront réunis dans les mosquées.

Quant à nos frères les Chorfa, nous ferons connaître à notre fils nos intentions à leur égard. Salut.

Du 10 rebiâ 2e 1279 (5 octobre 1862).

Le cadeau chérifien fut distribué à raison de 1 dirhem par tête, selon la volonté de l'Emir, d'après la liste suivante (le chiffre placé en regard de chaque nom de ksar indique le nombre des enfants bénéficiaires; on remarquera combien sont nombreux les ksour ruinés depuis lors jusqu'à nos jours) :

Au Timmi :	
Oulad-Aïssa	16
Oulad-Aroussa	15
Ba-Abdallah	10
Oulad-Ouchen	30
Oulad-Ali	20
Oulad-Oungal	18
Adghagh	54
Tinilane	12
Meraguen	13
Ouinna	17
Mimoun	10
Mellouka	30
Bouzane	16
Berrebâat	18
Ouguеddim	10
Mehdïa	12
Oulad-Bou-Hafs	6
Akbour	8
El-Mansourïa	10
Oulad-Brahim	31
Taridalt	25
Oulad-Ahmed	34
Tezdaïa	9
Zt-Sidi-El-Bekri	20
Au total	444
A Tamentit :	
Oulad Ali ben Moussa	68
Toufaghil	18
Akbour	12
Oulad-Daoud	30
Oulad-Mohammed	40
Oulad El-Hadj-Mamoun	16
Au total	184

A Bou-Faddi :

El-Açamna	14
El-Ksar	30
Cheïkh-Mohammed	16
Abenkor	18
Toukki	30
Au total	108

Au Fenoughil :

Tasfaout	30
Abbani	18
Oudghagh	16
Ben-Hemi	7
Azzi	17
El-Mansour	30
Makra	16
Oulad-Ber-Rachid	12
El-Kesabteïne	18
Zaouïet-Abdelkader	12
Sidi-Youcef	20
Au total	196

Au Tamest :

Ba-Amor	16
Bou-Yahïa-Foukani	15
Bou-Yahïa-Tahtani	12
El-Djedid	18
Oulad-Antar	10
Tamal	9
El-Ahmar	30
Ikis	16
Temaseght	18
Aghil	13
Titaf Oulad-Ahmed	16
Titaf Oulad-Lahsen	18
Titaf Oulad-Sabarra	30
Gharmïannou	40
Au total	261

Oulad-Sidi-Hammou-Bel-Hadj :

Mekkid	6
Tiouririne	30
Djazlou	17
Chebani	16
Oulad-El-Mouedden	35
Oulad-El-Hadj-El-Bordja	30
Taberkent	18
Zaouïet-Kounta	40
El-Menacir	16
Takhfif	30
Admer	16
Tazoul	28
Au total	282

A Bou-Ali :

Zt-Cheïkh-Abdelkerim	30
Bou-Ali	18
Bou-Zegdad	30
El-Bali	18
Gharm-Amellal	30
Azaoua	18
Au total	144

A Inzegmir :

Bou-Andji	18
El-Ksar	58
El-Keseïba	38
Oughezir	16
Tidmaïne	30
El-Mahfoudh	16
Zaouïet-Belal	13
El-Khalfi	16
Titaouïne	18
Titaouine-El-Akhras	16
Tilouline	20
Au total	259

A Sali............ 96

Au Reggane :

Tinnourt.............. 30
Berrich................ 16
Oulad-Baho............ 22
El-Mestour............ 16
Ez-Zoua............... 8
Inzeglouf.............. 28
Aït-Messâoud.......... 18
En-Nefis............... 12
Taârrabt.............. 18
Les deux Tinoulaft.... 30
Taorirt................ 16
Intehet................ 18
Timadanine........... 34
Au total........ 274

Au Tidikelt :

Timokten.............. 30
Zaouïet-Moulaï-Heïba... 18
El-Khennous........... 36
El-Mehdïa............. 13
Taghrafet............. 30
El-Djedid............. 18
Kasbet-Belal.......... 13
Kasbet-Men-la-Ikhaf.... 16
Zaouïet-Haïnoun....... 68
El-Kasba El-Foukania... 12
Au total........ 254

A Akabli :

El-Kechach (*sic*)....... 36
Sahela................. 26
Zaouïet-Bou-Nâama.... 18
Au total........ 80

A Tit............. 36

A Aïn-Salah :

Inghar................ 70
Deghamcha............ 18
Oulad-El-Hadj......... 50
Oulad-Belkassem....... 20
El-Hofra............... 98
Les Sahelat............ 30
Foggara et annexes.... 60
Au total........ 346

Au Bouda :

El-Keseïba............. 16
El-Ghemara............ 30
El-Ammariyine......... 40
Ba-Khalla.............. 18
Ben-Drâo.............. 30
Zaouïet-Ben-Omer...... 40
Ben-Yellou............ 60
Oudji, Adrar, Beni-Ouadhal................. 70
Gharm-Ali et Sidi-Haïda 40
El-Mansour............ 18
Au total........ 362

Au Teçabit :

Guerrara.............. 16
Sebâ.................. 30
El-Hebla............... 78
El-Maïz............... 96
Oudjlane.............. 48
Aïad.................. 38
Hammad et ksour voisins 80
Brinken................ 76
Arïane-Er-Ras......... 18
Au total........ 480

Aux Deghamcha :

Metarfa................ 30
Sahela................ 18
Oulad-Ali............. 17
Oulad-Rached.......... 60
Au total........ 125

Au Deldoul.......	113
Chez les Zoua....	120
A Charouine......	131
A Haïha....... ...	36
Oad-Sidi-Mouça, Tasfaout...............	36
En Aougrout :	
Bou-Guemma..........	16
Charef................	14
Akbour...............	28
Zt-Sidi-Omer-ben-Salah.	30
Abboud..............	18
Ben-Aïd..............	30
Tiberghamine..........	38
Ksar-El-Hadj..........	16
Tinekline.............	48
Tala..................	16
Zaouïet-Sidi-Abdallah...	19
Au total........	273

A Oufrane............	60
Oulad-Mahmoud.......	30
A Kaberten......... .	38
Timmimoun...........	68
El-Ouadjda............	28
Taoursit...............	100
Beni-Mellouk..........	18
Beni-Mehlal et Lichta...	80
Zaouïet-Belkassem......	38
Oulad-Ali et annexes...	38
Khenafsa du Gourara..	128
Oulad Talha..........	18
Oulad-Sâïd......... ...	168
Kali et Aguentour......	48
Semmota..............	16
Tinerkouk entier.......	196
Talmine et Adjdir......	70

Soit un total de 5.856 enfants qui, cette année-là, à un dirhem par tête, se partagèrent environ 600 metkals représentant le cadeau chérifien [1].

Les droits chérifiens sur les successions. — Cependant l'exemple de générosité donné à plusieurs reprises par le souverain ne paraît pas suivi par ses fonctionnaires :

Mandat a été donné par le caïd Ali ou Daoud, lieutenant de notre Seigneur à Sidjilmassa, à Sid Ali ould Ahmed, de Kasbet-Men-la-Ikhaf (Aoulef), *pour percevoir le montant des droits revenant à notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — dans la succession de feu Sid Mohammed El-Mekki ben El-Bedri, de Men-la-Ikhaf, et en donner quittance après perception;*

Pour également faire le nécessaire, par dires ou par actes dans ce but, poursuivre, exécuter, etc...

(1) Traduction de l'original laissé par Moulaï-Ahmed ben Hachem.

Ce mandat est entier, et le mandant a mis le mandataire en lieu et place de lui-même car il connaît sa capacité à porter témoignage en son nom.

Ecrit le 14 rebiâ 2e 1279 (9 octobre 1862).

Il est question de tout ce qui fait partie de la succession du défunt dans le pays du Touat, à Hammad et ailleurs.

Suit l'empreinte du cachet du caïd, portant : « Par Dieu, le serviteur du trône élevé, Ali ou Daoud El-Haouari — que Dieu le protège ! »

La mission Colonieu-Burin au Gourara. — Voici donc une période pendant laquelle les Oasis, dépendant d'un gouvernement lointain et inerte, sont devenues la proie qu'exploitent trois ou quatre grandes tribus nomades dont les membres n'apparaissent que pour pressurer leurs « amis », gruger ceux qui n'ont pu ou su le devenir, les capturer et les vendre pour l'esclavage, non seulement les nègres mais encore — chose défendue au premier chef par la religion — les métis libres et les blancs (on cite même un chérif qui, capturé ainsi, a été vendu comme simple nègre); dans notre conception, ces pauvres Oasis doivent ressentir douloureusement l'oppression subie, en gémir et avoir toutes leurs facultés tendues vers un libérateur qui, à défaut du souverain musulman impuissant, pourrait bien être le maître de l'Algérie voisine, par exemple, chez qui nombre de Touatiens sont déjà allés et dont on peut connaître la puissance et les bons procédés.

Combien sommes-nous loin de compte !

Voici comment un chroniqueur note la venue de Colonieu au Gourara :

« En 1861 vinrent les Arabes du Nord, et avec eux un « caïd roumi » nommé Komman Dar (1), qui n'avait pas pour cela l'autorisation du « caïd d'Alger », aussi a-t-il été par ce dernier réprimandé et envoyé dans un autre pays. » (2)

Aussitôt les Oasis appauvries et opprimées par leurs « amis » musulmans, mais vivant avec eux sans se plaindre, comme un pauvre hère avec ses parasites, les Oasis s'émeuvent et adressent

(1) Altération arabe du mot français « commandant ».
(2) Feuillet ms. trouvé au Timmi.

à leur souverain une pressante réclamation.... contre l'entreprise des Chrétiens, attentatoire à leur liberté !...

Et voici ce que leur répond le sultan :

Louanges à Dieu, etc...

A nos serviteurs magnanimes, les notables du Touat, que Dieu, etc...

Nous avons reçu votre lettre et avons pris connaissance de son contenu.

Nous avons ainsi appris les tentatives faites par certains que vous n'avez pas suivis, pour provoquer des troubles entre vous et vos voisins du territoire des Roumis, leurs excitations à votre égard, et leur désir d'ouvrir jusqu'à vous les voies d'accès qui sont restées fermées jusqu'ici.

Vous nous avez demandé de vous écrire une lettre d'exhortations pour vous recommander de vous entendre les uns les autres, et d'être comme une seule main contre ceux qui tenteront encore de semblables entreprises, afin d'éviter tout souci et que chacun ait à rester dans ses frontières : nous le faisons par la présente et nous demandons à Dieu de nous satisfaire les uns et les autres.

Salut.

Du 10 chouaï 1280 (19 mars 1864).

Période de disette. -- Ce n'est d'ailleurs qu'un petit nuage vite enfui du ciel bleu de l'indépendance islamique, d'autant que les Touatiens ont d'autres soucis, la disette par exemple.

Ainsi, de 1854 à 1860 ils n'avaient eu que trois années seulement de récoltes pleines, et l'année 1861, — « l'année du caïd roumi », — avait été elle-même une année de disette.

« Cette année fut mauvaise pour les dattes, dit le chroniqueur, toutes les tribus arabes vinrent au Bouda où le mouton ne trouva l'échange que contre un tiers de charge de dattes ; les intermédiaires se trouvèrent ainsi, la viande partagée, faire de plus gros bénéfices sur les abats que sur le mouton lui-même (1). »

Pour comprendre le sens de cette phrase, il faut savoir com-

(1) Feuillet ms. trouvé au Timmi.

ment se passent les échanges : quand une caravane s'arrête auprès d'un ksar, celui-ci désigne trois ou quatre « intermédiaires », sorte de courtiers qui effectuent toutes les opérations de vente ou d'achat ou d'échange entre le ksar et les Arabes ; par exemple ils achètent un mouton, ils donnent en échange d'autant moins de dattes que la récolte a été plus faible, et les Arabes sont forcés de subir leurs prix, car ils ne peuvent songer à conserver et à remporter chez eux les moutons qu'ils ont apportés de si loin ; voici donc nos « intermédiaires » ayant, dans le cas présent, acquis un mouton pour un tiers de charge de dattes, ce qui est, d'une part, la conséquence de la rareté de la datte, et d'autre part, un très bas prix, puisque le tiers de charge représente à peine une valeur de 5 à 6 francs (dans le pays).

Quand ils revendent leur mouton aux gens du ksar, la coutume veut qu'ils le passent au cours d'achat, mais leur bénéfice est constitué par les abats qui leur restent (car l'achat n'est jamais pour l'élevage, il est toujours pour la consommation plus ou moins immédiate), or ces abats, ils les revendent par parties à la criée, et il leur arrive de ramasser plus de dattes en revendant ainsi leurs abats qu'ils n'ont dû en verser pour acquérir l'animal entier.

« La laine, continue le chroniqueur, fut échangée à raison de 30 toisons [1] pour une charge de dattes ; les « hachef » furent d'abord échangés à 1 pour 6 ou 7 d'orge, ensuite les Arabes durent les acheter à 12 oukïas, puis à un douro la guesâa [2].

» Cette disette avait pour cause des vents qui avaient desséché les céréales dans le pays, ainsi que la diminution des eaux d'irrigation consécutive à l'obstruction de beaucoup de foggaras mal entretenues.

» Les gens se trouvèrent amenés (par suite de l'insistance des Arabes à liquider sur place toutes les marchandises apportées) à acheter tant de moutons que la viande tomba au plus bas prix, mais quelques mois après elle redevint très chère : la

(1) La toison est de 2 kilos de laine environ.

(2) « Hachef » : dattes de qualité inférieure, desséchées avant maturité sur les palmiers, qui sont réservées à la nourriture des animaux et ne valent, en temps normal, que 3 ou 4 francs la charge ; pour « guesâa », *Vid. sup.*, p. 15.

ghellousa [1] de beurre se vendit 25 oukïas dans le Bouda et 9 oukïas dans le Teçabit; quant aux dattes, l'espèce dite « tilemsou » se vendit 18 oukïas la guesâa, et l'espèce « abiodh » 16 oukïas; l'orge atteignit 20 mouzounas le zeguen du Timmi.

» L'huile vint en grande quantité du Tafilelt et mit les gens à l'abri du besoin.

» Dans l'Oued-Saoura, la disette fut plus grande encore qu'aux Oasis, les dattes s'y vendirent 8 oukïas le zeguen du Timmi, l'orge 10 oukïas, et les gens mangèrent les feuilles des palmiers.

» Dans le Touat aussi, du côté de Noum-en-Nas, des ksour coupèrent des palmiers et en firent la répartition entre les habitants pour servir à l'alimentation. » [2]

Combat entre le Timmi et les Ghenanma. — En 1862, une caravane de gens du Timmi était allée au Gourara pour commercer; au retour, elle fut attaquée, en vue du Teçabit, par un gros parti de pillards ghenanma, mais les sept hommes qui la composaient purent se réfugier à El-Hebla, et les Ghenanma les y bloquèrent inutilement pendant quelques jours.

Les Ghenanma, espérant ainsi décider ceux du Timmi à sortir de leur refuge, annoncèrent qu'ils partaient pour le Bouda, puis ils allèrent s'embusquer dans la petite oasis de Guerrara pour attaquer les autres au passage, mais ceux-ci ne bougèrent pas d'El-Hebla.

Cependant la nouvelle de cet incident étant parvenue au Timmi, une troupe s'y forma, sous les ordres du cheïkh Ba-Hassoun ben El-Hadj Mhammed, pour aller chasser les pillards et délivrer la caravane bloquée.

A l'approche de cette troupe, les Ghenanma se retranchèrent dans un « michar » [3] situé dans les jardins de Guerrara, mais les murs se prêtaient mal à la défense et n'arrêtèrent guère les assaillants; les Ghenanma durent prendre la fuite en laissant 10 morts sur le terrain; quatorze d'entre eux, au lieu de

(1) « Ghellousa », mesure pour les liquides; contient 2 litres dans le Bouda et 1 litre dans le Teçabit.

(2) Notes laissées par Sid Mohammed ben Abdallah, en son vivant cadhi à Timmimoun.

(3) Enclos de murs dans les jardins.

fuir, se jetèrent dans une chambre bâtie dans l'enceinte du « michar » pour y continuer la résistance, mais leur tir ne tua personne des contingents du Timmi, tandis que ceux-ci accumulèrent des branches de palmier contre la porte et y mirent le feu, puis entourant la bâtisse en flammes, ils fusillèrent les défenseurs à mesure que le feu les forçait à déguerpir : un seul des Ghenanma, laissé pour mort au milieu des autres cadavres, put ensuite se relever et, avec l'aide des gens de Sebâ, soigner ses blessures, puis rentrer dans son pays (1).

Accords conclus par le Timmi. — En 1864, une députation des Beni-Mhammed, forte de 30 cavaliers, vint à Zaouïet-Mimoun où se rencontra avec elle une députation du Timmi ; après accord conclu, ils partirent tous ensemble à Sali où ils convoquèrent les gens du Tidikelt pour les comprendre dans leur accord ; de là ils allèrent procéder de même dans tous les ksour ihamed du Gourara et traitèrent même avec les Meharza ; dans ces accords, El-Hadj Mhammed ben El-Hadj El-Hassane, du Timmi, était désigné comme porte-voix de tous les Ihamed, et El-Hadj Idris ben Nâïmi l'était de même pour les Beni-Mhammed (2).

En 1865, les grandes caravanes des Doui-Meniâ arrivèrent, conduites par quatre notables des Beni-Mhammed ; elles furent bien accueillies ; des groupes isolés allèrent commercer au Gourara, chez les Khenafsa et les Meharza, sous la garantie d'El-Hadj Mhammed ben El-Hadj El-Hassane ; celui-ci offrit aux Doui-Meniâ un cadeau personnel de 60 melhafa (3) ; cette même année vinrent des commerçants des Beni-Mhammed (4).

Le sultan Sidi-Mohammed envoie le caïd Mansour au Touat. — Cependant la lettre chérifienne de 1864, portant les « exhortations » et les encouragements du chef de l'Islam aux Oasiens ne leur a pas sans doute paru être, à elle seule, une égide suffisante, car ils ont écrit de nouveau au

(1) Note trouvée au Timmi.
(2) Note trouvée au Timmi.
(3) Pièce de cotonnade qui sert de vêtement.
(4) Note trouvée au Timmi.

sultan Sidi-Mohammed qui décide, en 1866, l'envoi d'un de ses caïds dans ce pays.

Voici le message qu'il confie à son envoyé :

A nos serviteurs fidèles, les gens du Touat, — que le salut, etc...

Ensuite nous avons reçu votre lettre portant que Burin, chef français de Géryville, dans la province d'Oran, était venu jusqu'à Bel-Ghazi, en compagnie de Bou-Beker ben Hamza, et que son arrivée vous avait causé des inquiétudes.

Nous avons pris note de cela, et nous avons envoyé un de nos serviteurs à Tanger pour demander la raison de ce voyage au représentant du Gouvernement français; celui-ci a déclaré que le voyage de cet homme n'avait eu pour but que d'explorer le pays et d'en dresser la carte, sans causer de dommage à personne.

Nous vous recommandons de vous comporter envers ceux qui pourront venir encore de façon à ne leur causer aucune inquiétude, mais de vous écarter d'eux, de ne pas faire d'opérations commerciales avec eux ou avec leurs négociants, et si quelqu'un (musulman) *apporte chez vous des marchandises de chez eux, saisissez-les entre ses mains.*

Et toi, El-Hadj Mhammed, nous t'envoyons nos félicitations pour toi et ton fils Hassoun, cheïkh du Timmi, et certes nous te décernerons, s'il plaît à Dieu, une récompense éclatante.

De plus nous te recommanderons, ainsi que ton fils, aux émirs nos successeurs.

Quant au Gouvernement français, sachez que nous ne lui attribuons que de bonnes intentions.

Nous chargeons notre serviteur, le caïd Mansour, de porter jusqu'à Aïoun-Salah (1) *les lettres que nous y envoyons; que votre pays et vos notables lui ménagent un bon accueil. Salut.*

Des derniers jours de choual 1282 (7-17 mars 1866).

Le caïd Mansour partit en effet pour le Touat, et nous trouvons maintenant le décompte de la difa qui lui fut fournie, en l'année 1866, par les ksour du Timmi, la voici :

(1) Les textes locaux anciens portent souvent le pluriel « Aïoun »; aujourd'hui on écrit et on dit, au singulier, « Aïn ». Est-ce un enregistrement inconscient du dessèchement?

Liste de la difa fournie au caïd Mansour, au Timmi, en 1282 (1866) :

Ouinna	*10 mk.*
Mellouka	*10 —*
Bouzane	*8 —*
Koussane	*3 —*
Mehdia	*4 —*
Oulad Bou-Hafs et El-Keseïba	*10 —*
El-Mansouria et Akbour	*9 —*
Beni-Tamert	*10 —*
Zaouïet-Sidi-El-Bekri	*8 —*
Oulad-Aroussa et Oulad-Aïssa	*15*
Taridaït	*10 —*
Oulad-Ahmed	*8 —*
Oulad-Ali	*9 —*
Oulad-Ouchen	*10 —*
Oulad-Oungal	*9 —*
Tinilane	*8 —*
Meraguen	*7 —*
Adghagh	*15 —*
Ougueddim	*5 —*
Au total	*168 mk.* [1]

Le caïd Mansour fit, selon l'ordre de son maître, le tour complet des Oasis, jusqu'à Aïn-Salah, perçut la difa des Ihamed comme des Sefianes, puis s'en retourna.

Razia des Doui-Menià sur les Oulad Moulat. — Les Oulad Moulat étaient une petite tribu nomade formant environ 80 tentes qui étaient éparpillées par groupes le long des Oasis touatiennes, depuis le Bouda jusqu'à Sali ; c'étaient des Hilaliens venus de l'Est, dont une fraction s'était, en route, arrêtée dans l'Oued-Righ où elle existe encore, à une époque inconnue, et qui ne furent guère mentionnés dans l'histoire des Oasis ; ceci même amène à supposer qu'ils n'y vinrent que très tard, sans doute furent-ils un essaim de cet autre groupe de l'Oued-Righ, jadis puissant et disputant aux sultans djella-

(1) Document détenu par Sid Mohammed-Mekki, du Timmi.

bites la souveraineté de ces autres oasis, essaim que put emporter, comme « un vent du Sud », quelqu'une de ces sautes de fortune si fréquentes au Sahara.

En 1866, un parti composé de Doui-Meniâ et d'Oulad Djerir tomba sur des campements d'Oulad Moulat installés non loin du Bouda, dont ils étaient les « clients », et leur enleva tous leurs chameaux.

Les Oulad Moulat s'adressèrent aux notables du Bouda, et ceux-ci obtinrent des Doui-Meniâ la restitution de leurs prises « en considération de Sidi Mhammed ben Ali ben Abderrahmane, chef de la zaouïa de Kerzaz ».

C'est vers cette époque qu'un parti de Beraber détruisit le ksar d'Abbou-Aïdane, situé entre Bel-Ghazi et El-Ouadjda, sur le bord de la sebkha.

Des Doui-Meniâ attaquèrent encore, en 1869, Tamentit qui avait déjà été visité, en fin 1868, par un rezou d'Oulad Ba-Hammou, du Tidikelt, et qui venait de lancer sur ceux-ci, pour se venger, un parti d'Oulad Moulat soudoyés ; dans ces deux circonstances, quelques nègres purent seulement être enlevés par les agresseurs [1].

Réprimande chérifienne aux Sefianes. — Ces désordres, venant après tous les autres qui s'étaient déjà produits en ce quart de siècle, finirent par émouvoir le souverain :

A tous nos serviteurs, les Sefianes du Touat, — que Dieu, etc...

Et ensuite nous avons eu connaissance des hostilités que vous commettez à l'égard de vos frères Ihamed.

Nous avons reçu une lettre que ceux-ci ont adressée à notre Personne chérifienne, pour se plaindre de vous comme des agressions des Beraber, des Doui-Meniâ et des Ghenanma, qui viennent les attaquer chez eux et leur enlèvent tout ce qu'ils possèdent.

Et vous, vous vous joignez à ces gens de désordre, vous les aidez à se tirer d'affaire et vous leur fournissez des vivres. Cela est inadmissible de votre part.

Nous avons pris des mesures pour punir ces pillards, leur

(1) D'après diverses notes trouvées au Touat et au Tidikelt.

extermination est autorisée, et personne ne peut plus être blâmé de répandre leur sang.

Si vous continuez à vous associer à eux, il vous arrivera ce qui leur arrive : prenez-y garde! Salut.

Du commencement de djoumada Ire 1286 (9-19 octobre 1869).

Cette sévère admonestation autorise à penser que le sultan Sidi-Mohammed prescrivit alors, contre les nomades, une répression semblable à celle que voulut exercer son père Moulaï-Abderrahmane en 1840 : avorta-t-elle de même ?

On ne peut pour le moment répondre à cette question, car aucun document s'y rapportant n'a pu être découvert aux Oasis.

Le cheïkh Ba-Hassoun, du Timmi, rencontre dans l'Oued-Guir l'expédition de Wimpfen. — Le cheïkh Ba-Hassoun ben El-Hadj Mhammed avait quitté le Timmi en 1869 avec une caravane commerciale se rendant au Tafilelt : il se trouva, par hasard, séjourner chez les Doui-Meniâ juste au moment où l'expédition de Wimpfen atteignait le Guir, et tout ce qu'il emportait comme marchandises, nègres, tissus et ivoire, fut enlevé par une razia française exécutée sur le douar Oulad Sâïd ; la nouvelle arriva même au Touat qu'il avait été tué dans un combat contre les Français, de sorte que tous les ksour envoyèrent des députations porter leurs condoléances à son vieux père El-Hadj Mhammed.

De leur côté, les Doui-Meniâ, écrivant au sultan Sidi-Mohammed pour l'informer de la venue de la colonne française, lui mentionnèrent l'assistance que leur avait donnée le cheïkh touatien.

Sidi-Mohammed prescrivit aussitôt à son fils Moulaï-Rachid, son khalifa au Tafilelt, de mander auprès de lui Ba-Hassoun et de le récompenser ; celui-ci se rendit à cette convocation et arriva au Tafilelt avec quelques notables des Doui-Meniâ, mais il ne put pousser jusqu'à Merrakech, auprès du sultan, ainsi que le désirait Moulaï-Rachid, puisque, à la suite de la razia française, il ne lui restait plus rien à offrir comme cadeau au souverain.

Sidi-Mohammed, mis au courant de ce détail par son fils, envoya à Ba-Hassoun un cheval sellé, un vêtement de luxe et un cachet.

Ce n'est que l'hiver suivant que Ba-Hassoun quitta le Tafilelt pour rentrer au Touat.

Il ramenait avec lui cinq mokhaznis de Moulaï-Rachid, mais ils repartirent aussitôt qu'ils l'eurent accompagné jusqu'au Timmi [1].

Un coup d'œil sur deux grandes familles touatiennes, leurs relations et leur rôle politique. — Nous avons vu, pendant tout ce XIXe siècle, les premiers rôles tenus, chez les Sefianes, par les cheïhhs du Bouda et, chez les Ihamed, par les cheïkhs du Timmi ; les uns et les autres tenaient ce titre de cheïkh surtout du commun consentement de leurs concitoyens, justifié par leur valeur personnelle, et se le transmettaient souvent de frère à frère ou de père en fils.

Les cheïkhs du Bouda descendaient d'un homme du nom d'El-Hadj, simple roturier des Oulad Chebel, fraction des Oulad Delim, venue á une époque inconnue du Sahel á Aoulef ; il vint s'établir à El-Mansour en Bouda vers le milieu du XVIIIe siècle.

Le premier cheïkh d'entre ses descendants avait été le cheïkh El-Barka, fils de Belkassem, fils d'El-Hadj ; après sa mort à la prise d'El-Mansour, le pouvoir était revenu à son frère Mohammed, puis au fils de celui-ci, Mohammed-Salem.

Quant aux cheïkhs du Timmi, ils étaient originaires des Doui-Meniâ, ainsi que nous l'avons vu ; leur aïeul, Hammou-Sommane, de la fraction des Oulad Aâïd, était venu s'installer à Sebâ vers la même époque qu'El-Hadj passait d'Aoulef au Bouda ; son fils El-Hadj Brahim dut, à la suite d'incidents ignorés, quitter Sebâ pour aller résider à Noum-en-Nas, d'où il vint, quelques années après, élire domicile à Adghagh en Timmi.

Son fils El-Hadj El-Abbès jouit de quelque influence et vit son propre fils, El-Hadj Mohammed, acquérir le titre de cheïkh du Timmi puis, ainsi que nous l'avons raconté, devenir le « Chargé d'affaires » du Touat.

Comme il mourut sans enfant, le titre de cheïkh local revint après lui à son frère El-Hadj El-Hassane, puis successivement aux deux fils de celui-ci, El-Hadj Mhammed et Mohammed, que nous ont fait connaître les guerres contre Brinken et les Sefianes.

[1] Rédigé sur les renseignements donnés par le caïd du Timmi de 1905, frère de Ba-Hassoun et son ancien compagnon.

Pendant la fin du règne de Moulaï-Slimane, le cheïkh El-Barka, du Bouda, avait voulu un jour prendre en mariage une fille des cheïkhs du Timmi, Rekïa, fille d'El-Hadj El-Hassane ben El-Hadj El-Abbès, propre nièce du caïd El-Hadj Mhammed, l'ancien Chargé d'affaires.

Il avait eu d'elle un fils, El-Hadj Belkassem, qui, lors de la prise d'El-Mansour, en 1829, avait été ramené avec sa mère au Timmi, par le frère de celle-ci, le cheïkh Mohammed ben El-Hadj El-Hassane, chef du contingent du Timmi dans l'armée ihamed.

El-Hadj Belkassem fut ainsi élevé par ses oncles et ne retourna au Bouda qu'après avoir atteint l'âge d'homme, mais il se souvint des bontés de ses oncles et resta leur ami, et chaque fois que les Sefianes préparèrent quelque entreprise contre le Timmi, il en envoya avis en temps utile pour que sa famille maternelle pût parer au danger.

Les Sefianes se mirent à le haïr et nous verrons bientôt que leur haine lui coûta la vie.

Mais nous le voyons d'abord, vers 1850, faire un voyage à Fès où se trouvaient les enfants d'un frère du cheïkh El-Barka, du nom d'Ali, qui, lors de la prise d'El-Mansour, avait pu s'enfuir et gagner le Tafilelt puis la capitale, Fès, où il s'était marié et avait fondé une famille.

El-Hadj Belkassem se rendit, pendant son séjour à Fès, acquéreur de la part revenant à ses cousins, les enfants d'Ali, dans l'héritage du cheïkh Belkassem, père du cheïkh El-Barka et de leur propre auteur, Ali.

Mais, lorsque, de retour au Bouda, il voulut prendre possession de la part d'héritage ainsi acquise, ses autres collatéraux, descendants des autres frères du cheïkh El-Barka restés dans le pays après la prise d'El-Mansour, lui contestèrent la validité de son acquisition, du moins en ce qui concernait les « hobous » (1) institués par l'aïeul Belkassem ; ils prétendirent que leurs communs parents absents, ceux de Fès, n'avaient aucun droit sur ces hobous qui devaient être partagés seulement entre les héritiers présents.

El-Hadj Belkassem soutint ses prétentions et obtint gain de

(1) « Hobous », fondations pieuses.

cause devant les cadhis touatiens, mais ses cousins portèrent alors le litige devant le gouverneur et les cadhis du Tafilelt, et l'un d'entre eux, Brika ben El-Hadj, se rendit de sa personne devant les nouveaux juges invoqués, pour soutenir le procès.

Voici une lettre que, du Tafilelt, il écrit à ses parents et mandants restés au Bouda, il s'y trouve, en plus des renseignements sur la cause pendante, beaucoup d'indications curieuses sur des points de politique générale.

A tous nos frères du Bouda, de Tamentit, des Oulad El-Hadj, aux Chorfa de ces districts, aux notables et aux lettrés, — que le salut, etc...

Et ensuite apprenez que je suis arrivé au Tafilala dans de bonnes conditions.

Accompagné du cheïkh Embarek ben El-Hadj, du cheïkh Idris et du cheïkh Embarek ben Yâich, je me suis rendu chez le caïd Omar; il m'a dit n'avoir donné d'autorité à El-Hadj Mhammed (du Timmi) *que sur ses frères seulement, et vous avoir, à vous autres, écrit une lettre vous prescrivant seulement de faire bon accueil aux gens du Makhzen, lesquels ne se rendront chez vous que pour le bien de vos intérêts, et de préparer vos lettres pour le sultan; si je puis revenir promptement parmi vous, je vous donnerai des indications à ce sujet, car il y a beaucoup à réfléchir et à dire.*

Il me faudra d'ailleurs aller jusqu'à Fès, et c'est pour cela que je vous écris.

Quant à la djemâa des Beni-Mhammed et à celle des Aït-Hebeg, elles sont revenues de chez le sultan qui les a bien reçues et leur a fait de bons souhaits.

Quand El-Hadj Belkassem est allé voir Embarek ben Ali ben El-Hadj ben Ali (1) *à Fès et lui a demandé de venir au Touat, Embarek s'y est refusé en disant : « J'y serais allé avec Brika ou avec le cheïkh Mohammed-Salem, mais je m'y rendrai avec celui d'entre vous que je choisirai ».*

Quand il lui a demandé de lui vendre ses biens, Embarek lui a répondu : « Ce qui revint à mon père, je te le vends, mais pour le reste, cela ne me regarde pas ».

Embarek précisa même qu'il ne vendait pas un droit de

(1) Celui qui lui avait vendu sa part de hobous.

propriété légalement établi; en somme, il ne consentit qu'une vente chimérique.

Si donc El-Hadj Belkassem présente un acte d'acquisition, ne vous inquiétez pas de l'apostille du cadhi qui pourra s'y trouver, car les cadhis visent tous les actes, mais la validité de ceux-ci n'est définitivement établie que s'ils sont confirmés par une sentence judiciaire.

Si, d'autre part, il ne présente pas d'acte, sa prétention sera insoutenable.

Et si un juge validait l'acquisition qu'il prétend avoir réalisée, c'est qu'il ignorerait que le vendeur a spécifié ne pas vendre un droit de propriété, car on sait qu'une aliénation n'est valable que si elle comporte cession de tous les droits de propriété.

Quoi qu'il en soit, je suis allé demander au caïd et à Moulaï-Rachid, le fils de l'Emir, d'ordonner à la djemâa des Chorfa et des notables du Touat de nous renvoyer les uns et les autres au prétoire du Tafilala et devant le cadhi chérifien, pour qu'il tranche notre procès dans un sens ou dans l'autre; celui d'entre nous qui alors fera défaut se mettra en désobéissance évidente; un ordre dans ce sens vous parviendra, s'il plaît à Dieu, en même temps que cette lettre.

Si El-Hadj Belkassem prétend vous faire tous comparaître devant le juge d'ici, établissez là-bas une procuration régulière et valable, et remettez-lui une copie d'elle.

S'il vous dit ne pas reconnaître la procuration que vous me délivrerez ainsi, répondez-lui que moi non plus je ne reconnaîtrai pas celle qu'il présentera pour les siens.

S'il se décide à venir, envoyez-moi les titres utiles pour notre défense, ainsi que les sommes nécessaires (pour nous gagner les autorités et les juges) *en même temps que votre procuration.*

Et si, par hasard, vous veniez à vous entendre à l'amiable avec lui, moi, je persisterais, malgré cet arrangement, à exiger un règlement judiciaire.

Ce qui m'a surtout empêché de retourner sans retard vers vous, et m'a même fait négliger mes propres affaires, c'est que je me suis occupé des affaires des Oulad Moulaï-Ismaïl (de Zaouïet-Kounta), *sans cela je serais revenu de suite. Ne vous*

inquiétez pas et mettez votre confiance en Dieu qui dispense les joies et les revers — qu'Il soit exalté!

Envoyez-moi nos titres et le reste chez le cheïkh Embarek, des Oulad Sâïdane, auquel votre envoyé devra remettre le tout, que je sois présent ou absent.

Remettez à mon émissaire vos réponses pour moi et pour le caïd.

Votre frère, Brika ben El-Hadj, vous envoie le salut.

Du 24 redjeb 1287 (22 octobre 1870).

Le salut à tous de la part de celui qui a écrit le présent, Abdallah-Seddik ben Ahmed El-Oungali (1)*, chargé de la mosquée des Oulad-Sâïdane.*

P. S. — En somme c'est El-Hadj Mhammed (le cheïkh du Timmi) *qui a provoqué la venue du Makhzen* (du caïd Mansour) *au Touat, de même que c'est lui qui y avait fait venir les Roumis* (de la mission Colonieu-Burin) (2)*; c'est lui qui est cause de tout ce qui est arrivé.*

Maintenant n'apportez aucune mauvaise volonté dans vos relations avec le Makhzen, puisque c'est lui qui vous mettra à l'abri des entreprises d'autrui, et qui seul peut le faire efficacement; maintenez-vous en correspondance directe avec lui, car si vous admettez l'intervention d'El-Hadj Mhammed dans vos relations, tant pis pour ce qui pourra arriver.

El-Hadj Belkassem a compté à Embarek ben Ali un kintar

(1) Originaire des Oulad-Oungal en Timmi.

(2) Voici l'explication que donne de ce passage Sid Mohammed ben Moulaï-Hachem : « Un taleb d'Adrar en Timmi qui était allé chercher fortune dans le Nord était devenu cadhi à Géryville, il se nommait Moulaï-Abdallah ben Sid Abdelkader ben Ali: il écrivit, de Géryville, au cheïkh El-Hadj Mhammed que des officiers français voulaient venir voir les Oasis et lui demanda s'il acquiescerait à leur désir et les accueillierait. Le cheïkh El-Hadj Mhammed lui répondit qu'il se chargeait de l'accueil du Timmi et des Ihamed, mais qu'il ne pouvait influer sur les Sefianes. C'est après que cette lettre leur fut arrivée du Timmi que, l'hiver suivant, Colonieu et Burin se présentèrent dans les Oasis, voyageant avec les grandes caravanes annuelles et accompagnés par le cadhi Moulaï-Abdallah lui-même. Mais, dans l'intervalle, les Sefianes avaient eu vent de la correspondance échangée et s'étaient mis à accuser publiquement le cheïkh du Timmi de s'être vendu aux Chrétiens, et c'est ce qui mit celui-ci dans l'impossibilité de rien faire pour les officiers quand ils arrivèrent à Bel-Ghazi. Moulaï-Abdallah a été, depuis, cadhi des Oulad Mâalla et ses descendants sont encore à Géryville (Moulaï-Ali ben Abdallah et autres). »

et un peu plus encore, c'est là le prix de la vente que ce dernier lui a consentie.

Sachez encore que Hassoun (le frère du cheïkh du Timmi) *et les Oulad Bou-Anane* (chez lesquels il est en ce moment) *ont mandé au caïd Omar de me mettre en prison; si vous voulez que nous venions à bout d'eux, ne commettez aucune négligence; ne craignez de moi rien qui ne soit convenable, soit avec les tribus soit avec le Makhzen, et veillez à vos affaires.*

Ce qui vous a été rapporté, touchant les Roumis — que Dieu les anéantisse! — est exact et confirmé par ceux qui arrivent ici, de Tlemcen et de Fès; les tribus du Gharb qui ont pris part à la lutte contre eux ont été châtiées par le sultan — que Dieu le fasse victorieux! (1)

Je suis, grâces à Dieu, ainsi que le cheïkh Embarek et la tribu des Beni-Mhammed, dans les meilleurs termes avec le caïd et avec tous ceux du Tafilala et du Gharb, la paix et la sécurité sont entières.

Vous recevrez une autre lettre de moi au sujet du caïd, mais n'exécutez, de ce qu'elle vous mandera, que ce qui vous conviendra et sera conforme à vos intérêts.

Si ce n'était la pitié que j'ai eue pour les gens du Touat, je fusse revenu muni d'une troupe de cavaliers; ils sont ici tout prêts; quant à El-Hadj Belkassem, je n'aurai d'autre règlement avec lui que par voie de justice; je suis décidé à tous les frais que cette résolution comporte, et dussé-je répéter cette dépense chaque fois, je viendrais, pour arriver à mon but, une fois chaque mois au Tafilala, et j'irais jusqu'à Fès.

Dans sa seconde lettre, à laquelle il vient de faire allusion, le même Brika écrit :

Ce que je veux vous dire, c'est que j'ai eu, touchant El-Hadj Belkassem, un entretien avec le caïd Omar auquel j'ai promis une belle négresse; si vous m'envoyez la procuration, et si El-Hadj Belkassem se décide à venir, que la négresse vienne en même temps, car le caïd m'a promis, en présence du cheïkh Idris et du cheïkh Embarek, que si la négresse lui est remise, il

(1) Echo des événements de guerre qui se déroulent en ce moment sur la frontière algéro-marocaine, et dont le plus marquant est l'expédition de Wimpffen dans le Guir, au commencement de cette année 1870.

fera arrêter El-Hadj Belkassem et me débarrassera de lui, ou bien qu'il vous enverra l'ordre de le tuer vous-mêmes.

Tant qu'El-Hadj Belkassem restera dans le pays les choses iront mal.

Quant à El-Hadj Mhammed, j'ai déclaré au caïd que c'est lui qui pousse son neveu à mal faire.

N'ayez aucune confiance en El-Hadj Belkassem : prenez garde! et prenez garde!

Pour Hassoun, il ne m'échappera que s'il m'est impossible de réaliser mes desseins contre lui; il a été reçu et bien traité par Moulaï-Rachid.

Au sujet de l'investiture que Moulaï-Rachid envoie à El-Hadj Mhammed, rappelez-vous que vous autres, Sefianes, vous n'avez à compter que sur le caïd Omar et sur les Beraber; Moulaï-Rachid et Ben-Mhammed ne voient que par El-Hadj Mhammed.

Ce que je vous recommande absolument, c'est d'envoyer la négresse pour le caïd Omar si vous tenez à venir à bout d'El-Hadj Belkassem et des difficultés qu'il vous suscite; le caïd m'a promis de le faire arrêter et de s'emparer de ses papiers et titres.

J'ai parlé aussi au caïd de la question de Sali et d'El-Hebla, si vous voulez entreprendre l'expédition et vous débarrasser d'El-Hadj Belkassem et de son cousin El-Hadj Mhammed, faites-le moi savoir sans retard, par l'émissaire que je charge de ces lettres.

Si El-Hadj Belkassem conteste la procuration que vous me donnerez, prenez un autre mandataire, quelconque, le caïd vous suffit ici pour vous tirer d'affaire. Salut.

Ne parlez pas de cette lettre aux gens du Bouda ni aux gens qui ne jouissent pas de votre confiance; que mon frère ne la voie pas.

Et je vous répète encore de faire venir ici El-Hadj Belkassem, afin que je vous débarrasse de lui; n'acceptez aucun compromis car je ne le ratifierais pas, même si je devais perdre, à persister, tout ce que je possède.

Mais El-Hadj Belkassem eut l'adresse de confier ses intérêts « au cheïkh Messâoud ben El-Merabet El-Bouânini, au caïd Ahmed, au caïd Mansour, ministres du représentant de Dieu

sur la terre, Sidi-Mohammed ben Moulaï-Abderrahmane, les constituant ses mandataires, et approuvant tout ce qu'ils pourront faire pour régler son différend avec ses cousins » (novembre 1870).

Il obtint ainsi, dès ce même mois de novembre, un règlement institué en conciliation par ces fonctionnaires administratifs, lui évitant la décision judiciaire dont le menaçait son entêté adversaire.

Voici cet arrangement :

Témoignage a été requis des rédacteurs du présent, par le cheïkh Messâoud ben El-Merabet El-Bouânini, des Doui-Meniâ, par le caïd Ahmed et par le caïd Mansour, fonctionnaires du représentant de Dieu sur la terre, Sidi-Mohammed — que Dieu le fasse victorieux!

De ce qu'ils donnent quittance au cheïkh Mohammed Salem ben Cheïkh Mohummed et à ses frères, les Oulad Cheïkh Ahmed, les Oulad El-Hadj Sâïd et les Oulad Salem ben Baci; de même qu'ils les libèrent de toute revendication, action judiciaire ou prétention, ouverte ou dissimulée, de toute réserve de prescription de qui que ce soit, en somme de toute réclamation présente ou à venir, du fait d'El-Hadj Belkassem.

Et cela en vertu de la procuration consentie par celui-ci aux déclarants, depuis qu'il s'est rallié à eux et à leur gouvernement, devenant ainsi l'un des leurs.

Ce règlement est entier, général, définitif.

Ensuite les déclarants décident que les biens des Oulad Ammar absents (à Fès, et qu'Embarek avait vendus), *tant maisons que jardins et eaux d'irrigation, seront divisés en trois tiers, dont deux resteront la propriété d'El-Hadj Belkassem, le troisième tiers revenant au cheïkh Mohammed-Salem et à ses frères susnommés, à perpétuité.*

Fait en châbane 1287 (novembre 1870).

(Signé:) *El-Mehdi ben El-Hadj Yahia; Ahmed ben El-Hadj Ibrahim.*

La « Cour d'appel » des Oasis comme leur chef-lieu administratif sont donc au Tafilelt, maintenant comme il y a mille ans; la différence est que, jadis, le Tafilelt était indépendant sous ses émirs midrarides tandis qu'aujourd'hui y résident des fonctionnaires chérifiens.

Le soff Sefiane en 1870. — Le soff Sefiane, fort nombreux, comprend en ce moment — comme le soff Ihamed, — deux groupements : les Sefianes-d'Amont, au Gourara, et les Sefianes-d'Aval, au Touat.

Voici un traité qui nous donne la composition du soff des Sefianes-d'Aval :

Se sont réunies :

La djemâa des Oulad-Melloułk (du Bouda) ;

La djemâa de Tamentit;

La djemâa des Oulad El-Hadj (de Bou-Faddi) ;

La djemâa des Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj (de Zaouïet-Kounta) ;

Les députés des Chorfa du Reggane;

La djemâa des Guedouá, de Tinnourt à Taorirt;

Et aussi les notables de la tribu des Doui-Meniâ, Alaouna, Rezazka, Chouafâ, Abadla, Oulad Bou-Anane, — ceux présents déclarant parler pour les absents et pour toute la tribu.

Et tous ont lié contrat, sous serment, par la grâce du saint Sidi Mhammed-Abdallah ben Omar [1].

Déclarant former un seul groupe fraternel, une seule djemâa, une seule puissance, un seul fusil, vouloir jouir ensemble de la bonne fortune et ensemble supporter la mauvaise.

Les Doui-Meniâ ont déclaré être prêts à aider, quand il en sera besoin, soit les gens du Bouda, soit quelqu'un d'entre tous les autres Sefianes, du premier au dernier, se porter garants pour eux, les accompagner et les soutenir dans tout ce qu'ils entreprendront, consentant, en cas de dédit, à payer deux kintars.

La même somme, en cas de forfait, leur sera payée par la djemâa sefiane dont la composition a été énoncée plus haut.

Moyennant quoi les Doui-Meniá s'engagent à ne faire qu'un avec eux, — excepté ceux qui n'ont pas de traité d' « *amitié* » ; *— à ne pas leur causer de dommage, ni les piller; et si ceci arrivait par malentendu, restitution serait effectuée.*

Chacun pourra entrer et sortir, aller et venir, sans être molesté; et il a été stipulé, pour affermir et rendre définitives

(1) Son tombeau est au Bouda.

la protection assurée et l' « amitié », que si quelqu'un... (la fin du texte manque).

Dans ce clan sefiane, la prépondérance appartient toujours au Bouda sur les autres oasis ; on a vu que, dans ce traité, négocié chez eux-mêmes, les gens du Bouda sont mentionnés spécialement, et à deux reprises, devant tous les autres.

Le Bouda passe d'ailleurs, la même année, avec trois cheïkhs de la même tribu des Doui-Meniâ, une convention particulière dans laquelle il traite avec eux d'égal à égal, c'est une véritable alliance, et nous verrons par la suite que celle-ci se maintiendra, et que le Bouda continuera à lui devoir sa suprématie sur les autres Sefianes.

Les Ghenanma traitent avec Temaseght et Tidmaïne, dans le Touat-El-Henné. — En mars 1870, à la suite d'une tournée « amicale » dans les Oasis, les Ghenanma concluent deux nouveaux traités.

Dans le premier, signé avec les Oulad Moulaï-Hamed ben Rachid, de Tidmaïne, les Ghenanma sont représentés par trente-deux cheïkhs, tous cités par leur nom, — ce qui est de nature à donner une fière idée de l'importance de leur expédition ; pour peu que chaque cheïkh se trouvât à la tête d'une dizaine d'hommes, — ce qui semble un extrême minimum, — cela porterait leur troupe à un effectif de 350 à 400 hommes ; on comprend que les Chorfa ne purent que traiter avec empressement.

Ils se mettent, dit le traité, *sous la protection des Ghenanma, laquelle s'étend sur une partie des ksour du Touat et leur assure l' « amitié », la sécurité et une paix complète, avec la faculté de voyager dans toutes les directions, eux Chorfa et leurs frères de la classe roturière.*

Aussi ils s'engagent à verser annuellement deux metkals ; de plus, quand ils recevront des Ghenanma venant les visiter, ils paieront quatre mouzounas à chaque cavalier et deux mouzounas à chaque piéton.

Ils ne laisseront pas entrer dans leur ksar ceux qui cherchent à tuer ; si quelqu'un s'y réfugie après avoir pillé, ils lui feront restituer son butin mais lui laisseront la vie sauve.

Si un autre s'y réfugie étant blessé, ils le laisseront séjourner en paix jusqu'à complète guérison.

Les Chorfa paieront ces... avantages (?) par un impôt annuel de huit metkals.

Le second traité, conférant l' « amitié » aux gens de Temaseght, auxquels il « ouvre les routes du Touat et des autres pays, compris les ksour d'amont et ceux d'aval », leur impose une somme annuelle de 8 metkals moins douze mouzounas — « à perpétuité ».

Deux chefs d'insurrections algériennes se réfugient aux Oasis : Bou-Choucha au Tidikelt; Si Kaddour ben Hamza au Gourara. — Pendant l'été de 1869, l'insurgé algérien Bou-Choucha vint chercher un refuge au Tidikelt où se trouvaient déjà, depuis plusieurs années, de nombreuses tentes dissidentes des tribus des Châanba, et là il s'occupa de réunir autour de lui tous les mécontents du territoire algérien; il ne tarda pas à y grouper ainsi la moitié des Châanba d'Ouargla [1].

C'est de là qu'il partit, en 1870, pour enlever El-Goléa et Metlili, et c'est encore là qu'il se retira lorsque les contingents de Laghouat l'eurent battu à l'oued Serseb.

Il en repartit de nouveau, au printemps de 1871, pour faire la conquête d'Ouargla, de Touggourt et de l'Oued-Souf, et lorsqu'à la fin de cette année, les colonnes françaises l'eurent battu et chassé du territoire algérien, il vint chercher un refuge au Gourara.

De là il reparut à El-Goléa, mais le général de Gallifet l'ayant fait reculer de nouveau, il revint s'installer chez les Khenafsa d'Aougrout, d'où il se lança, avec 80 fusils, sur les tribus du Sud Oranais, laissant, pendant son absence, enlever ses campements par l'agha d'Ouargla (décembre 1873).

Retourné ensuite au Tidikelt, il put opérer une grosse razia sur les tribus d'Ouargla, mais il fut rejoint, trois mois après, au Sud du Tidikelt, par l'agha d'Ouargla conduisant une force de 40 chevaux et 260 mehara; il fut attaqué dans ses campements mêmes, perdit 50 tués, et fut fait prisonnier les armes

(1) A. Le Chatelier.

à la main, puis emmené en Algérie, tandis que ses partisans dispersés se réfugiaient dans les ksour du Tidikelt où ils trouvaient assistance et subsistances (1).

Pendant ce temps, un autre insurgé algérien, Si Kaddour ben Hamza, le vaincu des combats d'Oum-Debdeb et d'El-Mengoub, venait lui aussi se réfugier chez les Khenafsa du Gourara (1872) qui avaient, d'ailleurs, pris une part plus ou moins active à toute l'insurrection des Oulad Sidi-Cheïkh, leurs seigneurs religieux (2); en effet Si Slimane ben Hamza avait pu écrire, dès 1864 : « Je suis réuni avec tous les habitants du Sud, les *Khenafsa*, les Mekhadma, les Mouadhi », etc... (3)

L'hospitalité donnée ainsi à Bou-Choucha, d'une part, et d'autre part à Si Kaddour ben Hamza, fit apparaître les Oasis sahariennes comme le repaire naturel des ennemis de la puissance française, et amena celle-ci à se convaincre de la nécessité d'une surveillance active sur ces régions.

Admonestation chérifienne aux gens du Tidikelt. — Le bon accueil ménagé par le Tidikelt à l'Algérien Bou-Choucha s'était généralisé dans les Oasis et l'agitateur avait pu effectuer des tournées de « zïara » (4) dans tout le Touat jusqu'au Timmi, s'acquérant, par des pratiques d'escamotage et de ventriloquie, une sérieuse influence sur les habitants; ceux-ci avaient fini par admettre qu'il pouvait bien être vraiment le « mehdi » comme il le leur annonçait, et les ressources qu'ils lui avaient procurées n'avaient pas été sans l'aider considérablement dans sa soi-disant « guerre sainte » contre les Chrétiens.

La part prise par les Oasiens aux désordres qu'il provoqua inquiéta le sultan qui y vit peut-être les prodromes de l'éclosion, dans le Sahara, d'une puissance « mehdiste » fatalement hostile à la sienne, car il écrivit ce qui suit :

A Nos serviteurs, les gens d'Aoulef et d'Aïn-Salah, — que le salut, etc...

(1) A. Le Chatelier.
(2) Descendants de Sidi El-Hadj Bou-Hafs (*sup.*, pp. 142 et 53).
(3) De la Martinière et Lacroix.
(4) « Zïara », proprement : offrande à l'occasion d'une visite, mais aussi : offrande recueillie à domicile par les personnages religieux.

Vous êtes comptés par Nous comme habitants de Notre empire fortuné, et compris parmi Nos tribus vivant dans le bon ordre et la quiétude, aimant Notre gouvernement et respectant tout ce qui se rattache de près ou de loin à Notre Personne élevée par Dieu.

Cependant un doute s'est produit touchant votre fidélité, votre retour des erreurs passées et votre désir de vous abstenir de tout désordre et agitation.

Si vous désirez le bien et la paix pour vos personnes, vos frères et votre pays, maintenez-vous à l'intérieur de vos frontières, abstenez-vous de ce qui est illicite et ayez de bonnes relations avec ceux qui ont affaire à vous; ne versez pas dans le désordre car le désordre est pernicieux; que celui qui vous excite vers le mal soit maudit de Dieu!

Voici que Nous vous avertissons et vous prévenons, si vous Nous écoutez, vous mériterez la bienveillance de Dieu et de son Envoyé, et aussi la Nôtre; mais si vous persistez dans vos intrigues, si vous maintenez votre mutinerie, vous vous ménagerez tous les maux dans ce monde et dans l'autre.

Nous demandons à Dieu de vous guider vers ce qui est utile pour vous-mêmes, votre religion, vos biens, vos enfants. Amine! Salut.

Du 8 safar 1290 (7 avril 1873).

La capture de l'agitateur par l'agha d'Ouargla, au mois de décembre suivant, dut calmer les inquiétudes du Prince des Croyants.

Autres traités d'« amitié ». — En avril 1871, une famille du Bouda — une « gens », — « Sid Mohammed Abdelkerim El-Berbouchi, ses frères, les Oulad El-Berbouchi, et tous ceux qui se rattachent à lui par l'origine, les alliances ou les conventions, depuis le Bouda jusqu'au Reggane » — cette « gens » traite avec deux fractions des Doui-Meniâ, les Aouaïd et les Alaouna, qui se portent garantes de tout le reste de la tribu et des tribus voisines des Amour et des Oulad Djerir, « lesquelles, dit le traité, se rattachent aux Doui-Meniâ et subissent leur suprématie ».

A la fin d'août de la même année, dans le but de régler un différend survenu entre les Ghenanma et les Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj, nous voyons à Zaouïet-Kounta se réunir la

djemâa du Bouda, celles de Tamentit et des Oulad El-Hadj, et sur leur intervention les Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj, de Tiouririne à Titaouine, s'engagent à verser aux Ghenanma une redevance annuelle de 60 metkals, moyennant laquelle ces derniers s'obligent à leur éviter tout désagrément et tout mauvais procédé; de plus les Ghenanma désignent neuf d'entre leurs notables, savoir : deux cheïkhs des Oulad Hammou, deux des Oulad Rezzouk, deux des Ataouna, deux des Mâadid et un des Oulad Hoceïn, et ces notables restent personnellement chargés de faire restituer aux ksour des Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj ce qui pourrait leur être enlevé par méprise et en violation du traité.

Dans cet acte, le cheïkh Mohammed Salem ben Mansour est désigné comme le chef unique de tout le Bouda; le cheïkh Sidi Mohammed ben Moulaï-Ismâïl, des Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj, résidant à Zaouïet-Kounta, commande depuis Tiouririne jusqu'à Titaouine, et les ksour de ce district représentés nommément à la conférence sont Tiouririne, Takhfif, Bou-Ali, Gharm-Amellal, Azoua et Titaouine.

Un post-scriptum stipule que le pays des Chorfa du Reggane et aussi Berrich et El-Mestour, sont admis à prendre part aux bénéfices du traité, avec les Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj.

Un autre traité, daté des 27 octobre-6 novembre 1871, est signé entre « la djemâa de tout le Tamentit, depuis Kasbet-Oulad-El-Hadj-El-Mamoun jusqu'à Tinemeleha et Sebkhet-Oulad-El-Mokaddem », et les Idarsa, parlant « au nom de tous les Doui-Meniâ et de ceux qui se rattachent à eux, comme les Oulad Djerir et les Amour »; un codicille ajoute à la djemâa de Tamentit celles du Bouda et des Oulad El-Hadj.

Deux ans plus tard, en octobre 1873, un traité est signé par les Beraber avec les gens du Fenoughil, d'après lequel les Oulad Moulaï-Harroun paieront aux Aït-Atta ou à leur envoyé une somme annuelle de 8 metkals.

Charouine change de soff et traite avec les Doui-Meniâ et les Ghenanma. — A la suite d'une querelle avec les gens de Deldoul, en 1873, les gens de Charouine passèrent du soff sefiane au soff ihamed.

Des nègres de Charouine étaient venus demander l'aumône

à Toukki ; quelques-uns d'entre eux ayant fait des dégâts dans les jardins, les gens de Toukki les chassèrent à coup de bâton.

Les nègres allèrent se plaindre à leurs maîtres et, le lendemain matin, les gens de Charouine vinrent attaquer Toukki, mais ils furent repoussés et eurent quatre tués ; ils se réfugièrent dans la kasba des Oulad-Abdessemod où leurs adversaires vinrent les assiéger.

Les notables de Charouine allèrent alors implorer le secours des gens de Deldoul, et ceux-ci allèrent délivrer les assiégés, mais ils imposèrent à la djemâa de Charouine, comme prix de leur concours, d'entrer avec eux dans le soff ihamed, en les menaçant, en cas de refus, de se saisir des jardins que ceux de Charouine possédaient à Toukki, El-Barka et Oulad-Abdessemod ; les gens de Charouine furent ainsi contraints à se faire Ihamed.

La même année, la djemâa de Charouine tout entière, « Chorfa et roture, y compris tous les ksour qui s'y rattachent, Taourira, Zaouïet-Tinekram et Tadjelzi », voit la tribu des Doui-Meniâ la garantir contre toute attaque des Ghenanma ; et pour consacrer l'alliance, « les Doui-Meniâ font remise à Charouine de tous les impôts et contributions en nature qui existaient auparavant à sa charge ».

L'année suivante, Charouine traite avec les Ghenanma.

La guerre, dit le traité, *existant entre les deux parties contractantes, savoir les Ghenanma et Charouine, et faisant durer depuis longtemps les haines, les luttes et les tueries, les Ghenanma sont venus camper auprès de l'oasis de Charouine, accompagnés des Beraber Aït-Khebbach; sont aussi venus des délégués de Timmimoun, et des Merabtines, parmi lesquels Sid Mohammed Abdeljebbar et le jeune Mohammed Salem, fils du cheïkh El-Hadj Mohammed Abderrahmane, de Timmimoun, et aussi la djemâa des « Beni-Arkane »* (Brinken), *des délégués des Beni-Mhammed et des Doui-Meniâ.*

Sur les conseils de tout ce monde, les deux parties déclarent d'un commun accord faire la paix, choisissent parmi les assistants des personnages qui resteront chargés de veiller à leurs relations pacifiques ultérieures et d'appliquer à celui qui les altérerait par des procédés ou des actes hostiles, une amende qui est fixée à 6 kintars, sans préjudice des « malheurs et des

malédictions que lui vaudront les Merabtines des Oulad Sidi Moussa, pour lui et pour ses enfants » (janvier 1874).

Charouine devient « l'une des deux ailes des Ghenanma et ne fait plus avec eux qu'une seule personne dans la bonne comme dans la mauvaise fortune »; et celui des deux contractants qui manquera à cet engagement « tombera, s'il plaît à Dieu, dans la décadence, et ne trouvera plus à marier ses filles ».

Règne du sultan Moulaï-Hassane. — Le sultan Sidi-Mohammed mourut le 11 septembre 1873, et laissa le pouvoir souverain à son fils Moulaï-Hassane; les principaux districts des Oasis ne manquèrent pas d'envoyer des lettres de condoléances au nouveau sultan et reçurent des réponses de lui; voici celle qui parvint au Timmi :

A notre serviteur fidèle, El-Hadj Mhammed ben El-Hadj El-Hassane, — que Dieu, etc.

Et ensuite ta lettre nous est parvenue, et nous avons pris bonne note de son contenu.

Nous avons reçu aussi la lettre de nos serviteurs, les gens d'Aïn-Salah, nous en avons pris connaissance et avons compris tout ce qu'elle contenait; aussi nous leur avons préparé une réponse qui satisfera complètement à toutes leurs demandes; tu la recevras en même temps que la présente, avec mission de la leur faire parvenir par tes soins. Salut.

Du 16 châbane 1291 (28 septembre 1874).

Cette lettre chérifienne répondant à toutes les demandes des gens d'Aïn-Salah eût sans doute été fort intéressante; elle n'a pu être retrouvée malgré les recherches spéciales poursuivies dans tout le Tidikelt.

L'« Amitié » des Doui-Meniâ à Zaouïet-Sidi-El-Bekri, et celle des Ghenanma au Fenoughil et au Tamest. — Les Merabtines de Zaouïet-Sidi-El-Bekri traitent, en octobre 1877, avec le cheïkh Ben Otmane ben El-Fodil, des Doui-Meniâ, qui déclare répondre pour sa tribu tout entière, et étendre sa protection « sur tous leurs ksour, depuis leur zaouïa jusqu'à Tinemeleha ».

Cette « amitié » leur coûte seulement 3 metkals par an, payables soit au cheïkh lui-même soit à son représentant.

En mars 1878 est dressé le curieux acte suivant :

Témoignage est porté par le cheïkh Sadok ben Mansour, des Ghenanma Graoua, de ce que Sid El-Hassane lui a déclaré, en présence d'un homme des Graoua ici présent et d'un homme des Oulad El-Hadj, que l' « amitié » obtenue par les Oulad Moulaï-Ahmed ben Rachid avait été par eux acquise, pour trois cinquièmes, de la tribu des Ghenanma tout entière, et pour deux cinquièmes, de la fraction des Ataouna spécialement; que par conséquent ces Chorfa ne devaient rien donner, de ces trois premiers cinquièmes, qu'à celui qui se présenterait à eux, muni d'une procuration ou d'une lettre de toute la tribu.

Il est entendu que les prestations en nature pour la difa restent en dehors de cette spécialisation.

On peut admirer ici la complication et la minutie de ce régime de l' « amitié » qui fait un groupement touatien tributaire pour partie d'une tribu, et pour le restant, d'une fraction seulement de cette tribu. Il faut remarquer aussi le sans-gêne des nomades « amis » à taxer et à pressurer non seulement la roture et les Merabtines, mais encore les membres de cette caste chérifienne dont le Prince des Croyants se proclame le « cousin » et le « frère », et qu'il honore de cadeaux directs.

Traité entre particuliers. — Voici maintenant le régime poussé à son maximum d'extension, à la convention entre particuliers; c'est daté des 16-26 octobre 1878.

Accord a été conclu entre Sid El-Habib et Sid Ahmed, fils de Sid El-Mokhtar, de Djedid (en Tamest), *et le cheïkh Yâkoub ben Alla, des Ghenanma, lequel garantit les deux premiers contre tout dommage ou attaque de la part des Ghenanma, soit sur les chemins, soit dans un lieu quelconque, et cela moyennant une somme de 7 metkals qu'ils s'engagent à lui verser annuellement, à titre d' « amitié »...*

Au commencement de 1879, un parti d'Oulad Moulat tombait sur une caravane d'Oulad Zennane, qui, venant du Nord, regagnait par le Tâdmaït les ksour d'Aoulef, et la pillait complètement; mais l'alarme ayant été donnée assez vite par un des caravaniers en fuite, les contingents du Tidikelt se mettent à la poursuite des Oulad Moulat à travers les oasis du Touat et finissent par les atteindre non loin et à l'Ouest du Bouda : un combat violent s'engage et les Oulad Moulat perdent 36 tués.

Moulaï-Rachid, Lieutenant chérifien au Tafilelt, s'occupe des Oasis. — En ces années de trouble et d'effacement de l'autorité chérifienne, le frère du sultan Moulaï-Hassane, Moulaï-Rachid, Lieutenant chérifien au Tafilelt, apparaît aux Touatiens comme l'intermédiaire indiqué entre eux et le Prince des Croyants ; ainsi les Merabtines de Zaouïet-Sidi-Haïda en Bouda lui demandent de leur faire renouveler leurs anciens brevets d'exemption d'impôts, et il leur répond ce qui suit :

A la djemâa des Merabtines de la descendance de Sidi Haïda El-Djâfari, — que le salut, etc..., en notre Seigneur et Maître le Sultan.

Et ensuite nous avons reçu votre lettre concernant le brevet à obtenir de notre Maître, portant exemption des contributions et corvées publiques qui incombent aux gens de votre pays.

Il importe que l'un d'entre vous vienne jusqu'à nous ; nous lui remettrons une lettre destinée à notre Maître — que Dieu le fasse victorieux ! — afin que sa bienveillance, comme la nôtre, se porte sur vous. Salut.

Du 15 rebiâ Ier 1298 (15 février 1881).

Le souverain est bienveillant mais lointain, tandis que les suzerains nomades sont proches et avides.

Allées et venues des insurgés algériens. — Les Oulad Sidi-Cheïkh que nous avons laissés plus haut installés chez les Khenafsa du Gourara, y avaient été rejoints, en 1876, par une partie des autres insurgés restés jusqu'alors dans les parages du Tidikelt, depuis la capture de Bou-Choucha ; ils avaient lié partie avec ces coupeurs de routes dont les plus connus étaient les Medaganat, et leurs communes opérations s'étaient étendues dans tout le Sahara jusqu'à Ghadamès et jusque chez les Touareg ; ils avaient même pillé leurs hôtes et attaqué les caravanes touatiennes qui circulaient, par le Tâdmaït, entre le Tidikelt et le Gourara, ce qui les avait amenés et contraints à quitter le pays des Khenafsa pour passer dans la région d'El-Haïha

Pendant qu'ils continuaient de là leurs déprédations, les grands chefs des Oulad Sidi-Cheïkh étaient allés s'installer chez les Doui-Meniâ de l'Oued-Guir (1876).

Tout ce monde, obéissant peu ou prou à Si Kaddour ben Hamza, put mettre sur pied, en 1879, une force de 350 fusils qui alla exécuter une grande razia sur les tribus d'Ouargla ; cette expédition put se promener impunément dans tout le Sahara algérien, d'Ouargla à Guerrara du Mzab, puis à Metlili et à El-Goléa d'où elle regagna le Gourara.

Au mois de décembre suivant, Si Kaddour ben Hamza, battant le rappel de tous les écumeurs du Sahara, depuis le Gourara jusqu'à l'Oued-Guir, reforma une nouvelle expédition, forte de 250 fusils, qui, sous le commandement de son frère Si Eddine ben Hamza, réussit à razier 1.000 chameaux aux tribus du cercle de Géryville, non loin du ksar de Brezina [1].

A la suite de dissentiments avec les Doui-Meniâ, les Oulad Sidi-Cheïkh gagnèrent le Tafilelt, mais ils revinrent dès l'année suivante chez les Doui-Meniâ, et c'est de là qu'ils assistèrent en spectateurs à l'insurrection de Bou-Amama qui éclata en 1881 ; c'est enfin chez ces mêmes Doui-Meniâ que ce dernier vint se réfugier à son tour quand les colonnes françaises l'eurent chassé du territoire algérien.

Mais Si Kaddour ben Hamza et son cousin Si Slimane ben Kaddour, chef des Oulad Sidi-Cheïkh marocains, jaloux l'un et l'autre de leur parent Bou-Amama, qui s'était taillé sa position éminente à leurs dépens, s'entendirent bientôt à qui mieux mieux pour provoquer la défection des tribus qui avaient combattu sous son étendard et l'avaient suivi dans son émigration ; ils les débauchèrent et le laissèrent presque seul.

La lutte d'influence se poursuivit sans désemparer entre les deux cousins pour savoir qui des deux resterait en définitive le maître des tribus débauchées, et Si Kaddour ben Hamza prit le parti d'entraîner celles-ci vers le Gourara, leur faisant ainsi tourner le dos à son cousin marocain, tout en les amenant dans un milieu déjà à sa dévotion.

Il descendit donc avec elles l'Oued-Saoura, mais il était à peine campé à Bel-Ghazi, en Gourara, que Si Slimane ben Kaddour, accompagné lui-même d'un gros assez important de Laghouat-El-Ksel et d'Oulad Zïad, et persistant dans le dessein de reprendre une partie de ceux qui suivaient son cousin, arrivait à son tour aux Oasis (1882).

(1) *Vid. in* LE CHATELIER l'histoire détaillée de ces événements.

Si Slimane ben Kaddour descendit jusqu'au Bouda d'où il envoya son fils au Timmi pendant qu'il se rendait lui-même aux Deghamcha avec le gros de ses forces.

Il vint camper entre Deldoul et les Oulad-Rached et envoya sommer ce dernier ksar de lui fournir une contribution, les habitants s'y refusèrent et il les attaqua; la lutte dura trois jours, après lesquels les défenseurs évacuèrent leurs jardins pour se retirer dans leur ksar; il donna l'assaut mais il fut repoussé et laissa 30 morts.

Il se retourna ensuite sur Deldoul que, pendant sept jours, il somma en vain de payer rançon; il n'osa risquer l'attaque de cette grande oasis mais il alla piller Igosten, Toukki et Abdessemod, pendant que son fils, auquel le Timmi avait versé de bon gré une contribution, venait le rejoindre.

Il resta plusieurs jours campé en face de Si Kaddour ben Hamza et de ses fidèles, et il essaya de gagner une partie de ceux-ci; des altercations survinrent entre les deux chefs comme entre les deux troupes, et l'on fut un moment sur le point d'en venir aux mains.

Cependant les notables des deux partis s'entremirent et négocièrent pour qu'on laissât la faculté à chaque tribu de suivre le chef de ses préférences; un triage se fit, et bientôt Si Slimane se mit en route avec les siens vers la Saoura et le Sud marocain, tandis que Si Kaddour et ses tribus gagnaient le Tinerkouk où ils s'installèrent (1).

Malgré le sultan, les Oasis ont, avec les Français, des relations correctes et, avec les Algériens, commerce et... difficultés. — C'est en vain que le sultan recommandait aux gens des Oasis d'être « comme une seule main contre les entreprises du dehors... et pour que chacun reste dans ses frontières » (lettre de 1864), de ne pas faire d'opérations commerciales avec les Chrétiens et de « saisir les marchandises qui viendraient de chez eux » (lettre de 1866), politique de réserve et d'abstention qu'il pratiquait lui-même en punissant les tribus qui avaient combattu contre ces voisins infidèles (P. S. de la lettre de Brika ben El-Hadj, p. 195).

(1) D'ap. : caïds de Deldoul et de Timmi, et Abdeljebbar ben Ahmed, des Oulad Moumen, de Géryville, lesquels prirent part, chacun de son côté, à toute cette campagne ou à quelques-unes de ses phases.

Il faut vivre et se procurer les marchandises qui manquent aux Oasis en vendant l'excédent de dattes des bonnes récoltes : aussi les caravanes algériennes sont-elles bien accueillies quand elles viennent.

Mais leurs procédés vis-à-vis des gens du Gourara donnent lieu à des récriminations de ceux-ci, témoin cette lettre envoyée de Timmimoun à Géryville, non datée, mais que le nom de l'officier destinataire permet de placer entre 1876 et 1882 :

Louanges à Dieu seul! — Soit béni le dernier venu des Prophètes!

(En tête se trouve l'empreinte du cachet d'El-Hadj Mohammed ben Abderrahmane, cheïkh de Timmimoun.)

De la part des notables de la djemâa de Timmimoun, en particulier Sid Mohammed-Salem, fils du défunt cheïkh Sid El-Hadj Mohammed ben Abderrahmane,

Aux autorités de Géryville et de sa province, et en particulier à celui qui est chargé des Arabes qui viennent au Gourara, au respecté capitaine Lavergne, chef du bureau arabe de Géryville, — que le salut soit sur toi, les tiens, ton entourage et tes administrés!

Il faut que tu saches ce que font tes administrés des Derraga et autres qui ruinent notre pays par les dommages qu'y causent leurs animaux.

La haine de Satan brûle nos têtes pour ce qui s'est produit d'hostilités du fait de ces gens sans scrupules, un certain jour.

Il s'est passé alors ce que Dieu a décrété (allusion à quelque meurtre), *puis les nôtres se sont réconciliés et sont revenus aux procédés amicaux.*

Ces Arabes nous ont causé cependant toute sorte de désagréments dans nos oasis, entrant ou sortant à leur caprice comme ils en usent dans leur propre pays, encore que les nôtres leur fissent toutes les gracieusetés en s'empressant à satisfaire tous leurs désirs.

Ils sont toujours partis avec le salut et en paix, allant s'arrêter avec leurs caravanes juste sur ce qui appartenait aux nôtres dans nos oasis, ailleurs qu'à Timmimoun où ils n'ont pas stationné avec leurs caravanes, leurs épouses et leurs animaux, à cause de l'hostilité ancienne.

Quand ils sont passés près de quelque chose aux nôtres, ils

l'ont pris et emporté, mais il faut que tu sois informé pour qu'ils soient mis à la raison et empêchés de nuire.

Le plus grave s'est passé cette année, pendant le séjour à Timmimoun des caravanes des Rezaïna.

Le caïd de tes Arabes est venu chez les nôtres, leur a parlé grossièrement, les a menacés de violences et de mise à l'amende.

Nous les avons fait décamper, nous en remettant de leur hostilité à Celui qui les a créés.

Et maintenant, si ton autorité sur eux est efficace, qu'ils plient sous ta répression pour leur mauvaise conduite, leurs actes de désordre et de violence.

Sur ce que nous venons de te dire, recueille les témoignages de ces Arabes eux-mêmes, les Rezaïna, Oulad Ziad et autres tribus.

Nous t'informons de ce que tu ignores : nous aussi nous avons un Gouvernement auquel nous porterions notre plainte si tu ne faisais pas le nécessaire contre ces Arabes, mais tu agiras pour qu'ils ne passent pas en ennemis sur notre terre et dans nos oasis.

Quant à nous, nous ne désirons que le bien et la paix entre tous pour le commerce, comme nous le recommandait le sultan parti au sein de Dieu, notre seigneur et notre maître Mohammed, fils de notre seigneur et maître Abderrahmane.

Attendra une réponse de toi celui qui te remettra la présente, Mohammed ben Bou-Smaha, des Oulad Ziad, lequel est l'un des Musulmans les meilleurs de son pays et parmi tous les autres, proches ou éloignés, car il ne veut que le juste et non l'injustice.

Voilà ce que déclarent les gens de Timmimoun, touchant ce que tu as désiré savoir.

Cette dernière phrase comme le ton correct de toute cette lettre montrent qu'elle fait partie d'une conversation habituelle avec le chef français : cela caractérise une époque.

Quoiqu'ils en aient et quoique leur en dise leur souverain actuel, les gens des Oasis ne peuvent se passer de leurs voisins algériens et ils doivent se montrer polis avec les maîtres politiques de ceux-ci.

En effet, l'aggravation du désert, tout en diminuant leur propre capacité productrice, a raréfié à l'extrême leurs relations

avec le Sud, l'Ouest et l'Est : du Nord-Ouest il ne leur vient presque rien, car les habitants, nomades ou sédentaires, de l'Oued-Saoura et du Tafilelt produisent peu eux-mêmes et consomment eux-mêmes à peu près tout ce qui peut venir par les voies marocaines.

Il ne reste donc aux Touatiens que les marchés du Nord dont les font profiter les caravanes algériennes, lesquelles, tant par les Amour d'Aïn-Sefra que par les Hameïanes de Méchéria, les Trafi et les Laghouat-Ksel de Géryville, les Rezaïna de Tiaret, les Oulad Yâkoub d'Aflou, les Larbâ de Laghouat, les Chaânba de Metlili, d'Ouargla et d'El-Goléa, font voyager annuellement de 15.000 à 20.000 chameaux vers les Oasis, leur échangeant leurs dattes contre du blé, de l'orge, des moutons, de la viande séchée ou confite dans la graisse, des étoffes, du sucre et autres marchandises européennes.

CHAPITRE VI

(CHAPITRE XII *des Oasis Sahariennes*.)

La Menace chrétienne.

(1882-1892)

Bou-Amama, insurgé algérien, s'installe à Deldoul. — Le Timmi envoie une députation à Bou-Amama. — Le Touat, pays hostile au regard des Français. — Le Timmi renouvelle son traité avec les Beraber. — Les Châanba aux Oasis. — Lettre du sultan à la djemâa de Timmimoun et aux habitants du Touat. — L'action des Oulad Sidi-Cheïkh algériens au Gourara. — Mort de Palat. — Les Oasis envoient une députation au sultan. — Acte constitutionnel du Fenoughil. — Retour de la députation touatienne. — Le chérif d'Ouazzane tranquillise les Touatiens, à propos de la construction d'un bordj à El-Goléa par les Français. — Un mokaddem de Kerzaz pour les affaires « spirituelles et temporelles ». — Traité d' « amitié » entre les Beni-Mhammed et le Bouda. — Si Kaddour ben Hamza, médiateur de la paix saharienne. — Le régime de l' « amitié » et des razias continue aux Oasis. — Expédition des Oulad Moulat dans le Sahara central et intervention d'Abidine le Kounti. — Nouveaux délégués chérifiens aux Oasis. — Le gouverneur du Tafilelt envoie son lieutenant aux Oasis. — L'Oued-Saoura et le Touat réunis en un commandement unique, sous le caïd Lahmid ben Lahsen Ed-Delimi. — Le sultan convoque les députés des Oasis. — Les cadeaux destinés au sultan. — Une députation gourarienne à Géryville. — La mission franco-musulmane du chérif d'Ouazzane. — Bou-Amama quitte Deldoul pour aller camper dans l'Erg. — Le sultan réorganise les Oasis. — Dernier écho de la mission du chérif d'Ouazzane. — Tableau de commandement des Oasis en 1892.

Bou-Amama, insurgé algérien, s'installe à Deldoul. — Nous avons vu comment les Merabtines des Oulad Sidi-Cheïkh, tant algériens que marocains, Si Slimane ben Kaddour, Si Allal ben Cheïkh, Si Kaddour ben Hamza et son frère Si Eddine, avaient réussi à détacher de Bou-Amama les tribus cheïkhiennes, tant algériennes que marocaines. Trafi,

Laghouat-El-Ksel, Hameïanes, Beni-Guil, Doui-Meniâ, etc., avec lesquelles le merabet de Mograr avait tenté contre la France la fortune des armes.

Le chef insurgé s'était trouvé ainsi, pendant l'année 1882, abandonné de tous ses Arabes et réduit seulement à un entourage de quelques dizaines de « fokra », étudiants et pauvres gens fanatisés qui constituaient sa « zaouïa »; c'est dans ce mince équipage qu'à son tour il quitta le Guir et se joignit à des caravanes de Doui-Meniâ avec lesquelles il arriva aux Oasis.

Il s'installa d'abord à Deldoul, dans le ksar des Oulad-Abbou, et il reprit là le genre de vie qu'il avait jadis mené à Mograr, avant son insurrection, offrant l'hospitalité aux voyageurs et aux caravanes, enseignant le Coran, les règles de la religion, celles particulières de la confrérie de Sidi-Cheïkh et de sa confrérie propre (1), donnant l'initiation congréganiste à tous ceux de bonne volonté, et se distinguant personnellement par sa piété, son ascétisme et les pratiques de prestidigitation qui lui étaient familières (2).

Bientôt les visiteurs affluèrent à sa zaouïa, les uns pour manger, les autres pour s'instruire ou voir simplement cet homme que Dieu avait suscité pour la « guerre sainte » contre les Chrétiens, et dont les hauts faits, prodigieusement grossis et défigurés, avaient défrayé la chronique du Sahara, depuis le Sous jusqu'à Gabès; il dut sortir du petit ksar gourarien trop étroit pour recevoir ses visiteurs.

Il s'installa dans une petite construction dressée à son intention, dans les palmiers clairsemés des « bour » de Deldoul, et tout autour s'alignèrent les gourbis de ses fidèles; bientôt s'y joignirent les tentes, vite devenues nombreuses, de tous les Châanba qui, à cette époque et sur l'instigation des émissaires du merabet, firent défection de Metlili, d'Ouargla et d'El-Goléa; cet entourage s'augmenta encore de tout ce que la région inexplorée de l'Erg contenait d'irréductibles, de déclassés de toutes les tribus du Sud algérien, et qu'attira près de lui l'espoir du pillage et des aventures.

(1) La confrérie des Amamïa a fait, de ma propre part, l'objet d'une étude qui a été insérée dans *Les Confréries religieuses*, par DEPONT ET COPPOLANI.
(2) P. WACHI.

Le Timmi envoie une députation à Bou-Amama. — La discrétion irréprochable dont il usa dans les débuts et les histoires que ses fidèles colportèrent dans les Oasis, en allant faire leurs achats de dattes et de céréales, acquirent à Bou-Amama un grand renom, et tous les districts touatiens lui envoyèrent qui des députés qui des offrandes.

Dans les premiers mois de 1883, le Timmi prit part à ce mouvement :

« Le cheïkh Ba-Hassoun se mit en route, accompagné de son frère Mohammed Abderrahmane, de Ba-Seddik ben Ba-Ali des Oulad Aroussa, d'El-Hadj Mohammed Ba-Kheïyi des Beni-Tamert, de Moulaï-Seddik ben El-Arbi d'Adghagh, et de celui qui écrit le présent (1) ; la députation se complétait d'un certain nombre de gens de roture et comprenait en tout vingt-quatre cavaliers.

» Quand notre approche fut signalée, le merabet sortit à notre rencontre et nous accueillit par les compliments de bonne réception.

» Il avait alors autour de lui les campements de plus de 400 hommes, et nous vîmes que tout ce monde buvait le café chaque matin, déjeunait ensuite de couscous arrosé de thé et buvait de nouveau le café dans la soirée.

» J'eus l'occasion de voir une lettre que, peu auparavant, le merabet avait reçue du Prince des Croyants.

« Nous avons, écrivait Moulaï-Hassane après les compliments
» particuliers, reçu par l'intermédiaire de Notre frère et lieu-
» tenant Moulaï-Rachid, ta lettre Nous informant que tu as
» émigré de ton pays et que tu es venu t'installer au Touat,
» cherchant un refuge et le repos auprès de ses habitants paci-
» fiques, vertueux et pieux ; tu Nous dis aussi que les gens de ton
» pays ont émigré avc toi, fuyant le gouvernement des Français.
» Sache que le Touat est Notre pays et que ses habitants sont
» les plus faibles d'entre les créatures que Dieu a mises sur la
» terre ; si tu as été créé dans les mêmes conditions qu'eux, tu
» seras compté comme l'un d'entre eux, et Notre main protec-
» trice s'étendra sur toi comme sur eux tant que tu resteras
» parmi eux.

(1) Le chérif Sid Mohammed ben Hachem, du Timmi.

» Mais ne te mêle pas aux entreprises de tes cousins (1), car » pour ce qui est de Nous, Nous n'attendons que du bien du » Gouvernement voisin et Nous restons sur les traités de paix » que Nous avons avec lui ; vis en repos et considéré hors de la » Maison (de la guerre), sois d'entre les meilleurs de Nos servi- » teurs, et prospère par la grâce de Dieu et de son Prophète, et » par Notre grâce chérifienne.

» Mais s'il survient des difficultés de ton fait, ne t'en prends » qu'à toi-même de ce qui te pourra arriver, et éloigne-toi de » ce pays. »

Le Touat, pays hostile au regard des Français. — Le sultan lointain et mal renseigné qui écrivait cette sage épître appréhendait à bon droit ce qui allait fatalement arriver.

Au début de l'occupation du Sud algérien, les Français n'avaient eu pour les Oasis qu'une curiosité géographique : Colonieu et Burin avaient entendu faire de l'exploration, ils ne s'étaient pas munis d'outils de conquête et leur entreprise n'avait paru qu'intéressante.

Mais ensuite le refuge et les ressources qu'à plusieurs reprises les Oulad Sidi-Cheïkh avaient trouvés au Gourara, et par quoi avait été facilitée leur longue dissidence, l'autre refuge antérieurement trouvé par Bou-Choucha au Tidikelt où les goums fidèles d'Ouargla avaient dû venir le combattre, tout avait amené les Français à s'occuper de plus près des Oasis, apparues comme le repaire d'où sortaient tous les rezous qui opéraient contre leurs postes extrêmes, et présentées d'ailleurs par tous les renseignements d'alors comme échappant totalement à l'autorité du sultan de Fès.

Dès lors l'idée naquit d'y poursuivre les fauteurs de désordre : Rohlfs n'avait-il pas écrit, à la suite de son voyage de 1864 : « Avant tout, les Français devraient transporter leur frontière jusqu'à l'Oued-Messaoura ; c'est d'ici en effet que partent toutes les difficultés, tous les désordres, et tant qu'ils n'occuperont pas ces frontières naturelles, il n'y aura aucun calme durable dans le Sud de la province d'Oran. »

(1) Bou-Amama était originaire des Oulad Sidi-Cheïkh alors en insurrection (depuis 1864), comme on l'a vu au chapitre précédent.

Et voici que Bou-Amama vient, lui troisième chef d'insurrection en vingt ans, compléter la démonstration en s'installant à Deldoul où il échappe aux suites de sa défaite, défie la poursuite du vainqueur et reconstitue sa clientèle de fanatiques.

« Les nouveaux arrivants affluèrent autour du merabet dont la renommée emplit le Touat et le Tafilelt; il lui vint des députations des Beraber et des Beni-Mhammed qu'il reçut et traita généreusement; ses caravanes le mirent en communication continuelle avec le Tafilelt et il entra en correspondance suivie avec Moulaï-Rachid qui lui servit d'intermédiaire avec le sultan. » (1)

Deux noms prirent l'habitude de se voir accouplés : Bou-Amama habitant du Touat; la France ne put que menacer celui-ci pour atteindre celui-là dont l'opulence n'était faite que des dépouilles enlevées, en d'incessantes et persistantes razias, aux sujets français du Sud algérien.

Mais la menace adressée au Touat musulman fit entrer en scène le Prince des Croyants qui, bientôt, va s'adresser à la djemâa de Timmimoun en relations directes, comme on l'a vu, avec le chef français de Géryville.

Le Timmi renouvelle son traité avec les Beraber. — *La paix et l' « amitié » ayant depuis longtemps éteint, entre les tribus du Timmi et des Beraber Aït-Atta, les brandons de la guerre jadis allumés entre les deux parties maintenant alliées, comme toute chose demande parfois à être renouvelée, tels les corps et les bâtiments qui ont vieilli, les deux parties ont décidé de renouveler leur ancien traité, tant à cause de sa vétusté que pour y comprendre d'autres populations qui, jusqu'ici, étaient restées en dehors, comme par exemple les gens d'Inzegmir, ceux du Tidikelt, les* Châanba, *les Khenafsa et d'autres encore, en même temps que tout le territoire du Timmi, depuis Ouinna jusqu'à Zaouiet-Sidi-El-Bekri et Tinemeleha, qui obéit au glorieux cheïkh El-Hadj Mhammed ben El-Hadj El-Hassane.*

Celui-ci et sa djemâa ont donc négocié avec la djemâa des Beraber Aït-Atta, dont le premier membre est Mohad ou Idir, des Aït-Amor; puis Addou ou Ahmad, Ali ben Haddou, des

(1) Sid Mohammed ben Hachem, déjà cité.

Aït-Bou-Haïk; Ali ou Hassaïne, des Aït-Hammou [1]; *Ahmad ou Kheïra, Saïd ould Kherbouch; Ahmed ou Amor, des Aït-Kherbouch; Hammou ou Omar, des Aït-Karrou; Youcef ou Hammou, des Aït-Ghilane; Ali ou Mouha, des Aït-Hattouch, ou plutôt Khedjou (sic); Ahmad ould Mohammed ou Kherbouch, des Aït-Redjane: El-Hassane ou Hammou Ouahha.*

Les deux parties ainsi constituées se sont réunies; elles ont déclaré mettre sous leurs talons toutes les pertes en hommes ou en biens subies des deux côtés jusqu'à ce jour, ainsi qu'il convient pour parvenir à l'entente commune.

Puis la djemâa des Aït-Atta s'est engagée à ne plus laisser commettre aucun dommage contre les gens du Timmi, et la djemâa du Timmi a pris le même engagement envers ceux des Beraber qui pourraient se trouver ou venir sur son territoire, et les deux parties se sont engagées à faire indemniser ceux qui, contrairement à ce qui vient d'être stipulé, seraient victimes d'agressions ou de pillages.

Ont assisté au présent quelques notables des Beni-Mhammed, Sid Abderrahmane ben El-Madani, Dahhane ben Cheikh Ahmed [2] *et Khelifa ben Belal.*

Ainsi délibéré et arrêté dans les premiers jours de moharrem 1301 (20-30 novembre 1883).

Les Châanba aux Oasis. — Nous avons remarqué que le traité précédent mentionne « les Châanba », or la seule fraction de cette grande confédération qui, en dehors des essaimages individuels alors campés auprès de Bou-Amama, ait jamais résidé dans les Oasis est celle dont le groupement le plus marquant fut les Medaganat, dont l'histoire a été écrite en détail [3].

(1) Celui-ci fut encore connu au Timmi, en 1899, par le khodja de 1906 de l'annexe du Touat; c'était alors un homme de 40 ans au plus (quelques poils blancs); il fut même chargé par les Ihamed du Timmi d'aller gourmander les Sefianes du Bouda qui ne voulaient pas aller prendre part, sous les ordres du pacha Idris, à la « guerre sainte » contre les Français du Tidikelt dont il sera parlé plus tard.

(2) Mort au Timmi en 1897; résidait à Adrar où il était marié avec une femme du pays.

(3) A. Le Chatelier.

A la date du traité dont le cheïkh du Timmi exprima le désir d'étendre sur eux les avantages, les Medaganat touchaient au terme de leur longue épopée; ils étaient venus du Tidikelt au Touat au commencement de cette année 1883, en passant par Tit, Akabli, Aoulef, Chebbi; ils avaient séjourné à Tidmaïne, puis à Inzegmir, et enfin ils s'étaient installés à Sali où ils laissèrent leurs campements — avec « seulement dans les tentes les enfants trop jeunes pour prendre part à l'expédition », — lorsque, deux mois après, ils partirent avec des Oulad Moulat en expédition sur Taodenni [1].

On sait les aventures de cette entreprise hardie et le combat homérique où presque tous ses membres trouvèrent la mort; ce fut l'anéantissement des Medaganat, et aussi des Oulad Moulat dont presque tous les chefs de tente avaient pris part au rezou (50 sur un effectif total de 80 tentes au plus); nous aurons bientôt l'occasion d'en voir périr ou émigrer les derniers restes.

Lettre du sultan à la djemâa de Timmimoun et aux habitants du Touat. — *A Nos serviteurs très appréciés, tous les habitants de Timmimoun, province du Touat, Chorfa, Merabtines et autres, et en particulier, celui qui est dans la voie du bien, le très vertueux taleb Mohammed Salem ben El-Hadj Mohammed Abderrahmane, et le taleb Mohammed ben Abdallah* [2] — *que Dieu les rende encore meilleurs et les guide vers ce qui lui est agréable! — Que le salut, etc...*

Nous avons reçu votre lettre indiquant que vous suivez la voie du bien, que vous êtes dans la bonne direction, vous conformant aux obligations de soumission, et déclarant inexacts les bruits qui Nous sont parvenus relativement à des pourparlers entre les gens du Touat et le Gouvernement français, déclinant enfin toute responsabilité à ce sujet, démarche qui vous a été dictée par la crainte que Nous ajoutions foi à ces informations erronées, et ajoutant surtout que ce pays est à Nous, qu'il a besoin que Nous nous occupions de lui, que de longue date il a adressé des hommages à Nos vertueux ancêtres, hommages

[1] A. Le Chatelier.

[2] Le premier était cheïkh et auteur de la lettre rapportée à la fin du précédent chapitre; le second était cadhi à Timmimoun.

qui étaient le plus sûr moyen de lui mériter la sollicitude chérifienne qu'il recherchait (1).

Votre lettre précitée n'était elle-même qu'une préface à l'envoi d'une députation comprenant tous les notables du Touat, qui devait se rendre auprès de Notre Majesté élevée par Dieu au rang sublime, telle une ambassade découvrant de votre part les procédés heureux grâce auxquels le serviteur obtient l'agrément de son maître.

Quant au fait que vous soyez sous Notre dépendance, que vous fassiez partie du Gharb et que vous soyez classés parmi Nos sujets, c'est une vérité évidente par elle-même, ne pouvant par conséquent laisser place au moindre doute, et pour l'affirmation de laquelle il n'y a pas lieu de produire des arguments ni des preuves; en effet votre population a été en relations constantes avec le Gharb où, dans toutes les régions, on trouve des vôtres, soit comme négociants de passage, soit comme résidents; et l'on peut dire que le Gharb est devenu le pays d'un grand nombre d'entre vous qui, depuis une époque éloignée, viennent y chercher leurs moyens d'existence ou y habiter.

Si vous apprenez des nouvelles répandues par des gens de rien, ne vous en affectez pas, car on sait que ce monde a été créé par Dieu pour éprouver la foi de l'homme et mettre à l'épreuve les âmes, pour ensuite les honorer, au Paradis, ou les mépriser.

Que doit-on faire à ceux qui se servent de leurs propres couteaux pour s'égorger ?

Dieu — qu'Il soit exalté, — n'a-t-il pas dit (au Prophète) : *« Tu n'es pas obligé de les mettre dans la voie droite ! »*

Si des gens ingrats cherchent à éteindre la lumière divine, Dieu enverra d'autres gens qu'il aime et dont il est aimé.

La puissance de Dieu n'est point insuffisante pour soulager l'infortune et effacer le malheur.

Quant à votre crainte que Nous écoutions les bruits parvenus ici à votre sujet, soyez rassurés, il n'en sera tenu aucun compte, et ce serait faire injure à une partie quelconque de Notre peuple que de croire qu'elle puisse retenir ces informations; bien au

(1) L'hommage (*beiâ*) est dû individuellement par toutes les collectivités nobles ou roturières au Prince qu'une assemblée d'oûlama (juristes) a choisi et proclamé au nom de tout le peuple.

contraire, Nous avons l'assurance et la certitude que vous êtes rigoureusement fidèles à la Foi, que vos âmes sont pures, sous la lumière de la Religion, et que vous donnez la préférence à la vie future (sur la vie présente).

En ce qui concerne votre déclaration que les Touatiens sont à Nous, Nous répondrons qu'en effet ils Nous appartiennent comme nous leur appartenons, — et tout ce qui est à Nous appartient à Dieu et à son Envoyé — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et son salut!

« *Celui qui obéit à son Emir m'obéit à moi-même, et celui* » *qui m'obéit obéit à Dieu lui-même.* » (1)

Que Dieu améliore toutes vos affaires, et qu'il fasse pencher toutes vos actions vers le droit!

Vous avez rappelé l'envoi des messages que vous adressiez à Nos nobles ancêtres et à Nos illustres aïeux, c'est exact; et comment en aurait-il été autrement puisque vous êtes Nos sujets et que vous formez une partie du tout qu'est Notre empire.

Vous avez sur Nous des droits comme Nous en avons sur vous, et vous avez des devoirs envers Nous comme Nous en avons envers vous, car c'est de date ancienne que vous êtes dans la voie de l'obéissance, et que vous travaillez au bien dans toute la mesure de vos forces.

Vous Nous avez dit que votre lettre était comme un ambassadeur et comme une préface à l'arrivée d'une députation de notables : parfaitement, et quel excellent ambassadeur! Son contenu ne peut que vous aider dans le bien, par la puissance de Dieu, et mieux, il assurera la réalisation de vos espérances et il constitue un guide mystérieux dont l'effet se révélera dans les paroles et les actes, comme aussi il sera une sauvegarde qui vous enveloppera de toutes parts.

Bienvenue à vous dans ces demeures qui sont vôtres, et comptez sur Notre particulière considération et sur Nos faveurs.

Vous êtes des nôtres, Nos serviteurs et les serviteurs de Nos ancêtres, de père en fils; vous êtes l'objet de Notre générosité et de Notre bienveillance, et vous êtes connus pour la sincérité de vos services et votre bonne et invariable attitude; vous vous maintenez sans défaillance dans la voie du bien, et celui qui

(1) HADIT ou PROPOS (du Prophète).

vous observe n'a jamais eu à concevoir le moindre doute à votre sujet; champions dévoués de la Religion, vous êtes les fidèles observateurs de la Sonna du seigneur des prophètes antérieurs et postérieurs (id est : du Prophète Mohammed); *vous rappelez les égarés à l'observance de la religion et blâmez ceux qui s'éloignent de la Foi et tombent dans l'hérésie; vos efforts toujours dirigés vers le bien méritent d'être loués, vos bonnes actions sont à retenir, et vos vertus à récompenser; elles sont classées devant Nous parmi les choses considérables, dont la renommée s'étend au loin.*

La sollicitude avec laquelle Nous Nous occuperons de votre situation, en Nous entretenant avec vous, en agissant comme il conviendra, en donnant satisfaction à vos désirs pour vous conduire au succès, sera conforme aux espérances que vous avez très justement conçues, en sorte que les projets que vous caressez se trouveront facilités, et que vous recueillerez, sans en rien perdre, tous les fruits de Notre attention, en restant sans cesse l'objet de Nos bienveillants efforts pour votre plus grand bien.

Le résultat sera que votre pays, par la puissance de Dieu et sa force, bénéficiera de Notre protection et prendra rang parmi les régions qui ne cessent jamais d'être l'objet de Notre constante préoccupation.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire que vous me désigniez un représentant choisi parmi vous, ou que je vous en désigne un moi-même, afin que l'union de tous les habitants se fasse autour de lui, que le parfum de l'obéissance se répande, et que ce représentant soit un heureux intermédiaire facilitant la réalisation de vos vœux et aplanissant toutes les difficultés.

Désignez à cet effet l'homme qui vous agrée, et si vous préférez ressortir au gouverneur du Tafilelt ou à celui d'Oudjda, prenez une décision ferme à ce sujet et concluez définitivement cet accord.

Nous demandons à Dieu de nous gratifier de sa magnifique bonté et de ses grâces infinies, comme il l'a fait jusqu'ici, et de Nous diriger, ainsi que vous et tous les Musulmans, vers ce qu'il aime — que sa louange soit proclamée! — et ce qui lui agrée. Amen! Salut.

Du 14 choual 1301 (7 août 1884) (1).

(1) Trad. par MIRANTE, officier interprète.

L'action des Oulad Sidi-Cheïkh algériens au Gourara. — Ce message chérifien, provoqué par les correspondances directes, niées de ce côté comme on l'a vu, des gens de Timmimoun avec les Français de Géryville, constitue la réponse de l'Islam maghrebin à la menace chrétienne, esquissée naguère par le voyage de Colonieu et de Burin, plus récemment par les apparitions de de Wimpffen dans le Guir et de Gallifet à El-Goléa, devenue imminente maintenant et apparue comme un spectre grandissant en arrière et au-dessus des entreprises des Oulad Sidi-Cheïkh récemment rentrés sous l'autorité de la France [1], lesquels s'efforcent d'étendre la main sur les oasis

[1] Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les débuts, les développements et les règlements des diverses insurrections algériennes : on y peut observer autant de crédulité enfantine, d'émotivité et d'adresse chez les Musulmans que peu de clairvoyance, d'adaptation et de méthode chez les Français du premier demi-siècle de la conquête.

Presque tous les chefs de ces insurrections sont partis de rien : El-Hadj Abdelkader, devenu émir reconnu à deux reprises par la France (traités Desmichels et Bugeaud) et qui même visa à prendre au Chérif filalien de Fès le Khalifat suprême, était un petit merabet obscur des Hachem de Mascara comme Bou-Amama (l'homme au turban) en était un autre d'une branche latérale des Oulad Sidi-Cheïkh, et Bou-Baghla (l'homme à la mule), Bou-Mâza (l'homme à la chèvre), Bou-Choucha (l'homme à la touffe de cheveux) étaient de simples roturiers réduits, pour se faire connaître, à prendre des sobriquets évoquant le patronage du saint « Pôle », Sidi Abdelkader El-Djilani, fondateur de l'immense confrérie des Kadrïa et qui s'était surnommé Bou-Derbala (l'homme aux haillons) ; roturier encore, à proprement parler, l'agha El-Mokrani qui se prétendait des « djouad ». (*Précis de sociol. nord-af.*, II, p. 74.)

Seul Si Hamza, l'agha des Oulad Sidi-Cheïkh qui extermina les troupes du colonel Beauprêtre en 1864, était un merabet de haute lignée, descendant de Sidi El-Hadj Bou-Hafs dont nous avons eu à parler (p. 53) et d'Abou-Beker, le premier Khalife.

Encore El-Mokrani comme Si Hamza étaient-ils des fonctionnaires investis par la France et tenant, autant de leur fonction que de leur origine, une autorité préalable, quand ils entraînèrent brusquement dans leurs révoltes les populations qu'ils avaient charge d'administrer.

Tous les autres pauvres hères avaient eu besoin, pour se créer un prestige, d'une période de préparation de plusieurs années qui, dans aucun cas, n'eut le don d'éveiller l'attention ni de provoquer de mesures répressives des autorités françaises.

Aussi l'émir Abdelkader en est arrivé à régner sur l'Algérie presque entière, et chacun de ses émules ou continuateurs a réussi à remuer ou à soulever de très notables portions de ce pays ; ainsi Bou-Choucha a vu sous ses drapeaux les deux tiers des tribus algériennes avec plusieurs tribus des Oasis, et il nous montre la carrière la plus curieuse de toutes.

Bou-Choucha (Mohammed ben Toumi) était, d'après des notes inédites de Jean Galtier, ancien officier interprète, un « gaoual » ou chanteur ambulant

gourariennes et de les ajouter à l'aghalik que la France a constitué pour eux dans le Sud oranais (1).

Ces entreprises, encouragées et aidées par les autorités françaises, avaient obtenu la compromission de quelques individualités gourariennes : ne se trouvera-t-il pas toujours, en tout pays, un homme riche et ambitieux, accessible à la séduction

du ksar d'El-Ghicha (Sud oranais); après une jeunesse équivoque au milieu des femmes faciles dont il chantait les charmes, il s'engagea aux spahis, déserta presque aussitôt, et, après plusieurs tribulations, il gagna Figuig où, comme plus tard à Tolga (Constantine) et à Nefta (Tunisie), il vécut pendant plusieurs années de l'hospitalité des zaouïas, tout en apprenant quelques versets du Coran avec quelques tours de passe-passe.

Muni de ce léger bagage et de sa faconde professionnelle, il put émerveiller les gens, par exemple en se faisant tirer dessus avec un fusil par lui, au préalable, prétendûment chargé à balle et qui ne lui envoyait, dans les plis de ses vêtements, qu'un bouchon de laine.

Ainsi, et avec quelques « boniments » d'illuminé, il recruta des fidèles dont le nombre augmenta vite et qui, « dur comme fer », le tinrent, comme il prétendait l'être, pour Chérif et « mehdi » (redresseur de l'Islam) ou « Moula's-Sâa » (l'homme de l'heure — du Redressement religieux et national).

C'est qu'ils le voyaient se jeter seul, tête nue avec sa mèche de cheveux au vent, au-devant des troupes françaises, sans qu'il reçut aucune blessure tout en se faisant tuer successivement deux chevaux sous lui.

Son prestige devint tel que les nobles Merabtines des Oulad Sidi-Cheïkh qui tenaient la campagne depuis 1864, lui offrirent, vers 1869, de se ranger sous ses ordres ainsi obéis de Figuig aux Chott tunisiens.

Et pourtant, ce brave champion nationaliste (le qualificatif est récent mais la qualité est ancienne) finit plus misérablement qu'aucun de ses émules.

Traduit en Conseil de guerre à Constantine, il fut fusillé alors que Bou-Baghla avait eu la joie de mourir au combat, en « moudjahed » (combattant tué pour la foi et ayant une place de faveur au Paradis), que l'émir Abdelkader avait reçu une pension annuelle de 100.000 francs pour aller vivre sa princière retraite en Syrie, que Bou-Mâza avait été autorisé à porter ses talents guerriers dans l'armée turque, que Bou-Amama allait finir ses jours en bourgeois aisé et tranquille à Figuig.

Et encore, des deux fonctionnaires révoltés, El-Mokrani avait trépassé bellement au feu, sans éviter à ses enfants la saisie de leurs biens par l'Etat, tandis que les Oulad Sidi-Cheïkh venaient de trouver le moyen de faire une soumission honorable et lucrative, en obtenant un traité par quoi la France s'engageait à servir aux fils du félon, chefs de la grande famille qui l'avait combattue, elle et ses sujets musulmans fidèles, pendant dix-huit ans, une pension annuelle de 50.000 francs, doublée par les profits du titre d'agha, rétabli en faveur de l'un d'entre eux et qui comporte un droit de 5 % sur les impôts des onze caïdats dont est composé le nouvel aghalik (Traité Thomassin-Si Eddine ben Hamza).

C'est dans ces conditions que nous allons voir maintenant ces heureux Merabtines rentrer en scène aux Oasis.

(1) *Vid.*, *in* DE LA MARTINIÈRE ET LACROIX, les péripéties de la lutte d'influence survenue entre la France et Maroc aux Oasis.

des honneurs et du profit dont il peut espérer voir couronner ses services ?

Un de ces hommes, le cheïkh Hammou ben El-Hadj Ahmed, des Khenafsa, obéissant à la suggestion de Si Eddine ben Hamza, était venu à Géryville en compagnie de trois autres individus, et avait prétendu ouvrir des négociations au nom de la tribu des Khenafsa dont il se disait le député, ce qui était exact comme nous le verrons plus loin.

C'est à cette démarche, de nature à compromettre les Gourariens vis-à-vis de l'Islam que le message chérifien fait allusion lorsqu'il parle de « l'irritation qu'auraient pu causer certains actes de quelques-uns » d'entre les Gourariens, actes dont cependant il ne serait tenu aucun compte et qui laisseront entière la confiance du souverain en ses sujets.

Et de fait, Si Eddine ben Hamza ne tarda pas à apprendre, par ses serviteurs religieux gourariens, le contenu du message chérifien, et il le porta à la connaissance de l'autorité française.

Celle-ci s'inquiéta de l'offre qu'il contenait d'instituer gouverneur des Oasis un homme du pays, et le Ministre de France à Tanger fut chargé de s'enquérir de l'authenticité de cet écrit et d'obtenir du sultan « un démenti formel comme les bons rapports entretenus avec ce souverain permettaient d'y compter » (1).

Ce démenti fut obtenu, cependant le Ministre de France « constata dans sa correspondance que la lettre du Ministre du » Sultan était moins catégorique que l'entretien qu'il venait » d'avoir avec son maître, et au cours duquel Moulaï-Hassane » avait renié la paternité de ces lettres; les renseignements » recueillis par les Affaires indigènes... confirmèrent d'ailleurs » l'authenticité de ces documents. On eut la certitude que la » Cour de Fès continuait ses menées dans l'ensemble des » Oasis. » (2)

Mort de Palat. Les Oasis envoient une députation au sultan. — Cependant la menace chrétienne grossissait toujours, et les Musulmans voyaient poindre parfois à l'horizon les avant-coureurs de l'expansion française; le gros nuage

(1) De la Martinière et Lacroix.
(2) De la Martinière et Lacroix.

qu'avait été pour eux la petite armée de Flatters était allé se dissiper dans le Sud-Est, à une distance qui eût pu être tranquillisante, mais leur émotion avait été entretenue par les petits « cirri » qu'avaient été quelques Pères blancs voyageurs, puis par l'expédition Foureau (1883), et encore par l'arrivée d'un autre explorateur, Palat, qui, sorti de Géryville, suivit le Meguiden et vint aborder en plein pays des Khenafsa, justement les serviteurs des Oulad Sidi-Cheïkh, compromis avec les Chrétiens.

Les Gourariens suivirent d'abord, à l'égard du voyageur, les prescriptions du Prince des Croyants : « Nous vous recommandons, avait écrit naguère Sidi-Mohammed, de vous comporter envers ceux (d'entre les Chrétiens) qui pourront encore venir de façon à ne leur causer aucune inquiétude, mais de vous écarter d'eux, de ne pas faire d'opérations commerciales avec eux... » [1]

Palat put circuler dans les ksour gourariens, visiter l'établissement de Bou-Amama à Deldoul, y recevoir une hospitalité de huit jours, puis gagner l'Aougrout ; pendant la quarantaine de jours que dura son voyage dans le pays gourarien, le voyageur reçut des Musulmans l'accueil qu'avait prescrit leur souverain, froid, très réservé, mais en somme pas hostile.

On sait qu'après être sorti de la zone gourarienne pour se diriger, par le Tadmaït, vers In-Salah où il avait envoyé avis de son arrivée, il trouva la mort, ainsi que ses deux compagnons indigènes, à Haci-Cheïkh (février 1886) ; le cheïkh Abdelkader ben Badjouda, d'In-Salah, mobilisa bien 250 cavaliers et méharistes pour rechercher et arrêter deux ou trois assassins vulgaires, mais il est bon de retenir que ces assassins étaient de sa propre tribu, ses fidèles et personnels serviteurs, et qu'il était lui-même, dans les Oasis, le représentant autorisé de la confrérie snoussienne dont on connaît les doctrines au regard de l'étranger infidèle.

La nouvelle de la mort de l'officier français causa une grosse émotion dans les Oasis qui se voyaient susceptibles d'être rendues responsables du meurtre, par la puissante France et par ses associés les Oulad Sidi-Cheïkh dont la protection directe avait couvert le voyageur.

(1) *Vid. sup.* p. 186.

Des pourparlers amenèrent la réunion, à Timmimoun, des notables des deux soff ihamed et sefiane, pour étudier les mesures que comportait la situation.

Les seuls qui ne prirent point part à cette réunion furent les Khenafsa qui, depuis le voyage à Géryville du cheïkh Hammou ben El-Hadj Ahmed, étaient restés perdus de réputation dans l'esprit des bons Musulmans ; les autres populations du Touat les avaient mis à l'index, comme un objet de haine et de dérision. ils les traitaient de « mezanat » — renégats — et les accusaient ouvertement d'avoir renié l'Islam et embrassé la religion chrétienne [1].

L'assemblée décida l'envoi au sultan d'une députation conduite par un chérif âlouyite, et par conséquent du cousinage du souverain, Moulaï-Ali ben Ismaïl, cheïkh de Zaouïet-Kounta.

Cette députation employa la fin de l'année à se former et à rassembler les sommes d'argent et présents de toute espèce destinés à l'émir, puis son passage fut signalé à Kenadsa en août 1887 ; elle comprenait 75 personnes de tout rang et condition [2].

Le Ministre de France à Tanger écrivit, à cette occasion, à son gouvernement qu'il ne convenait pas « de se préoccuper outre mesure de ces relations plutôt platoniques que sérieuses entre le Makhzen et des populations si éloignées du centre d'action du Gouvernement chérifien », et il fut d'avis qu'il n'y avait pas de démarche à faire auprès du sultan « pour l'inviter à ne pas accueillir les demandes de protectorat marocain que quelques ambitieux du Touat lui adressent », etc... [3].

La diplomatie du Ministre Féraud errait absolument sur ce point, car on sait aujourd'hui que le pays touatien ne pensait à présenter aucune demande de ce genre, dont il n'avait même pas la conception ; tandis que ses députés allaient entretenir le Prince des Croyants de leurs affaires locales et de l'inquiétude que leur causait un puissant voisin infidèle ; le Touat continuait tranquillement son existence intérieure, incohérente et confuse, sous l'égide jamais reniée, indéniée du chef de l'Islam ; le document suivant le dit expressément.

(1) Note ms. trouvée au Bouda.
(2) DE LA MARTINIÈRE ET LACROIX.
(3) DE LA MARTINIÈRE ET LACROIX.

Acte constitutionnel du Fenoughil. — C'est un échantillon des actes librement délibérés et consentis qui consacraient la formation d'un groupement dans les Oasis désagrégées, et réglaient sa vie politique intérieure.

Dieu ayant manifesté sa protection à nos seigneurs les Chorfa du Fenoughil, les Oulad Moulaï-Harroun, les Oulad Moulaï-Ahmed ben Rachid, les Oulad Moulaï-Zouïne, et à leurs voisins, tels les gens de Tasfaout, de Noum-en-Nas, de Kasbet-El-Harar, de Zaouïet-Sidi-Abdelkader et d'Azzi,

Les susnommés se sont tous mis d'accord pour déterminer les droits et les devoirs de chacun, et vivre en paix sous un même régime.

Ils ont mis à leur tête le chérif Moulaï-Hassane ben Moulaï-Ali, que tous ont chargé de conduire les affaires et de réprimer les torts et les dommages; il parlera et agira pour tous.

De l'assemblée qui a pris cette décision faisaient partie... (suit la longue énumération d'une trentaine de notables, parmi lesquels sont mentionnés les représentants de Noum-en-Nas, de Tasfaout, d'Azzi, de Kasbet-El-Harar).

Aussitôt désigné, le mokaddem (1) *susnommé a demandé aux membres de l'assemblée de désigner, pour chaque localité, un mandataire responsable* (dhamen).

Il a été fait droit à cette requête, et Moulaï El-Arbi s'est porté garant pour son pays (Oulad Rachid). *Moulaï-Tahar ben Mohammed pour tous les Oulad Moulaï-Omar, Moulaï-Tahar ben Abdelkader pour Zaouïet-Sidi-Abdelkader, Moulaï-Abderrahmane pour son pays* (Oulad Moulaï-Hassane). *Moulaï-Djelloul pour son pays* (Makra-Tahtanïa), *Moulaï-Fodhil pour ses parents* (Makra-Foukanïa). *Sidi Mohammed ben Abdallah pour Ben-Hemi et Oudghagh, Sidi-Mohammed ben Moulaï-Abdallah pour tous les Chorfa de son pays* (Ben-Hemi). *El-Hadj Embarek ben Boubeker pour son pays* (Noum-en-Nas), *et Sid Embarek ben Abdellatif pour Kasbet-El-Harar.*

Et si quelqu'un d'entre eux n'est pas écouté dans son pays, toute l'assemblée des autres s'emploiera tout entière pour réduire les récalcitrants.

(1) « Mokaddem », mot à mot : « celui qui est mis en tête », quoique ce terme soit surtout connu des Français pour son emploi dans la hiérarchie des confréries religieuses, il a été transcrit ici du texte même et maintenu tel quel.

Pour la grande difa (due au Makhzen), *il sera fait une répartition en sept parts : une part incombera aux Oulad Moulaï-Zouïne, trois aux Chorfa Oulad Moulaï-Abderrahmane, et sur ces trois une sera due spécialement par Noum-en-Nas et Azzi, par moitiés égales, et enfin trois incomberont aux Oulad-Moulaï-Ahmed, dont une spécialement à Zaouïet-Sidi-Abdelkader et Kasbet-El-Harar, par moitiés égales.*

Cependant ceci ne sera appliqué que lorsque la difa sera de plus de 200 metkals, sinon elle sera répartie comme précédemment.

Ainsi consenti par tous et arrêté.

Celui qui cherchera à violer ou à détruire cette convention paiera 100 metkals.

Celui qui refusera le bon droit ou résistera à l'un des mandataires responsables paiera 5 metkals.

Celui qui frappera quelqu'un sur la joue paiera 5 oukïas.

Celui qui aura encouragé une rixe paiera un metkal.

Celui qui aura mis le couteau à la main contre quelqu'un, mais ne l'aura pas blessé, paiera 2 metkals.

Celui qui aura détérioré le compteur des eaux paiera 2 metkals.

Celui qui aura blessé quelqu'un paiera 10 metkals.

Celui qui menacera quelqu'un de son fusil, mais sans le mettre en joue, paiera 5 metkals, de même pour celui qui menacera du sabre ou du bâton.

. . . . (Ici un long passage du texte est détruit).

Fait et dressé au témoignage de tous, à la date du... (le nom du mois est illisible)... *1303* (1885).

(Suivent les signatures, et en apostille) :

Louange à Dieu! Approuvé les conventions arrêtées par les susnommés, et rendues exécutoires par celui à qui il appartient de distribuer la justice et de réprimer l'iniquité en qualité de représentant du sultan.

(Signé :) *L'humble serviteur de son Dieu, Mhammed ben Ahmed Habib El-Belbali* [1]. »

Retour de la députation touatienne. — La députation conduite par Moulaï-Ali ben Ismâïl revint aux Oasis accom-

(1) Cadhi chérifien par brevet, mort à Koussane en Timmi, en 1903.

pagnée par un des secrétaires du sultan, Sid Mohammed Er-Rachidi, avec une suite de deux mokhaznis.

Voici le message que lui avait confié l'émir :

A Nos serviteurs fidèles, les habitants du Touat, Chorfa, Merabtines et gens de roture, — que Dieu, etc.

Ensuite votre lettre Nous est parvenue, traitant de votre fidélité et de votre constance à maintenir le bon ordre, de même qu'est arrivée la députation que vous avez chargée de Nous visiter en votre nom et de Nous présenter vos doléances au sujet des soucis que vous causent les Français sur les frontières de votre pays, et de leur pénétration inévitable au milieu de vous.

Vous avez envoyé en même temps dix nègres ou négresses en présent à Notre Personne chérifienne.

Pris bonne note de tout cela.

Votre députation vertueuse s'est présentée à Nous et a été bien reçue, elle a profité de Nos faveurs et de Notre meilleur accueil; elle vous a représentés de la manière la plus heureuse et Nous a donné connaissance de tous vos messages.

Nous avons aussi reçu votre présent de nègres et l'avons accepté selon l'esprit de la Sonna du Prophète avec une satisfaction particulière; Nous les avons accueillis avec bonté et leur avons réservé un service agréable, selon que le leur a souhaité Noé — sur lui soit le salut!

Quant au Gouvernement français, il n'a eu jusqu'ici, avec Nos nobles ancêtres, que des rapports d'amitié; il a montré sa fidélité aux traités de paix, son respect des droits de ses voisins et sa manière d'agir équitable; nos engagements réciproques s'en sont affermis et consolidés, et il s'en est suivi, entre notre Gouvernement fortuné et le Gouvernement français, une paix durable et des relations amicales, cela a été constaté par des textes écrits contenant toutes sortes de citations et d'arguments.

C'est au point que si leur bon droit vient à être méconnu en quelque affaire, les Français iront jusqu'à s'abstenir de réclamer et à conserver une attitude calme par considération pour l'objet de leur amitié.

Ils n'agiront contre personne sans que leur action soit appuyée sur quelque motif équitable, et ils ne causeront aucun préjudice à leur voisin que celui-ci ne se le soit attiré lui-même; si donc vous restez vis-à-vis d'eux dans la limite de vos droits,

prenant en cela modèle sur vos pères, vous n'éprouverez de leur part aucun mauvais procédé ni dommage, et vous n'aurez à supporter d'eux aucune injustice au long des âges, — par la puissance de Dieu.

Quant à Nous, Nous n'épargnerons pas Nos efforts pour vous être utile et vous assurer la réussite de vos désirs ainsi que le maintien de la paix et de la tranquillité, — par la puissance de Dieu.

Nous demandons à Dieu — qu'Il soit exalté! — de consolider les bonnes relations que Nous espérons entretenir, de Nous maintenir dans ce que Nous Nous proposons, de bonnes intentions, et de Nous être favorable, à Nous et à vous, dans la mesure de ce qui lui sera agréable. Salut.

Du 7 moharrem 1305 (25 septembre 1887).

On peut observer, dans ce document, les précautions de style que prend la chancellerie chérifienne pour le cas où le message serait communiqué aux Français, et pour éviter tout nouvel incident diplomatique du genre de celui qu'avait provoqué le message de 1883 à la djemâa de Timmimoun.

On sait déjà [1], au reste, qu'arrivé à Timmimoun, Moulaï-Ali ben Ismâïl se trouva en désaccord avec le délégué chérifien, que la djemâa locale prit fait et cause pour celui-ci et arracha de force à Moulaï-Ali les lettres et les cadeaux que le sultan l'avait chargé de faire parvenir aux notables des Oasis.

Pendant que Moulaï-Ali regagnait isolément Zaouïet-Kounta, Sid Mohammed Er-Rachidi commençait la tournée des Oasis par Deldoul, Timmi et Tamentit, mais, arrivé là, il changea de résolution, fit demi-tour et retourna auprès du souverain.

Le chérif d'Ouazzane tranquillise les Touatiens, à propos de la construction d'un bordj à El-Goléa par les Français. — A Ouazzane, petite ville située entre Tanger et Fès, se trouve le chef-lieu de la confrérie des Taïbïa, ou serviteurs de Moulaï-Taïeb, chérif idrisside qui vivait au XVIIIe siècle. Cette confrérie a de nombreux affiliés aux Oasis, si nous en jugeons par la lettre suivante, accréditant auprès de tous un mokaddem général de l'ordre.

(1) De la Martinière et Lacroix.

De la part du serviteur de son Dieu — qu'Il soit exalté! — Abdesselam ben El-Arbi ben Ahmed ben Mohammed Et-Taïeb El-Hosni [1].

A tous nos amis en Dieu et en son Envoyé, à toute la tribu du Touat, depuis la zaouïa de Sidi-Mansour jusqu'à Aïn-Salah, et en particulier à la djemâa de Timmimoun, comprenant Mohammed Salem ben Mohammed Abderrahmane, etc., et tous les autres notables; aux gens de Beni-Mehlal, avec le cheïkh Abdelhaï et ses notables; aux gens de Taoursit, El-Hadj Abdeljebbar, et les autres; aux gens d'Aougrout, El-Hadj Mohammed Abdallah et les autres; aux gens de Metarfa, au chef de caravanes de pèlerins El-Hadj Abderrahmane, Sidi Embarek et autres notables; aux gens de Brinken, les fils de Ba-Aziz, Ben Mohammed et tous les autres; aux gens du Bouda, Mohammed El-Bachir, Mohammed-Abdelkader et les autres notables; aux gens de Timmi, El-Hadj Mhammed ben El-Hadj El-Hassane et autres notables; aux gens du pays d'Aïn-Salah, le cheïkh El-Hadj Abdelkader ben Badjouda, El-Hadj Ahmed Mahmoud, et tous les notables; aux gens d'Aoulef, les Oulad El-Hadj Abderrahmane, et tous les notables, et en général à tous les gens de bien de notre obédience, — que Dieu, etc.

Et ensuite est arrivé chez nous le mokaddem Sidi Ahmed ben Ahmed ben Otmane, qui nous a visité en votre nom à tous.

Nous lui renouvelons et maintenons la qualité de mokaddem de notre ordre dans tous les districts du Touat, depuis la zaouïa de Sidi-Mansour (en Tinerkouk) *jusqu'à Aïn-Salah, et nous désirons que vous le respectiez et l'honoriez.*

Remettez-lui nos ziara et nos revenus chaque année, à l'exclusion de tout autre.

Tout ce que nous possédons dans votre pays, comme palmiers ou maisons, doit être surveillé par lui, car il est notre représentant et notre mandataire.

Nous le déléguons pour conférer l'affiliation comme pour

(1) RINN présente les Idrissides d'Ouazzane comme les parents des sultans actuels et explique que ceux-ci ont pour ancêtre un frère d'Idris : c'est une erreur, et elle est répétée par DEPONT ET COPPOLANI; on a vu leur origine (sup. pp. 18 et 21), et leur parenté est antérieure à Hassane l'Yenboïte, car celui-ci était venu d'Arabie au XIIIe siècle tandis qu'Idris était arrivé dès le IXe siècle en Maghreb-Extrême, — en Gharb, comme on dit couramment dans le pays.

percevoir les redevances dues par nos serviteurs et les produits des biens de mainmorte de notre zaouïa, en palmiers et terres, exclusion faite toutefois du pouvoir de vendre des esclaves, pouvoir que nous nous réservons.

Il vous faut donc le respecter et lui obéir.

Du 30 dou'l-kâda 1297 (3 novembre 1880).

Or l'auteur de cette lettre, Abdesselam ben El-Arbi, se trouve être un protégé de la France [1], et comme, à la suite de l'apparition de la colonne Belin à El-Goléa en 1886, les Français ont édifié un bordj dans cette oasis et causé ainsi de grosses craintes aux habitants du Gourara, le chérif Abdesselam écrit à ceux-ci la lettre suivante :

A nos serviteurs de la djemâa de Timmimoun, — que Dieu, etc.

Et ensuite le nègre que vous avez chargé de nous apporter vos offrandes est arrivé chez nous, et nous lui avons ménagé bon accueil.

Quant à ce que vous l'avez chargé de nous apprendre, touchant les Roumis qui ont entrepris de bâtir à El-Goléa et vous ont causé, par ce fait, de graves alarmes, sachez que vous n'avez rien à craindre d'aucun côté, et qu'il ne vous arrivera que du bien; ne vous inquiétez pas de cela et n'y faites pas attention.

Nous demandons à Dieu — qu'Il soit exalté! — de vous couvrir, vous et votre pays, de sa protection; et vous, mettez votre confiance en lui pour toutes choses; entendez-vous les uns les autres, soyez frères en Dieu, entr'aidez-vous pour observer ce qui est prescrit et ne faites pas attention (à ce qui vous a inquiétés), *abstenez-vous seulement de ce qui est défendu. Dieu a dit :* etc...

Du 12 safar 1305 (30 octobre 1887).

A cette même date, le chérif gourmande son mokaddem Sidi Ahmed :

Voici longtemps que tu négliges de venir à notre zaouïa; il faut que tu y viennes chaque année, ou que tu charges quelqu'un de nous apporter les redevances que Dieu nous a fixées,

[1] Convention de Madrid (1880), art. 16.

ainsi que c'est l'usage de tous les mokaddem et que nous l'attendons de toi.

Nous verrons bientôt le grand-maître des Taïbïa mettre son influence au service de la France en ce pays.

Au surplus, cette grande encore que lointaine influence religieuse que les Chorfa-Merabtines d'Ouazzane exercent sur les Oasis dans un sens parallèle à celle des Oulad Sidi-Cheïkh, se trouve balancée par une autre presque aussi grande et beaucoup plus proche que les deux premières et dont nous allons parler.

Un mokaddem de Kerzaz pour les affaires « spirituelles et temporelles ». — En ce moment, vit à Oudjlane en Gourara un personnage dont la fonction ressort du document suivant, hérité de ses prédécesseurs :

De la part du saint Sidi Mohammed ben Sidi Ahmed ben Mousa (Vid. sup. pp. 188 et 129).

A tous les affiliés qui relèvent de Sidi Ahmed ben Mousa, depuis Ariane-Er-Ras jusqu'à Ben-Talha, pauvres et riches, — et il n'y a, parmi eux, de pauvre que celui qui dénonce notre pacte et qui sort de la voie droite!

Et aussi, en dehors des affiliés, à tous nos amis qui se réclament de Sidi Ahmed ben Mousa,

Que Dieu vous garde et vous dirige!

Sur vous soit le salut entier, complet, particulier et général, avec la miséricorde de Dieu et ses bénédictions à jamais!

Ensuite, ce que nous avons à vous dire, à vous recommander et prescrire, si vous êtes à nous vraiment et si vous vous réclamez de Sidi Ahmed ben Mousa, c'est de vous tenir aux ordres de Sidi Hammou ben Ba-Haïda, d'Oudjlane.

Nous estimons que c'est lui qui convient pour diriger ceux qui se réclament de nous et nous le plaçons dans ce pays comme un autre nous-même : soyez d'accord vous et lui.

Il sera à nos ordres — Veuille Dieu se servir de lui pour le bien de sa religion et de ses créatures.

Il ne se séparera pas de nous, ne lui désobéissez en rien de ce qu'il vous commandera et ne vous conduisez pas mal envers lui.

Voilà le bienfait que nous vous procurons si vous l'acceptez.

Nous ne vous voulons que ce que nous désirons pour nous-même.

Si quelqu'un de vous se sépare de lui pour agir à sa tête, il se vouera lui-même à la perdition et il ne saurait s'en prendre à nous.

Comme l'a dit notre ancêtre : « Celui qui demande à son cheïkh : « Pourquoi cela ? » celui-là ne prospérera jamais. »

Je vous recommande, au nom de Dieu, de ne lui désobéir pas.

Gardez-vous des mauvais desseins et évitez les choses défendues ; avec la grâce de Dieu, l'homme obtient ce qu'il désire et ses entreprises réussissent ; sans elle, il n'obtient que des revers et sa subsistance même devient difficile.

Comme l'a dit notre ancêtre : « Celui qui voudra faire du bien au nom de nos saints, Dieu lui comblera ses désirs ; celui qui (souffrant) *voudra guérir devra se soumettre à sa volonté. »*

Efforcez-vous d'accomplir ce que nous vous commandons ; obéissez aux obligations que nous vous imposons de votre plein gré, et n'écoutez pas vos propres idées, mais prenez conseil de celui que nous avons choisi, dans tout ce qui concerne vos affaires spirituelles et temporelles.

Faites-lui même des visites fréquentes.

Voilà ce qui convient pour votre bien — que Dieu vous soit en aide et vous maintienne dans la voie droite !

Dieu est miséricordieux et puissant !

Ecrit par Ahmed ben Mohammed Abdallah (cheïkh de la zaouïa de Kerzaz, dans l'Oued-Saoura, vers 1830).

L'auteur de cette lettre non datée a été, à sa mort, remplacé à la tête de la zaouïa par son frère « l'homme de bénédiction » Sid El-Kebir, lequel a confirmé la lettre de nomination que nous venons de reproduire, d'abord à son bénéficiaire Sid Hammou ben Ba-Haïda, puis au fils de celui-ci, Sid Mohammed.

A ce dernier a succédé son propre fils, Sid Mohammed-Abdallah, puis le fils de celui-ci.

Après eux, le titre et la fonction sont passés, d'ordre du cheïkh Sidi Mohammed ben Mhammed ben Ali, à Sidi El-Badaoui, puis vers 1850 au frère de celui-ci, Sid Mohammed-Abdelkrim, puis au cousin de ce dernier, Si Mohammed ben Ahmed.

Ce nouveau mokaddem, investi d'abord par le cheïkh Sidi Ali ben Mhammed et ensuite confirmé par le fils de ce cheïkh, Sid Mhammed ben Ali, a passé le titre, toujours avec la fonction, à Sid El-Hadj Ahmed, investi d'abord par le cheïkh Sid

El-Kebir ben Mhammed vers 1875, puis confirmé en 1884 par le fils de celui-ci, Sidi Ahmed ben El-Kebir, devenu cheïkh de la zaouïa de Kerzaz et de la confrérie qui y a son centre (1).

C'est donc ici une influence presque centenaire qui, sur le terrain traditionnaliste, résiste à celles, modernes et pro-françaises, d'Ouazzane et des Oulad Sidi-Cheïkh dont on va bientôt voir de nouvelles manifestations.

Mais il convient de préciser qu'en plus du traditionnalisme plutôt modéré de Kerzaz, il s'exerce, aux Oasis, d'autres influences religieuses d'une hostilité intransigeante et même violente vis-à-vis de tout ce qui peut venir du côté des Chrétiens, du « Pays de la Guerre » ; tels sont les Derkaoua dont la zaouïa inspiratrice est à Medaghra (à l'ouest du Tafileit) et les Snoussïa qui relèvent de la zaouïa de Djeghboub (Sahara oriental).

Les affiliés de ce dernier ordre se trouvent cantonnés dans le Tidikelt, comme ceux d'Ouazzane et ceux de Sidi-Cheïkh le sont dans le Gourara, et ils ont un mokaddem à In-Salah, tandis que les Derkaoua, comme les disciples de Kerzaz, sont épars partout avec un mokaddem principal au Bouda.

Mais juste à cause de la position hostile des deux confréries religieuses de Djeghboub et de Medaghra, il n'a pas été possible d'obtenir communication des documents détenus par leurs mokaddems (2).

Traité d'« amitié » entre les Beni-Mhammed et le Bouda. — Les phases que nous venons de suivre dans le développement de la menace chrétienne sur les Oasis et l'activité consécutive des relations de celles-ci avec le sultan n'ont d'ailleurs en rien influé sur la vie intérieure du pays ni sur ses rapports avec ses « amis » nomades.

Nous trouvons en effet un traité passé, à la date des « pre-

(1) Ce même mokaddem Sid El-Hadj Ahmed a, depuis lors, été encore confirmé, en 1899, par le cheïkh Sid Abderrahmane ben Mhammed, successeur de Sidi Ahmed ben El-Kebir, et il est mort en 1903, laissant le titre de mokaddem à son fils Sid Mhammed ben El-Hadj Ahmed, qui a reçu l'investiture du cheïkh Sid Bou-Feldja : tels étaient, en 1905, le cheïkh et le mokaddem, celui-ci toujours nanti du document reproduit plus haut comme titre de fonction.

(2) RINN, puis DEPONT ET COPPOLANI ont donné des études complètes sur les confréries religieuses musulmanes.

miers jours » d'octobre 1887, entre, d'une part, la tribu des Beni-Mhammed, les Beni-Yekhlef, et les Zenata, représentés respectivement par El-Arbi ben El-Hadj Mohammed. Sid Abderrahmane ben El-Madani, et Khelifa ben Rahmoun, et, d'autre part, les délégués des Oulad Mellouk, dont Abdelkader ben El-Hadj Belkassem, ceux de Gharm-Ali, Ben-Yellou, Ben-Drâo, Keseïbet-Sidi-Sâïd et Oulad Yâïch, lesquels concluent traité, pour l' « amitié », la paix et le bien de tous, sur les mêmes bases que le contrat d' « amitié » qui déjà existe entre les ksour susnommés et les Beraber.

Les contractants de première part stipulent, contre les seconds comme contre eux-mêmes, que ceux qui auront causé un dommage à quelqu'un et lui refuseront de le réparer devront verser 10 metkals par chaque agresseur.

Celui qui aura frappé devra la même somme.

Celui qui aura blessé devra le « prix du sang » (dia).

Celui qui aura menacé de son fusil devra aussi 10 metkals.

Celui qui aura été complice d'un agresseur devra 5 metkals.

Celui qui aura cherché à détruire le traité et à rompre le bon accord devra verser un kintar.

Les contractants de première part se rendent, envers les seconds, solidairement responsables de tout dommage qu'aura causé à ceux-ci quelqu'un des leurs ou de leur clientèle, et ils s'engagent à leur faire obtenir réparation au besoin par la force, et par une action commune.

Les uns et les autres s'engagent à se faire rendre mutuellement tout ce qui pourrait leur être dérobé.

Enfin les contractants de seconde part s'engagent envers les premiers à fournir la difa, pendant trois jours pour chaque ksar, à chaque fraction de trois hommes qui pourra venir, toute négligence devant entraîner, de ce chef, une amende de 5 oukïas.

Ainsi arrêté et signé devant témoins.

Si Kaddour ben Hamza, médiateur de la paix saharienne. — Le retour des Oulad Sidi-Cheïkh sous l'autorité de la France, en 1883, les avait laissés en état d'hostilité vis-à-vis des Doui-Meniâ et des Oulad Djerir; ils furent réconciliés les uns avec les autres par Si Kaddour ben Hamza, et acte fut passé de ce que chacun abandonnait ses

rancunes et ses revendications pour aider au rétablissement de la concorde générale.

Ce traité est daté du 27 mars 1887; Si Kaddour ben Hamza y énumère assez pompeusement tous les groupements sahariens qui reconnaissent son influence; voici ce passage intéressant :

La paix a été conclue entre les contractants : les Oulad Sidi-Cheïkh Cheraga, d'une part, et les Oulad Djerir et Doui-Meniâ, d'autre part, par « ordre » de celui qui a scellé le présent de son « sceau illustre », l'Emir de son époque, l'homme de bénédiction Sid Kaddour ben Hamza, et aussi son oncle, Sid El-Ala ben Boubeker.

Sid Kaddour répond pour tous les Khenafsa et les Meharza, depuis Tabelkoza jusqu'à Zaouïet-Sidi-Abdallah, au pays d'Aougrout; pour tous les ksour du Gourara, depuis El-Barka jusqu'à El-Ouadjda, Badriane, Oulad-Sâïd, Oulad-Aïach, El-Haïha, et tous ses environs, ksar par ksar et fraction par fraction; pour, encore, toutes les tribus des Châanba et des Oulad Sidi-El-Hadj Mhammed d'Aïn-Salah, tribu par tribu.

Et, indication de la grandeur misérable de ces Merabtines orgueilleux, ils scellent cette prose, l'un, Sid El-Ala, du cachet d'agha d'Ouargla qu'il tient de la munificence française, l'autre, Sid Kaddour, l'homme au « sceau illustre », d'un cachet qui n'est même pas le sien, qui porte « Boubeker ben El-Arbi ben... ».

Du reste l'autorité du Merabet sur les ksour gourariens était plus qu'une simple prétention, elle se traduisait par d'importantes contributions qu'il percevait d'eux; ainsi, pour l'année 1888, à Kasba-Hamra seulement, l'un des ksour de Tinekline en Aougrout, il perçut une contribution de sept charges de dattes, « à titre d'amitié », dit une lettre de lui à ce sujet.

Le régime de l'« amitié » et des razias continue dans les Oasis. — La vie intérieure des Oasis continue égayée de razias et de tournées de parasites que couronnent des traités d' « amitié ».

En 1887, le résidu de tribu qu'étaient devenus les Oulad Moulat avait réussi à razier, dans la « ghaba » de Sali, les chameaux rassemblés là pour le pâturage, de plusieurs fractions touatiennes : Chorfa de Sali, gens de Tidmaïne, d'Inzegmir, de Titaouine-El-Akhras et Merabtines de Tilouline.

Nous voyons tout ce monde, en 1888, s'arranger à l'amiable sur l'initiative des Chorfa de Sali, et l'acte qui mentionne ce règlement cite, comme y prenant part, trois fractions des Oulad Moulat : les Oulad Bou-Kerzïa, les Hamaïd et les Oulad Salem.

L'année suivante, c'est au tour de l'oasis de Noum-en-Nas de se placer sous l' « amitié » des Beraber et des Doui-Meniâ ; aux premiers ils verseront deux douros et aux seconds 5 metkals de contribution annuelle ; le parti de Doui-Meniâ qui avait conclu ce traité descendit ensuite de Noum-en-Nas vers le Bas-Touat, et quelques jours plus tard il attaquait à l'improviste le ksar d'Inzeglouf puis celui de Timadanine en Reggane ; il réussit à s'emparer dans les jardins d'Inzeglouf de 28 personnes de couleur, plus 5 autres dans l'oasis de Timadanine ; tout ce monde fut emmené pour être conduit et vendu sur les marchés du Tafilelt.

Peu après, un parti de Ghenanma, opérant de même à Ouinna en Timmi, enlevait 10 personnes ; poursuivi par les gens du ksar, il réussissait à leur tuer trois hommes et à s'échapper ensuite avec ses prises.

En 1890, une querelle éclate à Ba-Amor en Tamest, entre une caravane d'Oulad Ba-Hammou du Tidikelt et des gens de Noum-en-Nas qui se trouvaient là, et dégénère en combat ; la djemâa de Ba-Amor parvient à séparer les combattants et à les réconcilier moyennant le versement... par elle-même de 20 metkals aux Oulad Ba-Hammou.

Expédition des Oulad Moulat dans le Sahara central et intervention d'Abidine le Kounti. — En 1889, les Oulat Moulat organisèrent un rezou qui partit dans le Sud, en quête de butin. Ce rezou, augmenté de quelques hommes des Arib et des Reguibat venus du Sahel, séjournait dans les environs de Taodenni, à l'affût de l'arrivée de quelque marchand de sel soudanais, lorsqu'il fut brusquement attaqué lui-même par un autre rezou venu du Hoggar et composé d'Oulad Salem et de Kenakat commandés par Abidine le Kounti, qui cherchait à venger ses tribus de l'Azaouad raziées quelque temps auparavant par un parti de gens du Sahel.

Abidine rafla non seulement les chameaux des Oulad Moulat mais encore une petite caravane touatienne qui rentrait de Tombouctou, chargée par un chérif de Sali et un individu de

Zaglou; puis il s'engagea, pour regagner le Hoggar, sur un « medjbed »[1] qui se trouva l'amener sur le Touat; aussi, parvenu au puits de Sefeïat, il fit un coude et vint toucher barre à Zaouïet-Kounta.

Il est bon ici de remarquer que d'aucuns ont été induits par ce nom de Zaouïet-Kounta à admettre qu'il se trouve là une zaouïa importante, qui serait succursale de l'ordre des Bekkaïa et recevrait sa direction et son mot d'ordre des chefs soudanais de cette confrérie; la vérité est à côté de cette opinion; il vint bien, au XVIIe siècle, un groupe de Kounta, de la fraction des Regagda, qui fonda en ce lieu une zaouïa à laquelle il donna son nom de tribu, Zaouïa-Reggadïa ou Zaouïet-Kounta[2]; on a vu d'ailleurs plusieurs fois des arrivées des mêmes parages au Touat.

Mais lorsqu'un peu plus tard vint à son tour Moulaï-Mhammed ben El-Hadj, le chérif âlouyite, il s'établit tout à côté de la zaouïa kountienne dont sa propre kasba partagea la dénomination, causant ainsi une confusion entre les deux établissements, tandis qu'en réalité toute l'importance du plus ancien passait à la zaouïa nouvelle des Chorfa filaliens Oulad Sidi Hammou Bel-Hadj; c'est ainsi que « Zaouïet-Kounta » se trouve devoir son importance, dans les temps modernes, non à ce qu'elle serait une station bekkaïenne, mais à ce qu'elle est la résidence de Chorfa très influents, suzerains directs de tous les ksour du district auquel ils ont donné leur nom, et les correspondants les plus actifs de leurs cousins les sultans filaliens de Fès pendant toute la durée des opérations de « reconcentration », sur l'empire musulman de l'Ouest, des Oasis dont s'étaient trop désintéressés les deux successeurs immédiats de Moulaï-Slimane.

Quant aux quelques Regagda actuels qui descendent de l'ancien groupe kountien, ils ne sont que les modestes serviteurs des Chorfa, et leur rôle se borne à exercer une hospitalité un peu plus fréquente que celle des autres ksour touatiens vis-à-vis des caravanes qui viennent, pour le commerce, de l'Azaouad ou de ses au-delà soudanais; c'est le seul privilège que leur vaille leur origine.

(1) « Medjbed », route saharienne constituée par les sentiers frayés et suivis par les caravanes.

(2) *Vid. sup.*, p. 52.

Donc voici Abidine et sa troupe faisant « escale » à Zaouïet-Kounta, mais les Oulad Moulat qu'il a dépouillés ont suivi ses traces et prévenu les Chorfa de Sali qu'un des leurs est victime du rezou réfugié à Zaouïet-Kounta; les Chorfa de Sali partent alors en députation pour réclamer leur bien à leurs cousins les Chorfa de Zaouïet-Kounta; ceux-ci refusent de livrer leurs hôtes, et comme les pourparlers tournent à l'aigre, ils font appel aux contingents de leurs ksour qui se rassemblent sous leurs murs; une altercation ne tarde pas à s'élever entre ces gens et ceux de la suite des Chorfa de Sali campés tout près, des coups de feu sont tirés et la rixe dégénère en un combat où trois hommes de Sali sont tués.

Sali mobilise à son tour pour venger ses morts, mais les Chorfa de Zaouïet-Reggane interviennent, et l'un d'eux parvient à rétablir la paix entre les deux partis qui sont l'un et l'autre de leur cousinage, d'autant qu'Abidine et son rezou, jugeant le terrain peu solide et peut-être pressés de rentrer chez eux, ont quitté Zaouïet-Kounta pendant l'esclandre, et touchant barre à Zaouïet-Reggane où ils font leur complet de vivres, regagnent le pays hoggar (1).

Nouveaux délégués chérifiens aux Oasis. — Le voyage à Meknès de la députation touatienne de 1887 avait résulté du besoin ressenti par les Musulmans de se grouper autour du chef reconnu de l'Islam pour se garder de la menace chrétienne devenue imminente; nous allons voir maintenant se développer ce mouvement de groupement sous l'impulsion du Prince des Croyants lui-même.

En 1889, un délégué chérifien est signalé aux Oasis : c'est le caïd Mohammed Ed-Delimi, escorté de quelques cavaliers mokhaznis; il visite Deldoul où il reçoit, pour son maître, des présents de Bou-Amama et des habitants, puis il passe au Timmi et au Bouda d'où il revient au Gourara pour reprendre enfin la route du Nord (2).

En 1890, revient le délégué de 1887, le secrétaire chérifien Mohammed Er-Rachidi, et voici le message dont il donne lecture aux différentes djemâas des districts touatiens :

(1) D'après les caïds de Zaouïet-Reggane et de Zaouïet-Kounta, en 1905.
(2) DE LA MARTINIÈRE ET LACROIX.

A Nos serviteurs fidèles, les habitants du Touat tout entier, — que Dieu, etc...

Et ensuite il est parvenu à Notre connaissance chérifienne que vous avez été effrayés par les tentatives de la province algérienne pour s'installer aux portes de votre pays, et vous Nous avez demandé d'écrire à ces gens de ne rien entreprendre contre vous.

Nous avons pris bonne note de ce désir et avons écrit au gouverneur de la province algérienne de retenir ceux qui voudraient se rendre chez vous.

Si cependant quelqu'un d'entre eux vient chez vous, qu'il ne voie, de votre part, rien de nature à l'effrayer, car il sera un simple voyageur, traitez-le généreusement et ne lui faites aucun mal.

Nous vous envoyons Notre secrétaire Mohammed Er-Rachidi; que vos notables l'accompagnent auprès de Nous à son retour. Salut.

Du 7 safar 1308 (22 septembre 1890).

Mohammed Er-Rachidi parvint jusqu'à Aïn-Salah, puis retourna auprès de son maître; celui-ci le renvoya de nouveau aux Oasis, au commencement de 1891, porteur du message suivant :

A Nos serviteurs les gens du Touat... etc.

Et ensuite vous faites partie de la totalité des sujets que Dieu a placés sons Notre autorité, il Nous a chargé de veiller sur vous et sur vos affaires publiques et privées.

Or la situation actuelle veut que vous Nous adressiez un groupe de députés pris parmi vous, et comprenant des Chorfa ainsi que les notables en lesquels vous aurez placé votre confiance.

Nous vous envoyons Notre secrétaire, le taleb Mohammed Er-Rachidi, pour qu'il ramène ces délégués auprès de Nous. Salut.

Du 20 châbane 1308 (31 mars 1891).

Au retour de ce dernier voyage, Mohammed Er-Rachidi tomba malade et mourut à Kerzaz (1).

(1) D'après le caïd de Zaouïet-Kounta.

Le Gouverneur du Tafilelt envoie son lieutenant aux Oasis. — Le caïd Omar, dont nous avons parlé plus haut [1], avait eu en 1872, sous le sultan Sidi-Mohammed, pour successeur au gouvernement du Tafilelt, le caïd Lahsen ben Mohammed Ed-Delimi ; nous trouvons une lettre, scellée du cachet de ce caïd à son nom ainsi orthographié, et dont voici la teneur :

A tous les serviteurs de notre Maître victorieux par la puissance de Dieu, aux habitants d'Aïn-Salah, et spécialement à El-Hadj Abdelkader ould El-Djouda (sic), — *que le salut, etc.*

Et ensuite vous verrez arriver chez vous notre lieutenant (khalifa) *le caïd Mohammed Ed-Delimi* [2], *accompagné de son escorte et porteur d'une lettre de notre Maître victorieux par Dieu.*

Nous désirons de vous — que Dieu vous bénisse ! — que vous donniez lecture de ce message aux Chorfa, notables et gens du peuple ; rendez-vous à ce désir par obéissance à l'ordre chérifien, et gardez-vous d'y manquer car vous êtes des gens de bien et de raison.

Notre Maître victorieux par Dieu a ordonné que nous agissions avec vous selon ce qui plaira à Dieu et à son Prophète, et vous ne verrez de nous, s'il plaît à Dieu, que ce qui conviendra le mieux pour votre plus grand bien.

Si vous désirez quelque chose de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — faites-nous part de ce désir, et traitez avec égard nos envoyés — que Dieu vous bénisse, vous, vos biens et vos enfants, et qu'il vous conserve sous sa Loi et celle de son Prophète, et dans le service chérifien ! Salut.

Du 10 choual 1308 (20 mai 1891).

L'Oued-Saoura et le Touat réunis en un commandement unique, sous le caïd Lahmid ben Lahsen Ed-Delimi. — L'envoyé du gouverneur du Tafilelt emporta sans doute une lettre spécialemest adressée par le souverain

(1) *Sup.* p. 192.

(2) Apparemment celui-là même qui était déjà venu aux Oasis en 1889 (sup. p. 241). Le gouverneur, ou *âmel*, auquel on donne couramment le titre originellement militaire de « caïd », est un fonctionnaire administratif local, subordonné au Lieutenant chérifien, ou *khalifa*, dont la haute autorité de représentant du Prince s'étend sur toute une région, que ce soit au Tafilelt, à Merrakech ou à Tetouane.

aux gens d'Aïn-Salah comme il est dit plus haut, mais il semble bien qu'il dut aussi être chargé de faire connaître aux populations la nouvelle décision chérifienne de placer tous les ksour de l'Oued-Saoura et du Touat sous les ordres du propre fils du gouverneur du Tafilelt.

En effet, nous trouvons deux lettres absolument identiques, expédiées par le sultan le 12 mars, et qui avaient pu parvenir au Tafilelt à la fin du même mois : quelques semaines avaient été nécessaires au nouveau fonctionnaire qu'elles instituaient pour faire ses préparatifs de départ.

Voici la teneur de ces deux lettres, ou plutôt de cette lettre en deux exemplaires séparés, l'un pour l'Oued-Saoura, l'autre pour le Touat :

1er exemplaire : *A Nos serviteurs très braves, les gens des ksour des Ghenanma de l'Oued-Saoura, — que Dieu, etc.*

Et ensuite Nous mettons à votre tête Notre serviteur fidèle le caïd Lahmid ben Lahsen Ed-Delimi, et Nous le chargeons de la direction de vos affaires.

Nous vous prescrivons de l'écouter et de lui obéir dans tout ce dont Nous l'avons chargé pour Notre service chérifien : que Dieu vous rende heureux par lui, et lui par vous !

Vous faites partie de Notre empire, dont Dieu Nous a confié le gouvernement; il Nous appartient de veiller sur vous et à votre sauvegarde, et de vous envoyer celui qui peut vous guider vers le bien et le juste, et vous procurer le bonheur et la prospérité, — que Dieu vous guide ! Salut.

Du 1er châbane 1308 (12 mars 1891).

2e exemplaire : *A nos serviteurs fidèles de tous les ksour du Touat, et spécialement aux Chorfa et notables, et à tous en général, — que Dieu,* etc.

Et ensuite Nous mettons à votre tête Notre serviteur fidèle le caïd Lahmid ben Lahsen Ed-Delimi, etc...

(Tout le contenu de la lettre est identique, mot pour mot, à la lettre précédente et porte la même date.)

Le sultan convoque les députés des Oasis. — Cependant le gouverneur institué ainsi n'avait sans doute à ses yeux qu'un caractère provisoire, ou bien ses conseillers lui firent-ils adopter presque aussitôt un nouveau mode d'action, car dès la fin de ce mois de mars, le sultan envoie aux Oasis « un

des chefs de son armée fortunée », le caïd Bou-Azza Es-Serifi, avec une escorte de 15 cavaliers, et lui confie la lettre suivante :

A nos serviteurs les gens du Touat, etc...

Nous vous envoyons Notre serviteur le taleb Bou-Azza Es-Serifi, porteur de cette lettre.

N'éprouvez aucune inquiétude du côté de la province algérienne, car vous êtes d'entre Nos serviteurs et d'entre Nos sujets.

S'il arrive quelqu'un chez vous, de la province algérienne, offrez-lui l'hospitalité et n'ayez aucune crainte de son côté, car notre bon accord avec eux n'a pas cessé de durer, nos traités existent toujours, et les frontières de chacun de nous ne sont pas violées.

Que les notables de chacune de vos fractions se rendent à Notre seuil chérifien et Nous examinerons avec eux ce qu'il y aura à faire pour votre bien. Salut.

Du 18 châbane 1308 (29 mars 1891).

Et encore cette autre :

A Nos braves serviteurs, les gnes des ksour du Touat, du Gourara et du Tidikelt, — que Dieu, etc...

Et ensuite Nous vous avions déjà écrit de venir auprès de Notre personne élevée par Dieu, en compagnie de Notre secrétaire, le taleb Mohammed Er-Rachidi, qui est allé chez vous avec les mokhaznis nécessaires, pour s'enquérir de vos affaires et travailler à votre bien, selon que le voulurent déjà Nos ancêtres généreux — que Dieu purifie leurs âmes ainsi que celles de vos pères !

Nous attendons toujours votre arrivée, venez avec la bénédiction de Dieu, et pressez-vous.

En ce moment se rend chez vous celui que Nous avons choisi pour vous porter Notre message chérifien destiné à montrer ce qui convient le mieux à vos intérêts : c'est Notre serviteur fidèle, l'honorable taleb El-Arbi El-Meniâï; il est au courant de vos affaires et apte à discerner les voies conformes à la religion et aux principes de l'Islam; quand il parviendra au milieu de vous et vous donnera lecture de Notre message chérifien, répondez à ce qu'on peut attendre de vous, et faites montre de l'obéissance que vous devez; vous n'aurez, grâce à Dieu, qu'à vous louer de ce qui suivra.

Le porteur de la présente est un des principaux chefs de Notre

armée fortunée, Notre serviteur le taleb Bou-Azza Es-Serifi; Nous vous l'envoyons par sollicitude pour vous; que Dieu vous protège et vous dirige, pour le bien de notre religion! Salut.

Du 23 choual 1308 (1er juin 1891).

Nous apprenons par cette lettre que le caïd militaire Bou-Azza, déjà chargé du message du 18 châbane (29 mars) ne s'est mis en route qu'une fois muni de celui du 23 choual (1er juin), et quand il lui a été adjoint un juriste, « l'honorable taleb El-Arbi ».

Ils arrivèrent ensemble au Timmi.

De là le caïd Bou-Azza suivit les Oasis, de district en district, jusqu'à Aïn-Salah, puis il s'arrêta au retour à Zaouïet-Kounta où il voulut décider Moulaï-Ali ben Ismâïl à l'accompagner auprès du souverain; mais Moulaï-Ali n'avait pas pris les dispositions nécessaires pour entreprendre ce nouveau voyage, et après un arrêt de dix jours, Bou-Azza dut continuer seul sa route et se dirigea vers le Gourara; quelques jours après, Moulaï-Ali ayant enfin terminé ses préparatifs gagnait l'Oued-Saoura et l'Ouest accompagné de son neveu, Moulaï-Mhammed ben Mohammed [1] et de quelques autres Chorfa du Fenoughil et du Timmi.

Pendant ce temps, l'autre délégué chérifien, le taleb El-Arbi El-Meniâï, continuait isolément sa tournée avec une lenteur toute diplomatique, activée par plusieurs importantes lettres chérifiennes dont il devait donner communication aux populations.

La première, adressée *à tous les habitants du Touat tout entier, Chorfa, Merabtines et gens de roture,* mandait ce qui suit :

Nous vous avons déjà écrit, par l'intermédiaire du taleb Mohammed Er-Rachidi, puis du caïd Bou-Azza Es-Serifi, pour vous prescrire de vous rendre à Notre seuil chérifien, mais il ne vous a pas été possible de venir, et vous vous êtes excusés par la crainte d'être tués et pillés par les Ghenanma qui occupent l'Oued-Saoura.

Vous n'avez rien à redouter de ce côté.

(1) Le caïd de Zaouïet-Kounta en 1905; celui-ci fit demi-tour au Tafilelt et rentra au Touat, laissant son oncle continuer sans lui son voyage.

Nous vous envoyons un des serviteurs de Notre personne chérifienne, le taleb El-Arbi ben El-Mokaddem El-Meniâï, qui est l'un de Nos conseillers et de Nos juristes et auquel Nous avons donné de vive voix les ordres convenables pour votre bien et votre bonheur.

Que vos notables se mettent en route avec lui. Salut.

Des derniers jours de choual 1308 (1-7 juin 1891).

Une autre des lettres qu'apportait El-Arbi gourmandait les Touatiens pour les désordres qu'ils commettaient et les agressions auxquelles ils se livraient contre les étrangers.

Cette lettre, datée du 28 choual 1308 (31 mai 1891) et adressée « à tous les habitants des ksour du Gourara, du Tidikelt et du Touat », débutait longuement par le rappel à l'observation des prescriptions de la religion, prière, impôts, jeûne, pèlerinage, guerre sainte; elle exhortait les Musulmans à rétablir la concorde entre eux, etc..., puis elle ajoutait :

...Et une des plus graves raisons qui Nous ont décidé à vous écrire, c'est ce qui Nous est revenu, touchant les dommages que vous causez à vos voisins de la province de l'Est, les meurtres et les pillages que vous commettez à leur encontre, toutes choses que Nous ne vous avons pas ordonnées et dont Nous emploierons tous Nos efforts à faire cesser la fréquence, avec l'aide de Dieu.

Et pour y parvenir, frappez sur les mains de ceux d'entre vous qui agissent ainsi, jusqu'à ce qu'ils cessent de répandre le sang, de couper les routes, de désobéir, de commettre des rapines et de mal faire.

N'ayez aucune hésitation à ce sujet, car ils causent des désordres, et Dieu — qu'Il soit exalté! — a dit : « Les actes des » fauteurs de désordre ne sont pas licites ».

Vous, au contraire, vous êtes des gens de bien et Dieu a dit qu'Il veille sur les gens de bien, de plus, vous avez pour vous le concours du Gouvernement, car le Gouvernement vient en aide aux hommes de bien et leur donne toujours son appui, jusqu'à employer pour eux la force militaire et le reste; or il est prêt à faire son devoir, et il a institué le Trésor public pour les occasions comme celle-ci et pour leur répression.

Appliquez-vous donc à frapper sur les mains des perturba-

teurs jusqu'à ce qu'ils respectent les frontières et les droits des voisins.

De toute manière, le respect des voisins est une des prescriptions les plus importantes de la religion, telles que les ont précisées les jurisconsultes; n'y contrevenez pas, surtout que les voisins observent les égards dus, respectent la frontière, restent fidèles aux traités et ne troublent pas la paix.

Nous, avec la puissance de Dieu, Nous n'épargnerons pas Nos efforts pour réprimer l'iniquité, faire pacifier la frontière et obéir à la volonté de Dieu et de son Prophète.

Dieu voit vos actes, etc... *Salut.*

Du 22 choual 1308 (31 mai 1891).

Et encore cet autre message :

A nos serviteurs fidèles, les habitants de tous les ksour du clan Sefiane, au Touat, — que Dieu, etc...

Nous vous envoyons de nouveau l'un des notables serviteurs de Notre personne chérifienne, et Nous vous recommandons de veiller avec la plus grande sollicitude aux relations entre Nos provinces et les sujets (algériens), *vous souvenant que vous êtes des gens de bien et de religion, et que Dieu vous a imposé l'obéissance à Nos ordres en toutes choses.*

Vos actes ont toujours été entièrement conformes à cette obligation, ainsi que votre façon de conduire vos affaires; c'est pour cela que Nos ancêtres — que Dieu les sanctifie! — s'étaient contentés de vous laisser dans une tranquillité parfaite, en vue de l'affermissement de la religion et de votre affection fraternelle en Dieu.

C'est ainsi que Notre ancêtre Moulaï-Slimane — que Dieu ait son âme! — cessa un jour d'envoyer ses agents pour percevoir vos impôts, zekat et âchour, en considération de ce qu'il avait appris, touchant les exactions commises par les gouverneurs et la misère où ils vous avaient ainsi réduits.

Puis cette décision fut maintenue par Notre aïeul Moulaï-Abderrahmane, et par Notre seigneur et père — que Dieu lui soit miséricordieux!

Nous-même avons continué ainsi, quand Dieu Nous a chargé de veiller sur vous, et vous êtes restés, comme Nous le désirions, dans cette situation.

Mais voici le moment où il convient de rendre visible le pacte

qui vous lie à Nous et dont les signes se sont obscurcis, aussi Nous vous envoyons Notre fidèle serviteur, le loyal, l'intègre taleb El-Arbi ben El-Moḳaddem El-Meniâî, qui est l'un des brillants conseillers et juristes de Notre personne chérifienne, et auquel Nous avons donné nos instructions verbales pour le bien de vos intérêts et le maintien de votre bonheur.

N'apportez aucune négligence à vous conformer aux indications de Notre message chérifien; ceux qui obéissent à Dieu et à son Prophète, qui craignent Dieu et mettent en lui leur appui, ce sont eux qui l'emportent sur tous les autres. Salut.

Du 6 ḳâda 1308 (13 juin 1891) (1).

Du Touat, El-Arbi El-Meniâï se remit en route vers le Nord accompagné du cheïkh Ba-Hassoun, du Timmi, qui avait avec lui le merabet Sidi El-Hadj ben El-Bekri, de Mellouka, un notable des Khenafsa d'Aougrout, nommé Mhammed ben Cheïkh, et un autre des Zoua d'Aïn-Salah, Mohammed ben El-Hadj Ahmed Mahmoud.

Pendant ce temps, le caïd Bou-Azza avait rassemblé à Timmimoun une nombreuse députation de notables gourariens, à laquelle allait se joindre le cheïkh Mohammed Abdelkader ben El-Hadj Belkassem, du Bouda, ainsi que quelques autres.

Les cadeaux destinés au sultan. — Voici un document qui donne le détail des sommes rassemblées par une partie du Touat pour constituer le cadeau « emporté au sultan Moulaï-Hassane, par Ba-Hassoun, parti en 1309 (septembre 1891) avec le taleb El-Arbi El-Meniâï » ; ces sommes ont été fixées au prorata des eaux :

Gens d'El-Maïz..............	50 mk.	
El-Hebla.....................	50 —	
Tamest.......................	150 —	
Ouinna.......................	30 —	1/2 et 12 mouz.
Mellouka.....................	40 —	et 12 mouz.
Bouzane......................	15 —	
Koussane.....................	10 —	
Mehdïa.......................	12 —	1/2 et 8 mouz.
A reporter......	358 mk.	et 30 mouz.

(1) Il existe des copies de cette lettre datées du 10 kâda.

Report..........	358 mk.	et 30 mouz.
Oulad Bou-Hafs et Keseïba....	18 —	
Mansouria....................	35 —	
Zaouïet-Sidi-El-Bekri...........	40 —	
Beni-Tamert..................	60 —	
Oulad-Brahim................	5 —	
Oulad-Aïssa et Oulad-Aroussa..	40 —	
Oulad-Ahmed................	12 —	
Taridalt......................	30 —	
Oulad-Ali....................	15 —	
Oulad-Ouchen................	35 —	
Oulad-Oungal................	35 —	
Tinilane.....................	18 —	
Meraguen....................	10 —	
Berrebâ.....................	50 —	
Ougueddim..................	15 —	
Adghagh....................	60 —	
Soit un total de..........	836 mk.	et 30 mouz.

Il peut être utile, pour se rendre compte de ce que sont devenues les Oasis, de faire la comparaison du cadeau qu'elles envoient en ce moment au souverain avec celui qu'elles envoyèrent à son prédécesseur, en 1728, cent cinquante ans auparavant : la valeur de chacune de ces deux expressions de leur hommage au Prince des Croyants nous donnera l'indice de leur richesse à chacune de ces époques.

En 1728 [1], elles envoyèrent :

50 négresses valant environ 200 mk. l'une....	10.000 mk.
50 derrâa et 50 kella, à environ 50 mk. l'un....	5.000 —
Au total....................	15.000 mk.
Ou environ................	30.000 fr.
Tandis que le cadeau de 1891 est de 836 mk. en monnaie hassanienne, soit....................	2.090 fr.

Une députation gourarienne à Géryville. — Pendant que les délégués du sultan suscitaient, vers leur maître, les départs que nous venons de mentionner, les Oulad Sidi Cheïkh,

(1) *Vid. sup.*, p. 89.

champions intéressés de l'action française, provoquaient la formation d'une députation concurrente qui devait aller placer le pays gourarien sous la domination française.

Cette députation, recrutée par Si Kaddour ben Hamza et deux de ses neveux, était composée d'une quinzaine de notables des différents districts occupés par les Khenafsa et les Meharza, plus trois Châanba campés avec Bou-Amama, à Deldoul.

Les Oasis offrirent alors ce spectacle piquant de députations partant simultanément dans des directions différentes, l'une pour affirmer l'autorité du Prince des Croyants sur son pays, l'autre pour placer celui-ci sous l'autorité de la France.

Disons de suite que, de ce dernier côté, bien que le prétexte à intervention immédiate se présentât suffisant, il ne fut pas utilisé; les délégués gourariens furent conduits jusqu'à Alger et reçus par le gouverneur de la colonie, puis ils rentrèrent paisiblement chez eux, sans emporter d'autre résultat que la promesse d'une visite prochaine du chérif Moulaï-Abdesselam, chef de la zaouïa d'Ouazzane, dont nous avons déjà eu lieu de parler plus haut, et qui avait assisté à leur réception par le représentant du Gouvernement français en Afrique [1].

La mission franco-musulmane du chérif d'Ouazzane aux Oasis. — En effet, Moulaï-Abdesselam commença bientôt ses préparatifs pour son voyage aux Oasis; le caractère de ce voyage sera défini par la mention seule de la composition de l'escorte qui allait accompagner le chérif ouazzanien : c'était une troupe de cent cavaliers, partie des Oulad Sidi-Cheïkh, partie des serviteurs religieux de ceux-ci, les Trafi et les Oulad Ziad; le tout était placé sous le commandement du caïd Si Mohammed ben Boubeker, neveu de l'agha de Géryville et de Si Kaddour ben Hamza.

Il était à prévoir que, tant par son autorité personnelle sur les nombreux affiliés gourariens de la confrérie des Taïbïa dont il était le chef que par l'influence du neveu de Si Kaddour ben Hamza sur les serviteurs religieux également nombreux de Sidi-Cheïkh, le chérif d'Ouazzane trouverait un accueil chaleureux

(1) De la Martinière et Lacroix.

aux Oasis, et que, spontanément, plusieurs notables se joindraient à lui et l'accompagneraient jusqu'à El-Goléa, occupée par les troupes françaises quelques mois auparavant (1); il les présenterait au Gouverneur de l'Algérie et au général Thomassin (2) qui se trouveraient là au moment de son passage et recevraient ainsi les offres de soumission de cette nouvelle députation gourarienne : peut-être même ces hautes autorités eussent-elles pu dès lors descendre le Meguiden et venir dresser acte sur place de la soumission du Gourara; n'avaient-elles pas sous la main un escadron de cavalerie régulière qui les avait escortées, plus la compagnie de méharistes du poste, plus encore les cent cavaliers du goum du chérif ?

Mais le voyage du chérif se déroula tout autrement qu'on n'avait pu le prévoir au départ : c'est que le sultan avait eu vent de ce qui se préparait, et avant même que Moulaï-Abdesselam et son escorte fussent arrivés aux Oasis, un nouveau message chérifien avait été lu, du haut des chaires des mosquées gourariennes :

A Nos serviteurs magnanimes, à tous les caïds des Khenafsa du Touat (sic), *à leurs cadhis, à leurs jurisconsultes*, etc.

Et ensuite il est revenu à Notre connaissance chérifienne qu'El-Hadj Abdesselam, l'Ouazzanien, va se rendre dans votre pays pour vous induire en erreur et vous pousser dans l'alliance du Gouvernement ennemi, en violation des traités évidents et précis.

Nous le connaissions déjà comme ayant, de sa personne, abjuré sa foi et consenti à des choses contraires aux prescriptions de la religion, qui ne peuvent en aucune façon être regardées comme licites.

Vous, il n'y a pas de doute que vous ne soyez Nos sujets, le souci de veiller sur vous est pour Nous une obligation, et c'est à Nous qu'il incombe de vous gouverner : soyez donc en garde pour vous-mêmes, pour vos enfants et pour tout ce qui se rattache à vous.

Vous qui comptez parmi vous des Chorfa, des lettrés, des gens de bien et de religion, si l'Ouazzanien cherche à vous faire pen-

(1) Une compagnie de tirailleurs méharistes (cap. Lamy).

(2) L'auteur même du traité qui avait précédé la rentrée en grâce des Oulad Sidi-Cheïkh et dont il a été parlé (sup., note de la p. 223.

cher hors de la voie droite, à vous lier, à vous amener à un acte blâmable, ne l'écoutez pas, évitez tout entretien avec lui comme s'il était de la plus basse extraction, mettez-vous d'accord pour n'échanger avec lui ni une parole ni un acte, de façon qu'il ne lui reste aucun moyen de réussir sa trahison.

Ayez soin de maintenir haute la foi islamique, et que votre djemâa se refuse à prêter l'oreille aux discours qu'il pourra vous tenir, lesquels n'auront pour but que de vous entraîner à des actes défendus.

Nous ne doutons pas de vous, car vous savez déjà ce qu'il en sera plus tard des promesses fallacieuses qui vont vous être faites; Nous sommes profondément persuadé de la fermeté de votre foi et de votre résolution de vous en tenir au Coran de Dieu et au Hadit du Prophète.

Dieu — qu'Il soit exalté! — a dit : « Celui qui se séparera du Prophète... » etc.

Et le Prophète a dit : « Celui qui se sera séparé de l'assemblée (des Musulmans) *de la longueur d'un empan seulement...* » etc.

Celui de vous qui obéira (à ces prescriptions) *sera sauvé, celui qui y désobéira s'exposera à la colère de Dieu. Salut.*

Du 26 châbane 1309 (26 mars 1892) [1].

Une deuxième lettre chérifienne mettait aussi les gens en garde contre les Oulad Sidi-Cheïkh, contre les « Oulad Hamza passés sous la protection de l'ennemi », tandis que « Hammou ben El-Hadj Ahmed et les gens d'El-Kef et des Meharza ont seulement obéi à la crainte en les suivant »... (le texte fortement dégradé n'a pas permis une traduction complète).

Ces lettres réglèrent effectivement le genre de réception que les ksour gourariens réservèrent au vieux chérif et au neveu de Si Kaddour ben Hamza : en débouchant de l'oued Namous, ils furent arrêtés poliment à l'orée des palmeraies des Oulad-Aïssa où les habitants apportèrent une difa personnelle au chérif, avec prière de reprendre sa route le lendemain sans insister davantage pour converser avec eux ou pénétrer dans leur ksar; la même scène se reproduisit sur tout le parcours du chérif, aux Oulad-Sâïd et à Zaouïet-Debbagh en Tinerkouk, où des

(1) Cette lettre fut communiquée dès 1892 au poste français d'El-Goléa et se trouve aux archives du Gouvernement général de l'Algérie depuis cette époque.

« mekam » marquent encore les emplacements que sa tente occupa ; il remonta le Meguiden et arriva enfin à El-Goléa plusieurs jours après que le gouverneur de l'Algérie en était reparti, malade autant de dépit que de la fatigue occasionnée par cette longue route.

Et voici qui montre bien le trouble et l'hésitation des esprits dans le conflit entre la haute puissance spirituelle qu'était le chérif d'Ouazzane et son souverain, le Prince des Croyants : l'un des membres de la députation gourarienne partie à Fès avec le caïd Bou-Azza était Mohammed ou Salem, l'un des notables les plus marquants de Timmimoun, il fit exprimer au chérif d'Ouazzane, par la Légation de France, les regrets de ne s'être pas trouvé dans son pays pour lui ménager « une magnifique réception » à son passage [1], et le chérif lui écrivit ce qui suit :

Nous avons appris par l'ami de tous, l'heureux représentant du Gouvernement français à Tanger, que tu avais regretté de t'être trouvé absent de ton pays lorsque Nous y sommes passé, et que, si tu t'étais trouvé présent, tu Nous eusses reçu avec joie et empressement, et tu Nous eusses témoigné toutes les attentions convenables.

Nous te félicitons d'avoir exprimé ces sentiments, Nous montrant ainsi que ta loyauté et ton amitié pour Nous sont telles que Nous les supposions ; Nous te savons gré de cela comme d'une invitation reçue de toi, et si quelque chose t'est nécessaire, Nous n'attendons qu'un avis de toi pour te le procurer.

Nous demandons à Dieu de nous faire rencontrer en une heure heureuse — et aussi qu'Il vous conserve tous sous sa protection toujours, et qu'Il vous regarde et vous traite comme ses serviteurs préférés. Salut.

Du 27 choual 1309 (25 mai 1892). [2]

Nous verrons un peu plus loin ce qu'après son retour de Fès, le caïd du Timmi écrivit au sultan au sujet du voyage du chérif d'Ouazzane.

Bou-Amama quitte Deldoul. — La période de prospérité où nous avons laissé Bou-Amama au commencement de

(1) DE LA MARTINIÈRE ET LACROIX.
(2) Lettre missive trouvée à Timmimoun.

ce chapitre s'était maintenue pendant plusieurs années; chacun des délégués chérifiens aux Oasis avaient eu soin de lui rendre visite et de lui apporter des lettres particulières du souverain; le caïd Bou-Azza lui avait même, de la part de ce dernier, apporté en cadeau un vêtement richement brodé.

Mais à la longue, les Châanba devenus nombreux avaient commencé d'être insolents avec les ksouriens et avaient même opéré sur eux quelques razias tant dans le Bas-Touat et le Tidikelt que même jusque sur les Reguibat et les Oulad Delim de l'Iguidi occidental, amenant de toutes parts des récriminations et des ennemis au Merabet; celui-ci avait eu plusieurs fois des démêlés avec les gens de Deldoul même, et beaucoup des plus zélés de son entourage, avec leur esprit mobile et leur goût d'indépendance, le quittèrent peu à peu pour aller vivre à leur guise dans l'Erg.

Enfin la création du poste français d'El-Goléa, dont nous avons parlé plus haut, eut ce résultat de décider le départ de Bou-Amama lui-même; il essaya d'abord d'entamer avec le chef de ce poste une correspondance basée sur ce qu'une lettre d' « amane » lui aurait été accordée, au nom de la France, par le Ministre français de Tanger, mais quand il vit la compagnie de meharistes organisée commencer ses randonnées dans le Meguiden et le Tâdmaït, il cessa de se croire en sécurité dans les « bour » de Deldoul et alla nomadiser avec ses Châanba dans les régions de l'Erg voisines de la Saoura (1892).

C'est là que le nouveau caïd chérifien du Timmi, Ba-Hassoun, dut, à son retour de Fès, lui faire tenir les lettres qu'il rapportait pour lui du sultan [1].

Le sultan réorganise les Oasis. — Cependant le cheïkh du Timmi, Ba-Hassoun, était arrivé à Fès dans les derniers jours de 1891; ils étaient, lui et ses compagnons, les premiers parvenus d'entre les députés des Oasis que nous avons vus plus haut se rendre auprès du souverain.

« En arrivant à Kenadsa, Ba-Hassoun avait dû à l'amitié du chef de la zaouïa de pouvoir troquer les chameaux qu'il avait amenés du Touat contre des mulets plus aptes à terminer son

(1) D'après Sid Mohammed ben Hachem, du Timmi.

voyage vers le Nord; il avait aussi écrit à Moulaï-Rachid de prévenir le sultan de sa venue.

» Ba-Hassoun présenta au Prince des Croyants, avec les cadeaux qu'il avait apportés, les lettres d'investiture que son père avait jadis reçues des sultans précédents, aussi Moulaï-Hassane l'accueillit-il avec faveur; il lui offrit de lui renouveler la fonction que son père avait jadis occupée, de gouverneur de tout le Touat, et comme Ba-Hassoun s'excusait de ne pouvoir pas assumer une telle charge, il l'invita à lui indiquer, dans chaque district, les personnalités influentes susceptibles d'être investies de l'autorité sur leurs frères.

» C'est sur ces indications que l'Emir nomma ses représentants, et il confia à Ba-Hassoun tous les brevets, cachets et vêtements (1) qui leur étaient destinés, avec mission de les leur remettre; en plus de ceux destinés aux Touatiens, il lui remit aussi un cachet pour Ahitaghel, caïd des Touareg Hoggar, et un autre pour Ould Gueradji, caïd des Touareg de l'Ahnet. » (2).

Voici la lettre de service du caïd Ba-Hassoun :

A Nos serviteurs fidèles les habitants du Timmi et de tous les ksour qui se rattachent à eux, du clan ihamed, depuis El-Maïz jusqu'à Aghil, — que le salut, etc...

Et ensuite Nous mettons à votre tête votre frère, Notre serviteur fidèle le caïd Hassoun ben El-Hadj Mhammed, que Nous chargeons de conduire vos affaires.

Nous vous prescrivons de l'écouter et de lui obéir en tout ce qu'il vous commandera pour le service de Notre Personne chérifienne. Salut.

Du 1er djoumada 2e 1309 (2 janvier 1892).

Voici maintenant une seconde lettre chérifienne qui détermine et rappelle l'obligation religieuse de l'impôt et confère au caïd Hassoun (3) le soin de centraliser les impôts perçus par tous les autres caïds, lui donnant ainsi une supériorité de fait sur tous les autres chefs investis en même temps que lui.

(1) Ces vêtements d'investiture variaient du turban au caftan, au pantalon, etc., ou même au costume complet.

(2) Note ms. trouvée au Timmi.

(3) Ba-Hassoun est une locution familière, quelque chose comme « le père Hassoun », mais avec une intention de déférence, plus rarement de familiarité.

A tous Nos serviteurs les caïds du Touat, — que Dieu, etc...

Ensuite le prélèvement de l'impôt est l'une des bases de la religion, il a été prescrit par Dieu dans son Livre où il est dit : « Pratiquez la prière et fournissez l'impôt ».

Des punitions sévères sont énoncées contre celui qui le refuse; Dieu a dit dans son Livre : « Ceux qui acquièrent beaucoup d'or » et d'argent et ne s'en servent pas dans la voie de Dieu, ceux- » là subiront un châtiment douloureux ».

Le Prophète — sur lui soient les bénédictions de Dieu et le salut! — a dit aussi : « Les fondements de l'Islam sont au » nombre de cinq, dont le « témoignage », la prière, l'im- » pôt, etc... »

Et encore « Les chameaux de celui qui aura payé l'impôt pros- » péreront mieux que ceux pour lesquels l'impôt n'aura pas été » payé; il en sera de même pour les moutons, si leur maître » n'acquitte pas l'impôt, il sera piétiné de leurs pieds fourchus » et transpercé de leurs cornes, etc... »

Aussi Nous vous prescrivons de percevoir, de vos frères, ce que Dieu a rendu obligatoire, comme zekat et âchour, qui est déclaré nécessaire par la Religion, et dont le refus exclut du sein de l'Islam.

Occupez-vous avec la plus grande vigilance de cette perception, afin qu'elle ne subisse aucun retard, et n'acceptez de personne aucune excuse, puisque Dieu l'a rendue obligatoire dans la mesure des facultés de chacun, et qu'elle constitue une des bases les plus importantes de l'Islam.

Ces impôts seront envoyés à Notre Personne chérifienne par l'intermédiaire de Notre serviteur le caïd Hassoun, du Timmi, avec lequel vous devez vous maintenir en accord parfait. Que Dieu vous soit favorable! Salut.

Du 10 djoumada 2e 1309 (11 janvier 1892).

Enfin Ba-Hassoun rapporta encore une troisième lettre qui était une réédition de celle du 13 juin 1891, que le taleb El-Arbi El-Meniâï avait été chargé de venir lire aux Touatiens [1]; mais après le passage où il était répété que « les signes du pacte avec le souverain s'étaient obscurcis et avaient besoin d'être rendus visibles », le rédacteur avait ajouté :

(1) *Vid. sup.* p. 248.

Nous avons chargé Notre serviteur Hassoun de réunir les sommes perçues comme prélèvements de l'impôt et de les faire parvenir à Notre Seuil chérifien.

Dernier écho de la mission du chérif d'Ouazzane. — Cependant les Touatiens avaient porté plainte au sultan dès que le chérif d'Ouazzane avait traversé le Gourara; voici les réponses que leur adressa l'Emir :

A Nos serviteurs les caïds du Touat, — que Dieu, etc...

Il est parvenu à Notre connaissance chérifienne que les Arabes ont commis des agressions contre les ksour du Gourara, lorsqu'ils ont traversé ce pays, et qu'ils se sont emparés de ce qu'ils ont trouvé.

Nous vous ordonnons de vous tenir en garde contre de semblables procédés, et de vous entr'aider pour frapper sur les mains de quiconque cherchera le désordre ou entreprendra d'aller à l'encontre de ce qui est équitable.

Soyez, pour leur résister et les combattre, comme une seule main et une seule personne, de façon qu'ils renoncent à leurs entreprises et qu'ils n'obtiennent aucun succès, par la puissance de Dieu! Salut.

Du 28 ramdane 1309 (26 avril 1892).

Et encore :

A Nos serviteurs fidèles, à toutes les tribus et à tous les habitants du Touat, — que Dieu, etc...

Et ensuite Nous avons reçu votre lettre portant qu'El-Hadj Abdesselam l'Ouazzanien est arrivé chez vous, venant du pays du Nord, avec une suite de dix personnes, une escorte de cent cavaliers et un convoi de trois cents chameaux portant leurs vivres; qu'il a campé auprès du ksar des Oulad-Saïd; qu'il a écrit aux habitants et que ceux-ci ne lui ont pas répondu parce qu'ils lui ont vu des façons d'agir inconvenantes; qu'arrivé à Semmota, il s'est décidé à s'en retourner sans aller visiter d'autres ksour, et qu'aucun habitant du pays n'a voulu se présenter à lui, à cause de ce qu'on connaissait de ses intentions.

Vous ajoutez que vous portez les faits à la connaissance de Notre personne élevée en Dieu après que vous lui avez déclaré à lui-même que vos affaires ne regardent que Nous; vous Nous

demandez de vous accorder Notre protection, et vous dites que les Arabes ont commis, en passant, des agressions contre les ksour du Tigourarine.

Nous prenons bonne note.

Ce que vous avez répondu à l'Ouazzanien et l'accueil que vous lui avez fait Nous montrent votre loyalisme, votre entière fidélité, la solidité de votre foi et de votre résistance; louanges en soient rendues à Dieu!

Vous avez réalisé ce que Nous désirions, Nous le voyons par votre attitude pieuse et digne de félicitations.

Nous vous continuons Nos recommandations, Nos conseils et Nos exhortations, pour que vous soyez, en Dieu, comme une seule main, pour que vous persistiez à sauvegarder votre religion.

Quant à ce que vous Nous demandez, de vous protéger et de veiller sur vous, sachez que Nous y mettons tous Nos soins et que Nous en avons le plus grand souci; Nous ne vous abandonnerons pas et n'apporterons aucune négligence à Nous occuper de vos intérêts.

Les négociations continuent toujours entre Nous et les Français à votre sujet; Nous pensons que Notre personne chérifienne vous sauvegardera, et que ceux-là ne vous causeront aucun dommage ni ne viendront à bout de vous — par la puissance de Dieu, — car ils savent que Nous Nous engageons pour vous et que Nous veillons sur vous ainsi que Nous le devons.

La base de votre sauvegarde, c'est que Dieu aide ceux qui croient en lui; Nous lui demandons de vous conserver sa protection et ses grâces, de ne pas appesantir sa main sur vous, de vous garder de la méchanceté de l'ennemi, et de nous libérer, Nous et vous, de nos soucis.

Quant aux Arabes qui ont commis des agressions en Tigourarine, Nous avons envoyé aux fonctionnaires qui sont chargés de vous Notre ordre chérifien d'avoir à s'entendre et d'être comme une seule main pour les frapper sur les mains et les éloigner de vous. Salut.

Du 28 ramdhane 1309 (26 avril 1892).

A ces messages, le caïd du Timmi, récemment rentré de la Cour chérifienne, fit la réponse suivante :

Que Dieu répande toutes ses faveurs et toutes ses grâces sur la personne de celui par qui Il a fortifié l'Islam contre tous ses

ennemis, qui a un trône élevé et une gloire éminente, dont le lignage remonte au Prophète vénéré, à l'Envoyé illustre; à celui dont les actions sont brillantes et les grâces abondantes, dont la générosité envers les hommes est sans mesure, qui est noble comme la pleine lune montante quand il apparaît à la vue...

A notre Imam auguste, maître très puissant de nos personnes, Prince des Croyants, représentant du Maître des mondes.

A notre maître le sultan, notre Seigneur et maître Hassane, fils du prince fortuné, notre seigneur et maître Mohammed, fils du prince magnanime, notre maître Abderrahmane, fils de notre maître Hecham, — que Dieu accorde le secours de sa puissance à notre Seigneur, l'aide par des légions (d'anges) *comme Il aida son ancêtre* (le Prophète) *à la bataille de Bedr, et qu'Il lui laisse l'aide de ses légions à tout jamais!*

Mille saluts et mille bénédictions et bienfaits soient sur le trône élevé de notre seigneur illustre et bienfaisant!

Et ensuite sache, ô mon Seigneur, que tes quatre serviteurs (qui ont apporté les messages chérifiens) *sont arrivés chez nous après le départ des serviteurs de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — j'en ai donné lecture à tous les habitants, et nous nous en sommes réjouis car ils ont été pour nous comme le visage même de notre seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — lequel nous est plus cher que nos propres familles et que nos enfants, et par l'envoi de ces messages nous a amenés à glorifier Dieu.*

Nous en avons compris le contenu et nous obéirons aux ordres de notre seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — car nous sommes sous la protection de son étendard et sous la puissance de sa main, humbles et soumis, baisant la terre sous son talon.

Et quant à ce que tu nous dis, ô notre Seigneur — que Dieu te fasse victorieux! — au sujet du fils de Sidi El-Hadj El-Arbi (1), *sache que nous n'avons rien de commun avec lui et que nous restons à l'écart de lui; nous sommes en ton pouvoir à toujours, obéissants à tes ordres et toujours prêts à les recevoir, tandis que nous le fuirons toujours, lui et les siens.*

Ce que tu nous commanderas, nous le ferons, mais entre lui

(1) *Id est* : El-Hadj Abdesselam. L'auteur de la lettre s'abstient intentionnellement, et pour marquer son hostilité à son égard, de le désigner par son nom.

et nous il n'y a rien de commun en dehors du chapelet — que nous tenons de ses ancêtres et non de lui.

Par Dieu! et par Dieu encore! ô mon Seigneur! si nous nous étions trouvé ici lors de son passage dans le Touat, certes il n'eût vu de nous — et des serviteurs de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — que ce qui n'eût pu lui être agréable, tant à lui qu'aux siens, mais nous étions à côté de ta Personne chérifienne!

Nous avons trouvé ici tous les sujets de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — soumis et se tenant à l'ombre de son étendard et sous sa protection, attentifs à recevoir ses ordres.

Si lui (l'Ouazzanien) *s'était approché d'eux, il eût vu non ce qui lui pouvait plaire, mais le contraire.*

Nous avons conté le détail de l'affaire à tes serviteurs.

Salut de la part de ton serviteur le caïd Hassoun, de son frère Mohammed-Abderrahmane, et de toute leur djemâa depuis El-Maïz jusqu'à Aghil.

Salut de la part de celui qui a écrit le présent, le serviteur du trône élevé en Dieu, Mohammed ben Mohammed El-Hachemi ben Mhammed-Abdelâziz l'Idrisside, secrétaire du caïd Hassoun.

Du 24 dou'l kâda 1309 (20 juin 1892).

Tableau de commandement des Oasis en 1892. — Nous ne nous arrêterons pas à citer en détail les dates et les conditions des nominations de tous les fonctionnaires, caïds, nekibs et cadhis, que le sultan nomma alors, et dont une partie reçut ses brevets en dehors de l'intermédiaire de Ba-Hassoun, pendant les mois qui suivirent son départ de la Cour chérifienne; nous en donnons un tableau général présentant l'organisation complètement achevée.

(Les lettres I. ou S., qui suivent le nom de chaque fraction, indiquent qu'elle est Sefiane ou Ihamed.)

A) Ordre administratif.

Caïd Hassoun ben El-Hadj Mhammed, chargé de la centralisation des impôts de toutes les Oasis.

1. Caïd Mhammed ben El-Hadj Abdelkader : In-Hammou, I. — Tâantast, I. — Tazliza, I. — Sidi-Mansour, I. — Tabelkoza, I.

2. Caïd Abdelkerim ben Mohammed : Fatis, I. — Zaouïet-Debbagh, I. — Oudghagh, I. — Oulad-Aïach, I.
3. Caïd El-Hadj Ahmed ben El-Arbi : El-Haïha, I. — Oulad-Aïssa, I.
4. Caïd El-Mahfoudh ben Cheïkh : Oulad-Sâïd, I. — Semmota, I. — Beni-Mehlal, I. — Lichta, I. — Kali, I. — Aghlad, I.
5. Caïd Mohammed El-Mâzouz : Talmine, S.
6. Caïd Kouider ben El-Hadj Abdesselam : El-Kef, I. — El-Hadj Guelmane, I. — Taghit, I. — Badrïane, I. — Tous les Khenafsa du Gourara, I.
7. Caïd Brahim ben Abdelhaï : Charouine, I. — Takoulzi, I.
8. Caïd Mohammed ou Salem ben Abderrahmane : Timmimoun, S. — Oulad-Talha, S. — Taoursit, S. — El-Ouadjda, S. — Sahela, S. — Charef, S. — Bou-Guemma, S. — Akbour, S. — Tasfaout, S. — Zaouïet-Sidi-Amor, S.
9. Caïd Mhammed ben Cheïkh : Tiberghamine, I. — Ksar-El-Hadj, I. — Tinakline, I. — Tala-Aboud, I. — Zt-Sidi-Abdallah, I.
10. Caïd El-Hadj Amor ben El-Hadj Ahmed : Deldoul, I. — Oulad-Mahmoud, I. — Oulad-Rachid, I. — Oulad-Ali, I. — Metarfa, I. — Kaberten, I.
11. Caïd Mohammed ben Mohammed : Brinken, S. — Hammad, S. — Amour, S. — Keda, S. — Oudjlane, S. — Oufrane, S. — Sebâ, S.
12. Caïd Mohammed-Abdelkader ben El-Hadj Belkassem : Bouda en entier, S. — Tamentit, S. — Bou-Faddi, S. — Abbani, S. — El-Allouchïa, S. — Oudgagh, S. — Ben-Hemi, S. — El-Mansour, S. — Noum-en-Nas, S. — Gharmïannou, S. — Tazoult, S.
13. Caïd Hassoun ben El-Hadj Mhammed : Timmi en entier, I. — El-Maïz, I. — Chorfa d'El-Hebla, I. — Tasfaout, I. — Azzi, I. — Oulad-Ber-Rachid, I. — Oulad-Moulaï-Bou-Farès, I. — Kasbet-El-Harar, I. — Sidi-Youcef, I. — Ba-Amor, I. — Oulad-Yahia, I. — Djedid, I. — Oulad-Antar, I. — Ikkis, I. — Tamaseght, I. — Aghil, I. — Titaf, I.

14. Caïd El-Abbès ben Djelloul : Inzegmir, I. — Bou-Andji, I. — Ghezira, I. — El-Khalfi, I. — Zaouïet-Belal, I.
15. Caïd Mohammed ben Yâïch : Taorirt, S. — Tinnourt, S. — Berrich, S. — El-Mestour, S. — Zt-El-Hachef, S. — Aït-Messâoud, S. —En-Nefis, S. — Taârrabt, S. — Tinoulaf, S. — Entehet, S.
16. Caïd El-Hadj El-Mehdi ben Ba-Djouda : Oulad-Ba-Hammou, I. — Igosten, I. — Sahela, I. — Oulad-El-Hadj, I. — Deghamcha, I. — Inghar, I.
17. Caïd Mohammed ben El-Hadj Ahmed-Mahmoud : Oulad-Mokhtar, I. — Foggaret-Ez-Zoua, I. — Foggaret-El-Arab, I. — Oulad-Belkassem, I.
18. Caïd Moulaï-Ali ben Ismâïl : tous les ksour des Oulad-Sidi-Hammou-Bel-Hadj, depuis Mekid, S.
19. Moulaï-Ali ben Chérif, nekib (1) des Chorfa d'El-Hebla.
20. Moulaï-Ali-Chérif ben Seddik, nekib des Chorfa du Timmi.
21. Moulaï-Ahmed ben Abdelkerim, nekib des Chorfa de Sali et du Reggane, hormis Entehet.
22. Sidi-Mohammed ben Moulaï-Heïba : nekib des Chorfa d'Aoulef et du Tidikelt.

(1) Le nekib — « surveillant », « préposé » — était spécialement chargé des Chorfa qui, en qualité de cousins du souverain, échappaient à l'autorité des caïds ou « âmels » ; il n'avait pas de cachet, mais seulement une lettre de service ; en voici un spécimen :

« Qu'on sache par ce brevet généreux qui doit être obéi, honoré et respecté, que, par la puissance de Dieu, le détenteur du présent, Notre cousin très gracieux Moulaï-Ali ben Seddik, l'Alouyite, est placé à la tête de Nos cousins les Chorfa âlouyites qui résident dans les ksour du Timmi, dans le Touat, pour ce qui Nous est revenu de son aptitude à bien remplir cette fonction en toute éventualité.

» Nous leur prescrivons de l'écouter, de se conformer à ses indications, d'agir et de s'abstenir selon ses conseils dans tout ce qui concerne Notre service chérifien.

» Nous l'engageons à les déterminer à se conduire selon les traditions de leurs ancêtres, ainsi qu'il convient à leur rang chérifien, etc...

» Nous prescrivons à tous ceux qui verront le présent, d'entre Nos serviteurs ou d'entre Nos fonctionnaires, d'en considérer le détenteur comme l'un de leurs notables, de le soutenir et ne pas le contredire dans ce qui concerne les affaires de ses frères, etc...

» Du 6 djoumada 2e 1309 (8 janvier 1892). »

B) Ordre judiciaire :

1. Sid El-Mokhtar ben Mostefa, « cadhi des Chorfa Oulad Sidi Hammou-bel-Hadj et des autres castes, Merabtines et roture, de leurs ksour ».
2. Sid Mhammed ben Habib El-Belbali, de Koussane en Timmi, « cadhi du Touat et dépendances ».
3. Sid Mohammed-Abdallah El-Boudaoui, « cadhi de Timmimoun, Talmine, Khenafsa et Meharza et de tout le Touat ».
4. Sid Abderrahmane ould El-Imam, d'Aïn-Salah.
5. Sid Mohammed ben Abderrahmane, d'Inzegmir, « cadhi de tous les ksour du Sali Chorfa et autres ».
6. Sid Abderrahmane ben Khaled, d'Igosten des Zoua, « cadhi de tout le caïdat de Deldoul ».
7. Sid Mohammed-Abdelkerim ben....., des Oulad-Sâïd.
8. Sid Hamza El-Foullani, « cadhi de la province du Tidikelt, dans le Touat ». (1)

Tous ces caïds, nekibs et cadhis étaient, dans l'esprit du sultan, bien moins destinés à soumettre les Oasis à une administration serrée et vigilante qu'à se trouver là, avec leur titre de fonctionnaires chérifiens, partout où pourrait s'introduire un étranger ou naître une affaire, un incident, un litige où seraient en question des intérêts étrangers.

C'était là le front défensif organisé par l'Islam contre la Menace chrétienne.

(1) D'après les brevets dont furent munis ces cadhis.

CHAPITRE VII

(CHAPITRE XIII des *Oasis sahariennes*.)

Les Gouverneurs chérifiens (2e série).

(1892-1900)

Les populations acceptent les nouveaux caïds. — Inefficacité de la réorganisation chérifienne. — L'expédition chérifienne au Tafilelt. — Le sultan traite personnellement les affaires des Oasis. — Mort de Moulaï-Hassane. — Mort du caïd Ba-Hassoun. — La « guerre sainte » contre les Ghenanma. — Confédération des Sefianes. — La lettre de service du pacha El-Hadj. — Le gouvernement du pacha El-Hadj. — La difa fournie par le clan des Sefianes au gouverneur. — Les Oasis continuent d'être le refuge des pillards sahariens. — Le gouverneur chérifien devant l'action française. — Le Timmi renouvelle son traité avec les Beraber et les Beni Mhammed. — Le pacha mobilise contre les Franco-Algériens. — Il est destitué et remplacé. — Le Bouda et le Timmi se disputent Meraguen. — Le caïd Idris arrive au Timmi. — Composition du soff Ihamed. — Le pacha El-Hadj, destitué, parcourt le Touat. Sa mort. — Le naïb des Kadrïa d'Ouargla apparaît au Tidikelt. — Gouvernement du pacha Simmou. — L'impôt des Oulad-Saïd réparti par foggara. — Gouvernement du pacha Idris. — Messages chérifiens aux Touatiens. — Logique chérifienne. — Les présents des deux gouverneurs au souverain. — Le gouverneur des Ihamed change Tabelkoza de caïdat. — Les dissidents algériens et les pillards sahariens. — Reconnaissances françaises au Tidikelt et au Gourara. — Réclamation contre la création du poste français de Fort-Miribel. — Les cadhis. — Suite du gouvernement du pacha Simmou. — Négociations avec les Ghenanma. — La paix avec les Touareg. — Prise d'In-Salah par les Français. — Chronologie des gouverneurs chérifiens (2e série).

Les populations acceptent les nouveaux caïds. — L'organisation réalisée par Moulaï-Hassane ne causa que quelques rares réclamations des populations intéressées : on cite la petite oasis d'Oufrane qui se débattit entre le caïd des Ihamed de Deldoul et le caïd des Sefianes de Brinken ; de son côté, Sebâ protesta auprès du Sultan contre son attribution soit au caïd de Brinken soit au caïd du Timmi ; ses habitants arguaient de leur qualité de Merabtines restés en dehors des soffs, tant Sefiane qu'Ihamed, et demandaient qu'il ne leur fût donné d'autre chef que leurs suzerains religieux, les Merabtines de Kerzaz.

Ils obtinrent en effet du souverain un brevet leur accordant cette situation spéciale entre tous les ksour touatiens; ils furent détachés du caïdat du Timmi et mis sous les ordres exclusifs de la zaouïa de Kerzaz.

Mais à part ces points de détail, les caïds investis exercèrent de suite leur fonction, d'autant plus facilement qu'ils étaient choisis parmi les notables de chaque district et en étaient même souvent les chefs naturels, — ainsi que cela se pratique d'ailleurs en tout pays, l'Algérie comprise.

Ainsi le caïd Hassoun trouva bientôt à exercer son influence jusque dans l'Aougrout :

En présence du fonctionnaire de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — l'homme de bénédiction Hassoun ben El-Hadj Mhammed, de son cousin Sid Mohammed El-Mekki ben Ibrahim, d'El-Hadj Mohammed Ba-Kheïyi, de Sid Ahmed ben El-Basri, d'El-Hadj Mohammed ben El-Mekki, et de toute la djemâa du Timmi présente avec le caïd dans l'Aougrout, — comme aussi en présence des Merabtines et des Chorfa de Tala, Moulaï-Ahmed ben Abdelâli, et Moulaï-Abderrahmane ben Ahmed, de Sid Hamza ben Mohammed, de Sid Mhammed ben Hamza et de nombreux assistants.

Les Oulad Slimane, de Ksar-El-Hadj ont déclaré se réconcilier avec le caïd Mhammed ben Cheïkh, revenir à lui, redevenir ses frères et vouloir soutenir avec lui la Religion, pour se tenir tous ensemble dans l'obéissance à Dieu et à notre Seigneur et Maître le Sultan — que Dieu le fasse victorieux!

Les gens du Ksar-El-Hadj marcheront ainsi d'accord avec le caïd Mhammed.

Ont assisté (à cet accord), *du Ksar-El-Hadj : Mohammed ben El-Hadj Abdelkader, Mohammed ben El-Hadj Slimane,* etc..., *qui se sont portés garants pour leurs frères et ont convenu que quiconque désobéirait au caïd devrait verser une amende de 300 douros entre les mains du représentant de notre Seigneur — que Dieu,* etc...

Fait dans les derniers jours de redjeb 1310 (7-17 février 1893).

Inefficacité de l'organisation chérifienne. — L'intervention du souverain ainsi réalisée n'alla pas sans procurer vraiment quelque répit aux Oasis dans leurs relations avec leurs

voisins nomades, « Amis » ou autres. Ainsi les « Ihamed-du-Centre », gens de Deldoul, Charouine, Deghamcha, ayant écrit au Sultan pour s'excuser de ne s'être pas rendus auprès de lui à cause de l'hostilité des Ghenanma qui « coupent les routes » et qui ont attaqué leur députation et celle d'El-Haïha, leur ont tué quatre hommes et enlevé tout ce qu'elles emportaient, comme présents, tandis que les Sefianes en paix avec cette tribu ont pu passer sans encombre, le Sultan leur répond, à la date du 2 avril 1892, « de passer par El-Haïha et Figuig pour parvenir jusqu'à lui, — quant aux Ghenanma, ajoute-t-il, Nous avons envoyé Nos ordres chérifiens à Nos caïds des Doui-Meniâ d'avoir à les surveiller, à les contenir et à les empêcher de se livrer à ces agressions; Nous avons même envoyé quelqu'un pour assurer l'exécution de ces ordres ».

L'Emir avait déjà écrit dans le même sens aux Merabtines de Sidi-Haïda en Bouda, qui s'étaient plaints des « soucis que causaient leurs voisins nomades aux voyageurs », et, le 19 août suivant, il écrit encore aux gens de Charouine :

Nous avons reçu votre lettre Nous disant que vous avez accepté de vous placer sous l'autorité du caïd que Nous vous avons choisi, et Nous disant aussi les agressions et les dommages que vous font subir les Ghenanma; pour ce qui est de ceux-ci, Nous avons donné des ordres pour faire cesser leurs attaques contre vous et contre tout le monde.

Mais la nouvelle organisation, tout intérieure, resta sans effet sur les causes du conflit toujours aggravé entre les Oasis et leur voisin français.

Au regard de celui-ci, un rideau hostile était tendu devant les Oasis, qui de loin semblait absolument faire corps avec celles-ci, d'autant qu'en réalité il s'appuyait sur elles et s'y approvisionnait, et de ce rideau mouvant, égaillé dans les dunes de l'Erg où il restait insaisissable et inaccessible, s'élançaient avec une fréquence inlassée les rezous qui trouvaient toujours quelque chose à enlever aux tribus de la lisière sud-algérienne.

Ces pillards, qui étaient les fidèles de Bou-Amama, étaient d'ailleurs, pour l'énorme majorité, des dissidents de ces mêmes tribus algériennes, contre lesquels le droit de suite de la France était indéniable, et c'est pour l'exercer que les postes extrêmes français s'avançaient de temps à autre un peu plus, afin de

rendre franchissables les espaces immenses où se mouvaient les perturbateurs; ainsi la France bâtissait à In-Ifel après El-Goléa, puis à Fort-Mac-Mahon dans le Meguiden, puis à El-Abiodh-Sidi-Cheïkh, puis à Fort-Miribel, au centre du Tâdmaït, grandissant d'autant sa menace sur les Oasis, « biscuit-ville » des dissidents.

La loi d'expansion l'y obligeait, dont parla un jour Salisbury, qui entraîne toute nation civilisée, au contact d'un peuple en retard, à avancer sans cesse ses limites pour assurer la paix de ses possessions acquises (1); devant cette loi, bien peu pesaient les protestations que prétendait introduire le sultan marocain, même basées sur l'esprit du traité franco-marocain de 1845 (2), trop tard invoqué et insuffisant à résoudre la situation en ce lendemain de l'accord franco-anglais de 1890 qui venait d'aboutir à la limite Figuig-Igli-Cap-Blanc (3); le souverain musulman n'avait qu'un seul moyen d'arrêter la menace chrétienne, de la décider à rester une influence pacifique, c'était de faire lui-même la police des Oasis et de leurs abords, qu'il prétendait siens, mais il en était foncièrement incapable.

L'expédition chérifienne au Tafilelt. — Moulaï-Hassane n'ignorait pas, quant au reste, la continuité et l'aggravation de l'action française, il était au courant, par les renseignements musulmans, des projets qu'étudiait successivement le gouvernement colonial algérien, tantôt pour la mobilisation de troupes régulières, tantôt pour la carte blanche susceptible d'être donnée aux Oulad Sidi-Cheïkh conduisant une expédition indigène, tantôt pour entamer ou poursuivre des négociations avec certains personnages touatiens, — et même pour aller jusqu'à l'envoi d'un burnous d'investiture et d'un cachet de caïd pour la France à El-Hadj Abdelkader ben Ba-Djouda, le propre frère du caïd chérifien d'Aïn-Salah.

Moulaï-Hassane se rendit compte enfin que la crise ouverte n'avait pas été résolue, qu'à la Menace érigée n'avaient pas paré les deux douzaines de cachets ni les épîtres doctrinales qu'il avait expédiées aux pauvres diables de Touatiens.

(1) De la Martinière et Lacroix.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

Tu as informé Notre Personne chérifienne, écrit-il le 11 juillet 1893, au caïd d'Aougrout, *que les Etrangers continuent leurs constructions dans les parages de ton pays; Nous en avons pris bonne note; mais l'échange de pourparlers avec le Gouvernement français a déjà été tel que plus rien ne reste à dire sur ce sujet.*

Et en effet, en ce moment même, le Sultan a quitté sa capitale, il est en route pour le Tafilelt à la tête d'une armée.

Le prétexte diplomatique avait été facile à trouver : il allait prier sur le tombeau de son ancêtre, le fondateur de la dynastie filalienne (1); mais quelle que soit l'insécurité des chemins sahariens, l'armée de 15.000 hommes dont s'accompagnait l'Emir laissait percer d'autres intentions.

« Il manda, par un courrier qu'apportèrent des Beni Mhammed, au caïd Ba-Hassoun d'avoir à venir à sa rencontre jusqu'au Tafilelt; le caïd s'y rendit; il avoua au Prince des Croyants qu'il n'avait pas encore fait parvenir à destination les brevets et les cachets d'Ahitaghel et d'Ould Gueradji, et il s'en excusa par les soucis que lui avait donnés la mort de son père, El-Hadj Mhammed, survenue peu après son retour de Fès; après l'avoir gardé auprès de lui pendant trois mois, le sultan le congédia. » (2)

Par ce rapport de l'intérêt que le sultan témoigna aux Touareg du Sahara central, on peut se figurer qu'il s'occupa quelque peu de la question plus immédiate des Oasis, et qu'il avait, touchant celles-ci, des projets que nous ne connaîtrons sans doute jamais au juste, puisque son interlocuteur, Ba-Hassoun, qui eût pu nous les dire, est mort.

Mais on peut se faire une idée de l'importance qu'aurait eue son arrivée dans les ksour sahariens par ce fait qu'à peine parvenu au Tafilelt, il recevait une lettre de soumission de Si Kaddour ben Hamza qui, peu après, quittait le territoire algérien et se réfugiait au Gourara, rompant virtuellement avec les Français.

Les événements qui survinrent alors dans le Nord de son empire empêchèrent l'Emir d'exécuter les projets qu'il avait caressés, — et évitèrent à l'Algérie une « guerre sainte » dont ses maîtres sentirent à peine l'imminence; on sait en effet que

(1) Note ms. trouvée au Timmi.
(2) De la Martinière et Lacroix.

Moulaï-Hassane dut revenir en toute hâte à Merrakech pour y recevoir le maréchal Martinez Campos, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne (décembre 1893).

Mais sa sollicitude pour les Oasis menacées se manifesta par son intervention personnelle dans leur gouvernement.

Le sultan traite personnellement les affaires des Oasis. — *Tu Nous as*, écrit-il le 13 mai 1893 au caïd de Deldoul, *rendu compte de l'agression des gens de Notre serviteur Mohammed ou Salem* (de Timmimoun) *contre les tiens, auxquels ils ont tué deux des leurs et rasé des palmiers à cause d'une revendication que les tiens élevaient contre eux; tu Nous as dit aussi que le caïd Hassoun, à son passage, avait mis la paix entre les deux partis; enfin tu Nous as informé de l'arrivée des gens de la Province algérienne venus, selon l'habitude, pour commercer, et aussi de la querelle survenue entre tes administrés de Metarfa et ceux de Sahela, du district de Notre serviteur Mohammed ou Salem, suivie de la mort d'un homme de ce dernier ksar.*

Bonne note est prise.

Nous avons reçu ton rapport établissant que les torts sont du côté de ceux de Sahela; pour ceux qui sont venus commercer (de la Province algérienne), *comportez-vous avec eux comme de coutume; quant à la pacification réalisée par le caïd Hassoun, c'est bien.*

Nous avons, ajoute l'Emir au même caïd le 4 juin suivant, *envoyé nos ordres chérifiens au caïd Mohammed ou Salem pour faire une enquête sur les causes de l'agression des gens de Sahela, les punir et les empêcher de recommencer dans l'avenir.*

Le 15 du même mois, il écrit au caïd de Timmimoun : *Nous avons reçu ta lettre transmettant à Notre Personne chérifienne des échantillons de pierres envoyés avec une lettre par Notre serviteur Abdelkader Ba-Djouda* (1) *qui demande une réponse; bonne note est prise.*

(1) Ce même frère du caïd d'Aïn-Salah qui était en ce moment même en flirtage avec les autorités françaises; il était, par ailleurs, et comme on l'a vu (*sup.*, p. 226), mokaddem des Snoussïa de Djeghboub, ardents traditionnalistes et anti-chrétiens (*sup.*, p. 236), qui se préparent, à l'époque où nous sommes arrivés, à venir s'installer dans les oasis de Koufra (Sahara tripolitain).

Les renseignements reçus ont indiqué qu'il n'y a absolument aucune utilité à retirer de ces pierres; fais tenir cette réponse à l'envoyeur.

Bientôt le souci du Chrétien menaçant reparaît, et le 31 mars 1894, Moulaï-Hassane écrit à ses deux caïds de Deldoul et de Brinken ce qui suit :

Il est parvenu à Notre connaissance chérifienne qu'un certain nombre de ces renégats qui se donnent chez vous comme de simples commerçants, mais qui, en réalité, ne cherchent qu'à vous faire du mal, à vous et à votre pays, et à vous faire oublier votre foi, parcourent en ces temps-ci secrètement votre pays, épiant les nouvelles et les renseignements qui pourraient leur servir à connaître ce qu'il y a au fond de vos pensées; ils sont capables de faciliter la réalisation de leurs désirs en profitant de toutes les occasions qui peuvent se présenter.

Mais il Nous incombe de vous guider, de fortifier votre zèle pour la Religion, et de vous dévoiler ces ruses dont vous n'êtes pas complices.

Soyez attentifs, mettez-vous d'accord entre vous, veillez sur votre religion, soutenez-vous et entr'aidez-vous pour le bien et la vertu, et évitez le péché et le désordre; mettez votre confiance en Dieu, unissez-vous et ne vous désunissez pas.

Vous êtes, grâce à Dieu, des Croyants; que chaque Croyant soit pour l'autre comme entre elles les pierres d'une maçonnerie.

L'Islam est votre religion, protégez-le et gardez-vous d'une négligence vis-à-vis de ces espions qui sont autour de vous.

Veillez et avisez-vous les uns les autres; les temps sont difficiles et seule la vigilance de tous vous servira et sauvegardera, jusqu'au jour où vous pourrez faire à ceux-là le mal qu'ils méritent.

Cette dernière phrase est spécialement digne d'être notée car elle donne la formule générale très exacte de l'attitude qu'adoptent les « bons musulmans » vis-à-vis des non-musulmans qui s'imposent à eux.

Puis ce sont, en ce commencement de 1894, de nouveaux désordres intérieurs qui motivent la lettre circulaire suivante, datée du 17 avril, de l'Emir aux caïds du Timmi, des Oulad-Sâïd, des Khenafsa, du Bouda et de Timmimoun :

Des luttes ont eu lieu entre vos administrés, motivées par des désaccords et des intrigues, et vous Nous en avez rendu compte en vous rejetant les torts les uns sur les autres; il Nous est impossible de comprendre l'affaire puisque vos lettres ne l'exposent pas sous son véritable jour et ne Nous permettent pas d'en suivre le développement, de déterminer les torts de chacun et de prendre une décision qui y mette fin.

Aussi, au reçu de la présente lettre, Nous vous ordonnons de vous rendre devant Notre Personne chérifienne afin d'être interrogés de vive voix; il pourra ainsi être mis fin au différend, après que ses points de départ et ses causes secrètes auront été déterminés et éclaircis.

Nous voyons aussi le souverain s'occuper des « Amis » nomades :

A Nos serviteurs, le caïd Mohammed ou Salem et le caïd Abdelkader des Khenafsa, — le salut, etc...

Nous avons appris par votre lettre que les Doui-Meniâ, Ghenanma, Oulad Slimane, Achach et Oulad Hoceïn avaient formé un parti de cavaliers qui avaient pillé une caravane entre votre pays et le Tidikelt; que vous leur avez donné la poursuite et avez pu saisir un des pillards avec sa part de prises; que les autres se sont réfugiés à Deldoul où les habitants les ont recueillis et les ont fait échapper à votre répression; bonne note est prise.

Nous avons écrit à leurs autorités de veiller à ce qu'ils ne recommencent plus de pareils actes qui méritent une punition en tout temps; de même Nous avons écrit à Notre serviteur de Deldoul de ne plus venir au secours des cavaliers pillards.

Du 11 moharrem 1311 (25 juillet 1894).

Mort de Moulaï-Hassane. — Cependant le caïd Ba-Hassoun, rentré du Tafilelt en novembre 1893, s'arrêtait peu au Timmi; il repartait presque aussitôt pour Aïn-Salah, d'où il expédiait par des exprès les brevets et les cachets d'Ahitaghel et d'Ould Gueradji au Hoggar; il séjourna ensuite à Aïn-Salah pendant six mois, et c'est là qu'il reçut la lettre du sultan Moulaï-Abdelâziz faisant part de la mort de son père Moulaï-Hassane et réclamant l'acte d'hommage du pays.

Voici cette lettre :

A Nos serviteurs très gracieux, à tous Nos fonctionnaires du Touat, à ses cadhis, à ses Chorfa, à ses notables, à ceux qui, parmi tous, détiennent l'autorité, — que Dieu, etc...

Et ensuite lorsque Dieu — qu'Il soit béni et exalté! — s'est réservé à lui seul le droit à la durée et à l'éternité, décrétant que tout autre que lui serait périssable, même dans la situation la plus élevée, — et cela par un décret obligatoire et définitif, Il — qu'Il soit exalté! — a dit : « Tout aura une fin, et il ne restera que le visage de ton Dieu, majestueux et généreux ».

Cependant Il — qu'Il soit exalté! — a édicté, dans sa sagesse, des échéances précises.

Or parmi ceux qu'a touchés en ce moment l'échéance fixée par ce décret s'est trouvé Notre Seigneur et Notre Maître, Notre Père — que Dieu le place en bonne compagnie et purifie son âme! — Certes Nous sommes à Dieu, et à Dieu Nous retournons! A Dieu est ce qu'Il prend comme aussi ce qu'Il donne, et chacun a une échéance précise!

Dieu Nous a touché, et avec Nous les Musulmans, par ce malheur; qu'Il nous rémunère par le bien!

Dieu — que sa louange soit proclamée! — s'est plu à Nous confier sa succession, et Nous avons été reconnu pour Emir et pour chef de l'universalité des serviteurs, aussi loin que s'étend l'empire; la proclamation en est parvenue à toutes les oreilles qui écoutent, et il ne reste maintenant que ceux dont les demeures sont éloignées, et auxquels a été envoyé le message de la mort, comme vous.

Or vous êtes particulièrement d'entre les serviteurs et d'entre les Croyants que Nous aimons, hâtez-vous de vous joindre à l'assemblée des Musulmans, par crainte de ce que rapporte, dans le Hadit, Notre Maître l'Envoyé de Dieu — sur Lui soient les bénédictions divines et le salut! — « Celui qui se sépare de l'assemblée des Musulmans, seulement de la longueur d'un empan, mourra dans l'ignorance! »; — « le chacal dévore la brebis qui s'écarte ».

Nous vous ordonnons donc de vous hâter d'envoyer votre adhésion à Notre Personne chérifienne, comme tous l'ont déjà fait — que Dieu vous dirige et vous préserve du mal! Salut.

Du 13 dou'l-hidja 1311 (17 juillet 1894).

Mort du caïd Ba-Hassoun. — Le caïd Ba-Hassoun revint alors au Timmi, accompagné du caïd des Oulad Mokhtar, prépara les cadeaux destinés au nouveau souverain, et partit pour Fès afin de faire sa visite de condoléance pour le sultan défunt et en même temps présenter ses hommages à son fils et successeur, ainsi que le prescrivait le mandement présenté plus haut.

Comme il craignait une attaque des Ghenanma, ennemis du Timmi, il évita l'Oued-Saoura et le remonta en prenant par les plaines qui le longent vers l'Ouest; il fut cependant attaqué et tué, ainsi que le caïd des Oulad Mokhtar, son compagnon de route, par les Ghenanma qui s'approprièrent tous les présents qu'il portait au sultan, savoir : 7 chevaux, 12 esclaves et 1.000 douros en espèces (décembre 1894).

Quand cet événement arriva à sa connaissance, Moulaï-Abdelâziz envoya au Touat le message suivant, daté du 6 choual 1312 (2 avril 1895) :

A Nos serviteurs les caïds du Touat, et à tous les notables du pays, — que Dieu… etc.

Et ensuite il est arrivé à Notre connaissance chérifienne que Nos serviteurs, le caïd Hassoun et le caïd Mohammed ben El-Hadj Ahmed-Mahmoud, se rendaient à Notre Seuil chérifien pour Nous offrir leurs félicitations et Nous apporter leurs présents, accompagnés d'une députation des Touareg, de gens d'Aïn-Salah, des Oulad Zennane et d'autres encore.

Mais parvenus au pays des Ghenanma, ils furent attaqués, par surprise et de nuit, par environ 120 cavaliers qui les tuèrent et les dépouillèrent de tout ce qu'ils possédaient.

Leurs frères ont écrit à Notre Personne chérifienne pour demander la punition des coupables selon qu'il est de droit, en raison de leur mauvaise foi insigne et de leur iniquité flagrante qui, d'ailleurs, Nous ont profondément affecté et courroucé.

Nous avons été peiné pour vos frères à qui ce malheur est arrivé, car le caïd Hassoun — que Dieu l'ait en sa miséricorde! — et les caïds qui l'accompagnaient étaient des fonctionnaires fidèles! et Nous les comptions parmi Nos meilleurs serviteurs.

De même ceux qui les accompagnaient, d'entre Nos serviteurs touareg et autres, venaient en députation, selon leur foi et leur esprit d'obéissance, quand ils ont été attaqués par surprise par ces assassins, au mépris de tout ce qui est permis.

Ce forfait mérite la malédiction de Dieu, son châtiment et sa vengeance, il prive ses auteurs de tout droit à sa présence et à sa clémence.

Dieu — qu'Il soit exalté! — a dit : « La voie est ouverte contre ceux qui maltraitent les gens et qui commettent des iniquités sur la terre : il leur revient un châtiment sévère ».

Et le Prophète — que Dieu le bénisse et lui accorde le salut! — a dit : « Celui qui a pris part au meurtre d'un Musulman, ne serait-ce qu'en prononçant la moitié d'un mot, Dieu le retrouvera, car il porte, écrit sur ses yeux : « Désespère de la clémence » divine! »

Et encore : « Aucune chose par quoi l'on puisse désobéir à son Dieu ne mérite un châtiment aussi prompt que l'iniquité, etc. »

Aussi dès que Nous avons appris par vos frères l'épouvantable crime que Dieu connaît, peiné et irrité par ce crime, Nous avons envoyé Nos ordres chérifiens à toutes les tribus du Sahara, Aït-Atta, Beni Mhammed et Doui-Meniâ, pour qu'elles aillent combattre les assassins; Nous avons prescrit à Notre oncle Moulaï-Rachid de veiller à cela, et Nous avons précisé quelles forces devaient y être employées.

De même Nous avons prescrit aux gens de l'Oued-Saoura de marcher aussi contre eux; à leurs Merabtines et à leurs notables de fournir leurs contingents en hâte et de les mettre en route, et Nous leur avons recommandé de se mettre d'accord pour ce qui doit être entrepris contre ces malfaiteurs, pour tirer d'eux vengeance rigoureuse et complète jusqu'à ce que leurs maisons restent sans âtre et que leurs hommes soient moissonnés; ainsi ce pays sera purifié de leurs iniquités, et les Musulmans seront mis à l'abri de leurs forfaits.

Dieu n'accueillera pas leurs invocations, et il leur est impossible d'éviter le trépas; donc, vous aussi, réunissez votre corps d'expédition en nombre et en force, et envoyez-le se joindre aux forces réunies par les tribus que Nous venons de vous citer; que tous marchent d'un seul élan pour le but à atteindre et la vengeance à obtenir.

Ces malfaiteurs ont commis des iniquités qui plongent les populations dans l'inquiétude, mais l'heure de leur châtiment est arrivée.

Nous envoyons notre secrétaire, le taleb Hassane l'Oudghiri,

et Notre serviteur El-Hadj Ahmed Rezzouk El-Bokhari, pour qu'ils vous guident, vous et les autres tribus.

Agissez vigoureusement pour venger vos frères et conformez-vous à ce que Nous vous avons commandé.

Quand votre but sera atteint, vos notables viendront à Notre Seuil chérifien, amenant avec eux ceux dont vous désirez l'entrée en fonctions pour remplacer les morts, et Nous verrons à régler toutes choses au mieux et pour votre bien. — Que Dieu, etc... *Salut.*

Du 6 choual 1312 (2 avril 1895).

C'était une répétition de la « guerre sainte » proclamée jadis, en 1841, contre les Beraber, mais cette fois, les Ghenanma, moins adroits et moins heureux que ceux-là, ne surent pas détourner l'orage, et la sentence chérifienne fut exécutée, sans pitié ni merci.

La « Guerre sainte » contre les Ghenanma. — Le message chérifien lu dans les mosquées (1), chacun fit ses préparatifs — assez longs, car dans ces expéditions chaque combattant emporte ses armes, ses munitions et ses vivres, quitte à se faire compléter celles-ci, s'il est pauvre, par la djemâa de son ksar; puis, peu à peu, depuis le fond du Tidikelt, tous les contingents s'acheminèrent vers le Nord.

A Akabli se trouvait en ce moment le caïd Sidi ould Gueradji; il interrompit sa villégiature pour aller gagner les grâces attachées à la « guerre sainte » prescrite par le Prince des Croyants, et il se joignit aux combattants du Tidikelt avec ceux de ses serviteurs présents à Akabli, en tout cinq ou six hommes; ce furent les seuls Touareg qui aient fait partie de l'expédition.

Chaque ksar, chaque kasba ayant fourni son contingent, l'armée touatienne, commandée par le caïd Mohammed-Abderrahmane, frère et successeur de Ba-Hassoun, secondé par Moulaï-Ahmed ben Abdelkerim, nekib des Chorfa de Sali (2), se dirigea vers la Saoura, à l'effectif de 1.800 hommes de pied et de 205 cavaliers.

(1) Tout ce qui suit a été rédigé sur les renseignements verbaux de nombre de gens qui prirent part à l'expédition et en particulier des deux caïds qui la commandaient.

(2) Le caïd de Sali en 1908.

Tout ce corps avait été fourni par le clan ihamed; les Sefianes n'avaient pas marché, les uns parce qu'ils étaient alliés aux Ghenanma, comme ceux du Gourara, les autres, ceux du Bouda par exemple, parce que toute cette affaire leur était désagréable pour l'importance qu'elle donnait à la mort du chef du Timmi, leur ennemi traditionnel.

L'expédition touatienne remonta la Saoura en attaquant les ksour des Ghenanma qu'elle trouva sur son passage, et comme les gens, effrayés par son importance, se mettaient à l'abri derrière leurs remparts, elle abattit en partie leurs palmeraies.

Elle ravagea ainsi El-Keseïba (Ksabi), Timgharine, Oulad-Khoder, Ksar-El-Ma, El-Beïada, Nefid et Ammès; à Oulad-Rafâ, les habitants traitèrent et s'évitèrent tout dégât.

Elle s'abstint toutefois de toucher aux ksour dépendant de la zaouïa de Kerzaz.

Parvenue à El-Ouata, elle opéra sa jonction avec la colonne chérifienne commandée par le caïd El-Hadj Ahmed Rezzouk (1).

Celui-ci avait, à son passagge au Tafilelt, convoqué les contingents des Beraber, puis il était venu prendre encore ceux des Doui-Meniâ du Guir, et avec ces forces montant à un effectif total de 800 combattants, il avait attaqué sans retard les ksour des Ghenanma, afin de les réduire avant que les Français, dont ceux-ci avaient demandé l'aide, n'eussent le temps d'arriver (2).

La résistance des ksour n'avait pas été longue, car le caïd chérifien avait amené du Gharb une pièce de canon servie par quatre renégats chrétiens, et les opérations terminées, — c'est-à-dire les palmeraies et les jardins ravagés, les ksour pillés, les hommes tués, les femmes et les enfants envoyés aux marchés à esclaves, les contingents des Beraber avaient été licenciés.

Le caïd avait conservé seulement une force de 300 chevaux des Doui-Meniâ avec laquelle il était venu investir El-Ouata, en attendant l'arrivée des contingents touatiens, afin de ménager à

(1) Ce qui va suivre est rapporté par le propre frère et khelifa du caïd chérifien, le caïd Mohammed Rezzouk, qui accompagnait la colonne; devenu depuis lors sujet français, il a fondé, à Aoulef, une zaouïa tidjanienne (branche d'Aïn-Madhi).

(2) Cf., *in* DE LA MARTINIÈRE ET LACROIX, les offres de soumission des Ghenanma à la France; la différence réside moins dans la notation des faits que dans leur enchaînement, dans les rapports de causes à effets; il en est ainsi pour l'histoire de toute cette période, aujourd'hui établie avec les matériaux trouvés dans le pays même.

ceux-ci, d'une part, les grâces attachées à la « guerre sainte », d'autre part la possibilité d'acquérir les prises nécessaires pour se dédommager de leur déplacement.

Donc, à l'arrivée des Touatiens, le blocus d'El-Ouata devint siège offensif, mais deux assauts donnés à quelques jours d'intervalle ayant échoué et la place paraissant pouvoir tenir longtemps, car le canon chérifien était resté en arrière, les assiégeants découragés abandonnèrent leurs entreprises; les Doui-Meniâ regagnèrent le Nord et le caïd El-Hadj Ahmed Rezzouk, avec son escorte particulière de 30 cavaliers mokhaznis, continua, de concert avec la colonne touatienne, sa route vers le Touat où il allait résider comme on va le voir.

Ils repassèrent tous ensemble devant les ksour déjà ravagés par les Touatiens et atteignirent Charouine: de là le caïd chérifien se dirigea sur Timmimoun tandis que les contingents touatiens rentraient dans leurs ksour respectifs (automne 1895).

Pendant ce même été de 1895, Tabelkoza avait vu arriver le commandant du cercle de Géryville qu'avaient suggestionné les appels faits par les Ghenanma; les habitants reçurent courtoisement le commandant, ses officiers et sa petite escorte et leur offrirent un repas de « difa », après quoi les voyageurs repartirent vers le Nord.

Confédération des Sefianes. — Pendant que se déroulaient les événements qui précèdent, les Sefianes qui y étaient restés étrangers, inquiets de ce qui allait pouvoir se produire de nouveau dans le pays, entamaient entre eux des négociations qui aboutissaient à une conférence de tout le clan, dont voici le procès-verbal :

S'est réunie l'assemblée de tous les notables de tous les districts, depuis Telalet des Oulad Talha jusqu'au Reggane et à Taorirt, en présence des deux fonctionnaires de notre Seigneur — que Dieu lui donne la victoire! — le caïd Mohammed Salem ben Abderrahmane, de Timmimoun, et le caïd Sid Mohammed Abdelkader ben Belkassem, du Bouda. Assistaient à l'assemblée :

D'abord les délégués des Chorfa Oulad Sidi-Hammou Bel-Hadj, — qui sont comme le turban qui garnit le front du Prophète!

Ensuite les notables des Oulad El-Hadj, avec Ba-Alla ben Embarek;

De Tamentit, Sid Ba-Youcef ben Mohammed;
De Brinken, Sid Mohammed ben Belkassem;
Du Bouda, Sid Mohammed ben Taïeb, et autres;
De Sahela, Mohammed Salem ben Abdelkerim, et autres;
Des Oulad Yâich (Aougrout), *Mohammed Amrane ben Ali,* et autres;
De Charef, Mohammed Salah ben Mohammed;
Des Oulad Talha, El-Hadj Ahmed;
De Timmimoun, El-Hadj Ahmed ben Mohammed, et autres;

Et tous ont pris l'engagement de n'être qu'une seule main, une seule assemblée, de s'entr'aider tous pour défendre celui d'entre eux qui pourrait être attaqué, et de partager entre eux tout ce qui pourra leur arriver d'heureux ou de malheureux, — *que Dieu,* etc...

Chacun des assistants s'est engagé pour ses frères absents.

Fait dans les premiers jours de rebiâ Ier 1313 (10-20 septembre 1895).

La lettre de service du pacha El-Hadj. — *A Nos serviteurs fidèles, les caïds du Touat, et à tous les notables,* — *que Dieu,* etc...

Et ensuite on sait le rang que vous occupiez dans l'estime de Nos Ancêtres généreux, comme gens fidèles à la voie droite et comme loyaux sujets, au point que vous étiez comptés par Eux comme l'une des populations les plus particulièrement sages, et parmi leurs serviteurs les plus dévoués, dont les qualités d'affection et de sincérité étaient reconnues, dont les convictions et les intentions étaient embellies par la force de leur foi religieuse.

Notre Maître et Père sanctifié par Dieu avait reconnu chez vous cette ligne de conduite admirable et cette manière d'agir irréprochable, aussi augmenta-t-il votre réputation par des éloges qu'il vous décerna et par la considération qu'il vous témoigna, s'appliquant à la recherche de tout ce qui peut sauvegarder vos existences, perpétuer vos coutumes, mener à bien vos affaires et relever votre situation.

Il — *que Dieu lui soit miséricordieux!* — *avait, par souci de votre bien-être, eu l'intention de faire occuper votre pays par un détachement de cavaliers et de fantassins; il voulait ainsi montrer l'action du Makhzen dans votre pays, et préserver celui-ci de tout malheur et des vues avides de vos ennemis.*

Quand Dieu Nous a appelé à lui succéder et Nous a chargé de veiller sur l'empire et de diriger les affaires, Nous avons pris modèle sur lui — que Dieu lui soit miséricordieux! — pour le souci qu'il avait de vous et de votre pays béni, et Nous avons envoyé le porteur du présent, Notre serviteur très brave, le caïd El-Hadj Ahmed ben Rezzouk El-Bokhari, avec mission de s'établir et de résider dans votre pays, et de l'occuper au moyen de ce que Nous désignerons, comme cavalerie et infanterie, et que Nous sommes sur le point de préparer et d'envoyer — par la puissance de Dieu! — afin de résider avec lui là-bas, comme preuve évidente de l'autorité du Makhzen, comme affirmation de Notre sollicitude pour vous, et comme marque de la bénédiction de Notre Personne chérifienne.

Il sera, au milieu de vous, un témoin de vos affaires et un élément de paix, ainsi que vous désiriez que vous soit envoyé quelqu'un par Notre Personne Elevée par Dieu, pour cette fin, pour être un signe de ralliement pour Nos sujets, et une marque de Notre souci de préserver votre pays par Notre vigilance et Notre protection.

Et Nous ne l'avons désigné pour cela qu'après Nous être assuré de son énergie, de sa pondération et de sa modestie.

Nous vous ordonnons donc d'être tous attentifs à ses ordres, de l'aider de toutes vos forces dans l'accomplissement de sa mission, d'être avec lui, pour le bon ordre, comme une seule main, de le consulter pour toutes les affaires intéressant vos personnes et votre pays, afin qu'il en entretienne dans ses lettres Notre Personne chérifienne, et que Nous puissions vous indiquer toujours — par la puissance de Dieu! — les solutions à appliquer. Salut.

Du 10 choual 1312 (7 avril 1895).

Le gouvernement du pacha El-Hadj. — Arrivé dans sa résidence de Timmimoun, le caïd El-Hadj Ahmed Rezzouk s'installe dans une des kasbas que la djemâa locale a fait évacuer par ses propriétaires pour la lui offrir, et il entre de plain-pied dans son rôle de gouverneur chérifien; il dispose des 30 cavaliers mokhaznis venus avec lui, dont cinq sont d'anciens « caïd-mïa » de l'armée chérifienne.

Dès le mois d'octobre 1895, il annonce son arrivée au commandant français de Fort-Mac-Mahon :

De la part de la seigneurie de l'honorable et très élevé Nègre (des « Nègres » d'El-Bokhari [1]), *Sid El-Hadj Ahmed ben Rezzouk El-Bokhari, à l'honorable et très élevé seigneur Capitaine commandant le Cercle d'El-Ahmar et dépendances* [2], — *sur toi soit le salut complet comme il convient à ton rang élevé.*

Ensuite apprends que nous venons de chez notre Seigneur le Sultan, notre Seigneur et Maître Abdelâziz, et que nous sommes arrivé en bonne santé et en paix, dans le but de traiter avec toi — s'il plaît à Dieu, — le règlement des affaires importantes qui peuvent intéresser les deux Gouvernements; nous le ferons de la meilleure façon qu'il nous sera possible.

Nous te demandons aussi, Cher Ami, de présenter au médecin un des nôtres qui est malade; s'il peut recevoir des médicaments et nous rejoindre, ce sera pour le mieux: s'il doit séjourner là-bas, autorise-le à le faire jusqu'à guérison, et adresse-moi ensuite le décompte des frais, je t'en enverrai le montant — par la puissance de Dieu.

Les cavaliers qui l'accompagnent sont le chérif Abdesselam [3] *et le chérif Moulaï-Rachid* [4]*; je te demande de leur faire procurer 50 kilos de sucre, 50 kilos de beurre, 20 livres de bougie, 2 kilos de café et un kilo de poivre noir; de tout ceci le prix devra être versé par le susdit caïd* (sic).

Nous restons sur l'amitié perpétuelle et le bien des deux Gouvernements. Salut.

Du 3 djoumada Iʳᵉ 1313 (22 octobre 1895).

Cette lettre fut refusée et retournée à son auteur, avec avis qu'on ne le reconnaissait pas et qu'il ne pouvait pas y avoir, dans cette région, d'affaires intéressant les deux Gouvernements.

De plus, en décembre suivant, le commandant de Fort-Mac-Mahon venait faire une reconnaissance dans le Tinerkouk, avec 24 goumiers, et pénétrait à Tâantast où il invitait les notables à se réunir devant lui, ce à quoi ils se refusèrent.

(1) Les « Abid » — « Esclaves noirs » — d'El-Bokhari sont souvent aujourd'hui de teint parfaitement blanc par suite des croisements, mais ils affectent toujours de se qualifier « Nègres », même s'ils occupent un haut emploi.

(2) Le fort français est bâti près des puits d'El-Ahmar.

(3) Caïd-mïa de l'armée chérifienne.

(4) Ce chérif, originaire d'El-Kef des Khenafsa, s'est mis, depuis, au service de la France; il était, en 1908, sous-officier de sahariens et caïd de Tâantast.

Le pacha ne manqua pas d'informer son maître de l'attitude prise à son égard, et l'on voit alors le Gouvernement chérifien cesser d'accueillir les revendications que lui présente le Ministre français de Tanger, pour le compte des sujets algériens victimes de l'insécurité de la frontière franco-marocaine (1).

Au-dedans, l'aisance du nouveau gouverneur est parfaite; ainsi, dès le 20 octobre, il s'occupe de régler les affaires de ses administrés.

De la part du serviteur du Trône élevé par Dieu — que Dieu lui donne la victoire! — le Caïd El-Hadj Ahmed ben Rezzouk El-Bokhari, à notre ami fidèle, le fonctionnaire de notre Seigneur, — que Dieu, etc... — le Caïd Mhammed ben Cheïkh, d'Aougrout, et au fidèle Mohammed ben Cheïkh, d'Aougrout, — que le salut, etc...

Et ensuite il est absolument obligatoire que vous veniez devant nous, toi le caïd et toi, Mohammed, et si, toi le caïd, il t'est impossible de venir, il faut m'envoyer Mohammed de toute façon et sans manque, car Ahmed ben El-Akhal vient d'arriver pour traiter la question de la propriété qu'il possède à El-Goléa; envoie donc Mohammed, afin que nous puissions voir cela ensemble et que je prenne une décision convenable.

Le 5 novembre, il gourmande le même caïd parce qu'il a cherché à s'entendre avec le caïd des Khenafsa du Gourara, à propos du versement de la difa et des « autres choses du service ».

Nous avons vu, lui écrit-il encore, *le nègre Brika, appartenant au fils d'El-Hadj Kaddour, et nous avons constaté sur son corps les traces des mauvais traitements que lui a infligés son maître, tels que pointes de feu, coups et autres choses que ne permet pas la loi; il faut que le propriétaire vienne devant nous, afin d'assister à la vente ou à l'échange de son nègre, ainsi qu'il est de droit.*

Autre lettre du 31 janvier 1896 :

De la part de la seigneurie élevée du pacha El-Hadj Ahmed Rezzouk, au fonctionnaire de notre Seigneur, caïd Mhammed ben Cheïkh, — que le salut, etc...

(1) *Cf.* DE LA MARTINIÈRE ET LACROIX.

Nous avons reçu ta lettre; nous pensions que tu avais envoyé les dattes, le bois et le charbon, or tu as trompé cet espoir.

Ce que nous t'intimons expressément, c'est de nous envoyer cela, car notre « maison » comme nos cavaliers l'attendent d'urgence; que cela soit ici sous trois jours.

Nous avons reçu les 16 douros d'Abdelhaï, sur lesquels tu dis que cinq sont à titre de prêt.

Lundi nous attendrons ce qui a été dit des dattes, du bois et du charbon.

Puis encore, du 3 février :

Nous avons reçu ta lettre portant que tu es allé au Ksar-El-Hadj avec notre cavalier, que vous n'avez pu obtenir des habitants le versement des dattes et de l'amende que nous leur avons infligée, et que vous n'avez reçu d'eux que de mauvaises paroles.

Tu ajoutes qu'ils prétendent avoir reçu avis du caïd Abdelkader (des Khenafsa du Gourara) *d'avoir à ne rien verser parce qu'il en aurait été convenu ainsi, entre toi et lui.*

Aujourd'hui l'un d'eux est venu ici avec une lettre; nous avons refusé de voir sa lettre et de l'entendre lui-même jusqu'à ce qu'ils aient fourni ce qui leur a été prescrit.

Ce que je commande, peu ou beaucoup, doit être exécuté.

La difa fournie par le clan Sefiane au gouverneur. — *Se sont réunis la djemâa de Timmimour et les autres djemâas du territoire sefiane : celle du Bouda, celle de Brinken, et celle de tout le territoire depuis les Oulad Talha jusqu'aux Oulad El-Hadj de Bou-Faddi.*

Elles ont attendu la djemâa des Chorfa (Oulad Sidi-Hammou Bel-Hadj) *et la djemâa du Reggane pendant dix-sept jours sans que celles-ci se soient présentées.*

L'assemblée a donc établi le compte de ce qui a été dépensé pour l'installation du pacha Sidi El-Hadj Ahmed Rezzouk, cela se monte à une somme de 810 douros (environ 4.000 fr.).

Cette somme a été répartie entre tout le territoire, et divisée en sept septièmes : trois septièmes ont été imputés aux districts compris entre le Bouda et le Reggane, et quatre septièmes à ceux situés entre Brinken et Talmine.

Quant à la difa du pacha, elle a été fixée à :
100 charges de dattes;
80 charges d'orge;
Quantité proportionnelle de viande.

Elle a été répartie de la même façon que la somme dont il a été question plus haut, excepté pour l'orge, dont 35 charges ont été imputées à la partie du territoire comprise entre le Bouda et le Reggane, et 45 charges à celle comprise entre Brinken et Talmine.

(A signé) : *Mohammed Abdelkader ben El-Hadj Belkassem* (caïd du Bouda).

Le caïdat du Bouda, comprenant en plus des oasis de ce nom Tamentit et Bou-Faddi, convertit sa part de denrées à fournir en quatre nègres.

Quant au clan ihamed, dont les contingents avaient reçu le pacha dans l'Oued-Saoura, il pensa ne pas fournir de difa, mais nous allons bientôt voir le pacha la réclamer.

Les Oasis continuent d'être le refuge des pillards sahariens. — Le réseau de forts défensifs dont la France avait jalonné le Sahara était resté impuissant à préserver les sujets algériens des insultes des pillards installés dans l'Erg, et dont la zaouïa nomade de Bou-Amama était le centre d'attraction.

Depuis que celui-ci avait quitté les « bour » de Deldoul, les entreprises de ses fidèles avaient été de plus en plus audacieuses et fréquentes; de véritables réputations s'étaient établies, telle celle des Oulad Bou-Khechba dont on ne comptait plus les coups de main heureux poussés jusque dans le Sud algérois et constantinois; de véritables combats étaient livrés, comme celui de Malah-el-Guefoul, en 1893, où 30 dissidents se mesuraient avec un goum du cercle de Touggourt et lui tuaient 18 hommes.

En 1894, quatre rezous successifs enlevaient 650 chameaux aux Algériens, et un cinquième, parti du Gourara même, allait attaquer, à l'est de Fort-Mac-Mahon, un détachement français qui gagnait ce poste et lui tuait 5 hommes.

En 1895, un autre parti de 60 pillards, formé au Touat, allait enlever 700 chameaux entre Ghat et Ghadamès, puis tuait

deux hommes à une mission scientifique française surprise au sud d'Ouargla; d'autres partis opéraient coup sur coup, près d'El-Goléa, puis dans l'oued Zergoun, puis au sud de Brézina, et rendaient le Sahara inhabitable pour les tribus soumises, malgré les efforts déployés par les autorités françaises pour préserver leurs administrés par de fréquentes tournées de police (1).

Le commandant du cercle de Géryville dut parcourir le Grand-Erg pour balayer les campements des pillards et leur reprendre leurs prises; il parvint à reconnaître les points d'eau les plus importants, et son activité finit par faire perdre son assurance à Bou-Amama lui-même qui, ne se voyant plus en sûreté dans ses sables, se décida à aller s'installer dans l'oasis de Figuig. . . . .

C'est un de ces raids dans l'Erg qui fournit un jour au commandant Godron l'occasion d'aller, sur les appels des Ghenanma, comme nous l'avons vu, visiter l'une des oasis extrêmes du nord du Gourara, Tabelkoza.

L'exploration scientifique marcha de près derrière les patrouilles de police françaises, et un géologue, G.-B.-M. Flamand, traversa l'Erg et vint poursuivre son exploration jusque dans le Meguiden et le nord du Tâdmaït.

Le gouverneur chérifien devant l'action française. — Le gouverneur chérifien des Oasis, qui s'accommodait fort bien de ses hôtes pillards, supporta mal le voisinage de ceux que l'œuvre de répression amenait à se rapprocher de lui.

En janvier 1895, il quitte Timmimoun avec son makhzen et un contingent de 60 fusils gourariens, et se rend à El-Aggaïa, à mi-chemin de Fort-Mac-Mahon, puis de là il passe à Tâantast où le commandant du fort était apparu quelques jours auparavant, et gagne Tabelkoza : il médite de bâtir là un bordj d'où il fera surveiller les « redjem » — signaux en maçonnerie — dont il veut jalonner la frontière qu'il admet vis-à-vis des Français du fort.

Il donne en même temps ses instructions à ses caïds et à ses administrés, touchant la conduite qu'ils devront tenir à l'approche de l'Infidèle.

(1) *Vid.*, *in* DE LA MARTINIÈRE ET LACROIX, l'histoire détaillée de ces agressions.

De la part du Soleil du matin qui resplendit, le pacha, le nègre, Sid El-Hadj Ahmed ben Rezzouk El-Bokhari, à la djemâa des Meharza de Tabelkoza, — que le salut... etc.

Ensuite, au nom de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — nous désignons El-Hadj Mohammed ben Miloud, le cheïkh El-Mansour, Ahmed Abbou, et Allal ben Abderrahmane, pour veiller aux affaires de la djemâa et aux affaires qui concernent le service de l'Etat.

Nous désirons que vous ne nous laissiez pas ignorer les nouvelles qui peuvent venir de droite et de gauche, ni les événements qui peuvent se produire.

S'il arrive quelque chose de fâcheux, nous aurons à prendre la parole pour vous : c'est vous qui y êtes intéressés.

Si quelqu'un de vous se rend dans quelque endroit, qu'il désigne ici quelqu'un qui s'occupera de lui.

Ayez soin d'agir pour le bien du pays et de veiller aux frontières; s'il s'y passe quelque chose, faites-le connaître : c'est pour le bien du pays.

Nous avons recommandé au caïd Mhammed et au caïd Abdelkerim de ne pas manquer de vous venir en aide, de vous protéger s'il se présente des circonstances difficiles : vous aurez avec vous toute la région, depuis les Oulad Aïssa jusqu'à Tabelkoza.

Les caïds feront le nécessaire jusqu'à ce qu'il nous arrive des ordres de notre Seigneur sur ce qui sera opportun; quand nous aurons ses lettres, nous vous en ferons connaître le contenu.

Si les caïds sont négligents vis-à-vis de leurs administrés, soumettez-nous le cas, il sera réglé par nous; nous prendrons une décision, que la question nous soit soumise par les caïds ou qu'elle vienne de vous.

Dieu est notre sauvegarde et la vôtre, qu'il nous accorde sa miséricorde! Nous restons sur l'amitié antérieure (qui nous lie à vous), *et fidèle au service chérifien. Salut.*

Du 9 ramdhane 1313 (23 février 1896).

(Suit le cachet du pacha.)

En ce moment même où le pacha écrit ces lignes qui montrent sa préoccupation du « danger » extérieur, les Musulmans se « mangent » entre eux : un rezou de 40 Châanba dissidents,

parti de l'Erg, traverse les Oasis et va enlever aux Oulad Zennane du Tidikelt 150 chameaux qui pâturent dans l'oued Tilia, simple incident...

Le Timmi renouvelle son traité avec les Beraber et les Beni Mhammed. — *Entre les notables du Timmi et les notables des Beraber et des Beni Mhammed, savoir :*

Pour le Timmi : le chef généreux Mohammed-Abderrahmane ben El-Hadj Mhammed, son cousin Ba-Mekki ben El-Hadj Brahim, Moulaï-Ali ben Seddik, El-Hadj Mohammed Ba-Kheïyi, Sid Ahmed ben El-Hadj El-Basri, Mohammed El-Barka ben El-Hadj Mohammed, Ba-Salem ben El-Arbi, Ba-Ahmed ben Yahia, Sid Ahmed ben Mohammed, Abdelkader ben El-Hadj Embarek, Ba-Ali et Mohammed Abdallah, fils de Ba-Seddik;

Pour les Beni Mhammed : Sid Abderrahmane ben Madani, Khelif ben El-Hadj, des Beni Khelef; El-Hadj Abdallah ben Embarek, Mousa ben Heïba, Taïeb ben El-Hadj Idris, El-Arbi ben El-Hadj Mohammed, des Oulad Ahmed; Babba ben El-Ghali, Khelif ben Haddou, des Oulad Rahho; El-Arbi ben El-Helali, Khelif ben Habib, Fodhil ben Abdelkader, des Oulad El-Caïd;

Pour les Beraber : El-Khelafa ben El-Habib, Ahsane Malib, Ahsane ben Sâïd, des Aït-Atta;

Il a été convenu et arrêté de maintenir ce qui avait été fondé par leurs pères, comme amitié et alliance, ainsi qu'il en a été dressé acte jadis.

Il a été décidé d'y ajouter quelques stipulations :

Celui qui suscitera une rixe et frappera paiera un metkal;

Celui qui giflera ou fera tomber une dent paiera 10 metkals;

Celui qui blessera paiera le prix du sang;

Celui qui tuera paiera selon sentence judiciaire;

Celui qui se joindra à des gens qui se querelleront paiera comme chacun de ceux-ci mêmes;

Chacun sera personnellement responsable de ses actes et en aucun cas ne pourra s'excuser du fait d'un tiers;

Tout ce qui aura été payé d'amendes, aux titres qui précèdent, sera réparti entre les parties contractantes par moitié.

De plus celui qui sera cité devant le juge ou devant l'assemblée et négligera de se présenter paiera une amende de 5 metkals.

Ainsi délibéré, arrêté et rédigé dans les premiers jours de choual 1313 (16-26 mars 1896).

Ce traité est visé et contresigné par le cadhi Mohammed ben Mhammed El-Habib, de Koussane en Timmi.

Le pacha mobilise contre les Franco-Algériens. — Les allées et venues de l'escorte indigène algérienne qui assure, au printemps de 1896, la sécurité de la mission Flamand opérant dans le Tinerkouk, le Meguiden et le Tâdmaït, décident le gouverneur chérifien à convoquer les contingents gourariens.

A tous les habitants de l'Aougrout, depuis Bou-Guemma jusqu'à Zaouïet-Sidi-Abdallah, petits et grands, et au fonctionnaire de notre Seigneur, le caïd Mhammed ben Cheïkh, — le salut, etc...

Et ensuite nous avons appris, par le caïd Mhammed le Meharzi, que Sid Eddine ben Hamza, accompagné d'Infidèles et d'une troupe armée, va et vient matin et soir, et qu'il sera ici avant peu — si Dieu le permet.

Dès que nous recevons cette nouvelle, comptant que vous êtes pour nous et des nôtres, nous vous en faisons part afin que vous vous mettiez d'accord et qu'il ne subsiste plus de divisions entre vous.

Et aussitôt que le caïd vous aura lu la présente lettre, réunissez-vous et venez nous rejoindre, apportant avec vous tout ce qui vous est nécessaire comme vivres et autres choses; munissez-vous de tout ce qu'il vous faut.

Nous donnons les mêmes ordres à tous les ksour du Touat, et chacun arrivera dans les délais que lui imposeront les distances.

Nous nous entendrons ensuite tous ensemble pour les mesures à prendre.

N'apportez aucune négligence ni hésitation à obéir au présent ordre, et que Dieu, etc...

Remettez au cavalier qui vous portera cette lettre un metkal et demi, pour son salaire. Salut.

Du 23 ramdhane 1313 (8 mars 1896).

Pendant que les Touatiens faisaient leurs préparatifs pour répondre à l'appel du pacha, les Franco-Algériens qu'ils visaient regagnèrent le Nord; mais une nouvelle alarme se présenta tout aussitôt au pacha : le commandant de Géryville envoyait des officiers et des équipes de travailleurs pour creuser et aménager une ligne de puits sur la route du Gourara, à travers l'Erg.

Le pacha, à cette nouvelle, vint s'établir à Tabelkoza avec une force de 300 fusils, et écrivit, tant à Géryville qu'à El-Goléa, pour protester contre les travaux des puisatiers, des lettres qu'ornent son cachet et ceux des sept caïds gourariens, mais ses lettres lui sont retournées, et il envoie des détachements combler les puits qu'il considère comme dangereux pour sa sécurité.

Le Gouvernement français charge alors son Ministre à Tanger de protester contre cet acte du pacha auprès du Gouvernement chérifien; celui-ci invoque ses droits historiques, mais ils lui sont contestés, — puisque, lui est-il objecté, il les a annulés lui-même en signant le traité de 1845 qui porte que la région au sud de Figuig est considérée comme un désert.

Le pacha n'avait d'ailleurs pas perdu de vue, malgré la gravité des circonstances, le souci de faire rentrer les redevances de ses administrés.

A tous les caïds des Ihamed, écrit-il le 26 mars, *depuis le Teçabit jusqu'à Aïn-Salah, aux gens de roture et aux Merabtines, — que le salut, etc...*

Depuis que nous nous sommes séparés (au retour de la campagne de la Saoura), *vous ne nous avez pas écrit, ni envoyé d'orge, ni de dattes, ni rien qui vous rappelle à notre souvenir.*

Cependant les serviteurs de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — du clan sefiane, sont venus se présenter à nous et ont opéré la répartition de la mouna qui nous est due, entre eux et leurs frères du Gourara, tandis que nous n'avons vu venir personne d'entre vous.

Nous avons convoqué vos frères du Gourara, mais ils nous ont répondu qu'ils attendent votre arrivée.

Vous devez venir comme sont venus les Sefianes.

Nous vous envoyons les serviteurs de notre Seigneur le caïd Lahsen et le caïd Ahmed (mokhaznis), *qui vous porteront cette*

lettre, et que vous devrez accompagner quand ils reviendront d'Aïn-Salah.

Et vous, gens du Timmi, et toi, khelifa du caïd Mohammed Abderrahmane (alors absent), *vous devez réunir la djemâa et lui faire opérer la répartition de notre mouna sur tous les districts ihamed; vos frères du Gourara nous ont déclaré que, de tout temps, c'est vous qui vous chargez des répartitions de ce genre, détail que nous ont confirmé les Sefianes.*

Vous êtes en retard et nous sommes dans le besoin.

Salut de la part de vos frères des Meharza, Oulad Sâïd, Khenafsa, Charouine, El-Haïha et Deldoul, tous rassemblés ici, et aussi de la part de ceux de Timmimoun.

Du 10 choual 1313 (26 mars 1896).

Il est destitué et remplacé. — *A Notre serviteur fidèle, le caïd Mohammed ben Amor El-Merrakchi* (1), — *que le salut,* etc...

Nous avions envoyé Notre serviteur, le caïd El-Hadj Ahmed Rezzouk, au pays du Touat, avec mission d'y résider au milieu des habitants, de les traiter avec bienveillance, et de prouver la réalité de la sollicitude de Notre gouvernement pour eux.

Or voici qu'il Nous est revenu que ce caïd ne s'est conduit envers eux ni avec douceur ni avec droiture, mais qu'il s'est mis à leur imposer des charges dont ils ont souffert, et qui ont été préjudiciables à leurs intérêts.

Aussi avons-Nous décidé de le mander auprès de Notre Personne chérifienne et de te mettre à la tête du clan sefiane tout entier, tenant compte en cela de ce que Nous connaissons de ta conduite droite, de ton esprit bienveillant, de tes bons services et de ton dévouement à Notre gouvernement.

Quant au clan ihamed du même pays, Nous avons mis à sa tête Idris ben El-Kouri le Cherradi (2).

Nous te prescrivons donc de te rendre à ton poste avec la bénédiction de Dieu, d'y prendre ta résidence et d'assurer l'observation des lois de Notre gouvernement, pour le bien du service et la prospérité de Nos serviteurs.

(1) Alors âmel de Figuig.
(2) Originaire de la tribu des Cherarda (région de Fès).

Tu feras régner entre eux la concorde et tu entretiendras de bons rapports avec leurs caïds, nekibs, cadhis et notables, ainsi que Nous le désirons; tu rechercheras avec eux ce qui pourra leur être profitable, et maintiendras le bon accord entre eux et le clan ihamed.

Tu tiendras Notre Personne chérifienne au courant de tout ce qui intéressera tes administrés, sans rien omettre.

Choisis, pour te remplacer à Figuig, celui qui conviendra le mieux par son énergie, sa correction, sa franchise, sa loyauté et sa conduite.

Notre message chérifien à l'adresse des habitants du Touat te parviendra avec le présent, afin que tu l'emportes avec toi pour leur en donner lecture.

Tu recevras de même Notre lettre adressée à El-Hadj Ahmed Rezzouk pour lui prescrire de se présenter à Notre Seuil chérifien.

Ne néglige rien pour te conduire pour le mieux et justifier Notre confiance en toi, ainsi que le choix que Nous faisons de toi pour cette fonction; si Nous apprenons plus tard que tu agis dans ce sens et que tu fais preuve d'équité, tu trouveras — par la puissance de Dieu — auprès de Nous la meilleure des récompenses.

Dieu te garde. Salut.

Du 28 kâda 1313 (11 mai 1896).

Cette disgrâce était attirée au pacha El-Hadj par une plainte adressée contre lui au souverain par les Merabtines de Kerzaz dont les propriétés, situées au Gourara, au Teçabit et au Bouda, avaient été assujetties par le pacha à la fourniture de la mouna.

Dès qu'il eut vent de la plainte partie de Kerzaz, il envoya son fils à la Cour, mais celui-ci ne put en rapporter que l'ordre de restituer sans aucun délai quatre négresses et une somme de 600 metkals aux Merabtines.

Le Bouda et le Timmi se disputent Meraguen. — Mais pendant que sa chute se décidait ainsi et pendant qu'il l'ignorait encore, le pacha El-Hadj avait à intervenir entre les caïds du Bouda et du Timmi qui prétendaient l'un et l'autre avoir, dans leur caïdat, la petite oasis de Meraguen, et il en profitait pour leur annoncer sa visite prochaine... sous-entendu : pour percevoir sa difa.

Le caïd du Timmi lui répondit qu'il allait être très heureux de le recevoir, mais... que certains bruits ayant couru de l'arrivée imminente d'un nouveau gouverneur, lui, pacha El-Hadj, ferait sans doute mieux d'attendre son arrivée pour se déplacer.

Nous avons reçu ta lettre, répond le pacha, *et en avons pris connaissance en présence de ton envoyé, Sid Abderrahmane, des Beni Mhammed.*

Pour la bienvenue que tu nous souhaites, nous y comptions, que Dieu te récompense; quant à ce qui est de retarder notre voyage jusqu'à l'arrivée de notre collègue, le caïd Idris ben El-Kouri, nous dis-tu, c'est en effet notre intention d'agir ainsi.

Pour la contestation survenue à propos de Meraguen, nous l'avons réglée en prescrivant au serviteur de notre Maître, le caïd Mohammed Abdelkader (du Bouda) *de cesser de prétendre administrer cette oasis.*

Pour ce qui est de ce caïd lui même, (sois tranquille, car) *nous ne l'emmènerons pas chez toi.*

Ton envoyé, Sid Abderrahmane, te rapportera les paroles qui te tranquilliseront; il assistait à notre entrevue avec le caïd du Bouda au sujet de Meraguen, et nous ne nous sommes séparés de ce dernier qu'après avoir obtenu qu'il abandonne ses prétentions sur ce ksar; ton désir sera donc satisfait.

Reste avec notre amitié dans le service chérifien. Salut.

De dou'l-hidja 1313 (mai-juin 1896).

Le caïd Idris arrive au Timmi. — Les deux nouveaux gouverneurs qui allaient, ainsi que nous l'avons vu, se partager les Oasis, rejoignirent aussitôt leurs postes respectifs, quoique la nouvelle de leur désignation eût occasionné encore une protestation du Ministre de France à Tanger [1]; en effet nous trouvons, daté de la fin de 1313 (juin 1896), le compte de « répartition de la difa fournie, à l'occasion de son arrivée, au caïd Idris ben El-Kouri, par le district de Timmi »; en voici le détail :

	mk.		mk.
Zt-Sidi-El-Bekri.........	10	Oad Bou-Hafs et Keseïba.	12
Beni-Tamert............	15	Mehdïa................	8
Mansouria et Akbour....	10	Oulad-Brahim...........	20

(1) DE LA MARTINIÈRE ET LACROIX.

	mk.		mk.
Taridalt	16	Berrebâat (les quatre)	15
Oulad-Oungal	17	Oulad-Ahmed	10
Tinilane	16	Oulad-Ali	7
Ouinna	15	Oulad-Ouchen	18
Mellouka	18	Ougueddim	5
Bouzane	10	Adghagh	20
Koussane	8		

Soit un total de 250 metkals ou 625 francs.

Le caïd Idris, accompagné d'une suite de 8 cavaliers, ne put, en arrivant au Timmi, s'installer dans la kasba des anciens gouverneurs qui était tombée en ruines depuis le départ du caïd Ali ben Djilali-Saffar, et dont il ne restait que des pans de mur et les colonnades du péristyle de la mosquée; la djemâa du Timmi, après en avoir délibéré, installa le pacha dans une kasba voisine, nommée Kasbet-Oulad-Ba-Daho, et qui dépendait du ksar des Oulad-Oungal, en attendant qu'on lui construisît une résidence (1).

Composition du soff Ihamed. — Voici maintenant le relevé de la *difa de tout le soff ihamed pour le caïd Idris, répartie par la djemâa du Timmi, du consentement des ksour du soff des Ihamed tout entier* (2) :

	mk.
Caïd Mhammed ben El-Hadj Kaddour, d'In-Hammou	*40*
Caïd Abdelkerim, de Fatis	*40*
Khelifa du caïd El-Mahfoudh, des Oulad-Sâïd	*40*
Caïd El-Hadj Ahmed El-Arbi, d'El-Haïha	*30*
Caïd Ibrahim, de Charouine	*30*
Beni-Mehlal	*10*
Caïd Mhammed ben Cheïkh, d'Aougrout	*30*
Khelifa du caïd El-Hadj Omar, de Deldoul	*40*

(1) Cette construction nouvelle, plusieurs fois différée, ne fut jamais exécutée, et c'est cette même kasba, habitée par le pacha jusqu'à la conquête française, qui est devenue la « Kasba-Jacques » des cartes géographiques, résidence actuelle du commandant français et de la garnison; les ruines de l'ancienne kasba chérifienne du XVIIIe siècle se voient encore à environ 200 mètres au Sud, sur la lisière des jardins de l'oasis, avec les colonnes de l'ancienne mosquée.

(2) *Cf. sup.*, p. 84, en observant qu'alors le décompte fut fait en metkals-or (*sup.*, p. 13).

	mk.
Deghamcha	20
El-Maïz et El-Hebla	30
Timmi	250
Tamest	40
Caïd El-Abbès, d'Inzeggair	30
De Sali à Timadanine, Titaouine-Lekhras et Tilouline	80
Oulad Yahïa (de Timokten, branche des Oad Ba-Hammou)	20
Aoulef-Chorfa	40
Oulad Zennane	150
Merabtines d'Akabli	40
Tit	10
Gens d'Inghar	15
Aïn-Salah jusqu'à Foggaret-Zoua	200
Au total. mk.	1185

(Ou environ 2.962 francs.)

Dressé en présence des gens du Timmi, savoir : Ba-Kheïyi ben El-Djazouli, de Beni-Tamert; El-Hadj Mohammed ben El-Hadj Abdelkader, des Oulad-Brahim; Allal ben El-Arroussi, des Oulad-Aïssa; El-Hadj Mohammed ben El-Hadj El-Mekki, des Oulad-Oungal; Ba-Kerroum, des Oulad-Ouchen; Sid Ahmed ben Mohammed, des Oulad-Ahmed, et El-Hadj El-Hassane, d'Ouinna.

Ecrit dans les derniers jours de dou'l-hidja correspondant à mars (sic) (1) *qui termine l'année 1913* (1-11 juin 1896).

(Signé) *Mohammed El-Mekki ben El-Hadj Brahim.*

Il fut décidé aussi que le caïd Idris recevrait ces difas seulement à son arrivée dans les districts qu'il visiterait.

Le pacha El-Hadj, destitué, parcourt le Touat. Sa mort. — Peu de jours après l'arrivée du pacha Idris au Timmi, le caïd Mohammed ben Amor le Merrakchi, sa succession réglée à Figuig, arrivait de son côté à Timmimoun et prenait le commandement du clan sefiane.

Le pacha El-Hadj ne l'avait pas attendu : aussitôt que la nouvelle de sa destitution avait été apportée par Idris, il avait entre-

(1) Les Musulmans cultivateurs se servent parfois des noms des mois du calendrier julien (*Vid. Précis. de Sociol. nord-af.*, I, p. 63).

pris d'aller visiter tous les districts ihamed jusqu'à Aïn-Salah, comptant sur les relations qu'il avait naguère nouées avec les gens de ces districts, lors de la campagne de la Saoura, pour obtenir d'eux un bon accueil et quelques cadeaux, en représentation de la difa que, comme nous l'avons vu plus haut, il n'avait pas encore reçue d'eux.

Il effectua ce voyage, suivi de son frère et khelifa et de quatre cavaliers mokhaznis.

Il reçut, en passant au Timmi, l'hospitalité d'Idris lui-même; de là il passa à Bou-Faddi où le rejoignirent les cavaliers du nouveau pacha chargés de lui notifier sa disgrâce; il gagna ensuite, de ksar en ksar, l'oasis d'Aïn-Salah où il s'attarda, puis il revint à Aoulef d'où il écrivit au caïd El-Hadj El-Mehdi, d'Aïn-Salah, à la date de « châbane 1314 » (janvier 1897), ce qui suit :

De la part de la seigneurie du respecté seigneur caïd El-Hadj Ahmed Rezzouk El-Bokhari, au serviteur de notre Seigneur — que Dieu le protège! — le caïd El-Hadj El-Mehdi, à son frère, etc... — que le salut, etc...

Et ensuite nous avons reçu votre chère lettre et avons appris par elle votre bien-être et votre tranquillité — louange en soit rendue à Dieu!

Nous avons reçu aussi l' « œuf-d'antilope » (1) et les serrures soudanaises — que Dieu vous bénisse et nous fasse encore nous rencontrer en une heure fortunée! qu'il fasse que nos adieux ne soient pas définitifs, par les grâces d'El-Bokhari et de ses hommes vertueux!

Nous vous demandons de faire des vœux pour nous aux heures de vos prières, vous tous, roturiers, Chorfa et Merabtines, petits et grands.

Nous avons, depuis notre départ de chez vous, voyagé en paix, et nous avons reçu, dans les meilleures conditions, les redevances de vos frères, les Oulad Zennane — que Dieu les récompense ainsi que vous!

Aujourd'hui même nous partons pour le Gourara en paix et

(1) En arabe *beïd-el-mohor* : petit caillou de forme arrondie et d'un blanc laiteux que l'on trouve parfois dans le Sahara et qu'on utilise, en le pilant, pour soigner certaines maladies. il est de la grosseur d'un petit pois et se vend jusqu'à 2 metkals (5 francs).

en sécurité; quand nous y arriverons, par la puissance de Dieu, nous vous manderons ce qui nous sera arrivé en route.

Il prit route par El-Kseïrat, en coupant le Tâdmaït; un certain jour il fit une chute de cheval qui lui causa des lésions internes dont il ne put guérir, et deux mois après sa rentrée à El-Kef des Khenafsa, il mourut des suites de cet accident, laissant deux enfants nés de la femme qu'il avait prise en mariage à son arrivée dans le pays.

Le naïb des Kadria d'Ouargla apparaît au Tidikelt. — Pendant son séjour à Aïn-Salah, en décembre 1896, le pacha El-Hadj avait frappé d'une amende de 100 douros (500 francs) le chef de la zaouïa de Foggara, Ahmed ben El-Hadj Mousa, pour avoir accueilli le naïb des Kadrïa d'Ouargla envoyé par les Français; voici ce qui s'était passé :

Une nuit du mois d'août précédent, un des harratines qui couchaient dans les jardins était venu frapper à la porte du caïd El-Hadj El-Mehdi et l'avait informé qu'un merabet venu du Nord, et arrêté près des palmeraies, désirait avoir un entretien avec lui.

Le caïd acquiesça et reçut le voyageur; celui-ci lui exposa que le Gouvernement français avait reçu avec plaisir la lettre qu'il lui avait adressée par l'intermédiaire du commandant du poste d'El-Goléa, pour demander à entrer en relations avec ses représentants, et que lui, Mohammed Taïeb, naïb (1) des Kadrïa d'Ouargla, était chargé par le commandant de ce poste de venir ouvrir des négociations sur ce sujet.

Le caïd montra un étonnement profond et dit qu'il n'avait jamais envoyé la lettre dont il était question, lui surtout qui était fonctionnaire du Sultan.

Si Mohammed Taïeb insista, précisant que cette lettre avait été écrite par le secrétaire de confiance du caïd, Mohammed Abderrahmane ben Ahmed Sahili, qui l'avait signée, et que de plus elle portait l'empreinte de son cachet de caïd chérifien.

El-Hadj El-Mehdi entra dans une violente colère, refusa d'en entendre davantage et signifia au merabet que si, au lever du

(1) « Naïb », dans la hiérarchie des confréries religieuses, est un grade supérieur à « mokaddem », c'est un vicaire régional du « cheïkh » de la confrérie.

jour, il le trouvait encore dans l'oasis, il ne répondrait pas de ce qui pourrait lui arriver.

Si Mohammed Taïeb dut se retirer sur l'heure et regagna, cette nuit même, Foggaret-Zoua où il comptait trouver aide et protection.

Le lendemain, le caïd se portait sur Igosten avec 250 fusils, puis sur Foggaret-Zoua d'où il contraignit le merabet à s'enfuir sous la menace de nouveaux contingents qui arrivaient d'Inghar et d'Aoulef, au nombre de près de 200 hommes.

Le naïb et son escorte, soutenus par les Zoua, se retirèrent au puits d'El-Mongar où ils s'établirent; de là, Si Mohammed Taïeb parvint encore à obtenir l'adhésion des gens de Sillafen, de Sahela et de Haci-El-Hadjar, d'autant qu'El-Hadj El-Mehdi, considérant son territoire comme débarrassé, renonça à poursuivre le naïb, mais celui-ci ne pouvait s'éterniser auprès de son puits, et il ne put que quelques jours après se remettre en route vers le Nord.

L'épilogue fut cette amende infligée, comme nous l'avons vu, par le pacha au chef des Zoua (1).

Gouvernement du pacha Simmou. — Employons ce surnom bref et commode que les Gourariens donnèrent au caïd Mohammed ben Amor El-Merrakchi, et qui est une corruption familière de Si-Mohammed, Si-Hammou, et constatons que, si le pacha El-Hadj avait provoqué, par ses appétits, les plaintes

(1) D'après le caïd El-Hadj Abdesselam et autres.

Peu de temps après cet incident allait mourir, à In-Salah, Si Mohammed Gagga qui, après l'insuccès de semblable offre déjà relatée au frère du caïd d'In-Salah, avait été investi, en 1894, par le commandant du Cercle d'El-Oued, du titre d' « Amel du Tidikelt », et était alors retourné à In-Salah muni d'un large cachet, d'un burnous, et... d'une année d'appointements payée d'avance; rentré chez lui, il avait soigneusement caché ces « attributs du pouvoir », et fraternellement dépensé l'argent avec ses coreligionnaires après avoir repris sa modeste place naturelle dans sa tribu, les Oulad Mokhtar; il fit partie du contingent qu'elle fournit, sous les ordres de son caïd chérifien, pour l'expédition de la Saoura; pendant cette campagne, l' « Amel » *in partibus* contracta la maladie qui devait l'emporter, au commencement de 1897, sans qu'il ait pu aller « toucher » ses annuités échues à El-Oued; elles furent payées après sa mort à son frère, après qu'il eut rapporté à El-Oued le burnous et le cachet du défunt; le souvenir de Mohammed Gagga est resté, à In-Salah, comme celui d'un homme que « les Français ont beaucoup aimé », et pour lequel ils ont été « très généreux »... ; c'est tout.

de ses administrés au souverain, le pacha Simmou sembla dès l'abord se faire un devoir de ne pas rester en arrière de son prédécesseur.

Précisons cependant que ces gouverneurs, pas plus que les caïds, cadhis, nekibs, ne touchent de l'Etat chérifien ni appointements, ni indemnités d'aucune sorte, ni vivres en nature, pas plus maintenant qu'au long des siècles précédents, et qu'eux-mêmes comme leurs personnels civils ou militaires doivent vivre sur le pays où ils sont en service ; ils ne sont donc blâmables que si leurs réquisitions sont exagérées par rapport à leurs besoins, ce qui ne semble pas, d'après ce que nous en voyons, être le cas pour ce gouverneur nouveau-venu et dépourvu de tout, lui et sa suite.

A notre frère dans le service chérifien, écrit-il, *le caïd Mohammed ben Cheïkh, des Khenafsa, et à toute sa djemâa, Merabtines et roture, — que Dieu,* etc...

Et ensuite nous vous envoyons nos cavaliers mokhaznis et les serviteurs de notre maison pour percevoir ce que vous nous devez comme contribution de mouna : remettez-leur cela. Salut.

Puis :

A nos amis, la djemâa de Taoursit, le salut... etc.

Et ensuite nous vous envoyons un mokhazni; remettez-lui ce qui vous incombe comme contribution de mouna, savoir deux charges et deux guesâas composées pour un tiers de blé et deux tiers d'orge.

Celui qui n'aura pas apporté sa part à ce compte sera puni d'amende. Salut.

Puis encore :

Envoyez-nous la paille et le bois.

Sur quatre-vingts bottes de paille, vous en avez versé vingt et restez en devoir soixante; envoyez-les promptement, avec ou sans le bois.

Nous les attendons demain; sinon, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes de ce qui vous arrivera. Salut.

*Du 10 djoumada I*re *1314* (18 octobre 1896).

Aussitôt installé à Timmimoun, et pendant que son prédécesseur voyageait, comme nous l'avons vu, dans le Bas-Touat et le

Tidikelt, le pacha Simmou envoya d'abord ses cavaliers notifier à tous les ksour sefianes sa prise de commandement; puis au mois de mars 1897, il entreprit une tournée de visites dans tous ses districts; cette tournée l'amena au Bouda, puis au Timmi où il vint faire une visite au pacha Idris, il continua de là vers ses administrés de Tamentit et de Bou-Faddi.

Parvenu dans cette dernière oasis, où sa « difa » fut de deux nègres, 8 charges de dattes et 4 autres d'orge, il se fit accompagner du caïd Ba-Alla et poussa jusqu'à Bou-Ali où il fit la rencontre des députations du Bas-Touat et des Guedouâ venues au-devant de lui pour lui verser la difa prescrite.

Il fit demi-tour de cette localité et regagna Timmimoun.

A l'automne suivant, le pacha Simmou fit une nouvelle tournée dans le Touat jusqu'à Taorirt; au retour il trouva, à Bou-Faddi, l'occasion de prendre en mariage une parente du caïd, du nom d'Aïcha bent Cheïkh Embarek (1); il réalisa aussitôt cette union et amena son épouse à Timmimoun.

Il revint encore, en mai 1898, jusqu'à Zaouïet-Kounta; il fit retour par le Bouda où des dissentiments s'étaient élevés entre les ksour et il pacifia ce district.

L'impôt des Oulad-Saïd réparti par foggara. (2) — La djemâa des Oulad-Sâïd avait fait la répartition de ses redevances par foggara, c'est-à-dire selon des groupements formés par tous les copropriétaires de chaque foggara, en voici le détail.

NOMS DES FOGGARAS	ZEKKAT		ACHOUR			
	espèces		dattes		orge	
	mk.	mouz.	gue.	zeg.	gue.	zeg.
Mokrane...........	12	9	8	8	4	
Akebdoun..........	8	16	12	2	6	
El-Hamra..........	2	13		18	2	3
Interit..............	4	5	4	3	1	
Boudghagah........	4	13	3	3		28

(1) Cette femme a gardé deux enfants de ce pacha; elle était, en 1908, mariée à un tirailleur saharien.

(2) Communiqué par le caïd de 1908 des Oulad-Sâïd. Là, le zeguen est d'une contenance de 1 litre environ, et donne, en orge, un poids de 1 kilo environ; quant à la guesâa, elle est de 10 zeguen.

	mk.	mouz.	gue.	zeg.	gue.	zeg.
Bou-Zaïd...........	3	2		29		14
Abbani.............	14	10		140		70
Mokrane-Yettou.....	2	9		22		11
Aïssa..............	4	14		40		26
Itdjeza............	11	11		98		52
Belkedouch.........	3	10		35		19
Aghid..............	1	6		11		6
Eddik..............		17		8 1/3		4
El-Hadj Abdesselam.	2	12		16		8
El-Mebrouk.........	1	3		11		8
El-Mansour.........	1	4		10		5
Totaux.....	79	11	72	4	38	4

C'est-à-dire, en nos monnaies et poids :

198 francs en espèces;

724 kilos de dattes en nature;

384 kilos d'orge en nature.

Les copropriétaires de chaque foggara formèrent ainsi une sorte de fraction de district qui fut désignée par le nom de sa foggara.

Gouvernement du pacha Idris. — Pendant l'automne de 1896, un dissentiment s'éleva entre les deux pachas chérifiens au sujet du district de l'Aougrout.

Les Oulad Slimane, qui font partie de ce district, avaient prétendu, ressuscitant une ancienne querelle, s'en séparer pour se joindre aux Khenafsa du Gourara, comme le constate le procès-verbal suivant, dressé par deux «chahed» (1) de l'Aougrout.

Nous avons été envoyés par le caïd Mhammed ben Cheïkh (d'Aougrout) *vers la djemâa des Oulad Slimane, pour leur présenter le mokhazni Ibrahim, envoyé par le pacha Sid Idris ben El-Kouri et chargé d'opérer des perceptions pour le compte de celui-ci.*

Dès que nous sommes arrivés chez eux, les Oulad Slimane

(1) « Chahed », lettré remplissant les conditions légalement exigibles pour que son témoignage soit recevable en justice; aux Oasis, ils sont l'équivalent des « âdel » de l'Algérie et du Maroc; les deux mots ont la même valeur (*Vid. Précis de sociol. nord-afr.*, I, p. 201 *et seq.*).

nous ont déclaré vouloir faire partie du caïdat des Khenafsa du Gourara et n'agir que de concert avec les gens de ce caïdat, ajoutant que le caïd Mhammed ben Cheïkh n'était pas leur chef, et qu'ils dépendaient d'Abdelhaï ben Allal et de son chef, le caïd des Khenafsa du Gourara.

Ainsi déclaré, à la date du 2 rebiâ 2e 1314 (10 septembre 1896).

Le gouverneur des Sefianes, duquel dépendait le caïd des Khenafsa du Gourara, prit fait et cause pour les Oulad Slimane, et il entama une discussion à leur sujet avec le pacha Idris, lorsqu'il vint à passer chez celui-ci au cours du voyage dont nous avons parlé plus haut ; la discussion tourna à l'aigre entre les deux gouverneurs qui se quittèrent brouillés, et écrivirent chacun de leur côté au souverain.

Le pacha Idris commença ensuite ses préparatifs pour entreprendre, à son tour, une tournée d'inspection dans les districts des Ihamed.

A notre ami, écrivait-il, *le caïd Mhammed de l'Aougrout,* etc.

Nous t'ordonnons de nous fournir une certaine quantité de dattes, d'orge et d'autres provisions, à bref délai; que Dieu te bénisse, toi et les tiens!

Du 14 djoumada 2e 1314 (21 novembre 1896).

Au caïd El-Hadj El-Mehdi, d'Aïn-Salah, il mandait quelques jours auparavant (26 octobre) :

Nous t'envoyons par nos lieutenants, le caïd El-Hoceïn et le caïd Djilali, une copie du message de notre Seigneur victorieux par Dieu, et une lettre adressée à tous nos administrés.

Nos envoyés nous attendront chez vous, car nous allons nous mettre en route avec la djemâa du Timmi, et nous ne retardons notre départ que pour les laisser terminer la récolte des dattes.

Sachez que tous ceux qui auront versé quelque chose au pacha El-Hadj devront nous en verser deux fois autant (!).

Le message chérifien auquel il est fait allusion était celui qui portait nomination du pacha Idris comme gouverneur des Ihamed, et la seconde lettre était adressée aux gens d'Aïn-Salah par la djemâa du Timmi pour s'excuser du retard que la récolte des dattes causait à leur départ (1).

(1) D'après l'ex-secrétaire du pacha, Si-Mohammed ben Hachem.

Comme le pacha avait pleins pouvoirs du souverain dans son commandement, il nommait un caïd à Deldoul :

Sache celui qui verra le présent, d'entre les serviteurs de notre Seigneur — que Dieu, etc...,

Que nous, par la puissance de Dieu et les grâces de notre Seigneur, — que Dieu, etc...

Nous avons désigné le détenteur du présent, El-Hadj Abdelkader (1), *comme notre lieutenant et représentant, et l'avons mis à la tête du district que commandait son défunt frère, El-Hadj Omar, et qui comprend les gens de Deldoul, des Oulad-Rached, des Oulad-Ali, Metarfa, Kaberten, Oulad-Mahmoud, Oufrane, Aboud, et tous les Merabtines des Zoua.*

Nous lui avons transmis, sur tous ces gens, les pouvoirs que nous avons reçus de notre Maître victorieux, déclarant que quiconque lui désobéirait désobéirait à Dieu et à notre Maître.

Ainsi ordonné par le pacha-caïd Idris ben El-Kouri, le Cherradi, gouverneur du clan des Ihamed du Touat.

Fait à la date du commencement de redjeb 1314 (6-16 décembre 1896).

Au moment de quitter sa résidence du Timmi, il écrivit à plusieurs de ses caïds :

Nous n'ignorons pas l'amitié que vous avez pour notre personne, ni que vous étiez sur le point de venir nous rendre visite, voyage que va retarder notre départ pour le Tidikelt.

S'il plaît à Dieu, nous irons nous-même vous visiter dans le courant du mois de châbane prochain (janvier 1897).

Le pacha avait résolu alors de gagner assez vite Aïn-Salah, et de là, de se rendre directement, en sept ou huit jours, chez les Ihamed du Gourara, mais ses projets se trouvèrent modifiés ensuite, et son séjour au Tidikelt se prolongea beaucoup plus qu'il ne l'avait prévu; il ne rentra au Timmi que vers la fin du mois de mai, ainsi que cela résulte de la lettre suivante qu'il écrivit lors de sa rentrée :

De la part du pacha-caïd Idris ben El-Kouri, au caïd Mhammed ben El-Hadj Abdelkader, des Meharza, à ses frères et à ses administrés, — que le salut, etc...

(1) Le caïd de Deldoul en 1908.

Et ensuite nous sommes rentré du Tidikelt en bonne santé et chargé de richesses; les populations nous ont fait un accueil excellent et versé toutes leurs redevances.

Maintenant nos envoyés vont se rendre chez vous; recevez-les bien et remettez-leur ce que vous devez pour vos contributions à notre bénéfice, pour la présente année, en blé et en orge.

Remettez-leur cela en nature ou versez-en la valeur en espèces.

Prenez vos dispositions pour les dattes de la récolte prochaine, et ne nous dites pas, plus tard, que nous ne vous avons pas prévenus; pensez-y.

Payez aussi la « sokhra » [1] *à nos envoyés et traitez-les convenablement; ils sont au nombre de quatre.*

Du 26 moharrem 1315 (27 juin 1897).

P. S. — *Sid El-Hachemi nous a écrit que tu l'as maltraité, nous n'admettons pas cela de toi, car tu dois le respecter et le bien considérer; pour son différend avec les Oulad Zennane, il a pris date, avec eux, au 10 safar, pour se présenter devant nous au Timmi; fais attention à cela; il a écrit qu'il enverrait son fils avec sa procuration au jour dit; traite-le, lui et ses fils, avec égards et considération. Salut.*

Messages chérifiens aux Touatiens. — Au commencement de 1897, les randonnées de police exécutées dans le Tâdmaït par les détachements français qui occupaient les nouveaux forts sahariens avaient causé de nouvelles alarmes dans les Oasis, où leur importance avait été fortement exagérée et leurs intentions dénaturées, et il en avait été fait rapport au sultan qui répondit ce qui suit.

A Nos serviteurs fidèles, à toutes les tribus du Touat, — que le salut, etc.

Il est parvenu à Notre connaissance chérifienne que vous vous maintenez dans l'obéissance et que vous vous conduisez d'une façon conforme à vos intérêts et à votre bonheur, mais que vous avez été effrayés par ces trois colonnes de troupes venues de la Province de l'Est dans le but d'élever des cons-

[1] « Sokhra », indemnité en espèces versée, au cavalier mokhazni qui apporte une lettre de service, par le destinataire de celle-ci.

tructions à El-Aggaïa, et par les dommages qui peuvent résulter pour vous de la présence de ces forces.

Nous avons connu aussi les résolutions arrêtées entre vous pour la résistance, puis l'atermoiement décidé par quelques serviteurs fidèles, jusqu'à ce qu'il vous arrive des instructions de Nous pour régler votre conduite.

Or Nous allons, s'il plaît à Dieu, engager des pourparlers en lieu utile, et il n'en résultera que du bien, car rien n'est rompu de Nos traités avec cette Province; ces traités courent encore, et Nous n'attendons du Gouvernement de ces gens que de bons procédés.

Nous vous adressons cette lettre pour qu'elle règle votre conduite, et pour que vous sachiez que Nous veillons sur vous. Salut.

Du 10 kâda 1314 (13 avril 1897).

D'un autre côté, avant d'aller au Tidikelt et dès la fin de 1896, le pacha Idris avait écrit, conjointement avec le caïd de Deldoul, pour se plaindre au sultan du caïd de Timmimoun, qu'il accusait de mal servir et d'ouvrir l'oreille aux propositions des agents français, le caïd de Timmimoun, questionné par le sultan, contesta le fait et il reçut du souverain la lettre suivante :

A Notre serviteur fidèle, le caïd Mohammed ou Salem, de Timmimoun, — que le salut, etc...

Et ensuite Nous avons reçu ta réponse à ce que Nous t'avions écrit, touchant l'accusation portée contre toi, de nourrir des projets hostiles à Notre gouvernement chérifien; Nous avons été heureux de lire ta protestation de dévouement et l'affirmation que tu restes fidèle à la promesse faite jadis à Notre Père et Maître.

Continue de fermer l'oreille aux intrigues du dehors.

Quant à ce que tu dis, touchant l'impôt âchour que Notre Seigneur et Père avait jadis dispensé les gens du Touat de payer, à cause de leur pauvreté, comme aussi de ton intention d'envoyer ce que tu as perçu d'impositions, ou de le remettre à l'un de Nos fonctionnaires que Nous enverrions dans ce but, Nous en avons pris bonne note.

Pour ce qui concerne ta fidélité, Nous la connaissions, et

Nous ne demandons que le même dévouement à tous Nos fonctionnaires; tu n'as à craindre de Nous aucun ressentiment.

Pour ce qui concerne l'exonération d'impôt, envoie-Nous une copie de la lettre motivée qu'avait écrite à ce sujet Notre Père et Seigneur défunt dans la miséricorde de Dieu. Salut.

Du 8 kâda 1314 (11 avril 1897).

Ce message arriva à Timmimoun au commencement de l'été, au moment même où le pacha Idris y séjournait, ayant entrepris une tournée chez ses administrés du Gourara.

De Timmimoun, le gouverneur des Ihamed se dirigea sur les Oulad-Sâïd, Fatis et Zaouïet-Debbagh; là il fit la rencontre d'une grande caravane appartenant aux campements des fils de Si Kaddour ben Hamza, décédé peu de temps auparavant; un homme de sa suite, fils d'un des notables du Timmi, lui montra, dans cette caravane, huit chameaux qui portaient la marque des Oulad Ba-Hammou du Tidikelt; le gouverneur déclara qu'il ne souffrirait pas que des chameaux ravis à ses administrés fussent amenés devant ses yeux sans qu'il les fît restituer à leurs propriétaires, et il contraignit les gens de la caravane à les lui remettre; il les conserva, et un peu plus tard il les fit vendre pour son propre compte.

Après le Tinerkouk, le même pacha visita encore l'Aougrout, les Zoua, le Deldoul, les Oulad-Rached, Metarfa et El-Maïz, puis il rentra au Timmi (été 1897) (1).

Logique chérifienne. — Il y avait été précédé par trois lettres par lesquelles le souverain tranchait un vieux différend pendant entre le ksar de Mellouka et le reste du Timmi.

Les Merabtines de ce ksar fournissaient, depuis une demi-douzaine de générations, des lettrés que les sultans successifs avaient investis des fonctions de cadhi, et ils avaient, en même temps, toujours été exonérés de corvées, — ainsi que beaucoup d'autres groupements de Merabtines.

Il en était résulté contre eux une jalousie de tous les autres ksour du Timmi, et ceux-ci avaient même, lors de la mort du

(1) D'après Si Mohammd ben Hachem, qui suivait le pacha en qualité de secrétaire.

sultan Moulaï-Hassane, opéré un coup de main contre le ksar de Mellouka, et commis de gros ravages dans ses palmeraies.

Les Merabtines s'étaient plaints à Moulaï-Abdelâziz, et le caïd du Timmi comme le pacha Idris en avaient fait autant de leur côté.

En cet été de 1897 arrivèrent les réponses du souverain : aux Merabtines, il écrivait qu'il leur renouvelait toutes les faveurs et les exonérations d'impôts et de corvées jadis accordées par les sultans ses pères; au caïd du Timmi, il notifiait d'avoir à laisser tranquilles les Merabtines et à contraindre, au besoin par la force, ses autres administrés à les respecter; mais au pacha Idris, il mandait de faire rentrer dans le droit chemin ces gens de Mellouka qui prétendaient ne pas obéir... Conclusion : le pacha fit arrêter tous leurs notables et les mit en détention dans sa kasba; ils y fussent sans doute restés longtemps, mais, un mois après, il les relâcha sur l'intercession d'un chérif des Oulad-Brahim.

C'est alors qu'arriva aussi la notification de la décision chérifienne, mettant fin à la contestation des deux gouverneurs au sujet de l'Aougrout, que nous avons déjà relatée (fin 1896); le souverain attribua la fraction des Oulad Slimane au caïd de l'Aougrout, à l'exclusion de celui des Khenafsa du Gourara, les plaçant ainsi sous les ordres du gouverneur des Ihamed.

Le pacha Idris convoqua leurs notables à sa résidence du Timmi et leur donna lecture de la lettre de l'émir.

Les présents des deux gouverneurs au souverain. — Cependant, pour se conformer à l'usage établi chez tous les gouverneurs chérifiens dans toutes les régions de l'empire, les deux pachas touatiens devaient, une fois leur installation dans leur gouvernement terminée, adresser au sultan des comptes-rendus de leur prise de commandement en les accompagnant d'un présent; ils songèrent, chacun pour son compte, à s'acquitter de ce devoir.

De la part du pacha-caïd Idris ben El-Kouri le Cherradi, et de votre ami à toujours le caïd Mohammed Abderrahmane (du Timmi), *à la djemâa de nos frères des Oulad Amor Mellouk, et spécialement El-Hadj Abdesselam, ses frères et ses parents, — que le salut,* etc...

Et ensuite nous vous avons déjà écrit, et nous vous écrivons encore maintenant au sujet du présent à envoyer à notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux!

Envoyez-nous quelqu'un d'entre vous pour que nous nous entendions avec lui sur cette question du cadeau comme sur d'autres affaires, car voici deux mois passés déjà depuis que les Sefianes ont envoyé leur présent de leur côté.

Nous ne pouvons décider à nous seuls, et nous n'avons pour vous qu'une vive amitié; hâtez-vous d'envoyer quelqu'un à ce sujet afin d'éviter tout retard; le temps presse. Salut.

Au caïd et à la djemâa des Oulad-Sâïd, Idris écrivait :

Nous vous envoyons nos gens porteurs d'une lettre de notre Seigneur; lisez-la et remettez-la entre leurs mains; traitez-les bien et conduisez-vous comme on l'attend de vous.

Payez à nos gens leur « sokhra » et prenez vos mesures au sujet du présent à faire à notre Seigneur; vos frères d'Aïn-Salah et des Oulad Zennane, ainsi que les Chorfa, nous ont demandé de différer cette question jusqu'après la récolte des dattes; nous y avons consenti; vous vous réunirez alors.

Pensez aussi à préparer vos redevances en blé et orge, et n'oubliez pas de commencer la construction de la maison dans un endroit spacieux, soit à l'intérieur du ksar, soit à l'extérieur, car à notre prochaine tournée nous y descendrons : nous congédierons les gens qui seront venus avec nous du Touat et nous séjournerons chez vous.

Idris se déplaça de sa personne, vers le mois d'octobre 1897, pour assurer l'exécution de cet ordre, et fit, à cette occasion, une nouvelle tournée dans ses districts gourariens jusqu'au Tinerkouk, ainsi qu'il l'avait annoncé au caïd des Oulad-Sâïd dans sa lettre reproduite plus haut.

Les délégués des différents districts arrivèrent enfin, se réunirent et délibérèrent selon le désir du gouverneur, car voici le décompte de la répartition, sur chaque district du soff ihamed, du « présent destiné à être emporté par le caïd El-Hoceïn ben Ali à notre Seigneur et Maître Abdelâziz, au mois de redjeb 1315 » (décembre 1897) :

Ont été fournis :

Par les caïds des Meharza.....................	*1 nègre.*
Par les caïds des Oulad-Sâïd et d'El-Haïha....	*1 —*

Par le caïd de Charouine	*1*	*nègre.*
Par le caïd de Deldoul	*1*	—
Par le Timmi, d'El-Maïz à Aghil	*2*	—
Par le caïd de Sali	*1*	—
Par le caïd d'Inzegmir	*1*	—
Par les Oulad Zennane, Chorfa et Akabli	*2*	—
Par Aïn-Salah	*2*	—
Au total	12	nègres.

On ne peut qu'être frappé de la pauvreté croissante des présents que les Touatiens préparent pour le chef de l'Islam : ces pauvres gens en sont maintenant à n'y plus comprendre ni vêtements de luxe, ni poudre d'or, ni argent monnayé, mais seulement quelques nègres pris parmi ceux qui cultivent leurs jardins et entretiennent leurs foggaras, une partie de leur « capital d'exploitation »... (1)

Quand tout fut prêt, le pacha constitua une mission formée de trois de ses mokhaznis, à la tête de laquelle il plaça un autre d'entre eux, le caïd El-Hoceïn (2) ; il lui confia ses lettres et les douze nègres de présent et la mit en route (décembre 1897).

Quant au présent envoyé par les Sefianes, et auquel le pacha Idris avait fait allusion dans sa lettre au caïd El-Hadj Abdesselam, il avait consisté en quinze nègres, dont six avaient été fournis par les Sefianes-d'Aval, et neuf par les Sefianes-d'Amont, de Brinken à Talmine.

Le gouverneur des Ihamed change Tabelkoza de caïdat. — Au cours de sa tournée dans le Gourara, le pacha Idris avait examiné un désaccord qui s'était élevé entre les gens de Tabelkoza et leur caïd ; quand il fut rentré au Timmi, il décida de faire passer Tabelkoza sous les ordres du caïd de Fatis.

De la part de la perle précieuse, le pacha-caïd Idris, aux notables de Tabelkoza, cheïkh Mansour ben Ahmed, Ahmed ben Mohammed Abbou, etc..., *— le salut,* etc...

(1) *Cf. sup.*, p. 250.

(2) Idris avait dans son makhzen, comme nous l'avons vu pour le pacha El-Hadj, des « caïd-mïa » de l'armée chérifienne.

Ensuite je vous ordonne de veiller avec vigilance à ce que votre pays se conduise bien, de lui faire faire le bien et de lui éviter le mal, de satisfaire sans retard aux réquisitions que vous imposera El-Hadj Mohammed Miloud (1) touchant ce qui est dû à l'Etat, ou pour tout autre sujet; nous vous avons placés sous les ordres du caïd Abdelkerim. Obéissez-lui. Salut.

Du 1er châbane 1315 (26 décembre 1897).

Celui qui désobéira aux susnommés sera passible d'une amende de 20 douros ou traité en ennemi.

Les dissidents algériens et les pillards sahariens. — Le rôle de place d'armes des dissidents et des pillards, que nous avons vu jouer par les Oasis, est toujours le leur nonobstant la présence des gouverneurs chérifiens.

Au printemps de 1896, plus de soixante tentes des Châanba algériens s'y sont réfugiées en trois exodes successifs, et dans ce même temps les rezous des dissidents ont opéré, tant sur le convoi de ravitaillement de Fort-Mac-Mahon que sur les mehara de l'escadron de spahis sahariens et sur les chameaux des Oulad Zennane du Tidikelt (2).

Le gouverneur de l'Algérie en personne, J. Cambon, est venu, en juin 1896, jusque dans l'oued Gharbi pour étudier les mesures susceptibles de rétablir la sécurité dans le Sahara, et pourtant une véritable concentration de dissidents, réalisée en plein Touat, met en marche quatre bandes formant plus de cent fusils; simultanément elles vont razier tout le long de la lisière sud-algérienne et jusque chez les Touareg Hoggar (octobre 1896) (3).

D'autres partis assassinent, dans le Tâdmaït, un officier français (4) en mission topographique et son escorte, enlèvent 60 chameaux dans le cercle d'Ouargla et 350 autres dans l'oued Zergoun (décembre 1896): une force de police française leur appuie une vigoureuse poursuite, leur reprend une partie de leurs prises et explore l'Erg occidental jusqu'à l'oued Zouzfana et à la Saoura (5).

(1) Cheïkh du ksar, subordonné au caïd du district.
(2) De la Martinière et Lacroix.
(3) Ibid.
(4) Le lieutenant Collot.
(5) De la Martinière et Lacroix.

L'année suivante, les caravanes algériennes qui regagnent leur pays après avoir commercé au Gourara sont elles-mêmes attaquées dans l'oued Namous et perdent plus de cent chameaux.

Malgré tous ces griefs, la France ne se décide pas encore à nettoyer les Oasis, en y étendant son autorité, de tous les éléments de désobéissance et de désordre qui en ont fait leur refuge en même temps que leur proie ; la mission transsaharienne de Foureau et Lamy est passée bien loin dans l'Est, par le travers du Tidikelt, s'abstenant de s'en approcher, juste au moment où un rezou des Doui-Meniâ, qui se rit de l'impuissance des gouverneurs chérifiens, traverse le Gourara et le Tâdmaït, va tomber sur Inghar, esquisse une tentative sur Aoulef, revient attaquer Sali, et enfin enlève, près de Sebâ, deux caravanes des Oulad Sidi-Hammou Bel-Hadj revenant d'Aougrout. Où sont donc, malgré la fiction chérifienne, les maîtres du pays ?

Les Chorfa de Zaouïet-Kounta équipent une petite troupe qui part à la poursuite des Doui-Meniâ, les découvre dans le Teçabit, entre Amour et Brinken, et leur livre combat ; les Chorfa sont battus et perdent huit tués, parmi lesquels leur nekib en personne, Moulaï-Touhami ben Mhammed, et les Doui-Meniâ rentrent paisiblement chez eux ; peu après ils reviennent encore pour enlever, entre Sebâ et Kaberten, une caravane de gens de Zaglou qui se dirigeait vers le Gourara [1] (1898).

En cette même année 1898, un rezou des Oulad Moulat va tomber sur une caravane des Oulad Zennane rentrant du Soudan, mais ceux-ci repoussent les agresseurs, se mettent à leur poursuite, les atteignent dans l'oued Messâoud, à la hauteur du Bouda, et leur tuent 30 hommes — à peu près tous les hommes restant de cette tribu déjà décimée ; les quelques rares survivants s'en vont s'éparpillant dans le Tafilelt et l'Oued-Drâ, et le nom des Oulad Moulat disparaît des Oasis.

Enfin un rezou de dissidents va attaquer le ksar de Tiouririne, y tue un chérif et enlève deux harratines, puis trois autres à Tasfaout.

Le caïd du Timmi s'était décidé, à la suite de ces derniers incidents, à se plaindre au sultan des dommages causés par les coups de main des nomades, à peine moins fréquents qu'aux

(1) Note ms. trouvée au Bouda.

plus beaux jours de l' « Amitié »; il reçut du souverain, au mois de mars 1898, l'épître suivante :

A Notre serviteur fidèle, le caïd Mohammed Abderrahmane Et-Touati, — que le salut, etc...

Nous avons reçu ta lettre Nous annonçant que les Ghenanma et les Châanba commettent toujours contre les Musulmans des actes d'hostilité, avec l'aide des Sefianes; que les Doui-Meniâ ont tué quatre hommes aux Chorfa des Oulad Sidi-Hammou Bel-Hadj qui les poursuivaient, après une razia de chameaux par eux commise; et que les Oulad Zouine ont tué un autre chérif des Oulad Moulaï-Harroun de Tiouririne; tu Nous informes aussi des soucis que vous causent les Etrangers, ainsi que de la persistance des gens de Mellouka à désobéir, et des bons procédés de Notre serviteur Idris ben El-Kouri : bonne note est prise.

Pour les Châanba et les Ghenanma, Nous étions déjà au courant de leurs pillages; Nous les ferons cesser, par la puissance de Dieu, et Nous avons envoyé à leurs caïds Notre ordre chérifien d'avoir à les contenir; Nous avons aussi mandé aux notables et aux caïds des Doui-Meniâ de maintenir leurs gens dans l'ordre et de sévir contre ceux qui leur désobéiront; Nous avons écrit aux gens de Mellouka de se conduire de façon convenable, de même que Nous avons prescrit à Notre serviteur Mohammed ben Amor El- Merrakchi d'interdire au caïd du Bouda d'intriguer avec eux contre toi; enfin, quant aux louanges que tu Nous fais de la bonne administration de Notre serviteur Idris ben El-Kouri, que Dieu lui inspire des vues sages! Salut.

Du 18 ramdhane 1315 (10 février 1898).

Reconnaissances françaises au Tidikelt et au Gourara. — Cette insécurité persistante des confins sud-algériens nécessitait une activité vigilante des détachements français chargés de la police du Sahara; nous les voyons donner des coups de sonde répétés vers le « réduit » hostile que constituent, au moins en apparence, les Oasis.

Dès septembre 1897, un peloton de meharistes vient reconnaître l'Aougrout, il ne s'arrête qu'à quelques centaines de mètres des palmeraies, puis disparaît avant que l'alarme donnée ait provoqué la réunion en armes des habitants; c'est cette

alerte qui a causé aux Touatiens « les soucis » dont le caïd du Timmi a entretenu le sultan, ainsi que nous le montre la lettre qui précède.

En mars 1898, une reconnaissance forte de 2 officiers, les capitaines Germain et Laperrine, et de 40 spahis sahariens traverse le Tâdmaït et débouche en vue d'In-Salah ; deux de ses éclaireurs pénètrent jusqu'auprès du caïd auquel ils remettent la lettre dont suit la teneur :

Au caïd et à la djemâa d'El-Ksar El-Kebir, — que le salut... etc.

Il y a longtemps que nous sommes voisins et que je reçois chez moi de vos gens qui ont toujours été les bienvenus. Je tiens à faire votre connaissance, et je profite de mon passage pour vous prier de me faciliter l'achat d'objets dont j'ai besoin, tels que selles de mehari, etc., denrées et légumes. Je serais heureux de causer avec vous. J'espère que nous pourrons dire ensuite que les gens d'In-Salah sont aussi hospitaliers que nous. Salut [1].

La djemâa se réunit et, après une longue discussion, décida de se refuser à tout rapport avec les « Chrétiens qui n'étaient pas munis d'une autorisation du sultan pour venir dans le pays » ; même les palmeraies se garnirent de défenseurs en armes ; mais la reconnaissance française, au reçu du rapport de ses éclaireurs, regagna sans plus insister les plateaux du Tâdmaït : sa mission, qui était de reconnaître la route d'accès à In-Salah, sans plus, était terminée.

Le 10 juillet suivant, une patrouille de 24 spahis meharistes vient agenouiller ses chameaux auprès des foggaras du ksar ruiné d'El-Mebrouk, dans l'estuaire de l'oued Salah (Chott-Dahrani) ; deux heures après, les gens d'El-Hadj-Guelmane apparaissent en armes, au nombre de 40 fusils, 2 chevaux et 2 mehara : toutes leurs forces ; l'officier fait prendre les armes à ses spahis, puis fait aux Gourariens sommation de s'arrêter sans qu'ils en tiennent compte ; devant de nouvelles injonctions et tout près de la troupe, ils s'arrêtent enfin, et impressionnés par la bonne contenance des spahis, ils finissent par expliquer qu'ils ont cru marcher sur un rezou et non sur une troupe fran-

(1) Extrait du rapport de reconnaissance du 13 juin 1898.

çaise, et ils se retirent à quelque distance, en attendant le départ de la reconnaissance.

Réclamation contre la création du poste français de Fort-Miribel. — Au mois d'avril, dès après la visite relatée plus haut d'une reconnaissance française à In-Salah, plainte fut portée au pacha Idris, exposant que les « Chrétiens avaient voulu s'emparer d'Aïn-Salah, mais que l'attitude courageuse des défenseurs de la Foi avait permis, par la puissance de Dieu, de repousser les Infidèles qui étaient repartis confondus ».

En même temps, les caïds et djemâas d'In-Salah envoyaient une réclamation contre les Français installés à Fort-Miribel.

Le pacha transmit cette plainte au sultan, en lui demandant de faire évacuer le poste français qu'il prétendait situé sur les territoires de son gouvernement, et il chargea son neveu, le caïd Djilali ben Rahmoun, d'aller porter ce message à l'Emir; puis il résolut de partir lui-même pour le Tidikelt, afin de voir par ses yeux ce qui se passait; voici la lettre dont il se fit précéder :

De la part du pacha de bien et de bénédiction, de caractère généreux et affable, le pacha-caïd Idris ben El-Kouri, et aussi du caïd illustre, bon, heureux, Mohammed Abderrahmane ben El-Hadj Mhammed, — au très illustre suppléant du gouverneur de notre Seigneur, El-Hadj Abdesselam ben Dahhadj (des Oulad Mokhtar), — *que le salut, etc...*

Nous avons reçu votre excellente lettre qui a rempli nos cœurs de joie et a rasséréné nos esprits : combien le sens en est agréable, et combien les termes admirables!

Après que nos cœurs ont été remplis de joie, ainsi que nous venons de vous le dire, nous avons expédié le tout à la Personne élevée par Dieu et son Prophète, et nous avons rendu compte à notre Seigneur — que Dieu, etc... — de vos bons services et de votre fidélité à l'Islam; nous avons transmis votre lettre elle-même afin qu'elle arrive sous les yeux de notre Seigneur et qu'Il puisse aviser de suite; c'est en effet un principe chez nous que, si notre Seigneur doit prendre une décision importante, de lui envoyer la lettre elle-même qui traite de l'affaire.

Tenez vous prêts à nous voir arriver au milieu de vous après les fêtes d'El-Mouloud; le troisième jour de la fête nous nous mettrons en route, s'il plaît à Dieu, à moins que les décrets

(de Dieu) *ne s'y opposent, car il n'est de force ni de puissance qu'en Dieu!*

Nous avons demandé à notre Seigneur d'envoyer sa réponse d'urgence.

Restez dans la paix perpétuelle et le service chérifien. Salut.

Des derniers jours de moharrem 1316 (10-20 juin 1898).

Cette tournée du gouverneur se prolongea, car il fit de longs séjours dans plusieurs oasis, d'abord dans le Touat même, au Fenoughil, à Zaouïet-Kounta, à Sali, puis à Timokten, Aoulef, Inghar et In-Salah ; là il reçut un exprès par lequel le caïd du Timmi lui mandait l'arrivée d'un courrier chérifien ; il regagna alors le Timmi, et comme parmi les lettres du souverain qui venaient d'y arriver, il s'en trouvait une distrayant le caïdat des Khenafsa du Gourara du commandement du pacha des Sefianes pour l'incorporer dans le gouvernement des Ihamed, Idris repartit aussitôt pour aller donner connaissance de cet ordre aux intéressés.

Des Oulad-Sâïd, il passa en Aougrout et ne rentra au Timmi qu'au mois de janvier 1899.

Les cadhis. — Nous avons vu, par le tableau de commandement des Oasis en 1892, que la réorganisation chérifienne n'avait pas omis de s'occuper du personnel de l'ordre judiciaire ; huit cadhis avaient reçu des lettres de service du souverain.

Parmi eux, deux avaient obtenu implicitement une fonction supérieure, car leur juridiction avait été étendue à « tout le Touat » par les termes mêmes de leur brevet (1), leur conférant ainsi, en fait, la connaissance des litiges que les intéressés, pour une raison ou pour une autre, ne voulaient pas voir trancher par les juges locaux ; ce n'était pas certes une juridiction d'appel, mais c'était un moyen offert aux justiciables d'éviter le juge naturel, dans les cas où il leur arriverait de douter, soit de sa science, soit de son impartialité.

Quant au reste, la dualité de cette juridiction étendue n'était qu'apparente ; en réalité, le cadhi Sid Mhammed El-Belbali, de Koussane, était le juge de toutes les Oasis ihamed, et Si Mohammed Abdallah El-Boudaoui était celui des Oasis sefianes.

(1) *Sup.*, p. 264.

Du jour où furent institués deux gouverneurs, chacun de ces deux cadhis devint le juge attitré du gouverneur de son clan; chaque fois qu'un cas litigieux embarrassa le fonctionnaire administratif, et se refusa à la solution amiable que donnait souvent celui-ci, le dépositaire de l'autorité judiciaire du souverain intervint et rendit une sentence décisive sauf appel (1).

Le cadhi des Sefianes obtint du pacha Simmou, en octobre 1898, l'autorisation d'aller résider au Bouda, son pays d'origine :

Sache celui qui verra le présent, d'entre les Musulmans, juriste ou cadhi, ou quelqu'autre que ce soit,

Que nous avons accordé au cadhi aimé et intègre, notre cheïkh Sid Mohammed ben Abdallah, — que Dieu le protège! — l'autorisation de quitter notre giron pour aller résider dans sa maison de la zaouïa du cheïkh Sid Mohammed ben Aomer, — que Dieu nous fasse profiter de ses grâces!

Il y sera la lumière du Bouda et l'imam des Croyants, et avec notre consentement spontané, il tranchera, de là, les différends de tous les districts (sefianes) du Touat et tous ceux qui lui seront soumis; il fera observer la loi de Dieu...

Nous avons pris cette décision sur la demande que nous en ont faite les gens de ce pays, ainsi que les fils du cheïkh Sidi Mohammed ben Aomer et quelques-uns des seigneurs de Kerzaz qui se trouvaient ici, de passage.

Et nous ordonnons à notre frère en le service chérifien, le caïd Mohammed Abdelkader ben El-Hadj Belkassem, et à toute la djemâa de se tenir d'accord avec lui.

Des derniers jours de djoumada Ier 1316 (6-16 octobre 1898).

Suite du gouvernement du pacha Simmou. — *De la part du serviteur de la Personne élevée par Dieu, le pacha Sid Mohammed ben Amor, — à tous nos amis, les Merabtines de la zaouïa d'El-Ouadjda, — le salut, etc...*

(1) On sait que toute « fetoua » peut toujours être contredite par une autre, ce qui permet de dire que, chez les Musulmans, l'autorité de la chose jugée n'existe qu'après décision de l'Imam suprême qui n'est autre, chez les Malékites, que le Khalife ou Prince des Croyants (*sup.*, p. 51, note 2).

Et ensuite nous avons reçu votre lettre nous informant que notre serviteur Omar a refusé de vous remettre l'ordre que nous avons fait paraître pour que nos mokhaznis ne soient pas exigeants pour leur difa chez vous et ne se conduisent pas de façon désagréable à votre égard.

Nous vous renouvelons cet ordre par la présente; ne fournissez la difa que dans la mesure de vos forces, et si quelqu'un des gens du service de la Personne chérifienne se montre brutal envers vous, nous le punirons sévèrement.

Le gouverneur des Sefianes a, par ailleurs, réclamé au souverain contre la mesure réunissant tous les Khenafsa sous les ordres du caïd Idris, et il a obtenu une lettre chérifienne replaçant une partie de cette tribu sous ses ordres, mais c'est sans succès qu'il convoque leurs notables à Timmimoun.

A la djemâa des Khenafsa, écrit-il les 11-21 mai 1898, *aux gens du Ksar El-Hadj, de Tiberghamine, de Tinekline, au caïd Mhammed ben Cheïkh, à El-Hadj Abdelmoula, des Oulad Necira, et à Ben El-Hadj, — que le salut, etc...*

Et ensuite quelle conduite étonnante est donc la vôtre, qu'ayant été informés par nos cavaliers qu'un message de la Personne chérifienne est arrivé, adressé à votre tribu, voici un mois entier que vous différez de venir!

Dès que vous aurez lu la présente, mettez le pied à l'étrier, car si vous retardez davantage, le message qui vous a été adressé sera retourné à la Personne chérifienne. Avisez! Salut.

Le gouverneur reçoit maintenant une plainte contre le caïd d'Aougrout :

Je t'informe que j'ai reçu le cheïkh Nadjem ben Mohammed qui a porté plainte contre toi au sujet de la propriété de la maison de Mohammed ben Bou-Hafs; ne fais rien de toi-même, mais réunis les notables de la tribu et agis d'accord avec eux, selon les voies de droit.

Bientôt il intervient de sa personne et rend la sentence suivante :

Sache celui qui verra le présent, qu'ayant été consulté au sujet des prétentions du caïd Mhammed ben Cheïkh et du jugement rendu par le cadhi Sid Mohammed Abdallah,

Après avoir pris connaissance des titres produits en cette affaire, nous nous sommes rendu au pays d'Aougrout, où s'est présentée à nous la partie adverse, Nadjem.

Nous lui avons fait donner lecture de ces titres en présence de la djemâa des Khenafsa réunie, et il a déclaré reconnaître le bon droit de son adversaire, se désister et renoncer à ses prétentions sans haine ni arrière-pensée, dégageant seulement sa responsabilité pour ce que pourraient vouloir faire ses co-demandeurs.

Puis les deux parties se sont présentées, etc...

Jugement complet et obligatoire.

Du 18 moharrem 1316 (2 juin 1898).

Puis, le temps de la récolte des dattes arrivé, c'est maintenant le souci de faire rentrer la mouna :

De la part du représentant de notre Seigneur, — que Dieu, etc... — le caïd Mohammed ben Amor El-Merrakchi, — au caïd Mhammed ben Cheïkh, et à El-Hadj Mohammed ben Abdelmoula, — que le salut, etc...

Que Dieu nous accorde ses faveurs, à nous et à vous, par les mérites du caïd Mohammed ou Salem passé dans la miséricorde divine (1); *quant aux trois charges de dattes, elles nous sont parvenues, Dieu te récompense!*

Mais prends tes mesures pour les cinq charges restant dues; sur ces cinq charges, l'une est due par toi en personne, ô El-Hadj Mohammed! les quatre autres le sont par Sid Abderrahmane; pressez-vous et invoquez l'aide de Dieu!

Simmou préside ensuite à des réconciliations.

Ce sont d'abord les délégués des tribus des Ghenanma qui font la paix avec les représentants des tribus des Khenafsa, « par l'intermédiaire et dans le prétoire du serviteur du Trône élevé par Dieu, le pacha-caïd Mohammed ben Amor El-Merrakchi, et en présence du caïd et de la djemâa de Timmimoun » (1-10 juillet 1899).

Puis la paix est aussi rétablie entre deux ksour de l'Aougrout, Akbour, dépendant du caïdat sefiane de Timmimoun, et

(1) Formule pour faire part d'un décès.

Aboud, qui relève du caïdat ihamed de Deldoul ; « si quelque dommage, stipule l'acte dressé, est causé par quelqu'un de ces ksour à des gens de l'autre ksar, le ksar de l'auteur devra verser une amende de 500 douros ».

Pour ceux d'Akbour, seront responsables le caïd et la djemâa de Timmimoun, de même que le caïd et la djemâa de Deldoul se portent garants pour ceux d'Aboud.

Le montant de l'amende en question sera acquis à la caisse du Makhzen, de l'assentiment du pacha Sid Mohammed ben Amor et du pacha Sid Idris, lesquels s'engagent, chacun pour ses administrés, à veiller au versement de l'amende, le cas échéant.

Fait dans la dernière décade de redjeb 1317 (24 novembre-4 décembre 1899). Suivent en effet les empreintes des cachets des deux pachas.

Négociations avec les Ghenanma.— Nous avons perdu de vue les Ghenanma après leurs coups de main de 1898 pour les retrouver, comme on l'a vu plus haut, en train de faire la paix avec les Khenafsa, nous les voyons maintenant occupés de même au Touat et au Tidikelt, et il faut évidemment voir, dans leur attitude nouvelle, l'effet des ordres donnés par le sultan à leurs caïds, et dont faisait part le message chérifien déjà vu, du 10 février 1898.

De la part du pacha-caïd Idris ben El-Kouri, — à notre ami très cher, le caïd El-Hadj Abdesselam, à tous ses frères et parents, et à tous les Oulad Mokhtar (d'In-Salah) — *que le salut, etc...*

Je vous informe que les Ghenanma sont arrivés au Touat, au nombre de 170 hommes, pour demander une réconciliation; ils se sont arrêtés au Bouda et m'ont écrit; je leur ai répondu qu'ils ne seraient accueillis que s'ils avaient un ordre de notre Seigneur.

Ils sont restés ainsi pendant 23 jours en suspens; enfin trois mokhaznis sont arrivés, apportant l'autorisation de notre Seigneur de traiter avec eux; nous avons donc traité selon le désir de Dieu et de notre Seigneur.

Mais quelques-uns de ces Ghenanma sont allés, à notre insu, jusque chez les Oulad Sidi-Hammou Bel-Hadj et se sont que-

rellés avec eux; trois de leurs cavaliers ont pillé les « bour » de Sidi-Youcef et enlevé un nègre à Ba-Amor, puis tous sont repartis du Bouda au Teçabit.

J'ai envoyé à leur poursuite les mokhaznis qui ont pu ramener le nègre.

Mon neveu (le caïd Djilali ben Bahmoun dont on a vu le départ) *n'est pas encore revenu de chez notre Seigneur victorieux et protégé de Dieu, et nous attendons toujours les réponses à nos lettres et aux vôtres.*

Nous devons partir jeudi prochain pour une tournée au Tigourarine; nous avons reçu une lettre de gens de Timmimoun qui se plaignent de vous.....

La paix avec les Touareg. — *...Notre Seigneur a écrit, au sujet de vos relations avec les Touareg, employez tous vos efforts à faire la paix; si cela est nécessaire, j'irai chez vous, et même jusqu'au Hoggar, car ce qui vous fait tort nous atteint nous-même; faites-moi connaître ce que vous désirez; la paix est préférable et vous êtes des gens de paix; je vous recommande de la maintenir avec le plus grand soin.*

Transmettez le salut à Khebbeden et à ses frères, les Toua-reg-Blancs (1).

Nous confions votre lettre à Taïeb ben El-Hadj Idris et aux notables des Beraber qui l'accompagnent.

Transmettez le salut aux Merabtines, frères d'El-Hadj Ahmed ould Billou, et à celui-ci aussi, et dites-lui qu'il est venu jusqu'au Reggane sans pousser jusque chez nous; c'est honteux à lui! Salut.

Du 13 djoumada Ier 1317 (19 septembre 1899).

A son premier voyage au Tidikelt, au commencement de 1897, le pacha Idris s'était rencontré, à In-Salah, avec les deux caïds des Touareg, Ahitaghel et Sidi ould Gueradji, qui avaient entamé avec lui des négociations pour mettre fin à leurs guerres avec les Oulad Ba-Hammou et lui avaient remis des présents que, de retour au Timmi, il avait envoyés au sultan.

(1) On désignait sous ce nom un groupe de Touareg installés depuis longtemps dans le district d'In-Salah et qui avaient abandonné les cotonnades bleues pour porter les vêtements blancs des Arabes.

Mais depuis lors les cartes s'étaient rebrouillées ; en juin 1898, les Hoggar avaient razié quinze cents chameaux aux Zoua et aux Oulad Ba-Hammou, à l'oued Mouïlah, à trois journées au sud d'In-Salah.

Au mois d'octobre suivant, les Oulad Ba-Hammou et les Oulad Mokhtar avaient mis sur pied une force de 70 fusils qui, aidés par 40 Châanba dissidents venus de Ghadamès et de l'Erg, réussirent à enlever aux Touareg 350 chameaux ; mais, deux mois après, un nouveau rezi touareg s'emparait de 40 chameaux, tuait deux hommes et en blessait un troisième, à El-Mâder, et trois autres mois plus tard, en mars 1899, des Hoggar raziaient encore 70 chameaux aux Oulad Dahhane, et deux notables de cette tribu allaient jusqu'à El-Goléa et demandaient au commandant français de les prendre sous sa protection et de châtier les Touareg ; la situation devenait donc inquiétante pour le gouverneur.

Aussi recommande-t-il maintenant au caïd des Oulad Mokhtar de reprendre les négociations d'antan, en s'employant comme intermédiaire entre ses frères, les Oulad Ba-Hammou et les Touareg ; en effet El-Hadj Abdesselam réussit à faire rencontrer ceux-ci avec ceux-là, « égorgea » (1), donna des fêtes pour égayer les pourparlers, et parvint enfin à sceller la paix, ce qui rendit le déplacement du pacha inutile.

Prise d'In-Salah par les Français. — En somme, le pacha Idris passa fort tranquillement cette année 1899, ne conservant d'autre souci, la paix faite avec les Touareg, qu'une réclamation adressée contre lui au sultan par les Merabtines de la descendance de Sidi Mohammed ben Omar le Tadli (Zoua de Deldoul), laquelle lui valut un rappel à l'ordre et une invitation chérifienne à témoigner à ces Merabtines quelque déférence et à tenir compte, dans ses relations avec eux, des brevets d'exemption de corvées qu'ils avaient obtenus des souverains précédents.

Les contributions de difa et de mouna s'étaient régulièrement et facilement acheminées de tous les districts ihamed vers la kasba gubernatoriale, d'abord les charges d'orge, puis les char-

(1) L'égorgement de moutons est un rite indispensable à la conclusion de tout traité de paix ou d'alliance (*Vid. Précis de sociol. nord-afr.*, II, p. 112)

ges de dattes et les diverses denrées d'alimentation, tant pour les cavaliers mokhaznis que pour la maison personnelle du pacha, — car il avait pris à son service, depuis son arrivée au Touat, une négresse qui lui avait donné, l'année précédente, une petite fille (1).

Le ramadhane commença, avec l'année 1900, dans une quiétude complète, amenant les longues journées de sieste et de rien-faire par quoi les Musulmans trompent les fringales du jeûne, tard levés et tout engourdis de ferveur religieuse ; ainsi, dans la soirée du mardi 9 janvier, le gouverneur recevait quelques notables de la djemâa du Timmi et, assis au milieu d'eux dans sa salle ordinaire de réception, il procédait de sa main à la préparation du thé, que tous suivaient des yeux avec une attention recueillie, lorsque quelqu'un qui était monté sur les terrasses pour, dans les ors et les mauves du soir saharien, discerner l'heure de la prière du « maghreb », annonça qu'on apercevait là-bas dans la plaine, tournant la pointe des palmeraies, un mehari arrivant au grand trot, rageusement bâtonné par son cavalier.

Le secrétaire du pacha (2) quitta l'assemblée pour aller assister à l'arrivée de cet inconnu pressé, et il se trouva sur la porte de la kasba au moment où celui-ci sautait à terre.

— A toi la bienvenue, lui dit-il, salut !

— Quelle bienvenue, répond l'autre, quel salut ? Est-il donc encore une bienvenue et un salut, alors que nos frères sont tués, et que les Chrétiens sont installés dans la kasba de Ba-Djouda !

Le secrétaire, interdit, prend la lettre qui lui est tendue et l'apporte au pacha en répétant le propos du mehariste.

Le pacha, l'assistance, s'arrêtent tasses en main...

— Lis !...

Et le secrétaire, à haute voix dans le silence, donne lecture de la missive de la djemâa d'Aïn-Salah :

Nous avons livré combat aux Français pour l'Islam; nous avons eu quatre-vingt-seize morts, et parmi eux le caïd El-Hadj

(1) On sait que le patron musulman a le droit d'user sexuellement de ses esclaves féminines qui, en cas de maternité, changent de situation (*Vid. Précis de sociol. nord-afr.*, I, p. 93).

(2) Si Mohammed ben Hachem, qui nous raconta cette scène dans la salle même où elle se passa.

El-Mehdi, d'autres fils de Ba-Djouda et tous les notables : les Chrétiens se sont emparés d'Aïn-Salah...

— ...Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu !...

Mais la phrase rituelle du pacha reste sans écho, une stupeur envahit l'assemblée...

Puis le pacha dicte à son secrétaire une lettre rendant compte de l'événement qu'il vient d'apprendre, la confie avec le message arrivé d'In-Salah à son neveu Djilali ben Rahmoun rentré de la Cour chérifienne quelques jours auparavant, et lui ordonne de repartir aussitôt et en hâte pour aller les porter au Prince des Croyants.

Le caïd Djilali se mit en route cette nuit même.

Chronologie des gouverneurs chérifiens (2e série), sous la dynastie filalienne.

Lahmid ben Lahsen le Delimi (Saoura et Touat réunis). 1891
Hassoun ben El-Hadj Mhammed (percepteur général)... 1892
El-Hadj Ahmed ben Rezzouk El-Bokhari............ 1895

SEFIANES :

Mohammed ben Amor le Merrakchi.............. 1896
Va disparaître de Timmimoun en.......... 1900

IHAMED :

Idris ben El-Kouri le Cherradi................ 1896
Va être fait prisonnier à la prise d'Inghar en... 1900

CHAPITRE VIII

(CHAPITRE XIV des *Oasis sahariennes*.)

La Conquête française.

(1900-1902)

La mission Flamand arrive à Igosten. Le district d'In-Salah vient l'attaquer; elle le bat et entre à In-Salah. — Le Tidikelt mobilise et se fait battre à Deghamcha. — Les Français attaquent Inghar sans succès. — Nouvelles touchant les mesures prises dans les Oasis. — In-Salah prévient Inghar d'une attaque prochaine. — Le caïd Djilali ben Rahmoun rentre au Touat avec des lettres chérifiennes. — Les Ihamed et les Sefianes réunis préparent une députation et un présent au sultan. — Les deux pachas envoient leur ultimatum aux Français. — Le pacha Idris d'Inghar, presse l'arrivée de ses contingents. — Le pacha Simmou est signalé à In-Belbal. — Nouvelle convocation du pacha Idris aux Ihamed. — Prise d'Inghar par les Français. — Nouveau message chérifien aux Ihamed. — La députation des Oasis au sultan. — Simmou donne des nouvelles des Français du Tidikelt et de ceux d'Igli. — Le pacha Simmou exerce toujours son commandement. — Une colonne française soumet le Gourara. — Le bach-agha de Géryville écrit aux Khenafsa. — Le malentendu de Metarfa et ses suites. — La mission Servière au Touat. — Les combats devant Metarfa. Les Beraber. — Certains traités d'« amitié » sont encore en vigueur. — Les Français occupent le Touat. — Retour des députations envoyées au sultan. — Surprise de Timmimoun par les Beraber. — Combats de Charouine et d'El-Amira. — Les dernières opérations de la colonne Servière. — L'organisation française des Oasis. — Les accords franco-marocains de 1901 et 1902 consacrent la conquête française.

La mission Flamand arrive à Igosten. Le district d'In-Salah vient l'attaquer; elle le bat et entre à In-Salah. — Vers la mi-décembre 1899, de petites caravanes venant d'El-Goléa répandirent à In-Salah le bruit qu'une colonne française se formait à Ouargla, à destination du Sud : viendrait-elle au Tidikelt ou se dirigerait-elle vers le Hoggar ? Des bergers de chameaux des Oulad Dahhane avisèrent aussi qu'une troupe de meharistes français parcourait le Tâdmaït; qu'allaient-ils faire ?

A tout hasard, les notables et les caïds d'In-Salah, après en avoir délibéré, envoyèrent un mehari à Haci-Mongar (1), sur la route venant d'Ouargla; l'émissaire était porteur d'une lettre rappelant qu'In-Salah et le Tidikelt étaient domaine chérifien, et invitant toute force française à s'abstenir d'y pénétrer; de plus le gouverneur des Ihamed fut prévenu.

L'émissaire séjourna deux ou trois jours au puits, et, ne voyant personne venir alors qu'il était lui-même à bout de vivres, appréhendant même l'arrivée de la « colonne » annoncée, il combla le puits, le surmonta de quelques pierres entre lesquelles il plaça sa lettre, puis il se retira.

« L'escadron saharien, en débouchant du Tâdmaït, trouve le puits d'El-Mongar bouché; il est obligé de se rendre à Foggara-Kebira pour abreuver ses animaux. Les habitants sont hostiles, les cavaliers doivent couronner les dunes, la carabine à la main, pour faire l'abreuvoir. » (2)

Les gens de Foggara-Kebira avisèrent aussitôt de l'incident les caïds d'In-Salah, qui apprirent presque en même temps qu'une force française, évaluée à moins de cinquante hommes, était campée près d'Igosten.

Dans la nuit même, le caïd El-Hadj El-Mehdi rassembla tout son monde et convoqua les gens des ksour environnants, les deux Sahela, Haci-el-Hadjar, les Oulad Yahia, les Oulad Dahhane et leur kébir Bouabba; il vint coucher de sa personne au ksar d'Igosten, indiqué comme point de rassemblement, puis, au lever du soleil, il en sortit à la tête de plus de 300 combattants, en habits de fête, drapeaux au vent, et se porta au-devant des Français campés à 6 kilomètres de là.

Ceux-ci leur épargnèrent une partie du chemin en se portant en avant eux-mêmes, et dans la plaine nue, étincelante de soleil, et que bosselaient, telles de grosses taupinières, les évents des foggaras, les deux troupes s'arrêtèrent, se faisant face à cent mètres l'une de l'autre, tandis que deux hommes de chacune d'elles s'avançaient pour parlementer.

Mais, à ce moment même, un coup de fusil fut tiré par un hartani de la troupe d'In-Salah... La petite troupe algérienne ouvrit le feu aussitôt...

(1) Puits à 80 kilomètres N.-E. d'In-Salah.
(2) L. VOINOT.

Les gens d'In-Salah furent vite décimés, car il se trouvaient à découvert, les caïds et les kebar à cheval et persuadés que tout allait se régler par un palabre; bientôt ils se débandèrent et se dispersèrent en utilisant les reliefs de la foggara El-Hadj-Ali, mais, jusqu'à leur rentrée à Igosten, ils furent poursuivis par les feux des Algériens et subirent des pertes; le caïd El-Hadj El-Mehdi, son cheval tué sous lui, atteint lui-même de trois balles, fut porté à Foggaret-El-Hadj-Abdelkader, à 2.000 mètres de là, et y mourut deux jours après.

Mais les Algériens ne s'arrêtèrent pas là : vite rentrés à leur camp situé sur cette même foggara, dès midi ils se portèrent sur In-Salah où ce qui restait d'habitants vint le soir même leur faire sa soumission, sur le plateau où est bâti le poste français actuel.

Le lendemain matin, la petite troupe française campait tout entière devant la porte même de la kasba des Oulad-Badjouda, au-dessus de laquelle elle avait arboré le drapeau tricolore (29 décembre 1899).

C'est alors que fut expédié par les notables au gouverneur des Ihamed le courrier dont nous avons vu l'arrivée imprévue au Timmi, et c'est ainsi que le petit goum d'Ouargla, commandé par le capitaine Pein, dont la mission était — avec en doublure l'escadron de spahis sahariens, — d'assurer la sécurité de deux modestes savants, chercheurs de cailloux, s'est trouvé inopinément à même de trancher par un coup de vigueur la question de l'expansion française aux Oasis, sur laquelle avaient longuement disserté et chamaillé, depuis dix ans, Fès, Tanger, Alger, Paris et les chancelleries des grandes puissances européennes.

Le Tidikelt mobilise et se fait battre à Deghamcha. — Le nouveau maître d'In-Salah n'eut pas un instant à perdre pour mettre sa conquête en état de défense.

« Dieu — qu'il soit exalté et que ses noms soient bénis ! — ayant décidé dans ses décrets l'entrée du Gouvernement français au Touat, cela se produisit le 26 châbane 1317 (30 décembre 1899), et Aïn-Salah, capitale des ksour du Tidikelt, fut prise de vive force, après qu'eurent été tués plus de quatre-vingt-dix Musulmans, parmi lesquels le caïd El-Hadj El-Mehdi, son frère Bou-Amama, son neveu et nombre de notables, Merabtines et Arabes.

» A la suite de cet événement, une levée en masse eut lieu, depuis Aoulef jusqu'à Inghar, et une colonne de 800 Musulmans s'avança jusqu'à un ksar ruiné situé près de Deghamcha.

» Là, les Musulmans passèrent la nuit à se renseigner du côté d'Aïn-Salah, sur le nombre et la situation des Chrétiens; leurs éclaireurs constatèrent que ceux-ci avaient, pour faciliter la garde de leur position, allumé des feux nombreux qui l'éclairaient comme l'eût fait le plein jour; ils vinrent rapporter ce fait aux Musulmans qui délibérèrent sur la décision à prendre, en vue de battre les Chrétiens.

» D'aucuns, comme les Oulad Zennane, étaient d'avis d'attaquer par surprise, pendant cette nuit même; les autres, confiants en leur force et persuadés qu'ils parviendraient facilement à vaincre les Chrétiens, tinrent pour que l'attaque fût remise au matin, afin qu'au grand jour le massacre des Chrétiens fût plus complet.

» En effet, le jour venu, chacun prit ses armes, et la colonne se dirigea sur Aïn-Salah en un seul groupe; on rencontra d'abord les éclaireurs des Chrétiens qui s'enfuirent, puis les Musulmans arrivèrent en face des soldats des Chrétiens, commandés par les « autorités » (*id est :* les officiers français).

» Mais les Musulmans reçurent une fusillade, de loin, avant d'avoir pu s'approcher de l'ennemi; un grand nombre d'entre eux fut tué presque aussitôt, et les autres prirent la fuite, oubliant leurs résolutions courageuses.

» Ce matin-là, les Musulmans perdirent plus de cent hommes, sans compter les blessés; parmi les morts se trouva le chérif qui n'avait pas d'égal parmi les siens, notre seigneur Moulaï-Abdallah ben Moulaï'l-El-Abbès, de Zaouïet-Reggani.

» Cela se passa le 3 ramadhane 1317 (1) (5 janvier 1900). »

Les Français attaquent Inghar sans succès. — Les fuyards de Deghamcha revinrent vite de leur panique, causée par le terrible feu d'un armement dont ils n'avaient pas soupçonné la puissance, et au lieu de regagner leurs pénates, ils s'installèrent dans les ksour d'Inghar, l'oasis la plus voisine à

(1) Extr. d'un feuillet ms. trouvé en Bouda.

l'ouest d'In-Salah, surveillant de là le Chrétien haï, et se préparant à aller lui donner de nouveaux assauts.

Mais il fallait pour cela l'arrivée des contingents du Touat, longs à venir, et le répit qui en résulta permit à la petite garnison française d'In-Salah de recevoir elle-même un premier renfort : 250 tirailleurs sahariens amenés d'El-Goléa par le commandant Baumgarten.

La situation des Français devenait ainsi très solide derrière leurs murs, mais ce n'était pas suffisant, il leur fallait « de l'air » : il fallait faire pâturer les nombreux chameaux de selle et de bât, or les environs immédiats d'In-Salah ne présentaient aucune ressource, tandis qu'une « ghaba » assez fournie en végétation se trouvait sur la route d'Inghar; et puis, en somme, In-Salah n'était pas un aboutissement, ce n'était tout au plus qu'une « inauguration d'action »... Donc le commandant français marcha sur Inghar dès le 24 janvier.

« L'action s'engagea vers 10 heures : les tirailleurs sahariens s'approchent pied à pied de la kasba des Oulad-Hadega; l'ennemi se retire dans la kasba où il s'enferme. La situation reste stationnaire pendant la nuit du 24 au 25, les Français tirant de temps en temps quelques coups de fusil pour ôter à l'adversaire l'envie de tenter une contre-attaque. Le combat traîne encore sans succès le 25. Enfin, dans la matinée du 26, la colonne ne pouvant enlever la kasba sans canon, retourne à In-Salah. » (1)

Nouvelles touchant les mesures prises dans les Oasis (2). — *De la part de l'homme de bénédiction, le caïd Abdelkader, surnommé Douro, fils d'El-Hadj Ahmed, des Oulad Yahia, à Monsieur le Commandant, à Monsieur le Capitaine, à Sid Mohammed-Taïeb* (3) *le chérif, — que mille saluts,* etc...

Et ensuite, en revenant de chez vous, je me suis rencontré, en route, avec mon fils Mohammed apportant des nouvelles que je l'ai aussitôt envoyé vérifier.

Apprenez que le pacha de Timmimoun est arrivé, avec une

(1) L. VOINOT.

(2) Trad. d'une lettre trouvée à In-Salah.

(3) Celui-là même dont nous avons vu le passage au Tidikelt en 1896 sup. p. 296.

colonne formée dans son commandement, à Aoulef; il a rassemblé tout le monde, depuis Tabelkoza jusqu'à Sahela en Gourara, les Arabes des Meharza et des Khenafsa, et ceux de la ville (de Timmimoun) *jusqu'aux Adjdir; cette nouvelle a été apportée par Zaoui ben Hadi, de Miliana* (en Tidikelt)*; il ne reste pas un homme dans le Gourara, tous sont venus avec lui, ainsi que ceux de notre pays* (qui se trouvaient là-bas en voyage)*; ils s'élèvent à un total de trois mille cinq cents hommes.*

Quant au pacha de Timmi, il n'est pas encore arrivé, mais il a, dit-on, gagné Sali — c'est très sûr. — après avoir indiqué, comme point de concentration, Aoulef; il y aura là 3.500 hommes.

Ce Zaoui ben Hadi a envoyé avis à Miliana, mais il n'y est pas venu et en a fait partir sa famille de nuit: ce sont des gens qui étaient avec lui au Gourara qui ont apporté ces renseignements; quant à lui, il marche avec le pacha.

Voilà ce que je puis vous apprendre : soyez sur vos gardes et défiez-vous. Salut.

C'est ici la première marque du concours prêté aux nouveaux maîtres français par un homme du pays.

In-Salah prévient Inghar d'une attaque prochaine (1). — *De la part de vos frères et de vos alliés de père en fils, El Hadj Abdesselam ben Dahhadj ben El-Hadj Ahmed...* et autres..., — *à ceux que nous chérissons particulièrement, à nos frères et alliés, à l'assemblée des gens d'Inghar, tant Merabtines qu'Arabes* (de roture), *petits et grands, — que le salut etc...*

Et ensuite, ô frères et amis, nous vous informons et vous prévenons — et nous servons Dieu et non d'autres que Lui, — que vient d'arriver ici Sid El-Arbi ben Kaddour ben Hamza, le Zaoui, l'Agha, accompagné de troupes nombreuses : il y a les Chaânba d'El-Goléa, d'Ouargla et de Metlili, et des troupes du Gouvernement français qui ont amené trois canons.

Il va vous arriver sans retard une chose extraordinaire.

O frères et amis, nous sommes avec vous comme une seule âme, mais aujourd'hui sont arrivés ceux qui sont nos maîtres et les vôtres, par leur force insurmontable et par le perfectionnement de leurs armes, et ils vont aller vous massacrer, vous

(1) Lettre missive trouvée à Inghar.

et tous ceux qui sont au delà de vous, sans délai, et dès après le déjeuner de la Fête (qui terminera le ramadhane).

O frères, nous vous annonçons et vous faisons comprendre ce qui vous menace, et nous vous envoyons, avec celle-ci, une lettre de Sid El-Arbi ben Kaddour.

Si vous adoptiez notre façon de voir, à nous et à Sid El-Arbi, il n'en résulterait pour vous que la paix et la tranquillité, de même que vous éviteriez à votre pays tout ravage; nous ne formons en effet avec vous qu'une seule âme, et tout bien comme tout mal nous touchent en même temps que vous.

Voilà ce que nous avons à vous dire. Salut.

P.-S. — *Vous savez bien, ô frères et amis, que je ne vous ai jamais écrit pour un mensonge ou une chose pernicieuse, mais aujourd'hui je vois le massacre qui vous menace, et je veux vous l'éviter, à moins que vous ne nous désobéissiez; répondez de suite avant que ces gens ne marchent sur vous. Ce que vous pourrez tenter n'aboutira qu'à vous faire détruire. Salut.*

Du 29 ramadhane 1317 (31 janvier 1900).

C'était là une tentative de conciliation dictée par la générosité du commandant français, dans le but d'éviter l'effusion du sang, mais les gens d'Inghar étaient poussés dans le sens opposé par l'esprit de résistance et les préparatifs auxquels se livrait le restant du pays.

Le caïd Djilali ben Rahmoun rentre au Touat avec des lettres chérifiennes. — En effet, dès après ce « déjeuner de la Fête », le pacha des Ihamed quittait Timmi et gagnait le Tidikelt où il donnait, par des lettres expédiées aux différents districts, rendez-vous à tous les contingents armés de son gouvernement; c'est ainsi que son neveu, le caïd Djilali ben Rahmoun, qui avait porté au souverain la première nouvelle de la prise d'In-Salah [1], trouve, à son retour au Timmi, le gouverneur déjà parti au Tidikelt.

Aussi lui mande-t-il sa rentrée :

Que Dieu rende heureux celui qui nous tient lieu de père, qui est ce que nous avons de plus cher au monde, présent dans

(1) *Vid. sup.*, p. 322.

notre cœur quoique absent de notre vue, le pacha-caïd Idris ben El-Kouri, — que le salut, etc...

Et ensuite nous sommes rentré au Touat en bonne santé, et nous t'envoyons, par El-Hadj Mohammed, seize lettres de la part de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — une dix-septième, non cachetée, est du jurisconsulte (1)*; une autre est du caïd El-Hadj Allal, de Figuig.*

Notre Seigneur est en bonne santé, ainsi que la famille, ainsi que la « maison », ainsi que le jurisconsulte.

Sid El-Abbès va bien aussi, mais il s'impatiente à ton sujet parce que tu ne lui envoies rien; il est allé à la maison et l'a trouvée vide d'orge et de tout.

Les gens du Touat, Ihamed et Sefianes, se sont réunis à Timmi et ont fixé une somme de « six cent vingt cent » metkals (62.000 metkals. ou 124.000 francs) *dont ils se sont réparti la fourniture, pour l'envoyer à notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux!*

Pour les lettres de notre Seigneur — que Dieu, etc... — le jurisconsulte m'a recommandé de lui faire parvenir les réponses; ne les néglige pas et transmets-lui toutes les nouvelles. Salut.

De la part de Djilali.

Du 6 choual 1317 (7 février 1900).

Voici la seule de ces seize lettres chérifiennes qui soit parvenue entre nos mains.

(Cachet de Moulaï-Abdelâziz.)

A Notre serviteur très gracieux le caïd Idris ben El-Kouri, le Cherradi, — que Dieu, etc...

Et ensuite est parvenue à Notre Seuil chérifien ta lettre apportée par le fils de ta sœur, Djilali ben Rahmoun, et rendant compte que des sujets français ont attaqué les gens d'Aïoun-Salah, que le fonctionnaire El-Hadj El-Mehdi a été tué, ainsi que son frère Bou-Amama, son fils, et les notables, et que les agresseurs se sont installés dans le ksar.

Pris bonne note.

D'ailleurs cette nouvelle était parvenue jusqu'à Nous avant l'arrivée de ta lettre.

(1) Le personnage ainsi désigné est, d'après l'ancien secrétaire du pacha Idris, le vizir Ba-Ahmed.

Nous avons ordonné à Notre représentant à Tanger, El-Hadj Mohammed Terrès, de demander à leur représentant de faire cesser ces actes.

Quant à ceux qui ont été tués, leur récompense est le Paradis.

Maintenant établis-toi en cet endroit, avec les principaux d'entre tes administrés, et entre en pourparlers, Nous t'y autorisons, avec le chef de ceux qui occupent Aïn-Salah.

Pour Nous, Nous tenons encore Nos accords avec eux : un trait d'ongle n'excuserait pas la rupture des traités.

J'écris au serviteur Mohammed ben Amor, le Merrakchi, dans ce même sens, pour qu'il rentre en pourparlers avec qui viendrait vers ses côtés; Nous lui prescrivons de se tenir, avec les notables des Sefianes, à Timmimoun. Salut.

De la fin de ramadhane 1317 (31 janvier 1900).

Les Ihamed et les Sefianes réunis préparent une députation et un présent au sultan. — *Que Dieu protège les jours de celui qui nous tient lieu de père, le pacha-caïd Idris ben El-Kouri, — que le salut, etc...., — de la part du caïd Mohammed-Abderrahmane ben El-Hadj Mohammed, et de toute la djemâa de Timmi.*

Ensuite, je venais de t'écrire par notre frère Mohammed-Salem lorsque, jeudi soir, est arrivé El-Hadj Mohammed ould El-Hadj El-Mekki.

Tu dis, dans ta lettre à Moulaï-Ali-Chérif et aux Beni Mhammed (1), *que ceux-ci aient à retenir Sid Abderrahmane et les Beraber jusqu'à l'arrivée des envoyés de nos frères les Oulad Zennane; or, nous t'avons mandé la réunion qui a eu lieu entre nous et les Sefianes, et la répartition que nous avons faite pour la préparation d'un présent à notre Seigneur.*

Si les Oulad Zennane veulent envoyer quelqu'un à notre Seigneur, qu'ils se pressent.

Et écris-nous en même temps au sujet de ce que nous aurons à dire à notre Seigneur : combien a-t-il été tué de Musulmans, qu'ont-ils perdu, combien de Chrétiens ont trouvé la mort ? Et que pourra dire notre Seigneur aux Chrétiens — que Dieu les anéantisse !

(1) Plusieurs individus de cette tribu du Tafilelt résidaient au Timmi comme négociants.

Nous avons fixé, pour notre départ, un délai de quinze jours sur lesquels cinq sont déjà écoulés, il ne faut pas qu'il se produise de retard : que le porteur de la présente revienne avec le présent des Oulad Zennane et les députés qui l'accompagneront.

Nous avons désigné, pour faire le voyage (vers notre Seigneur), *six hommes des Ihamed et des Sefianes, parmi lesquels El-Abed* (1) *plus Sidi Abderrahmane qui fait le septième.*

Remets au porteur, pour son salaire, 8 metkals.

Dieu! Dieu! Dieu!

Réponds vite. Salut.

Du 7 choual 1317 (8 février 1900).

Et cette autre lettre fut emportée par le même courrier :

De la part de l'homme de bénédiction, Moulaï-Ali-Chérif (2), *et de la djemâa des Beni-Mhammed résidant au Timmi, — à tous les Oulad Zennane depuis Timokten jusqu'à Akabli, Chorfa, Merabtines ou roturiers, — que le salut, etc...*

Et ensuite, ce que vous recommande Dieu, — Dieu, Dieu! — c'est de ceindre vos reins et de vous montrer hommes!

Nous vous avons envoyé les Musulmans : faites avec eux quelque chose qu'on se redise!

Que le Roumi ne vous effraie pas! Il n'y a rien de plus à dire sur lui; il a commis un vol, et la guerre est un guet-apens; ayez soin de ne vous attaquer à lui que lorsque vous serez de nombreux Musulmans!

Les Beraber étaient chez les Zoua (du Gourara), *nous leur avons mandé de venir, et nous vous les enverrons.*

Nous avons adjuré les Sefianes et les Ihamed de vous rejoindre, et nous vous avons envoyé les gens du Timmi; nous nous efforçons de vous en envoyer d'autres, de même que nous vous enverrons ceux qui vous seront nécessaires, des Beraber et des gens du Makhzen.

Nous faisons tous nos efforts pour aider les Musulmans; vous, tenez-vous en accord parfait avec le pacha.

Les gens du Bouda, des Oulad Sidi-Hammou Bel-Hadj, ceux du Timmi et de Sali, se sont réconciliés et se sont réparti le

(1) Le caïd du Tamest en 1905.
(2) Nekib des Chorfa du Timmi.

présent à envoyer à notre Seigneur; de plus, ils ont convenu d'une députation de six hommes, dont El-Abed, Sidi Khelifa et Salem ben Saïd, plus un septième, Sid Abderrahmane ben El-Madani, des Beni Mhammed, qui iront porter le présent, et pour ce, se réuniront sous quinze jours à Timmi.

On dit que vous préparez, vous aussi, un présent; envoyez-le, avec quelque délégué, par l'intermédiaire du pacha auquel nous expédions un exprès, moyennant 8 metkals.

Pressez votre envoi et écrivez en hâte vos lettres à notre Seigneur, — la hâte est de mise; déjà cinq jours sont écoulés sur les quinze stipulés. Si vous ne vous pressez pas, vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous. Salut.

Du 7 choual 1317 (8 février 1900).

De son côté, le chef de la députation insiste :

De la part de l'homme de bénédiction, Sid El-Abbès ben Sid Mohammed-Abdallah, de Ba-Amor, à l'homme de bénédiction, fonctionnaire de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux et procure, par lui, la paix à notre époque! — au pacha-caïd Idris ben El-Kouri, le Cherradi, et aussi à la djemâa des Oulad Zennane tout entière, — que le salut, etc...

Et ensuite, je vous informe que la djemâa des Oulad Sidi-Hammou Bel-Hadj et tous les Sefianes se sont mis d'accord sur la solution la plus profitable; ils pensent et agissent d'un commun accord.

Les Sefianes ont désiré le concours des forces des Beraber et des Beni Mhammed, mais les Ihamed ont au contraire été d'avis de ne les pas employer, à moins d'avoir au préalable l'assentiment de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux!

O pacha, ô vous, djemâa des Oulad Zennane, luttez, tenez bon, consacrez-vous à votre tâche, et accueillez tous les Musulmans qui viendront vous rejoindre!

Quant au présent (au souverain) *que vous préparez, et dont El-Hadj Mohammed ben El-Mekki nous a apporté la nouvelle, envoyez-le promptement, ainsi que quelqu'un pour l'accompagner; si vous n'avez personne de prêt, envoyez-le en même temps que les lettres du pacha destinées à la Personne majestueuse; en effet nous avons fixé notre départ au 20 choual* (21 février).

Ecrivez-nous aussi le chiffre exact de ceux qui ont été tués

d'entre les Musulmans, des Oulad Zennane, d'Aïn-Salah et d'Inghar, et de même le nombre des morts parmi les ennemis de Dieu.

Quand vous expédierez votre présent, choisissez un chameau de choix.

Dieu! Dieu! Dieu! Soyez vigilants, peut-être Dieu nous débarrassera-t-il de ce malheur qui nous arrive!

J'ai été désigné par la djemâa des Ihamed pour me rendre devant notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux!

Ce qui est le meilleur, c'est ce qui peut garantir l'avenir, et cela vaut qu'un homme courageux s'éloigne de la guerre sainte. Salut.

Les deux pachas envoient leur ultimatum aux Français. — Dès son arrivée à Aoulef, le gouverneur des Ihamed recevait la lettre suivante d'un chérif du Reggane :

Au fonctionnaire de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — à notre frère le caïd Idris ben El-Kouri, — que le salut, etc...

Nous t'avisons qu'il nous est revenu que le pacha Mohammed ben Amor (des Sefianes) *a envoyé ses gens prescrire à tous ceux qui relèvent de son gouvernement d'avoir à te rejoindre promptement et sans délai.*

De plus, il t'a adressé des lettres, et aussi une autre à l'Infidèle — que Dieu l'anéantisse!

Il faut que tu te presses d'envoyer, toi aussi, un émissaire à l'Infidèle dès qu'arrivera l'autre (de l'autre pacha), *afin que tous deux se présentent ensemble, et que l'Infidèle ait à se décider devant vos deux lettres, et à donner une réponse.*

Cet émissaire (de l'autre pacha) *est arrivé au Reggane avec les contingents du Timmi; ceux des Oulad Sidi-Hammou Bel-Hadj et de Sali sont en route pour arriver aussi, de même que ceux du Bouda et alliés, et ceux des Chorfa d'El-Hebla et alliés. Salut.*

De la part de Sidi Cheïkh ben Abdallah.

L'ultimatum dont parle cette lettre fut, en effet, présenté au commandant français d'In-Salah [1], et cela nous est confirmé par cette autre lettre :

[1] Cf. TILLION.

De la part du serviteur du Trône élevé en Dieu, le pacha-caïd Sid Mohammed ben Amor El-Merrakchi, — à nos amis chers, les Merabtines de la descendance de Sidi Obbad (des Oulad-Aïssa), *et particulièrement Sid El-Hadj El-Arbi...* et autres — *que le salut, etc...*

Voici de retour l'émissaire que nous avions envoyé au Tidikelt, le mokhazni El-Habib.

Il revient de chez le caïd Idris qui l'avait envoyé, avec un mokhazni de sa suite, porteur d'une lettre, au pays d'Aïn-Salah.

Il est allé et s'est présenté au Roumi qui a pris connaissance de la lettre écrite par le caïd Idris, et a ensuite répondu ainsi : « Je sais que ce pays est au Sultan, mais les gens d'Aïn-Salah m'ont traité iniquement, ont pris l'initiative des hostilités, et m'ont contraint à poursuivre contre eux mon bon droit; or, Dieu a décrété que je les vainque et que j'entre en maître ici; je n'en sortirai plus que sur un ordre de mon Gouvernement! »

Quant au caïd Idris, il est à Inghar avec ses troupes.

Notre émissaire est rentré avec son cheval fatigué, nous vous l'envoyons pour que, par pitié et en vue des grâces de notre Maître, vous preniez soin de lui; nous-même nous faisons des dépenses pour les mokhaznis, par considération de vos ressources précaires : soyez-nous — ainsi que Dieu — en aide, et donnez vos bons soins à ce cheval. Salut.

(Suit l'empreinte du cachet du pacha.)

Le pacha Idris, d'Inghar, presse l'arrivée de ses contingents. — *De la part de la seigneurie du généreux pacha Idris ben El-Kouri — que Dieu le protège! — aux caïds des Ihamed du Touat et du Gourara, — que Dieu les protège et les conduise, par les grâces de notre Maître — que Dieu le fasse victorieux!*

Je suis arrivé au pays d'Inghar le treizième jour de choual (14 février), *je m'y suis installé et j'ai écrit à ceux de la Province française qui tiennent Aïn-Salah; je n'ai reçu d'eux aucune réponse satisfaisante, mais il m'est parvenu avis confidentiel qu'ils ont envoyé quelqu'un pour leur amener des renforts.*

Ainsi, si vous n'êtes pas des serviteurs de Dieu non plus que des serviteurs de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux!

— vous ne nous enverrez personne, mais j'en informerai notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux!

En même temps que cette lettre, j'en adresse une autre au caïd Mohammed ben Amor, le Merrakchi, pour lui recommander de nous amener les contingents des Sefianes.

Le salaire du porteur est de trois douros (15 francs), *et nous lui prescrivons de porter la présente jusqu'aux caïds des Meharza.*

Et toi, caïd Mohammed-Abderrahmane (du Timmi), *ce que tu dépenses pour nos enfants, tiens-en le compte, et si le fils de notre sœur arrive, ayant quitté la Personne de notre Seigneur, loue des animaux pour qu'il nous rejoigne par la route de Titaf. Salut.*

Des jours médians de choual 1317 (12-22 février 1900).

Nous trouvons quelques-unes des réponses qui furent faites à ce pressant message.

En voici une :

De la part de la djemâa des Chorfa de Khennous, et en particulier Sid El-Habib ben Moulaï-Saïd, Moulaï-Ahmed ben Mohammed, etc... — à l'homme de bénédiction, bon, généreux et gracieux, qui est d'entre les hommes de choix, et une mine de bonté et de bienfaits, au fonctionnaire de notre Seigneur, — que Dieu le fasse victorieux! — au pacha-caïd Idris ben El-Kouri, — que le salut, etc...

Et ensuite, nous avons reçu ta lettre et l'avons comprise; nous voulons la victoire des troupes musulmanes, et s'il plaît à Dieu, tous ceux-là te rejoindront qui pourront le faire, avec leurs vivres et leurs montures, — et que Dieu t'aide et te donne la victoire sur ses ennemis!

Reçois le salut de ton ami Moulaï-Abdelkader ben Mohammed ben Moulaï-Heïba, qui te dit avoir reçu ta lettre, et l'avoir lue à ses frères qui se sont réjouis et se tiennent prêts; il a reçu un homme du Touat qui lui a annoncé que les Chorfa d'El-Hebla sont arrivés au Tamest, et que onze hommes des Beraber sont arrivés à Sali; quant aux Sefianes, on ne sait rien d'eux. Salut.

Du 17 choual (18 février).

D'Aoulef, El-Hadj Ahmed et Ahmed-Kadi répondent au pacha Idris :

Pour ce qui est du rassemblement des Musulmans et de la promptitude de leur action, cela découle de la gravité des événements et de la difficulté des temps; nous leur avons transmis tous tes ordres et montré leur devoir : ceux qui obéiront feront bien, quant à ceux qui s'abstiendront d'obéir quoique ayant le pouvoir de le faire, nous te les signalerons; s'ils se laissent dépasser par les groupes venant du Touat, on les contraindra à les suivre et à aller les rejoindre.

D'ailleurs qui donc pourrait te désobéir, puisque ton autorité provient de l'autorité de Dieu et de son Envoyé, et que le Paradis est pour toi et pour ceux qui seront avec toi!

Si tu t'informes du contingent d'El-Hebla et alliés, sache qu'il est arrivé au Timmi; les gens du Bouda sont parvenus à Tamentit; les Beraber qu'on nous annonce venir prendre part à la lutte [1] *sont en ce moment au Tamest.*

Nous venons d'apprendre ces détails par un chérif de chez nous, Moulaï-Heïba ben Ahmed. Salut.

Du lundi soir (20 février 1900).

Voici une autre lettre missive qui montre bien l'activité déployée, tant par les deux gouverneurs que par leurs administrés, ainsi que toute l'étendue du mouvement qui fut alors tenté pour organiser la résistance contre « le Chrétien ».

De la part de Moulaï-Hachem ben Saïd (d'Aoulef-Chorfa) *et de l'homme de bénédiction, le mokhazni Ahmed ben El-Arbi, surnommé Ben-Tarbi, — au fonctionnaire de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — le pacha Idris ben El-Kouri, le Cherradi, — que le salut, etc...*

Apprends que le dit Ahmed vient d'arriver de chez le pacha Mohammed ben Amor, le Merrakchi, porteur de plusieurs lettres, dont une, cachetée, pour toi, et les autres destinées à l'assemblée des Musulmans, donnant toutes les nouvelles; elles sont remises au porteur de la présente.

Ahmed a eu son chameau perclus en route, et a dû prendre, à Matriouen, une monture pour parvenir à la zaouïa de Moulaï-Heïba vendredi soir; prévenu, je l'ai envoyé chercher samedi matin, j'ai lu les lettres et je te les envoie.

(1) Les Beraber ne rejoignirent pas les forces d'Idris.

Il te demande de lui envoyer les réponses promptement par un exprès à délais limités, comme ils lui ont été limités à lui-même; il attend ici tes lettres.

Ceci est écrit samedi dans la matinée.

Salue de notre part les Musulmans assemblés, Chorfa ou Arabes, ainsi que les gens d'Inghar, — que Dieu les garde tous, les dirige (dans la bonne voie), *et leur accorde son aide!*

Apprends encore que le très noble Moulaï-Rachid a prescrit la formation d'une expédition par les tribus des Beraber, des Doui-Meniâ et des Ghenanma : tous se sont empressés de faire leurs préparatifs, et sont déjà, selon Ahmed, arrivés dans le Touat; il a trouvé là trois troupes appartenant au Sultan [1] *et campées près du pays* (sic)*; il ignore la cause de leur venue; elles ont reçu la « mouna » d'avance: les mokhaznis sont partis après la stipulation, en leur faveur, de 60 douros* (300 francs) *à fournir par les gens de Timmimoun, et 60 autres à fournir par le pacha.*

On a fait la répartition pour la préparation d'un présent de douze négresses à notre Seigneur—que Dieu le fasse victorieux!

Quant au pacha (des Sefianes), *il a chargé Mohammed ben El-Hadj Abdelâli d'aller à El-Goléa pour remettre des lettres aux Chrétiens et leur demander la raison de leur manière d'agir vis-à-vis du Touat : « Si* (leur écrit-il) *l'accord qui régnait entre notre Seigneur — que Dieu,* etc... *— et vous est détruit, déclarez-le; ou bien si l'auteur de ces actes a agi sans votre assentiment, rappelez-le; ou bien, enfin, si cela a été fait avec votre bon gré, faites-le savoir! »*

Cet envoyé est passé par El-Ahmar (Mac-Mahon) *où on lui a donné un permis de circuler, puis il a continué sans retard: on pense qu'il rapportera une réponse précise, et le pacha* (des Sefianes) *te la fera connaître, car la quiétude n'est plus de mise pour les Musulmans : il ne leur reste plus qu'à mourir ou à émigrer de ce pays.*

Ecris tout ce qu'il y a de nouveau de ton côté, et envoie tes lettres sans retard.

Nous prescrivons au porteur d'arriver aujourd'hui samedi chez Sid Ali ben Mohammed-Salah (à Tit) *qui vous réexpédiera les lettres le soir même; fais, toi-même, partir tes réponses de*

[1] Le mokhazni Ahmed semble pourvu d'une belle imagination.

bonne heure sur Tit où notre envoyé, qui aura séjourné, les prendra pour nous les apporter aussitôt, tandis que ton émissaire rétrogradera vers toi.

Sache aussi que les gens de Timmimoun préparent avec ardeur leurs remparts, ainsi que leurs armes, leur poudre et tous leurs instruments de lutte; le pacha est allé rejoindre la colonne rassemblée; nous demandons à Dieu de nous garder de ce malheur immense, suprême, horrible, qui nous perce le cœur, et de nous accorder la consolation — par tes grâces et par celles de notre Souverain. Salut.

P. S. — *Et toi, Sid Ali ben Mohammed-Salah, remets six oukias* [1] *au porteur pour son salaire, et garde-le près de toi jusqu'à l'arrivée des réponses; lis les lettres, mais ne les conserve que le temps de les lire, et réexpédie-les aussitôt, pour qu'elles arrivent dimanche matin entre les mains du pacha* (Idris); *fais-nous passer les réponses dès dimanche soir, afin que l'envoyé du pacha Mohammed ben Amor puisse se remettre en route dès lundi matin; et pas de négligence, tu recevras ta rémunération des anges.*

Cet intermédiaire, Sid Ali ben Mohammed-Salah, mande à son tour, en un second post-scriptum :

Sur toi le salut, ô caïd Idris; selon l'ordre de Moulaï-Hachem ben Saïd, je t'envoie par cet exprès, qui t'arrivera demain matin, les lettres de Mohammed ben Amor; remets-lui un metkal [2] *et fais-moi connaître le contenu de la lettre cachetée.*

Le pacha Simmou est signalé à In-Belbal. — *De la part du serviteur du Gouvernement élevé et protégé par Dieu, Ahmed Kadi, des Oulad Zennane, — au fonctionnaire de notre Seigneur et Maître — que Dieu le fasse victorieux! — le pacha Idris ben El-Kouri — que Dieu lui soit en aide, à lui et à tous nos frères!*

Ceci est pour te mettre au courant de ce qui s'est passé depuis ton départ; le jour même est arrivé le contingent de Sali qui attend ici ses retardataires; samedi, nous avons eu des rensei-

(1) Environ 1 fr. 20 (pour 40 kilomètres).
(2) Environ 2 fr. 50 (pour 45 kilomètres).

gnements sur les gens d'El-Hebla, de Bouda, de Timmi, des Oulad Sidi-Hammou Bel-Hadj, de Zaouïet-Kounta et d'autres encore, qui sont tous en route.

Dimanche est venu un homme d'Aoulef-Chorfa qui était à faire du charbon dans l'oued (Talha); *il fut rejoint par une caravane d'Arabes qui cherchaient à acheter des dattes, qui le questionnèrent sur le prix de celles-ci, de la cotonnade, du sucre, etc., et résolurent de passer la nuit en cet endroit pour venir le lendemain chez nous, mais dans la soirée arriva à son tour un des leurs qu'ils avaient laissé à In-Belbal, et qui leur dit : « Chargez vos chameaux de suite et fuyez d'ici, car voici le pacha Simmou qui est arrivé à In-Belbal et qui, demain matin, sera sur vous, et vous prendra vos chameaux »... Tous ces gens partirent aussitôt, et l'homme d'Aoulef est venu nous prévenir.*

Je te préviens à mon tour.

Je ne suis resté ici depuis ton départ que pour m'occuper des affaires locales, préparer les suppléments de « mouna » que tu pourrais demander, et te faire tenir les nouvelles.

Ici, il ne reste personne, comme vous le savez; si vous estimez que je vous aie été utile en demeurant, souhaitez-nous le bien; si vous voulez que je vienne, envoyez-moi les chameaux que vous avez. Salut.

Des jours médians de choual (12-22 février).

P. S. — *Je n'ai trouvé personne pour porter tes dernières lettres; Sid El-Bekri, qui doit partir, les emportera.*

Nous pouvons admettre que le pacha Simmou est, comme il est dit plus haut, venu alors jusqu'à In-Belbal car il est absent de Timmimoun; en effet, nous trouvons une lettre datée du 16 choual (17 février), du caïd de Bouda au caïd de Timmimoun, auquel il mande, en l'absence du pacha :

Quant à la question de l'expédition des Chrétiens, — que Dieu nous enlève le souci qu'ils nous causent! — s'il arrive du nouveau de leur côté, c'est à toi de nous le faire savoir puisque l'eau d'un fleuve vient toujours de sa source.

Quant à nous, nous sommes toujours prêts à combattre pour la religion d'Islam, et nous n'avons été retenus de suivre le pacha que par l'arrivée d'un vol considérable de sauterelles qui est ici depuis près d'un mois, et qui a empêché tout le monde de s'absenter...

Que Dieu nous soit en aide, comme à vous, pour le service chérifien, et qu'il nous inspire à tous ce qui sera le plus profitable aux Musulmans!

Nouvelle convocation du pacha Idris aux Ihamed. — Les « Combattants pour la Foi » s'attardent sans doute en route, car, à Inghar, Idris s'impatiente et réitère son appel :

De la part de la seigneurie du généreux pacha-caïd Idris ben El-Kouri, — à tous les caïds des Ihamed — que Dieu vous guide et que le salut, etc...

Et ensuite, notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — nous a ordonné de nous installer à Aïn-Salah, à côté de ceux qui s'y trouvent, de la Province française; il a donné ses instructions chérifiennes à son représentant à Tanger, El-Hadj Mohammed Terrès, et il vous a prescrit de vous joindre à nous jusqu'à nouvel ordre; ses lettres vous seront d'ailleurs remises par le porteur, El-Hadj Mohammed ben El-Mekki.

Hâtez-vous de venir, car il nous est revenu que la colonne française (qui arrive en renfort) *a déjà atteint le Mzab.*

Réunissez votre monde et venez.

Ayez les yeux sur ma lettre et le pied à l'étrier.

Hâtez-vous, la hâte est méritoire.

Toi, caïd Mohammed-Abderrahmane (du Timmi), *voici des lettres de notre Seigneur que tu transmettras au caïd Mohammed ben Amor, et en voici une autre pour toi personnellement.*

Aie soin du fils de notre sœur, et recommande à tes administrés de se bien conduire avec lui, car il nous remplace là-bas.

Ton envoyé est arrivé ici le cinquième jour de son départ de Timmi.

Fais parvenir aussi ces lettres ci-jointes aux gens de Kerzaz, et celle-ci même, communique-la à Mohammed ben Amor.

Dis au fils de notre sœur de nous envoyer du papier qu'il trouvera dans le coffret, il ne nous en reste plus.

Faites-moi savoir combien de jours le porteur restera en route; c'est lui que je charge d'aller jusqu'au caïd Mohammed ben Amor; chaque pays où il passera devra lui remettre un douro (5 francs). *Salut.*

Du 15 kâda 1317 (17 mars 1900).

Prise d'Inghar par les Français.— Mais Idris était mal renseigné, car la colonne française qu'il croyait au Mzab était arrivée à In-Salah le 14 mars, et, le jour même où il écrivait la lettre que nous venons de voir, toutes les forces françaises sortaient d'In-Salah, au nombre d'un millier de fusils, 150 sabres et 2 canons, pour venir l'attaquer dans Inghar.

Le pacha fut renseigné dans la soirée sur ce mouvement, et, le lendemain, il partit en personne, à la tête d'une petite reconnaissance, dans la direction des Français; il était persuadé, et répétait à tous, que sa qualité de fonctionnaire chérifien suffirait pour arrêter les Français, sans même qu'ils osassent tirer sur lui.

Non loin d'Aïn-Taraga (14 kilomètres E. d'Inghar), il se trouva tout à coup en face d'une patrouille de spahis algériens qui lui envoyèrent quelques coups de fusil; il riposta et se replia sur Inghar.

Le soir même, tous les Musulmans vont occuper les dunes qui bordent, à l'Est, les palmeraies, et ils y passent la nuit, croyant ainsi défendre l'entrée de l'oasis aux Chrétiens.

Ceux-ci s'avancent au petit jour, sous le commandement du lieutenant-colonel d'Eu : leur cavalerie tourne l'oasis et va en inquiéter la lisière ouest; les meharistes dépassent les dunes, les tournent et contraignent la défense à se retirer dans la palmeraie; puis l'infanterie couronne les dunes et ouvre le feu sur les Musulmans, qui bientôt reculent et finissent par aller s'enfermer, partie dans la kasba des Oulad-Hadega et dans la mosquée qui se trouve en avant de celle-ci, et partie dans la kasba des Oulad-Ahmed-Djelloul.

Ces ouvrages sont immédiatement battus par les deux canons français, mis en batterie sur les dunes, puis l'infanterie pénètre dans les palmeraies en formant deux colonnes qui attaquent simultanément les deux kasbas et sont suivies par l'artillerie qui ouvre une brèche à la kasba des Oulad-Ahmed-Djelloul.

« A 10 h. 5, la brèche étant praticable, l'assaut est donné. La brèche débouche sur les terrasses; les défenseurs résistent avec acharnement dans les maisons; les sapeurs du génie doivent crever les toitures avec des pétards de mélinite.

» A gauche (Oulad-Hadega), les assaillants sont arrêtés par la mosquée que l'ennemi a organisée défensivement. L'artillerie vient s'établir face à la mosquée, et avec des obus à mitraille,

réussit à ouvrir une brèche qui permet de l'enlever facilement à 11 h. 30; malheureusement la brèche de la kasba (située en arrière), que le manque de vues a empêché de prolonger assez bas, n'est pas praticable. Les tirailleurs sahariens ne réussissent pas dans leur tentative d'assaut et perdent plusieurs hommes. Les sapeurs du génie, qui se sont jetés dans le fossé, n'arrivent pas à faire sauter le pied du bastion » (1).

Le pacha, qui a assisté de sa personne à la première phase du combat, sur les dunes, se trouve dans cette kasba des Ouiad-Hadega : tenant à la main un fusil à répétition et aidé de ses trois mokhaznis venus avec lui de Timmi, et qu'il a répartis sur les faces attaquées, il va et vient, et excite les Musulmans au combat, allant même jusqu'à frapper ceux qui, par hasard, se reculent des meurtrières quand le feu de l'attaque porte trop fort sur un point.

A plusieurs reprises, il s'approche même des embrasures faisant face à la porte de la mosquée où il voit apparaître les assaillants, mais chaque fois, il repose son arme sans tirer, disant qu'il ne peut se résoudre à tuer (2).

Quelques-uns des défenseurs le préviennent qu'on voit les Chrétiens occupés à mettre en batterie un canon qui va tirer droit sur la kasba : tous sentent que ce canon va la démolir et déterminer leur défaite : « Dieu l'a écrit », disent-ils.

Idris leur explique alors qu'il est un moyen sûr pour arrêter les Chrétiens quand on ne peut plus leur résister, c'est d'arborer un linge blanc; mais les autres ne veulent pas l'en croire, et le laissent expérimenter seul son moyen.

« A une heure, le pacha de Timmi sort de la kasba et se constitue prisonnier; les autres défenseurs refusent de se rendre mais ils parlementent; vers trois heures, ils laissent enfin les tirailleurs sahariens pénétrer dans la kasba...

» Cette affaire coûte aux Français 11 tués et 44 blessés (dont le lieutenant Voinot); l'ennemi laisse 500 ou 600 morts sur le terrain; les prisonniers sont très nombreux. » (3)

La colonne française complète son succès en poussant aussitôt

(1) L. Voinot.
(2) Tous ces détails sont rapportés par plusieurs combattants.
(3) L. Voinot.

sur Tit et sur Aoulef, où elle établit des garnisons, et jusqu'à Akabli; tout le Tidikelt est soumis.

Nouveau message chérifien aux Ihamed. — Les rares débris de l' « armée musulmane » qui réussirent à s'échapper d'Inghar et à passer au travers des mailles du filet que leur tendait en les prenant à revers la cavalerie française, s'égrenèrent au long des sentiers qui rident le « pays fauve »; beaucoup s'y couchèrent, perclus de soif et de fatigue, et ceux qui parvinrent à regagner leurs ksour s'y terrèrent, les oreilles leur résonnant encore de la canonnade des Chrétiens, ne sachant que répéter sans cesse : « Malheur sur nous! Malheur sur nous!... »

C'est alors que le sort des armes était définitivement réglé qu'arriva au Timmi une nouvelle lettre que le Prince des Croyants avait datée du 15 mars — deux jours avant la bataille.

A Nos serviteurs très gracieux les caïds des tribus des Ihamed du Touat, à leurs cadhis, à leurs Chorfa — que Dieu les protège! — à leurs Merabtines et à tous leurs notables, — que le salut, etc...

Et ensuite, est parvenu à Notre Connaissance chérifienne ce qui s'est passé à Aïn-Salah, l'arrivée de certains de la Province algérienne, leur intrusion violente au milieu des habitants, leur agression opérée au mépris de l'état de paix, des traités et des conventions qui lient les deux gouvernements, sans considération pour ce qui a été tracé d'un commun accord dans les règlements portant délimitation des frontières, sans justification possible même par excuse de flux et de reflux (1)*, puisque les gens de la localité leur avaient notifié être de la sujétion de Notre Personne élevée par Dieu, et faire partie de Notre empire fortuné.*

Ils leur ont imposé le combat, non contents de les envahir, de telle façon que nombre de Musulmans ont « invoqué le témoignage de Dieu » (*id est :* sont passés de vie à trépas), *parmi lesquels les caïds et les notables.*

Cela Nous a affecté pour deux raisons.

La première, c'est le dommage causé à ces pauvres gens, qui sont incapables d'une supercherie, et ne consentiraient pas à

(1) *Id. est* : l'excuse due à un mouvement spontané, irraisonné, impulsif.

manquer à leurs principes de quiétude et de respect du bon droit, ne serait-ce qu'à cause de leur désintéressement, de leur impuissance et de leur pauvreté, et qui cependant ont vu s'opérer la destruction de leurs habitations, le meurtre de leurs hommes, la dispersion de leurs femmes et de leurs enfants, sans qu'aucune faute le leur ait mérité.

La seconde raison est dans ce que les gens en question (de la Province algérienne) *ont bafoué les règles de conduite qui étaient comme scellées à la colle forte, et détruit les conventions arrêtées, pour le maintien de la paix, du bien et de la prospérité, entre les deux gouvernements.*

Il y a là une chose inadmissible.

Aussi avons-Nous ordonné à votre pacha, Notre serviteur le caïd Idris ben El-Kouri, de faire le nécessaire vis-à-vis de ces gens pour vous sauvegarder de votre ruine qu'ils méditent, et l'avons-Nous chargé de s'installer dans cette localité, de la leur disputer et d'obtenir qu'ils la rendent promptement à ses habitants : s'ils obtempèrent, ce sera bien; ou bien il avisera Notre Personne chérifienne.

Nous vous prescrivons de vous installer avec lui en cet endroit, et de vous y tenir à ses ordres pour vous y maintenir, jusqu'à ce qu'il informe Notre Personne chérifienne de ce qu'il en sera, de leur fait, en cette affaire. Nous lui donnerons alors des ordres convenables, — par la puissance de Dieu!

Nous avons donné les mêmes instructions au servituer Ben Amor, le Merrakchi, et à Nos serviteurs des tribus sefianes, pour que vous agissiez tous d'un commun accord.

Nous ne doutons aucunement de votre loyauté, de votre esprit d'obéissance, de votre dévouement, ni de votre zèle pour le bien commun, — que Dieu maintienne votre foi et vos convictions, et qu'il augmente votre prospérité apparente ou cachée!

Gardez-vous de ceux qui pourraient tirer profit de vous par intrigue ou par ruse; vous êtes, à Nos yeux, à l'abri de cela, mais Dieu — qu'il soit exalté — a dit : « Satan est pour vous un ennemi déclaré »; et l'on trouve dans les Hadits laissés par notre Maître, l'Envoyé de Dieu — sur Lui soient les bénédictions et le salut! — : « Viendra, pour le monde, le temps où chacun sera pris dans sa religion comme on prend un tison ». Nous demandons à Dieu d'assurer la paix.

Quant à ceux qui ont trépassé, d'entre les Croyants vos frères, leur part certaine est le Paradis — que Dieu leur soit miséricordieux et leur pardonne!

Nous Nous préparons à envoyer une mission de Notre Seuil chérifien à Aïn-Salah, pour voir les lieux où se sont passés les faits en question, faire sur eux une enquête, et obtenir de ceux qui s'y trouvent leur éloignement et un règlement du litige; cette mission vous arrivera sur les traces de la présente — par la puissance de Dieu. Salut.

Du 13 kâda 1317 (15 mars 1900).

Ce message voyagea très lentement, car il ne fut copié, à son arrivée à Timmi, par Sid Mohammed ben Hachem, secrétaire du pacha Idris, qu'à la date du 23 dou'l-hidja (24 avril).

C'est le cas de dire, excellemment, qu'il « arriva après la bataille ».

La députation des Oasis au sultan. — Nous avons vu plus haut que les Ihamed et les Sefianes réunis, on ne sait où, avaient décidé l'envoi au sultan d'une députation commune de six membres, dont El-Abed, de Ba-Amor.

Mais cette députation commune n'avait pas réussi à voyager de concert.

Dès le lendemain de la prise d'Inghar, Moulaï-Hassane, chef des Chorfa du Reggane, qui avait eu un fils et quatre cousins tués à l'ennemi, s'était mis en route vers la cour chérifienne, accompagné de son cousin, Sidi-Cheïkh, et d'El-Abed : c'était la députation des Ihamed.

Mais parvenus au Bouda, ils furent assaillis et dépouillés de tout ce qu'ils portaient au Prince des Croyants par une bande de Beraber pillards qui s'enfuirent avec leur butin au Tafilelt.

Quant à la députation des Sefianes, elle ne se mit en route que dans les premiers jours d'avril, car elle avait eu quelque peine à réunir le présent à emporter au souverain, ainsi qu'en témoigne l'acte suivant :

Témoignage est porté par le soussigné de ce qu'en le prétoire du fonctionnaire de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — le caïd Sid Mohammed ben Amor, le Merrakchi — que Dieu lui soit favorable! — ont comparu : le caïd Moham-

med-Abdelkader ben El-Hadj Belkassem, du Bouda, Mohammed-El-Arbi, du Bouda, et la djemâa de Timmimoun, dont El-Hadj Abderrahmane ben Abdelâziz... et autres; *et de ce que les uns et les autres se sont mis complètement d'accord, faisant un prêt de quatorze cents metkals* (3.500 francs) *destinés au présent à notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — pour le compte de tous les Sefianes.*

Sur cette somme, sept cent cinquante metkals sont versés par la djemâa de Timmimoun, et deux mille (sic) *le sont pour le compte des Sefianes-d'Aval, district du caïd Mohammed-Abdelkader susnommé.*

Cela est fait sous la garantie du fonctionnaire susnommé (le pacha), *du cheïkh Salem ben El-Graoui, et de Ba-Bella ben El-Arbi, du Bouda.*

Dont acte, à la date des derniers jours de dou'l-kâda 1317 (21-31 mars 1900).

(Signé) *Mobarek ben Mohammed El-Belbali.*

Il y a dans ce texte une erreur de chiffres évidente et grossière, mais l'intérêt était simplement de savoir qu'il fut dressé, et à cette date, car ce n'est qu'ensuite que la députation des Sefianes, sous la conduite du caïd Mohammed-Abdelkader, du Bouda, se mit en route vers le souverain; nous verrons plus tard ce qu'il advint de ce voyage ainsi que de celui des Ihamed, mais nous allons auparavant suivre le cours des événements qui se déroulent aux Oasis.

Simmou donne des nouvelles des Français du Tidikelt et de ceux d'Igli. – *De la part du pacha Sid Mohammed ben Amor, le Merrakchi, et de sa djemâa, — au fonctionnaire de notre Seigneur, le caïd Mhammed ben Cheïkh, à El-Hadj Mohammed ben Abdelmoula et à leur djemâa tout entière* (de Tiberghamine, etc., *sup.* p. 262).

Et ensuite, apprenez qu'est venu, d'Aïn-Salah ici, El-Hadj Youcef ben El-Hadj Mohammed: il nous a appris que les Chrétiens — que Dieu les anéantisse! — sont revenus du pays d'Inghar et des ksour d'Aoulef, et qu'ils sont rassemblés à Aïn-Salah avec toutes leurs troupes.

Ils ne doivent pas bâtir; ils attendent seulement des lettres qui doivent leur arriver de leur Gouvernement.

Ils ont toujours avec eux tous leurs prisonniers de guerre, y compris le caïd Idris.

Nous avons envoyé un émissaire secret pour porter des lettres à Figuig, mais il a été rencontré par les Chrétiens entre Igli et le pays des Beni-Goumi, où ils ont des colonnes nombreuses et où ils vont bâtir des postes; ils l'ont arrêté et empêché de gagner Figuig; ils commencent à bâtir.

Nous avons reçu de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux! — une lettre qui contient des sujets de joie pour les Musulmans; nous allons vous l'envoyer.

Remettez au porteur quatre oukīas.

(Suit le cachet du pacha.)

Nous savons par ailleurs que c'est le 5 avril que la colonne Bertrand s'installait à Igli, et le 21 avril que les prisonniers faits à Inghar furent dirigés sous escorte d'In-Salah sur El-Goléa.

Le pacha Simmou exerce toujours son commandement. — *De la part du serviteur du Trône élevé par Dieu, le pacha Sid Mohammed ben Amor, le Merrakchi, — à nos amis et seigneurs les Merabtines de la descendance de Sidi Obbad* (des Oulad-Aïssa), *— que le salut, etc...*

Et ensuite, comment vous êtes-vous occupés du cheval qui était chez vous, d'entre les chevaux du Makhzen? (1) *Vous l'avez laissé dépérir, et vous vous êtes désintéressés de lui!*

Or nous vous l'avions envoyé pour séjourner chez vous, par considération pour vos ressources limitées (au lieu de vous faire fournir vos contributions de mouna).

S'il vient à périr, vous le paierez cent douros (500 francs).

Nous avons appris que, pour le merabet (décédé) *dont vous avez inventorié la succession, vous avez fait le règlement de cette succession sans autorisation du Makhzen.* (2)

Nous vous avions cependant avisés de ce qu'il y avait à faire, mais personne, chez vous, n'écoute ce que dit le Makhzen.

(1) *Sup.* p. 335.

(2) Nous avons vu plusieurs fois, au cours de cet ouvrage, que le Makhzen percevait des droits sur les successions (*sup.* p. 180).

Maintenant, il faut que vous nous envoyiez l'auteur de cet abus, Si Abdelhaï, ainsi que le merabet qui est l'héritier.

De plus, ce que vous restez devoir, comme mouna du Makhzen, en orge, rassemblez-le vite, et remettez-le au porteur.

Restez avec l'amitié, dans le service chérifien. Salut.

Du 5 moharrem 1318 (5 mai 1900).

A cette date, nous voyons donc le gouverneur des Sefianes exercer encore ses fonctions avec sérénité, et cependant la force française qui doit poursuivre vers lui l'œuvre de conquête commencée au Tidikelt est en route, et, à cette date même, est déjà parvenue à Fort-Mac-Mahon.

Une colonne française soumet le Gourara. — En effet, le 27 avril, une colonne française, forte de 800 hommes et de 2 pièces de canon, est sortie d'El-Goléa, sous le commandement du colonel Ménestrel, et elle se présente, le 11 mai, devant Taântast en Tinerkouk, puis de ce ksar, aussitôt soumis, tout en se renforçant d'une autre force de 400 hommes venue de Géryville à travers l'Erg, elle réclame la soumission de tous les ksour de la région.

Les différents notables se réunissent dans une oasis voisine, Fatis, et comme ils hésitent à se présenter à lui malgré deux sommations successives, le colonel se porte sur Fatis avec 400 hommes et ses canons; quelques obus sont envoyés sur le petit ksar, d'où une fusillade peu nourrie répond faiblement, puis l'infanterie pénètre dans les palmeraies et ensuite dans le ksar où elle fait prisonnier le caïd Abdelkerim, des Meharza, âme de la résistance.

La colonne continue sa route, passe chez les Khenafsa du Gourara, chez les Oulad-Saïd, et se présente devant Timmimoun le 22 mai.

Le pacha Simmou, sous l'impression du sort échu à son collègue Idris à Inghar, mal obéi par ses administrés que le souci de la défense de leurs propres foyers avait fait demeurer dans leurs ksour respectifs, craignant même d'être pris à revers par la colonne d'Igli qu'on disait en route pour descendre la Saoura, le pacha Simmou avait disparu ainsi que le caïd de Timmimoun, et ce furent les notables du ksar qui, jugeant toute défense inutile, vinrent se présenter au colonel Ménestrel dès son arri-

vée : le jour même le drapeau français fut hissé sur la kasba abandonnée par le gouverneur chérifien, et fut salué d'une salve d'artillerie.

Le succès des opérations de cette colonne avait été grandement facilité par l'action directe de ses auxiliaires indigènes, les Merabtines des Oulad-Sidi-Cheïkh, action qui s'était exercée auprès de leurs nombreux serviteurs religieux gourariens (*sup.* pp. 201, 223 *et pass.*) : en voici un échantillon.

Le bach-agha de Géryville écrit aux Khenafsa. — *De la part du serviteur de son Dieu — qu'il soit exalté! — le bach-agha Sid Eddine ben Hamza — que Dieu lui soit en aide! — aux personnes de nos serviteurs et amis très chers, à toute la djemâa de Tiberghamine et d'Abboud* (en Aougrout), *et en particulier à Mhammed ben Cheïkh* (le caïd investi par le sultan), *à El-Hadj Mohammed ben Abdelmoula*... et autres — *que le salut, etc*...

Et ensuite, comment êtes-vous et comment vous portez-vous?

O mes amis, c'est ce que j'appréhendais pour vous qui est arrivé, et comme j'ai craint que vos affaires ne soient bouleversées, que vos personnes ne soient massacrées et votre pays dévasté, j'ai senti mon cœur s'attendrir malgré sa fermeté, et je vous ai fait porter ces lettres par mes fils et mes cousins, afin que vous vous placiez sous leur sauvegarde et qu'ils soient les intermédiaires bienfaisants entre vous et le gouvernement français.

N'hésitez pas, et prenez soin de ne pas venir vous présenter (au chef français) *après tous les autres, car celui qui sera venu le premier sera favorisé et préféré aux autres.*

Vous savez bien que vous n'avez pas la force de repousser ce qui vient vous faire souffrir; Dieu — qu'il soit béni et exalté! — a défendu que l'homme se fasse le propre instrument de sa destruction; or Dieu est le maître de ce qu'il donne et de ce qu'il reprend.

Ayez soin de croire à mon désintéressement, et ne vous placez pas du côté de ceux qui seront détruits (pour leur résistance). *Salut.*

Du 22 dou'l-hidja 1317 (23 avril 1900).

Cette action directe des Oulad Sidi-Cheïkh algériens contribua beaucoup à paralyser la résistance que voulait organiser le

pacha Simmou, et à amener la soumission du Gourara aux Français sans effusion de sang.

Le malentendu de Metarfa et ses suites. — Pour compléter la soumission du pays, le colonel Ménestrel entreprit, le 31 mai, une marche de Timmimoun sur les ksour des Zoua et Deldoul (1).

En se présentant au chef français, la djemâa de ce dernier district lui remit une lettre par laquelle son alliée traditionnelle, Metarfa, déclarait lier son sort au sien et se soumettre en même temps et aux mêmes conditions qu'elle.

Aussi, lorsque le chef d'annexe, le capitaine Falconetti, dès son entrée en fonctions à Timmimoun, organisa son commandement par quelques nominations de caïds (2), il en établit une pour Abdelâziz ben El-Hadj Ahmed, kebir de Metarfa (3), et cette lettre fut confiée au chaouch du caïd de Deldoul, qui se trouvait être un Chaânbi du nom d'Ali ben Saïd.

Celui-ci partit pour Metarfa, et en remettant à Abdelâziz la lettre de nomination qu'il lui apportait, il lui réclama « pour son café », une somme de quatre douros (20 francs).

Abdelâziz se récria, trouvant cher « le café », et comme l'autre insistait, il lui jeta la lettre à la face en disant : « S'il en est ainsi, nous ne nous considérons plus comme soumis ! »

Le chaouch ramassa la lettre, s'en retourna incontinent et vint la rapporter au chef d'annexe en lui rendant compte que Metarfa avait refusé de le recevoir, l'avait chassé et insulté ignominieusement.

Quant à Abdelâziz, il jugea inutile de revenir sur le mouvement de colère qu'il avait eu, d'autant que la nouvelle se répandit bientôt que la colonne française était repartie de Timmimoun sur El-Goléa ; il se borna, pour se tenir en garde contre toute entreprise possible des peu nombreux « Roumis » restés à Timmimoun, à contracter alliance avec le Teçabit resté insoumis (juin 1900), et il s'abstint de toutes relations avec son ancien allié, le Deldoul : Metarfa resta donc comme un ennemi, comme

(1) Tillion.
(2) Ibid.
(3) Encore en fonctions en 1907.

un révolté, aux yeux du chef de l'annexe du Gourara; nous allons voir ce qu'il lui en coûtera.

La mission Servière au Touat.— In-Salah et le Tidikelt ayant été, à la suite des opérations du colonel d'Eu, rattachés aux territoires de la Division d'Alger, le général Servière, qui la commandait, reçut la mission d'aller reconnaître ces nouveaux administrés; il arriva avec une petite escorte, le 24 juin, à In-Salah; après un court séjour, il en repartit pour continuer son inspection au Tidikelt, et, ayant pu prendre avec lui une partie des troupes cantonnées dans ce pays, il se montra dans le Touat, à la tête d'une force de 250 fusils.

Ce qui est rentré dans les ksour, d'entre les combattants d'Inghar, se terre au fond des ruelles pleines d'ombre en répétant : « Malheur sur nous ! »... Quelques notables et les harratines sortent seuls au-devantde la colonne et s'efforcent de lui faire bon accueil : le Reggane, Sali, Zaouïet-Kounta, le Tamest, Tamentit, puis enfin le Timmi (30 juillet), font ainsi leur soumission, tout étonnés qu'il leur en coûte si peu pour éviter la colère du « grand chef des Roumis » [1].

Après un séjour de deux journées seulement à Timmi, le général continuait sa route par Sebâ, Kaberten et Deldoul, et arrivait, le 7 août, à Timmimoun d'où il regagnait El-Goléa [2].

Les combats devant Metarfa. Les Beraber. — A la nouvelle de l'arrivée de la colonne Servière à Timmi, Metarfa s'était émue des suites que pouvait lui attirer son attitude; son ancien ami, le caïd de Deldoul, qui avait accompagné le chef d'annexe de Timmimoun venu au-devant du général jusqu'à Kaberten, avait aussi craint pour elle, et, aidé par le kebir des Oulad-Mahmoud, avait projeté d'obtenir pour le kebir Abdelâziz et pour sa djemâa une audience du général, au cours de la-

(1) Ainsi nommaient-ils le général qui, on le sait, — et c'est un piquant rapprochement, — avait au contraire reçu des troupiers français, pour son aspect un peu fruste et.... « gabion », le surnom de « sokhrar » (le chamelier).

(2) On sait que les indigènes ont l'habitude de dénommer les années par quelque fait marquant : les harratines du Touat connaissent l'an 1900 sous le nom d'Aam-el-Fotour — l'année du Déjeuner, — à cause de la grande quantité de viande que leur procurèrent les nombreux chameaux laissés, perclus et claqués, par la mission Servière tout le long de sa route.

quelle le malentendu aurait été expliqué, et la soumission du petit ksar renouvelée et rendue définitive : mais le chef d'annexe s'opposa à ce projet qui n'eut point de suite; Metarfa resta donc, bon gré mal gré, dans son attitude hostile.

Mais le 29 août suivant, accompagné du goum d'Ouargla, commandé par le capitaine Pein, le chef d'annexe paraissait devant ses murs, ou plus exactement devant les dunes qui garnissent sa lisière est, qu'il trouva « couverte de défenseurs ».

« Dans le but d'avoir auprès de lui un appui moral, il fit aussitôt prévenir le capitaine Jacques, commandant la 2ᵉ compagnie de tirailleurs sahariens, à ce moment en reconnaissance de pâturages vers Deldoul, de se porter sur Oulad-Rached. Au parlementaire qu'il envoya aux habitants de Metarfa, ceux-ci répondirent que leur seule parole serait celle de la poudre. Devant cette déclaration, il donna l'ordre au capitaine Pein de tourner les dunes par le Sud, pendant que lui-même se porterait sur celles à l'est du village.

» A peine ces mouvements étaient-ils commencés que les deux officiers étaient accueillis à coups de fusil. L'ennemi, rapidement délogé des dunes, se retira sur Metarfa, où il fut suivi jusqu'au pied des murs par le capitaine Pein; mais celui-ci, à bout de munitions, fut obligé de se replier.

» A ce moment arrivait le capitaine Jacques avec ses tirailleurs sahariens. Le capitaine Falconetti lui prescrivit d'occuper les dunes sur son prolongement. Pendant une heure et demie, on échangea des coups de fusil avec l'ennemi sans qu'il manifestât la moindre faiblesse. Jugeant alors qu'il lui serait impossible de brusquer l'attaque avec ses seuls moyens, le chef de l'annexe donna l'ordre de battre en retraite et de s'installer au camp. Il envoya en même temps un courrier à Timmimoun pour demander un renfort de 50 hommes et un canon. »[1]

Ce courrier, composé d'un brigadier de spahis et d'un goumier, vint donner, non loin de Bel-Ghazi, dans un parti d'environ 80 Beraber venus de l'Ouest, dans le but d'enlever les chameaux des Français qui avaient été signalés au pâturage vers Bel-Ghazi; le goumier fut tué, et le brigadier, grièvement blessé, n'arriva qu'avec peine à Timmimoun, où la garnison exécuta aussitôt une reconnaissance qui resta sans résultat.

(1) TILLION.

« Le 30, sur l'ordre du capitaine Falconetti, une reconnaissance faite (du camp sous Metarfa) vers Brinken et autour de l'oasis de Metarfa amena la découverte de nombreuses traces venant de l'extérieur et se dirigeant sur les ksour surveillés. Le soir, les gens de Metarfa envoyèrent un parlementaire porteur d'une lettre destinée au caïd de Deldoul, qu'ils demandaient à avoir comme intermédiaire pour leur soumission. Mais le capitaine Falconetti refusa de faire porter ce message et avisa les membres de la djemâa qu'ils devaient venir le trouver s'ils désiraient se soumettre.

» Après le coucher du soleil, une nouvelle reconnaissance, sous les ordres du capitaine Pein, envoyée vers Brinken, et qui ne rentra que le lendemain matin, ne fit rien découvrir.

» Le 31, à 6 heures du matin, un parlementaire vint prévenir que les membres de la djemâa étaient malades et ne pouvaient se présenter au camp. Vers 10 heures du matin, on signala dans les dunes, à 3 kilomètres, une colonne de piétons, de cavaliers et de meharistes, marchant sur Metarfa... » (1)

C'étaient les Beraber venant de Bel-Ghazi après l'attaque du courrier.

...« Le capitaine Pein partit la reconnaître avec son goum, mais ses premiers cavaliers furent reçus à coups de feu. Au bruit de la fusillade, le capitaine Falconetti envoya au secours du goum deux sections de tirailleurs sahariens, de 30 hommes chacune ; l'une d'elles devait occuper les dunes les plus élevées, au nord de Sahela, pour empêcher l'ennemi d'y entrer, l'autre, attaquer de front. La section du lieutenant Depardieu était à peine arrivée au haut de la dune qu'elle se trouva subitement en face d'un groupe nombreux de Beraber, qui la fusilla à bout portant. L'officier fut tué, avec deux sergents français et deux tirailleurs indigènes.

» Devant cette attaque inopinée, la section lâcha pied, abandonnant ses morts ; elle put être ralliée par le capitaine Jacques, qui arriva quelques instants après.

» De l'autre côté, la seconde section avait essayé de tourner l'ennemi, mais elle avait échoué dans son attaque.

» Bientôt apparurent de nombreux groupes de ksariens sortant de Sahela, et marchant, les uns à la rencontre des Beraber, les

(1) TILLION.

autres sur notre camp, presque entièrement dépourvu de défenseurs. Dans la crainte d'une attaque, le capitaine Falconetti donna l'ordre aux capitaines Pein et Jacques de se replier lentement sur le camp, puis on battit en retraite sur Deldoul, pour donner la main au renfort attendu de Timmimoun...

... » Les 1er, 2, 3 et 4 septembre, la petite colonne resta au repos à Deldoul. Le 4, dès l'arrivée du renfort de Timmimoun, elle reprit la route de Metarfa, devant lequel elle arriva le lendemain matin.

» Pendant que les hommes prenaient du repos, le capitaine Falconetti fit la reconnaissance de la position avec l'officier d'artillerie, et prit ses dispositions d'attaque. L'artillerie, soutenue par les tirailleurs algériens et le makhzen de Timmimoun, devait prendre pour objectif les dunes au sud du village, tandis que les capitaines Pein et Jacques occuperaient les mamelons de la route de Brinken, et refouleraient sur le ksar les contingents qui y étaient installés.

» L'artillerie ouvrit le feu, ainsi que son soutien.

» De leur côté, les capitaines Pein et Jacques se trouvèrent en présence de forts contingents bien abrités, qui arrêtèrent leur mouvement. Comprenant alors que le gros de l'ennemi était de ce côté, le capitaine Falconetti prescrivit aux tirailleurs algériens et au makhzen de Timmimoun d'appuyer un peu à gauche, tandis que l'artillerie se rapprocherait encore : malgré tout, on ne put avancer. Enfin, renforcé par quelques spahis sahariens et une escouade de tirailleurs venue du convoi, on finit par tenir tête à la fusillade venue de la dune. Pendant ce temps, les tirailleurs sahariens s'étaient portés en avant; mais, dans ce mouvement, leur chef, le capitaine Jacques, fut tué, un sous-lieutenant indigène blessé, et plusieurs tirailleurs tués ou blessés. L'élan de la troupe fut aussitôt rompu.

» La situation devenait critique. Le capitaine Falconetti prit le parti de rompre le combat. Lentement, on battit en retraite sous la protection des deux sections de tirailleurs algériens, en abandonnant malheureusement les morts sur le terrain. On rentra à Deldoul le soir même; puis, le 6, on reprit le chemin de Timmimoun où l'on arriva le 8.

» Nous avions eu : 13 tués, 36 blessés, 1 disparu. » (1)

(1) TILLION.

De leur côté, les Beraber retournèrent tranquillement chez eux par le Teçabit et la Saoura, et Metarfa resta en « dissidence ».

Certains traités d' « amitié » sont encore en vigueur. — Nous avons étudié, en son temps, le régime de l' « amitié », si florissant aux Oasis vers le milieu du XIXe siècle, pendant la période d'abstention de l'autorité chérifienne, mais depuis lors, de nouveaux fonctionnaires chérifiens sont venus administrer le pays, et maintenant, en septembre 1900, l'autorité française y exerce son action depuis plusieurs mois ; et cependant, des tributs d' « amitié » sont encore versés aux anciens suzerains nomades, témoin la quittance suivante :

Témoignage est porté par Ahmed ben Cheïkh-Sadok, de ce qu'il a perçu ce qui lui est dû en vertu du traité existant entre lui et les Merabtines de la descendance de Sid Ahmed Bou-Tedara [1], *et englobant tous les Chorfa de la descendance de Moulaï-Ali ben Boubeker, Moulaï-Ali...* et autres, *qu'il ne lui reste rien à leur réclamer pour les années écoulées, et que le montant de cette « amitié » entre eux a été, pour la présente année, de quatre metkals* (10 francs).

Ainsi arrêté d'un commun accord, — et que Dieu ne change ni ne modifie rien !

Dont témoignage porté par lui-même, se trouvant en l'état exigible (légalement).

A la date des derniers jours de djoumad premier 1318 (15-25 septembre 1900).

Combien peu le cours des événements paraît influer sur la vie intérieure du pays touatien !

Les Français occupent le Touat. — Pendant les derniers mois de l'année 1900, une nouvelle colonne française se forme à El-Goléa, destinée à réaliser l'occupation du Touat qui, à la suite des affaires de Metarfa, paraît se présenter comme un peu délicate et qu'on essaie de faciliter en ramenant dans leur pays les prisonniers d'Inghar libérés.

Cette force part d'El-Goléa le 8 janvier, et arrive le 26 à Timimoun où les dernières dispositions sont prises par le chef de l'expédition, le général Servière.

(1) En Tamest (sup. p. 205).

Deux colonnes se mettent en marche simultanément, l'une de Timmimoun, forte d'enviorn 800 hommes avec 4 canons, conduite par le général, l'autre comprenant 300 hommes seulement, part du Tidikelt; elles doivent opérer leur jonction à Timmi.

« Le 30 janvier, la colonne sort de Timmimoun dans la direction d'Adrar, ksar principal du district de Timmi. Elle passe à Deldoul, où le ksar de Metarfa, qui renouvelle aussitôt ses offres de soumission refusées en octobre précédent (1), les voit enfin agréées; de là, elle gagne Brinken en Teçabit, où elle doit se déployer en bataille pour amener les habitants à se soumettre, et arrive enfin le 10 février à Adrar (Timmi), où elle installe son camp. » (2)

Elle est rejointe là par la seconde colonne arrivant du Tidikelt par Titaf.

Elle fait, le 12 février, une pointe sur El-Mansour en Bouda, la résidence du caïd Mohammed-Abdelkader en ce moment à la Cour chérifienne, et où les habitants ne se soumettent que sous la menace du canon.

Elle envoie, le 17 février, une forte reconnaissance sur Ben-Drâo d'où des renseignements sont venus sur l'approche d'une expédition de Beraber, et, le 20 février, elle va visiter Tamentit sans être parvenue à éclaircir la question de la présence dans le pays d'une grosse force ennemie sur laquelle sont cependant venus des renseignements, à trois reprises et de trois sources différentes.

Retour des députations envoyées au Sultan. — Comme nous l'avons vu, bien que décidée d'un commun accord par les Ihamed et les Sefianes, la députation commune, « de six membres dont El-Abed », s'était en fait divisée, et la députation des Ihamed, conduite par Moulaï-Hassane, s'était mise en route la première et avait été pillée par un parti de Beraber, dès son arrivée au Bouda.

Moulaï-Hassane et ses compagnons continuèrent cependant leur route, et gagnèrent le Tafilelt avec l'intention de se faire rendre justice, soit par le Lieutenant Chérifien, soit par les notables des tribus auxquelles appartenaient leurs agresseurs, et de se faire restituer leur bien par ceux-ci.

(1) TILLION.
(2) L. VOINOT.

Mais les choses traînèrent en longueur malgré la qualité des plaignants, et ils étaient encore là pendant que la députation des Sefianes, partie des Oasis en avril 1900, sous la conduite du caïd Mohammed-Abdelkader, de Bouda, arrivait jusqu'à Merrakech où se trouvait alors le Prince des Croyants, puis, sans avoir rien pu obtenir de lui, revenait au Tafilelt.

Moulaï-Hassane et ses compagnons rentrèrent bientôt au Touat, sans d'ailleurs avoir obtenu aucune restitution, mais rapportant la nouvelle, qu'ils dirent tenir de Moulaï-Rachid lui-même, que le sultan avait été ensorcelé par une femme envoyée par les Français, par elle mis dans une caisse, expédié en France et remplacé par un sosie.

Le caïd du Bouda sut obtenir un résultat plus tangible; aidé par le cadhi des Oulad-Saïd et un merabet de Tasfaout en Gourara, du nom d'El-Hadj Ahmed, il parvint à réunir une troupe d'environ 400 hommes, tant des Beraber que des Beni Mhammed, et lui promettant tant par jour pour chaque piéton ou cavalier, il la décida à venir avec lui jusqu'aux Oasis pour en chasser les Français.

Son premier plan était d'amener ses Beraber au Bouda, de les faire vivre sur le Touat, puis, de là, les lancer successivement sur le Tidikelt et sur le Gourara qu'ils auraient ainsi « nettoyés » du Roumi.

Mais, comme il approchait du Bouda, ses éclaireurs lui rapportèrent le renseignement de la présence d'une grosse colonne chrétienne au Timmi, et cela non sans être éventés eux-mêmes puisqu'ils motivèrent la reconnaissance française du 17 février sur Ben-Drâo; mais, quand elle y alla, eux comme l'expédition à laquelle ils appartenaient avaient déjà obliqué, depuis 3 ou 4 jours, vers le Nord-Est : leur guide et chef effectif avait résolu de tenter un coup de main sur Timmimoun qu'il ne savait pas gardée par une garnison de 300 hommes.

Ils allèrent donc passer par Tasfaout dont un merabet accompagnait, comme nous l'avons vu, l'expédition; puis, ils gagnèrent par une marche de nuit Zaouïet-Belkassem d'où ils repartirent au commencement de la nuit suivante.

Surprise de Timmimoun par les Beraber. — En arrivant sous les murs de Timmimoun, l'expédition se divisa : un groupe s'engagea dans une ruelle qui aboutit au ksar, traversa

une partie de celui-ci, contournant ainsi la kasba par le Nord, vint envahir le siège de l'annexe et put piller un des logements d'officiers, dont le propriétaire était absent, sans que personne donnât l'alarme.

Pendant ce temps, le gros de l'expédition, fort de plus de 300 hommes, pénétrait dans un enclos servant de parc à moutons, qui était accolé au rempart sud de la kasba.

En entrant dans ce parc, les Beraber aperçurent deux bergers accroupis devant quelques tisons ardents, ils sautèrent sur eux et égorgèrent le premier sans qu'il eût tourné la tête; le second se jeta à plat ventre en les implorant, et il obtint la vie sauve à la condition d'aller chercher des pioches pour percer le rempart de briques sèches; il partit, mais se garda bien de revenir.

Les Beraber, ne pensant pas qu'il y eût dans ce parc d'autre homme vivant, se mirent à aller et venir dans l'obscurité et reconnurent le pied du rempart; d'aucuns rallumèrent le feu des bergers et, en attendant les pioches promises, se mirent à préparer du thé.

Il y avait là cependant une sentinelle en armes qui, assise un peu à l'écart, dans un gros tas de drinn, s'était assoupie, son fusil entre les jambes; réveillé par les piétinements et le bruit des conversations, le soldat avait ouvert les yeux, mais voyant devant lui tous ces inconnus, il s'était tout doucement enfoncé sous le drinn, et il s'y tint caché et coi.

La situation se prolongea, car un groupe d'assaillants, plus impatient, eut le temps de creuser un trou sous le pied du rempart, mais la galerie ainsi pratiquée se trouva aboutir au-dessous d'un plancher de gros madriers qui ne purent être entamés [1], et elle dut être abandonnée.

On découvrit enfin une lucarne dans le rempart, au-dessus de hauteur d'hommes, et on l'atteignit en dressant contre le mur la barrière du parc; une trentaine d'assaillants entrèrent à la queue-leu-leu par cette ouverture et se trouvèrent dans un magasin de sacs d'orge qu'ils se mirent en devoir de vider.

Entre temps, l'heure de la relève de la sentinelle étant arrivée, le chef du poste de garde installé à la grande porte de la kasba, grande ouverte (détail que les assaillants ignoraient) à

(1) Dans le magasin des subsistances, c'étaient les madriers supportant les piles de sacs d'orge.

60 mètres du parc sur la face est, expédia le soldat de relève; celui-ci vint donc, longeant le mur, et en tournant le coin, il se trouva inopinément devant cette foule grouillante dans le parc: il donna l'alarme à coups de fusil et regagna le poste.

Les soldats qui, sortant des casernements, apparurent dans les premières clartés de l'aurore, dans la cour de la kasba, furent salués à coups de fusil par les assaillants entrés dans le magasin, ainsi mourut l'officier d'administration Juncker; cependant chaque corps prit son poste rapidement au rempart, et la défense s'organisa sous la direction du commandant Reibell.

Il fallut deux heures [1] pour reprendre le magasin aux assaillants qui l'occupaient.

Pendant ce temps, une partie de la garnison exécutait successivement deux sorties pour déblayer les abords extérieurs de la foule ennemie; là fut tué le capitaine Quizard, et blessés le capitaine Oudjari et le lieutenant Poussardin.

Quand le gros de l'assaillant eut reculé et disparu dans les palmeraies, il fallut encore enlever d'assaut une petite construction située à 40 mètres du rempart et où une douzaine de Beraber se firent tuer jusqu'au dernier.

Les Français avaient dix tués, dont deux officiers, et une vingtaine de blessés, mais les Beraber laissaient sur le terrain une centaine de cadavres; ils purent toutefois se retirer tranquillement et sans la moindre poursuite.

Combats de Charouine et d'El-Amira. — Le général Servière apprit à Tamentit la nouvelle de l'attaque de Timmimoun; il envoya aussitôt à cette place un secours de 200 fusils et 2 canons, garnit Adrar de 200 autres, et se porta en hâte, avec le restant de ses forces, sur l'oasis de Charouine où l'expédition beraber s'était retirée.

« Il arrive devant Charouine le 28 février à 3 heures. Le convoi n'a pu suivre; il est resté en arrière, escorté par la 10e compagnie de tirailleurs; les chameaux sont exténués. L'ennemi, qui occupe la lisière de l'oasis, reçoit l'avant-garde à coups de fusil. Lorsque le gros arrive, l'infanterie se déploie et l'artillerie ouvre le feu sur les tirailleurs ennemis, embusqués en avant du sud de l'oasis; après un tir fusant, quelques coups à obus

(1) *Rapport de la Place* de Timmimoun, du 18 février 1901.

allongés les font battre en retraite. L'infanterie continue son mouvement à l'ouest de l'oasis; l'artillerie, après avoir appuyé ce mouvement, le suit. Pendant cette marche de flanc, l'ennemi balaie le terrain de ses feux. A 5 heures, l'infanterie est déployée face à la lisière ouest de l'oasis... L'artillerie attaque la lisière; son feu réduit les défenseurs au silence...

» Le lendemain, 1er mars, dans la matinée, une reconnaissance chargée de déterminer le point d'attaque, essuie des coups de feu. Pendant la nuit, la section d'artillerie jette quelques obus dans le ksar, la kasba et l'oasis, pour inquiéter les défenseurs.

» Le 2 mars, on bombarde une kasba ruinée mise en état de défense; l'ennemi ne répond pas au feu... » (1)

C'est que les Beraber ont évacué la place pendant la nuit, se dirigeant sur la Saoura pour rentrer dans leur pays...

Le goum, l'escadron saharien et la moitié de la 1re compagnie saharienne (2) sont lancés à leur poursuite et les rejoignent au petit jour, le 3, à une vingtaine de kilomètres nord-ouest de Charouine, dans l'erg d'El-Amira.

Les Beraber ont fait filer vers l'Ouest leur convoi et leurs blessés, et ils occupent une ligne de hautes dunes; tapis derrière les crêtes, ils attendent les poursuivants et laissent même quelque peu déborder leur aile droite par les goumiers que cette aile charge ensuite et met en fuite.

« Le capitaine Ramillon aperçut ce mouvement de recul, et, sans prendre le temps de couvrir ses ailes et de constituer une réserve, il fit gravir les dunes à ses tirailleurs. Ceux-ci se trouvèrent brusquement face à face avec les Beraber qui les accueillirent par une décharge à bout portant. Le capitaine Ramillon, un sergent et un homme furent tués; un officier fut blessé, ainsi que trois sergents et quelques soldats indigènes.

» L'attaque fut si subite et si acharnée que la troupe n'eut pas le temps de se ressaisir. Les goumiers à mehari, craignant d'être débordés, se retirèrent, entraînant dans leur mouvement les tirailleurs puis les spahis sahariens dont un officier, le lieutenant de la Hellerie, venait d'être tué.

» Il fallut toute l'énergie des officiers pour reprendre tout ce monde affolé.

(1) L. Voinot.

(2) En tout 250 fusils; l'ennemi en avait 300 d'après les plus basses évaluations.

» Aux appels du clairon sonnant la charge, l'offensive fut reprise; les hommes mirent baïonnette au canon et se lancèrent sur les Beraber qu'ils forcèrent à regagner les dunes; mais, épuisés et sans soutien, ils ne purent poursuivre; pendant deux heures, une lutte de mousqueterie s'engagea de part et d'autre, puis, comme les munitions commencaient à s'épuiser, le signal de la retraite fut donné. On se retira lentement, homme par homme, en emmenant les blessés, sous la protection de dix spahis algériens, commandés par un sous-officier plein d'ardeur et d'audace et envoyés en hâte du camp de Charouine au bruit de la fusillade. » [1]

Enfin, n'espérant pas venir à bout de leurs adversaires, jugeant d'ailleurs leur convoi à l'abri et la poursuite irrémissiblement arrêtée, les Beraber disparaissent dans les dunes, non sans avoir au préalable outragé les cadavres français restés quelque temps en leur pouvoir; le détachement français avait perdu 25 tués, dont 2 officiers, et 50 blessés, dont 3 officiers.

Du camp sous Charouine, une colonne de secours était sortie à 10 heures du matin; quand elle arriva sur le lieu du combat, à 4 heures du soir, les Beraber avaient plusieurs heures d'avance et étaient hors d'atteinte, elle ne put que rendre les derniers devoirs aux morts et soigner les blessés.

Les Beraber partis, les trois ou quatre centaines de pauvres gens qu'étaient les habitants de Charouine se trouvaient à la merci de l'adversaire : ils vinrent offrir leur soumission.

« Mais le général Servière leur a fait comprendre que, après ce qui s'était passé, il ne pouvait recevoir leur soumission dans les conditions faites aux autres ksour qui ne nous avaient pas combattu. Il a exigé la remise de cinq notables comme otages, le désarmement et le démantèlement des kasbas, le paiement d'une forte indemnité.

» Il a fallu une petite démonstration d'artillerie pour amener la djemâa, qui avait d'abord réclamé l' « amane » pur et simple, à accepter ces conditions. Mais les ksouriens se sont résignés, et le général Servière a occupé le ksar de Charouine le 5 mars, après avoir reçu les otages, les armes et une partie importante de l'amende de guerre, le reste devant être payé dans la journée. » [2]

(1) TILLION.
(2) *Bulletin du Comité de l'Afrique française* (avril 1901).

Les dernières opérations de la colonne Servière. — « Le 6 mars, la colonne quitte Charouine et se dirige sur Talmine, où deux envoyés du colonel Ménestrel ont été assassinés en 1900. » [1]

Là, « il lui a fallu encore livrer, le 9 mars, un petit combat dans lequel nous n'avons pas subi de pertes, et tirer quelques coups de canon, pour obliger les gens de Talmine à recevoir les Français dans leur ksar. A la suite de cette résistance, le général Servière a imposé les mêmes conditions à la djemâa de Talmine qu'à celle de Charouine. » [2]

Le 13 mars, la colonne quitte Talmine et se divise ; une moitié gagne Timmimoun, puis rentre à El-Goléa où elle se disloque ; avec le restant, le général Servière prend par Charouine, Oulad-Rached, Kaberten, Sebâ, et enfin Adrar en Timmi ; de là le général repart encore avec 200 fusils pour aller visiter Zaouïet-Kounta et Sali ; il est de retour à Timmi le 7 avril.

Il en repart bientôt avec une simple escorte, et regagne le Nord par la Saoura où il rencontre une troupe de la Division d'Oran, commandée par le colonel Billet, qui est venue au-devant de lui à Kerzaz.

L'organisation française des Oasis. — Les opérations militaires sont maintenant terminées, et tous les districts ont opéré leur soumission ; le pays a reçu l'organisation suivante : trois annexes [3] indépendantes entre elles, et relevant directement du général commandant la division d'Alger ; ce sont : annexe du Gourara, chef-lieu Timmimoun, créée le 25 mai 1900 ; annexe du Touat, chef-lieu Adrar (en Timmi), créée en janvier 1901 ; annexe du Tidikelt, chef-lieu In-Salah, créée en août 1900.

En 1902, ces trois annexes ont été placées sous l'autorité supérieure d'un *commandant militaire des Oasis* résidant à Timmi-

(1) L. Voinot.

(2) *Bulletin du Comité de l'Afrique française* (op. cit.).

(3) En Algérie, il y eut d'abord des bureaux arabes et des bureaux arabes annexes, puis des cercles et des annexes de cercles, puis on a établi des annexes indépendantes : celles-ci ont à leur tête un « chef d'annexe » qui, en fait, est un commandant supérieur sans le titre.

moun; depuis, sa résidence a été transportée à Adrar en Timmi [1].

Les accords franco-marocains de 1901 et 1902 consacrent la conquête française. — L'extension territoriale réalisée par la France dans le Sahara depuis 1900, et dont le Gourara, le Touat et le Tidikelt ne constituaient qu'une partie, avait rendu instante la question de frontière laissée jadis en suspens par le traité de 1845, et imposé la nécessité d'une conversation avec le gouvernement chérifien.

Cette conversation dépassa donc le cas particulier des Oasis, et visa au règlement de toute la frontière franco-marocaine depuis le Teniet-Sassi jusque dans le Sahara, de façon à fixer « l'application du traité de 1845 dans les régions du Sud-Ouest algérien ». Elle s'institua à Paris, entre une ambassade chérifienne dont le chef était Sid Abdelkerim ben Slimane, ministre des Affaires étrangères et ambassadeur plénipotentiaire de Sa Majesté chérifienne, et M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères français; et elle donna lieu à un protocole que signèrent ces hautes parties, le 20 juillet 1901.

Ce protocole [2] déclara (*article 1er*) *maintenir les dispositions du traité de paix, de bonne amitié et de délimitation, conclu entre les deux puissances en 1845, à l'exception des points visés par les différents articles de ce protocole.*

L'article 2 concerne les pays compris entre le Teniet-Sassi et Figuig, et l'article 3 règle le cas du territoire de Figuig.

L'article 4 porte que *le gouvernement marocain pourra établir autant de postes de garde et de douane qu'il voudra, du côté de l'empire marocain, au delà de la ligne qui est considérée approximativement comme la limite des parcours des Doui-Meniâ et des Oulad Djerir, et qui va de l'extrémité du territoire de Figuig à Sidi-Eddoher, traverse l'oued El-Kherouâ, et atteint, par le lieu connu sous le nom d'El-Morra, le confluent de l'oued Talzaza et de l'oued Guir. Il pourra également établir des postes de garde et de douane sur la rive occidentale de l'oued Guir,*

(1) Cela a encore été modifié depuis cette époque et l'on est aujourd'hui à l'organisation mentionnée *sup.* pp. 6, 8 et 11.

(2) Inséré au *Livre Jaune* publié par le Gouvernement français le 14 décembre 1906.

du confluent des deux rivières susdites, jusqu'à 15 kilomètres au-dessus d'Igli.

De même, le gouvernement français pourra établir des postes de garde et de douane sur la ligne voisine de Djenane-Ed-Dar, passant sur le versant oriental du djebel Bechar et suivant cette direction jusqu'à l'oued Guir.

Par l'article 5, la situation des habitants du territoire compris entre les lignes de postes des deux pays indiquées ci-dessus est réglée de la façon suivante :

Pour ce qui concerne les gens des tribus des Doui-Meniâ et des Oulad Djerir, les deux gouvernements nommeront des commissaires qui se rendront auprès d'elles et leur laisseront le choix de celui des deux gouvernements sous l'autorité duquel ils seront placés. Ceux qui choisiront l'autorité française seront maintenus dans leur résidence, et ceux qui choisiront l'autorité marocaine seront transportés, de ce territoire, à l'endroit que le gouvernement marocain leur assignera comme résidence dans son Empire, et ils auront la faculté de conserver leurs propriétés et de les faire administrer par des mandataires, ou de les vendre à qui ils voudront.

Les gens fixés sur le territoire susdit et vivant sous la tente, autres que les Doui-Meniâ et les Oulad Djerir, demeureront sous l'autorité de l'Empire marocain, et pourront y conserver leur résidence.

Les gens des ksour du territoire susdit auront le choix de l'autorité qui les administrera, et pourront, en tout cas, continuer à habiter sur leur territoire.

C'est, en résumé, l'institution d'un territoire de commune juridiction, entre Guir — au delà duquel tout est marocain — et Zouzfana — en deçà de laquelle tout est algérien, — Saoura, Oasis et pays des Touareg.

L'article 6 attribue aux sujets de chacun des deux pays qui possèdent des propriétés sur le territoire de l'autre le droit de les administrer à leur gré.

L'article 7 ouvre la libre entrée du territoire compris entre les postes des deux pays aux ressortissants de l'un et l'autre gouvernement.

L'article 8 arrête que des commissaires iront fixer sur place l'emplacement des postes de garde et de douane dont il a été

parlé, et l'article 9 et dernier édicte que des commissaires permanents régleront sur place les différends des populations, afin d'en décharger les relations diplomatiques des deux gouvernements.

Ce protocole est entré en application par la formation d'une mission mixte composée, pour la France, du général Cauchemez, et pour le Maroc, de Sid Mohammed El-Guebbès, premier secrétaire du ministre de la guerre chérifien, qui parcourut, pendant l'hiver 1901-1902, les territoires visés par le protocole, ainsi que le gouverneur général de l'Algérie en rendit compte, à la date du 26 avril 1902 (1) au ministre français des Affaires étrangères ; puis elle rédigea un *Accord... assurant les résultats visés dans le protocole signé à Paris le 20 juillet 1901*.

Cet accord (2), qui est daté du 20 avril 1902 — 12 moharrem 1320 — et règle tous les points de détail prévus par le protocole, a été revêtu de la ratification du Gouvernement chérifien à la date du 16 décembre 1902.

De plus, le Prince des Croyants l'a porté à la connaissance de son Lieutenant au Tafilelt, Moulaï-Rachid, et des populations de cette région, Beni Guil, gens d'Aïn-Chaïr, et Beraber Aït-Atta, Aït-Khebbach et Aït-Izdeg, par des lettres chérifiennes dont il a donné communication au Gouvernement français (3).

C'est ici vraiment « un tournant de l'histoire », car la coupure est nette et formelle entre le passé et le présent : quelque extension qu'ait eue jadis l'autorité des sultans maghrebins dans le Sahara subalgérien (4), leur héritier a sectionné, dans l'oued Guir, le pédoncule par quoi dépendait de son empire la grappe touatienne, et il a consacré solennellement la soudure de celle-ci — par Igli et la Zouzfana — à l'Algérie française.

On aperçoit bien que la France forçait quelque peu, dans cet accord avec le Maroc, la limite Figuig-Igli issue de l'accord franco-anglais de 1890 déjà mentionné ; mais l'Angleterre ne protesta pas, son point de vue s'était modifié au cours d'événements dont nous allons prendre connaissance.

(1) *Livre jaune.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Ce qu'en France on ignora totalement (*Cf.* Dubois et A. Terrier).

CHAPITRE IX

Le « Sultan mahboul ».

(1894-1904)

Ce qui reste de juridiction au Lieutenant chérifien pour le Sahara. — Comment s'était produit l'avènement de Moulaï-Abdelâziz. — Les Chaouïa menacèrent Casablanca et obtinrent un « reffad » anglais. — Désordres et révoltes à Oudjda, aux Tadla et dans le Haouz. Le sultan quitte Fès pour Merrakech. — Comment est armée la garnison de Taza et quelle est son importance. — Emirs sans le titre et zaouïas autonomes. Campagne chez les Chaouïa. — La relation officielle des affaires du Sous lue à la mosquée de Taza. — Nouvelles de l'âmel d'Oudjda. — Ambassades et compétitions européennes. — Le sultan et le makhzen sous l'influence anglaise. — Les réformes anglaises du sultan. — Mécontentement général. — Moulaï-Hafid, Lieutenant chérifien à Merrakech, est en désaccord avec le sultan. — Le sultan, pour combattre Beni Metir et Guerouane, convoque les Chaouïa, Dokkala, Abda et Seraghna. — Bou-Hamara à Taza. — La guerre franche des deux sultans. — Le cheïkh El-Bouâzzaoui et les Chaouïa. — L'insurrection des tribus du Haouz et des Chaouïa. — Le sultan envoie Moulaï-Abdelmalek chez les Chaouïa. — L'Angleterre passe la main à la France. — L'emprunt de 1904. Agents et officiers français dans les ports.

Ce qui reste de juridiction au Lieutenant chérifien pour le Sahara. — Au moment où les accords de 1901 et 1902 détachent du Maroc la Saoura et le Touat, notre vieille connaissance Moulaï-Rachid [1] est toujours Lieutenant chérifien pour le Sahara, mais il a depuis longtemps abandonné la millénaire Sidjilmassa et l'a laissé tomber en ruines pour se bâtir, non loin du ksar de Bou-Aâm, une belle kasba où il s'est fondé une famille, car nous verrons un de ses fils venir après nous vers le Nord et y jouer un rôle politique et militaire.

Absorbé sans doute par ses affaires privées, Moulaï-Rachid a

[1] *Sup.* pp. 177, 207, 222, 256, 358 et 366.

presque toujours suivi une politique de non-intervention dans celles des populations pour lesquelles il est un représentant serein et inerte du Prince des Croyants, et il n'a, du reste, pas eu les moyens matériels d'agir autrement.

Comment, par exemple, aurait-il pu intervenir quand, dès son entrée en fonctions, il avait vu des essaimages des Abda (1) quitter le Drâ et gagner le Nord, puis, de 1882 à 1890, les tribus des Reguibat et des Oulad Delim, qui avaient, vers 1850, chassé les Tadjakant et l'Iguidi occidental, de leur belle oasis de Tindouf et du voisinage des Zemmour des Tîrs sahéliens, obligés à leur tour d'évacuer ces parages devant les rezous et les pillages répétés des Doui-Meniâ et des Chaânba de Bou-Amama (2), pour émigrer vers les Tekna sahéliens comme vers l'Adrar et le Haoudh sahariens et jusque vers Tombouctou, d'où leurs relations persistaient avec le Touat.

Tout cela comme la disparition des « Arabes de l'Ahnet » (3) et tous les bouleversements entre Musulmans avaient pu se passer sans réaction du pouvoir chérifien, dont les seuls soucis étaient du côté des Français.

C'est ainsi que, pendant l'été de 1899 et sur le bruit que des troupes françaises allaient envahir le Tafilelt, le sultan alors à Merrakech avait envoyé une force de 500 hommes, commandés par le caïd-raha El-Mahboub El-Metâï qui était venu s'installer près de Tiarmit, dans une vieille kasba vide, en avant de Bou-Aâm.

Ce poste militaire existe encore en 1901 et nous le verrons, même après la conclusion de l'accord franco-marocain de 1902, continuer de couvrir la kasba de Moulaï-Rachid.

Et si celui-ci n'a plus rien à voir vers les Oasis touatiennes et leur pédoncule l'Oued-Saoura, où les accords franco-marocains de 1901 et de 1902 ferment définitivement l'histoire marocaine — car ils mettent la situation politique en accord avec la vie économique (4) — il reste le haut représentant du Prince des Croyants pour les populations du Ziz, du Todgha, du Ferkla, du Drâ où se trouve Tamgrout avec l'importante zaouïa-mère de

(1) *Sup.* pp. 130 et 162.
(2) *Sup.* p. 255.
(3) *Sup.* p. 131.
(4) *Vid. sup.* p. 211 et *Les Oasis sahariennes*, p. 316 et *seq.*

la confrérie des Naceria dont les adeptes pullulent au Maroc et en Algérie [1].

Toutefois, c'est au Lieutenant chérifien de Merrakech qu'avec le Sous, auquel elle est associée depuis les Sâadiens [2], répond habituellement la région de la Saguia-Hamra qui joue, elle aussi, le rôle de pédoncule politique rattachant à l'Islam maghrebin les Musulmans de tout le Sahara sud-occidental dont les Européens, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater, n'ont pas observé la communauté de vie politique avec l'empire chérifien.

Au préalable, pour l'intelligence des événements qui viennent de se passer comme de ceux qui vont se dérouler à partir de l'époque où nous en sommes arrivés, nous allons devoir jeter un coup d'œil sur l'avènement anormal du sultan actuel et sur les phases de la première partie de son règne, dont le développement conduira le prince au désastre final.

Comment s'était produit l'avènement de Moulaï-Abdelâziz. — On a eu déjà l'occasion de voir [3] que le sultan Moulaï-Hassane se trouvait à Merrakech en décembre 1893 pour recevoir un ambassadeur du roi d'Espagne qui obtint de lui un traité l'obligeant à payer une grosse indemnité pour des dommages causés par des tribus du Rif à des Espagnols de Mellila.

Cette affaire réglée, Moulaï-Hassane reçut encore une ambassade de Tombouctou implorant son intervention contre les Français, puis après avoir institué son oncle, Moulaï-Otmane, Lieutenant chérifien pour le Haouz et le Sous, le sultan avait quitté Merrakech pour regagner Fès en passant chez les Zemmour qui s'agitaient, mais il était mort inopinément en route, le 7 juin 1894, chez le caïd Ould Zidouh, des Beni Mousa de la boucle de l'Oum-Rebiâ.

(1) Ces Naceria ont pour cheïkhs les Oulad Sidi Ahmed ben Nacer qu'il ne faut pas, comme on l'a fait, confondre avec les Oulad Sidi Ali ben Nacer dont la zaouïa-mère est à Merrakech et qui sont les chefs de la confrérie de la Rimaïa (tir, équitation et préparation à la guerre sainte). Pour les distinguer, on dénomme couramment les premiers *Oulad Ben Nacer* et les seconds *Nouacer;* nous pourrons donner des précisions sur ceux-ci, qui sont encore peu connus.

(2) *Sup.* p. 19.

(3) *Sup.* p. 270.

Le chambellan Ba-Ahmed, fils du défunt vizir Mousa, homme intelligent, énergique et adroit, avait assumé aussitôt, avec pour lui-même la fonction de vizir, la tâche de diriger le changement de règne au profit de l'un des plus jeunes fils du sultan défunt, Moulaï-Abdelâziz, alors âgé de 14 ans à peine et au nom duquel il méditait d'exercer le pouvoir.

Et la facilité que Ba-Ahmed trouva à réussir cette entreprise montre à elle seule combien l'empire était tranquille et respectueux de l'autorité souveraine, l'armée en bon état et le trésor bien garni.

Ba-Ahmed laissa d'abord tout le monde croire que le sultan n'était que malade : avec la complicité de Lalla-Rekeïa [1], mère d'Abdelâziz, qui était présente au harem du camp chérifien, il fit même passer les troupes en revue par le sultan mort mais, prétendait-il, seulement malade et couché dans une litière, et au nom de ce maître fantôme, il donna des ordres pour gagner à marches forcées Rabat, où le jeune Moulaï-Abdelâziz venait de précéder la mehalla chérifienne.

Abandonnant donc la route directe vers Fès, l'astucieux Ba-Ahmed longea la lisière sud des Tadla, pénétra chez les Chaouïa et, dès le 9 juin, dressa le camp chérifien auprès de la petite ville de Zettat [2].

Dès le soir même, il convoqua dans l' « afrag » [3] le caïd et les lettrés de l'endroit, les introduisit devant la dépouille du sultan qui ne faisait, dit-il, qu'expirer à l'instant, et il les prit à témoin que celui-ci venait d'exprimer sa volonté de passer « le collier du Khalifat » [4] à Moulaï-Abdelâziz, à l'exclusion de tout autre.

Et pendant que le caïd faisait proclamer dans la ville le nouveau sultan, Ba-Ahmed continuait sa route en hâte, passant entre Casablanca et la tribu des Mezab où le fils aîné de Moulaï-Hassane, Moulaï-Bel-Gheït, dirigeait des opérations de répression contre les Ourdigha.

(1) Avec ce nom arabe et le titre cérémonieux qui le précède, cette « sultane validé », ou sultane-mère, était une Tcherkesse achetée comme esclave en Turquie (*Sup.* note 1 de la p. 321).

(2) *Aïn-Ez-Zettat* « la source du garant », dont on a fait inexactement Settat.

(3) « Afrag », camp personnel du sultan, séparé de celui des troupes par une clôture de toile.

(4) *Id est* le pouvoir suprême; on verra bientôt cette formule dans un acte juridique qui en contient l'explication.

Parvenu à Rabat pour la prière publique du vendredi et fort de la proclamation déjà faite à Zettat, il faisait proclamer le « nocer » :

Dieu fasse victorieux notre seigneur et notre maître Abdelâziz, fils de notre seigneur et maître Hassane — Dieu lui soit miséricordieux !

Ayant ainsi escamoté toute consultation des oûlama, il gagna, avec le nouveau souverain entouré de ses troupes, la ville de Fès qui ne put qu'avaliser l'avènement déjà réalisé ailleurs.

Il l'assura, au surplus, d'une part en faisant enfermer à Meknès Moulaï-Mhammed, frère aîné de Moulaï-Abdelâziz, homme fait et qui avait déjà montré son énergie dans le commandement d'expéditions militaires, et, d'autre part, en faisant envoyer rapidement dans tout l'empire les messages chérifiens annonçant le changement de règne et réclamant l'acte d'hommage au nouveau souverain; nous avons déjà pu voir (1) celui de ces messages qui était parvenu aux Oasis touatiennes d'où, comme de toutes les régions de l'empire, étaient parvenus à Fès, sur la foi en l'assentiment des oûlama de la capitale, les actes d'hommage au nouveau sultan.

Les opposants avaient, du reste, été mis congrûment en prison, tel le vizir Si Feddoul Gharnit que remplaça Si El-Arbi El-Meniâï, déjà vu aux Oasis (2).

Les Chaouïa menacèrent Casablanca et obtinrent un « reffad » anglais. — Dès le mois d'août 1894, Moulaï-Bel-Gheït s'étant « retiré sous sa tente » par dégoût de s'être vu supplanté par son jeune frère, les Chaouïa avaient recommencé à s'agiter. Un Allemand du nom de Neumann ayant été assassiné dans la banlieue de Casablanca, l'âmel, caïd Abderrahmane Bargach, avait réussi à découvrir l'assassin et l'avait fait fusiller.

Les tribus s'irritèrent de cette exécution, et bientôt des groupes nombreux, conduits par les « zeroufat » (3), vinrent camper autour de la ville et réclamer de l'âmel l'élargissement immé-

(1) *Vid. sup.* p. 273.
(2) *Vid. sup.* p. 245, 246 et 249.
(3) « Zeroufat », meneurs, individus qui dirigent et règlent les affaires en temps d'insurrection.

diat de tous les campagnards détenus dans les prisons de la ville, ainsi que l'annulation de tous les procès et la cessation de toutes les poursuites motivées par des dettes à des Européens ou à des Juifs.

On négocia, on acheta par des cadeaux les principaux meneurs, et les tribus consentirent enfin à se retirer après avoir obtenu qu'un commerçant anglais, G.-H. Fernau, serait « reffad » ou « zettat » (1), c'est-à-dire intermédiaire entre elles et l'âmel, et garant de l'un vis-à-vis des autres.

Ce bizarre régime institué, un incident s'était produit : malgré que l'âmel se refusât à faire assurer la sécurité sur la plage, les résidents européens, qui déjà atteignaient le chiffre de 150 individus, ne se résignaient pas à rester dans la ville étroite et malodorante, mais venaient, après les heures chaudes du jour, respirer l'air frais de la plage, sous la vague surveillance de 3 ou 4 cavaliers entretenus par le « reffad » G.-H. Fernau.

Or, un certain jour, quatre promeneurs et un cavalier (2) s'étant un peu trop éloignés, furent assaillis par des cavaliers des Zenata qui les dépouillèrent de leurs vêtements, prirent le cheval et s'enfuirent au galop.

G.-H. Fernau, aidé par le caïd Ahmed ben El-Arbi, âmel des Mediouna, obtint, après une entrevue du caïd Bou-Chaïb ben Hamimou le Zenati, qu'on vînt déposer dans son jardin, pendant la nuit, les vêtements et le cheval volés, sous condition qu'aucune suite ne serait donnée à l'incident.

Le caïd Abderrahmane Bargach, débarrassé des contingents qui étaient venus menacer la ville, réussit, un peu plus tard, avec l'aide du caïd Ahmed ben El-Arbi, à faire cueillir, sur le marché, les principaux meneurs des tribus qui protestèrent.

Cependant, un croiseur anglais ayant alors dû venir sur rade, le rapport de son commandant, rédigé sous l'inspiration du « reffad » et envoyé à Fès, provoqua la destitution d'Abderrahmane Bargach, qui resta seulement « amine » (3) du port, et son remplacement comme gouverneur par le caïd Ahmed ben Larbi (fin 1894).

(1) *Vid. Précis de sociol. nord-af.*, II, p. 81 *et seq.*
(2) L'allemand Kracke.
(3) *Vid. sup.* p. 119.

De plus, le Gouvernement chérifien appuya l'autorité du nouveau gouverneur par l'envoi d'une mehalla commandée par Moulaï-Lamine, qui allait rester dans la ville pendant plus de deux ans, jusqu'à l'hiver 1897-1898.

Désordres et révoltes à Oudjda, aux Tadla et dans le Haouz. Le sultan quitte Fès pour Merrakech. — Pendant que les Chaouïa avaient menacé Casablanca, les Dokkala avaient de même assiégé Mazagan (1894); les Tadla se révoltèrent peu après.

De leur côté, les Angad et les Mehaïa se battaient sous Oudjda.

Puis ce fut la grande tribu des Rahamna qui se mit en insurrection, imitée bientôt par les Ahmar, les Mesfioua et plusieurs autres tribus du Haouz et du Sous; les Mesfioua avaient même saccagé la ville de Demnat.

Le vizir Ba-Ahmed avait donc, aussi rapidement que possible, réuni une mehalla nombreuse avec laquelle lui et le jeune sultan quittèrent Fès en octobre 1895, après avoir installé comme Lieutenant chérifien un oncle du sultan, Moulaï-Arafa récemment rentré du Rif, et après avoir envoyé à Oudjda l'énergique caïd Sid Idris ben Yâïch.

Ils échangèrent quelques coups de fusil au passage, avec les Zemmour et les Zaer, prirent par Rabat et les Chaouïa, vinrent tomber sur les Rahamna qui furent châtiés sévèrement, puis dégagèrent Merrakech bloquée, avec le Lieutenant chérifien Moulaï-Otmane, depuis plusieurs mois par les tribus révoltées.

L'agitation avait du reste repris après le passage de la mehalla chérifienne; presque simultanément, en novembre et décembre, l'agent consulaire de France à Rabat était bâtonné dans la rue, puis un sujet allemand était tué non loin de la ville de Safi.

Pour tous ces incidents, le sultan dut faire des excuses et des réparations et, en décembre, il dut verser un million de douros à l'Espagne en exécution du récent traité de Merrakech

La rigueur de la répression fut extrême, et les portes des villes et des kasbas s'adornèrent de têtes de révoltés juridiquement décapités au sabre.

...*Sache aussi*, écrivait à ce sujet l'âmel Sid Idris ben Yâïch au pacha-caïd Idris ben El-Kouri, au Touat [1], *que notre seigneur — Dieu le fasse victorieux! — a châtié la tribu des Mezfioua, a jeté bas ses retranchements et ses maisons, a fait orphelins ses enfants, a massacré ses hommes et dispersé ses femmes...* [2]

Le vizir opérait du reste, en ces circonstances, avec le concours de certains chefs de la région, restés fidèles, tel Si Aïssa ben Amor, caïd des Abda, qui lui écrivait avec déférence :

A notre ami très fidèle et très cher, le juriste, le vizir Sidi Ahmed ben Mousa — Dieu te dirige!

Que le salut soit sur vous (tous) *avec la miséricorde de Dieu, par les grâces de notre seigneur — que Dieu le fasse victorieux!*

Ensuite il n'échappe pas à ta seigneurie qu'El-Hadj Ahmed ben Slimane, des Ahmar, redevait dix mille rials que des intrigants lui conseillaient de ne pas verser bien qu'il les eût, ce qui causa son retard [3].

Aujourd'hui se sont présentés des notables de ses frères avec son fils, et ils ont versé pour lui huit mille rials, sur lesquels le serviteur de notre seigneur, (caïd) *El-Mahdjoub, a pris la moitié et le taleb Sid El-Mekki ben Hormet-Allah l'autre moitié.*

C'est son fils Abdesselam qui a versé l'argent, car il est chargé des affaires et des dépenses de son père, sous signatures des garants.

Nous te faisons deux mille rials et six mille au Trésor chérifien, et nous te demandons d'agréer notre versement pour lui — que Dieu te fasse durer! Salut!

Du 19 safar 1314 (30 juillet 1896).

Et sache — Dieu te protège! — qu'il ne faut pas soupçonner que j'aie rien reçu d'eux, ni accepté d'argent ou de bétail; je n'ai retenu de ces gens — Dieu le sait — rien!

(Signé) *Aïssa ben Amor.*

(1) *Sup.*, p. 300 *et seq.*

(2) Passage d'une lettre de l'âmel d'Oudjda qui sera donnée *in extenso* un peu plus loin, à la place qui lui revient dans l'enchaînement des autres faits qu'elle rapporte et selon sa date.

(3) Pour « rial », *vid. Précis de Sociol. nord-af.*, I, p. 195.

Comment est armée la garnison de Taza et quelle est son importance. — Pendant l'éloignement du Sultan et du Makhzen, le Lieutenant chérifien de Fès veille à la bonne tenue de sa région et fait inspecter notamment la garnison chérifienne de Taza où le document suivant montre que, comme partout ailleurs du reste, des prévarications sont commises.

Ici on va voir qu'une enquête est menée sur la disparition d'armes et de munitions :

Inventaire de l'armement et des munitions de la garnison de Taza avec l'indication de ceux qui en sont responsables, selon les documents détenus par Ben Yettou le Djamâï, à la date du 2 redjeb l'unique 1314 (7 décembre 1896) :

	Fusils			Caisses de cartouches	
(1)	kembli	belgik	à 16 coups	belgik	kembli
En compte	100	400	8	10	5
Existant chez les responsables :					
1° *Préposé des hobous de Taza*	42	105	»	»	»
2° *Agha des soldats, Allal l'Oudeyi, son khelifa et le préposé des hobous*	»	»	»	10	4
3° *Caïds des soldats*	»	280	»	»	»
Existant en magasin	5	6	»	»	»
Total (de ce qui existe)	47	391	»	10	4
Ce qui manque et sur quoi porte l'enquête	53	9	8	»	1

On ignore, au surplus, ce que fut cette enquête et de quelles sanctions elle fut suivie, mais ce document fait ressortir :

1° Que le préposé des hobous a en dépôt une certaine quantité d'armes ;

2° Que ce fonctionnaire civil est, conjointement avec le commandant militaire et son khelifa, comptable du magasin de munitions mais non de celui des armes ;

3° Que les chefs de compagnie ont personnellement la charge des armes de leurs soldats ;

4° Que la garnison de Taza compte à peine un effectif de 300 soldats.

C'est cette force insignifiante qui a la charge importante d'as-

(1) « Kembli » et « belgik » sont des transcriptions de *Camblain* et *Belgique*.

surer, dans le « couloir de Taza », — l'unique route entre l'Atlas et le Rif — les communications de la capitale avec tout l'Est de l'empire, de la Méditerranée à Figuig et au Tafilelt : un million d'habitants ! Voilà l'organisation chérifienne.

Émirs sans le titre et zaouïas autonomes. Campagne chez les Chaouïa. — En automne 1896, le sultan et son vizir repassaient au nord de l'Oum-Rebiâ, ils avaient devant eux une région où les souverains n'avaient presque jamais parlé en maîtres.

Sur la droite, c'était le pays des Zaïanes, grande confédération de tribus chleuh [1] reconnaissant l'autorité d'un chef choisi par elles, une sorte de « cheïkh » [2] qu'on désignait communément par l'ethnique « le Zaïani », de même que d'autres chefs de « leff », ou confédération, du Haouz et du Sous étaient dénommés — comme on disait en France, au XVIe siècle, le « Bourguignon » pour le duc de Bourgogne : le Glaoui (celui des Glaoua), le Metougui (celui des Metouga), le Guendafi (celui de Guendaïf), le Guellouli (celui des Idaou-Guelloul) et même aussi l'Abdi (Si Aïssa ben Amor, dont on vient de voir une lettre à Ba-Ahmed) ; retenons que l'usage s'est établi de dénommer de la même façon les âmels des tribus de complète obédience.

Ces chefs de *leff* sont originairement des « élus des populations » et si, parfois, certains acceptent l'investiture chérifienne, se montrant aussi fidèles au sultan que les âmels choisis et nommés par celui-ci, lui envoyant régulièrement la « hedia » (offrande) lors des fêtes religieuses, d'autres s'en tiennent envers lui au minimum exigé par le droit politique de l'Islam : l'acte d'hommage à l'avènement d'un nouveau Prince des Croyants,

(1) Les Chleuh, qui habitent les pentes nord de l'Atlas, sont l'une des populations antérieures en Afrique aux Arabes, populations auxquelles nous avons appliqué la dénomination générale de Berbères qui, pour elles-mêmes, n'appartient que privativement à l'une d'elles, celle qui peuple les pentes et glacis sud-est du Moyen-Atlas : les Beraber. Ceux-ci parlent bien le même idiome chamitique que les Chleuh, les « Kabyles », les Rifains, les Djebala de Tunisie et les Touareg, leurs confrères « berbères », mais des particularités physiologiques autant que linguistiques ont fait admettre qu'ils seraient, non venus de l'Est comme les autres Berbères, mais essaimés des Ibères d'Espagne, — des *Iberber*.

(2) *Sup.*, note de la p. 105.

la mention de son nom dans la prière du vendredi et, le plus rarement possible, de maigres présents représentant leur contribution au Trésor de l'Islam; d'autres enfin n'ont guère de relations avec lui qu'en cas de « guerre sainte ».

Ce sont, en droit comme en fait, de véritables émirs ou princes autonomes, bien qu'on ne leur donne pas ce titre.

En l'occurence, la mehalla chérifienne avait encore devant elle, à l'ouest du pays des Zaïanes, d'autres autorités non moins autonomes que le Zaïani : c'était d'abord le très puissant cheïkh de la zaouïa de Bou-Djâd, habitée par les Merabtines Cherkaoua de la descendance d'Omar, le 2e Khalife (1), affiliés à la confrérie des Tidjanïa et à celle des Nacerïa de Tamgrout en Drâ, et un peu plus au Nord, le non moins redouté cheïkh de la zaouïa de Moulaï-Bou-Azza, centre de Chorfa idrissides, relevant de la confrérie des Kadrïa qui s'étend de l'Asie à l'Atlantique.

L'astucieux Ba-Ahmed évita d'ouvrir dans ces diverses directions des discussions trop vives, il obliqua vers la gauche, pénétra chez les Tadla et vint établir le camp chérifien à Sokhret-Djadja, entre les Ourdigha et les Chaouïa Achach.

On sait déjà (2) le long séjour qu'il fit sur ce point, puis sa marche chez les Mezab et d'autres tribus des Chaouïa, les Mezamza de Zettat et les Oulad Sâïd, enfin son retour par Azemmour jusqu'à Merrakech, au commencement de 1897.

Une année entière avait été ainsi employée à rétablir l'ordre, mais on sait (3) quelle grande tranquillité l'énergique vizir réussit à rétablir, ainsi que les loisirs et les « amusements » qu'il put ménager, à Merrakech, au jeune souverain, pendant que se réglaient, comme on va le voir plus loin, les affaires du Sous où, en plus des âmels investis dans les tribus, le Makhzen entretenait une petite garnison permanente avec un caïd chérifien dans la ville de Tiznit.

De ce côté, l'autorité du sultan allait croiser celle de plusieurs grandes zaouïas autonomes comme les précédentes et tenues par

(1) On a déjà vu une branche cadette de ces Merabtines du Tadla installée à Deldoul (sup. p. 320).

(2) Weisgerber.

(3) G. Veyre.

des familles de Chorfa descendant des anciens Saâdiens [1], entre autres les Oulad Sidi Ahmed ben Mousa, de la zaouïa de Tazeroualt [2], Sidi-Benou-Hachem (*sic*) de Timgueltech, et au delà de l'oued Drâ, un chérif très connu par son sobriquet Ma-El-Aïnine — « L'Eau-des-Yeux » — et sur lequel il a été dit beaucoup d'inexactitudes qu'il convient de rectifier.

Ma-El-Aïnine, de son nom Moulaï-Ahmed ben Mohammed El-Fadel, est affilié aux grandes confréries des Kadrïa de Moulaï-Bou-Azza et des Bekkaïa de l'Azaouad, et il a fondé lui-même la confrérie des Goudfia, répandue dans le Sud saharien, avec un « dikr » (formule de prière) et un chapelet particuliers.

Il est très cultivé et a déjà écrit plusieurs ouvrages de théologie, de théosophie et de soufisme, qu'il commente à ses disciples dans sa zaouïa d'Aïn-Semara, entre l'oued El-Ghaz et la Saguia-Hamra, à quatre étapes de Marsa-Tarfïa (cap Juby).

Parmi ses fils, il faut citer Saâdbou, qui s'est fait un nom au Sud du Sahara ; Ahmed Ech-Chems, qui tient, à Fès, une zaouïa succursale où descend le cheïkh ou son délégué lors des annuels voyages pour la « hedia » au souverain et aussi pour le commerce des captifs noirs dont ces gens sont restés les derniers pourvoyeurs, et Ahmed Dehiba, qui est destiné à se faire connaître bientôt dans le Nord, sous le nom de « Moulaï-Hiba ».

En février 1897, le chérif Ma-El-Aïnine vint en personne jusqu'à Merrakech et présenta au Prince des Croyants son acte d'hommage et son offrande.

Le souverain le reçut gracieusement, selon la règle, et lui octroya, dans Merrakech, un terrain où il ferait bâtir une zaouïa pour ses affiliés.

Le chérif regagna ensuite la Saguïa-Hamra par voie de terre, tandis que son convoi et tous les encombrants cadeaux qu'il avait reçus du sultan et de la population étaient embarqués à Mogador, sur le *Bachir*, petit vapeur chérifien qui les portait à Marsa-Tarfïa.

(1) *Sup.* pp. 19 et 24. Quelques-uns les croient à tort idrissides, peut-être parce que certaines de leurs zaouïas sont affiliées à la confrérie d'Ouazzane, mais les généalogies que ces Chorfa possèdent ne laissent aucun doute sur leur différenciation d'avec les Idrissides.

(2) On a déjà vu leur nom à propos de leur branche cadette installée à Kerzaz (*sup.* pp. 234 et 129) ; ce sont des Hoceïnis (*sup.* p. 18).

La démarche du cheïkh saharien avait été sûrement dictée par l'effet produit jusque dans ces parages par l'expédition chérifienne alors occupée, depuis 4 ou 5 mois, à la pacification du Sous.

Nous pouvons fournir, de ces opérations, une relation émanant de la chancellerie chérifienne elle-même.

La relation officielle des affaires du Sous lue à la mosquée de Taza. — Dans ce pays, où n'existent ni journaux ni reporters, c'est le sultan lui-même qui « reporte » les événements considérables dans des messages qui sont lus à la prière publique du vendredi dans les mosquées.

A Notre serviteur affectionné le caïd El-Yazid le Ziraoui et à Nos serviteurs, les habitants de Taza, en particulier aux Chorfa, aux juristes et aux notables, — que le salut, etc...

Chacun sait tout ce que les tribus du Sous proche (1) *ont montré, de tout temps, de fidélité et d'obéissance.*

Ces gens avaient hérité cet esprit de génération en génération et leur conduite était des plus belles et des plus méritoires.

Aucune exhortation de Notre Personne chérifienne n'avait été nécessaire pour obtenir leur soumission aux ordres qui leur étaient donnés et ils n'avaient jamais contrecarré les désirs de ceux qui les avaient commandés, d'entre les chefs de Notre armée fortunée, s'efforçant au contraire de s'acquitter des obligations imposées par le Makhzen.

Ils s'étaient ainsi conduits depuis la naissance de Notre seigneur et père — Dieu sanctifie son âme! — qui en était venu à les citer en exemple à tous, et à recommander à ceux qu'il — Dieu le bénisse! — chargeait d'eux de les traiter avec bonté et mansuétude, dans l'espoir qu'ils continueraient à se bien conduire.

Et ils justifièrent cet espoir.

Or, lorsque Notre seigneur partit dans la miséricorde de Dieu et gagna le Paradis, ces gens ont fermenté, sous la suggestion

(1) On distingue le Sous-proche, où la ville principale est Taroudant; le Sous-moyen, avec le poste chérifien de Tiznit, dont il a été parlé, et Ifni réclamée par les Espagnols; et le Sous-extrême formé par l'oued Noun, le bas oued Drâ et la Saguïa-Hamra (*Vid. Géographie nouvelle de l'Afrique du Nord.*)

des autres tribus du Haouz; ils ont été poussés à changer d'attitude et à verser dans le désordre.

Nous avons été stupéfait d'un tel changement qui ne s'était jamais vu, pas plus que rien de semblable.

Nous avons enquêté sur ces faits et sur les suites qu'ils comportaient. Nous avons envoyé, avec un message spécial, des notables d'entre les serviteurs de Notre Personne, pour voir et vérifier ce qui se passait, et pour découvrir où étaient les torts.

Or il est parvenu à Notre connaissance chérifienne que ces gens ont subi des dommages du fait de leurs âmels qui, depuis le décès de Notre seigneur et père — Dieu le sanctifie! — ont cessé d'agir convenablement envers eux, allongeant la main sur leurs personnes et sur leurs biens.

Ce qu'on visait pour eux, c'était de ramener la bonne situation qui avait existé précédemment, par la désignation d'un âmel convenable pour ces tribus du Sous-proche qui l'accepteraient et seraient par lui traitées avec mansuétude.

Entre temps sont venus à Notre Seuil chérifien les notables de ces tribus, dans le but d'exprimer leurs plaintes sur ce qui était arrivé du fait de leurs âmels dans leurs tribus.

Nous avons écouté leurs doléances et avons jugé bon d'en vérifier le bien-fondé.

Aussi Notre décision élevée par Dieu a-t-elle été de rappeler les âmels à Notre Seuil chérifien puis d'envoyer Notre oncle très affectionné, Moulaï-Otmane, et Notre serviteur très gracieux, le pacha Hammou ben Djilani, accompagnés d'une mehalla convenable de mokhaznis et de soldats, pour sauvegarder la bonne foi et assurer l'impartialité de l'enquête, afin que soit établi le bon droit et confondue l'iniquité.

Notre serviteur susnommé désignerait des cheïkhs parmi les notables pour le versement de ce qui est dû par ces tribus, et si quelqu'un lui demandait le retour de son âmel, il lui donnerait satisfaction sur ce point.

La mehalla fortunée a opéré heureusement ses marches et ses séjours jusqu'à son arrivée dans la tribu des Haouara au milieu de laquelle elle a séjourné selon l'habitude.

Alors Notre oncle et Notre serviteur ont fait le nécessaire pour la désignation des cheïkhs d'après la procédure accoutumée,

puis ils ont fait commencer le versement de ce qui était dû comme « mouna » [1] *et de tout ce qu'il fallait.*

C'est après cela qu'est apparu, chez la fraction des Oulad Sâïd, le désir de provoquer des désordres.

Nous leur avons écrit ce qui pouvait les amener à se tenir tranquilles, en même temps que Nous avons envoyé, sous les ordres de Notre serviteur Sâïd le Guellouli, une seconde mehalla à qui Nous avons ordonné de camper dans la tribu des Hechtouka, pour faire aussi verser ce qu'ils devaient et cesser leurs désordres.

Puis Nous avons fait aider les uns et les autres par une mehalla commandée par Notre frère Moulaï-Hafid et Notre serviteur El-Hadj Mohammed Ouida, avec ordre de séjourner à El-Kihra pour appuyer l'action de Nos fonctionnaires.

Mais il a été bientôt évident que les Oulad Sâïd ne viendraient pas à composition, qu'ils resteraient dissidents et s'essaieraient à couper même les communications de la mehalla fortunée.

Alors s'est manifestée la colère de Dieu puissant et éternel, la mehalla victorieuse les a attaqués avec vigueur, les tuant, brûlant leurs biens et s'emparant des meneurs du désordre afin qu'ils ne pussent recommencer une autre fois.

Ils ont alors eux-mêmes brûlé les arbres et détruit les maisons, de façon que la cavalerie de la mehalla les a poursuivis jusque dans les parties désertiques, après que l'infanterie victorieuse se fut emparée de tout ce qu'ils possédaient.

Notre Maître suprême a dit que Dieu ne s'irrite contre les hommes que lorsqu'ils l'irritent eux-mêmes..., etc.

Après cela, ils sont venus se prosterner devant la mehalla victorieuse, couper les jarrets de leurs taureaux devant les canons et implorer la paix et le pardon.

Leur cas a été réglé selon les ordres émanés de Notre Personne chérifienne, tant pour la sévérité que pour la mansuétude.

Nous leur avons accordé le pardon après la répression, en leur imposant, comme conditions, de verser tout ce qu'ils restaient devoir comme argent monnayé et troupeaux.

Et Nous avons prescrit à la mehalla de les laisser et d'aller s'établir au milieu des tribus de Ras-El-Oued [2] *pour leur faire verser aussi leurs redevances.*

(1) *Sup.* p. 172 *et pass.*
(2) *Vid. Géographie nouvelle de l'Af. du Nord,* p. 100 *et seq.*

Elles ont commencé cette opération après que la mehalla fortunée eut parcouru leur pays et supporté, de la part de la tribu des Segtana, des actes d'hostilité auxquels elle riposta avec vigueur.

Ils opérèrent alors leurs versements réguliers.

La mehalla des Hechtouka avait commencé, de son côté, ses perceptions dans les conditions les meilleures, lorsqu'est apparue, de certaines fractions de cette tribu, une résistance et une tendance à ne faire pas le versement de leurs dattes.

Le serviteur El-Guellouli les a attaqués avec un gros de cavaliers et les a réduits.

Nous avons fait rechercher la cause de ces manifestations dans ces régions et Nous avons distingué que tout était venu d'El-Hoceïn ben Ed-Delimi, qui était âmel; Nous l'avons alors remis cheïkh de sa fraction, Nous comportant à son égard selon la bonté de Dieu et sa miséricorde, puis Nous avons ordonné son arrestation, mais il a pris la fuite.

Au début, Nous avions prescrit aux contingents du Sous moyen, avec Notre cousin Sid Mohammed ben Abdesselam et le serviteur Abdesselam ben Yettou, de s'établir au lieu dit Tebbou-Hanikt, près de l'oued Massa, pour appuyer là la mehalla des Hechtouka, et Nous avons fait soutenir celle-ci par le détachement de soldats qui se trouvait dans la tribu des Aït Ba-Amrane.

Après cela est venue l'époque de la relève de ce détachement et Nous avons envoyé la troupe de relève avec (le caïd) Er-Regragui, le Dokkali, auquel Nous avons prescrit de se joindre au serviteur El-Guellouli pour appuyer sa mehalla fortunée, et ensuite, quand la mehalla aurait terminé ses opérations dans ces parages, il irait reprendre l'emplacement que venait de quitter le détachement, mais il s'est joint à la mehalla des Hechtouka sans en avoir reçu l'ordre et il voulait aller rejoindre la mehalla de Tebbou-Hanikt contrairement à ce qui lui avait été prescrit et renouvelé.

Mais quand il est arrivé, le 28 ramdhane (3 mars 1897), près de Tebbou-Hanikt, un combat s'est engagé entre lui et les contingents et les soldats établis en ce point, ce qui a entraîné dans le désordre tous ceux qui se trouvaient avec ces troupes; ils ont tous subi de grandes pertes, mais les dissidents ont été battus et mis en fuite.

A cette nouvelle, le serviteur El-Guellouli, qui se trouvait à trois heures de marche, a envoyé un gros de cavaliers qui a attaqué à son tour les dissidents.

Les soldats s'en sont mêlés ensuite et ont combattu jusqu'à épuisement de leur poudre et de leurs balles.

L'ennemi a appelé secrètement une partie des Al-Massa, des Al-El-Mâder, des Al-Akel, des Semouka, des Oulad Djerar, des Beni Khelef et plusieurs autres encore; or les soldats n'avaient apporté que peu de munitions et, de plus, ils se trouvaient au milieu de l'ennemi.

S'ils ne s'étaient pas trouvés à court de munitions, l'ennemi ne serait pas venu à bout d'eux, même si le danger ignoré avait été pour eux évident.

Dans cette circonstance les soldats prirent la fuite et les hommes des tribus s'emparèrent de tout ce que contenait le camp.

La nouvelle de ce qui était ainsi arrivé ne parvint au serviteur El-Guellouli qu'au milieu de la nuit.

Au matin, il se porta avec les troupes aidées par Dieu sur les villages des insurgés et il déchaîna sur ceux-ci la mort, les blessures et les décapitations, de sorte que la mehalla ramena 47 (prisonniers) *et beaucoup de têtes de révoltés décapités, et s'empara de tout ce qui se trouvait dans les villages et dont la plus grande partie avait été pillée à nos troupes; il fit place nette de toutes impuretés en coupant les arbres, brûlant les cabanes et démolissant les maisons.*

Il recommença, le lendemain, l'attaque sur un autre point, mais ils avaient fui sans laisser de traces; ils avaient abandonné femmes et enfants, et il fit de leurs demeures un désert.

Le lendemain de la fête (terminant le ramdhane), *il reprit la poursuite des insurgés, mais il ne trouva personne.*

Deux jours après il se remit en marche, s'établit sur leur route, les attaqua derechef et les mit en déroute dans toutes les directions à coups de canon, de sorte que la plaine se tapissa de cadavres et qu'apparut ainsi le châtiment de Dieu puissant.

Et encore, le 7 du présent mois, il a commencé une nouvelle attaque, la cinquième; les cavaliers de Dieu, bondissants, aidés de Dieu, se sont rassasiés de tuer, de blesser et d'étrangler.

Ces insurgés ont été mis en pourriture pour cette vie et pour la vie future, et ils ont été réattaqués jusqu'à ce qu'ils aient renoncé à leur hostilité; nombre de prisonniers leur ont été pris,

qui ont été amenés enchaînés à Notre Porte élevée par Dieu, ainsi que plus de cent têtes de bétail dispersées par la bataille et dont on n'a pu rassembler que quarante-trois têtes de toute catégorie.

Aujourd'hui, le serviteur El-Guellouli fait connaître l'arrivée de ces insurgés venant égorger (des bœufs) *en hommage devant les canons fortunés, pour obtenir la paix en offrant leurs troupeaux.*

Nous leur accordons cela sous conditions précises, car ils ont dépassé ce que peuvent les paroles et ils ont violé tout ce qui avait été écrit.

Nous pensions retarder de vous informer de tout ce que Nous a accordé Dieu dans cette expédition au Sous jusqu'à ce que Notre but ait été complètement réalisé, mais il en a été parlé autrement que cela ne s'était passé, et c'est ce qui a nécessité que cela soit relaté sans augmentation ni inexactitude pour fixer les idées de tous sur la réalité des faits dont Nous reportons à Dieu l'appréciation et la sanction.

Ainsi se trouvera annulé ce qui avait pu vous parvenir en dehors de l'exactitude.

Nous demandons à Dieu son assistance et la répression des désordres, car Nous savons que Dieu aide son serviteur et châtie les méchants. Salut.

Du 12 choual béni 1314 (16 mars 1897) (1).

Le souci d'exactitude qu'accuse là le souverain ne paraîtra sans doute guère réalisé par ce long message essentiellement imprécis, incomplet encore que long, car on sait par ailleurs que la garnison et le caïd chérifien de Tiznit avaient subi un siège, mais il est bon de ne pas juger avec l'esprit critique européen les écrits ni les actes qui procèdent de mentalités toutes différentes des nôtres.

Ainsi, remarquons que des sanctions telles que celles relatées plus haut, qui nous paraissent barbares et infâmes, sont explicitement prévues par le droit musulman, qui est foncièrement inexorable.

Au surplus, la longanimité du droit européen ne semble pas toujours récompensée, et il apparaît souvent impuissant et inefficace tant devant les collectivités que devant les individus aux-

(1) Document fourni par un ancien étudiant de la grande mosquée de Taza.

quels il a, après de premières fautes, concédé un répit ou une amnistie.

Nouvelles de l'âmel d'Oudjda. — Nous possédons une lettre de Sid Idris ben Yâïch, alors âmel d'Oudjda depuis 1895 comme il a été déjà dit, qui montre qu'au cours de son séjour chez les Chaouïa, le sultan avait eu l'intention de gagner Fès.

Cette lettre mélange d'ailleurs les nouvelles récentes au renseignement sur la répression des Mezfioua de l'année précédente, renseignement que nous avons déjà cité en sa vraie place chronologique. On voit ainsi comment, dans ce pays dépourvu de tout service d'informations régulières, les nouvelles se répandent en se mélangeant hors de leur plan propre, dans le temps et dans l'espace, et en donnant lieu à de fréquents et imprévus quiproquos.

On remarquera que ce document était adressé au pacha-caïd des Ihamed du Touat, que nous avons longuement vu à l'œuvre dans le chapitre précédent.

Louange à Dieu seul!

Que Dieu élève et fasse briller la seigneurie du serviteur du Trône élevé, notre oncle maternel le pacha-caïd Idris ben El-Kouri — que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur toi, par les grâces de notre seigneur — que Dieu le fasse victorieux!

Le but de la présente est de renouveler les relations avec ta seigneurie et de m'informer de ta santé protégée de Dieu.

Si tu t'inquiètes de nous, (sache) *qu'il n'y a rien qui préoccupe l'esprit, que nous louons Dieu et nous informons de toi.*

Apprenne ta gracieuse seigneurie que notre seigneur — que Dieu lui soit en aide! — a campé sur le territoire des Chaouïa avec ses soldats fortunés et des troupes nombreuses et bénies, et que sous peu, s'il plaît à Dieu! — il entrera à Fès en toute tranquillité.

Il a reçu de ces tribus l'accueil le plus soumis et le meilleur — que Dieu fasse durer notre seigneur!

Il nous est parvenu que l'ami de tous, le pacha Sid ben Yâïch (au nom duquel est écrit cette lettre), *a reçu un ordre chérifien pour quitter la ville d'Oudjda et se rendre auprès de notre seigneur élevé par Dieu; nous t'en informons, prends-en note.*

Sache aussi que notre seigneur — Dieu lui soit en aide! — a

châtié la tribu des Mezfioua, a jeté bas ses retranchements et ses maisons, a fait orphelins ses enfants, a massacré ses hommes et dispersé ses femmes.

Quant aux caïds des Angad, notre seigneur — Dieu lui soit en aide! -- leur a envoyé l'ordre de rester chacun chez soi comme ils étaient naguère, aussi la ville d'Oudjda et ses environs sont maintenant tranquilles.

Reste avec le bien. Salut.

Du 10 djoumada 2e 1315 (6 novembre 1897).

(Cachet) *Dieu! khalifa et esclave du Trône élevé, Idris ben Yâïch — que Dieu le protège!*

Les Angad, dont parle le dernier alinéa de cette missive, ainsi que leurs amis, les Beni Znasen dont il sera question plus tard, avoisinent, d'une part, la ville d'Oudjda et sont les ennemis héréditaires des Mehaïa qui l'approchent d'un autre côté; aussi, leurs démêlés à main armée se déroulent-ils souvent sous les murs de la ville, ou bien amènent le parti le moins fort à faire appel aux tribus algériennes de la frontière ou même à se réfugier chez elles, ce qui donne une particulière gravité aux querelles de ces tribus marocaines, que l'âmel est parvenu, en invoquant la haute autorité du sultan, à faire cesser momentanément.

Ambassades et compétitions européennes. — On a déjà pu voir [1] comment le droit international de l'Islam envisage les positions respectives des deux catégories d'infidèles, les Idolâtres et les « Gens du Livre », — comme aussi la situation de fait que certains de ces derniers ont pu acquérir par des traités particuliers et qui permet à des commerçants de résider dans certaines villes maritimes avec des consuls de leur nation.

Mais, traditionnellement, l'Islam chérifien est resté jusqu'ici « fermé », et il est aussi peu possible à un Européen d'aller s'installer à Zettat, à 60 kilomètres de la rade de Casablanca, que d'aller planter des palmiers dans le Tafilelt ou le Drâ.

Et comme, de leur côté, les citoyens de l'Islam considéreraient comme la pire disgrâce d'aller faire des affaires au « Pays de la Guerre », le Prince des Croyants n'a jamais créé d'ambas-

(1) *In Précis de sociol. nord-af.*, I, pp. 44 et 94.

sadeur permanent en Europe et n'a jamais admis qu'aucune puissance chrétienne en entretînt auprès de son gouvernement; simplement les consuls des résidents de Tanger ont traité jusqu'ici les affaires de leurs nationaux et de leur gouvernement respectifs avec le pacha de la ville qui les transmet, le cas échéant, au Makhzen et remet les réponses de celui-ci.

Peu à peu, mais de façon unilatérale, plusieurs puissances ont mis à Tanger un ministre plénipotentiaire qui est, sous certains côtés, le chef de tous leurs consuls dans les villes maritimes et, surtout, traite leurs affaires nationales avec le pacha.

Cependant, sous le sultan Moulaï-Hassane, un cas nouveau s'est produit : une contrée du « Pays d'Islam », l'Algérie, étant tombée sous la domination d'une puissance infidèle, la France, et ayant, sur la demande de celle-ci même, fait l'objet d'une *fetoua*, ou sentence, des oûlama de La Mekke, maintenant cette contrée, contrairement à la Tradition islamique, dans le « Pays d'Islam » sans la faire passer au « Pays de la Guerre », le sultan a admis que les Musulmans algériens auraient un consul à Fès pourvu que ce consul français soit lui-même un Musulman.

C'est ainsi que la capitale maghrebine a vu s'installer un agent consulaire de France déjà venu sous Moulaï-Hassane mais que celui-ci avait peu protégé contre la population hostile.

Par ailleurs et pour sa propre convenance, Moulaï-Hassane avait appelé à Fès une « mission militaire » française comprenant une demi-douzaine d'officiers et sous-officiers chargés de l'organisation et de l'instruction d'un corps d'artillerie de l'armée chérifienne.

Mais ceci provoqua aussitôt des compétitions d'autres puissances européennes jalouses de l'avantage obtenu par la France.

Des missions militaires espagnoles étaient venues à plusieurs reprises offrir leur concours au sultan qui, d'un autre côté, avait accepté qu'une mission italienne fondât, à Fès, une manufacture d'armes (1) et qu'un sujet anglais, le sergent Mac Lean, ancien déserteur de la garnison anglaise de Gibraltar et établi

(1) Cette manufacture est loin de suffire aux besoins du Makhzen qui achète et entrepose dans ses bureaux de douane des fusils français modèle Chassepot, des anglais à 1 coup dits « Menebhïa », et à 10 coups, des belges à 1 coup dits « Belgik », et d'autres de diverses provenances, à 1 coup, à 10 coups, à 12 coups et à 16 coups, Chassepot, Martini, Remington, Winchester, etc.

comme commerçant à Tanger, vînt lui aussi à Fès pour, avec un costume arabe et le titre de caïd, être chargé de l'instruction de l'infanterie chérifienne, de même qu'un ingénieur allemand recevait mission d'établir des fortifications pour certaines villes maritimes et commençait par le fort de Rabat (janvier 1895).

Et les luttes d'influence entre puissances européennes, dont ces diverses innovations marquaient les phases, donnaient lieu à de multiples voyages d'ambassades qui, de Tanger allaient à Fès avant qu'en parte Moulaï-Abdelâziz, et venaient maintenant débarquer à Mazagan pour gagner Merrakech où elles assiégeaient de leurs offres le sultan et le tout-puissant vizir Ba-Ahmed.

Ainsi, pendant qu'Angleterre et Espagne se querellaient à propos de l'îlot de Peregil, vinrent successivement à Fès le ministre anglais qui revendait au sultan l'établissement de pêche créé par un Anglais à Marsa-Tarfïa (cap Juby), et le ministre d'Italie (décembre 1894), le ministre de France, qui obtint que son agent consulaire serait un Français (juillet 1895) — avantage que revendiquèrent aussitôt pour elles-mêmes l'Angleterre et l'Espagne; à Merrakech, le ministre anglais (avril 1896), le ministre d'Allemagne qui, en juin 1895, avait débarqué avec des marins allemands à Safi pour tenter l'arrestation de Marocains assassins d'un de ses nationaux, et qui vient maintenant en diplomate (février 1898); puis les ministres français et italien (juillet 1899), le ministre de Russie (automne 1899) et le ministre espagnol, qui obtint l'identification de Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña en discussion depuis 1860, plus deux tout petits territoires autour de Ceuta et de Mellila (août 1900), puis encore le ministre allemand (décembre 1900).

En 1897, c'est le sultan qui avait envoyé à Paris l'ambassadeur Sid Mohammed ben Moussa, frère de Ba-Ahmed, pour parler du Touat; on lui avait répondu qu'on ne pouvait parler avec lui d'une question purement algérienne et on lui avait demandé pourquoi les Marocains prenaient plusieurs épouses.

— C'est, avait-il répondu, parce qu'il faut plusieurs Marocaines pour réunir tous les charmes que possède une seule Française [1].

A toutes les politesses chrétiennes, le sultan ne répon-

(1) *Bulletin du Comité de l'Afr. française*, juin 1897.

dait, au surplus, que par l'organe de son vizir Ba-Ahmed, lequel ne parlait que d'après les suggestions et conformément aux vues de son propre confident intime, le caïd Mac Lean, véritable inspirateur de toute la politique marocaine.

Et quand, en mai 1900, Ba-Ahmed vient à mourir, il n'est remplacé, dans la confiance de Moulaï-Abdelâziz, que par un ancien caïd militaire qu'il avait investi de la fonction d' « âllaf », intendant ou plutôt ministre de la guerre, El-Mehdi El-Menebhi, et comme, pour le reste, celui-ci est un client assidu de la « Cour des Amusements » [1], dont le grand directeur est l'Anglais Mac Lean, ce dernier reste le confident et l'inspirateur du nouveau favori.

Le sultan et le makhzen sous l'influence anglaise. — On a pu voir ailleurs [2] comment l'Angleterre n'avait cessé, depuis le XVIIe siècle, de suivre, vis-à-vis de l'Islam chérifien, une politique d'officieuse protection et de collaboration qu'avaient d'abord marquée le troc de Tanger pour Gibraltar, puis le *veto* de fait à la politique française développée de l'Isly sur Tanger et Mogador, puis encore les capitulations anglo-marocaine de 1856, hispano-marocaine de 1861, franco-marocaine de 1863, la convention de Madrid de 1880, et enfin l'accord anglo-français de 1890 [3].

Ces traités, surtout les derniers, avaient constitué, pour l'habile Moulaï-Hassane, un bouclier le défendant contre les entreprises de différentes puissances chrétiennes et contre les envahissements de leurs consuls et de leurs nationaux, tout en lui permettant de maintenir à l'intérieur de l'empire la politique strictement traditionnelle de ses pères.

Telle avait été encore, malgré le cas particulier du « reffad » anglais à Casablanca en 1894, la ligne de conduite adoptée par le vizir Ba-Ahmed, et c'est par un sentiment de déférence envers l'officieuse et obligeante Angleterre, autant que pour distraire son jeune souverain tout en se réservant à lui-même les satisfactions du pouvoir, qu'il avait toléré la pénétration toujours accrue de l'Anglais Mac Lean, officiellement « caïd » militaire

(1) G. Veyre.
(2) *In Précis de sociol. nord-afr.*, p. 157 *et seq.*
(3) *Sup.* p. 268.

adjoint à l' « âllaf » ou intendant-ministre de la guerre El-Mehdi El-Menebhi, dans l'intimité d'Abdelâziz, et l'aménagement, à Merrakech, de la « Cour des Amusements », toutes choses inconvenantes et désagréables pour les Musulmans.

L'âllaf El-Menebhi, devenu à son tour le favori, avait su, tout d'abord, maintenir le mur à peu près étanche établi par Ba-Ahmed entre, d'une part, le sultan et la cour livrés aux « souillures des Infidèles » et, d'autre part, le « Makhzen » ou gouvernement (1) qui avait conservé la politique intérieure conforme à la tradition musulmane.

El-Menebhi avait là une tâche facilitée par la réserve que savait observer le caïd anglais qui se contentait d'exploiter si adroitement tant le terrain militaire, où il réduisait, en fait, la mission militaire française à un doux « far-niente », que le terrain sportif où, doublé de ses compatriotes les médecins Verdon et Lenght, il parvenait à faire jouer à saute-mouton le Prince que les Croyants eussent rêvé grave, méditatif et majestueux encore que simple et accueillant — selon la tradition de ses pères et du Prophète ; Mac Lean lui faisait pratiquer boxe et football et le lançait sur bécane en de dangereux steeples, par-dessus des matelas, des chaises et des tables, que fêtaient les sonneries de multiples pendules et les nasillages des gramophones, et qu'enregistraient les nombreux « kodaks » et « cameras » de l'ingénieur français G. Veyre.

Toutefois la situation avait changé peu après la mort de Ba-Ahmed, car Mac Lean avait, un jour, fait au sultan le cadeau le plus néfaste en lui présentant un autre de ses compatriotes, le journaliste Harris, qui parlait l'arabe et convainquit vite le Prince de l'opportunité de graves réformes parfaitement illégales aux yeux des Musulmans, qu'il élaborait avec un autre de ses compatriotes, Speeny, et l'Allemand Nihr ou Mohr, puis faisait avaliser par le trop docile Makhzen.

Ce Makhzen comprenait, en plus de l'âllaf El-Menebhi, le grand vizir Sid Feddoul Gharnit, le « vizir de la mer » (lisez : ministre des affaires étrangères) Sid Abdelkrim ben Slimane, l' « amine-el-oumana » (lisez : ministre des finances), et Ben Yâïch, revenu d'Oudjda comme « caïd-el-mechouar » (lisez : préfet du prétoire).

(1) *Précis. de sociol. nord-af.*, I, p. 100 *et seq.*

Tout ce monde put être suggestionné et animé librement par Harris quand, en 1901, l'âllaf ou vizir El-Menebhi alla, avec son âme damnée Mac Lean, représenter le sultan aux fêtes du couronnement du roi d'Angleterre qui dévoila l'action anglaise en faisant de l'ancien déserteur, devenu depuis longtemps son agent secret et salarié [1], un Sir Harry Mac Lean, baronnet.

Mais pendant qu'El-Menebhi allait faire un petit tour à Berlin — qu'était censée contrebalancer une ambassade d'Abdelkerim à Paris pour signer l'accord de 1901 que nous connaissons déjà [2], le caïd Mac Lean, rentrant à Merrakech, distingua vite le gouffre de difficultés où Harris avait commencé de lancer le sultan et le Makhzen; il retira son amitié à son compatriote qui dut quitter Merrakech.

Mais c'était trop tard, le mal était fait : les suggestions anglaises avaient inspiré les actes du jeune Moulaï-Abdelâziz qui, avec l'inconsciente témérité de ses vingt ans, venait de saper l'édifice social plus que millénaire où s'appuyait sa propre autorité souveraine.

Les réformes anglaises du sultan. — Dès lors, en effet, le sultan avait ordonné la réforme fiscale qui devait supprimer l'impôt coranique, la zekat (zekat-âchour), et instituer un nouvel impôt dit *tertib* ou « proportionnalité » et inspiré de l' « incometax » anglais :

Louange à Dieu seul! [3]

***Règlement pour le tertib des tribus* (sic) *selon l'ordre chérifien de djoumada 1re 1319* (16 août-14 septembre 1901).**

Quand les « amines » [4] et les « âdoul » [5] iront recenser une tribu selon le mode dont il va être parlé, l'âmel recevra l'ordre de les assister et aider avec le plus grand soin pour l'établisse-

(1) La chose avait été dite crûment en plein tribunal de Gibraltar, à l'occasion du procès du Globe Venture Syndicate (*Bulletin du Comité de l'Afrique française* de juin 1899).

(2) *Vid. sup.*, p. 364.

(3) Extrait du registre du tertib de l'âmel des Mediouna

(4) *Vid. sup.*, p. 119.

(5) *Précis de sociol. nord-af.*, I, p. 201.

ment des listes des matières imposables sans exagération ni dissimulation.

Ils s'entr'aideront pour faciliter cela et l'âmel veillera à ce que tout individu de sa tribu qui tenterait la moindre dissimulation soit puni de ce chef.

Explication du dit tertib, matières qui y sont soumises et fixation du montant de l'impôt pour chacune d'elles.

L'amine sera muni d'un registre où seront inscrits les biens qui comprennent les chameaux, les bovins, les ovins par espèce, les chevaux, les mulets, les ânes, soit de monture, soit de travail, les oliviers en rapport, les noyers, les arbres des jardins et des potagers, les plantations de henné, tous les terrains qui s'ensemencent, avec évaluation des labours.

Et cela débutera par les biens de l'âmel, de ses proches, puis continuera par tous les membres de la tribu, chaque nom de propriétaire étant suivi de la mention de ce qu'il possède et de ce qu'il doit payer.

Il sera dû :

Pour chaque tête de chameau, un rial;

Pour chaque chamelon au-dessous de trois ans, un demi-rial;

Pour chaque tête de bovin, un demi-rial;

Pour chaque veau ou génisse, un quart de rial;

Pour chaque cent d'ovins blancs, dix rials;

Pour chaque cent d'ovins noirs (caprins), *cinq rials;*

Pour chaque tête de cheval ou de mulet, un demi-rial;

Pour chaque tête d'âne, une peseta;

Pour chaque cent d'oliviers ou noyers en rapport, cinq rials;

Pour chaque cent d'arbres fruitiers quelconques et aussi pour chaque palmier, deux rials et demi;

Pour chaque cent d'arbrisseaux, un rial un quart;

Pour chaque cent de herdjane (argane), *un rial;*

Pour les potagers et les plantations de henné, on évaluera chaque année ce qui sera cultivé et cela paiera la moitié du dixième (le vingtième).

Quant aux terres de labour, elles seront évaluées par équipage de deux bêtes de labour (*zoudja*)*; chaque zoudja de chameaux, de chevaux ou de mulets paiera dix rials, chaque zoudja*

de bovins, cinq rials, et chaque zoudja d'ânes, deux rials et demi;

Au moment du recensement, chaque contribuable recevra un titre signé par l'amine et les âdoul, scellé du cachet de l'âmel et portant le nom de l'intéressé, la liste de ses biens et la somme pour laquelle ils sont imposés dans l'année; ce titre réglera ce qu'il doit verser.

Et ainsi jusqu'à la fin des opérations.

Le recensement terminé, l'amine enverra son registre à la Personne chérifienne; il en remettra une copie à l'amine chargé (de percevoir) *et une autre à l'âmel.*

Enfin chacun se séparera.

Avis que chacun des amines et des âdoul se garde de rechercher quelque chose de plus que ce que lui a alloué le Makhzen, comme honoraires, de pressurer l'âmel ou d'accepter quoi que ce soit des gens de la tribu; si quelque chose de semblable est relevé contre l'un d'entre eux ou s'il montre de la négligence dans l'exercice de sa fonction, il sera puni.

Tel est le détail des prescriptions à ce sujet.

Le titre de ce document semblerait signifier que, selon la tradition, les *tribus* seraient seules assujetties à ce nouvel impôt, à l'exclusion des *zaouïas* de Chorfa ou de Merabtines [1], mais tel n'est pas le fait d'après une lettre chérifienne en date du 28 châbane 1319 (10 décembre 1901), date à laquelle le sultan, parti de Merrakech vers le 22 novembre, venait d'arriver à Rabat avec le Makhzen, rappelé dans le Nord par des désordres à Fès et une révolte des Aït Yousi.

Cette missive, adressée au caïd El-Hadj El-Mâti El-Mezamzi, précise que le nouvel impôt *sera fructueux pour le Trésor public — que Dieu le remplisse! — ainsi que bienfaisant pour tous Nos sujets fortunés et protégés de Dieu, à cause de sa conception avantageuse pour le présent et pour l'avenir, puisqu'il s'évalue après recensement de toutes sortes de bétail, de grains, de potagers, de plantations, et indication de ce qui est dû pour chacune d'elles; puisque, de plus, cette contribution sera imposée à toutes les tribus, compris les roturiers et les nobles* (Chorfa et Merabtines), *les puissants et les faibles, l'âmel comme le khelifa, le cheïkh et tout le monde sans exception...*

(1) *Sup. p. 37 et pass.*

On remarque que ce qui précède comporte une réforme administrative.

En effet, et comme cela a été dit ailleurs [1], jusqu'ici le chef d'une tribu est non seulement le caïd de ses contingents requérables par le Prince pour tout but militaire, et en même temps son âmel ou gouverneur dans l'ordre civil et pour la juridiction répressive, mais encore son percepteur d'impôts sur lesquels il a droit à un pourcentage pour ce que nous nommerions « indemnités de fonctions », car il n'a aucun traitement de l'Etat.

Et, d'autre part, les amines ou oumana ont été des « hommes de confiance » ou comptables chargés de la perception des revenus des biens du domaine public, biens makhzen, ou bien de celle des droits de douane dans les villes maritimes.

Or on vient de voir qu'en fait, le caïd ou âmel cesse d'être un agent fiscal pour voir passer cette fonction à de nouveaux amines qui vont dorénavant s'ingérer dans une partie des affaires de sa tribu et le traiter lui-même comme contribuable au même titre et sur le même pied que ses administrés.

L'innovation est considérable.

Au surplus, pour permettre de mesurer l'importance des taxations que comporte le nouvel impôt, on doit tout de suite exposer ce qu'est en même temps la réforme financière.

La première frappe monétaire de Moulaï-Abdelâziz avait été exactement semblable à la monnaie *hassani* [2] et, comme celle-ci, exécutée à Paris, mais cet *âzizi ancien*, s'il satisfaisait parfaitement la tradition musulmane en matière monétaire, avait ce gros désavantage que sa pièce d'argent d'un *rial*, correspondante du douro espagnol et de la pièce de 5 francs française, pesait plus de 29 grammes alors que ses similaires ne pesaient que 25 grammes.

D'où spéculation : les rials hassani et azizi étaient achetés avec des douros et des pièces de 5 francs et disparaissaient de la circulation : ne valait-il pas mieux que le Makhzen profitât lui-même de la différence en lançant de nouvelles pièces pour reprendre les anciennes.

Ainsi se justifiait la décision du sultan qui fit paraître, peu de

(1) *Précis de sociol. nord-af.*, I, p. 104.
(2) *Vid. sup.*, p. 14, et *Précis de sociol. nord-af.*, I, p. 194.

temps après la promulgation du tertib, un *azizi nouveau*, frappé simultanément à Paris, à Londres et à Berlin en 1320 (1901-2), et basé sur le dirhem *radjah* (suffisant) de 2 gr. 5, qui ne rappelait rien de la législation musulmane (1), mais qui procurait cet avantage que la pièce de 10 dirhem ou 5 pesetas (1 pes. = 2 dirh.) ne pesait que 25 grammes comme ses similaires européennes et soutenait leur concurrence.

La réforme se complétait par la création d'une série de *flès* ou *soldi*, pièces de bronze correspondant aux « sous » européens.

Ces trois réformes, fiscale, administrative et monétaire, intéressaient déjà de très près les mœurs des Musulmans, mais une autre les blessa directement, car elle attentait à la propre sauvegarde des personnes : ce fut la suppression du *droit d'asile* qui rendait inviolables certains sanctuaires et mettait à l'abri de toute poursuite les malfaiteurs ou criminels qui parvenaient à s'y réfugier.

Citons de suite un cas précis et grave qui se produisit dès 1902, peu après l'arrivée du sultan à Fès : un Musulman ayant assassiné un Européen puis réussi à se réfugier dans le sanctuaire de Moulaï-Idris, en est arraché par les soldats chérifiens, soumis à un supplice ignominieux et mis à mort en présence de plusieurs sujets anglais.

Cela causa une émotion énorme, des émeutes se produisirent dans la ville, et le sultan, menacé directement, dut établir l'état de siège qui n'empêcha pas l'incident d'avoir des suites de la plus haute gravité et dont il va être bientôt parlé.

Mécontentement général. — Que valaient, du reste, toutes ces réformes ?

Pour ce qui est du tertib, il substituait un impôt de quotité à l'autre impôt de quotité qu'était la zekat coranique, mais il aggravait la charge du contribuable.

En effet, alors que la zekat ne visait que les revenus, le tertib non seulement voulait atteindre, en plus de ceux-ci, des végétaux ne donnant pas de revenu appréciable comme le noyer et les « arbres fruitiers quelconques », mais encore grevait plus lourdement le cheptel, demandant au chameau par exemple, dont la valeur marchande ne dépassait guère 20 rials, 1 rial

(1) *Vid. sup.*, p. 14, et *Précis de sociol. nord-afr.*, I, p. 194.

annuel, soit un vingtième d'un capital qui périt en 10 ou 12 ans ; enfin le tertib imposait une charge fixe aux cultures de céréales, selon leur surface et sans tenir compte des nombreuses mauvaises années par sécheresse ou sauterelles, alors que le dixième (âchour) réclamé par la zekat épousait raisonnablement l'importance de la récolte chaque année.

La réforme fiscale était donc manifestement malencontreuse en ce qu'elle blessait la tradition comme le contribuable et n'était édictée que par un souverain dont l'avènement avait déjà été très discuté et tenu par beaucoup comme irrégulier.

Et si la réforme monétaire paraissait, en ce qui concernait les pièces d'argent, assez justifiée par les circonstances, elle se compliquait de la création de monnaies de bronze, totalement imprévue par la législation musulmane et dont la mise en circulation provoqua de telles émeutes à Fès, à Merrakech, à Casablanca et dans les autres villes de l'intérieur, qu'elle dut être retirée tout aussitôt (1902).

Au surplus, le sultan s'aliénait ses intermédiaires avec le peuple qui, seuls, eussent pu le seconder dans ses innovations ; non seulement il les astreignait, Chorfa, Merabtines, âmels, caïds et autres fonctionnaires jusqu'ici exemptés, au nouvel impôt, mais encore il convoqua à Rabat tous les âmels des tribus du Sous, du Haouz et du Gharb, pour leur faire prononcer le serment qu'ils ne commettraient dorénavant aucune exaction dans leurs fonctions qui seraient rétribuées par le Makhzen [1].

Tous ces hommes, habitués à tout voir et faire d'après la Tradition plus que millénaire, se sentirent froissés « en corps » et ceux qui étaient bons et honnêtes s'irritèrent autant que les mauvais.

Et encore, beaucoup de lettrés virent-ils là une utilisation du serment contrastant avec la conception musulmane qui ne comprend le serment que comme moyen d'affirmation ou de négation, ou avec une valeur obsécratoire, mais nullement comme moyen d' « obligation », laquelle est parfaite après déclaration spontanée ou requise devant témoins valables [2].

Aussi distingua-t-on couramment que le sultan avait été en-

(1) *Vid. sup.* p. 298.

(2) *Cf. sup.*, pp. 152 et 153, et aussi pp. 125 et 160; toutefois, on a vu des exemples d'obligation contractée sous serment (pp. 163, 166 et 198), mais cette procédure est, pour les juristes, « blâmable ».

sorcelé par ses commensaux européens et avait acquis une mentalité chrétienne et détestable; couramment, il ne fut plus que « le sultan « medjnoun » (endiablé) ou « mahboul » (aliéné) : cela se répéta dans tout l'empire et jusque dans le Sahara (*Cf sup*. p. 358).

Le mécontentement s'accentua encore des accords franco-marocains pour le Touat dont on commença à connaître les dispositions avantageuses pour les Français et que les oûlama de Fès réprouvèrent par une « fetoua » longuement motivée.

Le Sultan et le Makhzen, pour détourner la colère populaire, firent expliquer qu'ils avaient dû liquider ainsi une trahison commise naguère par le vizir Ba-Ahmed qui, peu avant sa mort, avait vendu le Sahara aux Français.

Et pour que la mesure fût comble, le sultan avait laissé Harris commencer l'établissement d'une ligne télégraphique et d'une voie ferrée entre Fès et Meknès, avec prolongement prévu vers Merrakech, — encore deux innovations des Chrétiens !

Les poteaux télégraphiques furent mis en place sur la moitié du parcours et les rails furent posés depuis le Dar El-Makhzen, où était déjà arrivée une locomotive, jusqu'au delà d'El-Kobibat, sur un parcours de 2.500 mètres environ.

Mais les Beni Metir et les Guerouane, dont on allait traverser les territoires, firent irruption, un beau soir, sur les chantiers qu'ils démolirent, et ils se mirent en révolte ouverte.

Ce mouvement eut plus de gravité que les désordres assez fréquents un peu partout, et nous allons voir qu'avec l'incident de Moulaï-Idris, il commença la longue série des événements qui allaient conduire à la chute du souverain et à la perte de l'indépendance de l'empire.

De leur côté, les tribus des Chaouïa avaient bougé dès 1901, renouvelant contre Casablanca les menaces et les hostilités de 1894-1896, mais Moulaï-Lamine, rentrant précisément d'une campagne de pacification dans le Rif, était revenu pour la seconde fois avec une mehalla et il avait rétabli l'ordre dans la région de Casablanca.

Moulaï-Hafid, Lieutenant chérifien à Merrakech, est en désaccord avec le sultan. — Quand le sultan avait été rappelé dans le Nord, en novembre 1901, par la fermen-

tation de Fès et une révolte des Aït Yousi, il avait installé son frère Moulaï-Hafid, rentré du Sous, comme Lieutenant chérifien pour tout le Haouz et le Sous, avec résidence à Merrakech.

Or, dès le printemps de 1902, une guerre intestine s'alluma dans la tribu des Ahmar, qui formaient alors quatre âmalats.

Deux âmels, les caïds Messâoud ben El-Arbi et Ahmed ould Allal, livrèrent aux deux autres, les caïds Kacem ould Bel-Kadhi et Kaddour le Kholaki, trois coombats successifs après lesquels la victoire définitive resta au parti de Kacem et du Kholaki, parce que celui-ci avait été approvisionné d'armes et de munitions par le Lieutenant chérifien et, de plus, avait obtenu des contingents des Cheleuh de la montagne, des Oulad Bou-Sebâ et des Chiadma.

Le caïd Ahmed ould Allal dut renoncer à protéger sa kasba, qui fut pillée par le Kholaki, et il s'enfuit jusqu'à la zaouïa de Sidi-Zouine, près de l'oued Tensift.

Mais de là, il trouva le moyen de négocier avec le Lieutenant chérifien qui le laissa recruter des soldats dans Merrakech même; il s'acquit aussi l'alliance des Oulad Delim et des Harbil, puis il reprit les hostilités contre le Kholaki, lui rasa sa kasba, le força à s'enfuir jusque chez les Rahamna, et rebâtit sa propre résidence.

De son côté, le caïd Kacem, aidé lui aussi par des Oulad Bou-Sebâ et des Chiadma, avait battu le caïd Messâoud et l'avait contraint à fuir chez les Abda.

Là, Messâoud fut rejoint par son allié Ahmed ould Allal, après que celui-ci eut remis en ordre ses affaires et son âmalat, et tous deux s'en allèrent sur les traces du sultan jusqu'à Fès.

Ils obtinrent du souverain des lettres portant destitution de leurs ennemis, Kacem et le Kholaki, et ordonnant au Lieutenant chérifien d'opérer à leur propre bénéfice la répartition de tous les Ahmar en deux âmalats seulement.

Kacem et le Kholaki, secrètement soutenus par Moulaï-Hafid, reprirent de plus belle les hostilités; Messâoud et Ahmed ben Allal obtinrent que Si Aïssa ben Amor l'Abdi fît, en leur faveur, une protestation formelle auprès de Moulaï-Hafid, et chacun des partis entraîna avec lui d'autres tribus du Haouz, de façon que le désordre menaça de devenir général.

Moulaï-Hafid, en dépit de l'ordre du sultan, fit alors rétablir

la paix par l'intervention des notables de Merrakech et des Chorfa de la zaouïa de Tamesloht, qui réintégrèrent chacun des quatre âmels ennemis dans son commandement antérieur (1902).

Le sultan, pour combattre Beni Metir et Guerouane, convoque les Chaouïa, Dokkala, Abda et Seraghna.— L'insurrection des Guerouane et des Beni Metir, à la suite du sabotage du télégraphe anglais de Fès à Meknès, avait mis le sultan dans l'obligation de former une assez grosse mehalla : les soldats et les « tribus guich » n'y suffirent pas et il fallut convoquer les *nouaïb*, ou contingents des tribus (1).

Dans le but d'agir contre les révoltés par l'Ouest en même temps que les troupes de Fès les attaqueraient par l'Est, les convocations portèrent sur les tribus des Chaouïa, des Dokkala, des Abda et des Seraghna qui, grâce à la garnison de Casablanca, étaient alors parfaitement tranquilles, témoin la lettre qu'écrivait, avant son départ pour l'expédition, le caïd Abdesselam ben Mohammed ber-Rachid, âmel des Oulad Hariz, Medakra et Oulad Ali, à l'une des fractions les plus éloignées de son âmalat, les Mellila :

A nos frères les Mellila, notables et gens du peuple,

Que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous, par les grâces de notre seigneur — Dieu le fasse victorieux!

Et ensuite, nous voici qui partons allègrement pour l'expédition chérifienne; vous, répondez à ce que nous attendons de vous comme obéissance au Makhzen, selon votre habitude.

Ne soyez pas négligents, et si mon khelifa Sid El-Hadj Hammou ben Ahmed se rend chez vous, écoutez-le docilement, accompagnez-le avec zèle là où il voudra aller, et ne le quittez qu'après qu'il aura réglé les questions de service.

Moi, de loin, je vais garder un œil et une oreille vers votre côté.

Dieu nous soit favorable à tous. Salut.

Tous les âmels prirent les mêmes dispositions, laissant leurs tribus à leurs khelifas ou lieutenants, et aussitôt prêts, ils se mirent en route avec leurs contingents à partir du 17 octobre 1902; les Chaouïa avaient fourni, tant cavaliers que piétons,

(1) *Précis de sociol. nord-af.*, I, p. 105.

800 hommes avec plusieurs caïds dont El-Hadj El-Mâti El-Mezamzi ; Sid Aïssa ben Amor conduisait 1.600 hommes des Abda et Ahmar ; Sid Bou-Ali le Dokkali était suivi de 300 hommes et le caïd Djilani ben El-Moudden emmenait un millier de Seraghna.

Mais ces forces avaient à peine dépassé Rabat qu'elles recevaient de nouvelles lettres plus pressantes de l'Emir les mandant en hâte jusqu'à Fès pour concourir à la formation d'une armée qui allait opérer contre un autre rebelle apparu dans l'Est de Fès : Bou-Hamara.

Bou-Hamara à Taza. — Dans les jours qui suivirent la violation dont il a été parlé, du sanctuaire de Moulaï-Idris à Fès, en octobre 1902, un chérif idrisside, Moulaï-Djilali ould Moulaï-Youcef, de Zerhoun, souleva la grande tribu des Ghïata et presque aussitôt, avec elle, il pénétra dans Taza monté sur une ânesse — d'où le sobriquet de Bou-Hamara ; — il chassa l'âmel et la garnison et, à la mosquée, fit proclamer le « nocer » pour l'un des frères du sultan, Moulaï-Omar, qui, comme par hasard, vit aussitôt son existence terminée par un *mauvais café*.

Leur commun frère, Moulaï'l-Kebir, partit de Fès avec 2.000 hommes et chassa Bou-Hamara de Taza, où il rétablit l'autorité de Moulaï-Abdelâziz (3 novembre).

Mais Moulaï'l-Kebir réclama trop de « mouna » et il indisposa ainsi la tribu des Hiaïna qui l'attaquèrent pendant qu'il poursuivait Bou-Hamara chez les Ghïata et détruisirent sa mehalla.

C'est pendant ces opérations que les Chaouïa, Dokkala, Abda et Seraghna rejoignaient l'armée chérifienne sous Fès.

Cette force commença ses opérations contre les Guerouane, mais ceux-ci se replièrent chez les Zemmour sans se laisser entamer, et c'est alors que le sultan apprit le désastre de Moulaï'l-Kebir, — en même temps qu'une défaite essuyée par le pacha de Tanger dans une opération combinée avec le Lieutenant chérifien de Tetouane contre les montagnards de tribus révoltées dans le Rif, où il dépêcha Moulaï-Arafa et le caïd El-Omrani avec une mehalla.

Le sultan se retourna donc, avec son armée de 10.000 hommes, vers Fès et vers Bou-Hamara, mais celui-ci l'attaqua près de Bab-Hamma, le 26 décembre, le battit complètement, lui

prenant chevaux, canons et convois, et le poursuivit jusque devant Fès où il le bloqua ; la panique fut telle que les contingents campés à Dehar-El-Mahraz se réfugièrent dans la ville, qui se tint prête à accueillir Bou-Hamara victorieux.

Mais, bientôt lâché par les Hiaïna, Bou-Hamara dut regagner Taza où il installa un Makhzen dont les ordres furent obéis à 50 kilomètres à la ronde.

En janvier 1903, il revint sous Fès avec les Ghïata, Hiaïna, Beni Ouaraïne et autres ; mais le sultan s'était réconcilié publiquement avec son frère Moulaï-Mhammed jusque là enfermé à Meknès et que Bou-Hamara prétendait être depuis la mort de Moulaï-Omar, puis il avait convoqué de nouvelles forces des Cherarda, Beni Sâden, Cheraga, etc., il avait même obtenu le concours des Beni Metir, Beni Meguild, Zemmour, Aït Yousi, Zaïanes, et de plus, il avait fait venir à Fès le chérif d'Ouazzane.

Celui-ci valut toute une armée : Idrisside lui-même [1], il dénia à Bou-Hamara son origine idrisside ; il le fit passer pour un aventurier de roture, venu des parages sud-sahariens de Chinguit, et il réussit ainsi à débaucher les Hiaïna et les Beni Ouaraïne.

Ceux-ci, le 20 janvier 1903, trahirent le Rogui [2] pendant que l'âllaf, sorti de Fès, l'attaquait vigoureusement avec toutes les forces chérifiennes.

Le Rogui s'enfuit avec ses seuls Ghïata fidèles sans, du reste, être poursuivi et il se réinstalla à Taza.

La guerre franche des deux sultans. — Moulaï-Abdelâziz se trouvait alors sans ressources et, pour continuer la lutte, il contracta un emprunt de 7.500.000 francs en France, puis deux autres, d'égale importance, à Londres et à Madrid.

Après un séjour de deux mois à Fès à l'occasion de l'Aïd-Kebir (7 mars 1903) que Bou-Hamara fêtait pareillement, de son côté, à Taza, l'armée chérifienne reprit la campagne, sous les ordres d'El-Menebhi, et par Ders-El-Beghil, Aïn-Mediouna, l'oued Leben, Hadjra-Kahla, Gâdet-Rouaneb, l'oued Haddar,

(1) *Vid. sup.*, p. 231.
(2) *Rogui*, nom générique donné à tous les prétendants révoltés depuis que l'un d'eux souleva, au XVIII[e] siècle, les Rouaga (sing. : *Rogui*) du Gharb.

les Beranès et Dahar-El-Louz, elle reconquit Taza (mai-juin 1903), rejetant le Rogui vers Zelouane où il établit le siège de son Makhzen.

L'autorité de Bou-Hamara est alors reconnue depuis la région de Tetouane jusqu'au Rif, où les Espagnols de Mellila lui donnent la préférence sur les douaniers du sultan, à la Moulouïa et au Moyen-Atlas, où la confédération des Aït Chegrouchen, après toutes les tribus de la région de Taza, lui a donné son adhésion; il s'est couvert par un poste à Hadjra-Kahla, sur la route de Fès, et un autre à Aïoun-Sidi-Mellouk qui surveille les chérifiens d'Oudjda, d'où Moulaï-Arafa est bientôt réduit à se réfugier à Marnia, en terre algérienne.

Le Rogui installe un âmel à Oudjda qui l'a proclamé sultan sous le nom de Moulaï-Mohammed ould Moulaï-Hassane.

Devons-nous voir là le frère de Moulaï-Abdelâziz, que certains prétendent être toujours à Fès, ou bien son nom a-t-il été usurpé par Moulaï-Djilali Bou-Hamara ? La question reste à toujours insoluble dans ce pays où les identités sont si peu établies, où les partis ont intérêt à présenter les choses sous des jours contradictoires selon leurs intérêts respectifs, et où les témoins désintéressés, indigènes ou Européens, n'existent pas.

Quoi qu'il en soit, il y a dès lors, en présence de Moulaï-Abdelâziz, un autre sultan de fait que, pour la clarté du récit, nous continuerons à désigner par l'épithète de Rogui et dont l'influence s'étend jusqu'à Figuig où, exploitant la « fetoua » intransigeante des oûlama de Fès dont il a été parlé, il pousse Bou-Amama et ses fidèles à une série d'agressions contre les postes et les sujets français, évidemment pour riposter au secours trouvé par Moulaï-Arafa et l'âmel chérifien d'Oudjda auprès des Français de Marnia.

Aussi, pendant que Zenaga, l'un des ksour de Figuig, est bombardé par les Français en représaille d'une agression contre l'escorte du gouverneur de l'Algérie (mai 1903), des soldats chérifiens embarqués à Tanger sont encadrés, à Oran, d'officiers français et mettent l'âmel chérifien en mesure de reprendre Oudjda sur son collègue roguiste.

« Moulaï-Mohammed ben Moulaï-Hassane » proteste alors, par lettres aux ministres européens à Tanger, contre les hostilités des Français envers ses sujets (juin 1903) et il a une force

qui assiège Tetouane pendant qu'une autre attaque Oudjda et qu'une troisième maintient bloqués dans Taza l'âllaf et l'armée chérifienne.

El-Menebhi appelle alors à son secours le sultan lui-même (1) et celui-ci, après avoir congédié les Européens de son entourage et publié une fetoua (2) des oûlama de Fès confondant les prétentions du Rogui, part de Fès le 20 juillet, mais il ne peut dépasser Hadjra-Kahla, à mi-chemin de Taza.

Les Roguistes maintiennent leur activité dans le Sud où, après les combats de Haci-Ghezel et de Nekheïla, les Beraber vont, du 17 au 20 août, livrer un assaut enragé au poste français de Taghit, puis, le 2 septembre, engager le gros combat d'El-Moungar, dans l'oued Zouzfana.

Pendant ce temps d'autres troupes chérifiennes arrivent de Tanger à Oran et fournissent une petite armée de 3.000 soldats qui gagne Oudjda, mais elle est battue à l'ouest de cette ville, et le Rogui assoiffe en même temps la garnison de Taza qu'El-Menebhi a, pour rentrer à Fès, laissée sous les ordres du caïd Omar El-Yousi.

Ce caïd opère, sur ordre du sultan, une sortie vers celui-ci, mais il est attaqué par le Rogui qui lui tue un millier d'hommes et le refoule dans Taza (août 1903).

De même, Sid Ahmed Roukina, qui a reformé à Oudjda, avec l'aide française, une nouvelle force chérifienne, est battu à l'ouest d'Aïoun-Sidi-Mellouk le 2 septembre et abandonne son canon pour se replier sur Oudjda, mais il prend sa revanche le 20 et capture 200 têtes ou prisonniers aux roguistes sur l'oued Isly, sans toutefois pouvoir continuer vers Taza.

De son côté, Moulaï-Abdelâziz se résigne à se replier de Dar-Ba-Abbane sur Fès où il parvient, après avoir subi, les 12 et 19 octobre, deux attaques dont la seconde est presque fatale pour lui.

Simultanément, Omar El-Yousi évacue Taza et parvient à grand peine à se réfugier à Oudjda.

La position du Rogui est donc plus considérable et celle du sultan plus compromise que jamais, d'autant que depuis

(1) *Vid.* le texte de sa lettre *in Bulletin du Comité de l'Afrique française.*
(2) *Ibid.* le texte de ce document.

Tetouane à Meknès, à Casablanca, aux Dokkala, au Haouz et jusqu'au Sous, la révolte gronde; depuis trois mois et après avoir perdu 60 tués, la garnison de Tiznit s'est réfugiée à Mogador.

Le Rogui était, d'ailleurs, aussi peu obéi dans les régions qui avaient adhéré à lui et qui oscillaient fréquemment de lui au sultan et réciproquement.

Les deux sultans se trouvèrent impuissants à venir à bout l'un de l'autre, à court d'argent pour continuer la guerre.

Le cheïkh El-Bouâzzaouï et les Chaouïa. — Il convient, en ce moment où les âmels sont absents avec l'élite de leurs tribus, de présenter un personnage déjà en vue et qui est appelé à jouer, dans de prochains événements de la région de Casablanca, un rôle de premier plan.

Si Mohammed El-Bouâzzaoui était né d'une famille d'origine chérifienne, les Baâzza, installée depuis deux générations seulement chez les Mezab, vers le haut oued Tamdrost, et qui se rattachait aux Chorfa idrissides par le saint Moulaï-Bou-Azza dont nous avons déjà vu la zaouïa à l'ouest des Zaïane.

Si Mohammed El-Bouâzzaoui étudiait à Fès, vers 1877, et il revint, ses études terminées, chez les Mezab parmi lesquels il acquit vite quelque notoriété.

Puis la petite zaouïa paternelle ayant été attaquée et pillée par ses voisins, les Fokra des Oulad Hariz, pendant les désordres qui, en 1894, avaient motivé l'envoi de la mehalla de Moulaï-Lamine à Casablanca, Si Mohammed s'en alla à Fès où, pendant près de deux ans il réclama justice; il obtint enfin de Ba-Ahmed l'autorisation d'aller s'installer chez les Oulad Sâïd.

Il se bâtit en effet une petite zaouïa auprès d'El-Medjeni et y résida depuis 1896, donnant l'enseignement religieux et l'affiliation à la confrérie des Kadrïa dont il était mokaddem.

Peu à peu, il modifia d'une façon particulière les formules de cette confrérie et se recruta des affiliés personnels, des « mouarid » [1]; il s'appliqua à intervenir soit auprès des caïds, soit auprès du sultan lui-même, chaque fois que des plaintes étaient formulées sur les gens des tribus, et ce rôle officieux comme

(1) « Mouarid », étudiants, « novices » des confréries religieuses.

sa qualité religieuse lui valurent une considération telle que, d'un côté, le Makhzen correspondait aimablement avec lui et, d'un autre côté, il pouvait se permettre, en sourdine, de supprimer parfois l'invocation pour le sultan dans les prières qu'il présidait, habituant ainsi ses fidèles à le considérer comme leur dernier et plus haut recours.

Ces manigances avaient commencé dès le temps du vizirat de Ba-Ahmed, et dès la promulgation du tertib, il fit de l'opposition au sultan ensorcelé par les Français, disait-il, prônant autour de lui la proclamation, à sa place, de Moulaï-Hachem, *alias* « Sidi-Benou-Hachem », du Sous (1).

Mais elles s'étaient grandement facilitées de la guerre de Taza et de l'absence des âmels, et en particulier de celui des Oulad Sâïd, Sid El-Aïachi.

En 1903, le Bouâzzaoui est déjà en mesure de troubler la tribu au milieu de laquelle il habite et ses voisins ; d'une part, il provoque une révolte dont il va être parlé, contre les khelifas d'un caïd des Dokkala qui a sous son autorité des Chaouïa habitant entre les Oulad Sâïd et l'Oum-Rebiâ, et, d'autre part, il pousse d'autres Chaouïa contre Casablanca.

Les besoins de la guerre de l'Est avaient amené le Makhzen à faire prendre, dans les ports de Mazagan, Safi et Mogador, des troupes qui avaient été amenées par mer à Casablanca pour être acheminées sur Fès.

Ces troupes se trouvaient donc, vers fin septembre 1903, campées auprès de la ville mais elles étaient sans armes, ne devant en recevoir qu'à leur arrivée dans la capitale.

Or des groupes appartenant à diverses tribus des Chaouïa et notamment aux Oulad Sâïd, Ziaïda et Zenata, vinrent les attaquer, pillèrent quelques campements de caïds-raha et leur tuèrent plusieurs hommes, malgré le caïd Ahmed ben El-Arbi, âmel de la ville.

Tout cela attire à ces tribus une admonestation du sultan :

A Nos serviteurs très affectionnés, à toute la tribu des Oulad Bou-Ziri, et en particulier à leurs notables, — que le salut, etc...

Et ensuite il est parvenu à Notre connaissance chérifienne

(1) Sup. p. 378.

qu'une partie des Oulad Sâïd, qui a versé dans le désordre, cherche à vous entraîner dans la même voie et à vous noircir en les suivant, encore que vous vous excusiez de ce que vous avez déjà consenti à faire et que vous alléguiez avoir subi des injustices de vos âmels.

Nous attendons la venue de vos notables devant Notre Personne chérifienne afin d'examiner avec eux ce qui peut convenir à vos tribus, or, si vous versez avec les Oulad Sâïd, quelle excuse vous restera-t-il ?

Nous vous prescrivons donc de vous garder de toute complicité avec eux, de rompre avec ceux d'entre vous qui les auront rejoints et d'aider vos notables à calmer l'émotion, à contenir les agitateurs, à mettre fin au désordre et à rétablir la tranquillité en reconnaissant les bienfaits de Dieu qui ne s'irrite contre les hommes que s'ils l'irritent eux-mêmes.

Nous attendons de vos nouvelles, que Dieu vous inspire ce qui vous est profitable! Salut!

Du 10 ramdhane 1321 (1er décembre 1903).

Nous verrons que ces sages conseils ne seront guère suivis.

L'insurrection des tribus du Haouz et des Chaouïa. — Cependant la longue absence des âmels et de leurs contingents, et les contributions de toute nature que leur participation aux opérations contre les insurgés de l'Est imposait à leurs tribus, avaient peu à peu amené celles-ci à un état de surexcitation extrême; elles avaient plus que jamais refusé les impôts réguliers, anciens ou nouveaux, et opposé des difficultés croissantes aux exigences des khelifas des âmels; enfin, en septembre 1903, l'insurrection avait éclaté chez les Dokkala, sur les instigations du cheïkh Bouâzzaoui, en même temps que se produisait l'attaque déjà contée des Chaouïa à Casablanca.

Un des âmels des Dokkala, le caïd Bou-Ali, réunissait sous son autorité les Oulad Fredj et les Haouzïa, avec aussi les Hechtouka et Chiadma de la rive droite de l'Oum-Rebiâ.

Un des khelifas laissés par lui à son départ pour l'armée de Fès, Si Allal le Kasmi, s'étant montré particulièrement exigeant, se vit, un jour, piller les troupeaux qu'il avait en « âzib » chez les Ouahla; il envoya des cavaliers dans cette fraction,

qui durent s'arrêter devant l'attitude menaçante des paysans et accepter qu'un notable des Oulad Cheïkh, leurs voisins, se portât comme « reffad » pour eux.

Le dimanche suivant se tenait, à Sidi Messâoud, à huit kilomètres de la kasba du caïd Bou-Ali, le grand marché central de la tribu; les khelifas y vinrent, selon l'usage, mais tout le monde les tint à l'écart, les transactions restèrent nulles malgré l'affluence, et le soir venu, quand les khelifas se retirèrent à la kasba du caïd, le marché resta garni, contre l'habitude, de gens qui passèrent la nuit en conciliabules.

Au matin, les khelifas revinrent de la kasba du caïd; avant qu'ils fussent parvenus à mi-chemin du marché, une foule en armes se porta à leur rencontre, tout en se grossissant de nouveaux groupes qui survenaient à chaque instant de toutes les directions.

Des coups de fusil furent tirés sur les khelifas et leur suite et les déterminèrent à une fuite immédiate vers Azemmour, distant de 30 kilomètres; ils emmenèrent un blessé et laissèrent deux chevaux tués.

La foule armée se porta sur la kasba, la pilla, la démolit et l'incendia.

L'insurrection fit la traînée de poudre, des meneurs formèrent des bandes qui partirent à travers le pays.

Les jours suivants, les kasbas des autres caïds tombèrent à leur tour, celles d'Ahmed ben Salem l'Aouni, d'Ould Hammane le Sebiti, de Larbi ben Helali, chez les Oulad Bou-Zerara, de Kaddour l'Amrani, de Bel-Abbès l'Amrani, de Bel-Khadir le Bouâzizi.

Puis les Dokkala passèrent chez leurs voisins et propagèrent le mouvement.

Vers Merrakech, chez les Rahamna, ils font tomber la kasba de Si Bel-Kheïr l'Arbi et ils passent chez les Ahmar.

Chez les Seraghna ce sont les résidences de Ben Taïbi, à El-Kalâ; d'Ould Allal le Cherkaoui, de Ben Lâssouli.

Chez les Zemrane, celles de Ben Faïda, et aussi celle de Ben Chegra, dont le khelifa est égorgé dans une mosquée.

Chez les Netifa, celle d'Abdallah le Zenagui.

Chez les Beni Amir, celle d'Ould El-Hadj Mokhtar.

Les insurgés provoquent des troubles dans Demnat, dont le

caïd Hadj Djilali est tué, et viennent piller les Seraghna et les Cheleuh, Fetouaka, Ahl Kerouen, Aït Machten, Guettioua, Aït Chetachen, Iouariden.

D'autre part, des bandes ont passé l'Oum-Rebiâ, pillé Dar-Ould-Chafâï chez les Beni Meskine, et pénétré chez les Chaouïa.

Dès octobre, sont rasées les kasbas des trois âmels des Oulad Bou-Ziri : Tounsi, Messâoud ould Tounza et Ould El-Hadj Salah.

La kasba du caïd Djilali ben Reghaï, le Daoudi, n'est épargnée que parce que le frère de l'âmel absent, El-Korchi ben Reghaï, est reconnu comme mokaddem par la tribu insurgée.

Le mouvement reprend vers les Oulad Sâïd, où la kasba du caïd Si Bou-Châïb tombe le 7 décembre, et le 11, celle du caïd El-Aïachi dont les enfants sont vendus comme esclaves ; puis il revient sur Zettat, qui est mise à sac le 17 du même mois.

A leur tour, Dar-Ould-Tounsi, chez les Oulad Farès, et Dar-Ben-Khemlich sont démantelées (mi-janvier 1904), et le flot va donner contre les remparts de Dar-Ben-Ahmed, où on se battra pendant deux ans.

Partout, les tribus révoltées se choisissent des « mokaddem de siba » ou bien constituent une « djouka », ou assemblée des meneurs (djaouak) ; elles rompent toutes relations avec le makhzen et font du « self-government ».

Le sultan envoie Moulaï-Abdelmalek chez les Chaouïa. — Ces événements étaient parvenus à la connaissance des contingents chaouïa de l'armée chérifienne dès avant la rentrée du sultan à Fès, mais les âmels arrivèrent trop tard et durent s'arrêter à Casablanca d'où ils demandèrent l'intervention du souverain.

Celui-ci envoya aussitôt, avec une mehalla de 3.000 hommes formée par les tribus « guich » des Cherarda et des Oudaïa, Moulaï-Abdelmalek qui installa son camp à Aïn-Mazi, à 1 kilomètre de Casablanca.

Et le sultan écrivait en même temps :

A Nos serviteurs fidèles, aux notables et aux chefs des Oulad Bou-Ziri, — que le salut... etc.

Et ensuite, Nous envoyons Notre oncle très affectionné Moulaï-Abdelmalek avec Nos troupes fortunées pour faire cesser

le désordre qui s'est produit dans vos régions et l'effervescence du peuple, et pour rétablir le bon ordre et la sécurité.

Aussi Nous vous ordonnons de soutenir la mehalla, de l'aider de toutes vos forces à pacifier votre tribu et de former une seule main avec vos âmels.

Nous sommes certain de votre bon esprit, de votre sincère désir de paix, de fidélité et de répression du désordre.

Restez dans ces dispositions et vous serez récompensés par Dieu. Salut!

Du 24 kâda 1321 (11 février 1904).

La présence de cette mehalla maintint les Oulad Hariz et les Mediouna qui n'avaient pas encore bougé, mais elle n'empêcha ni les Ziaïda ni les Medakra de se maintenir en insurrection, encore qu'à Moulaï-Abdelmalek le sultan eût adjoint un conseiller, le... cheïkh El-Bouâzzaoui lui-même!

L'Angleterre passe la main à la France. — Les difficultés avec les puissances européennes n'avaient fait que croître depuis qu'en 1899, les puissances avaient obtenu à Tanger un Conseil sanitaire international et une Commission d'hygiène, lesquels avaient à leur tour obtenu un lazaret à Mogador, et bien qu'en 1900 le Makhzen eût institué à Tanger un Office des relations extérieures qui, sous la direction de Sid Mohammed Terrès, « naïb » ou délégué, avait traité les affaires jusque là reçues par le pacha de la ville et transmises au Makhzen lui-même à Merrakech puis à Fès.

En juin 1901 avait été réglée non sans peine, l'affaire du Français Pouzet et de ses compagnons Bokoïa, assassinés par les Kebdana.

En juillet, 3 Européens avaient été lapidés à Tanger.

Ensuite l'Espagne s'était montrée désireuse d'obtenir quelque chose correspondant à l'accord franco-marocain pour le Sud-Est de l'empire, puis elle avait réclamé pour l'enlèvement de 2 sujets espagnols près de Tanger par les Beni Messara.

Et pendant qu'une mission chérifienne s'embarquait pour Alger où elle allait traiter l'accord de 1902, l'Allemagne travaillait pour ses intérêts.

Les compétitions avaient continué en janvier 1902, entre les ministres anglais, allemand, austro-hongrois et français, qui avaient rejoint le sultan passant à Rabat en route sur Fès.

En avril 1902, manifestation navale franco-russe en rade de Tanger, alors que l'Angleterre médite, à l'occasion d'un emprunt qu'elle offre au sultan, l'occupation de Casablanca ou de Mazagan, ou encore de Mogador.

En ce temps, le caïd Mac Lean a fait embaucher au moins une trentaine d'Anglais dans toutes sortes d'emplois chérifiens.

L'influence anglaise est énorme, et en Angleterre comme en Allemagne, on discute ferme sur les accords franco-marocains et sur une solution de la « question marocaine », pendant que la France installe un câble Oran-Tanger et une école à Tanger, et que l'allemand Mohr préconise un partage du Maroc dont les convulsions semblent annoncer l'agonie chérifienne, partage dans lequel la France irait jusqu'à la Moulouïa, l'Atlas et le Drâ, l'Espagne recevrait le royaume de Fès, et l'Allemagne la côte atlantique avec le royaume de Merrakech ; et, pour exploiter ce domaine, une « Marokko Geselchaft » se formait d'ores et déjà à Berlin.

De leur côté, la France, en faveur de laquelle l'Italie renonçait à toute prétention sur le Maroc (accords secrets franco-italiens de 1902), et l'Espagne se mettaient d'accord sur un projet de partage en zones d'influences qui laissait tout le Nord du Maroc, Fès et Taza compris, à l'Espagne ; mais celle-ci n'osa pas, au dernier moment, signer ce projet par crainte de déplaire au Gouvernement anglais que la France n'avait pas voulu consulter.

C'eût été là l'exclusion de l'Angleterre, et de fait, le naufrage, paru imminent, de la dynastie chérifienne semblait bien être celui de la politique anglaise, représentée par Sir Harry Mac Lean et sa bande dont un grand nombre de membres avaient promptement et piteusement lâché le sultan sur le point de disparaître devant Bou-Hamara ; le bouillant réformiste Harris lui-même avait chevauché d'une seule traite de Fès à Tanger, d'où il annonçait télégraphiquement à ses journaux anglais la fin du régime (1).

Fut-ce la cause du revirement d'opinion qui porta l'Angleterre à ne considérer plus le « guêpier marocain » que comme une valeur d'échange et à renoncer aux visées directes jusque là par elle entretenues sur ce pays ?

Le fait est que ce ne put être que sur l'ordre du Gouvernement

(1) *Bulletin du Comité de l'Afrique française* de 1902.

anglais que des hommes comme Sir Harry Mac Lean qui, depuis de longues années, avaient amplement montré leur esprit de suite, leur adresse et leur bravoure, purent quitter tous ensemble la tâche à laquelle ils s'étaient donnés auprès du sultan, en couvrant leur départ d'un vague ordre de celui-ci, qui n'était vraisemblablement pas capable de le donner (avril 1903).

D'ailleurs, le changement de front anglais s'accuse bientôt par l'esquisse d'un groupement Angleterre-France-Russie-Autriche-Portugal s'opposant, vis-à-vis du Maroc, au groupement Allemagne-Espagne (juillet 1903) (1), puis par des pourparlers anglo-français (août) admettant la frappe en France de 200.000 kilos de bronze en sous azizis, puis encore par le traité anglo-français du 14 octobre 1903, lequel, encore que la question marocaine n'y soit pas explicitement abordée, porte en soi sa solution comme celle de toutes les concurrences coloniales anglo-françaises.

La portée marocaine de ce traité est d'ores et déjà indiquée par des articles de journaux où Harris prône « la situation prépondérante de la France au Maroc ».

Et cette proposition va devenir un fait par la convention anglo-française du 8 avril 1904, semblable aux accords franco-italiens de 1902 déjà cités (2) et par laquelle la France renonce à toute action politique en Egypte en faveur de l'Angleterre qui, par réciprocité, renonce à la limitation imposée à la France en 1890 et lui laisse le champ libre au Maroc — sauf une petite restriction sur laquelle nous aurons à revenir longuement...

Ainsi se termina l'évolution du point de vue anglais dont nous parlions à la fin du chapitre précédent.

L'emprunt de 1904. Agents et officiers français dans les ports. — Dans cet empire dont le Rogui de Taza retient toujours une partie considérable et où des révoltes locales s'épanouissent de tous côtés, le sultan reste impuissant avec un Trésor complètement vide, et il est réduit à licencier pres-

(1) *Bulletin du Comité de l'Afrique française* de 1902.

(2) Ces accords ne furent pas publiés en leur temps, puisque « secrets », mais on en connut le sens général qui, spécialement pour le troc Maroc-Tripolitaine, sera confirmé par l'accord franco-italien du 30 octobre 1912, dont il sera parlé plus loin.

que toute son armée dès le début de 1904, après l'avoir entretenue quelque temps au moyen de petits « emprunts » de cent mille francs l'un, extorqués aux Juifs de Fès et de Meknès.

Le grand vizir est toujours Sid Feddoul Gharnit et le « vizir de la mer » Abdelkrim ben Slimane; El-Menebhi est parti à La Mekke et a été remplacé par l'âllaf Si Mohammed ben Guebbès, de retour d'Alger, mais le premier rôle est passé à l'amine-el-oumana Cheïkh Et-Tazi.

Ce ministre des finances a tout d'abord complu au souverain en rappelant à Fès le caïd Mac Lean et les autres « amuseurs », et le « sultan mahboul » reprend tranquillement ses inconvenantes et folles distractions d'autrefois.

Mais où trouver des ressources ?

Cheïkh Tazi demande vainement des contributions aux quelques âmels encore fidèles, qui ne peuvent percevoir ni zekat ni tertib, et pourtant, en plus des dépenses de la cour, l'échéance arrive pour le remboursement des emprunts antérieurs, tant en France qu'à Londres et à Madrid.

Paris, Londres et Berlin arrêtent, en février 1904, la frappe de l'âzizi qui ne leur est pas payée.

La situation est critique et le makhzen est divisé, car l'âllaf et le vizir de la mer voudraient restreindre les dépenses, mais Cheïkh Tazi, qui a vécu en Angleterre et visité la France, est pour l'emprunt, et il offre comme garanties le produit des douanes et celui des « mostafadat » (droits de marchés et octrois) des villes, qui rapportent ensemble environ 20.000.000 de pesetas par an.

L'idée du ministre va vers l'Angleterre, mais les banques anglaises « ne marchent plus »; elles s'excusent par la récente convention anglo-française qui a laissé le champ libre à la France, et celle-ci fait face à la situation.

Le 12 juin 1904, un consortium de banques françaises, représentées par la Banque de Paris et des Pays-Bas, prête 62.500.000 francs au Makhzen qui, pour garantir les intérêts à 5 %, offrait en gage les produits des douanes de tous les ports ouverts ou à ouvrir au commerce européen, et subsidiairement toutes autres ressources de l'empire.

Pour la surveillance de ce gage s'installe à Tanger un représentant des porteurs de titres, lequel place dans chaque port

un agent chargé de le renseigner sur le fonctionnement de la douane et de recevoir de celle-ci 60 % des recettes journalières.

Pendant ce temps, un chérif idrisside connu sous le sobriquet de Raïsouli, et qui a une grande autorité personnelle dans la région de Tanger, enlève, à 3 kilomètres de cette ville, l'Américain Perdicaris et son gendre, les emmène dans la montagne et ne les relâche qu'après que le Makhzen a consenti à lui payer une indemnité, à sacrifier certains âmels qui lui avaient montré de l'hostilité, et à le nommer lui-même âmel du Fahs, ou banlieue, de Tanger; nous aurons à reparler de lui.

Pour assurer la sécurité des Européens de plus en plus nombreux et des fonctionnaires de la Dette, le Makhzen décida dès lors la création à Tanger d'un « tabor » de police, dont les soldats indigènes reçurent pour cadre des officiers français.

Tout le personnel français, tant civil que militaire, fonctionna dès l'été 1904.

Peu après, Si Mohammed Terrès était remplacé, comme délégué du sultan à Tanger, par Abdesselam Tazi.

La France a commencé, ici, à réaliser l' « actif » du troc anglais Maroc-Egypte, mais nous allons la voir maintenant devant son « passif » (1).

(1) Cette entrée en scène de la France au Maroc a été, il appartiendra à l'histoire française de l'enregistrer, déterminée par des groupements de propagande et d'affaires dont le principal champion, dans les conseils du Gouvernement français, était E. Etienne, député d'Oran, ami du ministre Delcassé, puis ministre lui-même. C'est lui qui avait repris, au bénéfice du Sud-Oranais, le projet de chemin de fer transsaharien primitivement prôné par un groupement ayant pour champion Treille, sénateur de Constantine, pour l'exploitation des « émeraudes du Sahara » par une voie Biskra-Ouargla-Gao-sur-Niger. Sur ce projet, Etienne put faire prévaloir un tracé Aïn-Sefra-Béchar-Saoura-Touat-Niger qui, dès avant de parvenir aux émeraudes du Sahara central, exploiterait les « nitrates du Gourara-Touat » découverts par Flamand (*sup.* p. 322).

Et c'est encore pour exploiter de pareils nitrates qu'on *présumait* situés dans le Sud-Ouest saharien, comme symétriques à ceux du Chili (!) qu'un autre groupe de spéculateurs poussait Coppolani (*sup.* p. 214) à l'occupation de la « Maurétanie » dont nous verrons bientôt les contre-coups (*cf.* Jean HESS).

Aujourd'hui, émeraudes et nitrates sont classés comme mirages, mais on entend encore prôner transsaharien et « transmauritanien ».

CHAPITRE X

La tutelle internationale.

(1904-1907)

La France et l'Espagne se partagent la tutelle du Maroc. — Moulaï-Hafid toujours à Merrakech. La guerre sournoise des deux frères. — Les réformes françaises avortent devant l'activité allemande. — Le 2ᵉ acte de la guerre sournoise des deux frères. — Le sultan explique sa politique, accuse le Rogui et la France, et... réclame les impôts. — Les réformes allemandes mènent à l'internationalisation, codifiée dans l'Acte général d'Algésiras. — Moulaï-Hafid et le Bouâzzaoui. — Le 3ᵉ acte de la guerre sournoise des deux frères. — Les Français du Touat et ceux de Maurétanie poussent Ma-El-Aïnine à Fès. — Et l'autre sultan tient toujours. — Raïsouli fait, à Tanger, une tentative de « guerre sainte ». — Moulaï-Hafid rallie les concours nécessaires pour sa proclamation. — Un médecin français assassiné à Merrakech; les Français occupent Oudjda. — La guerre sournoise des deux frères va-t-elle tourner à la guerre ouverte? — Casablanca et les Chaouïa. — Massacre d'Européens et pillage à Casablanca. — Les troupes françaises et espagnoles occupent Casablanca. — Vers la « guerre sainte ».

La France et l'Espagne se partagent la tutelle du Maroc. — L'Angleterre avait grevé d'une hypothèque son accord du 8 avril 1904 avec la France : celle-ci ne devrait pas devenir riveraine du détroit de Gibraltar et le pays marocain de Mellila au Sebou ne pourrait recevoir d'autre tuteur politique que l'Espagne, et dans cette zone même, la ville de Tanger et sa banlieue, dans un rayon de 15 kilomètres, seraient réservées pour un contrôle international dont les modalités seraient discutées ultérieurement, dans une conversation tripartite entre l'Angleterre, l'Espagne et la France.

Cette stipulation fournit à la France et à l'Espagne l'occasion de reprendre les négociations qui étaient restées sans résultat en 1902, comme on l'a vu au chapitre précédent, mais, cette fois, le règlement fut moins désavantageux pour la France.

En effet, le 7 octobre 1904, un accord franco-espagnol fut conclu, par lequel, d'un côté, l'Espagne déclarait adhérer à la convention franco-anglaise du 8 avril précédent et, d'un autre côté, la France abandonnait à l'influence exclusive de l'Espagne deux zones de l'empire marocain :

1° Dans le Nord, le pays adjacent au détroit et aux *presidios*, et délimité par une ligne conventionnelle partant de la lagune Zerga, située au sud de l'embouchure du Loukkos, se dirigeant vers l'Est pendant 80 kilomètres pour s'infléchir ensuite au Sud-Est, suivre la ligne de partage des eaux entre le Sebou et son affluent l'Ouirgha, contourner par le Sud le bassin rifain de l'oued Kert, gagner la Moulouïa et suivre celle-ci jusqu'à la mer ;

Toutefois, dans cette zone, réserve est faite pour la ville de Tanger, dont le régime devra faire l'objet d'un accord ultérieur de caractère international, selon l'accord franco-anglais ;

2° Dans le Sud, le pays adjacent à l'ancien établissement espagnol de Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña qu'après trente-cinq années de négociations l'Espagne et le sultan venaient d'identifier à Sidi-Ifni, et qui serait borné par une ligne partant de la mer, au nord du Tazeroualt, allant passer entre Tatta et Tiznit pour descendre le Drâ pendant une centaine de kilomètres et aller ensuite, vers le Sud, rejoindre la frontière entre Rio-de-Oro espagnol et l'Afrique occidentale française.

En dehors de ces deux zones tout le Maroc est reconnu champ d'influence française.

Moulaï-Hafid toujours à Merrakech. La guerre sournoise des deux frères. — On a vu qu'en 1903, l'insurrection avait bousculé les Chérifiens de Tiznit jusqu'à Mogador, puis déferlé des Dokkala à Demnat en contournant Merrakech, que gardaient ses tribus « guich » et où vivait toujours Moulaï-Hafid.

Là le Lieutenant chérifien avait conservé une attitude toute différente de celle de son frère, et s'il avait toléré dans la ville la présence de quelques Européens, ceux-ci étaient ou un médecin français tenant un dispensaire ou quelques commerçants qui, chacun de leur côté, faisaient œuvre utile et n'avaient nul accès au Dar-Makhzen.

Ainsi, le peuple comme les grands et les lettrés s'étaient

habitués à faire, entre lui et le « sultan mahboul », des comparaisons désastreuses pour celui-ci.

Pendant l'hiver 1904-1905, Sid El-Madani le Glaoui fit de longs et fréquents séjours à Merrakech et invita même Si Aïssa l'Abdi à venir prendre part aux conférences qu'il avait avec Moulaï-Hafid et à certains projets visant à « assurer la sécurité de l'Islam ».

Mais Si Aïssa se refusa à se déplacer sans s'assurer l'assentiment préalable du sultan et il prévint celui-ci des intrigues de son frère.

Et comme le récent emprunt infusait quelque vigueur au Makhzen, le printemps de 1905 vit sortir de Fès une petite mehalla commandée par Moulaï'l-Abbès, qui était chargé ouvertement de pacifier le Haouz, mais avait des ordres secrets pour l'arrestation du Lieutenant chérifien de Merrakech.

Moulaï'l-Abbès gagna Rabat, Casablanca, et vint camper à El-Kef, entre les Rahamna, les Ahmar et les Abda ; chez ceux-ci, le caïd Si Aïssa profita même de sa présence pour faire rentrer le tertib.

Mais le chérif s'attarda en ce point sans oser ou vouloir marcher sur Merrakech où Moulaï-Hafid l'attendait avec les contingents des Glaoua.

C'est en vain qu'au bout de quelque temps le sultan envoya Moulaï-Arafa : celui-ci n'osa pas plus que son prédécesseur attaquer Merrakech.

La petite mehalla s'effrita peu à peu, et vers la fin de 1905, on verra son dernier élément, commandé par l'agha El-Metâï, venir se fondre dans une mehalla chérifienne arrivée à Kasbat-Mediouna, près Casablanca, pendant l'été, avec Moulaï-Lamine, Lieutenant chérifien pour cette région.

Tel fut le premier acte de la guerre sournoise des deux frères, dont on verra bientôt le développement puis la fin dramatique.

Les réformes françaises avortent devant l'activité allemande. — L'Allemagne n'avait parlé ou agi jusque là au Maroc que de façon épisodique et passagère, elle avait même refusé son concours lorsque le sultan lui avait offert l'occasion de prêter au Makhzen la même somme de sept millions et demi qu'il avait trouvée à Paris, Londres et Madrid en 1903 ;

elle va maintenant s'essayer à jouer le premier rôle, à l'encontre de l'entente franco-anglo-espagnole [1].

Puisque la France s'était placée franchement à côté du sultan, l'Allemagne le flatterait à l'occasion, tout en se mettant sournoisement derrière son frère et adversaire.

Dès décembre 1904, les journaux allemands s'échauffent sur le Maroc, et voici qu'un Juif syrien, du nom de Holtzmann, spécialement envoyé de Merrakech, par Moulaï-Hafid, pour chercher de l'argent en Europe et qui a été éconduit à Paris, arrive en Allemagne.

Aussitôt on lui offre des capitaux, les banques du groupe Mannesmann acceptent en garantie de vastes concessions offertes par Moulaï-Hafid, de milliers d'hectares de terrains miniers dans le Haouz et l'Atlas, et l'un des Mannesmann vient créer un gros établissement à Casablanca pour, de là, exploiter la situation.

Moulaï-Hafid a maintenant son emprunt comme son frère, il peut soutenir la lutte avec de l'argent dont l'origine est tenue secrète.

D'un autre côté, l'empereur allemand fait, comme par hasard, un voyage qui l'amène à faire escale à Tanger le 1er mai 1905 : solennellement reçu par les autorités chérifiennes et la population, ainsi que par le tabor commandé par un officier français et une mehalla venue de Fès avec le caïd Mac Lean, il félicite ces chefs militaires et il charge les délégués chérifiens de porter au « sultan indépendant » son fraternel salut, et le jour même il se rembarque au grand étonnement de certains, mais on va voir se développer incontinent les suites de la visite impériale.

Un ambassadeur allemand prend la route de Fès et arrive auprès du sultan juste dans les jours où le Ministre de France présente au souverain tout un programme de réformes militaires, politiques, économiques et financières que la France a élaboré en se basant sur son entente avec l'Angleterre et l'Espagne, et que le sultan hésite à accepter.

L'arrivée de l'ambassadeur allemand a un résultat presque immédiat : le sultan refuse les propositions françaises et riposte

(1) *Vid. Géographie nouv. de l'Af. du Nord*, pp. 84 et 103.

en réclamant, comme le lui suggère l'Allemand, la réunion d'une conférence de toutes les puissances intéressées à la situation du Maroc.

L'Allemand soutient énergiquement la proposition chérifienne et ne s'en tient pas là : il pose au sauveteur, impose ses vues en tout et, si le sultan hésite à l'écouter, il le menace de l'abandonner au bourreau français; il prépare l'arrivée d'une grande mission commerciale qui se forme à Berlin et il installe de nouveaux consuls dans les ports.

Pendant que celui de Rabat se compromet dans une grave affaire de contrebande d'armes, celui de Casablanca prétend ne pouvoir trouver une maison convenable et il obtient du Makhzen un ordre aux amines de la douane locale de faire bâtir sans retard un immeuble suffisant pour abriter le représentant du Kaiser, ami du Sultan.

Le consul fournit lui-même les plans et, en peu de mois, un hôtel magnifique va s'élever, pour la location duquel il paiera un loyer de 100 pesetas par an, mais qui aura coûté la coquette somme de 2 millions de pesetas.

— Nos sultans sont frères ! déclare le consul allemand.

Et Sid Idris El-Filali, amine des revenus indirects, paie béatement — non sans profiter de l'occasion pour se faire bâtir, pour lui-même, une petite maison qui passe avec la grande.

Au surplus, l'Allemagne prône en Europe même la proposition chérifienne de conférence internationale et nous verrons bientôt sa réalisation.

Le 2e acte de la guerre sournoise des deux frères. — Au début de 1905, Si Abdesselam le Metougui était entré en discussion, à propos de la tribu des Oulad Bou-Sebâ, avec Si Taïbi le Goundafi qui partit pour Fès afin d'obtenir du sultan que cette tribu fut enlevée aux Metouga et placée sous ses propres ordres.

Il obtint en effet un « dehir » lui donnant le commandement des Oulad Bou-Sebâ, Chichaoua, Frouka, Medjat, enlevées au Metougui, et des Mesfioua, enlevés au Glaoui.

De plus, le sultan, irrité des troubles, de l'impuissance dont faisaient preuve à El-Kef, Moulaï'l-Abbès puis Moulaï-Arafa,

chargea confidentiellement Si Taïbi de prendre les mesures convenables pour s'emparer de Moulaï-Hafid.

Mais celui-ci, prévenu on ne sait comment, rassembla sous les murs de Merrakech une mehalla de Glaoua et de Metouga destinée à enlever le Goundafi lui-même, lorsqu'à son retour de Fès il passerait chez les Rahamna.

La nouvelle de ces préparatifs parvint au Goundafi jusque chez les Chaouïa en même temps que celle de la destruction de sa kasba d'Aguergour par les forces du Metougui, et il ne passa l'Oum-Rebiâ qu'en offrant d'abord la « târguiba » (1) aux Rahamna; il obtint ainsi leur protection et ils le firent escorter par 1.100 cavaliers jusqu'à la limite sud de leur territoire.

Là il trouva ses propres contingents venus à sa rencontre, et quand, un peu plus loin, il fut attaqué par les forces réunies de Hafid, du Metougui et du Glaoui, il put se défendre et regagner sa résidence des montagnes (automne 1905).

Il en repartit presque aussitôt pour venir chez les Mesfioua, où se trouvait alors Moulaï-Omar, envoyé de Fès pour essayer de percevoir le tertib et qui venait d'éprouver un insuccès chez les Glaoua; à cet oncle du sultan, Si Taïbi présenta aussitôt des lettres qu'il avait apportées de Fès et qui prescrivaient à Moulaï-Omar lui-même de coopérer à la capture de Moulaï-Hafid et de prendre ensuite sa place comme Lieutenant chérifien à Merrakech.

Mais ni le Goundafi ni Moulaï-Omar ne s'estimèrent forts pour attaquer Merrakech mise en état de défense par Moulaï-Hafid; ils se séparèrent, et Moulaï-Omar rentra à Fès où il mourut quelque temps après.

Le sultan explique sa politique, accuse le Rogui et la France, et... réclame les impôts. — Pour seconder l'action des âmels comme de ses envoyés spéciaux, tels Moulaï-Omar dont il vient d'être parlé, le sultan avait expédié dans toutes les tribus, il va le dire lui-même, le message dont voici un exemplaire :

A Nos serviteurs très gracieux, à la tribu des Chaouïa, et plus

(1) « Târguiba », offrande de taureaux dont on coupe les jarrets devant la demeure des gens dont on implore la paix, l'alliance ou la protection (sup. p. 381).

spécialement à leurs caïds, à leurs notables, à leurs individualités influentes, — que Dieu vous protège! — que le salut soit sur vous, et la miséricorde de Dieu!

Et ensuite vous savez que Nous, depuis que Dieu Nous a placé au rang qu'avaient occupé Nos pères, Nous a chargé du soin de veiller sur l'Islam et de commander à Notre peuple chérifien, Nous nous efforçons de le maintenir dans tout l'état de pureté qui est agréable à Dieu et à l'abri de toute erreur; que Nous nous employons assidûment à l'améliorer, que Nous fondons des institutions conformes à ses devoirs sociaux, que Nous fatiguons Notre esprit à rechercher ce qui peut contribuer à sa tranquillité et à sa sécurité, que Nous veillons les yeux ouverts pour qu'il puisse clore ses paupières, attentif à gouverner les Musulmans et à les diriger vers le bien, dévoué à l'amélioration de leurs moyens de subsistance et de leur genre de vie, obéissant au précepte de l'Envoyé de Dieu — sur lui soient les bénédictions de Dieu et le salut! — savoir : « Celui que Dieu aura chargé du gouvernement d'un peuple, s'il ne veille pas sur celui-ci autant que sur soi-même, certes il ne respirera pas les parfums du Paradis ».

Nous gardons, pour Notre peuple, la conviction que Dieu se manifestera à lui par ses faveurs et qu'Il détournera de lui les calamités qui résulteraient de la gravité de ses divisions et de ses dissentiments, de façon qu'il reste protégé des heurts des événements, que ses limites soient sauvegardées contre les difficultés qui y ont été suscitées et ont ouvert les yeux.

En effet, si le peuple musulman comprenait l'âpreté de Nos efforts pour le défendre, il apprécierait mieux ce que Nous faisons pour lui, et tous, tant les grands que les humbles, s'empresseraient à Nous servir avec vigilance et loyauté.

Dieu ayant envoyé aux foules dépravées l'épreuve de ce séducteur qui se présentait à elles sous la figure de Satan [1], *un frisson ardent courut dans les tribus par lui abusées et dont les éléments mauvais s'agitèrent; ainsi sont arrivées les choses au désordre que vous voyez, et Dieu a durci les cœurs d'un grand nombre, pour leur légèreté et leurs débordements.*

Et c'est ainsi que la Province algérienne en est venue à ten-

(1) Le souverain désigne ainsi Bou-Hamara.

ter des entreprises nuisibles à Notre domaine chérifien, à provoquer des incidents dangereux, à accentuer ses empiètements contre les Musulmans, à développer sa force pour se rendre maîtresse de la Religion puissante; c'est là la calamité que Nous craignions, que Nous repoussions, dont Nous défendions notre époque, que Nous conjurions, contre laquelle Nous conviions Notre empire chérifien à une belle attitude, afin que la parole de tous demeure unie dans le pacte, et solide sur la base de celui-ci.

Dans ce but, Nous avons vidé des caisses qui étaient garnies de sommes importantes, Nous avons organisé des mehallas, des troupes, des armées, selon les effectifs que nous estimions nécessaires et efficaces; Nous nous sommes efforcé à ramener vers le bien Nos sujets, à les réconcilier, dans l'espoir de leur faire retrouver le repos et la sécurité.

Cependant, nombre d'égarés ne discernent pas encore les suites que peuvent avoir leurs débordements, ne distinguent pas ce qui résultera de la scission du pacte et de leur rébellion, n'aperçoivent pas les efforts que Nous déployons pour les tirer du péril, sauvegarder leur pays et leurs proches de l'imminence de calamités atroces.

Et comme Nous appliquions tous Nos efforts à maintenir à distance les provocateurs (algériens) *et à leur refuser Notre assentiment à ce qui pouvait porter préjudice aux Musulmans, leur désir apparut de nous encercler, d'accentuer leur excitation; leurs desseins secrets se changèrent en des prétentions claires et concrètes* [1].

Il Nous fut ainsi démontré que le désordre ne grandissait que du fait de leurs suggestions et de leurs ambitions, qu'eux seuls l'entretenaient pour amener leur intervention, réaliser leurs désirs, obtenir la scission du pacte consenti par nos sujets (envers nous) *et aboutir au succès des projets caressés.*

La Province algérienne a accru le désordre par tous les moyens, paroles et actes; elle a favorisé le penchant des tribus à s'y livrer, et cela de son plein gré et non inconsciemment; elle s'est employée à soulever les incidents qui pouvaient amener

(1) Allusion au programme des réformes françaises que le souverain vient de repousser avec l'appui de l'Allemagne.

entre Nos sujets des dissensions et des luttes intestines; elle a notoirement causé des dommages à Notre mehalla fortunée stationnée à Oudjda; elle l'a mise dans la gêne en lui refusant les moyens de subsistance qu'elle lui fournissait auparavant, et en se saisissant de tout ce que Nous expédiions Nous-même comme vivres, munitions et matériel; elle a cherché à annihiler ainsi Notre armée, dans le dénûment et la détresse, et à Nous infliger un dommage.

Aussi Nous sommes plus soucieux qu'on ne le peut imaginer des moyens de défense à mettre en œuvre, et nous envisageons tout ce qui convient pour soutenir la discussion et sauvegarder la situation, et si les Musulmans comprenaient ce qu'entreprend Notre gouvernement en cette circonstance, ils s'empresseraient à l'aider de leurs personnes et de leurs enfants, et même encore de leur argent et de leurs biens, ils mettraient à sa disposition tout ce qu'ils possèdent, par désir de conjurer une calamité terrible et d'assurer le maintien de la puissance de l'Islam dans son organisation.

En effet la sauvegarde de l'empire ne dure que par la puissance islamique; celle-ci ne peut être procurée au gouvernement que par une préparation assidue de ce qui peut amener l'union de tous et l'obéissance aux lois, et cette préparation ne donne de résultats que par le concours consenti par les sujets et le versement de leurs impositions par quoi ils se purifient (aux yeux de Dieu) *et se mettent à l'abri de tout malheur.*

C'est pour cela que Dieu a fait du versement de l'impôt légal et de la dîme l'une des bases essentielles de la Religion, c'est que ce versement est l'une des sources principales de la prospérité (publique) *qui assure la sauvegarde du peuple musulman, et il en est de même de ce que l'autorité politique prescrit comme bonnes œuvres* (*id est :* impôts surérogatoires) *pour l'augmentation des ressources dont s'aide le Makhzen dans son action défensive, pour éviter au peuple ce qui pourrait se produire d'humiliant, comme dégénérescence ou dissensions.*

Donc la totalité des Croyants auxquels Dieu inspire la fidèle observation de leurs devoirs religieux fondamentaux et traditionnels, et accorde la faculté de discerner sainement l'enchaînement des événements, doit se tenir avec le plus grand soin dans l'union et la concorde en vue de maintenir la paix; de

même qu'elle doit s'efforcer de se lier, de se confier au Makhzen, de le suivre dans tout ce qui convient et importe pour conjurer le suprême malheur que causerait la prolongation de l'état d'anarchie.

C'est pourquoi Nous vous avons expliqué une partie de la situation actuelle que Nous vous avons exposée en ce message, parce que vous ne la distinguiez pas, et Nous avons examiné les moyens de vous tirer de là, que vous ne discerniez pas; et Nous espérons de Dieu qu'Il vous dirige dans la voie droite et vous fasse réaliser ce que Nous attendons de vous, du commencement à la fin.

Dressez-vous d'une jambe vigoureuse, pour entreprendre ce qui convient au service (de l'Etat), *pour exécuter avec persévérance ce que commande la situation, ce qui vous procurera le crédit dévolu à la puissance et la jouissance entière de vos droits par l'effet de vos efforts assidus et de vos désirs soutenus, de vos bonnes dispositions d'esprit, de votre zèle islamique et de votre ardeur religieuse.*

Nous envoyons semblable message à toutes les tribus, pour obtenir le concours de tous au maintien de la puissance islamique.

Si vous vous montrez négligents et ne vous employez pas à soutenir la Religion par votre zèle et votre obéissance, il ne pourra Nous être imputé de blâme, à Nous qui nous efforçons à vous guider dans la voie du succès.

Nous vous avons mis au courant et espérons que Dieu vous conduira. Salut.

De la fin de djoumada Ire 1323 (fin juillet 1905).

C'est ainsi que. sans doute sous l'influence de l'ambassade allemande alors à Fès comme on l'a déjà vu, le sultan reconnaissait toute l'aide et tous les services que la France consentait continuellement à l'âmel d'Oudjda, le transit qu'elle avait accordé à plusieurs reprises aux soldats et aux fonctionnaires chérifiens venant de Tanger à Oran ou à Nemours et trouvant là vivres, instructeurs et matériel de guerre; vraiment on reconnait là la marque de la diplomatie allemande.

C'était, au surplus, l'Allemagne qui faisait vivre en ce même temps le sultan qui, après avoir épuisé divers petits emprunts particuliers se montant à une douzaine de millions de francs,

venait d'obtenir un emprunt allemand de 12.000.000 de marks remboursable en septembre 1907 (?)

Les réformes allemandes mènent à l'internationalisation, codifiée dans l'Acte général d'Algésiras. — Si elle est occulte à Merrakech et montre seulement le bout de l'oreille à Fès, l'action allemande se développe ouvertement en Europe et jusqu'en Amérique.

Elle obtient d'abord l'accord franco-allemand du 8 juillet 1905 ; puis, après des protestations françaises contre l'activité du ministre allemand à Fès, c'est un second accord franco-allemand du 28 septembre aussi peu précis que le premier, bien que prétendant fixer, pour la conférence internationale projetée, un programme que le sultan accepte le 28 octobre.

Tout cela n'empêche pas des ingénieurs allemands d'arriver à Tanger, en novembre, pour « souffler » aux Français l'entreprise déjà concédée de travaux dans le port.

Enfin, le 16 janvier 1906, s'ouvre, à Algésiras, la Conférence internationale qu'a voulue et que domine l'Allemagne ; c'est la réunion la plus majestueuse de l'Histoire, par le nombre et l'importance des puissances qui y participent, au nombre de treize, parmi lesquelles les Etats-Unis d'Amérique et le Maroc lui-même, représenté par Mohammed Terrès et El-Mokri ; elle aboutit à un *Acte général* que le doyen des Ministres européens à Tanger, l'Italien Malmusi, va présenter à l'agrément du sultan le 24 mai suivant, à Fès même.

L'Acte d'Algésiras (1) consacre l'ingérence des puissances contractantes dans les affaires politiques, fiscales et financières du Maroc par l'intermédiaire du *Corps diplomatique* de Tanger.

Il crée, dans les ports, des *tabors de police* pareils à celui que nous avons déjà vu créer à Tanger en 1904 et qui auront des cadres espagnols à Tanger-ville, à Tetouane, à Casablanca-banlieue et à Larache, des cadres français à Tanger-banlieue, Rabat, Casablanca-ville, Mazagan, Safi et Mogador.

Il ajoute à l'ancien droit de douane de 10 % un nouveau droit de 2,5 % dont le produit sera, comme celui d'une *taxe urbaine*

(1) *Vid. Précis de sociol. n.-af.*, I, p. 183 *et seq.* L'Acte général d'Algésiras a été publié en brochure, en plusieurs langues et même en arabe.

à laquelle seront assujettis tous les Européens, employé par un *Comité de travaux publics*, mi-partie européen et indigène.

Enfin il crée une *Banque d'Etat* dont le capital sera fourni :

Par la France, pour 33 %, soit un tiers ;

Par l'Angleterre, pour 17 %, } soit le deuxième tiers.
Par l'Allemagne, pour 17 %, }

Et pour le troisième tiers :

1° Par l'Espagne, pour 17 % ;

2° Par les huit puissances restantes, savoir : Autriche-Hongrie, Belgique, Etats-Unis, Italie, Hollande, Portugal, Russie et Suède, chacune pour 2 %.

Ces chiffres expriment l'importance relative reconnue à chacune des puissances dans l'affaire marocaine, et précisent *l'intérêt spécial* reconnu à la France et qu'indiquait déjà la distribution de l'encadrement des tabors de police.

De la *tutelle internationale* ainsi instituée, un organe entre immédiatement en fonction, c'est le « Corps diplomatique » de Tanger sous l'autorité duquel se forment des « Corps consulaires » dans les autres villes ; un autre organe est mis debout presque aussitôt, c'est la « Commission des Travaux publics » qui va disposer du nouveau droit de douane de 2.5 % immédiatement perçu par la douane chérifienne ; mais la création des tabors de police comme celle de la Banque d'Etat et l'établissement de l'assiette de la « taxe urbaine » vont traîner en longueur au milieu du désordre chronique comme des bouleversements que la réaction de l'Islam nationaliste va provoquer dans l'Empire.

Moulaï-Hafid et le Bouâzzaoui. — En mai 1906, un émissaire de Moulaï-Hafid vint apporter au Bouâzzaoui une courte invitation à l'aller voir à Merrakech.

Le Bouâzzaoui partit aussitôt, ne rentra à sa zaouïa qu'en juin, et dès lors il annonça à ses « mouarid » que la guerre sainte allait être déclarée, qu'il s'y fallait préparer comme cela se faisait déjà dans le Haouz où Moulaï-Hafid avait lui-même donné l'exemple en se faisant recevoir « rami », ou *tireur*, à la zaouïa de Chichaoua, par Sid El-Assal ould El-Kadhi le Hamri, l'un des grands mokaddems de la Rimaïa [1].

(1) Sup. note 1 de la p. 369.

Il provoqua, à Sidi-Mohammed-ben-Rahhal, une grande assemblée (moussem) où se rencontrèrent tous les Oulad Bou-Rezk, les Dokkala Aounat et Oulad Fredj, des Beni Meskine et des Rahamna de la zaouïa des Oulad Moulaï-Moudjib.

Il recommença en juillet et réunit à El-Medjeni des députations de toutes les tribus des Chaouïa et des Oulad Fredj.

Là, pour la première fois, il déclara explicitement que Moulaï-Lamine ayant été envoyé à Casablanca par le sultan pour préparer la remise de la ville aux Chrétiens, il était du devoir de tous les bons Musulmans de se lever et de lui faire la guerre.

De là, les « mouarid » allèrent tenir, vers Sidi-Mhammed-ould-Bahloul, une autre réunion où se rendirent les Mezab et où les mêmes résolutions guerrières furent arrêtées.

L'agitation devint telle que Moulaï-Lamine prit peur, leva le camp de chez les Mediouna et vint s'installer, avec sa mehalla, dans Sour-Djedid, sous Casablanca (août 1906).

Prévenu par lui, le sultan le fit renforcer par un tabor d'infanterie pris à Mogador et lui envoya l'ordre de s'emparer d'El-Bouâzzaoui, mais celui-ci résolut de lui-même la question en partant pour Fès, persuadé qu'il dissiperait les préventions inspirées au sultan contre lui.

Son départ fit remettre à plus tard le projet de révolte ouverte que Moulaï-Hafid voulait dès lors mettre à exécution.

Le 3e acte de la guerre sournoise des deux frères. — En novembre 1906, le sultan, qui venait d'être avisé par Si Aïssa l'Abdi d'une démarche tentée auprès de celui-ci par le Juif Holtzmann pour le compte de Moulaï-Hafid, reçut du pacha-caïd Ben Kebbour, alors gouverneur de la Kasba de Merrakech, une dénonciation en règle contre son frère, lequel, d'accord avec Sid El-Madani le Glaoui et les notables des Rahamna, dont El-Aïadi, préparait sa prochaine proclamation comme Prince des Croyants et s'était déjà constitué, à Merrakech, un Makhzen où il siégeait avec tout l'appareil d'un souverain.

Moulaï-Abdelâziz décida de s'assurer de la personne de ce frère turbulent, et il constitua dans ce but une mission composée de cinq caïds-raha : Si Mohammed ould Senhadji, Larbi

le Soussi, Abdesselam le Bokhari, Bou-Zelafa l'Oudeyi et Kaddour le Bokhari.

Il les chargea d'un message par lequel il prescrivait à son frère Moulaï-Hafid de joindre à ses envoyés un ou deux de ses mokhaznis, afin qu'ils allassent, tous ensemble, opérer une réconciliation entre Si Taïbi le Goundafi et Si Abdesselam le Metougui, qui se faisaient encore la guerre : tel était le but avoué de la mission.

Mais les cinq caïds-raha reçurent en plus des lettres à faire parvenir, dès avant leur arrivée à Merrakech, aux âmels Saïd ould Daouïa le Dokkali, Aïssa ben Amor l'Abdi, Abdesselam le Metougui; Taïbi le Goundafi, Ould Abellagh le Demnati, et El-Hadj Abdesselam l'Ouarzazi; tous recevaient ainsi l'ordre secret de se tenir prêts à aider par tous les moyens les caïds-raha en mission, à s'emparer de la personne de Moulaï-Hafid et à l'amener à Fès.

Les caïds-raha, partis de Fès en décembre, parcoururent vite la première partie de leur route et arrivèrent chez le caïd Saïd ould Daouïa le Dokkali, auquel ils remirent en mains propres, le soir même de leur arrivée, la lettre chérifienne à lui destinée.

Sâïd en prit connaissance et résolut de trahir; il retint amicalement les caïd-raha, et pendant qu'ils séjournaient chez lui, il expédia un exprès à Moulaï-Hafid pour le prévenir de l'ordre donné à son égard.

Aussi, lorsque les caïds-raha, leurs autres correspondances secrètes distribuées pendant la dernière partie de leur voyage, arrivèrent enfin à Merrakech, ils trouvèrent le Dar-Makhzen, où ils devaient normalement descendre, fermé par ordre du Lieutenant chérifien, et un serviteur de celui-ci les installa dans une maison un peu éloignée, retenue à leur intention.

Là, un confident de Moulaï-Hafid, Si Abbès le Fèsi, vint les saluer et s'enquérir du but de leur voyage; ils répondirent être chargés d'un message à remettre au Lieutenant chérifien, en mains propres, de la part de l'Emir; Si Abbès les invita à lui faire la remise de ce message à lui-même, qui se chargerait de le porter à son destinataire.

Malgré toutes leurs insistances, ils ne purent obtenir autre chose de lui, et craignant d'être enfin éconduits sans aucun

résultat et de rester avec leur message dans les mains, ils le lui remirent.

Le lendemain, un cavalier de la suite de Moulaï-Hafid vint se déclarer prêt à les suivre dans leur voyage chez le Metougui et le Goundafi, — puisque tel était l'ordre envoyé par le souverain.

Ils ne purent que s'exécuter, allèrent jusqu'à Mezouda, où ils montèrent leurs tentes, négocièrent et réalisèrent la réconciliation entre les deux caïds berbères, puis ils rentrèrent à Merrakech.

Moulaï-Hafid les laissa se reposer six jours dans la maison où il les avait fait installer, puis il leur envoya, par Si Abbès, ses lettres pour l'Emir, avec l'ordre de reprendre la route de Fès sans plus de cérémonie.

Ainsi rentrèrent-ils auprès du souverain ayant accompli leur mission officielle, mais n'ayant, à aucun moment, pu exécuter leur mission secrète.

Moulaï-Hafid, d'ailleurs, ne manqua pas, à l'occasion de l'Aïd-Kebir qui allait tomber peu de temps après (le 25 janvier 1907), d'envoyer à son frère et souverain un royal cadeau de 20.000 rials (60.000 francs), 5 chevaux et 10 mulets de choix tout harnachés, présentés par son maître de bains, le nègre Bouho, avec une lettre démentant vivement tous les bruits qui avaient pu courir sur des prétentions qu'il n'avait, disait-il, jamais eues un seul instant, et assurant le Prince des Croyants de tout son respect et de son entier dévouement.

Les Français du Touat et ceux de Maurétanie poussent Ma-El-Aïnine à Fès. — En 1905, les tribus de la région sud-saharienne du Tagant avaient soutenu, contre les Français de Maurétanie, une lutte pour laquelle ils avaient envoyé des délégués demander le secours du cheïkh Ma-el-Aïnine et du Prince des Croyants.

D'autre part, le commandant militaire des Oasis sahariennes fait le pâturage de ses méharistes dans l'Iguidi et pousse une reconnaissance de 120 hommes jusque dans l'oued Chenachen, au sud de Tindouf, dans l'ancien pays des Reguibat, Oulad Delim et Tadjakant [1], coupant ainsi les routes négrières du Tafilelt et du Drâ.

[1] *Sup.* pp. 368 et 255.

Grand émoi dans tout le Sahara marocain.

Les Merabtines Naceria du Drâ comme le chérif d'Aïn-Semara vont porter jusqu'à Fès leurs inquiétudes au sujet des Français envahisseurs.

Ma-El-Aïnine se rend en personne auprès du sultan et séjourne longtemps dans sa zaouïa de Fès tenue par son fils Moulaï-Ahmed Ech-Chems.

Il n'en repart qu'en juillet 1906, et comme à l'aller, tout au long du retour ses « hommes bleus » se signalent par leurs manifestations haineuses contre les Européens et contre les Français en particulier.

A Casablanca, l'on est obligé de l'empêcher de séjourner pour éviter des incidents fâcheux.

A Merrakech, il moleste encore quelques Européens, fait hommage à Moulaï-Hafid et s'embarque enfin à Mogador le 17 novembre, emportant à Mersa-Tarfïa un convoi d'armes à feu qui lui ont été données tant à Fès qu'à Merrakech, et une somme d'environ 85.000 rials azizis, avec lesquels il projette de faire bâtir un fort à Aïn-Semara et de se défendre contre une arrivée éventuelle des troupes sahariennes de la France.

D'autre part, dès réception de l'appel des tribus du Tagant le sultan avait envoyé à ces gens des armes ainsi qu'un de ses cousins, Moulaï-Idris, avec mission de voir sur les lieux quelle était leur situation et de les soutenir vis-à-vis des Français de Maurétanie.

Or, ce chérif prit part, en 1906, à l'attaque du poste français de Tidjidjka par 500 Sahariens armés de fusils à tir rapide.

Le Gouvernement français, à cette nouvelle, chargea son ministre à Tanger de présenter au sultan une protestation et une demande d'explications.

Le sultan, avec derrière lui ses conseillers allemands, n'hésita pas à reconnaître la mission par lui donnée à Moulaï-Idris et il s'étonna même qu'on essayât de se mêler des affaires intérieures de son empire.

On n'avait sans doute pas prévu cette attitude.

Et l'autre sultan tient toujours. — Bou-Hamara, *alias* Moulaï-Mohammed, est évidemment plus qu'un « rogui » ou prétendant, car il règne, en fait, sans conteste depuis qu'en

1903 il a si sévèrement ramené jusqu'à Fès Moulaï-Abdelâziz, réduit le ministre El-Menebhi à abandonner son commandement à l'armée chérifienne et contraint celle-ci, pour ne mourir pas de soif, à évacuer Taza et à se réfugier à Oudjda où, peu à peu, depuis lors, elle s'est fondue malgré les divers ravitaillements successifs en hommes comme en matériel effectués par mer, de Tanger sur Saïdia ou Nemours, malgré la constante assistance des Français si impudemment travestie par le message chérifien de la fin de juillet 1905.

Sans entrer dans les détails oiseux de toutes les escarmouches et combats, souvent à son avantage, des trois années de règne du Rogui, on peut marquer deux points importants.

D'une part, il a accru son confort, en janvier 1906, en créant avec le concours de quelques Français, entre Zelouane et la mer, une station maritime qu'il baptise Mohammedia, dont il fait sa capitale, par où il reçoit des approvisionnements de l'extérieur et qu'il maintient malgré un désaveu français appuyant un bombardement espagnol; par là il tente d'entrer en relations avec les diplomates d'Algésiras et il communique avec le Khalife turc, mais ni celui-ci ni ceux-là ne répondent à ses ouvertures, les frères musulmans de Turquie vont même jusqu'à dévaliser les envoyés du principicule maghrebin.

D'autre part, non seulement il affermit sa situation morale en faisant réfuter, par une « fetoua » de ses oûlama [1], la « fetoua » de Fès qui l'avait inculpé d'illégitimité, mais encore il élargit son domaine par le sud jusqu'au Tafilelt, car il reçoit des lettres de Moulaï-Rachid exprimant le désir de se joindre à lui, comme Bou-Amama, pour une action commune contre les Français (décembre 1906).

Sa situation paraît donc alors aux Musulmans plus belle que celle du « sultan mahboul » qui, après la tutelle de Ba-Ahmed, a subi la tutelle anglaise, puis la française un instant, puis l'allemande, et dont le domaine est maintenant virtuellement soumis à la troisième série des réformes qui... le menacent depuis six ans, laquelle va comporter l'action internationale des puissances chrétiennes.

(1) *Vid.* texte *in Bull. du Com. de l'Af. française.*

Raïsouli fait, à Tanger, une tentative de « guerre sainte ». — L'intrusion des Chrétiens dans cet empire musulman traditionnellement fermé [1] est exploitée dès le mois de janvier 1907 par le Raïsouli que nous avons déjà vu obtenir *manu militari* le titre d'âmel du Fahs de Tanger.

Depuis juin 1905, ce chérif a considérablement élargi son champ d'action ; il est devenu le seigneur de toutes les tribus de la presqu'île tangeroise, puis il a encerclé Tetouane et tendu la main aux tribus du Rif ralliées au sultan de Zelouane, et vers l'Ouest, il a complété son domaine en s'emparant, les armes à la main, d'Arzila en octobre 1906, puis en se ralliant les Khelot, Oulad Mousa et autres tribus, et en agissant jusque sous les murs d'El-Ksar.

D'autre part, il a envahi graduellement la ville même de Tanger et ses miliciens, drapés de beaux et amples burnous bruns en face des soldats à mesquine « salopette » rouge du tabor de police, y font observer ses édits qui prédominent sur ceux du pacha chérifien, ce qui ne suffit pas, au reste, pour assurer la tranquillité car, en juin 1906, le Français Charbonnier a été assassiné dans la banlieue tangeroise, propre âmalat de Raïsouli.

Il a peu à peu, dans sa résidence fortifiée de Zinat, pris figure de prétendant hostile aux Européens, de telle façon qu'en décembre 1906, les puissances, dont ses agents molestent continuellement les nationaux, ont fait s'embosser dans la baie de Tanger une escadre française et une escadre espagnole, et que le Makhzen de Fès doit se résoudre à envoyer une mehalla de 3.000 hommes sous les ordres de l'âllaf Si Mohammed El-Guebbès.

Cette force expulse de Tanger les miliciens de Raïsouli, lui débauche le khelifa qu'il avait placé dans cette ville et publie une lettre chérifienne lui enlevant le titre d'âmel.

(1) *Vid. sup.* p. 386 et *Précis de sociol. nord-af.*, I, *pass.*; et c'est tellement essentiel et inhérent à la mentalité politique de l'Islam que cela s'accuse dans sa langue native et privative : *sedd* signifie également *fermer* (une porte), *barrer* (une rivière) et fermer l'Etat aux étrangers, nous allons voir confondre ces dernières acceptions un peu plus loin ; et de même *fetah* signifie simultanément *ouvrir* (une porte ou un barrage, même politique) et *conquérir*, ainsi *bled meftouha* est non seulement un *pays ouvert* mais encore un *pays conquis* (par les étrangers).

Raïsouli est ensuite chassé de Zinat même par la mehalla aidée de ses artilleurs français, — détail qu'il exploite car, en se réfugiant chez les Djebala, il envoie à toutes ses tribus des lettres annonçant que la mehalla va être appuyée par des troupes de débarquement françaises et espagnoles et qu'il y a là cas de « guerre sainte » contre les Chrétiens ; et pour faire entrer ceux-ci en scène et décider la levée en masse, il fait enlever, sur la plage de Tanger, une demi-douzaine de pêcheurs espagnols qu'il emmène captifs dans les montagnes (9 janvier 1907).

Heureusement, ni les Français ni les Espagnols ne débarquent et la combinaison fait long feu, mais l'idée que nous avons déjà vu le Bouâzzaoui lancer de la part de Moulaï-Hafid, va être bientôt reprise par celui-ci.

Moulaï-Hafid rallie les concours nécessaires pour sa proclamation. — Moulaï-Hafid n'avait pas ralenti ses intrigues après le départ des envoyés du sultan, en décembre 1906, ni après l'envoi de sa « hedia » pour l'Aïd-Kebir de janvier 1907 ; il pressa, au contraire, le Glaoui de venir provoquer sa proclamation à Merrakech, et comme celui-ci atermoyait toujours et se dérobait, il ourdit contre lui une machination pour le brouiller avec le sultan.

Il écrivit à celui-ci une lettre mentionnant que celui qui la lui remettrait l'entretiendrait d'affaires graves, et il chargea de cette lettre un de ses fidèles, le caïd Djilali ben Moudden le Serghini ; celui-ci, en plusieurs entretiens tant avec l'émir qu'avec les vizirs, déclara que le Glaoui, enorgueilli par l'étendue du commandement qu'il avait pu se constituer et par la puissance que lui procurait le nombre important de gens armés dont il disposait, projetait de s'insurger et de se rendre indépendant dans ses montagnes.

Après en avoir délibéré avec ses vizirs, Moulaï-Abdelâziz décida de faire arrêter le Glaoui et pour ce, il écrivit à Moulaï-Hafid, au Metougui, au Goundafi, à Ould Abellagh le Demnati et il leur prescrivit de rassembler leurs forces et d'agir ensemble contre le Glaoui.

Mais un des secrétaires du vizir Si Feddoul Gharnit, Si Ahmed ben Maouaz, écrivit secrètement au Glaoui pour le prévenir de ce qui se tramait contre lui, et son émissaire, passant

par Bou-Djâd, arriva chez le Glaoui avant que les missives chérifiennes, suivant la route officielle ordinaire par Rabat et les Chaouïa, parvinssent à leurs destinataires ; aussi, quand ceux-ci purent se présenter sur la frontière des Glaoua avec quelques contingents rassemblés à la hâte, ils trouvèrent Sid El-Madani retranché dans sa kasba, et ils ne purent que se séparer sans avoir exécuté les ordres chérifiens.

Aussitôt après, le Glaoui, résolu à se venger du sultan, manda à Moulaï-Hafid qu'à la seule condition que celui-ci mît en prison Djilali ben Moudden et le lui abandonnât, il l'aiderait à réaliser sans délai son projet d'accession au pouvoir souverain.

Ce concours indispensable et décisif acquis, Hafid manda sans retard auprès de lui ses fidèles amis des Rahamna, dont El-Aïadi le Boubekri.

Ceux-ci mirent, de leur côté, à leur concours deux conditions : 1° que tous les détenus des prisons de Merrakech seraient élargis ; 2° que tous les Européens de Merrakech seraient expulsés et renvoyés à la côte.

Moulaï-Hafid souscrivit en principe à ces demandes et se tint prêt à profiter de la première occasion favorable pour jeter le masque et se dresser contre son frère et souverain.

Un médecin français assassiné à Merrakech ; les Français occupent Oudjda. — Depuis 1904, des dispensaires français, soignant gratuitement les indigènes, s'étaient installés dans plusieurs ports ouverts, puis à Fès et à Merrakech, et celui de cette dernière ville était tenu par le docteur Mauchamp, qui s'acquittait sereinement de sa mission en face de l'excitation et de l'hostilité semées tant par les « hommes bleus » que par Holtzmann et ses compères indigènes et européens ; vers la mi-mars 1907, l'agent consulaire allemand avait même, alors que depuis plus de deux ans les Mannesmann prospectaient curieusement et indiscrètement l'Atlas et le Sous, appelé l'attention de l'âmel, Sid Abdesselam El-Ouarzazi, sur l'indiscrétion blâmable du Français Mauchamp préparant, suggérait-il, l'installation d'un poste de télégraphie sans fil [1].

Or, le 19 mars, une foule s'attroupa devant la maison de

(1) *Bulletin du Comité de l'Afrique française* (avril 1907).

Mauchamp, prétendant voir un mât dressé sur sa terrasse, et alla porter ses protestations devant l'âmel qui répondit simplement : « Un mât ?... Enlevez-le ! »

La foule retourna en hurlant devant la maison et défonça la porte, puis se rua à l'intérieur...

Survint le médecin qui fut attaqué, lapidé, et expira nu sur le sol devant sa demeure complètement dévastée.

Puis les assassins se dirigèrent vers le Mellah pour massacrer Juifs et Européens et ne furent empêchés d'y pénétrer que par des soldats envoyés aussitôt par Moulaï-Hafid.

Ils se retournèrent vers la maison du consul anglais devant laquelle les soldats de Moulaï-Hafid les rejoignirent, les attaquèrent, leur tuèrent deux hommes et les dispersèrent.

Devant l'inertie de l'âmel, le Lieutenant chérifien mit la ville en état de siège et empêcha de nouveaux attentats dont tous les Européens étaient menacés ; à la réclamation écrite du Corps consulaire, l'âmel ne trouvait à répondre que « l'événement était arrivé par la volonté de Dieu ».

La nouvelle fut télégraphiée à Paris, et un Conseil des ministres décida, dès le 23, de faire occuper la ville d'Oudjda, *comme conséquence*, dit un communiqué officiel, *de la constatation du refus persistant du Makhzen d'exécuter ses accords de 1901 et 1902 avec le Gouvernement de la République, et de répondre aux demandes multipliées de répression et de réparations qui lui ont été adressées par la France, à la suite d'abus de pouvoir, de délits ou de crimes commis à l'égard des Français en territoire marocain.*

Et, en effet, dès le 29 mars, la frontière algérienne était franchie par une colonne de 3 bataillons, 2 escadrons et une batterie, qui arrivait à 10 heures du matin devant Oudjda.

L'âmel sortit à sa rencontre et déclara au colonel français qu'il était « résigné à la volonté divine ».

La ville était occupée sans un coup de fusil et tout aussitôt s'y installait un *Haut-Commissaire pour le règlement des questions frontières*, fonction prévue par les accords franco-marocains de 1901-1902 ; ce fonctionnaire institua immédiatement des relations courtoises avec toutes les personnalités marocaines environnantes, tant les Chérifiens repliés d'Oudjda sur Sâïdia que les âmels du Rogui, les gens de Bou-Amama dont le

fils, Si Taïeb, avait été récemment tiré des prisons de Fès par la France, et les tribus des Beni-Znasen [1].

En même temps, le Ministre de France à Tanger présentait au Makhzen une longue liste récapitulative, publiée simultanément au *Journal officiel* français, de toutes les réclamations restées en souffrance depuis des années, et y joignait la demande d'une indemnité pour la famille de Mauchamp, d'une punition pour les coupables, plus la destitution et l'emprisonnement de l'âmel de Merrakech.

Le sultan répondit qu'il autorisait le consul français de Mogador à aller faire une enquête à Merrakech, mais qu'au surplus il protestait énergiquement contre l'occupation d'Oudjda, et ne pouvant emprisonner l'âmel Sid Abdesselam à cause de son grand âge, il se bornerait à le déplacer.

Et en effet, il nomma Ben Ghazi, alors pacha ou âmel à Tanger, au poste de Merrakech.

Ben Ghazi s'embarqua donc pour Safi où il trouva une petite mehalla qui devait l'accompagner à Merrakech.

Mais ici commencèrent les difficultés.

Plusieurs tribus du Haouz, des Rahamna aux Zemrane, déclarèrent s'opposer au remplacement de Sid Abdesselam par Ben Ghazi, et elles bloquèrent celui-ci dans Safi de telle façon que la mutation ne put s'effectuer et que Sid Abdesselam resta à Merrakech soutenu par tous.

Pendant ce temps, le sultan publiait un message à lire dans les mosquées, pour blâmer les agitateurs et les fauteurs de désordres qui avaient motivé l'action de la France [2]...

Et la vie de l'empire continue : le Corps diplomatique de Tanger continue l'application des réformes de l'Acte d'Algésiras, organise la douane, reçoit le colonel suisse et des officiers français et espagnols pour les tabors de police, pendant que le Rogui parcourt le Rif, qu'à Casablanca la « Compagnie marocaine » française commence les travaux du port sous la menace des tribus des Chaouïa, qu'à Tanger un Français, le vétérinaire Dehors, vient d'être assailli et molesté par la foule ; puis le caïd Mac Lean est fait prisonnier par Raïsouli à qui le sultan l'avait

(1) *Bull. du Com. de l'Afr. franç.* de mai 1907.
(2) *Vid.* texte in *Bull. du Com. de l'Af. franç.*

envoyé comme ambassadeur, et un autre Français, de Gironcourt, se promenant dans Fès avec un « kodak », est attaqué, lapidé et laissé presque mort par la foule que réussissent à grand peine à éloigner les soldats du sultan.

Aussi, le 9 mai, une note Havas précise que l'occupation d'Oudjda continuera jusqu'à règlement de toutes les questions pendantes.

La guerre sournoise des deux frères va-t-elle tourner à la guerre ouverte ? — Moulaï-Abdelâziz n'avait pas été dupe de la lettre astucieuse de Moulaï-Hafid rapportée par les caïds-raha, ni de la royale « hedia » reçue, non plus que des dernières confidences touchant le Glaoui, et il était irrité tant par les continuelles intrigues de son frère que par le récent événement grave de Merrakech.

Il eut bien, un moment, le désir d'aller délivrer son cher Mac Lean des mains de Raïsouli, mais il se sentait si gravement menacé du côté de Merrakech qu'il résolut de s'y rendre tout d'abord :

A Nos serviteurs affectionnés, les caïds du guich fortuné à la kasba de Merrakech la bien-gardée, — que le salut, etc...

Nous vous ordonnons de vous presser à réunir vos troupes, tant cavaliers que fantassins, de camper en dehors de la ville et de prévenir Notre Personne chérifienne dès que vous serez prêts.

Alors vous recevrez Nos ordres chérifiens pour le mouvement de la troupe qui devra venir à la rencontre de Notre Etrier élevé par Dieu.

Nous avertissons Notre frère Moulaï-Abdelhafidh des ordres que Nous vous donnons. Salut.

Du 2 rebiâ 2e 1325 (15 mai 1907).

On sait que l'âmel était le gouverneur de la *medina*, ou ville, mais n'avait rien à voir dans la kasba, contenant les casernes et prisons, laquelle était divisée entre deux caïds : Ben Kebbour, chef des Abid-El-Bokhari, et Brahim le Menebhi, chef du guich des Menabha; un troisième caïd stationnait à l'extérieur, Ali ben Rechgoun, chef du guich des Oulad Delim.

Sa missive envoyée, le sultan mit en route, selon l'usage, son

gros convoi et son harem qui comprenait 42 épouses et servantes pourvues chacune de leur mulet de selle, plus 20 mulets de charge, sous la conduite du caïd nègre Fatah, secondé par deux eunuques, avec une escorte de 15 cavaliers mokhaznis sous les ordres du caïd-raha Ahmed ben Sâïd le Serghini.

Mais tout ce monde se trouva bientôt en panne sur la route de Casablanca à Azemmour, chez les Hechtouka, à la suite des événements que nous allons voir se dérouler dans la région, mais dont il faut, au préalable, présenter le théâtre et les principaux acteurs.

Casablanca et les Chaouïa. — Les Chaouïa — « moutonniers » ou gens à moutons — ne sont pas un groupement unigénérique mais un ensemble de tribus d'origines diverses, venues à des époques différentes, et rapprochées par la communauté d'intérêts comme, parfois, par un commandement unique.

C'est ainsi que, sous Moulaï-Slimane, le caïd El-Ghazi El-Mezamzi avait été âmel d' « Entre Oued et Oued », de tout le pays entre l'oued Bou-Regreg et l'Oum-Rebiâ et depuis la mer jusqu'à la zaouïa de Bou-Djâd en Tadla.

Après lui, son âmalat fut divisé : les Chaouïa formèrent trois groupements, les Oulad Bou-Rezk, les Oulad Bou-Atïa et les Chehaouna.

Puis les premiers furent répartis entre cinq caïds sous la prédominance de celui des Mezamza, à la kasba de Zettat.

Les seconds eurent un grand caïd, Rechid le Harizi, puis ils fournirent bientôt, d'une part, l'âmalat des Mzab à Dar-Ben-Ahmed, et, d'autre part, celui de Dar-Ber-Rechid qui comprenait les Oulad Hariz, Medakra et Oulad Ali.

Enfin le caïd des Mediouna étendait son autorité sur tous les Chehaouna, formés des Oulad Ziane, Zenata, Ziaïda et Beni Oura.

Au commencement de 1907, ces divers commandements ont encore été modifiés, mais on peut se faire une idée exacte tant de la répartition des Chaouïa que de l'importance relative de chaque tribu par le tableau suivant qui présente la répartition en circonscriptions de difa [1].

(1) *Cf. sup.* pp. 60 *et pass.*

Sur un total de 100 « difas », il incombe :

a) *Chez les Oulad Bou-Rezk :*		
Aux Oulad Sâïd	13 difas	
— Mezamza	14 —	
— Oulad Bou-Ziri	14 —	
— Oulad Ben-Daoud	2 —	
— Zenata	7 —	
Soit		50 difas
b) *Chez les Oulad Bou-Atïa :*		
Aux Mezab	12 difas	
— Oulad Hariz, Medakra et Oulad Ali	13 — 1/2	
Soit		25 — 1/2
c) *Chez les Chchaouna* :		
Mediouna, Oulad Ziane, Ziaïda et Beni Oura		24 — 1/2
Total égal		100 difas

Les contingents *nouaïb* de toute la confédération, qui compte peut-être un total de deux cent mille âmes, sont, dans les proportions ci-dessus, fixés à 2.000 fantassins et 500 cavaliers.

Toutes ces tribus sont riches et les « gens à moutons », tout en gardant leur nom, sont devenus presque tous des cultivateurs habitant des tentes, des gourbis ou *nouala*, des maisons, des « dar » qui sont des châteaux superbes, car leur territoire est presque tout entier formé de terres noires, dites *tîrs*, produisant en abondance non seulement toutes les céréales qu'utilisent les indigènes mais aussi certaines plantes industrielles, comme le tabac et le lin, demandées par les commerçants européens de Casablanca, longtemps si considérés des indigènes qu'on a déjà vu ceux-ci demander l'un d'eux comme « reffad ».

Casablanca, l'antique Anfa rebâtie avec de beaux remparts par les Portugais et devenue la marocaine Dar-Beïda, doit à sa fonction d'*emporium* des Chaouïa et Tadla comme à sa rade, l'une des meilleures de toute la côte atlantique, une grande prospérité.

Elle a près de 20.000 habitants musulmans et ses diverses colonies européennes comprennent 300 personnes.

Sous la haute autorité de Moulaï-Lamine, Lieutenant chérifien, son âmel est Si Bou-Beker Es-Selaoui, mais l'autorité de celui-ci est fortement battue en brèche par quelques notables tant citadins que bédouins et dont le principal est Ould El-Hadj Hammou le Harizi, fils d'un ancien âmel de la ville, très remuant, ami d'El-Bouâzzaoui comme de Moulaï-Hafid et chef virtuel des Medakra, des Oulad Ali, des Oulad Hariz qu'il avait poussés à détruire Dar-Ber-Rechid en août 1906, et aussi des Oulad Ziane qu'il avait de même incités à démolir Dar-El-Aïdi en janvier 1907.

La concession de travaux pour le port a été donnée par le Makhzen à la « Compagnie marocaine » qui, depuis 1904, a travaillé à installer ses chantiers et ses carrières situées à 2 kilomètres et desservies par une petite voie ferrée de 0m 60.

Enfin, le 24 mai 1907, les travaux directs ont commencé et les allées et venues des petits trains de moellons attroupent les indigènes ébahis du sifflet et de la vitesse de la petite locomotive, et qu'un service d'ordre doit souvent tenir à distance.

Mais toute cette curiosité devient vite de l'hostilité.

C'est que, sur un ordre chérifien du 4 juillet, l'agent français de l'emprunt de 1904, qui se bornait jusque là à recevoir ce que voulaient bien lui apporter chez lui les amines de la douane, est maintenant admis à siéger au milieu de ceux-ci, dans leur bureau même, à contrôler toutes leurs opérations et à retenir lui-même le pourcentage revenant aux porteurs de titres dont il est le représentant.

Ah ! cette fois, les amines se fâchent car ils ne peuvent plus non seulement décider de la portion congrue qu'ils concéderont à l'agent français, mais encore prélever pour eux-mêmes les fortes parts qu'antérieurement ils omettaient de porter en recette au compte du Makhzen.

Eux-mêmes, dès lors, reprennent et font colporter en ville comme dans les tribus, de concert avec les émissaires d'Ould El-Hadj Hammou, l'histoire du sultan ensorcelé par les Chrétiens, du « Sultan mahboul ».

Massacre d'Européens et pillage à Casablanca. — A la suite de ces excitations, un groupe d'une trentaine d'individus des Mediouna et des Oulad Ziane se présente, le 29 juil-

let 1907, devant Moulaï-Lamine et réclame l'arrêt et la démolition des travaux du port.

Et comme le Lieutenant chérifien les éconduit en disant qu'il en référera au sultan, le lendemain des gens de ces deux tribus pénètrent nombreux en ville, criant dans les rues que les Musulmans sont invités à abandonner les patrons européens, que la ville ne recevra plus de denrées de l'intérieur et qu'elle sera pillée deux jours après.

Un sujet portugais reçoit, dans la rue, un coup de couteau d'un exalté et le Corps consulaire va demander à l'âmel Si Bou-Beker d'assurer l'ordre, mais pendant qu'on discute, arrive la nouvelle que les cavaliers des tribus ont conduit un groupe de citadins sur la voie ferrée, que les ouvriers de la Compagnie comme la petite locomotive ont été lapidés et massacrés.

L'âmel consent enfin à donner une petite escorte à quelques Français qui se rendent sur les lieux et trouvent neuf cadavres : 4 Français, 3 Italiens et 2 Espagnols.

L'escorte elle-même met bientôt en joue les Français qu'elle accompagne et ils doivent se retirer sous une grêle de pierres avec l'aide de quelques Musulmans de bonne volonté.

Devant l'excitation qui se répand en ville, le consul Neuville avec 9 Français s'enferment au consulat de France et quelques Espagnols comme quelques Anglais se rassemblent dans leurs consulats respectifs, mais la plupart des autres Européens se réfugient en hâte sur les navires en rade.

L'un de ceux-ci part pour Tanger et, le 1er août, le Corps diplomatique proteste auprès de Si Guebbès pendant que le Ministre de France envoie le *Galilée*, qui se trouvait en rade, à Casablanca où il sera suivi par deux autres croiseurs demandés à Toulon.

Par ailleurs, les émissaires d'Ould El-Hadj Hammou avaient provoqué une réunion qui s'était tenue à Sidi-Ali-ben-Mousa (18 kilomètres S.-E. de Casablanca) le 30 juillet, jour même du massacre.

Là se rencontrèrent les Oulad Sâïd, les Mezab, les Mezamza, les Oulad Ben-Daoud et les Oulad Bou-Ziri.

Différents orateurs, dont plusieurs amis d'El-Bouâzzaoui toujours absent à Fès, prirent la parole et l'on se sépara après avoir fixé rendez-vous sous les murs de Casablanca.

Mais le lendemain se répandit partout la nouvelle inopinée du massacre des Européens, et de tous côtés on se mit en route vers la ville en toute hâte.

C'est ainsi qu'une foule de bédouins, mêlée aux éléments urbains, commença le pillage des habitations abandonnées par les Européens et aussi celui des maisons des riches indigènes que, pour les besoins de la cause, on accusait de s'être vendus aux Chrétiens [1].

D'autre part, Ould El-Hadj Hammou avait convoqué les Medakra et les Oulad Ali qui se mirent en mouvement pour une concentration à Souk-El-Had, près de Dar-Miloudi (50 kilomètres de Casablanca), mais cette mobilisation n'allait être terminée que le 3 août, comme celle des Mezab eux-mêmes.

Ce qui montre bien, quoiqu'on en ait dit, que ces événements étaient provoqués par les amines de la douane, c'est qu'une excitation semblable était signalée dans d'autres ports où, seule, l'énergie adroite de nos consuls évita les mêmes massacres qu'à Casablanca.

A Rabat, une foule comprenant, avec les citadins, des Zaer nombreux, avait menacé de chasser les Européens ou de piller la ville, et ce n'est que sous l'action énergique du consul Leriche que l'âmel avait réussi à contenir les émeutiers.

A Mazagan où, dès longtemps les Oulad Fredj prononçaient des menaces, la situation était également devenue critique; les Européens et les Juifs s'embarquaient et seul le consul français d'Huyteza retardait de graves incidents.

Safi se tenait tranquille sous Si Aïssa l'Abdi, mais Mogador était menacé par Aneflous, caïd des Haba, et le gouverneur Bargach ne se maintenait qu'avec l'appui du consul français Kouri.

Le Ministre de France para au plus pressé, et le *Galilée*, partant pour Casablanca, fut suivi d'autres croiseurs gagnant Rabat et Mogador.

Les troupes françaises et espagnoles occupent Casablanca. — De son côté, le Gouvernement français s'était, aussitôt avisé, entendu avec le Gouvernement espagnol pour

(1) G. Bourdon a donné un récit détaillé de ces événements.

une intervention dans l'esprit de l'Acte d'Algésiras, et ainsi, pour Casablanca où cet Acte avait prévu une police à cadres doubles, français et espagnols, fut décidée une occupation mixte par la France qui enverrait 3.000 soldats et l'Espagne qui en expédierait 500.

Dès le 2 août au matin, le *Galilée* était devant la ville pillée et sa seule présence donnait du courage à Si Bou-Beker qui s'efforçait à faire évacuer la ville par les bédouins : la plupart de ceux-ci étaient d'ailleurs rentrés chez eux avec le butin fait dans la ville et qui comprenait non seulement meubles, vêtements et bijoux de prix, mais encore des femmes juives et même quelques musulmanes emmenées comme captives.

Sur convention du consul Neuville avec Moulaï-Lamine, le 5 août sont débarqués 60 marins du *Galilée* pour garder le consulat de France bloqué, mais ce détachement est attaqué à la Porte de la Marine par citadins et soldats de la propre mehalla de Moulaï-Lamine, et ne parvient au consulat qu'avec son chef blessé, l'enseigne Ballande.

Sur signal du consul, le *Galilée* ouvre le feu sur les groupes des agresseurs qui garnissent la plage et les terrasses des maisons, jusqu'à ce que Moulaï-Lamine promette de rechercher et livrer les coupables.

On débarque alors le commandant Mangin, chef de la police franco-espagnole instituée à Algésiras, mais on doit rouvrir le feu des navires, tant du *Galilée* que des deux croiseurs arrivés de Toulon et de la canonnière espagnole *Hernando-Cortez*, qui débarque aussi des marins pour garder le consulat d'Espagne.

Le pillage de la ville continue, avec des entr'actes, par les gens des tribus qui vont et viennent à leur fantaisie.

Et, les 7 et 8 août, c'est sous la protection des canons de l'escadre de l'amiral Philibert que débarquent 3.000 soldats français avec le général Drude.

Ces troupes nettoient la ville des maraudeurs qui y circulent encore, puis vont installer leur camp à 500 mètres au sud des remparts.

Ce sera seulement le 14 que débarqueront et s'installeront dans la ville même 500 soldats espagnols avec le commandant Santa-Olalla.

Le bombardement avait eu ce résultat ignoré des Français :

atteignant indistinctement les 800 soldats chérifiens de Moulaï-Lamine et les bédouins qui s'étaient introduits au milieu d'eux, dans Sour-Djedid, pour les piller, il les fit fuir pêle-mêle et quand, parvenus à une dizaine de kilomètres et hors de portée des canons, les groupes se reconnurent, les bédouins crièrent haro sur les Chérifiens vendus aux Français, les Medakra et les Mezab les pillèrent congrûment.

Vers la « guerre sainte ». — Les troupes françaises sont littéralement bloquées dans leur camp par de petits groupes de bédouins qui viennent jour et nuit faire le coup de feu sur le front de bandière et dont les trois campements principaux sont installés à l'abri du tir des canons de l'escadre, à Taddert, à Merchich et à Titmellil, de 10 à 15 kilomètres de la ville.

Il faut « se donner de l'air » et une série de reconnaissances offensives commence dès le 11 août.

Or ce jour même, au camp de Taddert, a lieu un grand conseil de guerre : tous les caïds, mokaddems de siba et principaux notables de toutes les tribus des Chaouïa se réunissent pour délibérer sur la situation.

En présence des faibles effectifs français et de la qualité égale de leurs combattants, ils se trouvent assez forts pour faire la guerre avec succès hormis sur un point, l'artillerie, et ils décident d'invoquer l'aide de Moulaï-Hafid qui, depuis l'incident soulevé en son nom par El-Bouâzzaoui l'année précédente, était devenu le champion avéré de la résistance aux étrangers.

L'assemblée charge deux oûlama, Sid Bedjadj le Mezmezi [1] et Si Bou-Châïb ben Azzouz, de rédiger une requête dans ce sens et elle adopte le texte suivant :

Louange à Dieu seul!

Veuille Dieu que l'affection et la durée, la protection et la victoire restent à notre seigneur et à notre maître, au Prince des Croyants, au Sultan aidé de Dieu, généreux et bienveillant!

Après le salut sur la Personne de notre noble seigneur et le tribut de félicitations et de magnifications qui convient à sa Majesté brillante,

[1] Il a été, depuis lors, secrétaire du caïd des Mezamza investi par l'autorité française.

Il n'est pas ignoré de ta seigneurie que l'Ennemi a pris pied chez nous avec ses soldats, ses cavaliers et ses fantassins en armes, et s'essaie à nous dompter par tous les moyens et à déployer ses forces contre nous du matin au soir, désirant allonger sa main sur notre pays et s'installer dans notre territoire. Il a déjà occupé Casablanca avec ses troupes, contre lesquelles on ne peut lutter puisqu'on est dépourvu de fusils, de munitions et de canons, qu'on n'a ni armes ni approvisionnements pour satisfaire aux obligations de l'Islam en attendant que Dieu réunisse toutes les forces des Croyants.

Aussi espérons-nous, de ta seigneurie, du bien et des moyens d'action pour que la cause des Musulmans se soutienne par ton intervention.

Nous adjurons ta noblesse chérifienne comme ta hautesse brillante et puissante de proclamer la guerre sainte et la résistance pour la sauvegarde de notre honneur, de nos familles, de nos biens, de notre pays, et nous te faisons acte de complet hommage pour nous mettre à l'abri de tout dommage et pour veiller sur les droits que les Musulmans ont reçus en héritage.

Vers ta seigneurie se tendent nos cous, impatiente est notre attente.

Nos gosiers sont serrés et nous implorons la venue de ton étrier chérifien pour nous secourir et amener les Musulmans à notre aide.

L'inondation bat la digue et l'ennemi assaille nos murs! (1)

Hâte! hâte! car l'invasion commence par un point, mais s'il séjourne et s'étend, partout se produira la crainte et l'effroi!

Promptitude! promptitude! Il ne convient ni attente ni dérobade!

Qui s'excuserait aurait tort, qui comprend ne peut hésiter et qui a vu le sait mieux que qui l'a entendu dire!

Au reste, l'affaire est aux mains de Dieu, telle qu'Il la voudra, et ce que tu nous conseilleras, nous le ferons en nous tenant à ton service chérifien! Salut!

C'est intentionnellement que le destinataire n'est pas désigné par son propre nom, et pour parer à une trahison ou à un accident toujours possibles en cours de route.

(1) *Vid. sup.*, note 1 de la p. 431.

Et pour emporter cette requête, l'assemblée désigne El-Hadj Mamoun le Ziraoui et Djilani ben Arroub l'Afifi.

Ceux-ci partent le 13 et rencontrent le 15, chez les Rahamna, un envoyé de Moulaï-Hafid, qui apportait lui-même des lettres et fait demi-tour avec eux vers Merrakech.

Nous verrons bientôt ce qui s'y passa.

De son côté, le 16, le consul français Malpertuy réunit le Corps consulaire de Casablanca et fait nommer une Commission pour évaluer les dégâts commis en ville et recevoir les offres d'indemnité de Moulaï-Lamine.

Le 17, on sépare les pouvoirs du chef français de la police franco-espagnole et du commandant d'armes français de la ville.

Et dans les tribus, pendant ce temps, circulaient les appels des notables à la « guerre sainte ».

Nous avons habitué de traduire par « guerre sainte » le terme arabe *djehad,* qui signifie effort ou résistance et sert à désigner l'une des cinq obligations islamiques : la guerre défensive en cas de violation du territoire de l'Islam par les Infidèles [1].

La guerre sainte ne peut, en droit, être proclamée que par le Prince des Croyants et dans certaines formes [2], mais en cas de carence du Prince, il est « recommandé » qu'elle soit menée par tout Croyant en position de le faire.

Dès avant la réception de la réponse de Moulaï-Hafid à leur appel lancé de Taddert, parvient chez les Chaouïa un message de guerre sainte qui est lu dans les tribus dès le 16 août : c'est une lettre du cheïkh El-Bouâzzaoui, gardé à Fès par le sultan depuis l'affaire de 1906, mais dont les affiliés maintiennent les relations constantes avec les Chaouïa.

A tous nos frères, entre autres aux notables de la tribu des Medakra, écrit-il, — *que le salut,* etc...

Et ensuite, la lutte engagée contre le Gouvernement français et les autres Infidèles est devenue évidente pour vous parce qu'elle se trouvait dans les desseins de Dieu — qu'Il soit exalté!

(1) Par un élargissement de cette conception primitive, le « djehad » est devenu l'*effort* commun du peuple musulman, sa vindicte nationale contre l'une de ses collectivités qui vient à lui causer un dommage grave, comme nous l'avons vu pour les Beraber (sup. p. 157) et pour les Ghenanma (sup. p. 275); c'est une « mise hors la loi ».

(2) *Vid. Précis de Sociol. nord-af.*, I, p. 43.

Depuis qu'est commencé le combat contre eux, tous les Musulmans, tant les contingents des tribus que les soldats (réguliers), accourent en foule et s'empressent à prendre part à l'anéantissement de ces ennemis.

Or vous voilà revenus à vos hésitations et rentrés dans votre pays (1), *laissant « ceux qui associent »* (2) *opérer l'occupation de la ville et la capture des principaux d'entre les Musulmans, de sorte qu'ils en sont arrivés à se dire plus forts que nous sans voir que Dieu, qui les a créés, est plus fort qu'eux-mêmes.*

Aussi, si vous êtes des Croyants et si vous portez témoignage pour la religion mohammedienne, dressez-vous énergiquement et venez au combat avec vos cavaliers et tous vos combattants dès réception de cette lettre.

Il ne convient pas que des gens tels que vous supportent cette injure qui vient d'être faite aux Musulmans et il n'échappe pas, à ceux d'entre vous qui sont aptes à comprendre, qu'il importe que vous repoussiez l'ennemi si vous voulez être agréables à Dieu et à son Envoyé ; — que Dieu termine tout cela heureusement pour vous et pour nous, et qu'Il nous dirige tous !

Celui qui vous écrit est retenu par les circonstances ; or l'entreprise est plus grave que toute autre, il faut que vous soyez prompts.

Si vous n'étiez pas sensibles au ressentiment de l'Islam, nous ne vous compterions plus parmi nos frères et n'aurions plus qu'à implorer le secours de vos femmes ; nous ne pensons pas que vous y consentiez et nous prions Dieu qu'Il presse l'arrivée de jours meilleurs — par les grâces du Prophète ! Salut !

De la part de la créature faible et pauvre Mohammed El-Bouâzzaoui.

A cet appel s'assemblèrent aussitôt, dans les camps de Taddert, Titmellil et Merchich, 6.000 Marocains qui, dès le 18 août, firent prendre les armes à toutes les troupes françaises pour dégager une patrouille de 60 spahis qu'ils avaient cernée.

(1) El-Bouâzzaoui fait allusion ici aux renseignements qui lui sont parvenus à Fès, sur le retour dans leurs tribus, le 3 août, de la plupart des bédouins emportant le butin fait dans Casablanca, alors qu'il ignore encore les concentrations ultérieures de Taddert, Merchich et Titmellil.

(2) Les Chrétiens associent à Dieu Jésus qui, pour les Musulmans, n'est qu'l'un des quatre grands prophètes comme Mahomet lui-même.

CHAPITRE XI

La Guerre sainte.

(1907-1908)

Moulaï-Hafid, « sultan de la guerre sainte ». — Allons-nous voir la guerre, ou bien la paix? — Le Khalifat suprême est transféré de Moulaï-Abdelâziz à Moulaï-Hafid. — L'empire d'Islam. — L'action de Moulaï-Abdelâziz. — Le désastre de l'armée âzizienne. — L'action de Moulaï-Hafid. — Nouvelles de la mehalla âzizienne d'Aïn-Fouzer. — La guerre sainte chez les Beni Znasen. — Le sultan de la guerre sainte longe les Chaouïa. — El-Bouâzzaoui est conseil-directeur des forces hafidiennes chez les Chaouïa. — Suite de la guerre sainte chez les Chaouïa. — La guerre sainte des Sahariens. — Moulaï-Hafid arrête la guerre des Chaouïa et reprend sa route vers Fès. — A Meknès et à Fès. — Hafid est aux abois mais il fait culbuter Abdelâziz. — La guerre sainte des Berbères du Moyen-Atlas. — Les Français secourent Merrakech. — Incident franco-allemand pour des déserteurs de Casablanca.

Moulaï-Hafid, « sultan de la guerre sainte » [1]. — Par ailleurs, les deux délégués partis de Taddert le 13 août étaient arrivés à Merrakech le 16 et reçus aussitôt, en présence du Glaoui, par Moulaï-Hafid qui vérifia leurs pouvoirs, examina la requête qu'ils lui présentaient.

Et comme c'était juste un vendredi, le « nocer » fut dit, à la mosquée Berrima, au nom de Moulaï-Hafid devant la maison duquel, à Bab-Riad, on fit rassembler le peuple par des crieurs, et là, on fit répéter publiquement le « nocer » :

Dieu fasse victorieux notre seigneur et maître Abdelhafidh, fils de notre seigneur Hassane, défunt en la miséricorde de Dieu!
Dieu fasse victorieux le Chef de la Résistance!

Le samedi 17, les Juifs firent leur acte d'hommage et présen-

(1) La traduction exacte de l'expression courante *soltane el-djehad* serait : *chef de l'effort* ou *de la résistance* (*sup.* p. 445), le verbe *solot, tesollot* (s'imposer en maître ou s'ériger comme chef) a fourni le nom *soltane* dont la forme implique un sens occasionnel ou provisoire : *maître* ou *chef*, prince (*sup.* pp. 33 et 51).

tèrent leurs cadeaux à Moulaï-Hafid installé au Dar-Makhzen, sur le « koursi » ou trône de son frère, le « sultan mahboul ».

Dès lors, Moulaï-Hafid notifie partout son avènement et il écrit aux amines des différents ports de lui réserver les recettes de la douane ainsi que les stocks d'armes et de munitions qui se trouvent dans leurs magasins.

Enfin, il fait embarquer à Mazagan, à destination de Hambourg, trois envoyés chargés de lui négocier un emprunt en Allemagne ou même ailleurs.

Le 18, les délégués des Chaouïa reprennent la route de leurs tribus d'où, le 23, part une nouvelle députation de 40 cavaliers avec Djilali ben Arroub.

Ceux-ci sont reçus à leur tour par Moulaï-Hafid en même temps que les délégations des tribus du Haouz, puis ils reviennent sans retard avec le message suivant, portant en tête l'empreinte du grand sceau de Moulaï-Hafid :

A Nos serviteurs de la tribu des Chaouïa et spécialement à leurs chefs et notables, — que le salut, etc...

Et ensuite, lorsque Dieu Nous a chargé de garder les intérêts de ses serviteurs, il nous a imposé le devoir de faire ce qui leur est utile, d'écarter les choses nuisibles et de faire souffrir les pires calamités aux Infidèles qui ont pénétré au milieu des Musulmans dans leur pays.

Dieu Nous a ordonné de Nous mettre en route promptement avec Notre armée fortunée et victorieuse par Lui.

Nous sommes devenu, dans ce pays, comme un soleil levant qui éclairera votre chemin de ses rayons; Nous nous sommes levé pour écouter les doléances des Musulmans et prendre en main leurs intérêts, afin qu'ils puissent demeurer, dans leur pays, complètement indépendants des Infidèles, et que chacun reste dans ses frontières; — que Dieu écarte ce qui lui déplaît de ce pays protégé par Lui et qu'Il lui évite ce qu'Il a promis d'éviter à ses fidèles serviteurs.

Nous avons décidé de Nous faire précéder d'une armée bénie de Dieu, comprenant beaucoup de soldats (réguliers), *de cavaliers du « guich » et de plusieurs « tribus »* (1), *et elle sera commandée par un membre de Notre famille chérifienne.*

(1) On donne le nom de *tribu* aux contingents, ou *nouaïb*, fournis par chaque tribu.

Elle campera au milieu de vous.

Nous avons donné des ordres à son chef pour qu'il négocie avec d'aucuns que Nous lui avons désignés (1), *afin d'obtenir l'évacuation de Casablanca par les soldats français d'une façon glorieuse pour les Musulmans, — que Dieu mène cela à bonne fin !*

Quand cette affaire aura été réglée comme Nous le désirons — avec l'aide de Dieu, Notre représentant devra se mettre en marche avec son armée ; vous lui adjoindrez 200 cavaliers choisis et vous l'accompagnerez jusqu'à Rabat où vous séjournerez jusqu'à ce que Nous arrivions auprès de vous.

C'est au nom de Dieu que Nous vous ordonnons de vous tenir prêts à accompagner Notre parent et de lui obéir.

C'est de Dieu que Nous espérons l'aide et la victoire, — qu'Il nous conduise au but et nous fasse assurer le triomphe de la Religion ! Salut !

Du 16 redjeb 1325 (25 août 1907).

Et de fait, la mobilisation annoncée commence aussitôt, mais elle traîne en longueur, car les ressources pécuniaires sont maigres.

Pendant ce temps, tout le Haouz reconnaît le nouveau sultan, ainsi que les villes d'Azemmour et de Mazagan ; dans celle-ci, le consul d'Huyteza parvient à empêcher les amines d'envoyer à Moulaï-Hafid les armes entreposées à la douane (2), mais il ne peut éviter que l'âmel soit arrêté par des cavaliers de Moulaï-Hafid et emmené en prison à Merrakech (3).

Si Aïssa l'Abdi refuse toutefois son acte d'hommage et maintient Safi au sultan de Fès.

A Mogador, le caïd Aneflous refuse aussi son adhésion.

Rabat et Tanger, comme Fès, restent à Moulaï-Abdelâziz.

(1) Allusion à l'appui allemand sur quoi compte Moulaï-Hafid.

(2) Il se trouvait alors à Mazagan, comme munitions, 500 caisses à 2.000 cartouches l'une et 191 autres à 2.500 cartouches l'une, soit au total 1.477.000 cartouches (d'après notes d'un amine de la douane).

(3) *Bull. du Com. de l'Af. franç.* Cette publication contient, sur les événements marocains, des chroniques très intéressantes, notamment de Ch. René-Leclerc, délégué à Tanger du Comité du Maroc de Paris ; elles vont être fréquemment utilisées pour la chronologie de la version historique dont le sens et le développement sont présentés d'après archives et documentations de source indigène directe.

non toutefois sans que d'assez nombreuses sympathies, jusque dans le Makhzen de Fès, aillent au « sultan de la guerre sainte », mais on attend la suite des événements, tandis que la grosse autorité qu'est Moulaï-Rachid au Tafilelt rallie sans tarder Moulaï-Hafid auquel il envoie l'adhésion des ksour et tribus de sa région et même des contingents commandés par son propre fils, Moulaï-Mohammed.

A Merrakech, l'activité est grande pour mettre le nouveau souverain en état d'agir et on se préoccupe de régler juridiquement sa situation de fait.

Allons-nous voir la guerre, ou bien la paix? — Et, tandis que la situation nouvelle se développe ainsi, les combats ont continué autour de Casablanca.

Dans la nuit du 20 au 21, les Marocains ont prononcé une attaque contre le camp français et la renouvellent au matin, dans le brouillard, mais ils sont repoussés pendant que le petit port voisin, Fedala, par où ils reçoivent armes et munitions, est bombardé par l'escadre française.

Le 22 et le 23, les Français attaquent les camps marocains.

Le 27, ils livrent un combat à 8 kilomètres à l'est de la ville, mais, le 29, leur camp est attaqué par 6.000 Marocains et, le 31, les espions annoncent une autre attaque générale par trois mehallas, ce qui n'empêche pas les Français d'attaquer la ferme Alvarez le 1er septembre. La grande attaque ennemie est prononcée le 2 et, le 3, il y a 10.000 Marocains en ligne à Sidi-Moumen où les Français ont ramené l'ennemi, à 8 kilomètres de la ville, n'ayant eu que 8 tués seulement.

On apprend bientôt que Ma-El-Aïnine, en route sur Fès, arrive près des campements des Chaouïa avec 800 Sahariens.

Le 6 septembre commence une période de négociations : « un cheïkh » (1) adresse au consul Malpertuy une demande de suspension d'armes qui repart au Ministre français à Tanger, et celui-ci va débarquer à Casablanca le 16.

Mais les opérations reprennent le 11, le camp de Taddert

(1) *Bull. du Com. de l'Af. fr.* En passant « de l'autre côté du mur », nous verrons bientôt ce que ce « cheïkh » était en réalité.

est détruit et, le 21, sont attaqués, à Sidi-Brahim, les survivants de Taddert renforcés par la mehalla de Titmellil.

Le 22, les caïds des Zenata, Oulad Ziane et Ziaïda viennent négocier la paix et, le 24, ils livrent des otages pendant qu'un grand marché s'ouvre sous les murs de la ville.

C'est le premier résultat de la tentative chérifienne de pacification qui préluda le 6 septembre et dont on verra bientôt la suite.

Le Khalifat suprême est transféré de Moulaï-Abdelâziz à Moulaï-Hafid. — Pendant que la lutte se poursuivait devant Casablanca, à Merrakech les oûlama se réunissaient et, après de longues délibérations, rendaient la sentence juridique qui déposait Moulaï-Abdelâziz au profit de Moulaï-Hafid.

Louanges à Dieu seul! [1]

Soit exalté Celui qui évite à ses serviteurs l'impiété et agrée leur foi, leurs louanges et leurs actions de grâces!

Louanges à Dieu qui a institué le Khalifat comme une parure de ce bas monde et de la Religion; qui a, par là, fait discerner les attaches des ennemis qui transgressent (sa loi): *qui en a fait la sauvegarde de la prospérité, des relations et des biens* (de ses serviteurs), *qui s'en est servi pour punir les oppresseurs et les insolents errant dans les ravins de l'erreur; qui en a fait, pour ses créatures, une protection veillant sur eux, les préservant, les garantissant* (de tout péril).

En effet le peuple a besoin d'un gardien [2] *qui veille aux droits de Dieu sur lui, qui s'efforce à améliorer sa condition; des poèmes ont été composés sur ce sujet.*

Sans le Khalifat, les Voies ne nous seraient pas sûres, et les faibles d'entre nous seraient la proie des forts.

Que les bénédictions de Dieu et le salut soient sur celui dont la splendeur illumine les horizons [3], *dont la voie atteint*

(1) Document apporté aux Chaouïa rassemblés au camp de Sidi-Brahim et dont nous avons donné le texte arabe *in Méthode déductive d'arabe nord-africain*, p. 367.

(2) On a employé ici intentionnellement la forme *hafidh*, peu usitée, comme une évocation du nom du chérif dont cet acte proclame l'avènement.

(3) *Id est* le Prophète.

les sept étages (du ciel), *qui a enseigné que Dieu — qu'Il soit exalté! — a placé cette fonction dans* (la tribu de) *Koreïch et que Dieu a fait descendre sur lui sa parole — Dieu délègue son autorité à qui il veut; — que la faveur* (de Dieu) *soit sur ceux de la race* (du Prophète) *qui ont contribué* (par leur règne) *à l'instauration de la Vérité rayonnante de lumières, ainsi que sur ses Compagnons qui, après lui, ont sauvegardé le bon droit et protégé de la ruine* (l'Islam)*;*

Et ensuite, comme l'Imamat suprême [1] *est un Pôle qu'environne l'honneur de l'Islam, comme c'est le nœud, la sauvegarde, la force cautionnante du maintien de l'harmonie dans les actes de chacun et de tous; comme c'est la plus haute et la plus noble des dignités, la plus élevée des fonctions, le plus illustre des postes, il y a eu unanimité, de la part des principaux seigneurs d'entre les « imam » de la Religion* [2] *ainsi que des plus doctes orthodoxes du peuple* (musulman), *pour fixer les conditions exigibles de celui qui s'ornerait le cou du collier* (du Khalifat) *et tiendrait en ses mains les rênes* (du Gouvernement), *conditions dont l'une, la sixième, est l'aptitude à maintenir dans l'ordre les affaires des Musulmans et à distinguer leurs intérêts essentiels, tels la sauvegarde de leurs frontières et la défense de celles-ci, et autres questions du même genre.*

De plus, ces docteurs ont fixé que, s'il vient à ne remplir pas quelqu'une de ces conditions, son maintien (au Khalifat) *cesse d'être obligatoire dès qu'il se trouve quelqu'un satisfaisant intégralement à toutes* (ces conditions)*; bien plus, le peuple doit se détourner de lui et reconnaître celui qui est en mesure de remplir les conditions* (stipulées).

Or, comme celui auquel incombaient ces conditions s'est trouvé ne les pas remplir, il a paru, il a été dévoilé, il est devenu manifeste et indubitable que les Musulmans sont restés dans une anarchie complète depuis le décès de notre Seigneur [3] *sanctifié par Dieu jusqu'à ce jour, par suite de la non-suffisance de celui qui, après lui, s'est orné le cou* (du collier du Khalifat), *de telle sorte qu'ils sont tombés dans des*

(1) Synonyme du Khalifat suprême (sup. notes 2, p. 51, et 1, p. 315).
(2) *Id est* les chefs des 4 rites, Malek, Abou-Hanifa, Chafâï, El-Hanbali.
(3) Moulaï-Hassane, père commun de Moulaï-Abdelâziz et de Moulaï-Abdelhafidh.

épreuves, des angoisses, des calamités causées par ses collusions avec l'ennemi de Dieu et de la Religion [1], *dans la dépendance duquel il s'est mis sans discerner ce qui en résulterait pour lui, le jour même ou le lendemain; il en a décidé ainsi, avec l'Ennemi, dans la tombe des secrets et le mystère des dissimulations.*

Mais Dieu a dévoilé leurs intrigues, et mis au grand jour leurs pensées cachées.

Le malheur, en ce temps, s'est appesanti, dans le Maghreb, sur les Musulmans qui ont goûté à toutes les amertumes des dures épreuves; sur eux ont fondu les tribulations comme fond l'aigle, et ils se sont trouvés entre les griffes et les dents de leur ennemi qui les a entamés de tous les côtés et sur toutes leurs frontières, traitant l'Islam d'une façon qui dépasse toute imagination et dont l'exposé fait bâiller et découvrir toutes les dents [2].

D'abord, cet ennemi s'est rendu maître de la ville d'Oudjda, il s'est appesanti sur ses habitants, de tout le poids de sa poitrine, et les a opprimés de son sabre tranchant, sans qu'ils aient pu trouver un protecteur ni un secours, et tout ce qui existait dans la ville est resté en gage entre ses mains.

Des missives ont été expédiées de Fès, ornées du sceau (chérifien), *et ont été lues du haut des chaires* (des mosquées) *pour ordonner aux Musulmans de demeurer inertes, couchés sur le tapis de l'apathie et des espoirs illusoires, dans leurs villages et dans leurs villes, par l'effet de beaux raisonnements qui n'étaient que du vent et de brillants mirages miroitants.*

Aussi l'ennemi s'est établi dans la ville, l'a augmentée, y a créé des constructions nouvelles, lui a imposé les charges de ses sujets, l'a incluse dans son domaine, et s'est même emparé des tribus de sa dépendance; et le Chef de l'Islam ne s'est pas inquiété de cela, ne s'y est pas opposé, ne s'est pas porté contre l'ennemi.

Et voici que court le sixième mois depuis que l'occupation ennemie s'est accomplie.

De plus, l'ennemi a continué par Casablanca, y a suscité des

(1) *Id est* les Chrétiens en général, et en l'espèce, les Français dont l'action politique et militaire se développe de plus en plus.

(2) *Id est* « fait rester bouche bée ».

troubles, tué, pillé; il a rempli la ville des cadavres de ses habitants; des fortunes ont disparu, qui ne sauraient se compter, et aussi des richesses de toute sorte qui ne sauraient s'énumérer.

Même le bruit s'est répandu que, ne voyant personne qui s'opposât à lui, personne qui se dressât devant lui, n'eût-ce été que pour l'appeler en contestation devant les autres nations et l'inviter au respect des conventions établies, — devoir qui incombait à la plus faible ardeur religieuse, — l'ennemi a décidé de débarquer pour conquérir les boulevards (de l'Islam), *Merrakech et Fès.*

Lorsque les Croyants, nomades et citadins, eurent acquis la conviction, dans ces régions, que les entreprises de l'ennemi contre le pays et sa mainmise sur celui-ci ne pouvaient qu'attirer à l'Islam des histoires et des racontars, l'occurrence les inquiéta, les saisit, les effraya et troubla leurs esprits; les tribus avoisinant les frontières appelèrent au secours, stupéfiées par ce qui se passait dans leurs régions, de grands malheurs et d'adversités.

L'effroi redoubla chez les gens de Merrakech pour plusieurs raisons, et spécialement pour tout ce qu'ils apprenaient par les journaux sur les calamités qui se succédaient.

Nombre de gens se réunirent, d'entre les notables de la cité merrakechienne, d'entre les autorités chargées de la direction de ses affaires, d'entre ses Chorfa, ses oûlama, ses cadhis, ses gens de zaouïas; à cette réunion se joignirent ceux qui se trouvaient là d'entre les gouverneurs et les notables des tribus, et ceux de Fès amenés par leur commerce; et tous soumirent la situation (politique) *à leurs oûlama, leur demandant de déterminer, par une sentence conforme à la Loi, ce qui devait en être.*

Les oûlama répondirent que celui qui s'était orné le cou (du collier du Khalifat) *avait cessé d'avoir droit à l'obéissance de l'assemblée, qu'au contraire il était obligatoire de lui retirer du cou ce collier, et qu'aucune excuse ne justifiait que l'on différât la guerre sainte, spécialement à cause de l'envahissement du pays par l'ennemi.*

Ils réfléchirent et examinèrent, échangeant leurs avis réciproques, faisant abstraction de leurs désirs et de leurs préférences, qui pourrait les conduire dans la voie droite et juste, les guider

vers ce qui serait le bien de la Religion et la vérité, saisir le drapeau de cette sublime fonction et le dresser à l'entrée de la route orthodoxe.

Or leur choix ne s'est porté, et leur unanimité ne s'est réalisée, que sur celui qui a réuni les diverses vertus et les grâces, dont tout homme juste reconnaît l'illustre et haute origine, qui possède toute science et tout savoir, le très intelligent, le très habile, le pieux, le plus noble des savants et le plus savant des nobles, le chérif magnanime, fort et très courageux, l'homme de bon conseil, de discernement, bienfaisant, généreux, célèbre, l'homme de bonheur et de félicité, notre seigneur et notre maître Abd-El-Hafidh, fils de notre seigneur et maître Hassane, fils de Sidi-Mohammed ben Abd-er-Rahmane ben Hecham.

En conséquence, acte a été dressé de cette unanimité en cette ville de Merrakech, pour la reconnaissance de ce prince dont les provinces attendaient l'avènement, et elles l'ont reconnu; — que Dieu fasse ses jours fortunés, qu'il fasse flotter, pour le règne de la justice, ses drapeaux et ses étendards, par l'effet de cette présente reconnaissance à laquelle ont assisté les notables et autres signataires de l'original de cet acte, lequel est conforme à la Sonna, car l'assemblée s'est trouvée à l'abri de toute violence et de tout endoctrinement.

Tous se sont obligés à se conformer à cet acte, qu'ils ont agréé et trouvé bon; ils se sont engagés à écouter et à obéir; et de même celui dont cette reconnaissance a orné le cou (du collier du Khalifat) *s'est obligé à se consacrer* (à cette fonction) *en se conformant aux principes de la loi pure, glorieuse, épanouie.*

Les assistants ont porté, contre eux-mêmes, témoignage de ce qui précède, et il suffit que Dieu en soit témoin.

A la date du 26 redjeb 1325 (4 septembre 1907).

Voilà la « fetoua » qui est lue dans toutes les mosquées des villes et dans les marchés de toutes les tribus, du Sous aux Beni-Znasen et de Tetouane au Tafilelt.

Et, presque en même temps que ce document, arrive chez les Chaouïa l'armée dont l'envoi fut annoncé dans le message du 25 août.

Sous le commandement de Moulaï-Mohammed ould Moulaï-Rachid, elle a quitté Merrakech le 16 septembre, s'est grossie en route des contingents des Seraghna et des Rahamna, et

elle campe, le 26 septembre, à Zettat, juste au moment où les Medïouna et les Oulad Hariz négocient avec les Français la paix qu'ils rendent effective par la remise de leurs otages le 1er octobre.

On va bientôt voir un document montrant que ces soumissions comme celles déjà vues du 22 septembre étaient déterminées par un agent de Moulaï-Abdelâziz, en vue d'un règlement amiable entre le sultan et les Français.

Malgré l'arrivée de la mehalla hafidienne, Casablanca est dégagée et la région qui l'environne immédiatement paraît pacifiée.

L'empire d'Islam. — Pour faire comprendre la force et la portée du document dont vient d'être donnée la traduction comme pour éclairer toute l'histoire marocaine en général, quelques mots sont nécessaires sur le droit politique de ce pays que les Européens désignent sous le nom d' « empire du Maroc » et qui, pour eux, est borné par l'Algérie française, puis par une ligne passant au sud du Tafilelt et suivant, de l'Est à l'Ouest, le cours de l'oued Drâ; pour eux encore, cet empire a un sultan héréditaire et absolu, et ses sujets sont de religion musulmane.

Or les conceptions des « Marocains » sont totalement et diamétralement différentes, et pour en comprendre la différence et le contraste il faut remonter à la formation des mentalités européenne et « marocaine », c'est-à-dire musulmane.

D'une part, Jésus, fils de Dieu, prêchant dans un pays policé où les autorités publiques le surveillent, a posé le principe : « Mon royaume n'est pas de ce monde ». Et il a ajouté : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Il a ainsi tracé une séparation bien nette entre le spirituel et le temporel pour tous les Chrétiens.

D'autre part, Mahomet, envoyé de Dieu, opérant dans un pays anarchique, a formé ses adeptes venant des Chrétiens et des Juifs comme des Idolâtres en un groupe qu'il voulait distinct de tous ceux-là, *indépendant* politiquement et dont il s'instituait le chef. Il a légiféré pour ce groupe autant social que religieux et, des cinq obligations fondamentales qu'il lui a imposées, si la première et la deuxième, la profession de foi en Dieu et le jeûne, sont d'essence religieuse, la troisième est la contribution finan-

cière aux besoins du groupe et à ceux des pauvres, elle est donc d'ordre politique et social comme la quatrième qui vise à mettre en contact tous ceux qui se connaissent les mêmes obligations religieuses et sociales, pour augmenter leur cohésion par un séjour et des fêtes en commun, le Pèlerinage ; et la cinquième obligation, la guerre sainte, est spécialement patriotique [1].

Et cette confusion du spirituel et du temporel a été continuée par les Khalifes, ou successeurs du Prophète, comme par les juristes des quatre écoles entre lesquelles s'est partagée l'orthodoxie islamique.

Cela dit, le lecteur européen pourra comprendre que ces « Marocains », qui suivent l'école malékite, ne conçoivent pas un « empire du Maroc » [2], mais le mondial « Dar-El-Islam » comprenant *toute terre où le Musulman vit indépendant* et dont le Maghreb ou Gharb n'est qu'une des parties constituantes, et que leur « sultan » est proprement, pour eux-mêmes, le Khalife arabe, successeur du Prophète arabe et Prince indépendant, dont l'autorité s'étend, en droit, sur tous les Croyants où qu'ils soient, encore qu'en fait, elle puisse se buter soit contre une puissance infidèle dont l'obstacle ne saurait être que momentané, soit contre des Croyants révoltés ou divergents.

Ceux-ci sont les adeptes des écoles hanéfite, chaféïte et hanbalite, qui voient le Khalife dans l'héritier turc des Khalifes abbassides, l'ancien *sultan*, ou chef de l'Etat turc sous la suzeraineté de ceux-ci [3].

Voilà comment l'empire d'Islam est bicéphale tout en restant un et indivisible, et on peut comprendre maintenant, d'une part, que dans cet immense domaine à communications très difficiles,

(1) *Vid.* plus amples détails *in Précis de sociol. nord-afr.* Le malentendu provient de notre manie de considérer les choses étrangères avec des lunettes de chez nous : nos linguistes, qui portent ainsi des verres les ayant habitués à distinguer la religion de la patrie et de la société, nous ont pourtant traduit le terme arabe *dine* par « religion » sans nous expliquer qu'il signifie la « dette » en général, le « Devoir » de l'homme dans le sens le plus large, religieux, financier, social et patriotique : voilà cependant ce qu'il faut savoir pour comprendre les conceptions et documents indigènes exposés en cet ouvrage.

(2) Le français Maroc vient de l'espagnol Marruecos qui vient lui-même de l'arabe Merrakech, et comme la ville de Maroc était la capitale d'abord des « Almoravides » puis des derniers Mérinides et des premiers Saâdiens que combattaient Espagnols et Portugais, on s'habitua, en Europe, à dire « le royaume de Maroc », le Maroc, et c'est ainsi que ce nom est resté au Maghreb-Extrême qui ne se le connaît pas.

(3) *Cf.* note 2 de la p. 51 et *Précis de sociol. nord-af.*, I, p. 112.

où tous se sentent compatriotes et frères [1], des régions soient admises à se donner des chefs particuliers, des princes ou émirs relevant de l'Emir El-Moumenine, ou Prince des Croyants, pour l'impôt et la guerre sainte, tels l'émir d'Afghanistan et le bey de Tunis vis-à-vis du Khalife turc, tels l'émir des Trarza, le cheïkh des Snoussïa et les chefs berbères de l'Atlas vis-à-vis du Khalife arabe; et, d'autre part, l'incident des Oasis sahariennes réglé par les accords de 1901-1902 sans que la France ait consenti à parler avec le « sultan du Maroc » d'un pays musulman qu'elle ne connaissait pas comme « marocain » mais qui était de l'Islam, comme aussi l'intervention directe du Prince des Croyants lors de la conquête française de la « Maurétanie » qui, d'Europe, lui paraissait lointaine et étrangère.

Précisons enfin que ce souverain de l'Islam n'est ni absolu, ni héréditaire en droit, bien qu'en fait il jouisse souvent de ces qualités, car il est perpétuellement soumis au contrôle des oûlama, ou juristes, qui le choisissent et l'élisent au nom du peuple musulman dont le consentement est formulé dans la « baïâ » ou acte d'hommage [2], et qui, avec l'assentiment populaire exprimé de même par l'hommage à un nouveau prince, sont fondés juridiquement à le « répudier », à le déposer quand il vient à cesser de remplir l'une de ses six obligations qui sont : être de sexe masculin, de condition libre, pubère, lettré, apte à gouverner le peuple selon le Coran et la Sonna ou loi traditionnelle, et être de sang arabe koreïchite [3].

Voilà pourquoi est valable la « répudiation » d'Abdelâziz qui n'a pas su sauvegarder l'indépendance musulmane et qui ne reste plus dès maintenant qu'un « sultan » de fait, sans pouvoir légitime, mais reconnu par les Européens.

L'action de Moulaï-Abdelâziz. — L'occupation franco-espagnole de Casablanca s'était produite juste au moment où le sultan avait déjà fait partir de Fès, nous l'avons vu, son

(1) C'est ce qui explique qu'au règlement de la guerre mondiale, les Nord-Africains, encore qu'ils n'eussent pas suivi le Khalife turc dans la guerre sainte contre les alliés de la France, se soient sentis touchés dans leur patriotisme quand il a été question d'amputer l'empire turc, ce qui amputait l'Islam tout entier.

(2) *Sup.* p. 220, note 1.

(3) El-Koulbi et Ibn Selmoun sont d'accord sur ces six obligations. Les Koreïch étaient la tribu de Mahomet.

harem avec son convoi, et terminait ses préparatifs pour quitter lui-même la capitale et gagner Merrakech.

Avant son voyage, l'un des règlements qui lui tenaient le plus à cœur était celui de la mise en liberté de son ambassadeur le caïd Mac Lean, et comme le Ministre anglais à Tanger avait voulu entrer, sur ce sujet, en pourparlers avec Raïsouli, Si Mohammed ben Guebbès avait, en juin 1907, protesté au nom du sultan, spécifiant que Mac Lean, encore que sujet anglais, était au service de son Maître, que c'était dans sa fonction d'ambassadeur de celui-ci que lui était arrivée son aventure et qu'il n'appartenait par conséquent qu'au Makhzen de s'occuper de lui.

Mais comme Raïsouli exigeait une forte rançon que son Trésor était incapable de réaliser, le sultan avait laissé traîner l'affaire.

C'étaient d'ailleurs cette même pénurie d'argent et la recherche d'un emprunt qui l'avaient retenu à Fès malgré les nouvelles les plus inquiétantes qui arrivaient du côté de Merrakech : elles avaient arrêté la campagne de Ben Guebbès contre Raïsouli et celle poursuivie dans la région de Zelouane contre le Rogui toujours fort, bien que dénué d'argent lui-même.

C'est sur ces entrefaites qu'avait éclaté à Fès la nouvelle des événements de Casablanca.

Le sultan n'avait pas manqué d'essayer de remédier à la situation, d'une part, en faisant rendre, dès le 18 août, par les oûlama de Fès une « fetoua » condamnant les agissements de Moulaï-Hafid [1], qu'il faisait contrecarrer à Merrakech même et dans le Haouz, et, d'autre part, en essayant d'obtenir un arrangement avec les Français.

Voici, qui donne une idée de son action dans ces deux sens, une lettre d'un de ses fonctionnaires envoyé de Fès :

Après le baiser d'hommage sur la frange du tapis chérifien, et les compliments respectueux dus au rang élevé de notre Maître — que le salut et la miséricorde soient sur le trône élevé de notre Maître, l'Imam, qui couvre de sa protection le peuple musulman !

Le serviteur expose qu'il s'est enfui de Merrakech, en utilisant les bons offices de la tribu des Seraghna et de quelques-uns des Rahamna.

(1) *Vid.* le texte in *Bull. du Com. de l'Af. franç.*, janv. 1908.

J'ai séjourné chez eux pendant deux jours, puis pendant deux autres chez les Dokkala; j'ai fait chez eux tout ce qui peut plaire à Dieu et à son Envoyé, pour empêcher qu'ils ne sortent de l'obédience de notre Seigneur et Maître, et j'ai arrêté avec eux des résolutions communes.

Ensuite j'ai traversé l'Oum-Rebiâ et suis venu chez les Chaouïa; j'ai arrangé l'affaire (sic) *avec la moitié d'entre eux dite les Oulad Bou-Rezg, puis je suis passé chez les Oulad Bou-Afia qui constituent l'autre moitié, et j'ai commencé à m'entendre avec eux — que notre Maître n'attende de son serviteur que ce qui sera profitable à tous!*

J'ai commencé à les réunir pour les conduire vers Casablanca [1]*; quand ils auront tous fait la paix et m'auront rejoint avec tous leurs âmels, j'écrirai à Moulaï-Lamine d'arrêter les attaques des Français jusqu'à ce que le différend soit soumis à notre Maître — que Dieu le protège! — qui en décidera.*

Je demande à mon Seigneur de ne s'inquiéter pas du côté de Moulaï-Abdelhafidh, ni d'aucun autre, — que la faveur divine soit acquise à tous ceux qui restent fidèles à la Personne de notre Maître!

Tout ce qui arrive ne serait pas arrivé si mon Seigneur avait adopté le conseil donné naguère, mais la bonté de Dieu est grande!

Comment, ô mon Seigneur, moi qui désire mourir pour ton service, et pour le bien de ton gouvernement, moi qui ai laissé mes enfants à ton Seuil chérifien où ils doivent pouvoir vivre, je vois mes espérances déçues! J'apprends qu'ils sont dans le besoin et n'obtiennent d'aide de personne!

Si notre Seigneur décidait de retarder d'une semaine son départ de Fès, cela serait préférable car, derrière cette lettre, je me rends au Seuil chérifien, j'exposerai à notre Maître les différentes questions, et cela lui sera utile. Salut.

Du 12 châbane 1325 (20 septembre 1907).

(Signé) *Abderrahmane ben Mohammed El-Mâroufi* [2].

[1] Ce passage montre comment se produisirent les soumissions déjà mentionnées des tribus avoisinant Casablanca, les 22 septembre et 1er octobre.

[2] Les Maârif sont une partie de l'âmalat des Mzab et le signataire, en dehors de la mission spéciale dont il rend compte, était l'un des secrétaires du grand vizir.

Et, en post-scriptum :

Je me suis rencontré avec Ahmed ben Larbi El-Mediouni, et Mohammed ben Rechid (1) *et je leur ai demandé la cause de leur fuite; ils m'ont répondu ce qu'ils avaient déjà raconté partout, qu'une personne du Dar-Makhzen leur avait dit que l'amine Gharnit avait proposé aux vizirs de faire arrêter tous les Chaouïa se trouvant à Fès; c'est la raison de leur fuite, et à leur retour dans le pays, ils ont tenu les pires propos sur le Makhzen.*

Je les ai vivement blâmés, ils se sont tus et je leur ai promis le pardon de notre Seigneur.

Mais l'insuccès de son action à distance comme l'effet désastreux produit à Fès même, tant par les événements de Casablanca que par l'insurrection de Moulaï-Hafid, avaient accule Moulaï-Abdelâziz à tenter une action directe.

Il laissa donc totalement de côté le Rogui de Zelouane comme Raïsouli et même, lâchage honteux, la libération de son cher Mac Lean, et il employa ses dernières ressources à former une mehalla de 3.000 hommes avec laquelle il gagnerait Rabat, puis opérerait chez les Chaouïa et réglerait le sort de Casablanca.

C'est ainsi qu'il sortit de Fès tout en fermentation le 12 septembre et, non sans avoir eu maille à partir avec les Beni Metir, Sedjâ, Zemmour et autres, il arriva le 23 à Rabat, et là, il se résigna à attendre la visite annoncée du Ministre de France qui débarqua le 7 octobre.

L'« homme malade d'Occident » vit ainsi revenir à son chevet la douce marraine française, aimable et serviable, à qui l'avait confiée, en 1904, son vieux camarade anglais, *partner* de *foot-ball* et de saute-mouton, et qu'il avait « plaquée » dès 1905 pour écouter le gros, brutal et impérieux précepteur allemand.

Le Ministre de France, d'une part, répond à des demandes déjà présentées à Tanger par Ben Guebbès, et déclare que la France s'en rapporte à l'Espagne pour faciliter l'action chérifienne contre le Rogui et dans le Rif, et qu'elle ne voit pas la possibilité immédiate de fournir une aide pécuniaire; et d'autre part, il présente une demande d'indemnités pour les dommages subis à Casablanca où il est allé faire une enquête trois semaines auparavant, comme il a été déjà dit.

(1) Ces deux caïds étaient à Fès et, quand y arriva la nouvelle des troubles de Casablanca, ils avaient pris brusquement la fuite.

Le sultan réplique en insistant sur un gros emprunt de liquidation et en demandant que, pour son compte, la France occupe Mazagan, Safi et Mogador, ralliées à Moulaï-Hafid.

Le 15 octobre, avec quelques subsides consentis à Paris, la mehalla chérifienne se met en route, sous les ordres du caïd Bou-Cheta El-Baghdadi, vers les Chaouïa, puis le 23, 400 soldats chérifiens sont embarqués pour Mogador où les rejoignent 300 autres venant de Tanger.

Le 29, arrivent à Rabat, d'un côté, Moulaï-Mhammed, frère du sultan et que celui-ci a fait amener de Fès par crainte que la population le prenne pour chef, et, de l'autre, le Ministre d'Espagne à Tanger.

Presque aussitôt fait retour le navire parti à Mogador, qui ramène le pacha Bargach et un des lieutenants de Ma-El-Aïninc : on apprend ainsi que les troupes âziziennes ont, en débarquant, vu se joindre à elles les contingents des Haha d'Aneflous et occupent solidement la ville menacée par l'approche d'une mehalla hafidienne.

Et comme celle-ci traîne en route et tarde à se montrer, Aneflous va au-devant d'elle, la rencontre et la disperse le 14 novembre, mais il est à son tour attaqué, le 27 novembre, et battu par une seconde mehalla hafidienne qui suivait la première.

Mais en même temps, la nouvelle se répand que la mehalla âzizienne de Bou-Cheta El-Baghdadi a été presque totalement détruite, du 23 au 25 novembre, à Sidi-Ben-Slimane, par les Ziaïda et autres Chaouïa, les Zaer et les Zemmour, tous hafidistes, aidés d'un détachement et d'un canon de la mehalla hafidienne d'Ould Moulaï-Rachid : les Aziziens ont eu plus de 400 tués, c'est un désastre.

Le désastre de l'armée âzizienne. — Le caïd Bou-Cheta El-Baghdadi n'avait commencé ses opérations qu'après avoir fait communiquer au général Drude que, son programme comportant la « pacification » des Chaouïa, il ne pouvait savoir le temps qui lui serait nécessaire pour « pacifier » une tribu avant de passer à la voisine et que, par conséquent, il lui était impossible de faire connaître à l'avance un itinéraire daté, comme le général le demandait.

La mehalla chérifienne comprenait les effectifs suivants :

3.900 fantassins; 625 cavaliers; une batterie d'artillerie armée d'un vieux canon en bronze, d'un canon Schneider-Canet, d'un Krupp et de 2 mitrailleuses Maxim, avec 2 officiers de la mission française qui, au surplus, servaient d'agents de liaison avec le chef français de Casablanca.

Elle campait sur la rive gauche de l'oued Cherrad le 27 octobre et, comme elle faisait rechercher sans succès par ses patrouilles 4 soldats de la légion étrangère déserteurs de Casablanca, on fait cette constatation, imprévue pour les autorités françaises, que d'abord tout déserteur arrivant en tribu était considéré comme agissant sur l'ordre de ses chefs, arrêté et conduit au *Consulat d'Allemagne* à Rabat, ce qui explique la fréquence des désertions dans la légion, mais que, le commandement français ayant fait publier qu'une prime serait payée à qui ramènerait un déserteur, les indigènes ont compris que l'homme se présentant seul désobéit à ses chefs et dès lors, ils l'accueillent comme transfuge, le cachent et l'aident à s'enfuir.

Le 18 novembre, le caïd Bou-Cheta disait à l'un de ses officiers français :

— Si le temps le permettait, demain la mehalla irait camper à Sidi-Ben-Slimane (chez les Ziaïda) puis à Ber-Rabah, mais les renseignements qui me parviennent ne sont pas rassurants, nous sommes même dans une position critique; je vais avancer, mais je sais d'ores et déjà que les Chaouïa m'ont tendu une souricière dans quoi je compte ne me laisser pas prendre: en tout cas je ne puis reculer, d'abord parce que ce serait une lâcheté et ensuite parce que j'ai l'ordre de mon souverain d'avancer.

Le même officier note que les caïds-raha de l'armée sont jeunes, inexpérimentés, ne tiennent pas leurs tabors en main et même que l'un d'eux a été pris vendant à des Chaouïa 3.000 cartouches dont il était dépositaire pour ses soldats.

Le 19, Bou-Cheta, qui se trouve à Sidi-Segheïer (12 kilomètres sud de Kasba-Hamira), est avisé qu'il va être attaqué le jour même par des Chaouïa munis d'artillerie; sous une pluie torrentielle, il dispose ses tabors d'infanterie en un éventail de trois kilomètres de largeur sur la lisière de la forêt des Ziaïda, son artillerie est sur une hauteur entre cette ligne et le camp et la cavalerie explore la forêt; mais comme nul ennemi n'est

apparu, le chef fait rentrer au camp, vers deux heures de relevée, tout son monde trempé et crotté.

Et toujours on constate une active vente d'armes et de munitions qu'on ne peut arrêter car les caïds-raha et les caïds-mïa (*lisez :* les chefs de bataillons et de compagnies) s'y adonnent en complicité avec les soldats.

Le 21, la mehalla Bou-Cheta est renforcée par une seconde qui est sous les ordres du caïd Kacem Zoudir et un corps de 500 cavaliers commandé par Ould Ba-Mohammed, le caïd du « guich » des Cheraga; elle est ainsi portée à un effectif total de 7.000 hommes et elle s'avance près de la koubba de Sidi-Ben-Slimane, chez les Ziaïda.

Là, le 23 novembre dans la soirée, des Ziaïda appartenant à deux gros douars installés à sept kilomètres sud-est se sont présentés à la mehalla, se prétendant âzizistes et demandant à être protégés contre une attaque imminente de leurs contribules hafidistes.

Aussi le 24 au matin, Bou-Cheta part avec un gros détachement pour aller couvrir les douars ainsi menacés, mais, à deux kilomètres en avant d'eux, il aperçoit sur leur droite des forces imposantes formées par échelons sur un front de quatre kilomètres.

Il ne peut cependant plus reculer et sa mehalla est attaquée par des forces comprenant un détachement de la mehalla hafidienne d'Ould Moulaï-Rachid avec un canon français de 80 m/m de montagne et de nombreux contingents des Chaouïa.

L'ennemi surgit de tous côtés et une lutte acharnée s'engage; les soldats âziziens se comportent d'abord honorablement, mais la cavalerie adverse exécute un mouvement enveloppant, Bou-Cheta doit donner l'ordre de se replier vers le camp et, comme son artillerie se porte en arrière, son infanterie se débande aussitôt.

L'ennemi fait une poursuite vigoureuse jusque sous le feu des troupes restées au camp où son artillerie tire à obus sur les tentes.

Bou-Cheta tente une contre-attaque qui ne réussit pas car les soldats de Kacem Zoudir et les cavaliers des Cheraga abandonnent la place et s'enfuient en désordre; les deux chefs profitent

de la nuit pour partir vers l'arrière et Bou-Cheta ne peut que les suivre avant l'aube du 25.

Mais l'ennemi surgit et attaque violemment, et c'est alors une panique complète et l'abandon des bagages, vivres, armes et munitions, et même des chaussures...

Encore que la poursuite se soit arrêtée vers Kasba-Hamira, les fuyards, pieds nus et le ventre vide, ne se sont arrêtés qu'à Temara, ou du moins y ont été arrêtés par une troupe sortie de Rabat.

L'action de Moulaï-Hafid. — Moulaï-Hafid avait trouvé ses secrets amis allemands plus prodigues de conseils que d'argent et, pendant que ses envoyés étaient, comme on l'a vu, partis chercher, en Allemagne même, le « nerf de la guerre » qui lui manquait pour réaliser la « guerre sainte » pompeusement annoncée, il avait tenu comme il avait pu son rôle à Merrakech ,où tout le monde s'impatientait et s'énervait, où les « hommes bleus » s'étaient même battus avec les Filaliens, et il avait, pour passer le temps, convolé dans la même journée, en justes noces, avec les filles de Si Madani le Glaoui et de Si Aïssa l'Abdi qu'il s'était attachés comme vizirs.

Pendant ce temps, Ould Moulaï-Rachid travaillait pour lui chez les Chaouïa où, comme on l'a vu, il l'avait précédé.

A nos amis les Oulad Brahim [1], écrivait-il, *que le salut*... etc.

Et ensuite, dès réception de cette lettre, réunissez vos cavaliers et vos fantassins et rejoignez ma mehalla dès l'aube, s'il plaît à Dieu, car les Français — Dieu les confonde! — veulent attaquer le jour de l'Aïd.

Il le faut! Il le faut! Seuls seront négligents ceux qui ne sont pas musulmans. Salut.

Du 30 ramadhane 1325 (6 novembre 1907).

Signé : *Mohammed ould Rachid.*

Puis, après la défaite des Aziziens à Sidi-Ben-Slimane, il avait félicité ses auxiliaires :

A nos amis dévoués, illustres; à nos frères en Dieu, combattant pour la Religion et pour la gloire de Dieu; à toutes les tribus

(1) Fraction des Medakra.

des Medakra; à tous, petits et grands, notables et peuple, — que le salut... etc.

Et ensuite, Dieu a exaucé nos cœurs et les vôtres — par les grâces de l'Envoyé de Dieu! — par l'anéantissement des auxiliaires des Chrétiens — que Dieu les confonde!

Vous ne pouvez pas comprendre combien grande sera votre récompense auprès de Dieu!

Continuez à agir de même et, par vos exploits, les Chrétiens seront chassés du pays des Chaouïa; vous êtes les véritables descendants du peuple du Prophète et vos semblables doivent être l'ornement de l'Islam.

Vous êtes de vrais Musulmans et de vrais Croyants que les promesses ni les libéralités des Chrétiens ne peuvent toucher.

L'Islam est aujourd'hui soumis à une rude épreuve, que Dieu vous donne la prospérité pour vous, vos enfants et vos biens!

Il faut envoyer sans faute les prisonniers et couper les têtes des associés des Chrétiens pour les expédier à notre Maître (1) *— que Dieu le fasse victorieux! — afin que ce châtiment fasse naître la peur au cœur des mauvais Musulmans. Salut.*

Du 19 choual 1325 (25 novembre 1907) (2).

Signé : *Mohammed ben Rachid.*

La victoire hafidienne de Sidi-Ben-Slimane avait, par ailleurs, interrompu la marche d'une autre mehalla âzizienne, conduite par Moulaï-Omar sur les traces de celles du caïd Bou-Cheta, et l'immobilisa à Aïn-Fouzer, chez les Zaer, d'où elle prétendra observer les Medakra.

D'un autre côté, le cheïkh El-Bouâzzaoui profita du désarroi ainsi causé à Rabat pour s'enfuir et rentrer chez les Chaouïa en prêchant la guerre sainte à outrance avec Moulaï-Hafid, pour l'extermination des Français et de leur ami « mahboul ».

Mais, son attente n'avait rien rapporté à Moulaï-Hafid : ses envoyés étaient rentrés d'Europe les mains vides après inutiles sollicitations à Berlin, puis à Londres, même à Rome et à La Haye.

(1) *Id est* : Moulaï-Hafid.

(2) Cette datation peut faire admettre que le chef hafidien assistait en personne au combat dont il parle; cependant on sait que les nouvelles sont colportées très rapidement dans ce pays, soit par des « rekkas » ou coureurs, qui se relaient, soit par les gens qui se les crient, de loin en loin, l'un à l'autre.

Au moins, le désastre des Aziziens chez les Chaouïa lui a procuré un renouveau de prestige. Hammou-Okka le Zaïani lui a envoyé son adhésion comme Aneflous lui-même de Mogador, des gens de Fès lui ont envoyé un acte d'hommage, tout le Nord regarde vers lui et, sous son nom, les Beraber entreprennent une série de coups de main sur la frontière algérienne.

Il faut en profiter pour une action personnelle et, le 27 novembre [1], pendant qu'à Rabat Moulaï-Abdelâziz délibère toujours avec les Ministres de France et d'Espagne sur l'organisation de la police dans les ports, sur un emprunt et la fixation des indemnités de Casablanca, Moulaï-Hafid sort de Merrakech avec trois de ses frères, son « afrag », ses vizirs, et une mehalla de 3.000 hommes munis de canons rouillés...

Il s'est fait précéder de proclamations dont voici un échantillon orné, en tête, du grand sceau du « sultan de la guerre sainte » :

A Nos serviteurs très gracieux, à tous les Medakra et les Oulad Ali, de la tribu des Chaouïa, — que le salut... etc.

Et ensuite, Nous — par la puissance de Dieu et avec son aide! — sommes parti avec joie et bonheur dans la voie de la Foi, de la prospérité et des grâces de toute sorte, pour la défense de la religion d'Islam et pour combattre tous ses ennemis qui s'appuient sur l'ignorance et le péché.

Nous venons — par la puissance de Dieu! — sur les traces de cette lettre que Nous vous écrivons à une journée de marche en deçà de Merrakech; et Nous vous prévenons pour que vous vous teniez prêts.

C'est de Dieu que Nous attendons la réussite de Notre entreprise et la réalisation de Nos espérances. Salut.

Du 22 choual béni 1325 (28 novembre 1907).

Nouvelles de la mehalla âzizienne d'Aïn-Fouzer. — Mais, d'autre part, l'action tendant à la paix n'avait pas cessé de s'exercer du côté des Aziziens, ainsi que nous le montre la

(1) Cette date ressort de la lettre qui va être reroduite plus loin, encore que cette lettre paraisse avoir précédé d'au moins 2 ou 3 jours le départ de Merrakech qu'elle annonce comme réalisé.

lettre qui va suivre, écrite par un caïd-raha de la mehalla campée à Fouzer comme il a été dit plus haut :

A notre frère chéri, Sid Abdelkader ben El-Hadj El-Mâti (1), *— que le salut et la miséricorde de Dieu soient sur toi — par les grâces de notre seigneur — que Dieu le fasse victorieux!*

Et ensuite, ceci est pour renouveler nos liens d'amitié, et nous informer de toi — que Dieu te conserve dans le bien! Et si tu désires le savoir, il ne nous est rien arrivé de mal, grâce à Dieu, et il ne nous manque que de contempler ton cher visage.

Sache que notre seigneur — que Dieu le chérisse! — n'a rien omis pour obtenir le départ des Français de Rabat, et aussi de Casablanca.

Il a traité avec eux pour qu'ils évacuent cette dernière ville avant la fin du présent mois, s'engageant lui-même à leur rembourser tous les dommages causés, en cette ville, aux nations (étrangères).

Il leur a démontré leurs torts et leur a dit : « Vous n'avez rien à réclamer aux Chaouïa, et si vous leur reprochez ce qui s'est passé, écrivez-moi, car je suis leur maître; au lieu de cela, vous avez suivi votre idée, et vous vous êtes adressés à eux directement, de sorte que vous avez été cause de tout ce qui a suivi. »

En résumé, il leur a imposé que, pendant une période de cinq ans, ils ne pourraient commercer dans ce pays.

Et louanges en soient rendues à Dieu! Salut!

Du 10 kâda 1325 (15 décembre 1907).

(Signé :) *Abbès ben Larbi.*

Sid Abdelkader ben Bachir, le grand chef *non investi* auquel obéissent spontanément tous les Zaer, écrivait en même temps que le seul sultan légitime était Abdelâziz.

Ces bruits, que semblait confirmer l'inaction prolongée des Français de Casablanca, qui avaient en novembre reçu la visite du merabet Si Mohammed ben Daoud le Cherkaoui, de Bou-Djâd, furent cause que les Medakra, comme tous les Chaouïa en général, se gardèrent de s'engager davantage du côté d'Ould Moulaï-Rachid et des Hafidiens, et jugèrent préférable de se reposer tranquillement sur leurs récents lauriers et de se mettre

(1) Connu aussi sous le nom d'Abdelkader ben El-Ferdjia, devenu caïd des Oulad Sobbah (Medakra de la plaine) en 1908.

aux labours car l'année précédente avait vu sécheresse, sauterelles et famine.

Profitons de ce répit pour regarder vers l'est de l'empire : parmi tous les rassemblements, les chevauchées, les échauffourées qui, avec des fumées de poudre, l'émaillent fréquemment, nous en apercevons un relativement considérable, vers Oudjda.

La « guerre sainte » chez les Beni Znasen. — Cela commença par une fusillade ouverte sur une reconnaissance française, le 7 octobre 1907, à quelques kilomètres au nord-ouest d'Oudjda, par des groupes appartenant aux Beni Znasen qui, en avril, avaient si facilement noué de bonnes relations avec les Français entrés à Oudjda.

L'agression du 7 octobre fut-elle un acte isolé ou le premier d'une série concertée ? En tout cas, les Français eurent un tué et envoyèrent quelques petits obus sur les villages montagnards voisins.

Leurs notables vinrent à Oudjda le 5 novembre, et, pour cette agression, furent sommés de fournir une indemnité de 5.000 fr., qui ne fut pas versée à la date fixée.

Ce grief et quelques autres décidèrent les Français à fermer les marchés algériens aux Beni Znasen qui, encore, aggravèrent leur cas par de nouvelles agressions contre des reconnaissances militaires, le 23 novembre à Haci-Khelifa, le 24 à Foum-Sefrou et simultanément aux environs de Port-Say, le 24 à Menaceb-Kiss, où la troupe attaquée doit se retrancher en territoire algérien, dans une usine de crin végétal qui est incendiée par 1.200 Beni Znasen.

Et encore, le 29, Port-Say est attaqué en même temps que le camp français de Bab-El-Assa, par 2.000 montagnards.

C'est la « guerre sainte » ouverte par des gens antérieurement tranquilles et bien disposés, sous les suggestions répandues de Merrakech à travers tout le pays ; mais elle a pris la forme d'une guerre locale comme il s'en allume chaque jour dans cet empire de la « résignation » (islam), devenu tellement un « empire de la guerre » qu'il s'y trouve, d'abord, trois souverains ou prétendus tels qui se font la guerre, puis une foule de rois, roitelets et collectivités, qui, par la guerre entre eux, règlent toutes ques-

tions courantes ; cependant cette fois la guerre est menée contre « les Chrétiens ».

Dans les premiers jours de décembre, trois colonnes françaises prennent position, l'une au Kiss, face aux Trifa, l'autre à Oudjda, face aux Angad, et la troisième entre les deux premières, face au massif montagneux habité par les Beni Znasen.

Puis c'est la marche en avant : la première colonne détruit la maison et les fermes du merabet Sid El-Mokhtar Bou-Dechicha, chef effectif de l'ennemi, qui vient, le 6 décembre, demander la paix et est renvoyé pour réunir des délégués autorisés de toutes les tribus de la confédération.

A ceux-ci, qui se présentent le 11 décembre, sont imposées les conditions suivantes :

1. Rendre toutes armes prises sur Français tués ;
2. Payer une amende de 100 francs par feu, tente ou maison ;
3. Construire une route carrossable d'Oudjda au Kiss ;
4. Ouverture du massif montagneux aux patrouilles et reconnaissances françaises.

Moyennant quoi, les marchés algériens seront rouverts aux Beni Znasen.

Alors sont visités Sidi-Mohammed-ou-Berkane, Aïn-Sfa et Taforalt : de là, on commande tout le massif jusqu'aux rives de la Moulouïa où, le 6 janvier, une reconnaissance française, reçue à coup de fusil, riposte et s'empare de quelques soldats chérifiens qui déclarent lui avoir tiré dessus par méprise.

Et tout se termine, le 12 janvier, par une grande assemblée, à Taforalt, de tous les chefs et notables des Beni Znasen qui ont déjà, notamment, restitué 1.200 fusils français et versé 210.000 francs d'amende ; aussi le général Lyautey, dont cette belle campagne est l'œuvre, leur fait-il grâce du reste, à condition qu'ils se mettent sans retard aux labours et semailles.

Le résultat de l'incident est que tout le pays, entre la frontière algérienne, Oudjda, la Moulouïa et la mer, est maintenant « ouvert » et sous le contrôle direct de la France, de même que va s'y trouver placé, par l'établissement d'un poste français à Berguent, tout le pays au sud d'Oudjda, jusqu'à la région de Fortassa et de Figuig.

Laissons là Chérifiens et Roguistes, toujours face à face au

delà de la basse Moulouïa, et retournons dans l'ouest où, entre temps, des hostilités actives ont repris.

Le sultan de la guerre sainte longe les Chaouïa. — Depuis que, le 1er octobre 1907, elle avait complété autour d'elle le cercle des tribus pacifiées et s'était mise aux travaux d'installation de son camp et d'assainissement de la ville, la garnison française de Casablanca s'était bornée, comme action militaire, à contrecarrer par ses patrouilles celles des Chaouïa restés hostiles et de la mehalla hafidienne d'Ould Moulaï-Rachid.

Des escarmouches en résultaient, qui devenaient parfois de petits combats, comme le 19 octobre, près de Taddert, mais bien que toujours battus et mis en fuite, les groupes marocains restreignaient peu à peu la zone de sécurité et, dès la fin d'octobre, la mehalla hafidienne était revenue à Kasbet-Mediouna d'où elle molestait les tribus dont des membres essayaient de fréquenter les marchés de Casablanca : c'était le boycottage et l'isolement de la ville où les troupiers français, travaillant à la voirie, grommelaient, jouant sur le nom de leur chef : « C'est pas les Marocains qu'en voient *d'rudes*, mais seul'ment nous aut'... »

Des légionnaires, écoutant des incitations allemandes, et des tirailleurs désertaient, d'aucuns passaient même à la mehalla hafidienne d'en face.

Le général Drude décida enfin une sortie : le 1er janvier, à la tête de 5.000 hommes, il chasse les Marocains de Kasbet-Mediouna et y met une garnison, puis... il rentre encore à Casablanca.

Les inconvénients d'une occupation inactive s'étaient montrés à Oudjda, aussi le 5 janvier débarque à Casablanca le général d'Amade, qui apporte un programme d'action.

Le 10 janvier, le nouveau chef français occupe Fedala ; le 11, il met une garnison dans la kasba de Bou-Zenika d'où il pourra communiquer avec Rabat, et, le 12, il occupe Kasbet-Ber-Rechid où il fait prisonnier Ould El-Hadj Hammou, le promoteur des troubles de Casablanca.

Dès le 15, il attaque la mehalla hafidienne devant Zettat, la met en fuite, visite la ville et rentre à Ber-Rechid mais, sans répit, du 21 au 26, deux colonnes françaises parties, l'une de

Kasbet-Mediouna, l'autre de Bou-Zenika, se rencontrent à Aïn-Mekoun et battent les Ziaïda et les Medakra.

Pendant ce temps, Fès, Meknès et Sefrou ont proclamé Moulaï-Hafid et renié le sultan de Rabat, qui reçoit des protestations de Salé comme de Tanger et de Tetouane contre l'installation de la police franco-espagnole d'Algésiras, mais cause emprunt avec les ministres de France et d'Espagne et envoie El-Mokri chercher des fonds à Paris.

Quant au « sultan de la guerre sainte », il avait eu, depuis Merrakech, un voyage très mouvementé.

Il avait d'abord dû réduire une révolte des Seraghna poussés contre lui par leur seigneur religieux Sid Mohammed ben Daoud, l'un des deux cheïkhs de la zaouïa de Bou-Djâd.

Il y avait, du reste, été aidé par le frère et collègue de celui-ci, Sid Mohammed ben El-Arbi, venu tout exprès à son camp.

Ayant ainsi ramené les Seraghna, Moulaï-Hafid avait célébré l'Aïd-Kebir (5 décembre) en son camp, près de l'oued Ba-Sâoud, y avait reçu les hommages des tribus et de leurs chefs, en particulier de Ma-El-Aïnine qui, ensuite, avait repris le chemin du Sud, puis il avait lancé dans toutes les directions des lettres renouvelant les appels à la guerre sainte.

Il put ainsi recevoir, de Merrakech, un renfort de 3.000 hommes qu'il augmenta encore de contingents des Segtana, Menabha, Rahamna, Seraghna, Beni Meskine, et c'est avec une petite armée de 8.000 hommes, non comprises deux mehallas dont l'une allait prendre position devant Aneflous, auprès de Mogador, et l'autre replaçait Azemmour sous son autorité, qu'il vint, vers le 20 janvier, établir son quartier-général à Mechrâ-Châïr, près du gué de l'Oum-Rebiâ qu'utilise la route allant vers Zettat et les Chaouïa.

La première visite qu'il reçut là fut celle d'Ould Moulaï-Rachid, malade, qui avait laissé sa mehalla sous les ordres du caïd Amor Es-Segtani, et qui était accompagné de délégués des Chaouïa et notamment des Medakra qui le mirent au courant des dernières opérations offensives des Français.

Moulaï-Hafid expédie aussitôt au caïd Amor Es-Segtani des renforts qui permettent à celui-ci d'attaquer et d'envelopper avec 3.000 combattants, le 2 février, une reconnaissance française venue de Ber-Rechid chez les Mezamza.

Le colonel Boutegourd soutint l'attaque et parvint à se dégager, ayant seulement 8 morts, dont 1 officier, et une cinquantaine de blessés, dont 4 officiers.

A cette nouvelle, le général part de Casablanca avec 5.000 hommes, passe à Ber-Rechid et attaque à son tour, le 6, sur le terrain même de l'affaire du 2, la mehalla hafidienne qu'il met en fuite; il razie les Mezamza, traverse Zettat et pousse jusque chez les Oulad Sâïd qu'il traite de même.

Là il reçoit un Français, Christian Houel, correspondant du *Matin*, qui lui apporte des propositions du sultan de la guerre sainte pour conclure la paix; il éconduit cet ambassadeur imprévu qui va continuer sa mission auprès du consul français de Casablanca, et il installe lui-même dans Zettat une garnison.

La mehalla hafidienne se reforma à El-Khomissat, avec des renforts et un nouveau chef, le chérif Moulaï'l-Mamoun, qui avait l'ordre de se séparer du caïd Amor Es-Segtani et des troupes sous les ordres directs de celui-ci (5 tabors de 50 soldats l'un, avec 2 canons, 1 mitrailleuse et une cinquantaine de cavaliers des Aït Ouira avec le caïd Moha-ou-Saïd l'Ouiraoui) et d'envoyer ce détachement se poster sur la « gara » (1) des Medakra.

C'est sous la protection de cette force et tout en maintenant leurs douars en arrière d'elle, vers Sidi-Bou-Açeïla, que les Medakra vinrent reprendre, dans la plaine, leurs labours interrompus par les offensives françaises.

Au reste, Moulaï-Hafid, qui venait de protester, par des lettres expédiées *viâ* Azemmour à tous les ministres européens à Tanger, contre la guerre des Français, réunissait ses divers agents chez les Chaouïa sous l'autorité supérieure du cheïkh El-Bouâzzaoui.

El-Bouâzzaoui est conseil-directeur des forces hafidiennes chez les Chaouïa. — En venant à Mechrâ-Châïr, Moulaï-Hafid n'allait pas chez les Chaouïa, il visait Fès, « sa seigneurie Fès », la capitale qui l'appelait et vers laquelle lui était ouverte la route directe par Bou-Djâd, Moulaï-Bouâzza et Meknès. Cela a été dit (2) et c'est ce qui explique le titre du

(1) *Gara*, piton isolé.
(2) *Bull. du Com. de l'Af. franç.*; pour revenir de Fès sur Rabat (sup. p. 449).

précédent article, mais l'assertion gagne à être prouvée et cette preuve va ressortir du document suivant :

A Nos oncles maternels [1] *très gracieux et connus comme parfaitement attachés à la Religion, aux tribus des Mezamza, des Oulad Hariz, des Medakra; à tous les Chaouïa, — que Dieu, etc...*

Et ensuite, vous connaissez ce que Nous avons entrepris pour le règlement de cette aventure terrible causée au Maghreb par Notre frère Moulaï-Abdelâziz — que Dieu se charge de lui pardonner! — Vous savez que Nous nous occupons de la détourner de ce pays tandis que lui travaille à l'aggraver sans cesse, y appliquant tous ses efforts, sans d'ailleurs en retirer aucun bénéfice.

Or, s'il plaît à Dieu, les nuageuses intrigues de cette aventure vont être sous peu dévoilées et ses mirages menteurs vont être dissipés pour la gloire de l'Islam.

Son extrême gravité va pousser Notre Etrier chérifien, élevé par Dieu, jusqu'à Fès pour y parfaire un règlement convenable; soyez tranquilles dans vos âmes et rassurés dans vos pensées, il n'arrivera que du bien — par la bonté de Dieu! — tant dans le présent que dans l'avenir.

Voici Notre Etrier chérifien qui s'avance pour une assistance efficace et bienfaisante, et Notre Pensée, élevée par Dieu, a décidé de placer le savant juriste, le cheïkh Sid Mohammed El-Bouâzzaoui, comme conseil de Notre armée et de vos tribus, en considération de sa fidélité à la Religion et de la robustesse de sa foi, et aussi à cause de l'étendue des vicissitudes traversées par les Musulmans.

Nous vous ordonnons de montrer l'activité de votre dévouement à la Religion, de vous conformer aux directions du cheïkh susnommé et d'être attentifs à ses décisions bénies.

Vous n'aurez, certes, qu'à vous louer de ce qui s'en suivra — s'il plaît à Dieu en lequel est la fin de toutes choses!

[1] On sait que la mère de Moulaï-Hafid était de la tribu des Mezamza et petite-fille de Sid El-Ghazi, l'ancien gouverneur d' « Entre Oued et Oued ». Il est curieux d'observer chez lui, comme chez Abdelâziz, le fils de la Tcherkesse Rekeïa, combien l'hérédité maternelle a modelé le caractère des fils; il y a là une nouvelle preuve de l'altération qu'occasionnent à leurs rejetons les familles princières, en Europe comme au Maroc, en confiant leurs maternités à des femmes prises à l'étranger.

Le cheikh sera le centre et l'aboutissement de tous comme si Nous étions présent en personne — que Dieu vous fasse prospérer, vous dirige et vous admette parmi ceux qui combattent pour la religion mohammédienne! Salut!
Du 15 moharrem 1326 (18 février 1908).

Et c'est ici qu'apparaît l'extrême importance de la série d'offensives du général d'Amade : il força Moulaï-Hafid à employer pour la remise sur pied de ses mehallas chez les Chaouïa la meilleure partie des forces rassemblées par le nouveau sultan pour gagner Fès; il le força ainsi à s'arrêter pour en recruter d'autres comme d'autres ressources financières; il le maintint devant le front et l'empêcha de gagner sa capitale d'où il serait venu tomber, avec ses troupes accrues, sur le sultan de Rabat et sur ses derrières; il lui fit manquer une bonne occasion d'obtenir une décision avantageuse.

Et, inlassablement, les opérations du général français continuent.

Suite de la guerre sainte chez les Chaouïa. — Voilà donc maintenant un front musulman organisé : à gauche, la mehalla de Moulaï'l-Mamoun et les contingents des Mezamza, Oulad Sâïd et autres tribus de moindre importance; à droite la mehalla d'Amor le Segtani et les contingents des Medakra, Mzab et Ziaïda; au-dessus des deux groupes, El-Bouâzzaoui et, en arrière, le sultan qui, ayant tiré du pays les ressources nécessaires pour alimenter les forces de l'avant, — qu'observe impassiblement la mehalla âzizienne d'Aïn-Fouzer, — va pouvoir maintenant reprendre sa marche sur la capitale.

Là, vers la mi-février, des troubles ont éclaté à l'occasion des taxes nouvelles qu'impose, pour les frais de la guerre sainte, le chérif El-Omrani, Lieutenant chérifien pour Moulaï-Hafid, pendant que le chérif El-Kittani recrute des « combattants pour la Foi » : une délégation de 60 notables, tant de Fès que de Meknès, se met en route, avec une escorte commandée par le caïd-mechouar El-Hadj Ahmed le Bokhari, vers Mechrâ-Châïr.

Cette délégation ne parvient auprès du sultan, auquel elle apporte les actes d'hommage des deux villes, qu'après avoir repoussé, en route, les attaques des Zemmour et des gens des

tribus « guich » fidèles à Moulaï-Abdelâziz qui, de son côté, avec un prêt de deux millions et demi de francs reçu de Paris, prépare une mehalla destinée à reprendre Fès en ralliant sur sa route les tribus restées fidèles : la venue de Moulaï-Hafid est donc de toute urgence.

Mais le général français entend user activement de l'initiative qu'il a prise.

A peine termine-t-il sa randonnée chez les Mezamza, à Zettat et chez les Oulad Sâïd, qu'il combine une nouvelle opération à laquelle prendront part les troupes des garnisons de Ber-Rechid et de Bou-Zenika.

Du 13 au 18 février, il contourne Zettat par le sud, se dirige vers Dar-Ben-Ahmed, puis tourne vers le nord et entre chez les Medakra qui l'attaquent près de l'oued Melah, à Sidi-Abdelkrim, le 18 février, avec le concours de la mehalla du Segtani, des contingents des Mezab et des Ziaïda.

Là le général avait convoqué le colonel Brulard, de Ber-Rechid, et le colonel Taupin, de Bou-Zenika, mais le premier avait dû livrer combat aux Oulad Ali à Sedra (1) et le dernier avait été arrêté par les Ziaïda à Ber-Rabah, sur l'oued Nefifikh.

Là, comme à Sidi-Abdelkrim et à Sedra, le combat dura du 18 au 20 : la colonne Taupin fut refoulée sur Bou-Zenika et le général rentra lui-même à Casablanca et demanda des renforts à Paris.

Et de suite, il repart pour Sidi-Abdelkrim et pénètre chez les Medakra qui l'attaquent, le 29, à Souk-et-Tenine, près de l'oued Melah.

Là encore, la lutte est chaude, le général perd 13 tués et 40 blessés, mais repousse l'ennemi qui abandonne une dizaine de morts de la tribu sur le terrain, plus une trentaine d'autres de la mehalla hafidienne, et aussitôt il traverse le pays des Ziaïda jusqu'à Sidi-Ben-Slimane, à moins de 20 kilomètres de Bou-Zenika, puis il ramène ses troupes à Sidi-Hadjadj, au sud de Fedala, le 1er mars, pour les réapprovisionner.

Dès le 6, il repart vers les Medakra.

Ceux-ci, après le combat du 29 février, s'étaient remis tant

(1) *Sedra*, « lieu dit » ainsi dénommé d'un jujubier « marabout » qui se trouvait là.

bien que mal à leurs labours dans la plaine, quoique laissant leurs douars groupés tout en arrière, autour du djebel Megarto, et quoique le caïd Amor Es-Segtani eût cru devoir imiter le mouvement de repli de la tribu et eût abandonné la Gara pour porter son camp sur un promontoire rocheux des falaises de la rive gauche de l'oued Zâmren.

Reparaissant le 8 mars, les troupes françaises suivent les hauteurs de Dar-Bouâzza-ben-Slimane d'où elles délogent la mehalla et la tribu, et elles s'avancent sur le plateau.

Es-Segtani place son artillerie à Sidi-Bou-Açeïla pour protéger le mouvement de retraite aussitôt commencé par les campements du Megarto vers l'oued Zâmren et la forêt, car la peur d'être « mangés » par les Mezab et les Oulad Mhammed fermait aux fuyards la région située à l'est du Megarto.

Mais les canons hafidiens ne purent tenir longtemps dans leur position et ils durent reculer jusqu'à la tête du ravin d'Aïn-Mousa, que suivaient les Medakra pour se réfugier au delà de l'oued où ce ravin se déversait, à 80 mètres d'un dénivellement bordé de falaises à pic.

Cette tête de ravin, occupée pendant quelques instants, permit au Segtani de faciliter l'entrée des douars en fuite dans les bas-fonds de l'oued; son propre convoi s'y engagea aussi, et il ne resta bientôt, sur le promontoire d'Ed-Decher, que les tentes de l'Ouiraoui, obstiné à ne pas déguerpir.

Un nouvel effort des Français rendit intenable la position du chef hafidien; ses réguliers, comme les combattants de la tribu, reculèrent et entrèrent à leur tour dans le ravin, dans un désordre tel qu'ils abandonnèrent un de leurs canons dans une fondrière, et qu'il s'en fallut de peu qu'El-Ahmar ould Mansour, mokaddem général de la tribu des Medakra, ne vît tomber aux mains des Français sa propre tente qu'il avait fait monter là, à côté de celle de l'Ouiraoui, et prescrit de ne pas replier avant que celles de la mehalla hafidienne fussent parvenues à l'abri, au delà de l'oued.

Cette foule de gens, de tout sexe et de tout âge, de bestiaux, de bêtes de bât, de combattants en déroute, se pressa, se culbuta dans le ravin d'Aïn-Mousa, puis pataugea dans les eaux boueuses de l'oued, s'entassa et s'étouffa dans la montée de l'autre ravin qui, juste en face, afflue des plateaux de la rive droite,

et elle ne put réaliser un écoulement suffisant pour gagner, sur ces plateaux, Tafrent et s'y mettre à l'abri.

Les obus du vainqueur, qui put aussitôt border les deux rives du ravin d'Aïn-Mousa et les falaises mêmes de l'oued, vinrent donc éclater, de 80 mètres de hauteur, au-dessus des fuyards, avec fracas, et toute cette cohue affolée parut vouée à un désastre sanglant et complet...

C'est alors qu'en un geste calme, la main du chef français se leva pour arrêter instantanément la canonnade...

Ce soir-là, les Medakra complètement défaits, campèrent en désordre tant au-dessus du gué pratiqué dans la basse vallée de l'oued Zamren que sur les hauteurs de Tafrent et jusque dans l'oued El-Atech qui est au delà.

Ils ont d'ailleurs compris, — eux qui avaient coupé des têtes, arraché les yeux à des vivants, violé des morts, profané des tombes, — ils ont compris et enregistré ce geste généreux du général d'Amade, car, à plusieurs mois de là, ils répétaient encore :

— Les Français sont généreux, car nous eussions pu tous mourir dans le ravin... Mais Dieu est le plus grand !

Cette victoire française eut un retentissement profond jusqu'au camp du sultan de la guerre sainte qui, juste à ce moment, préparait une mehalla pour aller reprendre Mazagan aux Azizistes, et renvoyait son harem à Merrakech avec son convoi lourd, dans l'intention de gagner Fès à marches forcées.

Moulaï-Hafid dut encore suspendre son départ, rappeler auprès de lui une mehalla qu'il avait chargée d'attaquer, dans Demnat, l'âziziste Ould Abellagh, et même demander encore des renforts à Merrakech qui ne lui envoya que 700 hommes.

Encore n'était-il pas au bout de ses inquiétudes car il voyait l'infatigable général français éconduire une seconde fois son ambassadeur Houel en lui offrant seulement de le mettre en conversation avec le sultan de Rabat, et tout aussitôt traverser Dar-Ben-Ahmed, puis Zettat, les Mezamza, les Oulad Sâïd évacués en hâte par la mehalla des Moulaï'l-Mamoun, et revenir à Dar-Ould-Fatima, non loin de Ber-Rechid, d'où le 15 mars il attaquait, dans Zaouïet-El-Ourimi, le merabet hafidiste Bou-Nouala.

Et encore, le 29 mars, c'étaient 8.000 Français tombant sur

les Medakra qui s'étaient reformés à Souk-el-Khemis, installant sur la Gara même où avait séjourné la mehalla hafidienne un poste permanent qui, du nom d'un officier tué le 29 mars, était dénommé « Camp-du-Boucheron », et pendant que les débris des Medakra se défendaient contre les Mezab pillards, le 31 mars, le général passait à Ber-Rechid et reparaissait, le 7 avril, devant Zettat, d'où il chassait la mehalla de Moulaï'l-Mamoun revenue depuis son dernier passage; c'est en vain que celle-ci, sous la conduite d'El-Bouâzzaoui en personne, tentait une contre-attaque dans la nuit du 7 au 8, elle était remise en fuite vers El-Khomissat et Mechrâ-Châïr, et Zettat conservait une garnison française.

La guerre sainte des Sahariens. — On a vu que, du Tafilelt, Moulaï-Rachid avait, dès la première heure, adhéré au sultan de la guerre sainte et lui avait envoyé un contingent de Filaliens, tant nomades que ksouriens, sous la conduite de son propre fils, devenu ensuite le chef de la mehalla hafidienne chez les Chaouïa.

Mais là ne s'était pas borné l' « effort » des gens du Tafilelt; poussés tant par le Lieutenant chérifien que par les Merabtines derkaoua des Medaghra, ils avaient décidé de commencer, contre les Chrétiens les plus proches de leur pays, une guerre directe qui allait prendre, pour l'observateur non averti, une apparence d'épisode sans liaison avec la marche des événements dans l'ouest de l'empire, comme avait pu sembler l'être la guerre des Beni Znasen.

Or, c'est ici une entreprise qui, tentée avec un gros effectif et se développant sur le territoire marocain, appartient bien à l'histoire marocaine, tandis que les habituels coups de main tentés par ces mêmes tribus sur les postes et les troupes françaises du Sud oranais relèvent de l'histoire algérienne.

Dès après l'aïd-kebir de décembre 1907 et sous l'effet des messages hafidiens lus dans les ksour comme dans les tribus, des préparatifs avaient commencé, puis des groupes de combattants s'étaient rassemblés, formant une colonne, ou « harka », qui pouvait comprendre 5.000 ou 6.000 hommes et qui, sous le commandement d'un chérif, Moulaï-Lahsen, dit Moulaï-Sebâ (mon maître le lion), et dont la zaouïa, située dans le haut Guir,

en amont de Bou-Denib, a pris le nom de Douiret-Sebâ (le gîte du lion), se montrait dans les parages du haut oued Guir dès la mi-février 1908.

Une reconnaissance détachée par cette harka avait même poussé jusqu'aux environs de l'oued Saoura où elle avait attaqué un détachement français.

Dès le commencement de mars, les Français renforcèrent leurs postes et comme la harka venait vers Aïn-Châïr puis El-Mengoub, entre Tafilelt et Guir, le général Vigy porta, le 6 avril, ses troupes sur la ligne Fortassa-Talzaza qui représente la frontière fixée par l'accord franco-marocain de 1902.

Le 16 avril, la gauche française, forte de 1.500 soldats avec le colonel Pierron et installée dans la petite oasis d'El-Menabha, se laissa brusquement attaquer sur trois faces par toute la harka et ne réussit à se dégager qu'au prix de 19 tués et 101 blessés.

Le lendemain survient le général avec toutes les forces réunies depuis Fortassa; il s'avance à la poursuite de la harka sur El-Mengoub, Aïn-Châïr, et le 25, d'El-Aïnbadj, il fait explorer Bou-Anane, Takoumit et Oulad-Abbès; il est le 27 à El-Hadjoui, d'où il débusque une partie de la harka, le 1er mai à El-Korima et le 4 à Douiret-Sebâ, d'où il chasse la harka; il la poursuit sur Bou-Anane et la trouve retranchée à Bou-Denib.

Le 13 et le 14 mai, il chasse l'ennemi tant de ce dernier ksar que des palmeraies avoisinantes et des petits ksour qui les garnissent, et il s'empare de toutes les tentes, du matériel et des approvisionnements de la harka débandée, n'ayant perdu lui-même que 13 morts, grâce à l'emploi extensif de son artillerie contre un adversaire qui en était totalement dépourvu.

Les six mille Combattants pour la Foi, ayant laissé plus de 600 morts au feu, rentrèrent ainsi chez eux un peu rudement, et un peu plus pauvres qu'ils n'en étaient partis.

Notons, au reste, pour mémoire, que les appels à la guerre sainte avaient gagné la Saguïa-Hamra où les tribus débauchent la petite garnison chérifienne du Cap Juby, qui laisse son caïd seul dans sa kasba, et jusqu'au Sud saharien où, dans le Tagant, deux ou trois attaques par des contingents « maures » armés de fusils à tir rapide sont, à la même époque, prononcées contre des détachements français qui subissent des pertes.

On ne connaît encore, de ces incidents qui vont se poursuivre

et s'amplifier considérablement pendant plusieurs mois (1), que la version française les présentant du point de vue local « maurétanien » et ignorant leur rôle dans l'ensemble du mouvement politique musulman que pas un Européen n'est encore assez documenté pour présenter en ce qui concerne cette région.

Moulaï-Hafid arrête la guerre des Chaouïa et reprend sa route vers Fès. — Moulaï-Hafid avait fait passer l'Oum-Rebiâ à presque toute son armée sur des barques mandées à Azemmour dans les premiers jours d'avril, et il avait eu une bonne partie de ses forces engagées dans l'attaque prononcée sur Zettat dans la nuit du 7 au 8 avril sous les ordres d'El-Bouâzzaoui et qui a été déjà relatée.

La défaite de celui-ci et la poursuite prolongée que lui infligea le général d'Amade mirent le désordre dans le camp du sultan de la guerre sainte.

Plusieurs de ses conseillers opinèrent pour le retour vers Merrakech, et l'un d'eux, le Metougui, l'abandonna même avec ses contingents pour rentrer chez lui ; nous aurons à reparler de ce qu'il fit ensuite.

Mais Moulaï-Hafid comprit que la retraite aussi bien que la prolongation de son séjour dans ces parages, où il serait entraîné dans la défaite probable des Chaouïa, constitueraient la ruine totale de son entreprise juste au moment où il recevait des courriers de Hammou-Okka le Zaïani, lui annonçant l'arrivée prochaine de celui-ci qui lui ouvrirait de nouveaux horizons vers la capitale.

D'autant qu'il se voyait talonné par les Français qui poussaient, le 12 avril, une reconnaissance à Dar-Ed-Daoudi et jusqu'encore vers l'Oum-Rebiâ.

Aussi, quand il eut pu constituer une force d'un millier d'hommes, il prit route entre le pays des Chaouïa et celui des Beni Meskine, et gagna les puits de Melgou (S.-O. de Dar-El-Khemlichi).

Là, le 22 avril, il reçut des délégations des Mezamza et autres Oulad Bou-Rezk ainsi que des Oulad Hariz, qui se mirent à

(1) On verra des chroniques détaillées sur ce sujet *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*

l'accompagner dans sa marche tout en délibérant avec lui sur la situation.

Il vit encore les Français, le 24 avril, pousser une pointe jusqu'à Dar-El-Fekek, mais lui-même gagnait, ce jour-là, Sokhret-Djadja où il opérait sa jonction avec l'un des fils de cette sorte d'émir qu'était le Zaïani, suivi d'un contingent nombreux de montagnards berbères.

Là et pendant que les Français exploraient le Megarto, Moulaï-Hafid reçoit de nouvelles délégations, encore des Oulad Hariz, des Medakra, des Mezab et des Ziaïda, qui lui apportent une grosse « mouna » comprenant 250 moutons, et le pressent de venir combattre avec eux.

Après en avoir délibéré avec les notables de Fès et de Meknès qui l'accompagnaient et avec le Zaïani, Moulaï-Hafid congédie les délégués en les chargeant *d'inviter les Chaouïa à lui renvoyer la mehalla du Segtani et de l'Ouiraoui et à faire une trêve, conformément à la tradition mohammedienne pour le cas où les Musulmans ne sont pas les plus forts, pour se tenir tranquilles jusqu'à ce que lui-même soit parvenu à Fès et ait pu aviser à la situation*.

Au surplus, il conserve et emmène avec lui quelques notables de chaque tribu qui assureront ses relations avec elles — « ses oncles maternels ».

Mais le moyen de conclure une trêve avec un adversaire aussi actif et positif que le général français qui ne connaît qu'ennemis ou amis déclarés !

Les tribus ne trouvèrent mieux que de présenter des demandes d'*amane* — à quoi les incitèrent encore de nouvelles opérations des Français.

Ceux-ci revoient en effet le massif et la région du Megarto le 4 mai ; le 11, ils tombent, dans l'oued Mzabern, sur des contingents comprenant des Medakra dissidents, d'autres Chaouïa des Oulad Mhammed et des Achach et aussi des Zaer, des Beni Kheïrane et de nombreux Zaïane ; ils bousculent encore tout ce monde dans l'oued Dalia le 16 mai, avec quelques « hommes bleus », puis dans l'oued Nedjâ, au S.-E. du pays des Achach le 25 mai, et quand le général revient vers Casablanca, il peut considérer la pacification comme terminée.

Tout le pays est soumis et encadré d'un réseau de postes fran-

çais, depuis Bou-Zenika qui tend la main à Rabat, Camp-Boulhaut qui surveille les Ziaïda, jusqu'au Boucheron chez les Medakra, à Dar-Ben-Ahmed et à Zettat, tous munis d'un service de renseignements et de « détachements régionaux » très mobiles et aptes à intervenir partout au premier signal.

Le général marque la fin des opérations par un ordre du jour à ses troupes et par une grande revue où 7.000 soldats défilent devant les invités, le Lieutenant chérifien Moulaï-Lamine, les consuls européens, les officiers espagnols — qui n'ont rien fait, — l'amiral et les marins français (4 juin).

Réconforté par les succès de ses amis français, le sultan de Rabat a, dès longtemps, commencé l'organisation de deux mehallas, d'un total de 6.000 hommes, avec lesquelles Bou-Cheta El-Baghdadi et Moulaï-Zeïn iront reprendre Fès où El-Omrani, continuant de son côté les préparatifs de guerre sainte, avait reçu déjà, le 26 mars, 250 cavaliers des Cherarda et des Beni Hassen qu'il avait pourvus d'armes et expédiés, avec des Hiaïna et des gens de Fès même, à Moulaï-Hafid sous la conduite d'un caïd venu de la mehalla de celui-ci le 2 avril.

Pour mettre ces contingents debout, on avait confisqué tous les biens des notables âzizistes et en particulier des Tazi, et le bon moral hafidiste s'est maintenu tant par l'arrivée, le 20 avril, de 50 cavaliers de la mehalla hafidienne escortant un nouveau mohtaseb (prévôt des marchands) que par la double nouvelle de l'entrée en campagne du Zaïani aux côtés de Moulaï-Hafid et de l'arrivée prochaine de celui-ci.

En effet, le sultan de la guerre sainte a quitté Sokhret-Djadja avec près de 3.000 hommes ; il est passé à l'oued Grou, à Khenifra, à Moulaï-Bou-Azza, à l'oued Beht, sur le plateau d'Oulmès ; il a traversé le pays des Beni Metir et il fait, le 16 mai, une entrée triomphale à Meknès.

A Meknès et à Fès. — Il faut noter tout d'abord que le seul fait d'avoir pu gagner Meknès par la route directe des tribus berbères, avec une mehalla de Segtana et autres « guich » du Haouz, de Glaoua, d'Aït Ouira et de Zaïanes, constitue une marque éclatante de l'excellence de la situation impériale de Moulaï-Hafid : il faut remonter jusqu'au puissant Moulaï-Ismaïl pour trouver un prince qui ait pu instituer la route chéri-

fienne passant par les forêts des Medakra et les Zemmour, et dont on voit encore le tracé ; Moulaï-Slimane y était passé une fois et Moulaï-Hassane n'avait tenté ce passage qu'au bout de vingt années d'un règne énergique, avec une armée instruite, nombreuse, équipée et bien en main — et après avoir mis en œuvre une nombreuse « cavalerie de Saint George » dont le Trésor chérifien était alors bien garni.

Allons-nous voir Moulaï-Hafid exploiter adroitement cette situation exceptionnellement avantageuse ?

Son premier acte, à Meknès, est d'ordonner de nouvelles contributions et de charger Ould Ba-Mohammed le Chergui, pacha de Fès-Djedid, de les percevoir dans la capitale.

Et comme il apprend que son frère a envoyé, le 13 mai, de Rabat à Mogador, des renforts avec Moulaï-Bou-Beker chargé d'aller avec Aneflous attaquer Merrakech que, par ailleurs, menace le Metougui révolté, il expédie, dès le 24 mai, une force de 2.000 hommes qui finira de s'organiser sur l'oued Beht pour ensuite gagner Merrakech.

Cependant Moulaï-Hafid commence déjà à indisposer la population fanatique de Fès, d'une part, en faisant des avances aimables à Saïd El-Baghdadi, frère du chef de la mehalla de Rabat, et aux autres âzizistes notoires restés dans la capitale, et, d'autre part, en renvoyant à celle-ci l'acte d'hommage reçu d'elle à Mechrâ-Châïr, avec invitation aux oûlama à le refaire sous une forme moins... nationaliste, en supprimant, par exemple, les vœux tendant au rétablissement de l'état traditionnel par la fermeture des consulats et des succursales des postes anglaise, française et espagnole et par le parquement des Chrétiens comme des Juifs dans des quartiers spéciaux et sous le régime juridique des « tributaires » (1).

Une telle invitation parut à beaucoup comme une préface à un renoncement du nouveau prince au rôle qu'il avait assumé dès l'abord et en vue de quoi on l'avait acclamé.

A cela s'ajouta, le 30 mai, la nomination d'un fils de l'âziziste El-Mokri comme amine-el-oumana, et une émeute se pro-

(1) Le premier acte d'hommage rédigé dès novembre 1907, dont nous possédons copie était une simple avalisation de la sentence du 4 septembre des oûlama de Merrakech. Pour la situation juridique des « tributaires » *Vid. Précis de sociol. nord-af.*, I, p. 94.

duisit à Fès, qui décida Moulaï-Hafid à quitter Meknès le 2 juin et, après la visite traditionnelle à Moulaï-Idris à Zerhoun, à faire son entrée dans la capitale le 7, juste trois jours après qu'à Casablanca le général français avait fêté la pacification des Chaouïa sans en bien distinguer la cause efficiente.

Moulaï-Hafid laissa hors des murs, à Bab-Segma, sa mehalla un peu loqueteuse, pénétra en ville au milieu d'acclamations assez nourries mais non sans qu'on se montrât, juste derrière lui, son fidèle ami de la première heure, le Juif Holtzmann devenu entre temps « herr doktor Holtzmann », et il alla prendre possession du Dar-Makhzen.

Et tout aussitôt, il commença des fouilles pour rechercher les cachettes où pouvait se trouver le trésor d'Abdelâziz, mit à la question les femmes restées au harem et prescrivit la perception immédiate des nouvelles taxes.

Et comme Fès murmurait, il nomme un fils du Zaïani pacha de la ville qui est occupée militairement.

Le mécontentement ne fait que croître.

Mais la nouvelle de l'entrée à Fès de Moulaï-Hafid a produit son effet dans tout le pays : Tetouane adhère au nouveau sultan et les mehallas âziziennes de Moulaï-Zeïn et de Bou-Cheta El-Baghdadi, qui avaient quitté Rabat fin avril et gagné avec leurs cadres français et sous l'escorte d'un croiseur français Mehdïa et Kenitra, se mutinent et se disloquent ; une partie revient à Rabat pendant que Bou-Cheta va se rallier à Moulaï-Hafid à Fès sur appel de son frère Sâïd, et le reste s'empare de l'Algérien Si Abdelmalek, un des fils de l'ancien émir Abdelkader, qui prétend rester âziziste, l'entraîne à El-Ksar où l'âmel Er-Remiki proclame Hafid et envoie à celui-ci l'Algérien enchaîné qui, du reste, est bientôt relâché.

Moulaï-Hafid accueille avec faveur, le 9 juin, Bou-Cheta et nomme son frère Sâïd caïd des Oulad Djamâ, mais comme Ould Ba-Mohammed le Chergui lui verse 100.000 douros, il lui passe aussitôt le caïdat et met les Baghdadi... en prison.

Et pendant que le peuple grogne parce que les droits de porte et de marché sont doublés, Moulaï-Hafid adresse aux ministres européens à Tanger une demande de reconnaissance en même temps que son frère envoie, de Rabat, une protestation aux mêmes ministres contre son « usurpation ».

Abdelâziz ne s'en tient pas là, et pendant qu'Er-Remiki amène à Fès les révoltés de la mehalla âzizienne, il utilise, ayant pu faire à une maison française de Rabat un petit emprunt de 500.000 francs, les éléments qui l'ont rejoint pour en constituer une nouvelle mehalla destinée à Merrakech.

De plus, il envoie l'ordre à son âmel de Mazagan d'attaquer l'âmel hafidiste d'Azemmour et il expédie Omar Tazi à Mogador avec quelques fonds et mission de réconcilier Aneflous avec le Metougui qui a commencé la guerre pour son compte et, du 17 au 24 juin, livre au hafidiste El-Aïadi le Rahmani trois combats heureux, lui tue une centaine d'hommes, lui fait 40 prisonniers qu'il envoie à Mogador, et menace Merrakech.

Pendant ce temps, à Fès, Moulaï-Hafid a contracté vingt-deux mariages [1] et fait face à des démonstrations des Oulad Djamâ qui prétendent obtenir l'élargissement de Sâïd El-Baghdadi.

Ainsi en est-il ordonné sur leurs menaces pendant que l'agent consulaire allemand vient saluer le souverain au nom de son ministre (22 juin).

Il faut marquer en passant les phases du jeu allemand : en 1904 et 1905, il soutenait secrètement Hafid pendant que la France s'essayait avec Abdelâziz ; puis celui-ci ayant « marché » pour Algésiras, le soutien allemand devient inerte auprès de Hafid, mais comme la France s'est remise aux côtés d'Abdelâziz à Rabat, l'Allemagne se remet à « ponter » sur Hafid.

Toutefois, Hafid n'a encore là qu'un soutien moral et, bien que sa caisse demeure vide, comme le mécontentement grandit, il doit, le 24 juin, faire réduire les taxes de moitié.

Et comme la situation de Merrakech les inquiète, lui et son grand vizir Si Madani le Glaoui, il expédie dans cette direction une petite mehalla qui va être rançonnée en passant chez les Beni Metir.

Le 7 juillet, les Guerouane et les Zemmour se retournent pour Abdelâziz, puis arrivent d'un côté la nouvelle qu'Azemmour a été remis par les Français au pacha âziziste de Mazagan, de

(1) On sait que les princes musulmans et en particulier les sultans du Maroc se trouvent, en qualité de Khalifes ou successeurs du Prophète, affranchis de la limite de quatre épouses légitimes et peuvent, à l'imitation de celui-ci, prendre un nombre illimité d'épouses.

l'autre côté, un appel pressant de Merrakech menacé; aussi Moulaï-Hafid annonce son départ et expédie d'ores et déjà son harem et son convoi chez le Zaïani devenu l'un de ses beaux-pères.

Ce n'est toutefois que le 30 juillet, après qu'il a acquis la certitude que son frère est sorti de Rabat le 12, a traversé les Chaouïa et se dirige avec une forte mehalla vers Merrakech, où il fait converger d'autres forces parties de Safi et de Mogador, que Moulaï-Hafid fait sortir son « afrag » et son campement personnel.

Pendant ce temps, le Rogui observe l'expectative en faisant bâtir une kasba à Zelouane et le Raïsouli, protégé anglais, dîne chez Ben Guebbès, pacha âziziste de Tanger, comme les ministres européens, les officiers français et espagnols des tabors de police et le directeur de la Banque d'Etat.

Hafid est aux abois mais il fait culbuter Abdelâziz. — Moulaï-Hafid ne donna pas le signal du départ le 31 juillet : il ne pouvait payer la solde et les approvisionnements nécessaires à sa troupe pour la route qui, au surplus, serait coupée par les Beni Metir, les Guerouane et les Beni Hassen.

De leur côté, les Hiaïna assassinent leur caïd.

Bou-Cheta El-Baghdadi préfère, le 31 juillet, rester en prison que d'accepter le poste de caïd-mechouar que lui offre Moulaï-Hafid et celui-ci le libère, le 2 août, sans condition en même temps qu'il nomme son frère Sâïd caïd des Oulad Djamâ; ce sont là sautes d'humeur du prince, qui paraît attendre ou espérer des concours nécessaires.

Le 2 août, il supprime les taxes, mais comme cela ne lui fait pas obtenir un emprunt qu'il demande, il les rétablit le 3, et même les caïds de l'afrag et de son escorte désertent leur poste.

Il envisage de créer un ordre dont il vendra les décorations, mais les oûlama protestent contre une telle imitation d'un usage chrétien.

On apprend, le 11, que la mehalla partie vers Merrakech est cernée par les Beni Metir qui l'ont désarmée; le Glaoui et Si Aïssa l'Abdi partent pour la délivrer avec l'aide du Zaïani et pour marcher ensuite avec elle sur Merrakech.

Hafid semble parfois avoir perdu la tête, d'un côté il essaie

de donner des fêtes au Dar-Makhzen et, de l'autre, il écrit au Zaïani de lui faire préparer une kasba pour se réfugier sur son territoire.

Le 20 août, sous menace de confiscations immédiates, il obtient de nombreux commerçants qu'ils lui signent un prêt de 500.000 douros, et comme il met une nouvelle taxe sur la viande, les bouchers ferment.

Les tribus de l'Est menacent d'assiéger la ville où les oùlama délibèrent.

Tant à Fès qu'à Merrakech menacée des deux côtés et qui fermente, la situation est désespérée et semble sans issue...

...Et cependant, Moulaï-Abdelâziz a bien quitté Rabat, le 12 juillet, après que du 28 juin au 4 juillet des reconnaissances françaises lui ont éclairé sa route jusqu'à Sokhret-Djadja, que le général d'Amade a lui-même, le 7 juillet, chassé les hafidiens d'Azemmour et qu'Abdelâziz a envoyé son frère Moulaï-Mhammed au général français pour être gardé au Dar-Makhzen de Casablanca.

Il a longé le pays des Chaouïa sans y pénétrer pour n'afficher pas sa connivence avec les Infidèles, mais il a dans son armée des officiers et sous-officiers français et anglais et même un diplomate français, et avec l'approbation des autorités françaises, il a été rejoint par de nombreux contingents fournis par toutes les tribus des Chaouïa, les « oncles maternels » de Hafid qui semblent tout joyeux de grossir l'armée de son adversaire... On peut, au surplus, s'imaginer qu'ils avaient l'assentiment de leur « neveu » et même — la suite des événements le démontrera — des instructions de lui, car leurs correspondances ne s'étaient jamais interrompues depuis leur séparation à Sokhret-Djadja, au mois d'avril précédent.

De Sokhret-Djadja, puis de Bakora où il a encore été rejoint par d'autres Chaouïa, Abdelâziz a passé, le 30 juillet, l'Oum-Rebiâ, mais il s'est arrêté à Mechrâ-Kenidlat jusqu'au 6 août pour palabrer avec les tribus qui sont travaillées par des émissaires hafidistes de Fès et de Merrakech, et qui assiègent de leurs délégations le camp chérifien.

Puis il continue très lentement sa route, car ses vizirs prétendent faire verser d'importantes « mounas » par toutes les tribus traversées et il reçoit de bonnes nouvelles de son allié le Metou-

gui, toujours victorieux, arrivé si près de Merrakech que l'on a dû monter les canons sur les remparts pour recevoir son attaque imminente.

Et il n'arrive que le 18 à Tamlelt, à 50 kilomètres de Merrakech, non loin de l'oued Ba-Sâoud où Moulaï-Hafid avait longuement séjourné en novembre-décembre 1907 et où, en dernier lieu, ont été signalés des rassemblements hafidistes commandés par le Glaoui parti de Fès huit jours auparavant, par le Segtani venu de Merrakech, ainsi que par El-Bouâzzaoui.

Aussi, le 19 août avant l'aube, le sultan quitte le camp de sa mehalla avec 2.000 fantassins, 1.000 cavaliers, son artillerie et ses mitrailleuses, dans l'ordre de marche suivant : au centre, le sultan avec le makhzen, précédé de l'artillerie et des réguliers d'infanterie et suivi des contingents « guich » avec, en réserve, ceux des Tadla et des Chaouïa Mezamza, Oulad Hariz, Mediouna, Zenata, Oulad Ziane, Ziaïda et Oulad Ben-Daoud ; à l'aile droite les Chaouïa Oulad Bou-Ziri et Medakra avec quelques Zemrane ; à gauche, les Seraghna et les Beni Meskine.

Le contact est pris avec l'ennemi vers 8 heures du matin et, sur l'ordre du sultan, l'artillerie met en batterie et tire sans résultat sur des objectifs trop éloignés, mais presque aussitôt l'aile droite est attaquée par 400 hafidistes des Rahamna et des Glaoua et la gauche est fusillée par des piétons abrités dans un pli du terrain.

Les Oulad Bou-Ziri et les Medakra font d'abord bonne contenance et le sultan fait prescrire aux Mezab de quitter la réserve et d'aller prolonger l'aile droite.

Les Mezab commencent ce mouvement puis, voyant El-Bouâzzaoui au premier rang de leurs adversaires, brusquement ils retournent à la réserve sur laquelle les poursuivent les projectiles ennemis qui y mettent du désordre : alors les contingents des Chaouïa et des Tadla tournent bride et s'enfuient au galop vers le camp distant d'une douzaine de kilomètres.

Les deux ailes tiennent encore quoique mollement, puis la gauche recule et entraîne les réguliers et ceux du guich qui laissent à découvert les canons et les mitrailleuses ; les artilleurs essaient d'arrimer les pièces sur les mulets porteurs, mais celles-ci retombent à terre et les cadres français, les voyant abandonner, en retirent les culasses.

Le sultan recule un des derniers sous la protection de l'aile droite et ce groupe est ramené jusqu'au camp par des pelotons de cavaliers ennemis qui chargent et tiraillent assez mollement.

Mais le camp avait déjà été abattu et pillé par les premiers fuyards des Chaouïa et des Tadla qui avaient aussitôt repris la fuite vers le Nord avec leur butin.

Le sultan, le vizir Abdelkrim ben Slimane, le harem et les personnels français et anglais ne peuvent que prendre la même direction pendant que les Tadla et les Beni Meskine achèvent le pillage concurremment avec les contingents ennemis.

Tout y passa, non seulement les tentes et le matériel de campement, mais tout le convoi qui comprenait des centaines de mulets et de chameaux chargés d'armes, de munitions, d'approvisionnements, et encore les cantines et les effets personnels du souverain, de sa cour, de ses suivants européens, des chefs de l'armée, et même le Trésor chérifien; il fut fait place nette.

Les fuyards furent à leur tour pillés et dépouillés dans tous les douars qu'ils traversèrent, tant avant l'Oum-Rebiâ qu'après l'avoir dépassé à Mechrâ-El-Amouri; beaucoup en arrivèrent à marcher complètement nus.

Le sultan et sa suite traversèrent à Mechrâ-Ben-Khellou et vinrent, au crépuscule, se réfugier chez le caïd Tounsi des Oulad Bou-Ziri; ils étaient en selle depuis seize heures et avaient couvert une centaine de kilomètres d'une traite; ils furent recueillis le lendemain par les patrouilles françaises et gagnèrent Zettat — juste la ville où, par une soirée du printemps de 1895, ce même Moulaï-Abdelâziz avait été proclamé sultan par l'astuce du vizir Ba-Ahmed...

Et maintenant, il n'avait plus rien, pas d'armée, pas de Musulmans fidèles, pas même son « afrag » ni un sou vaillant : il avait culbuté du fait des « oncles maternels » de Moulaï-Hafid, sous les coups du vizir de celui-ci qui se trouvait lui-même réduit aux abois dans Fès.

Et la nouvelle de la culbute vole partout dans le pays qui voit là le « jugement de Dieu »...

A Tanger, le 23 août, les tribus venaient d'enlever un poste placé près de la villa Harris et menaçaient de piller la ville; El-Menebhi, en qualité de représentant de Moulaï-Hafid, réunit les oûlama, leur fait constater la défaite d'Abdelâziz, fait

proclamer Hafid puis, accompagné de Raïsouli, il rétablit l'ordre depuis les remparts de la ville jusqu'à El-Ksar.

Et comme, le 26 août, un courrier du consulat d'Allemagne apporte à Fès la nouvelle que Moulaï-Hafid vient d'être proclamé à Tanger à la suite de la culbute de son frère, la capitale est en liesse, le canon tonne et Moulaï-Hafid profite de la bonne occasion pour se faire verser l'emprunt de 500.000 douros par les commerçants — goutte d'eau dans l'océan de sa détresse !..

La guerre sainte des Berbères du Moyen-Atlas. — Le glorieux titre de « Combattant pour la Foi » gagné par les Zaïane et les Aït Ouira chez les Chaouïa comme par les Beraber du Tafilelt dans le haut Guir avait fini par éveiller l'ambition des autres Berbères du Moyen-Atlas et le merabet vénéré Ali Mehaouch, l'héritier des Merabtines de Dela [1], lui-même chérif idrisside installé chez les Ichkiren et qui avait assisté à l'entrée de Moulaï-Hafid à Fès, s'était mis à prêcher, au nom de celui-ci, la guerre sainte depuis les pentes qui descendent vers Debdou jusqu'à la lointaine zaouïa de Ouaouizert et aux Aït Atab ; il réveilla même l'ardeur des Filaliens déjà battus à Bou-Denib.

Du reste, ceux-ci avaient assez mal digéré leur défaite de la mi-mai et la garnison française de Bou-Denib n'avait pas cessé depuis lors de se renseigner sur des rassemblements qui se maintenaient dans le Ziz et même plus près d'elle, dans l'oued d'Aïn-Châïr.

Dès la fin de juillet, une agitation s'accusait au Tafilelt comme dans le Moyen-Atlas et la haute Moulouïa, et trois groupements étaient signalés s'augmentant chaque jour.

A Toulal, c'étaient les Aït Izdeg, Aït Yousi, Aït Yahia et autres Beraber estimés à 8 ou 10 milliers d'hommes, et en arrière, d'autres rassemblements se formaient aux Medaghra, au Reteb, au Tizimi ; à Mezguida, c'étaient surtout des ksouriens ; et, plus à l'Ouest encore, un autre centre était créé par un chérif du nom de Moulaï-Larbi.

On disait même que Moulaï-Rachid s'était excusé, pour son grand âge, de prendre le commandement et l'on attendait Ali Mehaouch lui-même.

(1) *Vid. sup.*, p. 50 et 51.

Puis la harka de Toulal fut signalée se rapprochant de Bou-Denib tout en coupant les routes aux commerçants pour boycotter les marchés, et en appelant à elle les contingents des Doui-Menià et des Oulad Djerir.

Ce mouvement en avant était suivi, au commencement d'août, par les groupes du Ziz, du Reteb et du Tizimi qui arrivaient à Oufous et, du 15 au 20 août, tout ce monde, augmenté encore des Ichkiren, Chegrouchen, Aït Chekmane, Aït Atab et autres montagnards, se concentre à Tazouguert au nombre d'une quinzaine de milliers d'hommes qui viennent camper sur le plateau d'El-Djorf, à 15 kilomètres de Bou-Denib.

Bientôt la harka envoie à Bou-Denib une sommation d'avoir à sortir pour combattre, sous peine de voir sauter à la mine les réseaux de fils de fer, les remparts et le blockhaus voisin.

On voit caracoler dans la plaine des cavaliers réguliers de Moulaï-Hafid, habillés de rouge, qui ont suivi Ali Mehaouch, et les provocations se répètent.

Mais, à Bou-Denib, le commandant Fesch attend une forte colonne que concentre, à Colomb-Béchar, le général Alix et il se borne, le 30 août, à faire sortir une reconnaissance qui est naturellement ramenée.

Le 1er septembre, des Marocains attaquent le blockhaus défendu par 75 hommes seulement avec le lieutenant Véry : après 16 heures de combat ils sont repoussés, et la colonne Alix arrive à Bou-Denib le 4 septembre, forte de 4.000 hommes.

Le 7 septembre, les Français se portent en avant et sont presque aussitôt attaqués furieusement sur trois faces ; le combat dure quatre heures et l'ennemi bat en retraite dans deux directions, mais les Français poursuivent et tandis que Fesch talonne les Filaliens, la colonne Alix bouscule les contingents du haut Guir, de l'oued Heïber et du Moyen-Atlas, et, derrière les fuyards qui piquent vers Toulal, elle s'installe à Tazouguert même.

Des prisonniers ont été faits, venus d'un peu partout, de Kasbet-Makhzen, des Aït Atab, des Zaïane et jusque de Debdou comme du Haouz et même du Sous.

Et, on ne sait au juste où, s'égaille et se perd chez les tribus un convoi d'armes et de munitions qui était parti de Fès le 1er septembre à destination de la harka, expédié par Moulaï-Hafid : il serait arrivé après la bataille...

Les Français secourent Merrakech. — Tout le pays frémit après Fès : Moulaï-Hafid est proclamé à Mazagan le 27 août, pendant que le caïd hafidiste Et-Triâï rentre à Azemmour, à la barbe de la garnison française du poste de Sidi-Bou-Beker ; le 28 août c'est à Rabat comme à Salé et à Larache, et El-Omrani, arrivé de Fès, lui maintient El-Ksar où les âzizistes avaient prononcé un retour offensif.

L'âziziste Aneflous est assassiné à Mogador le 1er septembre et Moulaï-Hafid est proclamé le 2 à Oudjda, le 6 à Safi et le 8 à Mogador où le fils d'Aneflous s'est essayé en vain à prendre la situation politique de son père et continue la guerre au Guellouli pendant que les tribus de l'est de Fès et du Rif se révoltent contre le Rogui, leur sultan depuis plus de cinq ans, pour se rallier elles aussi au « sultan de la guerre sainte ».

Mais dans le Haouz c'est le gâchis : les Seraghna, en majorité âzizistes, se battent contre les Rahamna, fidèles hafidistes, au moins en majorité — car il faut bien entendre que, dans tout le pays, quand on dit qu'une tribu est ceci ou cela, il faut entendre presque toujours que si sa majorité est du bord cité, il s'y trouve une minorité du bord opposé.

Demnat est aussi âziziste et Sid Abdesselam le Metougui, qui l'est un peu mais se bat surtout pour lui-même, inflige défaite sur défaite depuis deux mois aux forces hafidistes de Merrakech.

Le 19 août, au matin, pendant qu'Abdelâziz montait à cheval pour le combat qui allait lui être fatal, le Metougui paraissait toujours victorieux devant Merrakech.

Le 23, il bombardait un faubourg de la ville où il refoulait, battu, le pacha qui était sorti avec 2.000 hommes, et il le battait encore, le 24, malgré l'arrivée des renforts que nous avons vu partir de Fès.

Le moment est critique, le pacha Si Mennou d'un côté, les notables et les oûlama de l'autre, tous délibèrent et Si Tehami le Glaoui, frère du grand vizir, a déménagé et envoyé tout ce qu'il possède à sa kasba de Telouet.

Mais voici qu'arrivent Si Madani le Glaoui et Si Aïssa l'Abdi qui entrent en négociations avec le Metougui et concluent avec lui cet accord un peu bizarre : que chacun des trois interlocuteurs rentrera immédiatement dans ses domaines en se désinté-

ressant des affaires des deux sultans; retenons que les trois compères se sont partagé tout le territoire depuis Mogador et Safi jusqu'au Tafilelt où, par ailleurs, Moulaï Es-Sebâï et Ali Mehaouch continuent une active agitation; les voilà bien les trois émirs qui ne se connaissent plus de suzerain.

Puis, comme Moulaï-Abdelâziz manque à ses partisans, de ceux-ci comme des hafidistes se séparent de nombreux agités qui se mettent en campagne pour Moulaï-Mhammed le Borgne, toujours surveillé au Dar-Makhzen de Casablanca.

Et, dans le désordre sans cesse croissant, Merrakech doit craindre non seulement tous les seigneurs, grands et petits, qui tiennent la campagne et souvent envahissent ses palmeraies, mais encore ses propres défenseurs : en effet la plus grande partie de sa garnison s'est mutinée pour obtenir sa solde arriérée et des vivres que personne ne peut fournir.

Aussi, sur un appel du pacha et de la population, le général français fait partir de Casablanca, le 28 septembre, un détachement conduit par le capitaine Verlet-Hanus et escortant un convoi de munitions avec un canon... (1)

C'est « l'Ennemi infidèle » qui doit secourir la capitale de la guerre sainte !... à la barbe des compétiteurs européens...

Incident franco-allemand pour des déserteurs de Casablanca. — L'antagonisme franco-allemand que nous observons au Maroc depuis 1905 se remarque non seulement entre les diplomates des deux Gouvernements mais aussi chez les particuliers, et principalement chez les commerçants allemands dont les principaux d'ailleurs sont, en dehors d'une ou deux banques de Tanger, les représentants de la *Marokko Geselschaft* et du groupe Mannesmann.

On a vu que, dans la colonie allemande de Casablanca, certains avaient, dès l'arrivée des troupes françaises en 1907, joint à leurs entreprises ordinaires celle de provoquer et faciliter les

(1) On peut remarquer que, dans son *Rapport sur la campagne de 1908* publié par l'état-major de l'armée, le général d'Amade ne fait aucune mention de cet envoi de secours à Merrakech, mais il ne manque encore ni d'acteurs ni de témoins directs qui peuvent certifier de la réalité de cet épisode aussi considérablement intéressant dans l'ordre politique que négligeable dans l'ordre militaire... pour certains du moins.

désertions dans la légion étrangère où l'élément d'origine allemande représentait 20 ou 25 %.

Tous ceux qui étaient ainsi débauchés étaient acheminés, par l'intermédiaire d'indigènes protégés allemands, sur le consulat allemand de Rabat qui les faisait embarquer, puis on en était venu à prendre moins de précautions.

Le 25 septembre 1908, le commandement français était avisé que six légionnaires déserteurs allaient être embarqués à Casablanca même, mais avant que l'officier chargé de cette affaire arrivât au port, le poste de garde avait déjà reconnu ces déserteurs dans un groupe qui gagnait l'embarcadère et qui, malgré des interpellations, était monté dans une barque pour gagner un des vapeurs en rade.

L'officier arriva juste quand l'embarcation quittait la rive et s'écria si vivement que les rameurs indigènes prirent peur et sautèrent à l'eau, laissant la barque chavirer dans les vagues.

On se précipita et on repêcha les six déserteurs qu'accompagnaient le chancelier et un soldat indigène du consulat allemand munis d'un ordre écrit du consul, et comme il protestait violemment, ce chancelier fut écroué avec les déserteurs dont trois seulement étaient allemands, un suisse, un autrichien et un russe.

Le consul allemand, du haut du bel hôtel qu'il s'était fait construire aux frais du Makhzen, réclama tout ce monde : on lui rendit ses deux subordonnés mais on lui refusa les déserteurs.

Chacun des deux partis avisa son Gouvernement et Berlin prétendit tout aussitôt recevoir des excuses et toutes réparations, mais Paris s'y refusa.

L'incident tourne à l'aigre et le kaiser en parle en public de telle façon qu'une véritable tension s'en suit entre les deux nations, cela sent la « poudre sèche »...

Enfin un accord de principe va intervenir le 24 novembre, à Berlin, pour que chacun des deux Gouvernements exprime simultanément à l'autre — ô beautés diplomatiques ! — ses excuses pour les procédés employés par ses agents à Casablanca, et quant au fond, le différend sera soumis à un arbitrage de la Cour internationale de La Haye.

CHAPITRE XII

L'impossible redressement.

(1908-1911)

La retraite de Moulaï-Abdelâziz. — Le sultan Moulaï-Hafid met trève à la guerre sainte et accepte l'Acte d'Algésiras. — Le sultan appelle à Fès le Ministre de France. — Difficultés avec le Rogui et avec les traditionnalistes. — Sous la tutelle internationale. — Suite de la guerre sainte des Sahariens. — La guerre sainte des tribus du Rif. — Le sultan capture le Rogui et triomphe de toutes les difficultés. — L'autorité chérifienne est respectée jusqu'en Sous-Extrême et en Saguia-Hamra. — La riposte espagnole aux Rifains. — Parallélisme franco-allemand et ultimatum français. — Traité franco-marocain et emprunt international. — Les Français étendent leur action de l'Ouest et de l'Est. — Les Espagnols colonisent. — Le sultan voit le Rogui... renaître de ses cendres. — Traité hispano-marocain. — L'épilogue de la guerre sainte des Sahariens. — Bouillonnement général contre les Français et contre le sultan. — Des révoltés bloquent dans Fès le sultan du « redressement national ».

La retraite de Moulaï-Abdelâziz. — Quand, après sa débâcle du 19 août 1908, Moulaï-Abdelâziz reçut l'hospitalité des Français à Zettat, il ne leur apparut ni désemparé ni désespéré; l'élève de Mac Lean, le joueur de football apparaissait seul, et son premier mouvement avait été de préparer sa revanche.

Il n'avait plus rien; il sollicita tout : de l'argent, des armes, des hommes.

Il avait des fidèles qui voulaient lui rendre la ville d'El-Ksar et il en avait d'autres à Tetouane qui assiégeaient dans sa kasba le pacha hafidiste; dans le Haouz, les Beni Mellal et les Zemrane se maintenaient pour lui et le Metougui l'appelait comme le fils d'Aneflous.

Mais l'autorité française jugea s'être assez compromise avec ce joueur malheureux, et se refusa à le laisser exploiter son hospitalité pour reformer une mehalla ou s'embarquer pour

Mogador et prolonger ainsi l'agitation dans le pays; on lui donna seulement un asile tranquille à Dar-Bou-Azza, à 4 kilomètres de Casablanca, où il tue le temps à des exercices de sport et à des réceptions de journalistes, toujours cherchant des combinaisons pour remédier à ses besoins d'argent pour lui-même et pour son harem, seule épave de son naufrage.

Mais pendant ce temps on s'occupe de lui, on lui attribue une pension de retraite de 3.000 francs par mois et, le 25 octobre, il arrive à Tanger où il trouve à louer la villa Harris; il en repart le 30 pour Casablanca : là il reçoit encore, à l'occasion de l'Aïd-Seghir, des délégations des Seraghna qui lui proposent de revenir se mettre à la tête de leur tribu.

Mais rien de pareil ne serait toléré par les autorités françaises de Casablanca, et il revient bientôt à Tanger avec sa famille qu'il installe dans sa villa sans troubler un seul instant l'indifférence de la population musulmane : son rôle est bien fini.

Le sultan Moulaï-Hafid met trêve à la guerre sainte et accepte l'Acte d'Algésiras. — Dès le 30 août étaient parvenues à Tanger des lettres de Moulaï-Hafid demandant aux puissances européennes de le reconnaître comme sultan légitime du Maroc.

Aussi, le 1er septembre, partit pour Fès le consul allemand Vassel, agent actif qui avait naguère coopéré à l'emprise de l'ambassade allemande de 1905 sur le Makhzen et sur Abdelâziz et qui allait maintenant se placer auprès du nouveau client de son pays, Moulaï-Hafid.

Tout au contraire, la France et l'Espagne, se fondant sur la mission de police que leur donnait au Maroc l'Acte d'Algésiras, se mirent en rapport sur les conditions possibles d'une reconnaissance du nouveau sultan.

Elles tombèrent d'accord sur un texte qui comportait, en résumé, d'une part la reconnaissance par Hafid des dettes du Makhzen et des décisions de la Commission des indemnités de Casablanca et, d'autre part, l'acceptation de l'Acte d'Algésiras et de tous les traités existants, avec la concession d'une pension honorable pour Moulaï-Abdelâziz et le respect des biens de tous les anciens membres de son Makhzen.

Enfin la note exigeait *le désaveu officiel et formel de la guerre*

sainte par des lettres chérifiennes qui seraient lues dans les mosquées des villes comme dans les tribus.

Le texte de la note franco-espagnole était arrêté le 10 septembre et, le 14, il était communiqué à toutes les puissances ayant contracté à Algésiras.

Le 24 septembre, pendant que toutes les autres puissances adhéraient purement et simplement, l'Allemagne acquiesçait à cette note sauf qu'elle opinait qu'il serait préférable d'exiger de Moulaï-Hafid non un désaveu formel de la guerre sainte, mais une simple déclaration de trêve.

La note est alors remise, par le doyen du Corps diplomatique, au délégué chérifien à Tanger qui la fait parvenir au sultan.

Moulaï-Hafid tergiverse, il sent que plus il se rapproche des puissances chrétiennes, plus s'éloignent de lui les Musulmans.

Toutes les populations du Sud ont consenti à se partager entre le Glaoui, le Metougui et l'Abdi qui font, de concert, une entrée solennelle dans Merrakech pendant que, le 16 octobre à Mogador, se produit une émeute de la population et des soldats chérifiens de la garnison contre le tabor de police franco-marocain et qu'à Safi, le tabor semblable voit ses troupiers indigènes poussés à la désertion.

A Fès même, Moulaï-Hafid est tellement besoigneux qu'il a imaginé d'instituer trois ministres des finances pour toucher de chacun d'eux le fort pourboire d'entrée en fonctions — le « pas de porte »; mais il n'en a encore aucun et il n'arrive même pas à constituer son Makhzen, bien qu'il fasse des invites à toutes les vieilles familles fèsiennes.

Le 3 octobre, le chérif El-Kittani réunit, au Dar-Makhzen même, une assemblée de notables qui expriment au sultan le vœu qu'il n'applique les stipulations de l'Acte d'Algésiras qu'après s'être assuré l'appui direct de l'Allemagne, — c'est Vassel qui travaille.

Quant au prince, il n'a fait qu'accentuer le mécontentement en s'entourant de plusieurs médecins, pharmaciens et dentistes européens qui donnent à sa cour la même apparence qu'avait jadis celle de Moulaï-Abdelâziz, surtout que, comme alors, dans la ville se multiplient les arrivées et les séjours de commerçants de toutes les nations de l'Europe.

Là le sentiment xénophobe est de plus en plus marqué, alors

qu'il va s'atténuant, au contraire, dans les régions limitrophes des Chaouïa : nombre de gens des Dokkala, des Abda, des Rahamna immigrent chaque jour sous l'autorité française, fuyant leurs tribus où les âmels s'efforcent à faire rentrer de grosses contributions.

Le sentiment de sécurité du corps français d'occupation est tellement complet qu'on réduit ses effectifs : les Espagnols qui, après un séjour initial en ville en 1907, s'étaient installé un camp d'où ils n'avaient jamais bougé à la droite des camps français, avaient tous rembarqué depuis le 5 septembre et, en fin octobre, les Français ont déjà rapatrié 5.000 soldats et préparent, pour assurer l'ordre, des tabors marocains encadrés par eux selon l'esprit d'Algésiras ; deux tabors sont ainsi déjà installés à Berighit et à Aïn-El-Kheïl, sur les limites sud des Chaouïa.

Et cependant, des mécontents proclament, à sa sortie de Rabat, Moulaï-Mhammed que le sultan doit faire mettre aux fers à son arrivée à Fès ; et, d'autre part, des conspirateurs de la capitale même ont fait appel au vieux Rogui de Zelouane, qui était assiégé par les Guelâïa et les Metalsa mécontents de ne le pas voir agir contre les empiètements des Espagnols de Mellila, qui a pu évacuer sa kasba en l'incendiant et, après être passé à Aïoun-Sidi-Mellouk et à Mesoun, a revu Taza et est maintenant campé avec 2.000 hommes dans l'oued El-Hadar, visant directement la capitale.

Moulaï-Hafid doit envoyer contre lui Sâïd El-Baghdadi, mais que va-t-il en advenir ?

Ah ! Allah lui est témoin qu'il voudrait être un vrai et fidèle Prince des Croyants comme le furent ses ancêtres, comme son père Hassane qui contint les Espagnols de Mellila, comme Abderrahmane qui arrêta les Français sur l'oued Isli, comme Sidi-Mohammed qui battit les Espagnols de Ceuta, comme Slimane qui réduisit les révoltés du Touat, comme le grand et glorieux Ismaïl qui régna plus d'un demi-siècle...

Mais entre tous ces Princes et lui, il y a eu le « sultan mahboul » qui a ouvert toutes grandes les frontières de l'Islam aux Chrétiens dont les troupes occupent, maintenant, et l'Est à Oudjda, et le Sud au Touat, au Tafilelt, et même tout le Sud saharien d'où étaient jadis venus les glorieux Almoravides, et encore l'Ouest, dans le riche pays de ses oncles maternels...

Honte humiliante : en novembre, des délégations des Chorfa du Tafilelt, cousins consanguins du sultan, descendants comme lui du fondateur de la dynastie, sont venus à Fès et il a dû les laisser repartir sans pouvoir leur faire les cadeaux d'usage pour les koubbas des glorieux ancêtres !

Il faut vivre et entretenir un makhzen et des combattants, or le Trésor public comme le Trésor privé sont vides, et les Musulmans, depuis sept ans, ont pris l'habitude de ne pas plus payer la zekat coranique que le tertib des Chrétiens — Dieu les confonde !

Mais là, en face, la Trêve mohammedienne permettrait de compter sur les douanes et droits de marchés, surveillés dans les ports par les Chrétiens eux-mêmes : une vingtaine de millions par an rentreraient au Trésor; la Trêve, ce serait l'espoir de trouver sous peu un de ces gros emprunts de liquidation comme Abdelâziz en avait obtenu un en 1904.

Et ainsi on pourrait gagner Merrakech et ramener dans la bonne voie le Glaoui et les autres égarés, tout en attendant l'heure des décrets de Dieu pour reprendre la guerre sainte...

Et Moulaï-Hafid, islamiquement résigné, lance dans tout l'empire des messages recommandant de se mettre à vivre en bons termes avec les étrangers, cela est lu au peuple jusque sur les marchés du Tafilelt; et en même temps, le sultan envoie au doyen du Corps diplomatique de Tanger, le 7 décembre, une réponse acceptant la note franco-espagnole qui lui avait été adressée deux mois auparavant.

Le doyen du Corps diplomatique lui notifie alors qu'il est reconnu par toutes les puissances comme l'unique souverain légitime du Maroc, et Moulaï-Hafid lui accuse réception de cette notification : cette réponse chérifienne est datée du 9 janvier 1909 : elle a déjà été publiée (1).

Le sultan appelle à Fès le Ministre de France. — En même temps qu'il avait envoyé au doyen du Corps diplomatique de Tanger son adhésion à l'Acte d'Algésiras comme à toutes les autres stipulations de la note franco-espagnole, le sultan, désireux de réaliser l'emprunt qu'il concevait comme le

(1) *In Bulletin du Com. de l'Afr. franç.* de février 1909.

corollaire de cette acceptation, avait fait connaître au Ministre de France son désir de s'entretenir avec lui.

Le 31 janvier, le Ministre Regnault arrivait à Fès et commençait aussitôt, en tête-à-tête avec le sultan, une série d'entretiens où il exposa le programme envisagé par son Gouvernement pour remédier à la situation et constituer les garanties nécessaires à l'emprunt qu'on allait consentir.

Moulaï-Hafid écoute avec intérêt, discute et se fait expliquer chaque point en montrant les meilleures dispositions pour aboutir : l'impression du Ministre est excellente.

D'ores et déjà le prince accepte la réorganisation de l'armée chérifienne — attends un peu, vieux Metougui, on va t'apprendre à faire la guerre !

Il veut même bien, comme instructeur en chef et, en fait, commandant en chef de ses forces, le chef de bataillon français Mangin qui a déjà montré ses talents à Casablanca et ailleurs, et se trouve particulièrement qualifié pour élargir à tout l'empire le système des tabors de police à cadres européens.

Le souverain manifeste encore sa sympathie pour la Banque d'Etat et le contrôle établi sur les douanes des ports ouverts, car tout cela pourra l'aider à liquider les sommes que réclament les créanciers du Makhzen comme les victimes des événements de Casablanca.

Pour celles-ci, l'évaluation continue à se faire, mais on sait déjà que, dès 1907, le Makhzen avait, en plus de l'emprunt français de 1904, un passif instant de 33.000.000 de francs (emprunt allemand, 12.500.000; emprunt français, 2.000.000; le reste à divers prêteurs) et de combien cette dette n'a-t-elle pas grossi depuis lors ? Mais on sait, par contre, qu'en 1908, la douane contrôlée a versé au compte du Trésor public plus de 12 millions, et cela aussi ne fera qu'augmenter dans l'ordre que rétablira la nouvelle armée chérifienne.

Et dans cet ordre restauré, Moulaï-Hafid envisage une nouvelle source de revenus dans les mines qu'il pourra concéder aux Européens comme il fit jadis, de Merrakech, aux Mannesmann par l'intermédiaire du fidèle Hokzmann — devenu, depuis l'installation du Prince à Fès, l'époux d'une Musulmane et, avec le nom de Si Othmane, le directeur de la manufacture chérifienne d'armes.

Et donc Moulaï-Hafid fait venir de suite de Tanger le Fran-

çais Porché, directeur, selon Algésiras, des Travaux publics du Maroc, le nomme conseiller technique du Makhzen et le charge tout de go de préparer une charte minière, car il arrive des Européens tous les jours et, si les 7.000 Espagnols qui se trouvent déjà dans les villes de la côte sont surtout de petits artisans et boutiquiers, il y a de plus un millier de Français, 700 Anglais et 150 Allemands (1) qui cherchent de grosses entreprises.

Tout cela est envisagé et ébauché dans le courant de février, et Moulaï-Hafid veut être si aimable qu'un jour, apprenant qu'un accord franco-allemand vient d'être signé à Berlin, par quoi l'Allemagne reconnaît l'intérêt spécial de la France à rétablir l'ordre politique au Maroc et la France déclare vouloir maintenir l'intégrité et l'indépendance de ce pays en respectant les intérêts économiques allemands et même en poussant ses nationaux à s'associer aux entreprises allemandes (2), le sultan déclare au ministre Regnault que sa satisfaction est grande et son seul regret est que cet accord ne se soit pas réalisé après qu'il en ait lui-même terminé avec la France, afin qu'on voie que ses dispositions favorables sont spontanées et non une suite de cet accord.

Les bonnes dispositions du sultan s'accusent du reste par des faits, et entre autres, Ali Mehaouch, qui continuait à faire au Tafilelt de l'agitation antifrançaise, voit sa propre zaouïa dans le Moyen-Atlas attaquée par des gens du Zaïani agissant sur les directives reçues du souverain, et le corps d'occupation des Chaouïa, accepté enfin comme celui d'Oudjda par le récent accord franco-allemand, se sent si tranquille qu'il a encore rapatrié 3.000 soldats et que son nouveau chef, le général Moinier, va se promener à Azemmour et à Mazagan, non sans faire établir, à Mechrâ-Châïr, un pont de bateaux, préliminaire à un ouvrage permanent, qui facilitera l'action dans le Haouz et vers Merrakech, d'où viennent le Glaoui et Si Aïssa en visite d'allégeance au « Seuil chérifien », des tabors franco-marocains de la nouvelle armée chérifienne.

Tout va donc « comme sur des roulettes », et la bonne fortune sourit d'une façon si particulière à la France que le Minis-

(1) Chiffres de Ch. René-Leclerc, déjà cité.
(2) Texte et détails in *Bull. du Com. de l'Af. franç.*

tre d'Espagne, arrivé à Fès le 8 mars, n'est pas même reçu par le sultan et doit présenter aux vizirs les objets et buts de sa visite, ce qu'il fait du reste de concert avec le Ministre français pour les questions intéressant les deux puissances.

C'est que, par ailleurs, Moulaï-Hafid n'ignore pas certains actes espagnols qui lui déplaisent, et entre autres les empiètements de Mar-Chica et du Cap-de-l'Eau, les entreprises d'exploitation minière commencées non loin de Mellila et surtout les débarquements de nombreuses troupes dans ce port comme les actuelles opérations effectuées, d'un côté contre la kasba du caïd des Kebdana, et de l'autre par trois colonnes espagnoles munies d'artillerie qui, de Ceuta, sont allées bombarder la demeure d'un Musulman connu sous la dénomination de « bandit Valiente ».

Aussi le Ministre d'Espagne persiste-t-il en vain à séjourner à Fès quand le Ministre français, un peu brusquement, regagne Tanger (31 mars 1909).

En effet, tout à coup s'est produite une volte-face de Moulaï-Hafid rompant les pourparlers.

Difficultés avec le Rogui et les traditionnalistes. — Nous avons déjà vu le Rogui rappelé de Zelouane, où les Rifains lui reprochaient de se montrer xénophile, pour servir de chef aux traditionnalistes et xénophobes de Fès ; il est toujours, en février, à Meknassa avec une mehalla de 2.000 hommes, surtout Ghïata et Hiaïna, et pendant que Sâïd El-Baghdadi se prépare à l'attaquer, il s'avance lui-même jusqu'à Ank-el-Djemel, à 8 kilomètres de Fès, en même temps que les Aït Yousi se révoltent au sud de Sefrou.

Sâïd El-Baghdadi bat heureusement le Rogui, qui doit reculer à 50 kilomètres de la capitale, pendant qu'une seconde mehalla chérifienne, commandée par Bou-Ouda et munie de l'artillerie de la mission militaire française, met en déroute les Aït Yousi qui font leur soumission le 9 mars.

Mais alors c'est la tête de toute cette agitation qui se découvre au grand jour : le 18 mars, El-Kittani s'enfuit de Fès et gagne la région de Meknès d'où il commence à appeler les tribus à la révolte contre le sultan qui, comme l'autre contre qui naguère on l'appela, pactise avec les Chrétiens.

A sa voix, les Guerouane et les Zemmour se lèvent, comme les Beni Metir, mais l'énergique sultan achète ceux-ci qui lui livrent El-Kittani et sont à leur tour attaqués par les Guerouane et les Zemmour, contre lesquels El-Kittani, emprisonné, sert d'otage.

D'autre part, le sultan avait, moyennant une « hedia » de 100.000 pesetas, l'abandon de la protection anglaise et le reversement à lui-même de l'indemnité jadis reçue pour la libération de Mac Lean, envoyé un titre de nomination d'âmel des Djebala du Sud de Tanger à Raïsouli, mais celui-ci voulant prendre possession de ce poste, les Djebala se mettent en révolte.

Rien n'est en somme terminé, ni à l'Est, ni à l'Ouest, ni au Nord, et la capitale fermente contre Moulaï-Hafid, même les Chorfa, derniers soutiens du prince...

Et voilà pourquoi, un beau jour de la fin de mars, il quitte brusquement ses façons aimables avec le Ministre français, lui produit des objections sur presque tous les points en discussion, en refuse même brutalement certains, se défend de rien conclure, de rien signer de son sceau et remet la suite des pourparlers à Paris où il va envoyer Sid El-Mokri, en donnant rendez-vous à Rabat, pour plus tard, au Ministre français qui lui devra apporter là de nouvelles propositions de son Gouvernement.

Sa principale objection est pour plaire aux traditionnalistes : il consent, pour liquider ses dettes criardes, à contracter un emprunt, mais à la condition que la France évacue les Chaouïa comme Oudjda et tout l'Est marocain au préalable.

Mais ce changement d'attitude ne fut ni compris ni même aperçu au delà de l'entourage immédiat du prince, et ne lui servit de rien pour ramener les mécontents.

Les Djebala persistèrent à refuser Raïsouli pendant que Beni Metir et Zemmour battaient une mehalla chérifienne et en attendaient une seconde, et que le Rogui, remonté par la zekat qu'il était allé percevoir dans les tribus de son obédience, reprenait ses attaques contre la capitale.

Et de plus, le 5 mai, Moulaï'l-Kebir, l'un des frères du sultan, s'est enfui de Fès pour aller se joindre aux Berbères révoltés, tant Zemmour qu'Aït Yousi, et si, vers la mi-mai, le Glaoui, le Metougui et Si Aïssa l'Abdi arrivent enfin auprès

du sultan, la réception triomphale que leur fait la ville comme l'attitude hautaine et intransigeante qu'ils prennent envers le prince dans des entretiens prolongés, coupés de brouilles ouvertes durant plusieurs jours, tout cela montre combien difficile est la situation de Moulaï-Hafid.

Celui-ci réagit tout d'abord avec du « mauvais café » : coup sur coup meurent El-Kittani, El-Omrani qui pactisait avec lui, la mère de Moulaï'l-Kebir, Sid Abbès, l'homme de confiance du Glaoui... et même, dit-on, Moulaï-Mhammed, le détenu perpétuel...

Cependant, toutes les tribus du Gharb, même Ouazzane, se mettent successivement en révolte, Moulaï'l-Kebir prépare les Zemmour à attaquer Fès par l'ouest pendant que le Rogui, à l'est, razie le 11 juin, dans la banlieue, les Oulad Bou-Ziane, le 13 les Cheraga plus une mehalla chérifienne qui les défendait, et se fait même proclamer dans plusieurs douars avoisinant les remparts après avoir, le 27 juin, battu les Oulad Djamâ.

En ce moment, Moulaï-Hafid, dont s'était déjà séparé le Haouz, a en somme perdu le Gharb et, dans Fès qui bouillonne sous lui, il est incontestablement un peu plus bas que ne fut jamais Abdelâziz avant de venir de la capitale à Rabat.

Sous la tutelle internationale. — Moulaï-Hafid avait vu arriver, presque en même temps que les grands chefs du Sud, un fils de Ma-El-Aïnine qui le mettait au courant de la longue campagne poursuivie par Moulaï-Idris, tant dans l'Adrar que dans le Tagant sahariens, contre des forces françaises nombreuses qui allaient rester maîtresses de ces pays, et il comprenait qu'au Sud comme à l'Est et dans l'Ouest, l'étreinte française le tenait de façon irrémédiable.

Aussi avait-il réalisé l'annonce qu'il avait faite au Ministre Regnault, et son ambassadeur El-Mokri avait commencé, dès le mois de juin, des négociations portant en premier lieu sur les remèdes à la détresse financière et sur la réorganisation des forces militaires de son maître, mais demandant aussi l'évacuation immédiate des régions occupées par les troupes françaises tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Au surplus, l'Acte d'Algésiras était déjà appliqué au Maroc dans plusieurs sens.

La police franco-hispano-marocaine possédait, dans les huit

ports ouverts, un effectif total de près de 900 soldats qui suffisait pour y assurer l'ordre et permettre à la douane contrôlée de fonctionner régulièrement.

La Banque d'Etat avait commencé ses opérations comme, de son côté, la Direction des Travaux publics.

Mais les nombreux petits créanciers du Makhzen, qui ne peuvent toujours obtenir aucun règlement, se remuent, et l'on voit, d'un côté, tous les Européens de Tanger, sans distinction de nationalité, adresser au doyen du Corps diplomatique une longue liste de leurs créances, avec prière instante de leur obtenir au moins des acomptes et, d'un autre côté, la Compagnie allemande qui avait « soufflé » les travaux du port de Tanger, en 1905, à la Compagnie française qui en était déjà titulaire, cette Compagnie allemande, qui n'a pu obtenir encore aucun paiement, a repris, un beau jour, possession des ouvrages, wharf et autres, qu'elle avait construits, et s'est mise à les exploiter elle-même en y arborant le drapeau allemand qu'on n'a pu faire retirer que le lendemain.

Cependant on a constitué les Commissions mixtes, européennes et indigènes, tant pour l'établissement de la taxe sur les propriétés urbaines des Musulmans comme des Européens que pour l'emploi des fonds provenant de cette taxe à des travaux d'utilité publique, et ces deux Commissions envoient des délégués dans les différents ports pour établir le cadastre imposable comme pour enquêter sur les aménagements les plus urgents à entreprendre.

De son côté, la Commission internationale des indemnités de Casablanca a terminé ses évaluations qui s'élèvent à un total de 8 millions de francs.

Cette somme ne concerne, bien entendu, que les dommages privés, et par ailleurs la France présente un bilan de frais de guerre se montant, pour l'Est et pour l'Ouest, à 60 millions, à côté de quoi l'Espagne aligne aussi une note de 6 millions.

Tout cela, joint à l'emprunt allemand de 1905 et au français de 1906, et ensuite à une quantité d'emprunts obtenus de banques, de sociétés diverses et de particuliers (1), porte maintenant le passif du Makhzen à 206 millions sur quoi seuls les 62 mil-

(1) Détail *in Bull. du Com. de l'Af. franç.* où ce bilan est présenté par Ch. René-Leclerc.

lions de l'emprunt 1904 trouvent leurs intérêts et amortissement dans le prélèvement de 60 % des recettes de la douane.

Mais tout cela ne pourra être liquidé que par un succès des négociations d'El-Mokri à Paris, et en attendant, on poursuit ici la réalisation de la tutelle internationale.

Le sultan lui-même y aide un instant : le 11 juin, il mande à Ben Guebbès, toujours délégué chérifien à Tanger, qu'il donne son adhésion à l'article 60 de l'Acte d'Algésiras sur lequel il avait toujours rechigné lors de ses entretiens avec le Ministre Regnault, et cependant cet article n'institue pas une grande nouveauté, car il reprend et amplifie à peine un article de la Convention de Madrid déjà en pleine application depuis plus d'un quart de siècle et qui ouvre aux Européens le droit de propriété immobilière : il est vrai que ce point était d'importance fondamentale pour les traditionnalistes, car il constituait une dérogation formelle à la législation islamique [1].

Moulaï-Hafid n'en garde pas moins la position de retrait qu'il avait prise vis-à-vis du Ministre de France, il laisse repartir de Fès le Ministre d'Angleterre mécontent, après même que celui-ci a dû intervenir pour éviter au Ministre d'Espagne un départ positivement désagréable, bien que les Espagnols aient, quelques jours auparavant, fini d'évacuer Casablanca où restait seulement un piquet de garde de leur camp.

Et si, en juillet, le sultan allait emprunter 2 millions de francs aux Mannesmann, il n'avait pas le pouvoir d'assurer, ni à ceux-ci ni aux autres Européens, la libre circulation dans le pays.

En effet, l'un des Mannesmann et un autre groupe d'Européens, parmi lesquels se trouvait notamment un Belge, venaient d'être attaqués, pillés et emmenés captifs par des tribus du Sous pendant qu'ils prospectaient des mines, et ils n'avaient pu être remis en liberté qu'après avoir consenti le versement de fortes rançons.

Cependant le sultan tient bon vis-à-vis des puissances et, au début de septembre, il va retourner au doyen du Corps diplomatique les projets étudiés par la Commission des Travaux publics, dressés par le Directeur et conseiller technique du Makhzen, Porché, et qui lui avaient été soumis après approba-

(1) *Vid. Précis de sociol. nord-af.*, I, p. 198.

tion du Corps diplomatique, pour des aménagements dans les ports, des créations de voies publiques dans et entre ceux-ci.

Sur tout cela il discute et exige de nouvelles études.

C'est que, ces temps derniers, sa situation intérieure s'est singulièrement améliorée, d'abord par un renouveau de guerre sainte que nous allons conter.

Suite de la guerre sainte des Sahariens. — On a eu, un peu plus haut, l'occasion de voir l'arrivée à Fès d'un fils de Ma-El-Aïnine venant de Maurétanie; là continue toujours la guerre sainte dont nous avons, au chapitre précédent, noté les débuts sous la direction de Moulaï-Idris et à laquelle n'ont pas mis fin les messages de trêve du sultan.

Depuis lors, la lutte s'est soutenue et s'est étendue même dans tout le Sahara, et s'il convient, pour les motifs déjà donnés, d'en laisser l'enregistrement à l'histoire de l'Algérie et à celle de l'Afrique occidentale qui la soutiennent, il faut cependant que l'histoire marocaine note, à l'époque où nous en sommes, un incident intéressant directement le territoire dit « marocain ».

Au commencement de juillet, le merabet Abidine le Kounti (1) vient au Tafilelt où s'agitent toujours le Sebâï et Ali Mehaouch, et recrute chez les Beraber une grosse harka qu'il emmène au secours des Sud-Sahariens : une partie gagne l'Adrar, et l'autre se dirige, dit-on, vers le Sahel — à moins qu'Abidine ne lui fasse soutenir les rassemblements touareg qui occupent alors l'activité des troupes françaises du Touat et du Tidikelt, et dont le principal groupe, formé de Hoggar du Nord et d'Ifoghès du Sud, est par elles bientôt attaqué à Djanet, près de Ghat.

Cette mention faite, pour mémoire et pour montrer que ce n'est pas le « Maroc » qui est devant l'Europe mais bien l'Empire d'Islam dont nous avons fait la connaissance, — tout l'Islam malékite sauf les Musulmans d'Algérie, de Tunisie et d'Orient qui sont « excusés » comme se trouvant les uns sous la domination directe « et momentanée » des Chrétiens et en dehors du Dar-El-Islam, les autres trop éloignés et ne pouvant matériellement pas prendre part à la guerre sainte.

(1) *Sup.* p. 239.

La guerre sainte des tribus du Rif. — Nous revenons maintenant dans le nord de l'empire où, simultanément, se déclanche — tel un engin à retardement — la guerre sainte prêchée depuis l'année précédente, et qui couvait.

On sait déjà que les tribus du Rif avaient fait grief au Rogui de ses bonnes relations tant avec les Espagnols de Mellila, où il occupait la douane, qu'avec les nombreux Européens qu'il accueillait autour de sa personne.

Quand ces tribus l'attaquèrent dans Zelouane, elles interrompirent du même coup des entreprises minières qu'il avait concédées à deux Sociétés, l'une espagnole et l'autre franco-espagnole et dénommée *Norte Africano*.

Or voici que le directeur de cette dernière, le Français Massenet, tenta une fois, après le départ de Zelouane du Rogui se dirigeant vers Fès en mai, de partir de la zone de contrôle français pour traverser la Moulouïa et aller réinstaller sa mine.

Cette tentative, encore que manquée, piqua la susceptibilité espagnole et le général Marina prétendit assurer, de son propre côté, l'accès de la mine qu'on n'avait pu atteindre du côté français.

Le général espagnol, disposant déjà d'environ 8.000 soldats, s'assura tout d'abord l'assentiment des tribus entourant immédiatement le préside, puis le 7 juin, il fit retourner les ingénieurs sur leurs concessions chez les Beni Bou-Ifrouh et il fit commencer les travaux de deux lignes de chemin de fer qui devaient, de 25 kilomètres environ, les relier à la ville.

L'hostilité des indigènes s'accuse dès le 2 juillet par l'attaque d'un détachement espagnol de la Restinga, sorti jusque devant la montagne des Kebdana.

Mais, quand la voie ferrée se dirigeant vers Zelouane, pour la Compagnie Norte Africano, est établie jusqu'à 5 kilomètres en avant des postes espagnols occupant la limite du petit territoire de banlieue jadis accordé par Moulaï-Hassane (1894), se déclanche l'attaque des tribus : c'est le 9 juillet, juste le jour où Ben Mouaz, ambassadeur du sultan, fait son entrée à Madrid.

Les Rifains assaillent les chantiers de la voie ferrée et les bouleversent en tuant 4 ouvriers.

Le général Marina intervient aussitôt, livre près du pont de l'oued Mousa un combat aux Rifains qu'il met en fuite, perdant lui-même un officier et quelques soldats ; il gagne de l'avant et

occupe la kasba et le col d'Atalaïoun, à 12 kilomètres de Mellila; de là, le 10, il bombarda les campements des Beni Bou-Ifrouh et, le 12, il fait reprendre les travaux de la voie ferrée.

Cependant toutes les tribus du Rif se sont enfin rendues aux appels réitérés d'un chérif idrisside — encore! — de la région, Sidi Mohammed, toutes, même les Beni Chiker et les Fergana d'abord pro-espagnoles, et les Kebdana longtemps hésitants; les Guelâïa ont fourni à eux seuls au moins 8.000 combattants qu'ont rejoints les Ahlaf, les Beni Bou-Yahi, Metalsa, Haouara, Oulad Settout.

Tout ce monde, le 18, attaque le camp espagnol d'Atalaïoun et plusieurs officiers, dont un colonel, meurent en défendant les canons à l'arme blanche.

Le combat a duré jusqu'au matin du 19 et reprend ce même jour dans la soirée pour continuer les 21 et 22; les Espagnols ont 28 tués et plus de 60 blessés, et se voyant sur le point d'être tournés, ils se replient vers Mellila.

Ils ont sur les bras, le 23, plus de 16.000 Rifains qui combattent avec rage, même au couteau.

Les Espagnols ont perdu 400 hommes, dont 2 colonels et d'autres officiers, mais ils se maintiennent sur leurs avant-postes pendant qu'en ville la panique règne et la population civile s'embarque.

Le 27 juillet, ils attaquent le massif du Gourougou qui se dresse devant la ville; le combat se prolonge acharné; les Espagnols comptent 400 morts, dont un général.

Pendant ce temps, le préside d'Alhucemas est attaqué par 6.000 Rifains qui, avec un mauvais canon, réussirent à avarier deux croiseurs embossés dans la rade.

Alors la lutte vive se modère et se mue en de continuelles attaques de convois sur les lignes espagnoles de ravitaillement vers Mar-Chica et Cap-de-l'Eau, en escarmouches nocturnes jusque sous les remparts de Mellila.

Les Rifains se renforcent et se réapprovisionnent, et de même, le général Marina demande de nouvelles forces à son Gouvernement qui le félicite, lui envoie des troupes et, de plus, décide de fortifier Ceuta et de pousser en avant la route qui, de cette ville, atteint déjà le 25ᵉ kilomètre vers Tetouane; de plus, il proteste devant l'ambassadeur chérifien qui vient de lui arriver.

Le sultan capture le Rogui et triomphe de toutes les difficultés.— Nous avons laissé, à la fin de juin, le sultan fort empêché, mais la guerre sainte du Rif a tout d'abord ramené vers lui les grands et turbulents vizirs et ensuite beaucoup de ceux qui, comme les Hiaïna et autres tribus de l'Est, ne lui reprochaient que ses accointances avec les Chrétiens; son étoile et son énergie, comme les maladresses de ses adversaires, ont fait le reste : c'est qu'un des premiers actes du sultan est d'envoyer au Corps diplomatique, à Tanger, des délégués spéciaux ayant mission de demander l'arrêt des hostilités des Espagnols et la délimitation précise du petit territoire de Mellila qui n'avait jamais été faite.

Ce geste lui rallie la majorité des Djebala, qui finit par accepter Raïsouli comme âmel.

D'autre part, il avait mis ses dernières ressources, et un petit prêt des Mannesmann arrivant à Fès, pour préparer la seconde mehalla que nous avons vu les Beni Metir attendre, et comme cette mehalla était accompagnée de l'artillerie de la mission militaire française, elle les a congrument battus, eux et leurs alliés Aït Yousi et Zemmour, pendant que Moulaï'l-Kebir s'attardait, dans une kasba du territoire de ces derniers, à savourer les bons côtés du métier de prétendant et à convoler en des noces justes et répétées.

Le Rogui, de son côté, se reposait à Tefazza, bien au delà de Taza, et avait laissé à son maître de bain, l'ancien tirailleur algérien Djilali (que, de sa fonction, certains Européens dénomment « Moul'El-Oudou »), le commandement de ses forces opérant devant Fès.

Djilali se sentant lâché par les Hiaïna, recule d'abord vers Taza, mais le sultan ne le perd pas de vue et, rappelant la mehalla victorieuse des Beni Metir, qui laisse seulement une garnison à Kasbet-El-Hadjeb pour les surveiller, il la lance le 18 juillet, toujours avec son artillerie et sous la direction du caïd Bou-Ouda, ancien âziziste de marque, vers le Sebou où ses premiers engagements contre les Roguistes sont heureux et leur font perdre beaucoup de matériel.

Mais quand les Hiaïna viennent lui offrir leur soumission, Moulaï-Hafid leur impose la condition expresse de lui livrer le Rogui et son makhzen, et le 11 août, les deux mehallas réunies

de Saïd El-Baghdadi et de Bou-Ouda, atteignant un effectif de plus de 10.000 hommes, tombent sur le camp du Rogui qui dispose à peine d'un millier de combattants.

L'artillerie tonne et le combat fait rage pendant deux jours; les Chérifiens perdent 400 hommes, mais l'ennemi se débande et le Rogui lui-même prend la fuite la nuit, presque seul.

Cette affaire a lieu à El-Betoum, à 60 kilomètres de Fès (1).

Dès le 13 commencent à arriver à Fès les premiers prisonniers qui sont livrés aux supplices, et comme, le 19, un chérif d'Ouazzane vient aviser le sultan que le Rogui s'est réfugié chez les Beni Messara, Moulaï-Hafid mande à Bou-Cheta El-Baghdadi, alors à El-Ksar après avoir pacifié le Gharb, de se saisir à tout prix de son ennemi.

Bou-Cheta part aussitôt : le 22, il trouve le Rogui réfugié dans un sanctuaire autour duquel il fait allumer de grands feux et, quand la fumée fait sortir le fugitif vidant son revolver sur ses assaillants, il se saisit de lui, le fait ficeler et charger sur un mulet qu'il met en route sur Fès avec une escorte de 1.500 hommes.

Le sultan fait placer le prisonnier dans une caisse à claire-voie sur un chameau, lui fait faire une entrée grotesque dans la ville et le fait exposer au peuple qui l'insulte; il lui fait infliger les supplices juridiquement prévus pour les révoltés, mais se garde de le faire mourir, dans l'espoir de lui faire révéler les cachettes où peuvent être ses trésors (?).

Taza, Debdou et les tribus envoient tour à tour leur soumission, et leurs délégués peuvent voir leur ancien sultan en même temps que ce Moulaï-Mhammed dont il avait usurpé le nom — et qui décidément n'est pas mort...

Et ce sont alors les Européens qui viennent demander au sultan, par l'organe du Corps consulaire de Fès, d'éviter au Rogui des supplices barbares, mais Moulaï-Hafid leur répond facilement qu'il ne fait qu'appliquer la loi islamique (2) ; il fait répandre le bruit que le prisonnier est fusillé, et il le fait brûler vif.

Moulaï-Hafid a retrouvé toute son assurance, il discute des

(1) *Vid.* le récit détaillé *in Bull. du Com. de l'Af. franç.* qui l'a reproduit de la *Dépêche marocaine*, de Tanger.

(2) Sa lettre est *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*

propositions que lui envoie le Comité des Travaux publics de Tanger, comme aussi d'autres que les membres de son ambassade lui rapportent de Paris où il envoie un nouvel ambassadeur rejoindre El-Mokri.

Il proteste encore à Madrid contre la guerre espagnole et contre le consul espagnol de Tetouane qui donne asile au frère du Rogui, et pendant que son propre frère, Moulaï'l-Kebir s'enfuit, effrayé, de chez les Zemmour, qui se soumettent, chez les Zaïane, amis du sultan mais plus indépendants, Moulaï-Hafid peut, d'un tour d'horizon, se rendre compte que sa présence n'est plus nécessaire dans le Nord pacifié, et il n'attend plus que la fin du ramadhane pour se diriger, avec ses grands vizirs réconciliés, vers Rabat d'où il ira, avec leur concours, ramener le Haouz dans les voies de l'obéissance (fin septembre 1909).

L'autorité chérifienne est respectée jusqu'en Sous-Extrême et en Saguia-Hamra. — *Au Prince des Croyants, ombre de Dieu sur les Mondes, protecteur de la Foi et de la Religion, réceptacle des grâces, orgueil du temps présent à l'encontre du passé, faisceau de qualités, de beautés et de clartés,*

A notre Maître et Seigneur Abdelhafidh — que Dieu fasse durer son règne, le garde de toute inquiétude et de tout sujet de colère!

Soit le salut sur vous, comme il convient à votre visage protégé par Dieu, ainsi que la miséricorde de Dieu et ses bénédictions tant que durera l'existence dans ses mouvements et ses repos!

L'objet du présent (est de vous informer que) *nous avons — louanges en soient rendues à Dieu! — fait une étape au delà de la ḳasba de Tiznit, par l'effet de votre grâce et dans votre ombre,* (et que) *nous n'avons trouvé que le meilleur des accueils et la sollicitude par l'effet de votre personne et de votre seigneurie ainsi que de notre accord avec vous, car tous ceux que nous avons rencontrés tremblent de vous comme d'un rugissement ou d'une menace.*

Quand nous parvînmes à Tiznit, nous trouvâmes votre message chérifien (déjà arrivé) *depuis six jours environ, mais qui n'avait pas encore été lu* (aux habitants) *car nous les avons*

trouvés qui ne pouvaient s'imaginer la capture du Rogui et traitaient de menteurs ceux qui la leur annonçaient.

Dès notre arrivée, nous avons entretenu certains d'entre eux de ce que Dieu vous avait accordé (de succès) *— car nous ne trahissons pas!*

Lorsque nous eûmes dit cela et que la nouvelle s'en fut répandue de tous côtés, les canons « parlèrent », les jeux et les réjouissances se donnèrent cours — Dieu soit loué et encore loué pour la capture de ce révolté, car hormis lui il n'y en a plus — et louanges en soient rendues à Dieu! — plus de félons — Dieu augmente votre puissance et votre sérénité, votre existence et votre félicité!

Ensuite les gens de Tiznit nous ont imploré d'écrire à votre Personne protégée (par Dieu), *touchant leur esprit d'entière obéissance; ils ont rassemblé ce qui se trouvait de soldats* (chérifiens) *dispersés dans les tribus* (depuis la dernière insurrection) *et il ne reste aucune difficulté à ce que, si vous en décidez ainsi, vous régliez les affaires de ce pays du Sous qui, comme cela est à la connaissance de notre Seigneur, contient des ressources indescriptibles pour le Trésor public et a, plus que tout autre pays, les veines remplies de la crainte du Makhzen; du reste, ses affaires sont plus faciles à régler que celles de tout autre, car lorsque les habitants ont vu les deux « mechouris »* [1] *que vous — Dieu vous fasse victorieux! — avez envoyés avec nous, ils ont été pris d'une appréhension extrême.*

Si notre Seigneur décide de récompenser ces deux hommes comme il convient, ce sera un effet de sa bonté; l'un d'eux, Tahar, m'a demandé d'écrire à votre Personne chérifienne qu'il sollicite d'Elle de la placer à la tête de ses frères : votre faculté d'appréciation est entière et votre décision sera la meilleure.

Il nous est parvenu — et Dieu en soit loué! — que notre cheïkh — Dieu prolonge son existence! — se trouve en paix et ne cesse de vous souhaiter le bien, redisant vos louanges; et spécialement (ainsi a-t-il fait) *le jour où lui sont parvenues nos lettres, au commencement de châbane* (18-28 août) *— que Dieu fasse durer votre règne, nous protège par vous et prolonge, pour*

[1] *Mechouri*, garde ou employé du « mechouar » ou palais du Makhzen.

nous et tous les Musulmans, votre existence et la fraîcheur de vos yeux — pour le bien de nos enfants et de tout le peuple.

Nous restons dans une extrême affection (pour vous) *et les meilleurs sentiments de dévouement. Salut.*

Du 22 ramadhane 1327 (7 octobre 1909).

(Signé) *Ahmed El-Heïba, fils de son cheïkh, le Cheïkh Ma-El-Aïnine — que Dieu soit favorable à eux deux et à leurs amis!*

(Post-scriptum :) *Tahar ben El-Mehdi El-Oudeyi El-Mezfi, le « mechouri » qui nous a accompagné, s'est bien occupé de nous; occupez-vous de lui!*

Sachez que nous avons parlé aux gens de Tiznit; nous leur avons dit, à eux et aux soldats qui sont avec eux : « Notre Seigneur — Dieu le fasse victorieux! — a appris que vous aviez dérobé une partie des cartouches du Makhzen, et cœtera, or cela n'est pas admissible par la Majesté chérifienne. »

Ils ont été effrayés de ce reproche et ils ont expliqué qu'ils n'avaient pris de munitions, en présence d'une assemblée de notables, que ce qui leur était nécessaire pour sauvegarder leur sécurité, qu'ils avaient tenu le compte de ce qu'ils prenaient ainsi et qu'ils offrent d'en rembourser la valeur selon ce que voudra notre Seigneur.

Nous les avons effrayés à ce sujet et leur avons dit de se tenir pour avertis.

Que Dieu vous protège! Amine! (1)

Dès lors, le *redressement national* paraît obtenu, qui réparera les détraquements du « sultan mahboul », mais on va bientôt voir ce redressement irrémédiablement compromis par la détresse financière et les actes qu'elle impose au sultan.

La riposte espagnole aux Rifains. — Dès le 22 août, le général Marina, qui dispose maintenant, avec les nouveaux renforts, d'une armée de 48.000 soldats, l' « armée du Rif », selon sa dénomination officielle, a pris l'offensive contre les Rifains.

Il a concentré à Mar-Chica une colonne qui prend la route

(1) Un extrait du texte arabe de ce document a été donné *in Méthode déductive d'arabe nord-africaine*, p. 323.

de Zelouane où va converger une seconde colonne partant de Mellila et contournant le centre minier des Beni Bou-Ifrouh.

Mais la manœuvre est arrêtée en cours d'exécution par la harka rifaine du Gourougou qui maintient la seconde colonne à Souk-El-Arba tandis que la première doit, de son côté, faire halte à la moitié de son parcours, à En-Nader, où viennent l'immobiliser les Rifains qui joignent au combat direct des attaques incessantes sur les lignes de communication de chacune des deux colonnes avec la base de Mellila.

Voilà l'offensive espagnole arrêtée et Marina demande de nouveaux renforts.

C'est alors que le sultan effectue, tant devant le Corps diplomatique de Tanger qu'auprès du Gouvernement espagnol, par l'intermédiaire de Ben Mouaz à Madrid, la protestation dont nous avons déjà parlé, tendant à l'arrêt des opérations espagnoles et à la délimitation du territoire de Mellila (1).

A Madrid, on le prend de très haut et on réplique en invitant le sultan à retirer sa protestation.

A Tanger, on étudie la question et on s'arrête à cette conclusion que l'action actuelle de l'Espagne procède des mêmes causes et se justifie à Mellila par le même motif, de *l'intérêt spécial* proclamé pour l'Espagne comme pour la France, que se justifia antérieurement l'action de la France tant dans la zone marocaine limitrophe de l'Algérie qu'à Casablanca et dans la région environnante.

Entre temps, le général Marina a reçu ses renforts et il se trouve en mesure de reprendre les opérations.

Le 20 septembre, les Espagnols de Mellila occupent les avant-postes des Rifains qu'ils refoulent sur le Gourougou et, le 23, deux colonnes convergent, à 7 kilomètres, sur Souk-El-Arba où elles reçoivent la soumission des Beni Chiker.

Le 26, la colonne arrêtée à Souk-El-Arba prend la direction de Zelouane, mais elle gagne, sur la droite, En-Nader où vient la rejoinrde une autre force partie de Melilla, et toute l'armée réunie occupe Zelouane puis, le 29, termine l'occupation du Gourougou.

Le 30 a lieu un engagement au cours duquel une forte recon-

(1) Texte complet *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*

naissance sortie de Zelouane sur Souk-el-Khemis perd 15 tués, dont un général.

Et toujours les lignes de communication sont attaquées, les convois enlevés, et l' « armée du Rif » s'arrête...

Au reste, l'équinoxe amène, cette année 1909, des pluies particulièrement abondantes dont se gaudissent les indigènes, car avec elles commence la période des labours, et la plupart des « Combattants pour la Foi » s'en va pousser l'araire, quitte à revenir au combat au premier signal, dès que les feux s'allumeront, la nuit, de sommet en sommet, ou que, de jour, des voix ébranleront l'air et transmettront par-dessus les vallées des appels prolongés...

Les tempêtes même mettent en perdition l'*Alvaro de Bazan* qui transporte de Tanger à Gibraltar la Commission hispano-chérifienne allant délimiter le territoire de Mellila, qui devra continuer à rester imprécis.

« L'armée du Rif » profite de l'occasion pour... ne pas bouger ; à peine si, le 6 novembre, une escarmouche de patrouilles à Taghdert, juste devant la ville, lui occasionne quelques tués pendant qu'on peut entendre le canon rifain bombardant Alhucemas.

Les Rifains ont à faire ailleurs, laissent Atalaïoun aux mains des Espagnols sans combat, et même certaines tribus demandent la paix ; des fractions des Guelâïa, Beni Bou-Ifrouh et Beni Chiker, qui vont même jusqu'à offrir de combattre leurs frères dissidents.

Alors le général Marina rapatrie 15.000 soldats et, avec 35.000 hommes, il organise le territoire occupé...

Le Ministre espagnol des travaux publics vient voir ce qu'on pourra faire ; il y a bien toujours quelques petites alertes, mais on ouvre, le 20 février 1910, jusqu'à En-Nader la voie ferrée de la Compagnie *Norte Africano* et on étudie la création d'un marché indigène à Zelouane.

Une telle campagne, comme les détails que nous allons bientôt voir encore, expliquent tout le passé des présides et vont éclairer l'avenir immédiat de tout l'empire.

Parallélisme franco-allemand et ultimatum français. — Le ramadhane s'était terminé, le 15 octobre 1909, sans que, comme il l'avait annoncé, le sultan eût quitté Fès pour

Rabat : il avait été retenu tant par une action poursuivie parmi les tribus de la région de Taza voisines du Rif, pour les décider à se porter au secours de celui-ci dans le cas où les Espagnols parviendraient à dépasser Zelouane, que par les préoccupations que lui causait son frère, Moulaï'l-Kebir, passé de chez les Zaïane chez les Ghïata où il essayait de ranimer la révolte contre le Makhzen.

Et puis, c'étaient les traditionnalistes de Fès qui insistaient pour que le sultan ne lâchât pas pied dans les négociations de Paris qui se prolongeaient.

Mais, par là même, l'impatience augmentait dans les colonies européennes où les particuliers comme les Sociétés, porteurs de créances sur le Makhzen, ne voyaient toujours arriver aucun acompte ou règlement.

Aussi, à la fin d'octobre, le Gouvernement allemand chargea sa légation à Tanger d'envoyer son consul à Fès inviter le sultan à renoncer aux prétentions qui, à Paris, retardaient toujours la conclusion de l'emprunt négocié avec la France.

A cette invitation officielle et pressante, le sultan ne répondit pas tout d'abord.

Il n'était pas pressé car il se procurait des ressources par ailleurs, tant par l'adjudication au plus offrant des emplois d'âmel dans les tribus et par des ordres impératifs à ces fonctionnaires d'obtenir de leurs administrés toutes les contributions coraniques et autres, qu'aussi en traitant directement avec certains Européens, tels les Mannesmann qui, à beaux écus sonnants, obtenaient un « dahir » ou décret leur accordant, dans le Rif, d'immenses concessions minières.

Ainsi le sultan parvenait à remplir le Trésor pour lequel les amines avaient déjà encaissé une dizaine de millions de pesetas.

Aussi Moulaï-Hafid ne cache plus son antipathie pour les Chrétiens qu'il laisse molester par tous ses agents, il ne reçoit même plus les consuls qui ne peuvent plus s'entretenir qu'avec le calme Si Aïssa, lequel ne leur donne jamais de réponses satisfaisantes.

Et si le sultan réunit les oûlama, c'est pour leur lire des poèmes de son cru sur les beautés de l'Islam et les mérites de la guerre contre les Infidèles.

Son vieil ami et allié El-Bouâzzaoui, l'âme de la guerre des Chaouïa, vient à passer à Tanger se rendant au Pèlerinage, dit-

on, et il est l'objet de réceptions enthousiastes du délégué chérifien et de tous les notables musulmans.

Les âmels des Dokkala font, d'ordre chérifien, payer une taxe pour le passage de l'Oum-Rebiâ à tout Européen ou indigène que ses affaires appellent à sortir du pays des Chaouïa.

Le commerce extérieur est en hausse par suite des importants achats d'armes qui se font partout.

Et le sultan fait marcher vers l'Est deux mehallas qui, non seulement régleront le cas de Moulaï'l-Kebir, mais aussi feront rentrer l'impôt dans toute la région de Taza.

Cependant le Ministre allemand insiste encore auprès du délégué chérifien à Tanger pour obtenir quelque règlement pour ses ressortissants.

Le Gouvernement français presse, de son côté, l'ambassadeur chérifien dont le fils et secrétaire vient conférer avec le sultan et repart vers Paris avec des instructions nouvelles (?) pendant que Moulaï-Hafid envoie au Ministre allemand à Tanger, en réponse à la communication allemande reçue par son intermédiaire depuis un mois déjà, une lettre lui annonçant qu'il paiera ses créanciers... aussitôt qu'il pourra...

L'Italie en arrive à renouveler, elle aussi, la liste de ses réclamations pendant que, par ailleurs, le sultan passe de grosses commandes d'armes à des Italiens et reçoit avec empressement un groupe d'officiers et de sous-officiers turcs auxquels il donne des commandements dans ses mehallas.

Retenons que, là comme dans les concessions minières aux Mannesmann, le souverain viole non seulement l'Acte d'Algésiras mais ses propres engagements vis-à-vis du Ministre de France.

Mais il est le premier à souffrir de cette nouvelle violation, car ses mehallas vont bientôt plus mal; en fin novembre, elles subissent même un échec et sont refoulées par les tribus.

Moulaï-Hafid appelle à Fès le commandant de la mehalla battue et ses officiers turcs avec lesquels il confère en laissant de côté son instructeur en chef français et sa mission militaire.

Sur ces entrefaites, on apprend qu'El-Mokri aurait fini par céder devant la fermeté du Gouvernement français et aurait conclu, à Paris, un accord ne comportant pas les évacuations immédiates demandées à la France, et Moulaï-Hafid médite déjà de le désavouer, mais d'un autre côté arrive aussitôt la

nouvelle que l'Allemagne renie les Mannesmann parce que leurs récentes acquisitions de terrains miniers ont été effectuées sur décret chérifien resté secret et inacceptable, en tout cas, puisqu'il contrevient à la législation minière prévue à Algésiras.

Mais Moulaï-Hafid tient bon et il se fait expédier de Tanger, le 11 janvier 1910, une importante caravane qui lui apporte, avec des armes et des munitions, une nouvelle provision de numéraire : d'une part, 500.000 pesetas, qu'il a demandées à la Banque d'Etat, et, d'autre part, 300.000 francs d'envoi de la *Deutsche Orient Bank*, pour un bailleur inconnu...

Et il édicte que tous les membres de sa famille comme tous ses fonctionnaires seront assujettis à un double droit de portes (octroi) payable d'avance, et comme les Tazi sont une grosse force financière, il se réconcilie avec eux en leur faisant restituer tous leurs biens, ils lui seront utiles par ailleurs.

Cependant ses mehallas de l'Est vont de mal en pis, c'est la discorde et l'hostilité vis-à-vis des instructeurs turcs, et des désertions au profit de la mehalla organisée par Moulaï'l-Kebir qui, lui-même, se trouve maintenant appuyé par un rassemblement opéré chez les Tsoul et les Branès par l'un des fils de l'émir Abdelkader, l'Algérien Abdelmalek venu du Gharb où on l'a déjà vu (*sup.* p. 485) agir en champion de Moulaï-Abdelâziz.

Mais voici que, le 4 février, arrive à Fès un secrétaire d'El-Mokri, apportant à l'approbation du sultan le texte de l'accord conclu à Paris.

Ce sont alors des convocations aux oûlama, aux Chorfa et aux notables avec lesquels le souverain examinera le texte qui lui est soumis pendant plusieurs séances dont la première ne commence que le 9 février.

Le 10, incident : un secrétaire indigène de la mission militaire française ayant été emprisonné sur l'ordre du chambellan, le commandant Mangin envoie d'abord un officier réclamer son élargissement, puis notifie qu'il suspend tout le service de la mission; le sultan fait relâcher le secrétaire et présenter des excuses par le chambellan.

Et bientôt, nouvel incident : le 22, le consul Gaillard fait remettre au sultan un *ultimatum* arrivé de Paris, qui lui enjoint d'accepter dans les 48 heures l'accord signé par El-Mokri.

Le 23, le sultan fait appeler le consul français et, en présence de ses vizirs, lui déclare qu'il a envoyé sa réponse à El-Mokri depuis le 7 février, mais le consul insiste pour recevoir une réponse explicite, sous menace de quitter Fès avec tous les Français que suivront tous les Européens.

Le conseil des oûlama, Chorfa et notables délibère encore et, le 25, le sultan insiste pour le maintien des instructeurs turcs.

Le sultan cherche une aide dans toutes les directions mais ni Holtzmann, ni les Mannesmann, ni le consul allemand, pas plus que ses collègues espagnol et italien, personne ne lève un doigt ni ne fait un signe... Le Grand-Turc est trop loin et les décrets de Dieu apparaissent... Les oûlama et les Chorfa eux-mêmes reconnaissent qu'il y a ici cas de force majeure et qu'on ne peut que se résigner.

Au surplus, les nouvelles sont mauvaises, de l'Est comme du Sud : la mehalla des Hiaïna est en pleine déconfiture et réduite à l'état squelettique, et de Merrakech, le frère du Glaoui signalant un grand désordre dans tout le Haouz, le sultan doit lui mander de destituer son frère, Moulaï-Bou-Beker, de sa fonction de Lieutenant chérifien, et de confisquer tous ses biens...

Enfin, le 26 février, le vizir Si Aïssa apporte la réponse écrite du sultan acceptant tous les points de l'ultimatum.

Et le consul fait tenir, le 28 février, la réponse chérifienne au Ministre de France à Tanger qui l'expédie à Paris.

Nous allons voir le règlement si difficilement obtenu.

Traité franco-marocain et emprunt international. — La pilule amère que Moulaï-Hafid avait mis exactement treize mois à avaler est modestement dénommée, au *Livre Jaune* [1], un « accord » (est-ce — déjà ! — une tentative de dissimulation de bénéfices de guerre ?), mais c'est en réalité un bel et bon traité, ou convention par articles, daté du 4 mars 1910, contenant beaucoup d'engagements respectifs, qu'on en juge.

D'abord, il comprend deux titres, le premier pour « la Chaouïa » et le second pour « la frontière ».

Du titre premier, l'article 1 se résume à ce que les troupes françaises évacueront la Chaouïa dès que le Makhzen aura ins-

(1) Le texte en est reproduit *in extenso* dans le *Bull. du Com. de l'Af. franç.*

tallé dans cette région [1] une force de 1.500 hommes encadrés et instruits dans les mêmes conditions que les tabors de la police franco-marocaine des ports; alors les troupes françaises se replieront sur Casablanca.

L'article 2 stipule qu'à ce moment, le Makhzen maintiendra les caïds en place et n'exercera aucune représaille contre les particuliers.

D'après l'article 3, le Makhzen prendra possession des ponts, routes, chemins de fer, télégraphes, établis dans le pays par les Français, leur valeur étant décomptée pour être remboursée par annuités, et il donnera la direction de leur exploitation à un ingénieur français qui fixera les dépenses d'entretien y afférentes, celles-ci devant être ordonnancées par l'amine el-mostafadat (receveur des Contributions indirectes) de Casablanca.

L'article 4 maintient les taxes municipales de Casablanca dans leur état actuel jusqu'à création, par le Makhzen, d'une municipalité, et les produits de ces taxes comme celui des impôts des Chaouïa ne seront employés par le Makhzen que selon accord avec le Gouvernement français.

L'article 5 porte que l'amende de 2 millions et demi de francs infligée aux Chaouïa pour leur pillage de Casablanca en 1907 sera perçue par le Makhzen de la même façon que les impôts *zekat* et *âchour*.

D'après l'article 6, cette amende sera perçue sur les censaux français pourvu que les autres censaux européens y soient aussi astreints, de même que, sur les indigènes non protégés par la convention de Madrid, et le produit en sera affecté aux travaux du port de Casablanca.

L'article 7 veut que les tabors franco-marocains déjà organisés et qui sont à l'effectif de 1.200 hommes fassent retour, avec leurs cadres actuels, au Makhzen qui les devra placer sous les ordres du chef de la mission militaire française qui est l'instructeur en chef de l'armée chérifienne.

D'après l'article 8, le Makhzen s'engage à rembourser tous les frais de guerre de la France, selon accord à intervenir, et ces frais, selon l'article 9, seront arrêtés au 1er janvier 1910.

[1] Il y a parfois quelque commodité à prendre, sinon « le Pirée pour... », tout au moins les habitants pour le pays qu'ils habitent.

Article 10 : Les troupes françaises évacueront la ville de Casablanca après tous les règlements et satisfactions spécifiés ci-dessus, plus deux autres : *a)* le sultan coupera toute aide aux Sahariens en lutte contre la France, par des lettres communiquées au Ministre de France à Tanger avant leur envoi à ses fonctionnaires du Sous et de l'Oued-Noun; *b)* le sultan donnera tous ordres utiles pour l'application, dans tout l'empire, de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras confirmant le droit de propriété immobilière aux Européens.

Remarquons la contradiction qui existe entre l'intention de la clause *a)* de l'article 10, qui est de traiter les Sahariens en gens d'au delà de la frontière, et l'insertion de cette clause dans le titre qu'on vient de voir et qui est d'ordre intérieur, alors que va suivre un titre concernant la frontière, où la thèse française elle-même voulait qu'on parlât des Sahariens.

Et maintenant, du second titre « frontière », l'article 1 maintient les régions marocaines avoisinant la frontière algérienne sous le régime des traités et accords antérieurs auxquels sont ajoutées les stipulations qui vont suivre.

La France, d'après l'article 2, évacuera Oudjda, les Beni Znasen, Bou-Anane et Bou-Denib, après conclusion d'un accord spécial sur les indemnités auxquelles elle a droit, mais elle maintiendra ses autres postes nécessaires à la sécurité de la frontière algérienne, comme Berguent par exemple.

L'article 3 oblige le Makhzen à placer de suite à Oudjda, selon l'accord de 1902, un haut-commissaire chérifien qui travaillera en accord avec le haut-commissaire français.

Ces deux hauts-commissaires, selon l'article 4, auront en commun le pouvoir de nommer et révoquer les caïds des tribus.

Et ils seront (art. 5) maintenus à leur poste quand les troupes françaises, après pacification complète, pourront évacuer la région.

L'article 6 précise que cette évacuation n'aura lieu qu'après que les tabors marocains prévus par le traité de 1844 auront été portés à l'effectif de 2.000 hommes.

Article 7 : Tant que durera l'occupation, les impôts et taxes seront perçus par des amines chérifiens assistés de fonctionnaires français, et après paiement des frais d'administration, le surplus de ces produits sera versé au Trésor chérifien.

D'après l'article 8, les établissements et installations créés à Oudjda et ailleurs seront repassés au Makhzen dans les mêmes conditions que ceux de la région des Chaouïa (art. 3 du titre I).

L'article 9 établit que les tabors marocains à créer seront composés d'hommes musulmans et marocains, mais encadrés par des Français et Musulmans algériens, et commandés par un chef français agréé par le Makhzen.

Et enfin, l'article 10 prévoit que Bou-Denib et Bou-Anane seront évacués quand le Lieutenant chérifien au Tafilelt aura assuré la sécurité des relations commerciales.

Moyennant ce traité franco-marocain, qui est bien dans l'esprit d'Algésiras puisqu'il marque son *intérêt spécial d'ordre politique*, la France donne son assentiment à un accord financier où sont conviées l'Allemagne et l'Espagne, car il doit réaliser un emprunt marocain international qui sera émis simultanément en France, en Allemagne et en Espagne, par le Makhzen et la Banque d'Etat sous le contrôle du Corps diplomatique de Tanger.

Au surplus, une lettre du Ministre français des Affaires étrangères au Ministre de France à Tanger fixe le but et les conditions de cet emprunt.

La France est créancière, pour les frais militaires et navals de Casablanca, d'une somme de 70 millions qui seront payés par annuités sur l'excédent des recettes affectées au service de l'emprunt, comme il va être dit.

Pour le règlement de toutes créances internationales antérieures au 1er juin 1910, le Makhzen emprunte à la Banque d'Etat une somme de 90 millions productifs d'intérêts à 5 % et amortissables en 75 années.

Les créances visées comprennent : les indemnités arbitrées par la Commission internationale de Casablanca avec les frais de fonctionnement de cette Commission; les créances de la banque Mendelshonn et du *Consortium* français; les avances déjà faites par la Banque d'Etat; les frais des travaux des ports de Tanger, Casablanca et Safi; une provision pour les travaux projetés du port de Larache; tous comptes et factures antérieurs au 1er juin 1910 et agréés par le Makhzen; les frais d'établissement d'un monopole des tabacs; tous emprunts gagés sur les bijoux de la Cour chérifienne; une provision pour le compte

d'intérêts de certaines créances et une autre, égale à une demi-annuité de l'emprunt, pour le cas d'insuffisance des recettes affectées à son service.

Et celles-ci sont : *a)* l'excédent disponible des droits de douane; *b)* le produit du monopole des tabacs; *c)* les revenus des biens domaniaux dans tous les ports et dans un rayon de 10 kilomètres autour de chaque port; *d)* la portion revenant au Makhzen dans les produits de la taxe urbaine.

La perception de ces revenus sera assurée par le contrôle de l'emprunt de 1904, qui sera augmenté dans la mesure voulue.

Ce renforcement du contrôle international des douanes et des revenus domaniaux est réalisé dès le 1er juin et, le 7 juin, les souscriptions publiques sont ouvertes simultanément :

A Paris, pour la tranche française qui est de..Fr.	70.786.500
A Berlin, pour la tranche allemande..........	20.225.000
A Madrid, pour la tranche espagnole........	10.112.500
Soit au total.........................Fr.	101.124.000

Mais encore qu'ainsi composé, cet emprunt est un et indivisible, à telles enseignes que ses titres comme ses coupons de l'une et autres tranches sont négociables et payables indistinctement dans les trois marchés financiers qui ont coopéré à leur émission, sans qu'ils puissent être affectés par des différences de change monétaire.

Et dès lors, les trois Monnaies de Paris, Berlin et Madrid se préparent à frapper une série de monnaies d'argent semblables à l'*âzizi nouveau* que nous connaissons mais qui, cette fois, sont du *hafidi*.

Les Français étendent leur action de l'Ouest et de l'Est. — On ne peut surprendre personne en disant qu'après des traits de générosité comme celui du général d'Amade épargnant, après le combat du 8 mars 1908, la vie de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants entassés pêle-mêle dans un ravin profond sous la gueule de ses canons, après de longs mois d'administration intègre et modérée, les Français tuteurs des Chaouïa s'étaient acquis une situation éminente dans tout l'ouest de l'empire. Une première preuve en avait été fournie par cette

immigration de Dokkala et de Rahamna que nous avons déjà vus fuyant les exigences de leurs caïds talonnés, il est vrai, par celles mêmes du sultan.

En voici une autre preuve.

En janvier 1910, c'étaient des caïds et des notables des Beni Mousa installés dans le haut Oum-Rebiâ vers Dar-Zidouh, là même où était mort jadis Moulaï-Hassane, qui étaient venus jusqu'à Zettat pour voir ce qu'ils pourraient faire avec les Français.

Leurs offres de service étaient si instantes qu'un officier, par dépit autant que pour les éprouver, leur offrit un pli à faire parvenir au commandant français du poste de Bou-Denib.

Un caïd des Beni Mousa s'en chargea sans hésiter.

Rentré chez lui, il cousit le pli dans la doublure de sa sandale et se mit en route sur son mulet, avec un seul homme de confiance, droit vers la montagne qu'il traversa sans encombre par la zaouïa d'Ouaouizert; il remonta l'oued El-Abid, traversa d'autres montagnes, tomba dans l'oued Ziz et parvint un jour au ksar de Tialaline où il fut assailli, dans la chambre où il avait reçu l'hospitalité, par un groupe de gens qui l'accusaient de ne vouloir aller à Bou-Denib, selon qu'il le leur avait dit, que pour faire de l'espionnage pour les Chrétiens, encore qu'il prétendît ne chercher qu'un sien frère disparu après le combat livré l'an précédent par Ali Mehaouch.

On le fouilla sans penser à ses sandales, et il put continuer sa route et remettre le pli à son destinataire qui le rapatria ensuite *viâ* Colomb-Béchar et Oran, d'où on le fit embarquer sur un paquebot à destination de Casablanca, et il repassa à Zettat trois mois après son premier séjour dans ce poste, aussi calme que la première fois.

L'exploit a cette importance qu'il amorce dès lors la liaison des troupes françaises d'Ouest et d'Est, qui ne devait être réalisée que cinq ans plus tard par une autre voie et ne l'est pas encore par ce côté, et de plus, il est très indicatif de l'état d'esprit des populations.

C'est donc tout naturellement et par la force même de la situation qu'un jour de février 1910, le chef du poste français de Sidi-Bou-Beker, à qui le pacha d'Azemmour refusait de livrer des Dokkala qui avaient assassiné et dépouillé un

homme des Chaouïa, alla chercher lui-même les assassins dans leur tribu, accompagné seulement de quelques cavaliers, et les ramena pour être jugés.

De même à l'Est, les Français exerçaient leur attirance : toute la grande tribu des Beni Bou-Zegou venait se mettre spontanément sous l'autorité du poste français de Berguent, ouvrant du coup tout le pays jusqu'à Aïoun-Sidi-Mellouk et Debdou aux relations pacifiques et commerciales.

De son côté, le poste de Bou-Denib protège un village nouveau qui s'est formé sous son égide et qui compte 51 Européens, 108 indigènes algériens, 87 indigènes marocains et 90 Juifs marocains, soit 336 habitants vivant de divers commerces et industries; il y a même un musée commercial et un hôpital-dispensaire.

En mai, sur Anoual situé dans la haute Moulouïa à plus de 200 kilomètres au sud de Berguent et où vivent les Aït Bou-Chaouen auteurs d'une agression effectuée en 1908 contre une reconnaissance française, convergent des détachements venant de Berguent, de Colomb-Béchar et de Bou-Denib.

Et toutes ces troupes, sous les ordres du général Alix, châtient les Aït Bou-Chaouen, leur reprennent des armes et des uniformes enlevés naguère aux morts de la reconnaissance attaquée, et leur appuient la poursuite jusque sur les pentes du Moyen-Atlas où le ksar de Keddou est occupé.

Plus au Nord, Aïoun-Sidi-Mellouk est occupé lui aussi au commencement de juin, puis Taorirt, le 20 juin, après un gros combat à Moul'El-Bacha contre les Beni Bou-Yahi des deux rives de la Moulouïa : tout le cours de ce fleuve est maintenant surveillé et, jusqu'à sa traversée à gué, la route d'Oudjda à Taza est ouverte.

A l'Ouest, les Français n'ont pas été moins actifs :

En février, un officier et une patrouille du Camp-Boulhaut ont poursuivi des intrus qui avaient pillé un douar des Ziaïda, et comme cet officier et un de ses cavaliers ont été tués sur le territoire des Zaer, le général Moinier entre à son tour dans cette tribu et campe, le 28 février, avec 1.000 hommes, à Aïn-Fouzer où nous avons vu jadis une mehalla âziziste.

Devant cette force, les Zaer se montrent polis et viennent parlementer pendant que les pillards recherchés se sauvent

chez les Zemmour, aussi la colonne française a bientôt son avant-garde sur l'oued Korifla où elle est attaquée le 1er mars.

Les Zaer et Zemmour perdent là 10 tués et restent sous la menace de répression ultérieure s'ils ne livrent pas les malfaiteurs.

Il est bon de dire que le pacha de Rabat avait voulu combiner son action avec celle des Français et avait envoyé vers eux un détachement de 80 cavaliers que les Zaer battirent et renvoyèrent désarmés vers Rabat.

Et pendant cet incident, la colonne française d'Aïn-Fouzer réfectionne, derrière et devant elle, les pistes que doivent pouvoir suivre ses pièces d'artillerie, elle bat une harka de 800 Zaer qui l'attaquent, et ne rentre à Camp-Boulhaut, le 12 mars, qu'en ramenant prisonnier le caïd Embarek et quelques-uns des principaux responsables du désordre.

Quelque temps après, un marché était installé sur l'oued Cherrad, dans la région même où s'étaient passés les derniers incidents, et, d'autre part, le général inaugurait un pont de bateaux installé sur l'Oum-Rebiâ, à Meckrâ-Ben-Abbou, sur la voie directe Casablanca-Zettat-Merrakech, en présence de délégations du pacha de cette dernière ville et des tribus des deux rives du fleuve.

Il faut maintenant enregistrer deux gestes moins indiscutables que les précédents, et dans leur mobile et dans leur exécution.

Le caïd Bou-Hafs, chef d'une des tribus des Beni Meskine, assiégé dans sa kasba par des révoltés, adresse un appel aux Français pour rétablir l'ordre, mais le général lui refuse d'intervenir à une demi-étape de ses lignes, sous le prétexte que le caïd est de sentiments hafidistes et que la neutralité doit être observée — comme si Moulaï-Hafid ne se trouvait pas être, à cette même heure, le souverain reconnu par le Gouvernement français lui-même !

Et maintenant, on va voir, contre un autre « hafidiste », une véritable expédition.

Comme Ma-El-Aïnine est signalé parti de Merrakech à destination de Fès — retenons qu'il ne fait là que répéter un geste fréquent et liturgique envers son souverain, le général entreprend de lui couper la route et de s'emparer de lui... !

Deux colonnes, l'une de moins de 2.000 hommes et la seconde de 500 à peine, partent simultanément, le 18 juin, de Dar-Ben-Ahmed et de Zettat, formant les deux mâchoires d'une tenaille qui pincera « l'homme bleu » dans le pays des Beni Mousa où, vu l'exploit déjà rapporté d'un de leurs caïds jusqu'à Bou-Denib, on compte sans doute trouver au moins une neutralité bienveillante.

La colonne de Ben-Ahmed traverse donc les Ourdigha puis les Tadla, occupe, le 20 juin, Kasbet-Tadla, puis elle prend vers sa droite en vue de rencontrer la colonne de Zettat, mais dès avant d'atteindre Kasba-Zidanïa, elle a un combat avec les Beni Amir le 21, et, deux jours après, sur la route d'El-Boroudj, elle est attaquée par 5.000 Beni Mousa qui lui tuent 12 hommes pendant que s'enfuit et disparaît une nombreuse et hétéroclite migration de gens du Sud parmi lesquels prédominent les « hommes bleus ».

Quant à la colonne de Zettat, elle se trouvait tranquillement à El-Boroudj où son chef avait cru devoir la ramener à la suite d'un engagement pendant sa marche en avant.

D'aucuns ont assuré que cette force avait été arrêtée par des « difficultés insurmontables » et il est de fait que son effectif était bien faible pour une action isolée, mais les troupiers français, d'un de leurs mots à l'emporte-pièce, l'ont dénommée « la colonne de la peur ».

Quoi qu'il en soit, le général reçoit de Paris l'ordre de faire rentrer les troupes dans leurs lignes et on parle même de son déplacement, puis tout s'arrange...

Et d'autant plus facilement que, du point de vue local, l'expédition a produit un gros effet, il reste et se répète que les Français ont percé les Tadla, traversé les Beni Mousa comme les Beni Meskine, mis Ma-El-Aïnine dans l'obligation de regagner le Haouz et le Sous, et qu'ils ont imposé leur volonté jusqu'au pied du Moyen-Atlas.

Aussi le nom français jouit-il d'un prestige prépondérant tout le long de la côte atlantique; même là où il n'a pas l'appui de ses armes, il lui suffit de son action morale.

Toute une série d'explorateurs français, depuis Weisgerber jusqu'à Louis Gentil et E. Doutté, ont longuement parcouru et étudié le Haouz comme le Gharb et le Sous.

A Mogador, des commerçants européens de différentes nationalités avaient remis au Ministre de France, venu en visiteur, une pétition tendant à obtenir la suppression des lourds péages imposés, tout au long de la route vers Taroudant, par Ould Aneflous, puis par le Guellouli et autres roitelets.

A cette nouvelle, les consuls d'Espagne et d'Allemagne, ainsi que l'Allemand titulaire du consulat de Suède, entreprennent de pousser leurs nationaux à renier les signatures par eux mises au bas de la pétition.

C'est le consul français Kouri, déjà cité, qui réussit à garder le dessus et peut ensuite tranquillement s'en aller à Merrakech pour enquêter sur le meurtre de Mauchamp—mieux vaut tard...

A Safi, où les Français viennent de terminer un wharf, c'est encore le consul français Hoff qui parvient à mettre la paix entre un des fils de Si Aïssa et un autre caïd qui allaient faire se battre entre eux les Abda divisés.

Il n'est pas jusqu'à des Français isolés, un civil et deux officiers [1] partis en voyage d'agrément à Fès, qui ne se trouvent une autorité morale suffisante pour arrêter un combat entre Cherarda et Beni Hassen, s'emparer des plus turbulents et les remettre aux soldats du Makhzen...

C'est l'été, les généraux vont se reposer en France, et tant à l'Est qu'à l'Ouest, sous la surveillance de dix mille soldats français éparpillés sur 40.000 kilomètres carrés de pays, plus d'un million de Marocains ont repris les travaux des champs, Chaouïa, Zaer, Ourdigha, Beni Meskine, Dokkala, Seraghna d'un côté, Beni Znasen, Angad, Mehaïa, Beni Bou-Zegou de l'autre; le pays s'émaille de meules de céréales, puis c'est le dépiquage où assistent, surtout dans l'Ouest, des Européens de toutes nationalités, isolés et tranquilles au milieu de leurs associés et protégés musulmans; les marchés partout s'emplissent de bruit et de gens dont les différends sont réglés sur place par les cadhis, au nom du sultan, pendant que les caïds font publier des messages chérifiens.

Puis ce sont de longues théories de chameaux lents qui portent les grains dans les ports; à Casablanca, les « fondouks »

(1) L'un d'eux était le capitaine d'Ivry, un vieux Saharien mort depuis, bravement comme tant d'autres, pendant la Grande Guerre.

des Européens se remplissent pour se déverser ensuite sur les bateaux en rade, après prélèvements de la douane chérifienne.

Partout c'est la paix, le travail, et c'est à peine si l'on observe quelques rares Allemands intriguant encore discrètement avec leurs censaux indigènes.

C'est bien la paix politique française facilitant le commerce international jusqu'avec les caravaniers du Haouz et avec ceux du Tafilelt.

C'est, en fait, une première étape vers un *protectorat*.

Les Espagnols colonisent. — Nous avons laissé les Espagnols commençant, à la fin de février 1910, l'organisation du territoire occupé autour de Mellila et qui figurait à peu près un triangle dont un côté, vers le Sud, mesurait environ 25 kilomètres jusqu'à Zelouane, mais le côté vers le Sud-Ouest était arrêté à moins de 10 kilomètres du préside : 350 kilomètres carrés au plus, gardés par 30.000 soldats.

Ce territoire et les trois tribus soumises qui l'habitaient furent dès l'abord traités comme une colonie espagnole, et là, le général Marina coupa, tailla, cousit au nom de son roi, sans se préoccuper de l'existence ou des droits du sultan du Maroc et sans même, tant pour le traitement des indigènes protégés d'Européens que pour le régime de la porte ouverte, tenir compte de la convention de Madrid ni de l'Acte d'Algésiras.

En mars, ce furent des décrets royaux publiés à Madrid qui ordonnèrent et amodièrent les travaux de construction de la route de Mellila à Zelouane et à Atlaten, et même de celle de Ceuta à Tetouane.

Un autre décret royal régla un régime minier en réservant toute concession aux seuls Espagnols, juste dans le même temps qu'une Commission anglo-franco-germano-espagnole élaborait de son côté une législation minière internationale.

Le Corps diplomatique de Tanger comme le Comité des mines du Maroc intervinrent au nom de l'Acte d'Algésiras, et à l'unanimité le Corps diplomatique déclara que spécialement la route de Tanger à Tetouane ne présentait aucun caractère d'urgence et que les travaux en devaient être différés.

Le 4 mai, c'est l'évêque espagnol de Tanger — dont le titre espagnol est *obispo de Fasea* (évêque de Fès), qui vient visiter

Larache et de là gagne El-Ksar en compagnie du consul d'Espagne, d'officiers et d'une escorte du tabor de police hispano-marocain de Larache.

Ce prélat et sa suite diplomatico-militaire sont l'objet d'une réception brillante des... Musulmans protégés espagnols et des Juifs marocains, et il étudie un projet de construction d'une église catholique à El-Ksar (1).

Au surplus, une grande propagande est faite tant à Tanger qu'à Tetouane, à Larache, à El-Ksar, et dans toutes les tribus de cette zone réservée à l'influence espagnole par l'accord hispano-français de 1904, pour recruter le plus grand nombre possible de demandes de protection espagnole.

Et encore, l'Espagne fait débarquer des troupes à Ceuta d'où le gouverneur pousse des reconnaissances sur la route de Tetouane, racole des travailleurs indigènes et fait reprendre, en septembre, les travaux interrompus en juillet sur l'ordre du Corps diplomatique.

Le sultan voit le Rogui... renaître de ses cendres. — Pendant que les diplomates élaborent des traités, les financiers des emprunts, pendant que les Espagnols s'essaient à administrer leur petit territoire et que les Français s'efforcent à élargir leurs zones de contrôle, le sultan continue de remplir ses caisses, et il goûte les charmes de l'existence dans son palais où la petite chronique scandaleuse lui attribue des goûts pour les liqueurs fermentées des Chrétiens et même pour l'anisette des Juifs, même, assure-t-on, pour la morphine...

En tout cas, il se marie fréquemment et, dès le mois de janvier 1910, sentant sans doute ses ressources suffisantes pour augmenter l'effectif de son harem, il a repris la tradition qui veut que toute femme qui a appartenu au harem chérifien n'en sorte jamais, même si, épouse, elle a été répudiée (2) ou est devenue veuve, même si, servante, elle a pris de l'âge et cessé de servir; il a donc décrété que toutes les femmes dans ce cas réintégreraient immédiatement l'enceinte réservée, et il a tenu la main à l'exécution, rompant ainsi des unions contractées

(1) On trouve tous les détails de ce voyage *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*
(2) Pour les répudiations et le statut familial, *vid. Précis de sociol. nord-afr.*

ailleurs et souvent avec des personnalités notables de la ville.

Cette mesure a suscité des colères, comme bien on pense, mais le souverain n'en a cure, car il est systématiquement violent, avide et cruel pour se montrer fort comme son aïeul, le grand Moulaï-Ismaïl, qu'il s'est donné comme modèle.

Ainsi, pour une raison inconnue, fait-il, un beau matin, arrêter et supplicier le propre frère du caïd-mechouar El-Hadj Ahmed qui l'avait naguère guidé de Mechrâ-Châïr à Meknès, le pacha El-Hadj ben Aïssa ainsi que les femmes de son harem dont l'une va, comme le pacha lui-même, rester un mois entre la vie et la mort.

Et cependant, le sultan n'est pas au bout de ses soucis.

En effet, au Rogui qu'il a fait brûler, succède un nouveau Rogui...

En mars, les Ghïata et les tribus qui les avoisinent acceptent définitivement comme chef de guerre Moulaï'l-Kebir qui tient Kasbet-Mesoun, est appuyé par les Tsoul de Si Abdelmalek et ferme solidement la route de Taza à la mehalla de Bou-Cheta El-Baghdadi.

Et pendant que le Glaoui reçoit de Merrakech des nouvelles de plus en plus mauvaises, la mehalla est attaquée le 3 avril, battue et perd, entre autres tués, le Lieutenant chérifien qui accompagne pour les questions politiques le caïd Bou-Cheta, et qui est un cousin du Glaoui.

Sur invitation du sultan, l'instructeur en chef Mangin intervient, retire les instructeurs turcs, reforme les troupes en tabors de 500 hommes avec caïd-raha et 2 khalifas, et fait régler aux hommes 51 journées de solde arriérée, de même qu'il fait arrêter le chef de la mehalla des Djebala qui a détourné la solde de ses hommes.

Néanmoins, le 17 avril, les Hiaïna battent encore la mehalla chérifienne qui, par les désertions, est tombée de 13.000 à 7.000 soldats, lui enlèvent son camp et beaucoup de matériel et la ramènent à 35 kilomètres de Fès.

Et le sultan inquiet fait réparer les remparts de la capitale, envoie des renforts avec son chambellan El-Krissi et rappelle la mehalla des Djebala.

Le 19, nouvelle victoire des Hiaïna à Larbâ-de-Tissa: les Cheraga vont faire défection et le sultan doit leur envoyer leur propre caïd Ould Ba-Mohammed le Chergui.

Mais ce sont alors les Djebala qui attaquent dans Arzila leur âmel Raïsouli et le réduisent à demander du renfort à Ben Guebbès, délégué chérifien à Tanger.

Est-ce encore le « mauvais café » ? le Glaoui ressent, pendant ce temps, les atteintes d'un empoisonnement dont le délivre avec peine le médecin de la mission française, tandis que Moulaï-Hafid s'empresse à faire à son vizir une visite extra-protocolaire à son domicile et proteste de sa confiance en lui comme en ses amis le Metougui et l'Abdi.

Jusqu'à la fin de mai, le sultan tient cependant toujours bon vis-à-vis des puissances et laisse en souffrance toutes les décisions qu'elles attendent de lui pour l'application de l'Acte d'Algésiras.

Mais voici que Moulaï'l-Kebir est proclamé sultan à Taza, par les Ghïata, les Tsoul, les Beranès et les Hiaïna, qu'il installe à l'Ouergha une mehalla où viennent se fondre deux tabors de la mehalla chérifienne désertant avec leurs chefs et tout leur effectif; et on voit circuler des missives du nouveau Rogui, scellées en tête d'un large sceau portant : « Abderrahmane ould Hassane »...

Et Moulaï-Hafid revient, empressé, vers les puissances et donne des ordres pour la mise à exécution de tous les traités; à des délégués des tribus de la région de Debdou, qui viennent lui demander secours contre les Français, il répond :

— Payez d'abord au Trésor chérifien vos trente années d'impôts arriérés !

Et quand il apprend l'affaire des Tadla, il craint l'irritation des Français et il mande à Ma-El-Aïnine qu'il lui défend péremptoirement de venir à Fès.

Et quand, en fin août, son ambassadeur Ben Mouaz rentre de Madrid les mains vides, il y envoie à la rescousse son vizir El-Mokri auquel il doit déjà son « accord » avec Paris.

Cependant, un beau jour, il reçoit de Moulaï'l-Kebir, que fatiguent les inconstances de ses tribus et que hante le souvenir du supplice de Bou-Hamara, une demande d'*amane*.

Le sultan lui accorde aussitôt pardon complet, et Moulaï'l-Kebir gagne Oudjda d'où les Français le dirigent sur Oran et l'embarquent pour Tanger.

Arrivé là, le Rogui malheureux se sent pris d'effroi à la pensée de ce que va lui faire Moulaï-Hafid et il s'enfuit vers les

Djebala, mais il est poursuivi, sur l'ordre de Ben Guebbès, par les soldats de Raïsouli, repris et dirigé sur Fès sous bonne escorte; son compte est bon et on n'entendra plus parler de lui (septembre 1910).

Traité hispano-marocain. — Cependant l'Espagne n'entend pas tenir compte de la protestation du Corps diplomatique de Tanger contre ses prétentions de colonisation directe tant à Ceuta qu'à Mellila. Elle veut, malgré lui, travailler sans délai et sans intrusion d'adjudicataires européens à sa route déjà commencée vers Tetouane et, pendant le mois de juin, elle envoie à Ceuta des troupes du génie qu'elle va mettre sur les chantiers.

Mais comme elle a encore plus de 30.000 soldats à Mellila, plus 6.000 autres tant à Alhucemas qu'à Peñon de Velez, sans compter les 10.000 hommes qui sont à Ceuta, il arrive qu'elle reçoit une protestation de l'Angleterre, tant contre ces effectifs, dont l'importance dénote des plans belliqueux au Maroc, que contre les gros rassemblements que, pour entretenir et grossir ses corps d'Afrique, elle a effectués dans le voisinage immédiat de la position anglaise de Gibraltar qui peut s'en croire menacée.

Aussi commence-t-on, à Madrid, à composer sérieusement avec El-Mokri et, tandis que le Ministre espagnol des Affaires étrangères fait démentir, tant devant son Parlement qu'à l'étranger, les projets ambitieux attribués à l'Espagne, il signe avec l'ambassadeur chérifien, le 16 novembre, le traité dont voici le résumé.

Les hautes parties contractantes, Sa Majesté catholique et Sa Majesté chérifienne, déclarent, dans l'article 1er, se baser sur leurs traités antérieurs, en y ajoutant les stipulations qui vont suivre.

L'article 2 règle les dispositions concernant la partie occupée du Rif et les environs d'Alhucemas et de Peñon de Velez. Le Makhzen confiera au pacha du camp chérifien sous Mellila, qui est prévu par le traité de 1894, les fonctions et le titre de Haut-Commissaire chérifien, avec les pouvoirs nécessaires pour qu'il s'entende avec le Haut-Commissaire espagnol pour la réalisation de toutes les stipulations du dit traité et du présent, notamment pour proposer au Makhzen les nominations et révocations des caïds des tribus de la zone occupée, ainsi que celles des

caïds des Temsamane, Bokoïa et Beni Ouriaghel, et si possible des Beni Iteft.

Quand tout marchera bien dans toutes ces tribus, les deux hauts-commissaires continueront leurs fonctions mais les troupes espagnoles évacueront le territoire dans les conditions qui vont être dites.

Selon l'article 3, les forces chérifiennes prévues par le traité de 1894 devront être portées, sous Mellila, à l'effectif de 1.250 hommes qui seront, ainsi que leurs cadres, tous Marocains, mais seront pourvus d'instructeurs espagnols; le premier tabor de 200 hommes qui sera ainsi organisé sera envoyé à Alhucemas et le deuxième au Peñon; après quoi l'on continuera l'organisation du restant, et les troupes espagnoles rentreront sur leur territoire au fur et à mesure que la sécurité sera assurée et les impôts régulièrement versés.

Le budget de ces forces chérifiennes, précise l'article 4, sera établi de concert par les deux hauts-commissaires et soumis au sultan; l'Espagne commencera le paiement des dépenses jusqu'à concurrence d'un million de pesetas qui lui seront remboursées en treize annuités sur les recettes de la douane de Mellila, laquelle fournira uniquement, pendant les trois premières années, les intérêts de la dite somme à 3 %.

L'article 5 porte que cette douane sera réinstallée par les deux hauts-commissaires qui la placeront sous la surveillance d'un fonctionnaire espagnol, et elle ne pourra percevoir que les mêmes droits que les douanes des autres frontières de l'empire.

L'article 6 prévoit l'installation de marchés.

L'article 7 règle le cas de la région de Ceuta où le sultan ne pourra installer ni poste militaire ni fortification de nature à menacer la ville, et devra, de plus, veiller à ce que personne autre que lui n'en installe.

Selon l'article 8, un pacha du camp chérifien sera institué là comme à Mellila, pour régler toute réclamation de concert avec le gouverneur espagnol, et ce fonctionnaire chérifien ne pourra être changé sans aviser l'Espagne.

Là, d'après l'article 9, la force chérifienne sera de 200 hommes, organisée comme celle de Mellila, et son budget sera réglé de même (art. 10).

L'article 11 stipule qu'après le rétablissement de la douane à

Mellila et sur demande de l'Espagne, le sultan établira une autre douane sur la limite du territoire espagnol à fixer d'un commun accord.

Et si cette douane ne rapporte pas suffisamment pour ses frais, le sultan y pourvoira, ajoute l'article 12.

L'article 13 fixe le total des frais de guerre de l'Espagne, tant pour Casablanca que pour Mellila et le Rif, à une somme totale de 65 millions de pesetas dont le remboursement sera assuré par une part de 55 % sur la portion des recettes minières allouée au sultan par l'Acte d'Algésiras, ainsi que par l'excédent de recettes des douanes dont il vient d'être question.

L'article 14 spécifie que le Ministre chérifien des finances mandatera ces 55 % quand les intéressés auront opéré leurs versements à la Banque d'Etat, et qu'un fonctionnaire espagnol aura droit de regard sur les opérations chérifiennes de concession de mines.

L'article 15 reconnaît au sultan le pouvoir de payer par anticipation après demande au Gouvernement espagnol.

Enfin l'article 16 précise que la somme fixée pour la créance de l'Espagne à l'article 13 ne comprend pas celle de 1.500.000 pesetas représentant la valeur des installations et améliorations réalisées par l'Espagne en territoire occupé, et que cette dernière somme devra, elle aussi, être remboursée au Gouvernement espagnol.

On voit que cet instrument diplomatique vise à reproduire le traité franco-marocain, dont il ne diffère que par des points de détail ; rien de mieux puisque c'est conforme aux accords particuliers entre l'Espagne et la France comme à l'Acte d'Algésiras, mais les deux puissances à « intérêt spécial » ont laissé se glisser entre elles un troisième larron qui s'est contenté, pendant que l'Angleterre restait sur une loyale réserve, de financer comme on l'a vu dans l'emprunt international, mais qui ne cherche qu'à étendre son intérêt financier jusque dans le domaine politique où on l'a déjà vu agir naguère.

L'épilogue de la guerre sainte des Sahariens. — En même temps que se réalisait à Madrid l'accord hispano-marocain que l'on vient de voir, se déroulait en territoire marocain l'épilogue de la guerre sainte des Sahariens, que nous avons

eu l'occasion d'évoquer et qui, comme nous allons le voir, avait été la cause déterminante du voyage vers Fès du chérif Ma-El-Aïnine brusquement interrompu par les Français à Kasbet-Tadla.

Après qu'en 1909, les troupes sénégalaises du colonel Gouraud, montées du Tagant en Adrar, eurent pris les grandes oasis d'Atar et de Chinguit et obtenu la soumission des ksouriens, la plus grande partie des nomades recula vers le Nord et, selon le devoir traditionnel islamique, abandonna les régions tombées sous la domination des Chrétiens et arriva dans la Saguia-Hamra.

Pénétrèrent là pêle-mêle Chenagta, Kounta, Reguibat, Arib, Tadjakant, Oulad Delim, etc., tous gens que les Français confondent, pour la couleur de leurs vêtements, sous la dénomination d' « hommes bleus », mais dont nous avons eu ici l'occasion de rencontrer les noms (*sup. pass.*).

Mais, pendant l'hiver 1909-1910, le cheïkh Ma-El-Aïnine, dont nous avons déjà eu l'occasion de marquer la propre appréhension pour sa zaouïa d'Aïn-Semara, avait jugé bon de se joindre, lui-même avec les siens, au mouvement d'émigration des Sahariens et de se réfugier avec ceux-ci au nord du Drâ.

Ainsi avait-il installé tout ce monde en plusieurs campements disséminés dans l'Oued-Noun et le Sous, en se fixant lui-même en un point à peu près central, à Tiznit, auprès d'une petite garnison chérifienne.

Cette immigration mit fort à l'aise, vis-à-vis des négociateurs français du traité du 4 mars, le sultan qui avait, selon la clause *a)* de l'article 10 du titre 1er, pu d'autant plus facilement mander à ses âmels du Noun et du Sous d'arrêter le commerce des armes vers les régions sahariennes (1) que les combattants sahariens étaient passés du Sahara dans le Noun et le Sous.

Mais dans cette situation, au milieu des tribus du pays, jalouses des ressources locales qui leur appartenaient privativement, le cheïkh comme tous ses Sahariens s'étaient trouvés dans un profond dénûment, et de là leur vint l'idée d'aller demander au Prince des Croyants d'intervenir pour leur attribuer quelques territoires de labour et de parcours en terre musulmane.

C'est ainsi que le cheïkh et la foule famélique des députations des tribus sahariennes s'étaient mis en route vers Merra-

(1) *Vid.* texte *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*

kech, qu'ils avaient du reste longé sans y entrer, et avaient continué vers Fès le voyage dont le bruit était parvenu aux Français de Casablanca.

Quand ceux-ci les eurent bousculés à Kasbet-Tadla puis à Kasba-Zidania, les Sahariens et leur cheïkh regagnèrent tristement le Sous, et c'est ainsi que le vieux Ma-El-Aïnine trépasse, pauvre mais heureux en terre d'Islam, en novembre 1910, en ses campements de Tiznit, d'où bientôt on verra l'un de ses fils reparaître dans le Nord.

Bouillonnement général contre les Français et contre le sultan. — La reddition de Moulaï'l-Kebir a été toute personnelle et n'a poussé aucune des tribus révoltées à résipiscence; au contraire, l'automne de 1910 voit le bouillonnement chronique de cet empire, qu'on a déjà comparé très justement à la France mérovingienne, s'étendre encore et devenir de plus en plus violent pour deux causes accidentelles : d'une part, la présence de l'étranger dans ce pays des Chaouïa si riche et qui commande la majeure partie des relations du Gharb et du Haouz, et, d'autre part, les exigences des âmels qui ont non seulement à récupérer sur leurs tribus ce que leur a coûté leur charge, mais aussi à faire fournir par celles-ci des sommes parfois très considérables réclamées par le souverain à titre de contribution extraordinaire.

Aussi Raïsouli, à qui El-Mokri passant à Tanger dans son voyage vers l'Espagne a fait retirer l'âmalat des Djebala mais attribuer Arzila et El-Ksar, voit, dans cette dernière ville, ses soldats rossés et chassés pendant une tournée d'impôts, tandis que lui-même fait publier défense de vendre des immeubles aux Européens et inflige toutes sortes de tracasseries aux Musulmans protégés ou associés de ceux-ci, d'où combats avec les contribuables et querelles avec les consuls (novembre).

De même l'effervescence est grande, particulièrement chez les Tadla, les Beni Meskine et les Dokkala comme chez les Zaer et les Zemmour, et des incidents fréquents surgissent tant dans l'intérieur de ces tribus que sur leur frontière avec les Chaouïa, que les Français retiennent d'user de représailles envers leurs voisins pillards.

Au contraire, les Français régularisent et complètent de plus

en plus l'administration chérifienne, ainsi, en décembre, ils instituent les prestations qui permettront l'aménagement des voies de communication et qui, pour une durée maxima de 4 jours avec faculté de rachat ou de remplacement, vont être imposées à tous, Européens et Musulmans.

...Européens, avons-nous dit ?

Erreur ! avec les Musulmans ce sont les seuls Français qui paieront ces prestations, comme toutes les impositions, du reste !

En effet, tandis que le consul français indique lui-même aux âmels ce pourquoi ses ressortissants peuvent être assujettis aux taxes, les consuls d'Espagne, d'Angleterre et d'Allemagne couvrent les leurs et les défendent contre les taxes urbaines comme contre les impôts ruraux.

Aussi, peu à peu, tout le commerce avec l'intérieur va aux Européens autres que Français ; les indigènes délaissent ceux-ci pour rechercher la protection des autres nations dont les consuls attribuent des associés en foule et deux censaux, non seulement à toute maison ou firme de leur nation, mais encore à chacun des employés européens de chaque maison ; ces cartes de protection sont tellement recherchées que les Musulmans arrivent à les payer plusieurs centaines de francs et se font la surenchère.

Et cela même fournit un terrain d'entente à l'autorité française avec le Makhzen, car elle en arrive à étudier la suppression, tant désirée par celui-ci, de la « protection ; mais c'est ici la Convention de Madrid qui s'impose encore.

Cependant, en janvier 1911, l'un des nombreux coups de main des pillards de l'extérieur sur les Chaouïa a pu être l'objet d'une poursuite immédiate par un peloton de 20 goumiers avec 2 officiers dont le capitaine Nancy.

Ceux-ci sont, à 2 kilomètres de la kasba de Merchouch où habite le merabet Sid Abdelkader, abordés par des délégués des tribus des Zaer qui les somment de rebrousser chemin, puis ils sont attaqués, dès la nuit tombée, par 150 Zaer qui leur tuent un officier et un goumier.

Le capitaine Nancy réussit à gagner une fraction de ces mêmes Zaer où il est bien reçu, les Oulad Daho, dont le caïd l'escorte avec ses cavaliers pour regagner Fort-Gurgens, l'un des avant-postes du Camp-du-Boucheron.

Une enquête montre que les auteurs de l'agression près Merchouch appartiennent tant à cette tribu des Oulad Daho qu'à celle des Oulad Zid, et qu'ils se sont mis en sûreté vers l'oued Korifla d'où ils invitent les Zemmour et même les Tadla et les Zaïane à venir avec eux attaquer les Chaouïa.

Et dans le même temps, des lettres d'El-Bouâzzaoui prêchant la reprise de la guerre sainte contre les Français et leurs amis des Chaouïa sont lues sur les marchés des Tadla, des Beni Meskine et des Rahamna, et échauffent tout ce monde malgré les paroles de paix et de patience que rapportent de Fès, par ordre du sultan, les âmels qui rentrent, juste en ce moment, de la célébration des fêtes de l'Aïd-Kebir.

Le 14 février, les auteurs de l'agression de Merchouch donnent là une fête à l'occasion de l'obtention, par un frère du merabet, d'une carte de protection allemande; là plusieurs centaines d'individus s'entendent pour opérer sur les routes et dans les marchés des Chaouïa, et pousser ceux-ci à se révolter contre les Français avec l'aide de leurs voisins.

L'agression impunie se prolonge en une agitation grandissante qui s'accuse par une activité exceptionnelle du commerce de contrebande des armes et des munitions à Rabat.

L'autorité française prend toutes les mesures possibles pour assurer la protection des tribus soumises et pour parer et riposter aux agressions graves qui apparaissent imminentes.

C'est alors qu'arrivent coup sur coup deux requêtes du sultan.

D'un côté, Moulaï-Hafid, dont une partie du harem et son convoi viennent d'arriver à Rabat, à destination de Merrakech où il projette de se rendre lui-même, demande aux Français d'assurer à ce groupe la traversée du pays des Chaouïa.

Et, d'un autre côté, le sultan exprime ses regrets pour l'agression qui, chez les Zaer, a coûté la vie à un officier, mais il demande qu'aucune expédition ne parte du territoire des Chaouïa pour la punition des coupables, à cause des répercussions graves qu'une telle opération exécutée par des troupes françaises aurait inévitablement, dans la période d'agitation où se trouve tout le pays, de l'Oum-Rebiâ au Gharb.

Et le Prince propose que le règlement de cette affaire lui soit confié pour qu'il en charge une mehalla chérifienne qui punirait les Zaer (15 février 1911).

Des révoltés bloquent dans Fès le sultan du « redressement national. » — Après la soumission de Moulaï'l-Kebir, en septembre 1910, Si Abdelmalek avait présenté au sultan les délégués de quelques tribus du nord de Taza, mais la révolte s'était maintenue à l'est de cette ville comme entre elle et la capitale.

Si, de ce dernier côté, les Cherarda comme les Beni Hassen avaient plié devant la mehalla nombreuse formée, sous le commandement de Moulaï-Yousef, avec des éléments de celle opérant chez les Hiaïna et de celle du Zerhoun, et payaient au chérif toutes les contributions qui leur étaient imposées, de l'autre côté on apprenait que Taza s'était fermée devant le caïd Hamdouch le Cherradi que le sultan avait nommé âmel et chargé de placer une garnison de 2.000 hommes à Taza et une autre de 1.000 hommes à Kasbet-Mesoun.

Le sultan prescrivit donc à Moulaï-Yousef, vers la mi-octobre, de laisser un tabor en observation chez les Cherarda et de retourner avec ses autres forces chez les Hiaïna qui venaient d'attaquer et battre le tabor resté pour les surveiller.

Et comme, bientôt, Moulaï-Yousef paraît s'être rendu maître de la situation dans l'Est de même qu'El-Mokri a rasséréné l'horizon du côté de l'Espagne par ses négociations à Madrid, le sultan pense à s'occuper de l'Ouest et du Haouz ; vers la mi-novembre, il fait annoncer son départ en compagnie du Glaoui, et il rappelle même Moulaï-Yousef de la mehalla de l'Est pour lui confier les fonctions de Lieutenant chérifien à Fès pendant que durera son absence.

Mais, à la fin de novembre, le projet de déplacement est abandonné car le sultan a eu vent d'événements graves qui se préparaient à Fès même, chez les Chorfa mécontents, dont l'un des plus écoutés est Moulaï-Ahmed Ech-Chems, fils de Ma-El-Aïnine, et chez les traditionnalistes, pour le lendemain de son départ ; cependant on n'invoque officiellement que les pluies abondantes et on maintient que le voyage chérifien aura lieu dès le printemps.

C'est encore aux intempéries que l'on attribue le très petit nombre de délégations et d'âmels qui viennent saluer le Prince pour l'Aïd-Kebir, ce qui n'empêche pas les Cherarda de battre, le 17 décembre, le détachement chérifien qui séjourne sur leur territoire.

Et comme l'état des esprits devient, en ville, de plus en plus inquiétant, le sultan place des forces d'infanterie et d'artillerie dans trois forts extérieurs qui dominent la Medina, ou quartier aristocratique (9 janvier 1911).

Le clan des mécontents s'en irrite, mais le sultan tient bon et ses troupes le soutiennent de leur côté en infligeant une sévère répression aux Fechtala, d'où Moulaï-Yousef fait ramener 200 prisonniers quand il rentre à Fès le 22 janvier.

Il va prendre la fonction de Lieutenant chérifien car l'afrag est monté en dehors de Bab-Segma et plusieurs convois sont déjà partis vers Rabat.

Les questions pendantes sont liquidées, ainsi un cadhi est nommé pour Casablanca, moyennant versement préalable de 300.000 pesetas *hafidi*, et le sultan donne l'ordre de fusiller deux soldats déserteurs malgré de vives protestations des oûlama traditionnalistes.

C'est à ce moment, et pendant qu'au Sud-Est, Moulaï-Rachid, du Tafilelt, assure de ses bonnes dispositions les Français dont les Aït Bou-Chaouen invoquent l'arbitrage contre les déprédations des Beni Guil, que se produit dans l'Ouest, l'offre chérifienne de répression des Zaer déjà relatée et qu'inspirent d'inquiétantes ambiances.

Mais les Zaer n'en ont cure, car ils commettent, au début de mars, des vols autour de Bou-Zenika et jusqu'à 20 kilomètres du Camp-du-Boucheron; leurs pillards viennent même, le 17 mars, plus près encore de ce poste d'où ils sont poursuivis jusqu'à Sekhirat et, le 23, ils enlèvent encore 800 moutons aux Medakra qui réussissent à les reprendre.

Dans le même temps, les courriers postaux, tant espagnols et allemands que français, sont enlevés sur la route de Fès, qui est coupée par les Cherarda, les Beni Metir, les Guerouane, les Beni Hassen.

Toutes les tribus entre Fès et la côte atlantique sont d'accord pour bloquer le sultan dans la capitale et s'approvisionnent en armes et en chevaux.

Les Cherarda attaquent le secrétaire et les gens du Glaoui contre lequel tout spécialement est dirigée la révolte.

Remarquons qu'en effet, les Cherarda comme les Cheraga, les Oudaïa et les Oulad Djamâ sont les quatre tribus « guich »

de Fès, c'est-à-dire des tribus qui, depuis des siècles, sont exemptes d'impôt parce qu'elles fournissent au sultan ses contingents militaires de deuxième ligne, les Abid-El-Bokhari constituant ceux de première ligne et les « nouaïb » des tribus en général ceux de troisième ligne, et que ces tribus « guich » ont été les fidèles soutiens du Makhzen jusqu'au jour où le Glaoui, devenu grand vizir, a voulu les assujettir à l'impôt comme toutes les autres tribus.

Le 8 mars, la mehalla de Moulaï-Yousef a de nouveau battu les Cherarda, les a chassés à la montagne et leur a enlevé les grains de leurs silos, mais depuis lors, les bandes isolées sont revenues et pillent à une heure de route de la capitale, dont les communications avec Meknès même sont coupées.

Le 15 mars, les Beni Metir sont à Ras-el-Ma, à la source de l'oued Fès et, à 5 kilomètres de la ville, ils attaquent Nezalet-Feradji.

Repoussés, ils reviennent et demandent une entrevue avec le Metougui, qui est vizir des réclamations, mais ils attaquent en même temps les Oulad El-Hadj qui se réfugient dans la ville avec les troupes et le caïd de Sefrou chassés par les Aït Yousi.

Le 18, le Metougui amène devant le sultan des délégués des tribus qui se plaignent des exactions du Glaoui et obtiennent la promesse qu'une enquête va être faite.

Le 21, Dar-Debibagh, le palais d'été du sultan, est attaqué et se défend au canon pendant que Moulaï-Hafid offre l'*amane* aux Beni Metir qui le refusent; il envoie, par ailleurs, aux caïds de Rabat et de Salé l'ordre de fermer les marchés aux Zaer jusqu'à livraison des auteurs de l'agression de Merchouch.

Le 22 mars, le commandant Mangin rentre à Fès, laissant le capitaine Brémond à la tête de la mehalla chez les Cherarda, et les Beni Metir se livrent à une escarmouche sur les troupeaux des citadins.

Le 26, une mehalla, dont Mangin a refusé le commandement parce qu'elle est mal organisée, sort contre les tribus qui lui font 80 tués, et elle n'est tirée de là qu'avec peine par les canons du lieutenant Sedira et de l'adjudant Pisani, de la mission militaire française.

Le 27, la maison de Bennis, un notable de la ville, saute par

explosion d'un dépôt clandestin de munitions qu'elle contenait, et donne ainsi une preuve directe du complot intérieur.

Le 2 avril, d'El-Ksar Raïsouli rétablit un instant les communications, coupées depuis vingt jours, avec la mehalla des Cherarda et la capitale, mais la route est bientôt refermée, juste après que, de Merrakech, le frère du grand vizir, Si Tehami le Glaoui, a pu faire parvenir un appel de secours et une demande de munitions contre des agitateurs qui ont assailli un Allemand et un Français en pleine ville.

En même temps, Fès est attaqué par les Cheraga, les Beni Ouaraïne, les Beni Metir et les Aït Yousi que Mangin réussit, avec la garnison chérifienne, à repousser des remparts, et le sultan rappelle la mehalla des Cherarda, mais celle-ci, attaquée le 12 avril, doit faire face au lieu de rentrer dans la ville qui, du reste, est entourée et bloquée.

Mais ni la révolte violente des tribus, même des « Guich », ni l'orage qui gronde sourdement dans la ville, ni le complot des Chorfa, ni la réserve hostile des oûlama ne peuvent décider Moulaï-Hafid à sacrifier le Glaoui, son fidèle de la première heure, l'artisan de sa fortune, et s'il n'a plus avec lui que son frère Moulaï-Yousef, ses Abid-El-Bokhari et les quelques centaines de soldats de la mission française, avec eux il tient bon et il pense faire le suprême appel à « ses oncles maternels » des Chaouïa qui naguère lui donnèrent la victoire sur Abdelâziz... mais ils sont loin et les routes sont coupées...

Se trouver ainsi bloqué dans sa capitale par ses propres sujets révoltés, voilà donc le seul résultat obtenu en quatre années d'efforts, de luttes et de ruses, par le sultan qui a tenté le redressement national !

Le redressement national ! Après les quatorze années de détraquement général, de décomposition totale, auxquelles a présidé le « sultan mahboul », c'est l'impossible redressement !

CHAPITRE XIII

Vers le Protectorat français.

(1911-1912)

Les Français, sur appels réitérés du sultan, délivrent Fès, et le sultan les remercie. — Le sultan et les Français, d'un commun accord, pacifient la région de Fès. — Le roi Alphonse marque l'activité de l'Espagne dans ses zones. — Les Espagnols occupent Larache et El-Ksar, mais le sultan proteste. — L'Allemagne se crée une zone d'influence autour d'Agadir. — Crise européenne; transaction franco-allemande. — Les Français contrôlent l'autorité chérifienne de l'Oum-Rebiâ au Sebou et au Moyen-Atlas comme au delà de la Moulouïa. — Les Espagnols occupent Arzila et font face à une reprise de la guerre rifaine. — Le sultan accepte le protectorat français. — La guerre sainte à Fès et dans la région. — La guerre sainte dans le Sous et à Merrakech. — L'abdication du sultan. — Le sultanat marocain continue sous le protectorat français... — ...avec deux zones de contrôle espagnol et une ville sous la tutelle internationale... — ...mais l'Empire d'Islam en Occident n'existe plus; qu'en va-t-il advenir?

Les Français, sur appels réitérés du sultan, délivrent Fès, et le sultan les remercie. — Le sultan a enfin pu faire passer un courrier qui, le 19 avril, apporte à Tanger une demande tendant à obtenir le secours d'une harka ou contingent levé dans les tribus des Chaouïa avec l'assentiment des autorités françaises, et le Gouvernement français, qui a, de son côté, déjà décidé l'envoi de renforts à Casablanca, accueille favorablement cette demande et donne des ordres en conséquence.

Le 22 avril, il reçoit une nouvelle demande pressante du sultan qui insiste sur la gravité de la situation, et il décide que la harka des Chaouïa sera appuyée, sur la route de Fès, par une colonne légère sous les ordres du général Moinier, fournie par les troupes d'occupation de Casablanca [1].

Dès le 24 avril, la harka des Chaouïa est prête à l'effectif de

(1) Ces mesures importantes ont été communiquées au public français par deux notes successives de l'Agence Havas, dont le texte est *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*

800 hommes de pied et 400 cavaliers, et sous le commandement du chérif El-Omrani, elle prend la route de Rabat puis elle gagne Kenitra, sur le Sebou, d'où l'on pense percer vers Fès plus facilement que par la route directe.

Et tout de suite cette force est suivie de la colonne française de soutien sous les ordres du colonel Brulard, formée de 3 bataillons, 1 escadron et 3 batteries ; environ 2.000 soldats.

Tout ce monde est à Kenitra le 30 avril, et le général Moinier passe à Rabat, suivant avec un second échelon français de même force, tandis que, pour faciliter de l'Ouest l'accès de la capitale en rappelant vers l'Est une partie des révoltés, le Gouvernement français masse des troupes de la division d'Oran à Taorirt et à Berguent d'où, le 30 avril aussi, 3.000 soldats avec le colonel Girardot vont passer la Moulouïa et occuper Debdou sans coup férir, car les contingents des Beni Ouaraïne, Haouara et autres, sont autour de Fès.

Mais tout cet excellent commencement se trouve aussitôt arrêté : à l'Est, on ne dépassera pas Debdou, c'est une simple « démonstration », et à l'Ouest, l'hostilité active, les attaques répétées des tribus sur les camps de Kenitra « démontrent » que ni El-Omrani, ni Brulard n'ont de forces suffisantes, même en s'alliant, pour continuer la marche sur la capitale : il faut donc attendre des renforts qui, d'ailleurs, sont en route.

Cependant, le 4 mai, Fès, où Brémond a pu rentrer avec sa mehalla après avoir livré sept combats en quatorze jours, subit une attaque générale combinée avec des émeutes intérieures, pour sommer le sultan d'abdiquer en faveur de son frère Moulaï-Zeïn qui a été proclamé à Meknès fin avril, malgré lui et sous menace des révoltés de piller cette ville.

Aussi, le 6 mai, de Fès, le consul Gaillard télégraphie pour presser l'arrivée des secours, non seulement pour le sultan mais aussi pour les diverses colonies européennes qui sont en danger.

Enfin, le 11 mai, Brulard décolle, avec El-Omrani, de Kenitra où il a dû subir sans riposter, encore la veille, une attaque des tribus du Gharb révoltées, et le jour même, il est encore assailli mais non arrêté par les Beni Aïach et les Beni Hassen, au gué de Remla.

A cette même date, les révoltés donnent à la ville de Fès un nouvel assaut au cours duquel les défenseurs du Makhzen tirent 150 obus et 100.000 cartouches.

Le 12, Brulard est à Lalla-Ito où, le lendemain, il est rejoint par la colonne du colonel Gouraud qui constitue le premier échelon du général Moinier et qui a pu être formée à Mehdïa même, avec une partie des renforts débarqués là, de France.

Le 16, Moinier arrive avec son second échelon à Lalla-Ito, d'où Brulard et El-Omrani sont partis pour aller camper sur l'oued Beht.

La marche s'opère toujours au milieu d'engagements incessants, avec des ennemis mordants, les Beni Hassen et les Zemmour.

Le 17 mai, le groupe Brulard-El-Omrani est rejoint par les généraux Moinier et Dalbiez, qui portent l'effectif français et Chaouïa à 8.000 combattants.

Avec toutes ces forces, le général Moinier passe l'oued Redem et gagne, par l'oued Mekkès, la plaine du Saïs.

Pendant cette marche, qui a lieu le 18, Fès est de nouveau assailli de l'Est par les Beni Ouaraïne et les Ghïata, et de l'Ouest, par les Beni Metir, les Aït Yousi, les Cherarda, les Oulad Djamâ et les Zerahna, ou gens du Zerhoun, qui ont amené deux canons de Meknès, sont néanmoins « ramenés » par les chérifiens jusqu'à Nezalet-Feradji et regagnent Ras-el-Ma, à 15 kilomètres de la ville, en se battant entre eux.

De leur côté, les forces du général Moinier atteignent, le 19, Aïn-Mouka où les rejoint le chérif d'Ouazzane avec un contingent de ses fidèles du Gharb et d'El-Ksar, et le 21, elles débouchent dans la plaine de Fès, par le pont de l'oued Mekkès, en face de la mehalla chérifienne de Brémond.

Gaillard et Mangin viennent à la rencontre du général qui établit son camp partie à Dar-Debibagh et partie à 1.500 mètres des remparts, se faisant un scrupule de les franchir.

Les journalistes accompagnant la colonne pénètrent aussitôt dans la ville où beaucoup de maisons sont pavoisées, et sont reçus par le sultan.

Le 22, les révoltés ont abandonné les environs et le général est conduit par le consul et par le commandant Mangin au Dar-Makhzen, où le sultan le reçoit solennellement et lui adresse tous ses remerciements, que le général transmet au Gouvernement français.

Le sultan et les colonies européennes sont dès maintenant hors de danger immédiat, mais il reste à assurer ce résultat en-

core instable auquel, par ailleurs, n'ont pas manqué de coopérer les troupes françaises d'Algérie.

En effet, dès le 9 mai, le camp français de Merada, sur la rive droite de la Moulouïa, a été attaqué par les Beni Ouaraïne et les Haouara établis au ksar de Guercif, sur la rive gauche, qui a dû être canonné.

Les 10, 11, 13 et 15, de nouvelles attaques ont été prononcées tant contre le camp que contre des reconnaissances dont l'une a perdu 28 tués près du ksar d'Alouane.

Le 18, les Beni Bou-Yahi ont attaqué le camp du gué de Moul'-El-Bacha, et de nouveau, le 23, ils assaillent un détachement en marche dans la plaine de Debdou; et ils vont encore attaquer, le 30, une reconnaissance dans le Bled-Zerga.

Alors leurs hostilités vont s'arrêter et les Haouara vont même demander l'*amane* au chef des troupes algériennes.

Le Sultan et les Français, d'un commun accord, pacifient la région de Fès. — Aussi bien, à Fès, le sultan reçoit dès le 23 mai quelques demandes d'*amane*, mais elles sont rares et il comprend qu'il lui faut aider à ces prodromes de soumission.

Aussi prend-il enfin le parti de se séparer du Glaoui qui s'est trouvé, au cours de l'enquête menée sur ses actes, dans l'impossibilité de justifier de l'emploi des sommes importantes qu'il a exigées des diverses tribus; le grand vizir perd donc sa charge sans toutefois se voir confisquer ses biens et devra rester en surveillance à Fès jusqu'à nouvel ordre.

Et de même, le sultan enlève à Si Tehami le Glaoui le gouvernement de Merrakech et le donne à Sid Idris Mennou qui va essayer de s'y rendre.

En effet, la pacification est loin d'être acquise et une colonne française de ravitaillement rassemblée à Kenitra a été attaquée dans ce poste le 19 puis, pendant sa marche sur Fès, les 22, 24 et 25, et elle n'atteint la capitale que grâce à l'énergie de son chef, le colonel Gouraud, pendant qu'une reconnaissance doit encore lutter sur le Sebou.

Aussi, quand le sultan lui demande de nettoyer maintenant Meknès, le général Moinier préfère-t-il s'occuper d'abord du massif du Zerhoun qui commande le pays entre le Sebou et le Saïs, sa propre ligne de communication.

Il commence le 28 mai contre les Aït Yousi et canonne le village des Beni Amer, puis, le 31, les troupes campent à Nezalet-Beni-Amer, y installent le Camp-Petitjean et reviennent, le 2 juin, vers Ras-El-Ma où elles livrent combat aux Zerahna, Beni Metir et Charaga.

Le 3 juin tout le massif du Zerhoun est soumis, et le général rentre à Fès où se présentent les délégués des Hiaïna, Oulad Djamâ, Cheraga et Oudaïa.

Le sultan leur laisse maintenant le choix de leurs âmels mais ils doivent accepter de payer une contribution de guerre et le tertib qui remplacera tous impôts.

Le 4 au soir, il invite à sa table, autre innovation, Moinier et Gouraud, mais ceux-ci en rentrant trouvent le camp de Dar-Debibagh attaqué par les Aït Yousi.

Aussi, le 5 au matin, trois colonnes se mettent en marche vers Sefrou, par échelons, car elles sont violemment assaillies de front et sur les flancs : elles ont à protéger un convoi de 600 chameaux, de vivres et de munitions, et 6.000 Aït Yousi et alliés les harcèlent jusqu'au soir.

Le général Dalbiez campe à Bahlil et on doit encore combattre, le 7, les Beni Metir et, le 8, des Zaïane, Guerouane et Zemmour qui tentent l'enveloppement.

Moinier doit faire enlever à la baïonnette les jardins qui entourent Meknès, mais il est reçu, aux portes de la ville, par Moulaï-Zeïn entouré de son makhzen.

Ce prétendant malgré soi a eu le mérite d'éviter le pillage de la ville par les tribus : il obtient l'*amane* aux mêmes conditions que naguère Moulaï'l-Kebir, avec résidence forcée à Fès, et l'administration de Meknès est prise en main par un âmel envoyé par le sultan.

Le général Moinier rentre à Fès le 15 juin après visites au Camp-Petitjean et au sanctuaire de Moulaï-Idris, au Zerhoun, et il est reçu par le sultan auquel il fait exposer par l'officier interprète Ollier ses vues sur la situation, et dont il reçoit les nouveaux remerciements dans une lettre qu'il transmet au Gouvernement français (1).

Le général fait encore, à Kasbet-El-Hadjeb, le 22 juin, et à Meknès, le 24, des apparitions qui augmentent le mouvement

(1) Texte de ce message *in Bull. de l'Af. franç.*

de pacification; les demandes d'*amane* affluent vers le sultan dont le général se borne à rétablir l'autorité sur les tribus.

Le roi Alphonse marque l'activité de l'Espagne dans ses zones. — Le traité hispano-marocain avait été suivi, en décembre 1910, d'une visite à Mellila du roi d'Espagne qui avait eu la satisfaction de voir une partie des gens du Rif, devenus ouvertement « amis de l'Espagne », luttant comme tels contre leurs compatriotes restés irréductibles, non sans fournir aux troupes espagnoles l'occasion d'interventions honorables, encore que pas toujours heureuses, telle la tentative de débarquement faite, le 26 décembre, à Ras-Sidi-Châïb, près d'Alhucemas, et qu'avait fait échouer une vive fusillade des Rifains.

Le roi Alphonse avait reçu là, le 4 janvier 1911, avec la visite du Ministre d'Espagne à Tanger, celle du général de la division d'Oran [1], puis il avait poussé jusqu'à Cap-de-l'Eau, inspectant les travaux du port formé par une digue reliant à la terre ferme l'une des îles Djâfarines, et il avait été salué par les officiers français du poste de Berkane qui surveille les pentes nord des Beni Znasen.

Le 13, il avait visité encore les avant-postes à l'ouest de Mellila, passé une grande revue des troupes à Zelouane, puis était retourné en Espagne.

En février, le Ministre d'Espagne avait demandé le transfert à Larache et à Tetouane du tabor hispano-marocain dont la présence lui semblait inutile à Casablanca, mais le Corps diplomatique avait réservé son acceptation, quoique dans le même temps, non loin de Larache, les soldats chérifiens de la garnison d'El-Ksar se fussent révoltés contre le pacha Raïsouli parce qu'ils ne recevaient plus de solde depuis sept mois.

A Mellila comme à Alhucemas, les Espagnols se montraient toujours défiants et exclusifs, ici arrêtant sous prétexte d'espionnage un Français qui prospectait des gîtes miniers, là s'emparant de plusieurs Rifains soupçonnés du meurtre d'un soldat espagnol, et laissant répandre le bruit qu'ils allaient concurrencer la ligne ferrée poussée par les Français d'Oudjda à

(1) Qui se trouve être l'ancien colonel Toutée (*sup.*, p. X).

Taorirt en prolongeant eux-mêmes leur ligne de Mellila à Zelouane jusqu'à Taza.

Puis en mars, comme le consul de France à Mogador avait été sollicité par des gens du Sous de faire ouvrir au commerce européen le port d'Agadir qui les libérerait des péages établis par Ould Aneflous, le Guellouli et autres sur la route de Mogador, le consul d'Espagne en cette même ville était allé distribuer des secours aux gens de la région d'Ifni et leur annoncer que, sous peu, l'Espagne allait y rouvrir son ancien établissement de Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña.

Et encore, à Mellila, on avait créé un dépôt de charbon pour les navires de passage, mais en spécifiant que l'adjudicataire ne pourrait être qu'Espagnol et opérant uniquement avec des capitaux espagnols.

On comprend ainsi que le développement de l'action française, connu dès la fin d'avril, ne manqua pas de causer une très forte émotion dans la presse, le Parlement, la diplomatie et le Gouvernement espagnols, où l'on envisagea aussitôt la contrepartie à jouer.

Aussi, dès le 1er mai, deux croiseurs espagnols débarquaient à Ifni des officiers provenant des Canaries pour étudier l'emplacement du poste espagnol de Santa-Cruz.

Puis, le 17 mai, des forces espagnoles partent simultanément, les unes de Cap-de-l'Eau et s'installent à Aïn-Zahiou, sur la Moulouïa, en face du massif des Kebdana et du poste français de Berkane; les autres de Ceuta, pour occuper d'abord Monte-Negro, à 16 kilomètres de Tetouane puis Mechnoua, à 2 kilomètres plus loin, d'où elles visent le Djebel Dersa, à 3 kilomètres de la ville.

Les Espagnols occupent Larache et El-Ksar, mais le sultan proteste. — Et c'est toujours en vue de contrebalancer l'extension des opérations des Français que, l'Espagne tirant prétexte de troubles dand le Gharb bien que là les insurgés aient été battus les 25 mai et 3 juin par une mehalla chérifienne avec cadres d'officiers français, des troupes espagnoles parties de Cadix sont débarquées le 7 juin à Larache pour y remplacer, explique le consul d'Espagne au Corps consulaire,

le tabor hispano-marocain qui devra aller assurer la sécurité des Européens à El-Ksar.

Ce mouvement est en effet effectué le soir même, mais dès que la nouvelle en parvient à Fès, le sultan adresse une protestation énergique contre cette violation immotivée du territoire marocain, tant au Gouvernement espagnol qu'au Corps diplomatique de Tanger et aux puissances elles-mêmes.

Nonobstant, le colonel espagnol Silvestre, qui reçoit des renforts à Larache, part à son tour avec un détachement espagnol et s'installe à El-Ksar où il agit aussitôt comme en pays conquis, instituant une Commission espagnole d'hygiène, comme à Larache, prohibant tout port d'armes et de ce chef arrêtant, d'une part, un convoi chérifien voyageant avec escorte de Fès vers Tanger et, d'autre part, l'agent consulaire français Boisset, qui se déplace avec deux indigènes armés.

Ce dernier trait amène le déplacement du consul espagnol d'El-Ksar, mais c'est un nouvel incident dès le 20 juillet.

Un officier français de la mehalla chérifienne qui se trouve non loin d'El-Ksar vient à rencontrer, sur sa route, deux déserteurs de sa mehalla qu'il somme en vain de rentrer au camp, et à l'un desquels il prend sa coiffure pour avoir son numéro matricule.

Des soldats espagnols surviennent, arrêtent les deux hommes et l'officier, les bousculent et les conduisent au colonel Silvestre qui se borne à faire élargir l'officier.

Celui-ci se trouve arrêté de nouveau, un peu plus tard, en ville, par le caïd du tabor hispano-marocain venu de Larache et installé dans une caserne chérifienne où l'agent consulaire français doit venir protester pour faire relâcher son compatriote.

Les autorités espagnoles expliquent qu'elles avaient cru l'officier déserteur, et un accord doit être conclu pour les relations de la mehalla chérifienne avec la ville.

D'ailleurs, les Espagnols envoient de nouvelles troupes à Larache pendant le mois d'août et ils écrivent à toutes les tribus du Gharb pour leur notifier que, dans cette région, ils occuperont dorénavant la même situation que les Français chez les Chaouïa.

Le sultan, dès qu'il a connaissance de cette circulaire, formule une nouvelle protestation et demande expressément que

les Espagnols évacuent le Gharb sous peine de se voir défendre l'accès d'Ifni.

La France comme l'Allemagne protestent chacune de son côté et, par ailleurs, les Rifains reprennent la lutte sur toute la ligne des avant-postes espagnols de Mellila.

L'Allemagne se crée une zone d'influence autour d'Agadir. — De même qu'elle avait déclanché l'action espagnole, l'intervention française à Fès avait fourni au troisième compère de l'emprunt international de 1910 l'occasion qu'il cherchait assidûment, de pénétrer dans la politique marocaine : l'Allemagne informait amicalement la France, le 1er juillet, que, sur la demande de ses nationaux commerçant au Maroc, elle envoyait un croiseur stationner à Agadir.

Agadir, le port naturel du Sous, avait reçu des Portugais puis de Mohammed El-Kaïm (1) une ère de grande prospérité causée par le transit des produits agricoles et miniers de la région dont il resta le siège jusqu'à l'exclusive ouverture du port de Mogador sous Sidi-Mohammed ben Abdallah (2).

Evidemment Agadir, dont la rade est meilleure et plus abritée que celle de Mogador, deviendrait l'excellent port et chef-lieu d'une « zone d'influence » allemande en englobant, avec le Sous, les centaines de milliers d'hectares concédés naguère, de Merrakech, par Moulaï-Hafid aux Mannesmann pour prospections de mines et cultures industrielles.

Aussi, le premier bateau allemand est-il presque aussitôt suivi de deux autres gros croiseurs, et leurs officiers commencent aussitôt une campagne d'apprivoisement, entrant d'abord en relations avec l'autorité indigène du lieu, qui se trouve être un khelifa du Guellouli, car le village est bâti sur le territoire des Idaou Guelloul, puis l'invitant, lui et les siens, à visiter les navires, et, sous prétexte de chasse, descendant journellement à terre et explorant le pays jusqu'à Taroudant et au delà.

En même temps, des négociants allemands viennent s'installer dans le village d'Agadir et le consul allemand de Mogador écrit à tous les caïds du Sous et du Noun ainsi qu'à beau-

(1) *Sup.*, p. 25.
(2) *Sup.*, p. 95.

coup de ceux du Haouz pour les inviter à faire des visites et des opérations de commerce à Agadir où les négociants allemands donneront des cartes de protection.

Crise européenne; transaction franco-allemande. — Le 22 juillet, le Guellouli est déjà gagné par l'influence allemande et il expulse 2 journalistes anglais qui sont venus jeter par là un coup d'œil indiscret, d'où énergiques protestations anglaises tant du consul à Mogador que du Ministre à Tanger.

On sait, c'est de l'histoire européenne, qu'en août la tension devint extrême entre la France, l'Angleterre et la Russie, d'une part, et, de l'autre, l'Allemagne, qui prétendait se faire reconnaître une zone politique autour d'Agadir et qui ne se décida à envisager ailleurs une compensation, qui là aurait déterminé une guerre européenne, qu'après que cette éventualité eut causé dans toute l'Allemagne une véritable panique financière (1).

Pendant ce même temps, les tribus des environs de Taroudant attaquent la ville où le caïd Kabba s'emploie activement à faire vendre aux Allemands venant d'Agadir des maisons et des terres; des assaillants pénètrent même, le 16 août, jusqu'à la kasba où le caïd, avec quelques Allemands, s'est enfermé et parvient à les repousser.

Le sultan, mis au courant, révoque le caïd, et pendant que le consul d'Espagne à Mogador va faire sa visite, en qualité de voisin putatif par Ifni, aux Allemands d'Agadir qui donnent des fêtes en son honneur, les quelques résidents français du village offrent un banquet au frère du ministre anglais Edward Grey, que le khelifa du Guellouli empêche de gagner Taroudant, de même qu'il ferme son village au Français Lassalas qui veut y parvenir de Taroudant.

(1) Certains croient savoir que cette affaire d'Agadir a marqué le moment où, pour arrêter les progrès de la France au Maroc qu'il voulait réserver à l'Allemagne, cet impulsif comparable à Moulaï-Hafid qu'était Guillaume II décida brusquement de changer en une invasion militaire l'invasion économique déjà commencée alors pour subjuguer la France à la longue, et que ce fut même l'imprévu de ce changement de procédé de guerre qui prit la haute finance internationale au dépourvu et décida celle-ci, pour préserver ses intérêts, à faire provoquer dans toute l'Allemagne la panique économique par quoi fut alors rendue impossible la guerre militaire pour laquelle la finance internationale allait prendre ses dispositions pour 1914.

Par là s'éclairent les convergences financières que l'on aperçoit, depuis la Grande Guerre, entre Londres, Berlin et New-York.

D'autre part, les Mannesmann font débarquer dans « leur port », le 4 septembre, des maisons démontables dont les unes iront à Taroudant et les autres à Ifni ; en même temps, des officiers espagnols sont venus sur le même navire allemand, ainsi que les consuls d'Allemagne et d'Espagne à Mogador qui veulent s'assurer si réellement, comme le bruit en court, la grande tribu des Aït Ba-Amrane fait ses préparatifs pour s'opposer par la force à l'installation des Espagnols à Ifni.

De son côté, le Guellouli commence à trouver gênants les Allemands dont les marins font de fréquents exercices de débarquement avec canons, les tribus s'émeuvent, mais le calme leur est prêché par le chérif Moulaï-Lahsen qui vient leur lire un message de Moulaï-Hafid déclarant se charger d'obtenir le départ des Chrétiens (fin septembre).

Enfin, le 4 novembre, est signé un accord portant que l'Allemagne, sous réserve du maintien de son entière égalité économique et financière au Maroc et d'autres compensations au Congo, reconnaît à la France la faculté d'étendre dans le Maroc son occupation militaire et de s'instituer l'intermédiaire du sultan avec l'étranger [1].

Un bateau français mouille à Agadir et les navires allemands lèvent l'ancre, mais les colonies formées tant à Agadir qu'à Taroudant conservent cependant toute leur activité.

Les Français contrôlent l'autorité chérifienne de l'Oum-Rebiâ au Sebou et au Moyen-Atlas comme au delà de la Moulouïa. — Quand le général Moinier rentra à Fès à la fin de juin, après avoir rétabli l'autorité du sultan à Meknès et chez les Aït Yousi de Sefrou comme dans les tribus du Zerhoun, il lui restait à assurer sa ligne de communication avec la côte, qui était fréquemment troublée chez les Zemmour comme dans la Mâmora.

Moinier et Gouraud furent attaqués, le 3 juillet, sur l'oued Beht, mais firent ensuite, à Tiflet, leur jonction avec la colonne Ditte venue de Rabat où ils se rendirent ensemble.

En ce moment, trois secteurs étaient organisés :

1° **Mehdia**, avec les postes de Lalla-Ito, Sidi-Gueddar, Rabat,

(1) *Vid.* texte complet de cet accord franco-allemand *in Bull. du Com. de l'Afr. franç.*

Salé, Camp-Monod, Tiflet, Souk-El-Arbâ : en tout 11 bataillons et demi, cavalerie, artillerie et services;

2° **Meknès,** avec les postes sous Fès et à Petitjean, comptant 7 bataillons avec leur cavalerie et artillerie, plus les goums des Chaouïa et les mehallas chérifiennes de Kasbet-El-Hadjeb et de Sefrou;

3° **Casablanca** disposant, dans les postes des Chaouïa, de 6 bataillons avec artillerie et cavalerie en proportion.

Cependant, pour assurer la ligne Rabat-Meknès, le colonel Branlière, parti de Casablanca, est le 9 juillet sur l'oued Korifla et le 10 à Dar-Djilali, au nord de Merchouch, devenu Camp-Marchand et où les Zaer se font battre les 11 et 12, puis il se dirige vers Ditte qui opère chez les Zemmour, pendant que Dalbiez part de Tiflet pour revoir Beni Metir et Aït Yousi, trop remuants.

Fès est alors pourvu d'un poste de T. S. F. qui correspond tant avec Sefrou qu'avec Paris par Casablanca et Oran, et Mehdïa est aménagée en base militaire et maritime avec vedettes sur le Sebou et liaisons terrestres avec Rabat et avec Meknès.

Le général Moinier peut ainsi retourner directement de Casablanca à Meknès et arriver le 31 août à Fès où il reçoit les félicitations du sultan.

Nouvelles opérations du général Dalbiez, au début de septembre, vers Sefrou qui a été attaqué par les Aït Chegrouchen.

Et le sultan profite de la tranquillité ainsi rétablie pour faire venir viâ Rabat sur Fès, de Merrakech où Sid Idris Mennou a pu parvenir et reprendre de Si Tehami le Glaoui le gouvernement de la ville, son harem et un convoi de 100.000 rials *hafidi* provenant du produit des impôts.

De son côté, le Metougui est rentré dans son territoire des Metouga où il prend ses dispositions contre les agissements de son vieil ennemi Ould Aneflous et du pro-allemand Guellouli (mi-septembre).

Pendant ce temps, Dalbiez et les chérifiens de Brémond ont dompté les Aït Yousi, refoulé les Chegrouchen et autres montagnards après plusieurs combats autour de Sefrou, au Djebel Kebir, à Mezdou; ils ont laissé une garnison de 500 hommes et 2 canons dans Sefrou, et rentrent, Brémond à Fès et Dalbiez à Meknès (23 septembre).

Quant au général Moinier, il a préparé avec le sultan des

accords visant l'instruction et l'organisation des troupes chérifiennes, le commandement des tribus et l'administration indigène, après quoi il part pour la France en passant par Meknès, Souk-El-Arbâ, Tiflet, Camp-Monod et Rabat, la route directe décidément ouverte (septembre 1911).

Avec lui ont quitté Fès le chérif El-Omrani, chef de la harka des Chaouïa, qui est reçu à Casablanca par le pacha Guebbès et le consul de France, et aussi le caïd Idris ould Bou-Cheta, chargé par le sultan d'aller déménager le Dar-Makhzen de Merrakech.

Cette opération est faite tranquillement, et le mobilier avec une nouvelle somme de 50.000 rials provenant des impôts sont acheminés vers le Dar-Makhzen de Rabat où le sultan compte les trouver lors de sa prochaine abdication, car il a déclaré au général Moinier qu'il considère son rôle comme terminé par le traité en préparation.

Dans l'est de la Moulouïa, les Confins algéro-marocains ont aussi été organisés en deux parties également tranquilles : d'une part, la Région-Nord, avec à Oudjda les hauts-commissaires français et chérifien; d'autre part, la Région-Sud avec les commissaires chérifien et français à Beni-Ounil en Figuig; le total des troupes occupant ces Confins ne dépasse pas 10 bataillons.

Tout le pays occupé tant à l'Ouest qu'à l'Est est donc tenu par 34.000 hommes tout au plus.

Les Espagnols occupent Arzila et font face à une reprise de la guerre rifaine. — En attendant leur imminent établissement à Ifni dont nous avons vu les préludes dans le sillage des navires allemands d'Agadir, les Espagnols conservent toute leur activité, tant devant Tetouane que dans le Gharb.

A Larache ont débarqué de nouvelles troupes; on y bâtit des casernes et on travaille à une route carrossable, car Silvestre a demandé 2.000 hommes pour El-Ksar depuis la seconde protestation du sultan, et comme les amines de la douane font des difficultés pour les moyens de débarquement des militaires et de leurs matériels, la Commission espagnole d'hygiène se saisit de toutes les barcasses et rend impossible toute opération commerciale pour tous les Européens.

Le 16 septembre 1911, Silvestre a même convoqué le Corps

consulaire pour discuter des conditions de prise, par sa Commission d'hygiène, de toute l'administration municipale; les consuls se bornent à répondre qu'ils en réfèrent à leurs Ministres à Tanger, et le colonel passe outre.

Il envoie à toutes les tribus l'ordre de lui verser désormais l'impôt qui cessera de revenir au Makhzen, de sorte que les cavaliers de Raïsouli doivent rentrer à Arzila les mains vides.

Mais le chérif ne se laisse pas faire et renvoie un détachement plus nombreux qui force les récalcitrants à lui verser leurs redevances.

Alors le colonel Silvestre prend avec lui le consul espagnol d'El-Ksar, et tous deux se présentent devant Arzila pour prendre possession de la ville.

Le chérif, sans se démonter, les renvoie à s'entendre à ce sujet avec le sultan; ils partent en effet, mais bientôt ils reviennent avec 250 soldats et ils installent aussitôt une Commission d'hygiène semblable à celles d'El-Ksar et de Larache.

Silvestre explique avoir, dans cette circonstance, été appelé par une pétition des habitants et cela lui suffit (22 février 1912).

Il rejette du reste ouvertement toute ingérence chérifienne, ainsi le Français Benjio est arrivé de Fès le 18 janvier avec une autorisation du sultan pour prendre possession d'un terrain du Makhzen, mais sans laisser la parole au pacha, les Espagnols s'y opposent et, comme Benjio insiste, le terrain visé est occupé par 150 soldats qui expulsent le Français muni de sa lettre chérifienne.

Mais pendant cette nouvelle extension, l'Espagne a eu, par ailleurs, une tâche plutôt rude à Mellila.

Dès septembre et la moisson faite, les Rifains s'étaient peu à peu concentrés sur l'oued Kert, au sud-ouest de la ligne d'avant-postes espagnols, et leur harka avait aussitôt commencé une série d'escarmouches contre le camp espagnol installé sur la rive droite de l'oued.

Le 7, un combat sévère fut livré à Imarouten (18 kilomètres ouest de Mellila), où 10.000 Espagnols virent leur ligne plusieurs fois entamée et perdirent 60 tués pendant que deux canonnières bombardaient les villages de la côte.

Les Espagnols, qui avaient déjà, sur le théâtre rifain seul, au moins 35.000 hommes, reçurent encore des renforts et recru-

tèrent des centaines d'auxiliaires indigènes dans les tribus soumises des Beni Chiker, Guelâïa et Kebdana.

La harka, qui s'augmentait de tous côtés et jusque de chez les Beranès, attaqua de nouveau le 12 septembre et put enlever de l'artillerie aux Espagnols qui perdirent 3 officiers dont un colonel et durent reculer jusqu'à Atlaten, à 8 kilomètres de Mellila, pendant qu'au Sud-Est, sous l'effort des Beni Bou-Yahi, Beni Ouaraïne et autres, la garnison d'Aïn-Zahiou se repliait sur Zelouane et s'y trouvait bloquée après un recul des postes de garde de la voie ferrée.

Le 18, nouveau combat sur l'oued Kert, où les Espagnols ont une centaine de morts, puis encore le 20, la harka obtient l'évacuation du camp du Kert.

Le 24, le caïd Bachir, commissaire chérifien à Mellila, essaie vainement de négocier la délimitation du territoire espagnol avec les Rifains, qui consentent cependant à échanger les prisonniers.

Le 7 octobre, les Espagnols, qui ont reçu de nouveaux renforts, prennent l'initiative, passent l'oued Kert, soutenus par la canonnade des navires, enlèvent les hauteurs de la rive gauche et brûlent plusieurs douars, mais un détachement de la harka attaque Zelouane et fait 100 prisonniers.

D'autres engagements moins importants émaillent le mois d'octobre, puis les Rifains négocient la paix avec le commissaire chérifien venu sur l'oued Kert, et les Espagnols commencent à rapatrier des troupes.

Mais voici que des délégués envoyés par les Rifains auprès du Corps diplomatique sont incarcérés par le tabor hispano-marocain de Tanger et les Rifains recommencent la guerre.

Ils passent, le 23 décembre, l'oued Kert et attaquent le camp espagnol.

La bataille se soutient, sans arrêt presque, jusqu'au 27, et la ligne de feu se prolonge jusqu'à l'embouchure de l'oued, ce qui permet aux navires espagnols de prendre part à l'action : les pertes sont de 500 tués chez les Rifains et, chez les Espagnols, de 83 soldats et 12 officiers, dont un général.

Aussi, les troupes déjà rentrées en Espagne font-elles maintenant la traversée inverse et le général Aldave, aussitôt récupérés ses 35.000 hommes, livre plusieurs petits combats à partir

du 17 janvier 1912; il occupe plusieurs points sur l'oued Kert ainsi que le Djebel Laroui, puis consent un nouvel échange de prisonniers (11 février), et il inaugure solennellement le tronçon de sept kilomètres de voie ferrée d'En-Nader à Zelouane débloquée (9 mars 1912).

Puis cinq colonnes espagnoles, à l'effectif de 8.000 hommes, se mettent en route, le 22 mars, vers l'Ouest et, au prix de 33 tués dont 4 officiers, elles réussissent, avec l'appui des navires, à occuper les collines des Toumiat, qui deviennent des avant-postes.

Mais il est temps de revenir vers l'Ouest, où nous allons voir le colonel Silvestre en face du Ministre de France (1).

Le sultan accepte le protectorat français. — En même temps que le général Moinier allait, en septembre 1911, soumettre au Gouvernement français les accords provisoires qu'il avait préparés avec le sultan, le grand vizir El-Mokri était allé, lui aussi, à toutes fins utiles, à Paris d'où il ne manqua pas de faire jusqu'à Berlin un petit voyage incognito, destiné à lui permettre de se rendre compte du degré de docilité que le sultan devait montrer à la France dans la nouvelle négociation.

A Fès, Moulaï-Hafid fut sans doute renseigné sur ce point de façon édifiante, car il ne cacha pas à son entourage son dégoût du pouvoir limité qui allait lui rester, il se désintéressa de plus en plus de la situation politique et, à la fin de décembre 1911, il donna à Si Madani le Glaoui, avec son pardon complet, la liberté de regagner sa kasba de Telouet où il retrouverait son indépendance.

Encore le Glaoui dut-il suivre la route des postes français car, dès le 7 décembre 1911, les Aït Yousi et les Aït Chegrouchen avaient repris les armes contre la garnison chérifienne de

(1) Silvestre, dont le plus beau titre de gloire était d'avoir survécu à soixante-douze blessures reçues à Cuba en un seul jour de retraite, était un impulsif et un violent. Devenu général et commandant la région de Mellila, il a dû faire face, en 1921, à une reprise vigoureuse de la guerre rifaine, conduite par le Rifain Abdelkrim, ancien commis des Affaires indigènes de la Commandance de Mellila, que Silvestre avait brutalisé dans ses bureaux : Abdelkrim a fait perdre aux Espagnols 4 généraux dont Silvestre lui-même et une trentaine de milliers d'hommes, et il les a ramenés juste sous les murs de Mellila, qui est ainsi redevenue un simple préside sans arrière-pays.

Sefrou, qui put prévenir à Fès par T. S. F. et en obtenir du secours avec lequel elle résiste aux assaillants.

De plus, le 6 janvier 1912, le général Dalbiez part de Meknès vers le sud-ouest de Sefrou, soutient des attaques des insurgés, les poursuit et, le 14, détruit leur point de concentration à Immouzer.

Mais pendant que lui et la mehalla de Brémond regagnent Fès, ce sont les Zemmour qui, le 19, attaquent le poste de Souk-El-Arbâ.

Au début de février, ils sont matés comme les Beni Meguild et les Guerouane, et sur l'un des points où confinent ces tribus, dans le village d'Agouraï habité par des descendants de Chrétiens islamisés, est fondé le poste d'Agouraï.

Dès la mi-février, ce poste met un détachement en opération combinée avec celui de Souk-El-Arba contre les derniers Zemmour insoumis qui sont atteints, le 28, à Tafoudelt, puis, le 2 mars, à Daïet-Roumi, entre les territoires des Zemmour et des Zaer, et de nouveau, le 9 mars, à 25 kilomètres au sud du poste des Maâziz, chez les Zaer.

Ce jour-même, le général Moinier, parti de Casablanca et passé à Meknès, assure la soumission des Guerouane et des Beni Metir.

Pendant ce temps, les négociations se sont terminées à Paris, car le Gouvernement français, fort de l'appui de l'Angleterre et de la Russie, du consentement chèrement acquis de l'Allemagne et de l'attitude favorable des autres cosignataires d'Algésiras, s'est décidé à régler la situation du sultan sans attendre davantage l'assentiment de l'Espagne, qui fait traîner interminablement les pourparlers.

Aussi, le 5 mars, débarque à Tanger le Ministre Regnault porteur du traité de protectorat à présenter à la signature du sultan.

Parti de Tanger le 16 mars, le Ministre de France arrive le 19 à El-Ksar et y est reçu avec une parfaite courtoisie par le colonel Silvestre et tous les officiers espagnols qui, le lendemain, lui font une escorte d'honneur jusqu'au gué du Loukkos (1).

(1) Déformation espagnole de l'arabe *oued El-Kous* (rivière en arc), par allusion au dessin formé par ce cours d'eau qui n'est autre que le *Louxos* ou *Lixus* des géographes phéniciens, grecs et romains.

Il est le 21 à Dar-Zerari et, le 24, il est rencontré en avant de Fès par le général Moinier et le grand vizir El-Mokri.

Dès le 26, il est reçu, suivi des généraux et du consul, par le Sultan entouré de son Makhzen, et il fait donner lecture de la lettre du Gouvernement français présentant le traité qu'il remet au sultan.

Au nom de celui-ci, le grand vizir El-Mokri répond par un compliment de bienvenue et des remerciements à la France, dont son maître est tout prêt à accepter les propositions.

Le Ministre de France confère alors au Prince, qui à l'imitation des Chrétiens a déjà créé le Nichan hafidi, l'ordre français du Mérite agricole et les Palmes académiques, puis avec sa suite il se retire, laissant le sultan et ses vizirs en face du document apporté de Paris et dont voici un résumé [1].

Le Gouvernement de la République française et S. M. le Sultan du Maroc, soucieux d'établir un ordre régulier et de réaliser les réformes dont cet empire a besoin, arrêtent, par l'article 1er, qu'ils sont d'accord pour instaurer un régime nouveau comportant des réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires, en sauvegardant la situation religieuse et le prestige traditionnel du sultan, comme l'exercice de la religion musulmane et les institutions religieuses telles que les « hobous » [2], avec l'aide d'un Makhzen chérifien lui-même réformé.

Par l'article 2, le sultan admet dès maintenant que le Gouvernement français procède, après avis du Makhzen, à toutes les extensions de l'occupation militaire qu'il jugera nécessaires pour le maintien de l'ordre, et que ce Gouvernement exerce toutes actions de police sur le territoire et dans les eaux territoriales du Maroc.

Par l'article 3, le Gouvernement français s'engage à prêter un constant appui au sultan, contre tout danger menaçant sa personne ou son trône ou la tranquillité de l'empire, et cet engagement vise également les successeurs du sultan actuel.

L'article 4 stipule que toutes mesures concernant le régime de ce *protectorat* seront décrétées sur proposition du Gouvernement français, par le sultan lui-même ou ses représentants.

(1) *Vid.* texte complet *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*
(2) *Vid. Précis. de sociol. nord-afr.*, I, p. 39.

Selon l'article 5, le Gouvernement français sera représenté auprès du sultan par un Commissaire-Résident général qui possédera tous pouvoirs, sera le seul intermédiaire du sultan avec les Gouvernements étrangers comme avec tous étrangers résidant dans l'empire, et promulguera tous les décrets chérifiens prévus à l'article 4.

De même, d'après l'article 6, les agents diplomatiques et consulaires de la France dans les pays étrangers seront seuls chargés des intérêts marocains dans ces pays, sans que le sultan puisse s'affranchir de leur intermédiaire.

L'article 7 stipule que les deux parties contractantes s'engagent à réaliser d'un commun accord la réforme financière ; et le sultan, par l'article 8, s'interdit expressément tout emprunt sans l'assentiment de la France.

Devant ce texte le sultan comprend ce que va être son assujettissement et celui de l'Islam qui s'était levé naguère pour se défendre contre la tutelle étrangère acceptée alors par son malheureux frère — que Dieu se charge de lui pardonner !

Lui qui, avec l'aide de Dieu, a pu prendre à son cou le collier du Khalifat suprême hérité de ses ancêtres illustres, lui qui s'était choisi comme modèle le grand Moulaï-Ismâïl, va-t-il donc renier son Devoir et accepter ce texte où le Chrétien astucieux s'essaie, dans une rédaction dépourvue de sens dès l'article 1er pour tout juriste musulman [1], à séparer des choses inséparables et qui, toutes ensemble, constituent le Devoir fixé par Dieu et dicté par son Envoyé — sur Lui soient les bénédictions et le salut !

Et Moulaï-Hafid, le « sultan de l'Effort », du Redressement..., se retourne violemment contre ses vizirs, contre tout son entourage.

Avec son âme entière, impulsive, violente, éprise d'indépendance islamique, qu'il tient de son père chérif et de sa mère non moins arabe et fille d'une lignée d'ancêtres venus d'Arabie [2], il exhale son dégoût...

(1) *Cf.*, *sup.*, p. 457, les conceptions musulmanes du *Dine*, ou Devoir, et de l'Etat islamique.

(2) On a vu qu'elle était originaire des Mezamza, compagnons séculaires des Oulad Hariz dont les migrations de l'Est vers l'Ouest sont marquées en divers pays et notamment au Touat où nous avons vu s'arrêter et vivre une branche secondaire, les Oulad Ali ben Hariz (*sup.*, p. 49 *et pass.*).

Ah ! que ne l'a-t-on aidé ! que tous ne se sont-ils pas rangés derrière lui pour l'Effort, pour combattre et éviter aux Musulmans ce malheur suprême de la tutelle, de la domination du Chrétien — Dieu l'anéantisse !

Et les vizirs, les Chorfa, les oûlama, tous baissent la tête, puis le vieux El-Hadj Mohammed El-Mokri énonce lentement :

— Nous sommes à Dieu et vers Lui nous retournons !...

Et pour la centième fois, il redit au Prince et à l'assemblée tout ce qu'il a vu chez les Chrétiens, leur force militaire, leur organisation industrielle, leur puissance, leurs divisions si longtemps exploitées par lui-même comme par ses savants prédécesseurs dans le service chérifien, et enfin la position éminente prise par la France qui a pu acheter le désistement anglais, l'assentiment allemand, le renoncement italien, peut négliger les hésitations espagnoles..., et profiter de l'indifférence des autres « tribus des Chrétiens » [1].

— Nous sommes à Dieu !...

Et tous se taisent longtemps...

Puis le sultan a un retour de colère violente...

Et cela continue pendant la nuit et le lendemain.

Le sultan veut s'en aller, gagner le pays des Zaïane, la montagne des Beraber et des Chleuh, d'où encore il fera la guerre...

— O notre seigneur et notre maître, objecte doucement le vizir, ta Personne noble [2] est le seul bouclier de l'Islam, la seule digue qui le protège, et, toi parti, les Musulmans seront submergés dans des fleuves d'opprobre, de ruine et de mort... si avant ton départ tu ne leur restitues pas la Trève que jadis rompit ton Etrier noble ! Le décret de Dieu est visible : il faut suspendre l'Effort...

Au-dehors, ce sont des bruits d'armes.

Les Français ont là cinq mille soldats qui se rangent, avec les troupes chérifiennes qu'ils commandent, pour une grande revue... et avec le Ministre venu de Paris et les généraux, le Prince des Croyants y doit assister...

(1) *Vid. Précis de sociol. nord-afr.*, II, p. 4.

(2) Le mot arabe « chérif » est passé au français comme un éthique à seule valeur de nom, aussi les Français ont-ils dû en fabriquer l'adjectif « chérifien »; au contraire, « chérif » est, en arabe, comme « ...ole » en français, un nom-adjectif (*vid. Méthode déductive d'arabe nord-afr.*, p. 37).

Enfin, le 30 mars, le traité de protectorat est signé et revêtu du grand sceau chérifien.

— C'est le décret de Dieu !

Du reste, les Français font vite, et déjà ils réorganisent l'armée chérifienne sous les ordres d'un général qui sera subordonné au général des troupes d'occupation.

Le traité de protectorat est acquis, mais il nous reste à voir ce qui va se passer entre la lettre et le fait, comment le protectorat va devenir une réalité dans ce pays tout bouillonnant, où les soumissions se montrent de courte durée et où, pendant les négociations de Fès, on voit se mobiliser les Zemmour, les Guerouane, les Aït Yousi, les Zaïane, les Aït Chegrouchen, les Ghïata, les Beni Ouaraïne, les Tsoul, les Beranès et autres tribus.

Le 3 avril, le général Ditte part de Souk-El-Arbâ avec 2.000 hommes et livre des combats le 4 et le 5 dans l'ouest de la capitale pendant que, dans l'est, d'autres ont lieu vers El-Outa, au nord-est de Sefrou.

La guerre sainte à Fès et dans la région. — A Fès même, l'agitation est grande et, dès le 18 mars, un officier français a été tué d'un coup de feu par un soldat chérifien, à l'exercice.

C'est que les traditionnalistes, oûlama et Chorfa mécontents, font, en même temps que dans les tribus dont il vient d'être parlé, une discrète propagande intense dans les tabors à cadres français pour y trouver les premiers soldats de l'opposition intransigeante qui, en dehors du sultan dompté, vise à soulever tout le pays contre l'étranger.

D'ailleurs ils ne renient pas positivement Moulaï-Hafid, ils vont seulement répétant qu'il a voulu abdiquer pour faire place à un plus heureux, mais que les Français le tiennent prisonnier pour l'emmener à Rabat, puis en France, après lui avoir fait vendre le pays.

Et ils sont aidés par cette coïncidence malheureuse que le colonel Mangin, appelé à un autre poste, a été remplacé à la tête de l'armée chérifienne par un chef qui, moins expert que son prédécesseur à manier les indigènes, veut un peu trop précipiter les réformes et prétend astreindre les soldats au régime de « l'ordinaire » et au port du havresac.

Le 17 avril, 70 soldats chérifiens mutinés se présentent au Dar-Makhzen où, selon la tradition mohammédienne, le Khalife doit être visible le jour et la nuit pour les Musulmans, et ils protestent vivement devant Moulaï-Hafid contre les innovations qu'on veut leur imposer.

Puis, en sortant du palais, ils tuent leur capitaine français qui veut les ramener à la caserne et ils se répandent en ville en poussant des cris et en tirant des coups de feu.

Ils sont instantanément imités par la presque totalité des troupes chérifiennes, dont deux tabors seulement, le n° 6 d'infanterie, lieutenant Guillaume, et celui du génie, capitaine Normand, restent fidèles à leurs chefs.

Et tout aussitôt, une grande partie de la population, qui a été travaillée comme la troupe et comme les tribus extérieures, se joint aux mutins.

On se porte d'abord au poste de T. S. F. où les 4 télégraphistes sont massacrés, puis dans le quartier des consulats où résident presque tous les Européens, et on donne la chasse spécialement aux Français, tant civils que militaires, qui s'échappent isolément et sont massacrés dès que rejoints.

Deux d'entre eux ont réussi à distancer les poursuivants acharnés, pénètrent dans l'un des grands égouts que fit creuser jadis Moulaï-Ismaïl, les suivent dans la fange jusqu'aux aisselles et finissent par sauver leur vie le lendemain.

Dès la première alerte, des détachements français sont accourus du camp de Dar-Debibagh, qui est à 5 kilomètres, ont pénétré en ville par Bab-El-Hadid et Bab-Segma : ils doivent livrer des combats dans les rues et réussissent à occuper le quartier des consulats et l'hôpital, où viennent un à un se réfugier les Français qui ne sont pas encore massacrés.

On compte bientôt 10 civils et 14 officiers tués et un autre grièvement blessé, puis il faut contenir des Beni Metir, des Oulad El-Hadj, des Cherarda et même des Aït-Yousi, qui accourent pour se mêler aux révoltés.

La fusillade continue le 18 et dans la matinée du 19, mais alors arrivent des détachements français venus de Meknès et de Sefrou, ce qui permet aux Français de prendre l'offensive, surtout quand le général Moinier revient de Tiflet avec 4.000 hommes.

Le 20, on est maître de la situation, la ville est mise sous le régime de l'état de siège, on fait les funérailles des victimes, et le sultan, qui s'est montré loyal et énergique, adresse une proclamation de blâme à ses troupes (1).

Sans répit, on poursuit Beni Metir et Aït Yousi vers le Sud et, pendant que dans l'Ouest Zemmour et Zaer s'agitent et qu'en Gharb un tabor complet déserte du poste d'Arbaoua, la harka des Beni Ouaraïne, Ghïata et autres gens de l'Est est battue par le colonel Brulard et rétrograde jusqu'au Sebou.

Cette harka tente bientôt un retour offensif, mais, sur une nouvelle poussée, elle regagne l'oued Innaouen (2) où, du reste, elle se réorganise.

Le sultan renouvelle alors, sous menace d'abdiquer, son désir de partir immédiatement vers Rabat puis Paris, mais le Ministre Regnault réussit à le convaincre d'attendre l'arrivée du Commissaire-Résident général.

Cette haute fonction a été confiée au général Lyautey, le pacificateur des Beni Znasen et des Confins algéro-marocains (3), qui débarque à Tanger le 12 mai, gagne d'abord Casablanca, en repart le 17 sur Rabat et, par Meknès, parvient à Fès le 24 mai.

Il juge la situation si mauvaise qu'il télégraphie au Gouvernement français que « nos troupes sont à Fès comme en pays ennemi » (4).

En effet, la ville est entourée, tant au sud qu'au nord-ouest et à l'est, de plusieurs milliers d'ennemis, et le pont du Sebou a été franchi, le 23, pendant que les Français passent par les armes 48 des acteurs de l'affaire du 17, par des groupes qui sont à peine à 15 kilomètres des murs.

Le 25, le Ministre Regnault présente le Commissaire-Résident général au sultan et, le même soir, la ville est assaillie par les gens de l'Est sur trois points, au Bordj-Nord, à Bab-Fetouh et à Dar-Ben-Amar.

Par Bab-Fetouh, l'ennemi réussit à entrer dans la ville, d'où les Français ne parviennent à le chasser que le lendemain midi,

(1) Texte *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*
(2) Pour la valeur du mot « oued », *vid. sup.*, p. 5.
(3) *Sup.*, p. 469 *et seq.*
(4) Ce télégramme a fait l'objet d'un démenti « diplomatique ».

et encore s'arrête-t-il juste derrière le Sebou pour prononcer une nouvelle attaque dès le 28.

Sefrou est aussi assaillie le 30.

Le 1er juin, Gouraud fait, de Fès, une sortie vigoureuse contre la harka de l'Est, la met en fuite et saisit même la tente et les papiers du chérif commandant cette harka, parmi lesquels se trouve l'ordre de mobilisation des tribus et l'organisation de la harka [1].

De son côté, le général Lyautey commence une adroite campagne d'apprivoisement, en faisant remise à la capitale de l'amende de guerre qui lui fut imposée pour l'affaire du 17 avril et en réunissant les oûlama pour leur préciser qu'il se propose non de les mépriser mais au contraire de faire souvent appel à leur collaboration.

Une certaine détente s'en suit, les Cheraga, les Oulad Djamâ et même des fractions des Hiaïna présentent des demandes d'*amane*, et quelques directions se rouvrent aux déplacements des commerçants.

De plus, Lyautey licencie toute l'armée chérifienne en rouvrant aussitôt des engagements pour une nouvelle armée, qui sont basés sur la prestation d'un double serment de fidélité, tant à la France qu'au sultan lui-même, et les trois quarts des soldats chérifiens licenciés se rengagent sous cette nouvelle condition.

Aussi, dès le 6 juin, Regnault peut quitter Fès et gagner Larache, où il est reçu par Silvestre, puis Tanger où il s'embarque pour la France.

Le 9 juin, les opérations militaires recommencent.

Gouraud part de Fès avec 6.000 hommes pour nettoyer l'Est, et il est accompagné de délégués du Makhzen, des Chorfa et des notables que le Résident général lui a donnés pour faciliter et régler, au fur et à mesure et sur place, la soumission amiable des tribus quand il pourra l'obtenir sans effusion de sang.

Il va constituer une zone de couverture à l'est de la capitale, car Lyautey distingue déjà, à l'ouest, une zone occupée, de la zone espagnole aux Chaouïa et aux Zaïane, au sud desquels il se bornera provisoirement à des actions indirectes par l'intermédiaire du Glaoui à Merrakech, de Si Aïssa l'Abdi à Safi et d'Ould Aneflous à Mogador.

(1) Texte complet *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*

Et pendant que Dalbiez est chargé, dans le sud de Fès, de réduire les Beni Metir et les Guerouane (17 juin), Gouraud, qui était chez les Hiaïna dès le 13, reçoit leur soumission et celles des Oulad El-Hadj, Beni Sadden et autres tribus, le 22 juin, dans l'Innaouen.

Il est, le 28 juin, à Souk-El-Arba-des-Tissa, à 60 kilomètres nord-est de Fès, il prend sur sa gauche vers les Fechtala où un nouveau Rogui se donne comme chef de la guerre sainte, il l'attaque dans son camp défendu par 3.000 hommes qu'il disperse, il lui appuie une poursuite vigoureuse jusqu'à la limite de la zone espagnole (6 juillet) et, le 13 juillet, il... rentre à Fès !

A Fès !... et cependant il aurait pu tendre la main aux troupes du général Alix qui comptaient, à la fin de mai, plus de 12.000 hommes dans le triangle Taorirt-Guercil-Debdou ; qui avaient, en juin, obtenu la soumission des Haouara, des Oulad Bou-Kaïs et d'une partie de ces mêmes Beni Ouaraïne que lui, Gouraud, comptait parmi ses adversaires ; qui même dominaient virtuellement, par leurs reconnaissances, Kasbet-Mesoun, à 80 kilomètres de Souk-el-Arba, avec Taza entre les deux !

Si la jonction que pouvaient faire, en une seule journée de marche, les deux cavaleries de Gouraud et d'Alix avait été opérée, c'était dès lors l'Est pacifié et la route directe d'Algérie à Fès ouverte, qui ne l'est encore, aujourd'hui et à dix années de distance, que *virtuellement* (1).

(1) De cet abandon de la coopération algérienne que nous avons vue si utile lors de la marche de Moinier sur Fès, un regret fut exprimé dès la fin de 1913 (*in Précis de Sociol. nord-af.*, I, p. 208), dont un journal parisien se fit l'écho, et le Résident général envoya le même Gouraud à Taza en mai 1914 pour faire la jonction avec les troupes algériennes, mais la guerre européenne éclata avant que le couloir de Taza eût été pratiquement ouvert, et elle surprit le général Lyautey, au Maroc, dans son isolement.

C'est ainsi que, pour ce général, dut être institué un « commandement en chef » distinct de celui de l'armée de l'Afrique du Nord, installé à Alger, et il en résulta de grandes difficultés pour le ravitaillement de l'armée du Maroc en troupes et en matériel comme pour le passage en France des contingents marocains, toutes allées et venues s'opérant par mer et sous la chasse des sous-marins allemands.

Mais cet isolement marocain — voulu par le chef qui, d'Algérie, venait d'exploiter pendant huit années le « front marocain » et lui devait sa notoriété — a néanmoins valu à son auteur le maintien en activité à vie et le bâton de maréchal de France.

Lyautey avait eu, il est vrai, le grand et tout particulier mérite de refuser l'exécution d'un ordre idiot d'évacuation, venu du quai d'Orsay, et de fournir

De la rentrée de la petite armée de Gouraud à Fès, le Rogui profite d'ailleurs pour recruter de nouveaux contingents chez les tribus de la région, et se rapprocher de Fès d'où Gouraud doit repartir contre lui le 4 août, pour encore se borner à sa « zone de couverture », pendant qu'à l'Ouest les Zaer se soulèvent et soutiennent deux combats successifs contre les détachements régionaux, pendant que les Tadla et presque tout le Haouz se tournent vers un nouveau « sultan de la guerre sainte ».

La guerre sainte dans le Sous et à Merrakech. — L'hiver 1911-1912 s'était passé, dans le sud de l'empire, sans autre incident notable qu'une visite d'Ould Aneflous, solennellement escorté de 300 cavaliers, au commandant du croiseur français *Du Chayla*, ancré devant Agadir, en présence du consul français à Mogador dont l'action se développait efficacement jusque dans le Sous; là, la tranquillité régnait encore au com-

dès l'abord au champ de bataille européen une division et demie — sacrifice qui lui fut facile et qu'il sut récupérer amplement presque aussitôt.

En effet, cette contribution à la bataille européenne représentait à peine un huitième de ses effectifs car il avait su, dès 1913, se faire tripler le nombre des troupes reçues de Moinier, sans augmenter d'un quart la « zone occupée » qu'avait laissée celui-ci; et en 1916, alors que la France vidait tous ses « fonds de tiroirs » coloniaux pour sa propre défense, les troupes françaises au Maroc étaient, par rapport à 1912, plus que quadruplées sans que la « zone occupée » eût été seulement doublée et sans que la « Bataille du Maroc », dès longtemps gagnée par d'Amade et Moinier, eût reçu de la guerre européenne d'autre aggravation qu'un regain d'intrigues, contre quoi suffisaient les pouvoirs discrétionnaires du « Commandant en chef », et le débarquement, sur la côte du Sous, d'un quarteron de Boches qui, à peine sortis de leur sous-marin, furent à demi pillés par leurs propres alliés « hibistes ».

Dès lors, la Résidence générale devint une « zaouïa » extrêmement peuplée, et depuis, elle est en train de devenir extrêmement belle, car elle va s'orner d'un palais coûtant une trentaine de millions de francs et dans lequel la « maison » et le garage du Résident ne dépensent pas moins de 2.700.000 francs par an, inscrits au budget marocain (*La Presse marocaine*, de Casablanca, du 19 octobre 1922), et pour résumer, cette Résidence contrôle une population qui est de 175 % de celle de la Tunisie, or elle dépense 356 % des dépenses de la Résidence de Tunis (*Le Colon français*, de Tunis, du 20 janvier 1923).

Au surplus, une publication semi-officielle reconnaît que, de 1912 à 1922, le budget marocain est passé de 17 millions à 300 millions, investissant une masse décennale de dépenses de deux milliards deux cent cinquante millions, *qui laisse le Maroc grevé, à ce jour, d'une dette* avouée *de 402 millions de francs...*; et elle prévoit que, d'ici à 1935, cette dette atteindra un milliard six cents millions de francs !...

— C'est pour la mise en valeur du Maroc, dit-on...

De celle-ci, on peut se faire une idée première devant le coût déjà relaté de la Résidence comme par les dépenses déjà engagées pour faire, de Rabat,

mencement du printemps tandis que des désordres se perpétuaient à Merrakech et que la ville de Demnat avait subi deux attaques des tribus.

Chez les Dokkala, la peste s'était déclarée et, le 30 mars, sept médecins militaires, accompagnés de fortes escortes indigènes, sont partis de la Chaouïa pour combattre le fléau.

Mais la marche des Français vers Fès puis les événements d'avril dans la capitale ont vite leur répercussion jusque dans le Sous, où la guerre sainte est, dès le 6 mai, prêchée par l'un des fils de Ma-El-Aïnine, Moulaï-Ahmed Ed-Dehiba (La Parcelle d'Or), dénommé couramment « Moulaï-Hiba » (Présent de Dieu).

Il est d'abord proclamé à Tiznit, en Tazeroualt, puis dans l'Oued-Sous proprement dit, à Taroudant et Agadir, puis dans le Dadès et le Drâ.

L'un de ses premiers adhérents est le Guellouli, dont tous les biens à Mogador et dans le Haouz sont confisqués par ordre chérifien, mais qui lui amène toutes ses tribus en surcroît des tribus sahariennes de tout temps fidèles d'Aïn-Semara, depuis

et une capitale qui ne peut rationnellement se trouver qu'à Fès (*Précis de Sociol. nord-af.*, II, p. 4 *et seq.*), et un grand port que coincent sans pitié, de 50 kilomètres nord, le port de Kenitra, de 80 kilomètres sud, le port de Casablanca, et qui ne peut que barbotter dans les limons du Bou-Regreg.

Au surplus, le Maroc n'a que *piètrement* montré ses richesses naturelles à l'Exposition de Marseille et sa balance économique est pitoyable : il achète quatre fois plus qu'il ne vend car le fisc rebute les producteurs !

Et cependant la voie ferrée reste « en projet » dans le couloir de Taza qui, après huit années de luttes (1), n'est en réalité ouvert qu'à de rares touristes et où, encore en août 1922, deux bataillons ont dû soutenir un rude combat et en janvier 1923, une embuscade nous a fait 14 tués dont 2 officiers !

Aussi, peut-on dire que l'une des plus belles manifestations du génie que l'on se plaît à reconnaître au maréchal-académicien-gabier-« Petit-Caporal »... de « marsouins » est d'avoir réussi à obtenir de si énormes somptuosités militaires et financières des Français qui s'étaient montrés si économes, si liardeurs pour d'Amade et Moinier comme en Algérie, en Tunisie, et même en Corse !...

Sa manière?

a) Vis-à-vis des indigènes : la « politique du sultan juste » (*Précis de Sociol. nord-af.*, II, p. 259) ;

b) Vis-à-vis des Français : captiver l'opinion et les pouvoirs publics, tant par « communiqués » officiels et « papiers » discrètement passés aux journaux qu'en recevant fastueusement publicistes et parlementaires, ministres et Président de la République auxquels on montre tout ce qui plaît en cachant le reste (cela débuta dès 1904 dans le Sud oranais) ; puis traiter soi-même à Paris toute demande d'argent ou de troupes, en offrant la « remise de son tablier » dès que se manifeste une résistance gouvernementale — cela fit, en 1912, capituler « le Tigre » lui-même.

les Arib, les Oulad Yahia, les Oulad Delim, les Aroussiyine, les Icherguiyine, les Reguibat arabes, jusqu'aux Berbères Idaou-Belal, Idaou-Meribet, Aït Ba-Amrane, etc.

Moulaï-Hiba a sous sa loi, dès la fin de juin, peut-être 200.000 âmes, et des Haha aux Glaoua, en passant par le Ras-El-Oued et les Metouga, tous sont peu ou prou pour le nouveau sultan de la guerre sainte, dont l'un des premiers actes est de faire expulser de Taroudant les Allemands comme tous les autres Européens.

L'agitation a gagné le Haouz jusque chez les Dokkala où, le 30 mai, deux des médecins des missions antipesteuses, d'abord accueillies avec reconnaissance, ont été victimes d'une agression.

A Merrakech, le Glaoui et le Metougui se querellent pour la préséance, pendant que les Rahamna pillent la banlieue, attaquent, vers la mi-juillet, l'Allemand Opitz en promenade, puis menacent la ville où les consuls européens jugent la situation si inquiétante qu'ils font regagner la côte par leurs nationaux.

Les hostilités contre Moulaï-Hiba sont ouvertes, dès le 19 juillet, par le croiseur français *Cosmao*, qui bombarde la kasba d'Agadir puis, au sud du village, une nezala appartenant au Guellouli et des douars de la tribu des Guezima.

Sur ces entrefaites, le colonel Mangin, l'ancien chef de l'armée chérifienne, arrive à Azemmour avec le titre de commandant militaire et politique de la région du Haouz et, dès le 29 juillet, il passe à Mazagan et rétablit la tranquillité chez les Dokkala.

Mais, de son côté, Moulaï-Hiba veut rallier le Nord et, dans les premiers jours d'août, il part de chez les Idaou-Tanane et, ayant une harka en route vers Mogador, il s'éloigne de la côte pour se diriger en ligne droite vers Merrakech par les cols des Metouga.

Le 13 août, son avant-garde, forte de 3.000 cavaliers, est chez les Aït Immour et, deux jours après, la garnison de Merrakech, comprenant un tabor chérifien de 100 soldats et un contingent de 500 Glaoua, va au-devant de cette avant-garde et se déclare pour le nouveau sultan qui fait, le 18, une entrée solennelle à Merrakech et s'installe au Dar-Makhzen où il fait emprisonner une demi-douzaine de Français qui n'ont pas voulu quitter la ville.

Sans perdre de temps, Mangin a déjà constitué une force de

4 bataillons à Mechrâ-Ben-Abbou et il est allé s'installer, dès le 15 août, à Souk-El-Arbâ des Rahamna, où les contingents de cette tribu l'attaquent journellement sans succès.

Le 22, il apprend que la mehalla de Moulaï-Hiba est à Sidi-Bou-Otmane, avec un détachement de 2.000 hommes à l'ouest de son propre camp; il attaque à 9 heures du soir et culbute l'ennemi à El-Ouhane, mais, selon les ordres qu'il a reçus, il rentre à son camp où lui viennent des renforts du côté des Dokkala et où il repousse de nouvelles attaques les 24 et 25 août.

Il fait encore une sortie offensive le 29, mais le 1er septembre, il reçoit l'autorisation de marcher en avant et, le 6, après un gros combat où se sont présentés 10.000 ennemis, il entre à Merrakech d'où Moulaï-Hiba s'est enfui vers le Sud, et il délivre les Français prisonniers.

La guerre sainte des gens du Sud se termine faute de combattants : ce fut un orage saharien, violent, court et sans lendemain.

L'abdication du sultan. — Quand Moulaï-Hafid eut, le 30 mars 1912, apposé le grand sceau chérifien au bas du traité de protectorat, et ainsi clos définitivement la mission de guerre sainte et de redressement islamique qu'il avait assumée en août 1907 à Merrakech, il sentit son rôle bien terminé; il ne devait plus rien à son peuple.

Il ne voulait plus que disparaître de la scène politique où, d'ailleurs, son âme altière s'irritait chaque jour des mesures que le représentant du Gouvernement protecteur lui « proposait » et qu'il n'avait plus la liberté de repousser.

L'un des sujets les plus graves de désaccord était d'ordre économique : le protecteur avait bien dû constater que le sultan précédent, pour ses « amusements », comme celui-ci, pour son entreprise de redressement, avaient dilapidé les biens de l'Etat, les Mannesmann, à eux seuls, n'avaient-ils pas acquis des droits de propriété foncière sur 160.000 hectares et des droits de prospection minière sur 7.854.000 hectares ! (1)

(1) Le traité de Versailles a fait perdre à tous les Allemands leurs avantages d'avant-guerre, mais ils commencent à revenir au Maroc espagnol; en cette année 1922, ils viennent d'installer des entrepôts de pétrole à Ceuta, et le Haut-Commissaire espagnol à Tetouane vient d'accorder à l'un de leurs groupements la concession de la voie ferrée de Tetouane à Chichaouen, pour la construction de laquelle un important matériel a déjà été expédié d'Allemagne.

Aussi, s'appuyant sur les articles 7 et 8 du traité de protectorat, le protecteur prétendait-il, d'une part, soumettre à revision toutes les concessions et les contrats consentis par les deux souverains depuis dix ans, et d'autre part, assujettir désormais toute la gestion domaniale à son propre contrôle, ce qui paraissait insupportable au sultan.

Il ne savait s'habituer à plier et ne pouvait que partir.

Quand la capitale eut le grand soubresaut du 17 avril, il resta loyalement dans le rôle auquel il s'était résigné et consentit à blâmer ceux avec qui son cœur avait battu, mais son abdication fut un des premiers sujets qu'il reprit à l'arrivée du Résident général, le 25 mai, et dès que celui-ci le lui permit, il gagna Rabat en laissant tous pouvoirs avec le titre de Lieutenant chérifien à son frère fidèle Moulaï-Yousef.

A Rabat, le sultan s'occupa surtout du récolement de ses meubles et des affaires privées de son harem que son fidèle Idris ould Bou-Cheta lui avait ramenés de Merrakech, puis, à la fin de juin, il chercha quelque distraction dans un voyage qu'il fit dans des conditions nouvelles et particulièrement attrayantes : en automobile jusqu'à Bou-Zenika et par voie ferrée de Bou-Zenika à Casablanca.

Ce fut un émerveillement pour lui, il remarqua que cette voie ferrée de 60 centimètres était bien petite et il s'éprit de posséder une automobile comme de pouvoir monter en avion.

Mais toujours, abdiquer et partir pour Paris !

Et c'est ce qu'il redit encore au Résident général quand celui-ci, après avoir célébré, à Fès, la fête nationale française du 14 juillet, en passant une grande revue militaire en présence de Moulaï-Yousef et en distribuant des sommes d'argent aux Chorfa pauvres et du pain aux roturiers miséreux, arriva à son tour à Rabat le 28 juillet.

Devant cette résolution persistante, le Résident génér s'inclina en invitant le sultan à mettre en avant la raison de santé, ce à quoi Moulaï-Hafid acquiesça aussitôt.

La question du successeur fut encore aisément réglée, car le sultan consentit à ce qu'il fût son frère Moulaï-Yousef, dont le Résident général avait, de son côté, gardé une excellente impression.

Un peu plus ardue fut la détermination de la situation matérielle de Moulaï-Hafid, qui se montra beaucoup plus avide que ne l'avait été naguère son frère Moulaï-Abdelâziz et qui ne voulut pas se contenter de moins de mille francs par jour, soit 366.000 francs par an

Enfin, toutes les disposit ons prises furent soumises à l'agrément du Gouvernement français, et le jour même de la réception de celui-ci, le sultan adressa son abdication au grand vizir par lettre autographe [1], puis il s'embarqua pour la France (12 août 1912) [2].

Sur le canot qui, à travers l'estuaire du Bou-Regreg, l'emportait vers le grand paquebot, le « sultan de la guerre sainte », le malheureux champion du Redressement islamique, Moulaï-Hafid vaincu, détrôné, exilé, eut un sursaut de rage : il saisit le parasol tenu au-dessus de sa tête par un caïd de sa garde, et pour que cet emblème traditionnel de la souveraineté ne pût revenir à son successeur asservi par les Chrétiens, il le brisa... [3]

Le sultanat marocain continue sous le protectorat français... — Le lendemain même de l'embarquement de Moulaï-Hafid, le 13 août 1912, le grand vizir El-Mokri réunit au Dar-Makhzen de Rabat tous les membres du Makhzen, leur donna communication de la lettre d'abdication de Moulaï-Hafid et, après un court échange de vues, le Makhzen avalisa, pour lui succéder, le choix déjà imposé par la Résidence au sultan partant, comme il vient d'être dit, de Moulaï-Yousef ben

(1) Texte complet *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*

(2) Moulaï-Hafid a résidé à Tanger jusqu'à la Grande Guerre, mais il est alors passé en Espagne d'où, pendant la guerre, il a exercé une active propagande antifrançaise auprès des dissidents et traditionnalistes marocains; son harem, qui était resté d'abord à Tanger, a été ramené à Rabat et, pour son entretien, la pension de l'ex-sultan a été saisie par décret chérifien du 14 avril 1922.

En se montrant ainsi irréductible, l'ancien « sultan de la guerre sainte » reste bien dans son personnage.

Pareillement, le docile Moulaï-Abdelâziz a continué son rôle en consentant même à venir jusqu'en France pour distribuer des encouragements et des paroles pro-françaises aux soldats musulmans venus du Maroc; aussi sa pension un peu maigre a-t-elle bénéficié d'une augmentation pour « cherté de vie ».

(3) Cet incident a été, bien entendu, démenti avec persistance par la Résidence générale, car il cadrait mal avec la version officielle de l'abdication volontaire pour cause de maladie.

Hassane, Lieutenant chérifien à Fès, puis il se rendit en corps à la Résidence générale où ce choix fut approuvé officiellement.

Alors fut envoyé partout l'ordre de proclamer le « noçer » au nom du nouveau sultan et d'envoyer l'acte d'hommage.

L'un des premiers d'entre ces actes est celui de la ville de Mazagan, qui est dressé dès le 14 août — ce qui donne une fière idée de la célérité déployée par le grand-vizir et le pacha mazaganais dans cette circonstance :

Louange à Dieu, le Riche, le Dispensateur de la puissance souveraine, le Maître suprême qui manifeste chaque jour sa volonté, donne la souveraineté à qui il veut, favorise qui lui plaît et dispose de toutes les situations!

Que la bénédiction et le salut soient sur notre seigneur Mohammed, la meilleure des créatures, sur sa famille généreuse, sur ses compagnons les imams très savants et sur ceux qui les ont suivis en bienfaisance, tant que se sont succédé les jours et les nuits, tant que se sont poursuivis les âges et les temps!

Et ensuite est arrivé un message du vizir vénéré, de la seigneurie respectée, de celui qui est doué de perspicacité, d'élévation et de générosité, du juriste très heureux, distingué, vertueux, du très illustre Sid El-Hadj Mohammed El-Mokri — que Dieu prolonge sa félicité et perpétue sa notoriété!

Ce message, adressé à l'âmel de la cité mazaganaise protégée de Dieu, le serviteur du Trône élevé par Dieu, le caïd très gracieux, noble, estimé, très considéré, Sid Allal El-Kasemi, mande que notre Seigneur le Prince des Croyants, notre Maître Abdelhafidh a fait paraître sa décision respectée d'abdiquer la souveraineté pour se ménager un voyage en vue de soigner une maladie grave dont il souffre.

Le vizir ajoute qu'il a recueilli l'avis unanime de la généralité des habitants des deux rivales protégées de Dieu (*id est :* Rabat et Salé) *ainsi que celui des fonctionnaires chérifiens présents et celui des soldats et des tribus de cette région, lesquels se sont montrés tous d'accord pour la proclamation de la seigneurie du très pur, savant et très savant, brillant, bienfaisant, doux, généreux, avisé, le Prince des Croyants, notre Seigneur et Maître Yousef, fils de notre Maître Hassane, — que Dieu le fasse victorieux! — laquelle proclamation est rituelle — que*

Dieu fasse durer son règne et lui donne la victoire et la prospérité !

L'âmel susnommé a donc convoqué un grand nombre de gens, la généralité des notables de cette cité susnommée, ses administrateurs, ses Chorfa, son cadhi et les âdoul de celui-ci, son préposé des hobous, son mohtaseb (ou prévôt des marchands), *ses lettrés, ses amines du port et leurs âdoul, ses autorités militaires et la généralité de ses habitants, et il leur a donné lecture de ce message du vizir.*

Tous en ont compris la teneur et ont été unanimes à s'en féliciter, à s'en réjouir et à s'en contenter.

Aussi se sont-ils assemblés en cette cité susnommée pour proclamer l'Imam victorieux; le Sultan assisté de Dieu, notre Seigneur et notre Maître Yousef susnommé.

Ils lui ont rendu hommage — Dieu rende ses jours heureux et fasse flotter pour la justice ses étendards !

Cet hommage est valable, entier, évident, établi en présence des notables dénommés dans la marge du présent acte, et conforme à la Loi traditionnelle, l'assemblée s'étant trouvée à l'abri de toute contrainte ou endoctrinement et s'étant décidée de son plein gré et consentement, ce qui entraîne pour elle sujétion et obéissance.

Que notre Seigneur — Dieu lui soit en aide ! — l'accepte donc et le prenne comme le feront les Khalifes orthodoxes, selon son ancêtre Ould Adnane El-Mekestoun, sur les tribunes de lumière au jour de la Résurrection, à la droite du Miséricordieux !

Que Dieu lui ménage la victoire et soit en aide à ses soldats et à ses armées !

Fais (ô Dieu !) *réaliser ce qui te plaît et plaît à ton Envoyé — sur lui soient les bénédictions et le salut ! — tant comme événements que pour leurs conséquences !*

Ceux qui ont assisté à cette assemblée et entendu ses délibérations à ce sujet en ont dressé acte.

Du 1er ramadhane vénéré 1330 (14 août 1912).

(En marge se trouve la liste des noms de 98 assistants.)

La proclamation fut faite publiquement le même jour.

Au reste, on a noté qu'à Mogador, il se manifesta quelque opposition qui cessa presque aussitôt : donc là, à Larache et à

El-Ksar, la proclamation fut faite deux jours après ; à Tetouane, elle fut également retardée ; quant à Merrakech, il ne proclama le nouveau sultan qu'après la fuite de Moulaï-Hiba, déjà relatée.

Le protectorat français est donc maintenant effectif, et il va s'exercer sur un souverain qui lui doit son investiture et dont le caractère est assez souple pour accepter et exécuter toutes les directives du protecteur [1].

Ce protectorat reçoit bientôt l'adhésion ouverte de l'un de ses anciens compétiteurs européens : l'Italie, qui s'était déjà secrètement désistée en faveur de la France par ses accords de 1902 [2], conclut, le 30 octobre 1912 à Paris, un accord portant que les deux contractants, *désireux d'exécuter dans l'esprit le plus amical leurs accords de 1902, confirment leur mutuelle intention de n'apporter réciproquement aucun obst cle à la réalisation de toutes les mesures qu'il jugeront opportun d'édicter, la France au Maroc et l'Italie en Lybie* [3].

Ainsi va continuer de vivre le sultanat marocain qui se conservera « entier » selon la conception européenne, même après le traité qui va le consacrer définitivement en réglant, le 27 novembre, la dernière difficulté européenne à sa mise en tutelle : la position de l'Espagne.

... avec deux zones de contrôle espagnol et une ville sous la tutelle internationale... — Ce traité franco-espagnol est connu [4], et on peut se borner à rappeler ici qu'il précise, en son article 1er, que le Maroc restera indivis sous le protectorat français mais que, toutefois, la zone d'influence espagnole, encore que restant sous l'autorité civile et religieuse du sultan, sera administrée, sous le contrôle d'un haut-commissaire espagnol, par un Khelifa, ou Lieutenant chérifien, dont la

(1) On sait que la mère de Moulaï-Yousef est une Tcherkesse comme celle de Moulaï-Abdelâziz, ce qui peut suffire à expliquer la souplesse et le nonchaloir qui se retrouvent chez ces deux fils de Moulaï-Hassane et qui tranchent si complètement avec l'âme entière, indépendante, impulsive et avide de l'Arabe Moulaï-Hafid ; celui-ci est foncièrement rétif à toute tutelle alors que, comme Abdelâziz s'en remit toujours à des conseillers indigènes ou étrangers, Yousef montrera toute la docilité désirée par son tuteur français.

(2) *Sup.* p. 411.

(3) Texte complet *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*

(4) Texte *ibid.*

résidence habituelle sera à Tetouane et qui aura délégation de tous les pouvoirs du sultan [1].

Les articles 2 et 3 prévoient, aux délimitations fixées par l'accord de 1904, des modifications qui, au Nord, donnent à la France la vallée de l'Ouirgha, soit environ 400.000 hectares, et au Sud rétrécissent le territoire d'Ifni sur le cours de l'oued Drâ, laissant ainsi à la France environ 150 kilomètres de côte atlantique entre cet oued et le Rio-de-Oro que contourne ainsi totalement le Sahara français englobant la Saguia-Hamra [2].

Par l'article 5, l'Espagne s'interdit le droit d'aliéner ses droits dans ces zones à aucune autre puissance.

L'article 10 reconnaît libre passage à tous fonctionnaires et convois, tant français que chérifiens, sur la route de Tanger à Fès.

Les autres articles (il n'y en a pas moins de 26), visent l'autonomie administrative et financière de la zone espagnole, le droit de l'Espagne à protéger les sujets marocains de sa zone à l'étranger, l'acquiescement de l'Espagne à l'application des accords internationaux dans sa zone, l'engagement de respecter la religion musulmane et ses institutions sociales, la renonciation aux droits du clergé catholique espagnol séculier et régulier dans la zone française au bénéfice du clergé catholique français, l'assentiment de l'Espagne aux engagements contractés par la France vis-à-vis du Maroc dans le traité franco-allemand du 4 novembre 1911, la confirmation des accords de 1904 pour la non-fortification des côtes méditérranéennes et l'internationalisation de Tanger, l'engagement de fixer en accord avec la France les tarifs douaniers, postaux et télégraphiques et de reviser de même les listes de protégés, et enfin est établie la réciproque juridiction des tribunaux français et espagnols sur les ressortissants des deux pays dans la zone d'influence de chacun d'eux.

Le traité est suivi, de plus, d'un protocole pour une voie ferrée à établir de Tanger à Fès [3].

(1) Ce n'est point ici une création d'emploi pour Tetouane, *cf. sup.* pp. 149, 243 note 2, et p. 400.

(2) C'est la consécration d'un état de fait réalisé par un détachement mehariste qui est venu, en janvier 1912, de la Mauritanie jusqu'auprès d'Aïn-Semara, l'ancienne résidence de feu Ma-El-Aïnine.

(3) *Vid.* texte complet *in Bull. du Com. de l'Af. franç.*

De la clause qui vient d'être citée, réservant l'internationalisation de Tanger, il résulte que, pour un temps indéterminé et qui va se prolonger, cette ville et sa banlieue se trouvent rester sous la tutelle internationale du Corps diplomatique, s'exerçant sur le Délégué chérifien, en attendant un statut définitif à discuter entre l'Angleterre, l'Espagne et la France (1).

... mais l'Empire d'Islam en Occident n'existe plus; qu'en va-t-il advenir ? — Mais si le sultanat du Maroc ainsi conditionné continue de vivre, l'occurrence n'en comporte pas moins une victime qui a cessé d'exister, et qui n'est autre que l'Empire d'Islam, Etat souverain et indépendant avec le Khalife suprême de race arabe, selon la doctrine malékite qui est la loi indiscutée des Musulmans de l'Afrique du Nord, de la Méditerranée au Soudan, dont nous avons vu les délégués invoquer encore le secours du Khalife arabe en 1894 (2), et à la « Maurétanie » d'où les émigrants ont gagné, comme il a été raconté, la dernière terre de l'Islam libre, — cet Empire d'Islam où le successeur du Prophète était Prince des « Croyants », car il régnait non seulement sur les Musulmans citoyens, mais aussi sur les Juifs et les Chrétiens qui résidaient en qualité de tributaires ou de capitulaires (3).

Cette terre a maintenant un tuteur et maître chrétien, et de par sa propre définition, le Khalife suprême a fait place à un prince vassal de la France comme jadis le sultan seldjoukide — l'inventeur du sultanat — était le vassal du Khalife de Baghdad...

Mais ici le Maître est le Chrétien, et donc le sultanat marocain s'est exclu du Dar-El-Islam et inclu au Dar-El-Harb, ou « Pays de la Guerre », comme toute terre où l'Islam n'est plus le maître (4).

Sur ce point, le geste de Moulaï-Hafid brisant, à son départ pour l'exil, le parasol chérifien est autrement indicatif de la réalité que les formules traditionnelles dont est tissu l'acte d'hommage de Mazagan, et dont les officiels essaient de pallier leur sujétion.

(1) Cette situation provisoire dure encore en 1922.
(2) *Sup.*, pp. 269 et 369.
(3) *Vid. Précis. de sociol. nord-af.*, I, pp. 20, 94 et 119.
(4) *Sup.*, pp. 387 et 457.

Les oûlama non plus que le peuple lui-même n'en sont dupes, et la version qui se répète et court par les rues étroites des villes comme dans le mystère des zaouïas, dans les mosquées comme dans les marchés et sous les tentes des nomades, c'est que l'époque des Filaliens est révolue, que l'on est sous le coup d'un décret de Dieu et qu'il faut plier en attendant que sa volonté se manifeste par l'apparition et la victoire d'un émir maintenant inconnu, qui sera peut-être un chérif du Sous, descendant des anciens émirs saâdiens... et peut-être un autre... (*sup.* p. 63).

— Dieu est le plus savant et à lui nous retournons !

Voilà la situation vraie : qu'en va-t-il advenir ?

Nous pouvons essayer de le distinguer dès maintenant si nous nous gardons de l'envisager subjectivement et avec nos propres conceptions religieuses et politiques, pour l'étudier avec une objectivité absolue, et en nous astreignant à observer ce que des situations pareilles ont déjà produit dans d'autres milieux pareils.

Où qu'il soit et par doctrine, le Musulman s'est courbé sous la force démontrée par une victoire militaire, car là il voit la volonté divine : cela s'est vu en Algérie et en Tunisie devant la France, comme au Turkestan devant la Russie, dans l'Inde et de l'Egypte à Dar-Es-Salam devant l'Angleterre.

Vaincu, sa soumission est complète, sa docilité et même son dévouement au Maître envoyé par Dieu sont entiers : partout les sujets musulmans d'un maître chrétien lui ont fourni ses meilleurs serviteurs et ses meilleurs soldats (1).

Mais cela dure ce que dure la conviction que l'épreuve décrétée par Dieu est indiscutable.

Etudions d'abord l'exemple de l'Algérie parce que, là, l'emprise du Maître se montrait complète, absolue, par l'expulsion des gouvernants musulmans et l'annexion au vainqueur, celui-ci n'offrant que la sujétion ou l'*assimilation* à lui-même.

Mais, à cette offre qui comportait l'abandon de son statut personnel réglé par le Coran — et donc la renonciation flagrante

(1) ROCHES (Léon) a rapporté un résumé, émanant de Musulmans notoires, de la doctrine coranique sur la matière ; cet ouvrage est déjà vieux de deux générations, mais il est toujours de valeur actuelle, car la mentalité musulmane est foncièrement et doctrinalement immuable sous peine d'hérésie.

à sa « religion », — le Musulman résista passivement et, peu à peu, il réussit à suggérer à son maître de lui offrir l'*évolution dans son propre cadre :* de ce jour se montrèrent ceux qu'on dénomma les « Jeunes-Turbans », puis des « nationalistes » car, après s'être agités dans le pays même, ils sont allés, en 1918, jusqu'au président Wilson pour plaider leur droit à l'existence comme nation ; et en 1919, ils sont venus exposer la même thèse au Gouvernement français lui-même...

Cela devait arriver car, chez les Musulmans, l'*évolution* ne peut se produire, dans le sens propre de ce mot, puisque la base rigide de l'Islam est le respect absolu de la Tradition qui exclut toute innovation et ne laisse à la mentalité musulmane que, dans son cadre traditionnel, des alternatives d'affaissement et de réveil islamique, « nationaliste ».

Cela se manifeste par l'organe des élus indigènes parlant au nom de leurs électeurs indigènes, ceux-ci comme ceux-là prenant position d'égalité vis-à-vis des électeurs et élus français.

Nous voyons que, pour en arriver là, les Musulmans d'Algérie ont attendu quatre générations.

Mais si nous regardons la Tunisie où la conquête avait été moins franche, avait respecté l'apparence de l'Etat musulman, nous nous apercevons que dès la deuxième génération les « nationalistes » ont pris la parole et formulé les mêmes prétentions que leurs pareils d'Algérie.

Nous avons déjà étudié ce mouvement ailleurs (1) et constaté qu'il s'est développé pareillement dans tous les pays d'Islam jusqu'à l'Egypte et à l'Inde.

Nous voyons actuellement sa plus considérable manifestation en Turquie où le Khalife de l'Islam oriental avait sombré en fait, à son tour, dans la défaite de 1918 consacrée par le traité de Sèvres qui démembrait son domaine.

Là, le Musulman, moins immédiatement surveillé par ses vainqueurs qui se sont même divisés devant lui, le Musulman s'est ressaisi presque immédiatement et en masse et, s'il a été vaincu avec Enver-Pacha (2) par la Russie soviétique devant

(1) *Précis de sociol. nord-af.*, II, p. 233 *et seq.*

(2) Celui-ci avait entrepris, cela a échappé aux Européens d'Occident qui n'ont vu que de rares et brefs télégrammes de presse sur sa défaite en août 1922, de ramener l'ancien Turkestan russe au sein de la Turquie indépendante, et ce

Bokhara, il a regagné vers Stamboul avec Kemal-Pacha, et il a reconquis, en chassant des occupations périphériques, une indépendance dont, maintenant, il discute les droits sur le pied d'égalité avec ses vainqueurs d'il y a quatre ans, et il prétend même la rétablir plus complète que jamais en éliminant le régime des capitulations, vieux de quatre siècles, et dont la nécessité pour les Chrétiens découle de ce que, devant tous tribunaux musulmans, tout non-musulman n'est qu'un *incapable*, pas même admis à porter témoignage [1].

Et ce succès, interprété, ainsi que naguère le furent les défaites, comme une manifestation de la volonté divine, a valu à la Turquie de Kemal des actes d'approbation et d'adhésion de tous les autres Musulmans, et de l'Inde, et d'Egypte, et de Tripolitaine, et de Tunisie, et d'Algérie..., et le sultan protégé du Maroc a même obtenu l'assentiment de son Protecteur pour télégraphier ses félicitations !

Ce battement du cœur de l'Islam, à l'unisson de l'Atlantique à l'Himalaya, nous doit enseigner que tous ces « nationalistes » sont en réalité des *Irrédentistes*, car ils se regardent tous comme des opprimés en terre étrangère, et leur foi ardente est qu'un jour plus ou moins prochain ils secoueront le joug et réintégreront le Dar-El-Islam, l'Empire d'Islam, libre et indépendant, dont l'ultime destinée est de s'étendre sur toute la terre.

Et ce qui nous doit montrer la mondialité musulmane en dépit de notre conception de nations distinctes, c'est l'interchangeabilité de tous les Musulmans : le docte Malek, dont les préceptes font loi en Maghreb, était un Arabe d'Arabie ; l'ethnique Bokhari, que nous avons vu déjà, indique que le savant

n'est qu'en abandonnant cette moitié septentrionale de la nation turque que Mostefa Kemal a pu opérer le redressement de sa moitié méridionale avec l'appui de la Russie soviétique : la doctrine islamique admet, vis-à-vis de l'Infidèle, non seulement la Trêve (*sup.* p. 500 et *Précis de sociol. nord-af.*, I, p. 17), mais aussi l'alliance, pourvu que celle-ci soit provisoire et dirigée contre une autre puissance infidèle.

(1) Ces négociations pour la paix en Orient viennent de s'arrêter à Lausanne sur un *fiasco* voulu par les négociateurs turcs malgré toutes les concessions que leur consentaient les alliés, et on peut voir là une nouvelle preuve de l'impossibilité pour des puissances chrétiennes de traiter raisonnablement avec des Musulmans si elles ne les ont pas vaincus au préalable par les armes : c'est toujours la doctrine islamique de la résistance tant qu'on n'a pas à s'incliner devant la force qui seule compte pour déterminer le « consentement ».

juriste qui l'a laissé aux Maghrebins était de Bokhara en Turkestan; et plus près de nous, le chef des irrédentistes d'Algérie est un petit-fils d'Abdelkader, né à Damas d'une mère tcherkesse et pensionné de la France (1), pendant qu'un des coryphées des irrédentistes de Tunisie est un « Kabyle » d'Algérie dont le frère se prépare un semblable rôle à Casablanca et dont le père s'était fixé en Tunisie dans un emploi salarié par la France qui lui permit de faire instruire ses fils dans un lycée, et qu'Algérien également est, en Tripolitaine, l'émir Idris, des Snoussïa, reconnu par l'Italie qui ne put, du reste, faire la guerre à la Turquie en 1912 sans que plusieurs centaines de milliers de francs ne fussent envoyés aux Turco-Tripolitains par des souscripteurs algériens et tunisiens, à titre de contribution à la guerre sainte.

En Tunisie, l'occasion s'est offerte en 1922, lors d'un mouvement nationaliste auquel s'était associé le bey (2), de compléter l'emprise française par une déclaration d'annexion, mais il ne s'est pas trouvé là un Résident de France de taille à renouveler l'acte unilatéral de Laroche à Madagascar en 1896; on s'est tiré d'affaire avec un « programme de réformes » dont les nationalistes parurent d'abord se contenter, mais qu'après cinq mois ils déclarent insuffisantes : c'est le recommencement de la méthode des *paliers successifs* qui a conduit l'Egypte à l'indépendance.

En Algérie, les Néo-Musulmans (3) se sont laissé convaincre et absorber par les traditionnalistes qui, ainsi renforcés, sont devenus, là comme à Tunis, les alliés des communistes français et russes, et mènent avec ceux-ci le combat ouvert et actif contre la domination française (4).

Eclairés par ces indications circonvoisines, si nous revenons au jeune Protectorat marocain, nous sommes amenés à prévoir

(1) La pension d'Abdelkader (*sup.* note de la p. 224) est restée héréditaire, alors que le titre d'émir, qui l'avait motivée, ne l'est pas, et bien que, des héritiers de cet « émir », son fils Abdelmalek (*sup.* p. 485 *et seq.*) ait été un agent pro-allemand au Maroc pendant la grande guerre, et que le petit-fils qui nous combat à Alger ait cherché, lui aussi, à travailler avec cet oncle contre nous, ce pourquoi il a été déclaré indésirable tant par le Résident général au Maroc que par le Haut-Commissaire en Syrie.

(2) Celui-ci, ayant « flanché » au dernier moment, a vu terminer ses jours par un « mauvais café », officiellement : artéro-sclériose du cerveau!

(3) *Précis de sociol. nord-af.*, II, p. 237.

(4) *Vid.* toute la série de *L'Evolution nord-africaine*, d'Alger, et notamment ses nos des 15 décembre 1922 et 8 février 1923.

qu'il va encore gagner du temps sur la Tunisie qui en gagna sur l'Algérie.

En effet, la zone espagnole, où l'autorité du contrôle chrétien n'est que nominale, s'agite à l'égal des nationalismes les plus avancés du Caire et d'Angora : dans le Rif, une « République » s'est formée, dont le « président » Abdelkrim (1) est allé, en juillet 1922, réclamer la reconnaissance officielle par l'Angleterre et, depuis lors, soutient une reprise de la guerre contre l'Espagne dans un tel style qu'il vient d'acculer celle-ci à lui verser quatre millions de pesetas *argent* pour obtenir la reddition des prisonniers de guerre espagnols ; et d'autre part, la zone française est déjà entrée dans le chemin si dangereux, dit de « l'évolution parallèle » et qui mène aux *deux cités juxtaposées*, où marchent si allègrement et imprudemment l'Algérie et la Tunisie, car elle a dès maintenant des électeurs et des élus indigènes pour des organismes spécialement musulmans, tels les « conseils de tribu » et les conseils de notables citadins.

Et le grand vizir El-Mokri a pu faire le voyage de Paris en octobre 1922, pour prendre part à la fête de la pose de la première pierre de la Mosquée de Paris, à quoi ont assisté également tous les représentants des divers « nationalismes » musulmans, des Algériens, des Tunisiens, des Turcs d'Angora et de Constantinople, un maharadja hindou, des Egyptiens, des Syriens, des Afghans, des Persans, etc.

Et à cette fête essentiellement irrédentiste, on a pu voir assister le Résident général de France au Maroc, qui a pris la parole pour disculper l'Islam de sa réputation anarchique !

Il avait bien plus raison de prendre ce thème que de se trouver là en personne, ce haut représentant de la France librepenseuse, car l'anarchie de l'Islam n'est vraiment qu'apparente et, malgré leurs soi-disant divergences, les divers « nationalistes » musulmans sont bien d'accord et de parfaite discipline sur les voies et moyens qui, même au grand dam de tout maître ou protecteur non musulman, les pourront amener tous à ce but ultime : rentrer tous, même avec des princes particuliers, dans un Islam indépendant et mondial dont le protagoniste heureux sera, par son succès même, indiqué par Dieu comme *Khalife*,

(1) *Sup.* note de la p. 561.

successeur du Prophète : il n'en a pas été autrement pour les petits sultans filaliens, dont nous avons vu les débuts [1], qui en sont arrivés, à une époque encore imprécise, à « se mettre au cou le collier du Khalifat ». [2]

— *Veillez et avisez-vous les uns les autres*, avait écrit Moulaï-Hassane un jour [3], *les temps sont difficiles, et seule la vigilance de tous vous servira et sauvegardera jusqu'au jour où vous pourrez rendre aux Chrétiens le mal qu'ils vous font...*

Là est la doctrine islamique pure.

Nous avons déjà indiqué ailleurs ce que peut être, en contrepartie, la politique de la France [4], mais l'un des moyens préconisés, qui visait la naturalisation automatique des étrangers en Tunisie et au Maroc et que le Gouvernement français a presque aussitôt mis en œuvre, a fait l'objet d'une protestation de l'Angleterre et se trouve actuellement soumis à la Société des Nations qui a demandé son avis à la Cour internationale de La Haye : or celle-ci vient d'opiner que cette question de naturalisation « n'est pas d'ordre intérieur » et c'est une nouvelle condamnation du système des « protectorats » qui n'a d'ailleurs pas mieux réussi à l'Angleterre, son inventeur.

Les autres moyens n'ont pas cessé de paraître adéquats, recommandables et même d'application urgente, car, si l'on tarde, le mouvement nationaliste, qui n'existe encore que dans des milieux restreints d'Algérie et de Tunisie, gagnera vite la masse de la population de l'Afrique du Nord tout entière.

(1) *Sup.* p. 50 *et seq.*

(2) Les décisions prises par l'Assemblée turque d'Angora, en décembre 1922, au sujet d'une réforme du Khalifat, encore qu'à peu près conformes à l'esprit du droit politique traditionnel pour l'opportunité et la procédure du choix, par le peuple ou ses représentants, du Khalife suprême (*Cf. sup.* p. 452 *et seq.*), ont été, quant à la limitation des pouvoirs de celui-ci au domaine spirituel, si crûment hétérodoxes qu'elles ont soulevé les vives protestations non seulement de Turcs notoires, mais aussi de tous les autres peuples musulmans de l'obédience des anciens Khalifes turcs, jusqu'à l'Inde. Il ne faut évidemment voir dans une telle réforme qu'une innovation provisoire, destinée à camoufler le nouvel Etat turc dans un sens moderniste destiné à plaire aux puissances occidentales, innovation qui devra disparaître dès que le redressement turc, complété vis-à-vis de celles-ci, laissera la nouvelle Turquie en libre tête-à-tête avec les autres peuples de l'Islam oriental : alors le Khalifat reprendra son ampleur traditionnelle.

(3) *Sup.* p. 271.

(4) *In Précis de sociol. nord-af.*, II, pp. 87, 247 *et seq.*

Etudions-les donc avec une objectivité fermement délibérée et en nous gardant des incompétents et des subjectifs grandiloquents qui enregistrent soporifiquement « l'admirable épanouissement de la France dans son empire africain » [1], ou bien proclament prudhommesquement devant le Parlement français ou devant... la future Mosquée de Paris que « la France est une grande puissance musulmane ».

Cette formule-ci est particulièrement fausse et décevante, génitrice de toutes bévues politiques, à l'intérieur et à l'extérieur.

En effet, la France n'a pu s'annexer ou « protéger » de pays musulmans qu'en les entraînant hors du Dar-El-Islam, et ses propres démarches pour obtenir des fetouas contraires [2] n'ont pas détruit ce point de vue *traditonnel*, tout au plus ont-elles encouragé les Musulmans vaincus à ne regarder leur défaite que comme provisoire [3].

Et pour qu'au surplus la France pût réellement prendre figure de « grande puissance musulmane », il faudrait non seulement qu'elle proclamât sa foi en la mission de Mahomet mais encore qu'elle réalisât une longue série de réformes assez importantes, tel le parquement des Français non ralliés à la « religion » officielle dans des quartiers spéciaux, comme « tributaires » taillables à merci et incapables en justice, telles encore une loi de « sécheresse » plus draconienne que celle des Yankees et la suppression du loyer de l'argent, à remplacer par le système des *prêts gracieux* — ce qui gênerait quelques capitalistes...

Et si la France ne se sent pas bien décidée à se transformer ainsi, elle restera l'une des puissances du « Pays de la Guerre » tenant des Musulmans captifs sous un joug *momentané* d'autant moins solide qu'il se montrera plus doux [4].

A cela, la France ne peut obvier qu'*en attirant individuellement les Musulmans parmi ses citoyens* indifféremment chrétiens, judaïsants, mahométans ou libres-penseurs.

Elle doit, pour parvenir à un tel résultat :

1° Ne bâtir pas plus de mosquées que d'églises, ni de synagogues, ni d' « orients » maçonniques ;

(1) *Sup.*, p. XIII.
(2) *Sup.*, p. 387 ; et aussi *in* L. ROCHES.
(3) *Précis. de sociol. nord-af.*, I, p. 148.
(4) C. BRUNEL a décrit magistralement la mentalité musulmane.

2° Supprimer dès la première occasion ses protectorats de la Tunisie et du Maroc qu'elle annexera au territoire national;

3° Elargir, dans l'espace et dans la législation, les murs de sa « cité », pour que tous ceux de bonne volonté y puissent entrer et installer leur foyer et leur héritage, d'où qu'il les apportent, avec leur statut personnel (1);

4° Maintenir les autres, ceux qui ne peuvent encore ou ne veulent entrer ainsi dans la *cité française,* dans leur situation de *sujets* telle qu'ils l'héritèrent — et donc sans bulletin de vote et sans élus particuliers qui puissent, ni dans les assemblées françaises, ni dans des assemblées musulmanes, arguer, pour l'émancipation du peuple musulman, d'un « âge de majorité » que la législation islamique ne reconnaît même pas aux fils vis-à-vis de leur père (2) : en un mot, rester là dans la politique du « sultan juste » et des *deux cités superposées.*

Par ainsi seulement et en transformant vivement tout ce qu'elle a déjà fait de contraire, la France pourra demeurer en Afrique et « occuper » dans les conseils des nations comme *grande puissance — à sujets musulmans.*

Telle est la formule exacte et qui ne peut supporter un raccourcissement sans devenir fausse et néfaste.

(1) On s'est effrayé de l'admission de la polygamie dans le Code français sans comprendre que celle-ci, nécessité pour le nomade pasteur, disparaît nécessairement chez l'évolué citadin pour qui elle devient trop dispendieuse : elle n'existe plus, en fait, chez les Musulmans de Stamboul.

(2) *Précis de sociol. nord-af.*, II, p. 163. Encore faudrait-il que le sénateur Jonnart (*sup.* p. IX) ne débinât pas l'œuvre de colonisation française (*L'Evolution nord-africaine*, d'Alger, du 16 février 1923) que comprenait si bien Paul Bert (*ap.* C. BRUNEL).

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Au Docteur Félix Lagrange V

Préface VII

Liste des ouvrages européens dont les auteurs seront cités dans ce volume XIV

Errata et Addenda XVI

AU SAHARA :

Introduction 1

Chapitre I. Les « Missi »... chérifiens ? (1504-1604) 17

— II. ...Sous les sultans filaliens. (1604-1692) 42

— III. Les Gouverneurs chérifiens (1re série). (1692-1795) 70

— IV. L'autonomie. (1795-1842) 104

— V. L' « amitié » des nomades. (1842-1882) 159

Chapitre VI. La menace chrétienne. Pages.
(1882-1892) 213

— VII. Les Gouverneurs chérifiens (2e série).
(1892-1900) 265

— VIII. La conquête française.
(1900-1902) 323

AU MAROC :

Chapitre IX. Le « Sultan mahboul ».
(1894-1904) 367

— X. La tutelle internationale.
(1904-1907) 414

— XI. La guerre sainte.
(1907-1908) 447

— XII. L'impossible redressement.
(1908-1911) 496

— XIII. Vers le protectorat français.
(1911-1912) 546

Bordeaux. — Imprimerie Nouvelle F. Pech, 7, rue de la Merci.

